UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00396362 6

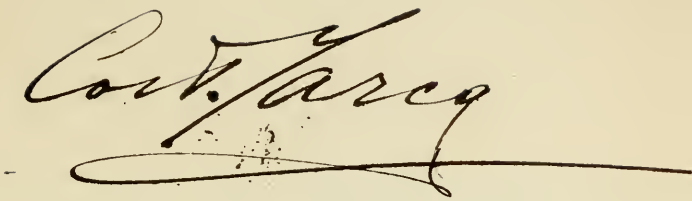

LA

RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

JULES DOMERGUE

LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

AVEC UNE LETTRE-PRÉFACE

DE

J. MÉLINE

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
ANCIEN MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Troisième Édition

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1890
Droits de reproduction et de traduction réservés

HC
275
T6
1890

A

MONSIEUR JULES MÉLINE

ANCIEN MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Novembre 1889.

PRÉFACE

Monsieur,

Je viens de lire, avec toute l'attention qu'elle mérite, l'étude si complète, si lumineuse, que vous avez faite de notre histoire économique depuis trente ans et de la situation qui en résulte aujourd'hui pour notre pays. Je connais peu de lectures en ce genre aussi attachantes et aussi entraînantes, tant vous avez su dissimuler l'aridité de la matière sous l'ampleur des considérations générales, la vigueur de la dialectique et l'agrément de la forme.

D'aucuns pourront vous reprocher de vous montrer quelquefois un peu vif à l'égard de vos adversaires, mais personne ne pourra refuser de rendre justice à la sincérité de vos convictions et à la loyauté de votre controverse.

Quant au fond de l'ouvrage, il est d'une rare solidité: votre livre aura une portée considérable.

Jamais, je crois, la révolution économique qui s'accomplit sous nos yeux n'a été analysée

avec autant de soin et d'exactitude ; jamais on n'en a recherché les causes et indiqué le remède avec une précision plus méthodique.

Aucun point de vue ne vous a échappé : je n'en veux d'autre preuve que la façon magistrale dont vous avez traité la question monétaire et fait ressortir la désastreuse influence que la dépréciation de l'argent exerce sur les marchés européens.

Vous avez également mis en lumière le principe trop longtemps méconnu de la solidarité étroite, de l'union nécessaire de l'agriculture et de l'industrie sur le terrain économique ; avec quelle force vous avez fait toucher du doigt les inconséquences et les dangers du système qui, ne voyant dans les produits agricoles que des matières premières, la livrait sans défense à la concurrence étrangère ! Comme vous avez bien compris que ce système aurait fini par ruiner l'industrie en même temps que l'agriculture, si les pouvoirs publics, reconnaissant leur erreur, n'avaient enfin proclamé l'égalité entre ces deux grandes branches de notre production nationale !

Vous avez ainsi rétabli la science économique sur sa véritable base, l'observation des faits substituée aux théories *à priori*. C'est sur des faits et des chiffres indiscutables que repose

votre doctrine, et c'est là ce qui fera son succès auprès de tous les esprits sérieux et de bonne foi qui cherchent la vérité sans parti pris.

Votre publication arrive à propos. La nouvelle législature aura bientôt à s'occuper de la grosse question du renouvellement de nos traités de commerce, et, par conséquent, à fixer le régime nouveau sous lequel notre agriculture et notre industrie seront appelées à vivre et à se développer. De l'issue de ce grand débat dépendra la fortune de la France, en même temps que le sort de ses travailleurs et le développement pacifique de sa démocratie. La moindre erreur d'orientation peut engendrer des maux irréparables.

Les agitations de la politique pure nous empêchent, malheureusement, d'accorder à ce côté de notre situation toute l'importance qu'il mérite. On est bien plus préoccupé, dans certains milieux, de la révision de la Constitution, qui intéresse tout au plus l'état-major des partis, que de la révision des tarifs douaniers, qui intéresse jusqu'au dernier des Français.

Si les classes ouvrières ne se laissaient pas égarer par ceux qui les flattent au lieu de les éclairer sur leurs véritables intérêts, elles comprendraient que ce sont là, pour elles, les questions vitales, celles qui devraient sur-

tout les passionner, puisqu'il s'agit de savoir si la somme de travail que nous pouvons leur offrir ira en augmentant ou en diminuant, et si le taux de leurs salaires qui en dépend s'élèvera ou s'abaissera.

Votre livre aura le mérite de ramener l'attention publique sur un sujet qu'il est temps d'étudier à fond, si l'on veut éviter pour l'avenir des surprises et des erreurs comme celles qui ont compromis tant de nos industries. Il sera consulté par tous ceux qui voudront se faire une opinion raisonnée sur le plus grand problème de notre époque.

J. Méline.

LA

RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

La France d'autrefois. — Le progrès. — Illusions chèrement payées. — Les pays neufs. — Les grandes routes commerciales. — La navigation à vapeur et les chemins de fer. — Les charges budgétaires de la vieille Europe. — Ses charges militaires. — La concurrence. — La nécessité de nous défendre.

Si l'un de ces paysans qui, pendant le fameux hiver de 1709, durent manger de l'herbe faute de pain, revenait parmi nous et qu'il vît nos marchés constamment regorger de blé, de bétail, il croirait, à première vue, que la misère a disparu du monde et saluerait le progrès bienfaisant grâce auquel le serf de la terre ne peut plus connaître les horreurs de la disette et de la famine.

— Mes arrière-petits-fils, s'écrierait-il, sont bien heureux !

Par contre, quel ne serait pas son étonnement si, parcourant nos campagnes, il entendait s'é-

lever de partout un concert de plaintes, une voix unanime pour regretter *le bon temps où la vie était facile !*

Il ne comprendrait plus. Et voici ce qu'il faudrait lui dire :

— Il s'est passé bien des choses depuis le temps où tu piochais la terre pour le compte d'un seigneur. Ce n'est pas, à vrai dire, ce temps-là que ton arrière-petit-fils regrette ; il s'en faut. C'est une époque moins lointaine, où il connut une condition infiniment plus douce que la tienne jadis. Mais à cette phase trop courte a succédé, brusquement, une situation d'autant plus cruelle pour lui, qu'il avait contracté des habitudes de bien-être et de nouveaux besoins ignorés de toi. En 1709, tu n'as pas mangé de pain, parce que ton champ n'avait pas produit de blé et qu'il n'en venait pas d'ailleurs. Aujourd'hui, ton arrière-petit-fils peut être aussi malheureux que toi par l'excès de la cause inverse. Lorsque son champ lui a donné du grain, il n'est pas sûr de vendre sa récolte, parce que le grain qui vient de l'étranger est aussi beau et coûte beaucoup moins cher. Il est alors réduit, pour vivre, à vider son bas de laine. Et lorsque son champ est demeuré stérile, il peut se faire qu'il n'ait plus l'argent nécessaire pour acheter le blé des autres.

Maintenant, dis-toi que c'est la même chose pour le bétail que pour le grain, et tu comprendras combien ton arrière-petit-fils a raison de se plaindre.

— Foin de votre progrès ! s'écrierait alors le paysan. Je préfère ma détresse accidentelle d'autrefois à cette misère constante. Nous avions bien à redouter de temps à autre une mauvaise

récolte ou les calculs des affameurs ; mais enfin c'était l'exception. Voir ses étables garnies, ses greniers pleins et se sentir plus gueux que devant, je n'imagine rien de pis. Je me soucierais peu d'hériter du roi si je ne pouvais me servir de son héritage ! Puisque c'est ainsi que les choses se passent à présent, vive l'ancien régime et à bas le progrès !

Pour faire revenir ce brave homme sur ses blasphèmes, il faudrait d'abord lui inculquer des idées qui ne se sont pas formées en un seul jour. Puis, une fois son horizon un peu élargi, nous lui montrerions avec un orgueil légitime nos chemins de fer. nos télégraphes, nos machines agricoles, nos métiers industriels, nos fermes modèles, nos usines, nos rivières canalisées, nos ports, tous les instruments de ce progrès irrésistible qui impose l'admiration, et, qu'en dépit des meurtrissures qu'il nous fait en passant sur nous, il faut aimer comme tout ce qui est grand, comme tout ce qui est fort, comme tout ce qui est beau.

Et l'on arriverait aisément à convaincre le paysan d'autrefois, non seulement des beautés, mais encore de la nécessité du progrès. Plus aisément peut-être que le paysan d'aujourd'hui à qui manquent les points de comparaison. Comment exiger de celui-ci qu'il apprécie à leur juste valeur les améliorations sociales au milieu desquelles il est né, qu'il a toujours connues ? Ce serait lui demander un travail philosophique dont il est incapable. Il n'a là-dessus que des idées très vagues, de grossiers préjugés entretenus par les beaux-esprits de cabaret qui le dimanche, après boire, refont l'histoire à leur façon. D'autre part, il trouve le contrepoids de ces notions dans les diatribes socialistes dont

les échos lui parviennent et qui lui apprennent que jamais, à aucune époque, même en Egypte, sous les Pharaons, le serf de la glèbe ne fut aussi malheureux qu'aujourd'hui. Allez donc demander à cet homme d'apprécier les bienfaits du progrès ! Il vous répondra par le total de ses souffrances, et vous dira qu'elles suffisent pour que son sort ne fasse aucun jaloux.

Au fond, devons-nous lui en tenir rigueur ? Est-ce que tous, tant que nous sommes, nous ne commettons pas envers le progrès la même injustice que ce paysan ? Est-ce que nous ne nous plaignons pas tous les jours de la *lenteur* des chemins de fer, des télégraphes, et même des téléphones ? Comment voulez-vous que celui qui n'a jamais voyagé dans une diligence, par les routes invraisemblables d'autrefois, admire la commodité d'un chemin de fer ! A mesure que les générations se succèdent, les termes de comparaison s'effacent, et voilà pourquoi les jugements de l'homme demeurent toujours pessimistes. Philosophiquement, il serait peut-être exact de dire que le progrès ne fait que changer nos habitudes, mais qu'il ne modifie point notre faculté de souffrir ni, par conséquent, notre droit de nous plaindre. C'est qu'hélas ! la machine humaine n'est pas aussi perfectible qu'une locomotive.

Mais si nous ne sommes pas toujours équitables envers le progrès, il ne viendra à la pensée d'aucun esprit élevé de le nier, de le maudire. Et cependant on comprendrait jusqu'à un certain point que ses dernières évolutions, si brusques, si rapides, fussent de nature à troubler les gens trop positifs. Si des propos comme celui-ci vous reviennent aux oreilles : « Avant

toutes ces belles inventions, je menais une existence moins fiévreuse et me donnais deux fois moins de mal pour vivre tout aussi bien », ne soyez pas trop sévère : il y a du vrai dans ce reproche.

Mais est-ce bien au progrès lui-même qu'il convient de l'adresser? Voilà toute la question.

Le progrès est un hôte puissant avec lequel il faut savoir compter. Eh bien, nous nous y sommes pris de la façon la plus maladroite envers lui, surtout depuis une trentaine d'années Au lieu de le traiter avec circonspection et prudence, pour en obtenir le plus de faveurs, nous lui avons dit : Tiens, voilà notre maison, fais-y ce que tu voudras, mets tout à l'envers, au besoin pille et saccage, si cela te plaît; nous ne défendrons rien, tout n'est-il pas à toi ? N'es-tu pas la liberté même et le suprême Droit ?

Au lieu de nous éclairer à cette puissante lumière, nous nous sommes laissé aveugler par ses rayons, et l'apologue de Lessing, autrefois écrit pour le travailleur allemand, peut s'appliquer, aujourd'hui, avec une cruelle exactitude, à tout l'occident de la vieille Europe. Une poule cherchant des vermisseaux pour se nourrir, grattait la terre infatigablement, mais cette poule était aveugle, et les autres poules qui la suivaient picoraient tous les vermisseaux au fur et à mesure qu'elle travaillait à les découvrir.

Notre façon d'agir — principalement depuis 1860 — ressemble fort à ce métier de dupe. Nous avons convié à un festin gratuit des peuples endormis dans une séculaire paresse, qui n'ont eu d'abord qu'à se baisser pour ramasser

les fruits de notre travail, qui ont ensuite appris, en nous regardant, la façon de gratter la terre ; et nous avons maigri à leurs dépens, comme la poule du fabuliste.

Nous nous sommes lourdement trompés, ou plutôt nous avons été trompés par des conseillers de malheur, par des hommes chez qui toute clairvoyance fut abolie, du jour où ils se crurent appelés à une mission rénovatrice, par des enfants terribles du progrès à rebours : nous avons nommé les « Economistes ».

Depuis quelques années seulement, l'œuvre de ces hommes néfastes est accomplie ; mais il y a déjà plus d'un demi-siècle qu'ils y travaillent, et les folles erreurs en lesquelles ils ont eu le talent de nous induire remontent à l'origine même du grand mouvement scientifique qui contenait en germe la révolution économique du globe.

Quand nous eûmes découvert la vapeur et l'électricité, ils nous firent accroire que le monde entier allait devenir tributaire des trois ou quatre nations occidentales mises tout de suite en possession des nouveaux moyens de communication, de transport.

Il ne leur vint pas à l'esprit que nos magnifiques inventions pourraient tenter les autres peuples, provoquer leur émulation, les servir aussi bien que nous, peut-être mieux que nous.

Dans la révolution naissante qui promettait d'embrasser l'univers, ils n'aperçurent — gens à courte vue — qu'une expansion subite de nos propres forces.

Ils ne se demandèrent pas si ces forces pour-

raient s'éparpiller ou simplement se déplacer, se centraliser sur un autre endroit, suivant une loi qui semble gouverner aussi bien les phénomènes sociaux que les phénomènes physiques.

Comme Fox au palais de Saint-Cloud, devant la sphère où on lui montrait en souriant l'espace occupé par l'Angleterre, si petit par rapport au reste du monde, ils déclarèrent que la domination commerciale du globe entier appartiendrait toujours à un groupe de trois ou quatre peuples réunis sur un point qui représente le centième de cette surface! Seulement, à l'inverse du grand Anglais, ce n'était pas le patriotisme qui les grisait, c'était l'illusion dogmatique où l'on voit tomber tant de faux savants.

L'occident européen — l'Angleterre et la France principalement — partagea cette erreur, si flatteuse pour son amour-propre. Il y eut comme un enivrement général. On se berça des espérances les plus folles. Pendant l'enquête agricole de 1859, il fut dit en propres termes qu'un *jour prochain viendrait où nous exporterions du blé dans l'Inde.* Dans l'Inde, cet inépuisable grenier !

Ce beau rêve n'a pas duré beaucoup plus de temps que n'en mettent les brevets d'invention à tomber dans le domaine public.

Et maintenant, il faut déchanter.

Que l'opinion en Europe, chez des peuples déjà vieux, expérimentés, familiarisés avec les révolutions, ait pu se laisser égarer à ce point-là, c'est inconcevable.

Il est clair, comme l'écrit M. A. Bocher (1),

---

(1) *L'Avenir de l'Europe en face des progrès modernes,* par A. Bocher. — L. Sauvaitre, éditeur, Paris, 1888.

que « plus on augmente le nombre des voies ferrées, plus on prolonge leurs parcours, plus on perce d'isthmes, plus on développe les communications de la pensée, plus on multiplie les transports, plus on améliore les machines, plus on met à jour les secrets et les richesses de la terre, plus, en un mot, on progresse, et plus on diminue les chances de vie et de fortune des pays anciennement riches. »

Le simple bon sens nous l'indique, et l'Histoire se charge de nous le prouver.

*
* *

Parlons d'abord des nouvelles grandes routes commerciales par mer qui se dessinent sur la mappemonde. Elles entraînent avec elles toutes les conséquences d'une loi que chacun connaît, qui, en tout cas, nous est remarquablement exposée dans un discours prononcé, l'année dernière, par sir C.-W. Wilson, membre de l'*Association britannique*, président de la section de géographie au Congrès de Bath (1).

Partant de ces justes prémisses : « Les empires s'élèvent, tombent et disparaissent, mais le commerce va sans cesse se développant sans connaître de limites ; chaque jour les hommes tentent la découverte et l'exploitation de nou-

(1) Voir la *Revue scientifique* (Revue Rose) du 22 septembre 1888.

veaux champs d'activité commerciale et la réunion des grands centres par des routes plus courtes et plus sûres », l'orateur a fait un savant résumé de l'histoire commerciale du globe depuis la plus haute antiquité, et montré que, de tout temps, l'axe du trafic se déplaça au fur et à mesure que se frayaient les voies nouvelles.

Au quinzième siècle, l'Inde était l'objectif du marchand européen, qui rêvait de s'y rendre par une route de mer directe. L'heureux voyage de Vasco de Gama résolut le problème. « L'économie de transport fut énorme, et lorsqu'on apprit qu'on pouvait obtenir les produits de l'Orient à bien meilleur marché à Lisbonne que partout ailleurs, cette ville devint le rendez-vous des commerçants de toute l'Europe. De Lisbonne, les marchandises de l'Inde étaient transportées à Anvers, qui devint bientôt le magasin de l'Europe du Nord. Ce fut la ruine du commerce de Venise. » L'histoire nous apprend comment de Lisbonne et d'Anvers, en passant par Amsterdam, la tête de ligne de l'empire maritime se prolongea, vint se porter sur les bords de la Tamise. Au début de ce siècle, en effet, l'Angleterre était le point où aboutissaient et d'où se distribuaient tous les produits de l'Inde. Constamment ses navires sillonnaient la grande route tracée par Vasco de Gama.

Mais voilà qu'aujourd'hui le nouveau chemin ouvert par de Lesseps à travers l'isthme de Suez a morcelé le privilège de l'Angleterre, rendant à Venise, donnant à Trieste, à Marseille, à Odessa, pour l'Europe méridionale et centrale, à Hambourg et Anvers, pour le Nord, une part dans la distribution des produits orientaux;

et il suffirait d'un événement politique, d'une guerre, pour lui enlever ce qui lui reste de son ancien monopole commercial (1). Par un singulier retour des choses, qui semble se dessiner, la fière nation peut avoir, à son tour, le sort de Venise au quinzième siècle. « L'Angleterre, constate sir C.-W. Wilson, tend de moins en moins à rester le magasin d'approvisionnement du monde. Nous faisons en ce moment l'expérience de cette loi naturelle, d'après laquelle une nouvelle distribution des centres de commerce doit suivre une modification dans les routes commerciales. »

Parlant des steamers spéciaux de type inférieur que les facilités des stations de charbon sur la ligne de l'Inde et de l'Orient par le canal de Suez ont permis de construire — lesquels steamers seraient tout à fait impropres à supporter le long voyage par le Cap — il ajoute : « Sans le canal, la marine marchande de l'Angleterre se serait accrue d'un grand nombre de beaux navires qui formeraient une flotte précieuse en

---

(1) Le développement considérable du commerce international a amené dans l'ordre d'importance des principaux ports maritimes du monde des changements intéressants à connaître. C'est ainsi que si Marseille reste avant Hambourg et Anvers, elle ne vient qu'au septième rang, non seulement après Londres, New-York et Liverpool, mais encore après Hong-Kong, Malte et Gibraltar. Ce qui est encore plus curieux, c'est l'augmentation qui s'est produite dans les quinze dernières années. Les documents centralisés par le service de la statistique auxquels nous empruntons ces chiffres, montrent que dans cette période le mouvement commercial de Port-Saïd a augmenté de 40 0/0, celui de Gênes de 170 0/0, celui de Hong-Kong de 150 0/0. Celui de Marseille, comme celui de Malte et de New-York, a augmenté de 100 0/0, pendant que celui de Londres n'augmentait que de 46 0/0, et celui de Liverpool de 16 0/0 seulement. Constantinople, chose singulière, présente les mêmes chiffres qu'il y a quinze ans.

temps de guerre ; elle ne serait pas, comme aujourd'hui, sous la menace d'être paralysée par la fermeture du canal. »

Mais l'ouverture de la route de Suez n'aurait été que demi-mal pour l'Angleterre, et tout bénéfice pour le reste de l'Europe, si l'Orient n'avait pas trouvé bien naturel de s'en servir aussi à son propre avantage. Lui abréger les voies, lui montrer la terre promise, pareille à une mine d'or, n'était-ce pas le stimuler à sortir de son antique passivité commerciale ?

Il en est si complètement sorti que nous sommes effrayés aujourd'hui de son activité, de son ardeur à la lutte, de la confiance qu'il semble avoir dans ses nouvelles destinées.

Voilà les conséquences de Suez. Que seront celles de Panama, ou du canal du Nicaragua, projeté par les Américains ?...

On tâche de les prévoir, on demande à la science de nous défendre contre les difficultés qu'elle nous suscite. « Le problème de la navigation maritime, dit sir C.-W. Wilson, a été virtuellement résolu par la construction de grands steamers qui vont directement d'un port à un autre sans se préoccuper des vents et des courants ; la seule amélioration souhaitable de ce côté serait un accroissement dans la vitesse qui pourrait peut-être atteindre trente nœuds à l'heure. La tendance actuelle est d'abréger les voyages par des canaux maritimes, de construire des canaux qui amènent les gros navires de l'Océan dans les centres industriels de l'intérieur, et d'utiliser, partout où cela se peut, les routes de mer de préférence aux routes de terre. » Eh ! sans doute, voilà des armes : mais n'en sera-t-il pas comme de toutes nos inventions ? Ne profiteront-

elles pas à nos concurrents comme à nous-mêmes (1)?

Déjà, comme le constate M. A. Bocher, le temps des jonques est bien passé en Extrême-Orient! Il n'est pas jusqu'à la Chine, l'immense empire jaune autrefois mystérieux et clos, qui n'ait moralement renversé son antique muraille. « Déjà de nombreuses lignes télégraphiques terrestres et sous-marines sont établies dans ce pays où, il y a quelques années à peine, le télégraphe était considéré comme une œuvre du démon.... On y creuse des ports. L'arsenal de Fou-Tchéou a aujourd'hui une importance considérable. Son outillage, établi d'après les modèles européens, est des plus perfectionnés, et, avant peu, il permettra au gouvernement chinois de se passer de l'industrie européenne pour la création de ses flottes! »

---

(1) Voici le développement général de la marine marchande du globe.

Suivant la *Statistique internationale* (t. III, Christiania, 1889), le total du tonnage de la marine marchande a été :

	BATEAUX A VAPEUR	NAVIRES A VOILES
En 1816. de. .	1.500 tonnes	3.415.100 tonnes.
1820 . .	6.200 —	3.165.600 —
1825 . .	14.700 —	3.067.300 —
1830 . .	30.200 —	3.016.000 —
1835 . .	47.700 —	4.128.800 —
1840 . .	97.000 —	4.556.200 —
1845 . .	135.100 —	5.343.300 —
1850 . .	216.800 —	6.383.900 —
1855 . .	471.100 —	9.109.000 —
1860 . .	764.600 —	10.712.200 —
1865 . .	1.169.500 —	11.417.500 —
1870 . .	1.709.100 —	12.352.600 —
1875 . .	3.189.700 —	12.250.100 —
1880 . .	4.645.700 —	13.267.500 —
1886 . .	7.396.200 —	12.002.800 —

Et nous voyons l'Europe s'évertuer aveuglément à favoriser toutes ces entreprises concurrentes.

En septembre dernier, des journaux annonçaient le départ pour la Chine de quatre cuirassés construits en Angleterre et en Allemagne, et se félicitaient de ce nouveau débouché ouvert à l'industrie métallurgique de l'Europe !

Excellents modèles d'après lesquels les Chinois s'occupent déjà de travailler pour leur propre compte, en attendant qu'ils nous en fournissent de pareils à meilleur marché que nous ne pourrons jamais, nous autres, les établir.

Nos concurrents sont à nos portes. Il y a peut-être encore des Pyrénées ; il n'y a plus d'Océan (1).

Mais, dira-t-on, l'Europe a dû garder sa supériorité comme chemins de fer ?

Erreur profonde. A eux seuls, les Etats-Unis possèdent environ 12.000 kilomètres de voie ferrée de plus que l'Europe tout entière, et, quant aux pays au regard desquels nous avons conservé l'avantage, ils ne nous en laisseront pas jouir

---

(1) Voici la durée du trajet et distance en milles de la France à :

	Jours	Milles		Jours	Milles
Colombo.	20	5058	Nouméa.	42	11354
Singapore. . . .	26	6628	Zanzibar	18	4745
Saïgon.	29	7265	Tamatave	26	6077
Hong-Kong . . .	34	8180	Odessa	11	2292
Yokohama. . . .	44	10135	Rio-Janeiro . . .	16	5028
Bombay.	21	4925	Buenos-Ayres . .	21	6170
Pondichéry . . .	23	5618	Pernambuco. . .	15	4000
Calcutta.	27	6478	New-York. . . .	10	3169
Batavia	28	7178	Antilles. . . .	26	5292
Melbourne. . . .	34	9720	Valparaiso. . . .	40	9490
Sydney	37	10296			

longtemps (1). La raison, c'est qu'on peut établir chez eux les chemins de fer plus facilement et à meilleur marché de deux tiers que chez nous, et donner, par conséquent, les transports à bas prix : « Le coût total d'établissement des chemins de fer du monde s'élevait, à la fin de 1885, à 127 milliards 850 millions de francs, dont 72 milliards 725 millions en Europe et 55 milliards 125 millions dans les autres parties du globe. Ce qui fait ressortir le prix moyen du kilomètre, en Europe, à 372.850 fr. et à 196.075 fr. dans les autres pays. Cette différence énorme tient au peu d'accidents de terrain que l'on rencontre sur les autres continents comparativement à l'Europe, *ainsi qu'à la plus faible valeur du sol* (2). »

---

(1) D'après MM. P. Lefèvre et G. Cerbeland, *l'Etat actuel et l'Avenir des chemins de fer*, voici la longueur du réseau des principaux pays d'Europe :

	kilomètres.
Allemagne	37.535
France	32.491
Royaume-Uni	30.849
Autriche	22.613
Italie	10.534
Espagne	9.185

Les Etats-Unis en possèdent 207.508, le Cana la 17.000, le Brésil 7.062, le Mexique 5.600, la République argentine 5.484.

Les Indes anglaises 19.368, les Indes néerlandaises 1.150.

La colonie du Cap 2.793, l'Algérie et la Tunisie 1.950, l'Egypte 1.500.

L'Australie 12.220.

En ce qui concerne la densité des chemins de fer européens, on remarque que la Belgique vient en première ligne, avec 15 kilomètres par 100 kilomètres carrés, puis la Saxe avec 14.9, l'Alsace-Lorraine 9.8, le grand-duché de Bade 8.8, le Wurtemberg 8, la Hollande 7.9, la Bavière 6.8, la Suisse 6.8, la Prusse 6.4, la France 5.1 et le Danemark 5.1.

(2) P. Lefèvre et G. Cerbeland, *l'Etat actuel et l'Avenir des chemins de fer*. (Voir la *Revue scientifique* du 26 janvier 1889.)

Aussi l'augmentation progressive des réseaux est-elle tout à fait en faveur du Nouveau Monde, où, dans une seule période quinquennale (1880-85), 60 000 kilomètres de voie ferrée ont été ouverts, pour 22.000 en Europe.

L'Asie ne fait encore que s'éveiller, la Chine est en devoir de construire son premier railway. Mais, dans les conditions exceptionnellement favorables où se trouve le continent jaune, avec les millions et millions de bras dont il dispose, il aura bientôt mis ses chemins intérieurs en harmonie avec les exigences croissantes de son commerce.

Les chemins de fer sont d'ailleurs à bon droit considérés comme l'agent le plus déterminant de la révolution commerciale. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer leur rôle avec celui de nos anciens moyens de transport (1).

---

(1) Nous lisons dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet 1888 :

« Avant que les chemins de fer fussent établis, le roulage ne dépassait pas la vitesse de 3 à 4 kilomètres à l'heure, sans parler des interruptions qui se produisaient dans la circulation, des stationnements, des arrêts pendant la nuit. La petite vitesse fait aujourd'hui 125 à 200 kilomètres dans les 24 heures. Pour faire 5.000 kilomètres sur onze directions sortant de Paris, il fallait, en 1814, 1.158 heures ; aujourd'hui le trajet s'effectue, à raison de 43 kil. 4 à l'heure, en 124 heures.

» L'un des principaux avantages des chemins de fer réside dans la fixité du prix et dans celle des délais. C'était surtout en temps de disette que les manœuvres des transporteurs prenaient un caractère alarmant et presque odieux. A la suite de mauvaises récoltes, les voituriers entre Paris et Marseille, par exemple, allaient jusqu'à augmenter de dix fois leurs taxes pour les grains pris au port de Marseille et destinés à l'approvisionnement de la capitale et du centre de la France. La navigation n'offrait pas des conditions plus favorables. Sur le lieu de production, la marchandise n'avait qu'une faible valeur ; partout ailleurs, elle atteignait des prix qui croissaient, suivant les distances, dans une proportion parfois presque fabuleuse.

» Aujourd'hui, grâce aux chemins de fer, la situation est complètement modifiée : la rapidité et le bon marché relatif des trans-

Rien ne montre mieux le mécanisme grâce auquel le grand nivellement commercial, après s'être opéré dans l'intérieur de chaque nation européenne, doit s'étendre fatalement à tout le globe. Or, nous le répétons, ce nivellement ne peut s'effectuer qu'au détriment des peuples autrefois les plus riches.

*
* *

Voyons maintenant les charges de la vieille Europe.

C'est un gouffre où l'on ne peut plonger les yeux sans vertige.

Ah! elle va bien, la vieille Europe, et, comme disait humoristiquement un publiciste: « dans une famille bourgeoise, on l'aurait bien vite dotée d'un conseil judiciaire ». Elle doit aujourd'hui la modeste somme de **cent vingt-sept milliards!**

Voici la part de chaque nationalité :

	CAPITAL		INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT	
France	37.500.000.000	»	1.336 000.000	»
Russie	18.750.000.000	»	1.038.000.000	»
Angleterre.	18.750.000.000	»	737.000.000	»
Italie	11.250.000.000	»	532 000.000	»
Autriche-Hongrie . .	11.250.000.000	»	389.000.000	»
Allemagne.	10.000.000.000	»	377.000.000	»
Les 15 autres États de l'Europe.	19.612.000.000	»	934.000.000	»
TOTAL. . .	127.112.000.000	»	5.343.000.000	»

Comme on voit, la France a le triste honneur de venir au premier rang et de représenter à

---

ports ont, en quelque sorte, effacé les distances. Aussitôt que la marchandise abonde sur un point du territoire, le trop-plein est emporté au loin par des voies ferrées : quand, au contraire, elle y est rare, quand l'offre est dépassée par la demande, le courant se renverse et vient alimenter le marché. »

elle seule plus du quart de cet effroyable total (1).

Chacun de ces États paye en intérêts, par tête d'habitant :

France.	33 75
Italie.	17 50
Angleterre.	16 25
Autriche-Hongrie	13 75
Russie.	10 »
Allemagne.	7 50
Etats-Unis.	4 »

L'ordre général est changé, mais ici, comme plus haut, c'est encore notre pays qui tient la tête. Chaque Français est, en moyenne, du fait des charges publiques, endetté de 987 fr. 05, et doit payer, par an, 33 fr. 75 d'intérêts.

Cette situation serait peut-être tolérable sans les dépenses de guerre et de la marine qui, mettant chaque année les budgets européens en déficit, forcent à de nouveaux emprunts et nous grèvent de plus en plus.

Voici le tableau du budget militaire de l'Europe :

Russie.	982	millions	par an.
France.	859	—	—
Angleterre.	740	—	—
Italie	539	—	—
Allemagne	542	—	—
Autriche.	342	—	—
Turquie	200	—	-
Espagne.	200	—	—
Les quinze autres Etats de l'Europe.	324	—	—
TOTAL.	4.728	—	—

(1) Le *Journal de la Société de statistique de Paris* (janvier 1888) nous indique, dans le tableau suivant, la proportion par tête :

	CHIFFRE DE LA DETTE en francs				PAR TÊTE en francs
France	37	milliards	500	millions	987 05
Angleterre et colonies.	18	—	750	—	500 »
Italie.	11	—	250	—	375 »
Autriche-Hongrie. . .	11	—	250	—	275 »
Russie d'Europe . . .	18	—	750	—	212 50
Allemagne et Etats de la Confération. . . .	10	—	»	—	213 »
Etats-Unis	5	—	800	—	90 »

La Russie semble tenir le premier rang. En réalité, c'est encore la France, l'auteur de cette statistique ayant calculé le rouble comme s'il était métallique et non en papier. En ramenant le rouble à sa valeur de change, la Russie passerait après nous pour le chiffre de ses charges militaires.

Ainsi donc l'Europe a 127 milliards de dettes, elle paie presque 5 milliards 1/2 de rentes et plus de 4 milliards 1/2 pour la guerre, soit plus de *dix milliards par an !*

En 1856, l'ensemble des budgets militaires européens ne s'élevait pas à 2 milliards 400 millions.

Nous avons fait du chemin depuis (1). Où s'ar-

---

(1) Si l'on veut se rendre compte de la progression des effectifs depuis 20 ans, on n'a qu'à jeter les yeux sur ce tableau :

	EFFECTIFS	
1869	de paix hommes	de guerre hommes
Angleterre	180.000	450.000
Autriche-Hongrie	190.000	750.000
France	404.000	1.350 000
Italie	120.000	570.000
Prusse et Confédération de l'Allemagne du Nord	380.000	1.300.000
Russie	550.000	1.100.000
1887-1888		
Angleterre	220.000	600.000
Autriche-Hongrie	290.000	1.500 000
France	510.000	3.700.000
Italie	175.000	2.300.000
Allemagne	480.000	4.000.000
Russie	840.000	4 000.000
Avec les nouvelles lois		
Angleterre	»	1.200.000
Autriche-Hongrie	»	3.000.000
France	»	6.000.000
Italie	»	3.000.000
Allemagne	»	6.408.000
Russie	»	6.506.000

Les petites puissances ont dû suivre l'exemple de leurs grandes sœurs. Si bien que l'effectif total des troupes européennes sur pied de guerre ne comprendrait pas moins de 26 millions d'hommes.

rètera la formidable progression de ces dépenses pour la plus grande partie improductives ?

Hommes et capitaux, c'est-à-dire travail et épargne, sont littéralement absorbés par le recrutement militaire.

Le système de la paix armée est incontestablement l'un des principaux facteurs de la ruine de l'Europe au regard du Nouveau Monde (1).

Les 1.224.000 soldats que la France, l'Angleterre, l'Allemagne entretiennent sous les drapeaux, équivalent au sacrifice annuel du huitième de leurs forces productives. « Encore, fait justement remarquer une publication anglaise (2), si l'on considère que les hommes ainsi enlevés aux travaux de la paix sont tous dans la fleur de leur force et à l'âge où se contractent les habitudes décisives, cette évaluation d'un huitième est-elle bien au-dessous de la réalité. La perte de revenu qui résulte d'un tel état de choses, énorme en elle-même, devient effrayante quand on l'examine comme facteur dans la lutte industrielle avec les Etats-Unis. »

Sur le terrain de la dette publique, la comparaison ne nous est pas plus avantageuse. Les Etats-Unis n'ont plus que 5 milliards 800 millions de dettes, ce qui fait par tête d'habitant 90 francs en principal et 4 francs d'intérêt. Chaque année cette charge diminue, l'amortissement

---

(1) Pour ne parler que de trois puissances, la France, l'Angleterre et l'Allemagne supportent de ce seul chef : la première, 24 fr. 40 de charges par tête d'habitant, la seconde 21 fr., la troisième 12 fr. 20. Les Etats-Unis n'ont qu'une armée de 27.000 hommes, pour laquelle suffit un budget de 250 millions par an, soit,, par tête d'habitant, une dépense de 4 fr. 50.

(2) *Contemporary Review.*

s'effectuant dans des proportions telles qu'avant dix ans la grande République ne devra plus un dollar.

Dans un demi-siècle sa population égalera celle de l'Europe et, quant à sa richesse, nul ne peut dire quelle en sera la limite.

Il y a en outre les charges locales, très lourdes en Europe, insignifiantes aux Etats-Unis. C'est encore sur le contribuable français qu'elles pèsent le plus. Il faut entendre M. Paul Leroy-Beaulieu le confesser lui-même : « J'ai fait le » tableau des taxes qui saisissent en France le » capital et le revenu, taxes infiniment plus lour- » des que celles que connaissent les Anglais et les » Allemands. J'ai montré que, tandis qu'une » famille ouvrière parisienne paie à peu près » 10.80 0/0 de son revenu à l'Etat, au départe- » ment et à la Ville, une famille opulente habi- » tant Paris paie aux mêmes pouvoirs publics » environ 17 0/0 de ce revenu (1). »

Très juste, ce que dit M. Paul Leroy-Beaulieu, et, pour compléter sa démonstration, nous ajouterons qu'en effet, d'après un travail approfondi auquel s'est livré un de ses coreligionnaires économiques, c'est l'Allemagne qui, toutes proportions gardées, a les plus faibles impôts d'Europe. « Les facultés contributives de ce pays sont loin d'être arrivées au même degré d'épuisement que celles des autres pays européens. Aussi, c'est en Allemagne que l'on peut encore donner le plus de développement aux forces militaires ; cette puissance, qui tient déjà la tête au point de vue de ses armements, est aussi celle

(1) L'*Economiste français* du 27 octobre 1888 : *Traité de la Science des finances*, préface de la troisième édition.

qui a le moins abusé de ses ressources et qui serait capable du plus grand effort pour accroître sa puissance (1). »

Au cours de cette étude, nous aurons assez fréquemment l'occasion de mettre en cause l'honorable M. Paul Leroy-Beaulieu. Commençons par lui demander si c'est en continuant à ouvrir nos portes, tandis que l'étranger nous ferme les siennes, si c'est en nous laissant inonder de produits similaires à ceux que nous fabriquons, en favorisant le chômage, en paralysant le travail national — source unique de notre fortune, — que nous arriverons à diminuer nos charges ?

« Si l'état des choses ne change pas à bref délai, — dit justement un adversaire des rêveries économiques de M. Leroy-Beaulieu — il faut donc s'attendre à une décadence rapide des nations européennes, dans leur puissance productive et dans leur prospérité, comparées à celles des Etats-Unis. On ne pourrait prévenir une telle décadence qu'en trouvant le moyen immédiat de faire croître la population et la richesse de l'Europe aussi rapidement que la population et la richesse des Etats-Unis. Or, non seulement ce moyen n'existe pas, mais la dureté même des conditions que le présent régime militaire fait peser sur le vieux monde, pousse d'innombrables émigrants à le quitter, et une forte proportion de ces émigrants vient ajouter son travail aux autres éléments de prospérité de la République américaine. Si les peuples européens cherchaient de propos délibéré à se ruiner à son profit, ils n'agiraient donc pas autrement. »

---

(1) La *Finance Nouvelle* du 19 novembre 1888.

Ce que nous venons de dire pour les Etats Unis, et qui s'applique également à l'immense péninsule indienne (1), dont la production et l'exportation prennent des proportions de plus en plus considérables, sera d'actualité demain pour une multitude de peuples.

Demain, nous aurons à lutter avec la Chine ayant à sa disposition tous les procédés agricoles et industriels connus et ouvrant sa porte aux deux grandes découvertes modernes, la vapeur et l'électricité. Ce pays, — peut-être le plus riche du monde et de beaucoup le plus peuplé — où la moyenne des salaires mensuels est d'environ 3 piastres, soit moins de 15 fr., a vécu jusqu'ici sur lui-même et par lui-même, sans avoir eu besoin de recourir aux étrangers. La soie et le thé, pour ne citer que deux de ses principaux produits, lui ont toujours permis de payer son importation avec un solde considérable en sa faveur. Que de richesses n'absorbera-t-il pas lorsqu'il aura un peu progressé dans la voie d'expansion commerciale où, à l'exemple du Japon déjà très avancé, il entre enfin résolument !

« Chaque année, dit M. A. Bocher, la Chine envoie en Europe, en nombre toujours grossissant, des élèves ingénieurs et autres qui viennent s'y instruire et, avec cette facilité d'assimilation et d'imitation qui est la qualité essentielle de la race jaune, y acquièrent des connaissances très propres à leur permettre d'utiliser les moyens de production que les fabricants euro-

(1) Aux Indes, où la première manufacture de coton fut établie en 1854, il y a aujourd'hui cent vingt-cinq fabriques de coton et de jute, avec 22.000 métiers et près de 5 millions de broches.

péens se montrent d'ailleurs enchantés de mettre à leur disposition. »

Or, ce peuple industrieux, merveilleusement habile, deux fois plus sobre, deux fois plus dur au travail que l'Européen; ce peuple, chez qui règnent tous les climats fertiles, possède, indépendamment de certains produits dont il a le monopole, toutes les richesses naturelles de notre sol. Encore quelques années, le temps d'apprendre comment on se sert de nos outillages, et il nous écrasera sous l'avalanche de ses inépuisables produits, augmentée de marchandises manufacturées parfaitement similaires aux nôtres. Qui douterait, en effet, de la possibilité pour les Chinois passés maîtres dans l'art de tisser, de broder, de travailler le bois, le fer, l'ivoire et tous les métaux, d'imiter nos modèles et de s'inspirer de notre art, alors que nous-mêmes nous recherchons leurs produits avec tant de curiosité (1) ?

La Plata et la Chine, venant s'ajouter au Japon, jetteront le travail de 500 millions d'hommes de

---

(1) Sous ce titre : *La Chine pouvant fabriquer pour le monde entier*, un journal anglais, le *Fair-Trade*, publiait, en mars 1889, la note suivante :

« Voici en quels termes s'exprimait, vis-à-vis d'un correspondant américain, Li-Hung-Tchang, vice-roi du Petchili :

» Avant qu'il se soit écoulé un demi-siècle, la Chine sera couverte de chemins de fer comme d'un filet. Ses immenses ressources minérales seront développées : elle possédera, dans nombre de localités, des hauts fourneaux et des forges et rien ne semble impossible à ce qu'elle puisse arriver à produire pour l'univers entier. C'est là pour moi la question la plus sérieuse qui puisse menacer votre peuple industrieux (les Etats-Unis) ainsi que ceux d'Europe.

» Les Chinois se sont montrés, par eux-mêmes, aussi habiles et intelligents qu'aucun autre peuple du monde. Ce sont, à l'occasion, de rudes travailleurs pouvant vivre à meilleur marché que les vôtres. Aussi, lorsque notre pays, ouvert aux chemins de fer, tournera son activité vers la fourniture des marchés du monde, je crois qu'il pourra arriver à les fournir mieux et à meilleur compte

plus dans la balance des échanges internationaux.

S'agit-il seulement des céréales et autres articles d'alimentation ? Non, il s'agit, disons-nous, de tous les produits imaginables, soit bruts, soit manufacturés.

M. Claudio Janet, dans son livre *Le Socialisme d'Etat et la réforme sociale* (1), fait de la situation précaire à laquelle est condamnée l'Europe, le tableau suivant :

« Nous avons dit la situation difficile que faisait à l'agriculture européenne la concurrence de l'Inde, de l'Australie et des deux Amériques. Malgré les droits de douane protecteurs et toutes les mesures par lesquelles les familles d'agriculteurs peuvent être soutenues, il est possible que la culture intensive doive être abandonnée sur les terres de qualité inférieure, que pour celles-là on revienne aux jachères et que l'on remette en bois les mauvais terrains défrichés entre 1820 et 1870... Il y a déjà incontestablement de ce chef une grande décadence pour nos vieux pays au point de vue des profits agricoles.

» Leurs profits, comme exportateurs d'objets manufacturés, sont non moins compromis. Dans un avenir prochain, les Indes, l'Aus-

---

que vous-mêmes. C'est là une question que vous devez envisager en face. »

Le même esprit qui a dicté l'expulsion des Chinois, faisait remarquer à ce propos la *Commercial Gazette de Pittsbourg*, « doit dicter des mesures de prohibition contre les marchandises chinoises. Il n'y aura, en effet, pas plus moyen de lutter par des abaissements de salaires ou des façons de vivre contre les marchandises chinoises, qu'il n'était possible de lutter, par ces mêmes moyens, contre les Chinois eux-mêmes.

» La protection, le vieux système de défense américain, doit seule être employée dans l'espèce. Mais la question de concurrence avec des millions de travailleurs à bon marché n'est-elle pas d'une gravité plus sérieuse pour la libre-échangiste Angleterre que pour vous-mêmes ? Que fera-t-elle lorsque la Chine aura atteint le développement manufacturier dont parle son vice-roi ? A moins qu'elle n'ait recours au système protectionniste qu'elle a si longtemps essayé et qu'elle essaye encore de détruire, les ouvriers, pour lutter contre le travail chinois, n'en seront-ils pas réduits au simple taux de ce même travail chinois ? »

(1) Plon et Nourrit, éditeurs, 1889.

tralie, la Chine se pourvoiront elles-mêmes de tous les objets de cette sorte. Les Etats-Unis commencent à se suffire. La Russie devient rapidement, elle aussi, une puissance manufacturière, et avec les immenses espaces sur lesquels s'étend son empire en Europe, en Sibérie et dans l'Asie centrale, elle sera, d'ici à 50 ans, un monde économique aussi important que l'Amérique du Nord... Ce jour-là, l'Europe occidentale, y compris l'Angleterre, perdra ses débouchés, et il faudra que son industrie, *organisée pour inonder de ses produits le monde entier, se contente de sa consommation intérieure.* Il pourra bien, alors, en être de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne, comme de l'Italie et de l'Espagne après le seizième et le dix-septième siècles. Sans décliner d'une façon absolue, nous déclinerons relativement. D'autres pays nous dépasseront dans la voie du progrès et nous serons relégués à un rang inférieur dans la nouvelle répartition économique des forces du monde. »

Certes, la vieille Europe, du fait de son ancienneté, avait déjà du plomb dans l'aile, et, dès longtemps avant 1870, elle pouvait se sentir en état d'infériorité marquée au regard des peuples jeunes qui entraient en lice avec elle ; mais une circonstance aussi imprévue que tragique est venue aggraver sa situation, doubler ses charges, réduire le contingent de ses ressources laborieuses. Si l'asservissement économique de l'Europe s'est tout à coup précipité d'au moins un demi-siècle, nous le devons à l'ambition politique de l'Allemagne.

Par surcroît, c'est ce même peuple qui a déchaîné sur l'occident européen un nouvel agent de ruine, un véritable fléau économique, le coup de grâce : la CRISE MONÉTAIRE.

Tout à l'heure nos lecteurs apprécieront l'importance de cette crise dont ils ont très certainement entendu parler, mais que, peut-être, ils ne supposent pas si intimement liée aux intérêts de notre travail national. Nous les prions de nous faire crédit pendant quelques instants, ne voulant pas, dans ce tableau général de la situa-

tion européenne, esquissé à grands traits, anticiper sur une question qui comporte une étude spéciale et qui sera développée dans les chapitres suivants.

La crise monétaire n'est assurément pas la cause unique de nos souffrances, encore moins la cause première, puisqu'elle a surgi en dernier lieu ; mais elle peut précipiter avec une étonnante rapidité l'œuvre de ruine commencée par la concurrence de la culture et de l'industrie étrangères (1).

*
* *

Le globe, qui ne contient que 1.400 millions

---

(1) Pour ne parler que du commerce universel des céréales, qui occupe la première place dans les échanges internationaux, voici ce que dit M. de Neumann-Spallart dans son excellent livre : *Uebersichten der Weltwirtschaft*, 1884 :

« Aucune branche de la production ne s'est élevée si vite et à une si imposante hauteur que celle des céréales. Il y a un siècle, Turgot n'a estimé le commerce international des grains qu'à environ 10 à 11 millions d'hectolitres ; à présent, les exportations des céréales s'élèvent à 270 millions d'hectolitres et des farines à 15 millions de quintaux métriques. On peut donc raisonnablement évaluer le commerce international des céréales à l'énorme quantité de 550 millions d'hectolitres et à 25 millions de quintaux métriques celui des farines. Les pays qui ont pris une part prééminente à ce commerce se sont rapidement enrichis. La Russie n'a exporté, au commencement de ce siècle, que 3 millions d'hectolitres ; de 1880 à 1884, elle a exporté de 50 à 83 millions de grains et farines par an. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord étaient à peine connus dans le commerce des céréales, de 1840 à 1850, et, ces derniers temps, ils ont expédié 70 à 100 millions d'hectolitres, d'une valeur de 160 à 290 millions de dollars. Les Indes orientales ont quadruplé leurs exportations de blé dans l'espace de dix ans. Par contre, l'Angleterre, qui n'a importé, au commencement de ce siècle, qu'environ 1 million 1/2 d'hectolitres de blé par an, en a pris les dernières années de l'étranger 36 millions et 8 millions de quintaux de farine.

» Aujourd'hui, le commerce des céréales présente un échange de 6 milliards de marks par an, soit un dixième de la valeur totale du commerce du monde. »

d'hommes, et qui pourrait en nourrir 12 milliards s'il était cultivé comme les régions riches de France et d'Allemagne, le globe est en mal de travail et anticipe déjà sur ses besoins. Une formidable invasion économique menace de se ruer sur nous, comme il y a quinze siècles, les barbares du Nord et de l'Est se ruèrent sur le monde romain.

Et voici le bilan des deux antagonistes en présence.

Les pays nouveaux ont pour eux la fertilité incomparable d'un sol où les récoltes poussent en abondance sans demander aucun secours à nos procédés de culture intensive; d'immenses étendues de terres encore vierges qui attendent la charrue à vapeur et la moissonneuse; tous les climats des zones fertiles; des centaines de millions de travailleurs jeunes, patients, sobres, laborieux, adroits, qui trouvent dans l'utilisation nouvelle de leurs forces une source de régénérescence et de bien-être; une main-d'œuvre si peu coûteuse que la moyenne du salaire de l'ouvrier indien, par exemple, est encore inférieure au quart de celle de l'ouvrier français; toute espèce de facilités de production qui, pour longtemps encore, assurent à leurs marchandises brutes ou manufacturées un prix de revient d'une modicité inéluctable.

Les vieux pays d'Europe n'ont, au contraire, que des terres fatiguées par des siècles de culture, lourdement frappées d'impôts, rendues moins productives par le morcellement; un horizon resserré dans des frontières étroites; une population agricole démoralisée, qui tourne ses yeux vers les villes; dans les cités, des travailleurs trop souvent sans travail, habitués à de

forts salaires que les exigences toujours croissantes de notre civilisation ne permettent pas d'abaisser, tellement découragés par l'improductivité de leurs efforts qu'ils en arrivent à se réfugier dans la pensée d'un socialisme d'Etat, à s'insurger contre « l'iniquité capitaliste », à nous menacer d'obtenir par la violence ce que la loi leur refuserait; une production coûteuse, précaire, subordonnée à des sacrifices ruineux, interrompue par les grèves, paralysée par l'agiotage et la spéculation la plus effrénée.

Les pays neufs n'ont presque pas de dettes, pas de gros budgets, pas de divisions politiques qui troublent la paix intérieure, pas de haines nationales qui les obligent à s'armer contre leurs voisins.

Les autres succombent sous le poids des charges, voient leur sécurité constamment menacée, sont déchirés de luttes intestines, jettent dans le gouffre de la paix armée le meilleur de leurs forces vives, et ne regardent qu'en tremblant un demain gros de catastrophes.

Scientifiquement, et pour se renfermer dans le domaine économique, voici le double phénomène qui se produit sur nos marchés :

Pour l'agriculture : exportation chaque jour décroissante, par suite de la diminution de la demande étrangère, — première cause de baisse ; afflux des produits étrangers, offerts en raison de leurs bas prix, — deuxième cause de baisse.

Pour l'industrie : les usines européennes trouvant la place prise de plus en plus sur les marchés exotiques par les produits de fabrication exotique, et refoulement des produits européens sur les marchés de l'Europe où il y a déjà surproduction,

— première cause de baisse ; afflux des produits exotiques en Europe grâce à leur bas prix de revient, — deuxième cause de baisse.

Avantages pour les concurrents : Bénéfices certains, enrichissement progressif leur permettant, pour le présent, de diminuer leur peu de charges, d'amortir leurs faibles dettes ; pour l'avenir, d'entasser des réserves grâce auxquelles ils pourront supporter l'augmentation du prix de leurs terrains. Stimulation puissante à leur génie inventif ou imitatif, ayant, du premier coup, à sa disposition tous les moyens perfectionnés que nous avons mis un siècle à acquérir. En outre, surproduction encouragée par les différences de valeur monétaire qui, dans certains cas, favorise l'exportation et paralyse l'importation.

Conséquences pour l'Europe : Ralentissement du travail, lequel cesse d'être rémunérateur ; ralentissement de la consommation, l'ouvrier des villes et des champs étant forcé, comme on dit en langage vulgaire, de « se serrer le ventre » ; recettes budgétaires souvent inférieures aux prévisions ; nécessité de recourir à de continuels emprunts, les charges grandissant à mesure que les ressources s'épuisent.

Telle est la situation, hélas ! trop vérifiée pour qu'on nous accuse de pessimisme.

Et quelle est la plus menacée de toutes les nations du vieux monde logées à cette enseigne ?

C'est la France (1).

---

(1) Triste vérité, qu'un publiciste a nettement dégagée de l'analyse de cette brochure de M. Bocher à laquelle nous venons de faire quelques emprunts :

« Les libre-échangistes se déclarent satisfaits ; il faut le pain à bon marché pour le consommateur : ils ne voient pas plus loin, et en-

ne

Devant des faits si rapidement accomplis qu'on les pourrait qualifier d'extraordinaires (bien qu'ils soient la conséquence logique du progrès), on ne peut s'empêcher de penser avec tristesse au rôle que nous avons joué autrefois. Il reste à notre orgueil la satisfaction de se dire que nous aurons été, après l'Inde, après l'Egypte, après la Grèce, après Rome, le dernier foyer de civilisation indispensable au monde.

Mais aujourd'hui, reconnaissons-le, ces foyers uniques et tour à tour prépondérants, où venait se concentrer toute l'activité terrestre, disparaissent dans l'éparpillement des forces, dans le rayonnement universel des idées. De même que pour une société arrivée à son complet développement il n'y a plus d'homme nécessaire, de

---

s'aperçoivent pas que, sur 36 millions de Français, il y en a 20 qui vivent de l'agriculture, c'est-à-dire en majeure partie de la culture des céréales.

» La culture du blé n'est plus rémunératrice ? Qu'à cela ne tienne ; faites du bétail !

» Nous passons sur les dangers qu'il peut y avoir à s'en remettre sur l'étranger du soin de nous fournir notre pain ; nous n'insistons pas sur le préjudice que peut causer aux ouvriers agricoles la substitution des prairies naturelles ou artificielles à la culture des céréales ou des plantes industrielles ; soit, faisons du bétail !

» On en a fait ; on sait le résultat.

» Pour les vaches, pour les moutons, pour les porcs, pour les viandes abattues, les résultats sont défavorables ; pour le bétail, comme pour les céréales, nous nous trouvons en face de régions nouvelles qui produisent plus abondamment et à meilleur marché que nous, d'où une baisse ruineuse pour le cultivateur français.

» L'Australie, née d'hier, possède plus de moutons qu'il n'en existe en Europe.

» Chicago seul voit sortir de ses docks, en une année, autant de porcs que toutes les fermes européennes en élèvent !

» En attendant qu'on nous envoie des bestiaux sur pied en nombre considérable, on nous envoie des viandes conservées. Nous sommes battus pour la viande comme pour le blé.

» Que faire alors ? Du vin.

» Il y a quelques années, la France avait le monopole, pour ainsi

même il n'y a plus de nation nécessaire sur la surface d'un monde où tous les peuples rivalisent d'ambition et possèdent, avec leur génie propre, les mêmes instruments de travail.

Si, dans le cours de l'histoire, brusquement, l'un de ces centres successifs de civilisation que nous venons d'énumérer avait disparu, le globe serait peut-être encore à l'état sauvage. Quelle différence aujourd'hui!

Supposons que, dans un cataclysme, la France fût tout à coup engloutie et remplacée par les flots de la mer, comme il arriva, dit-on, à la légendaire Atlantide. Certes, il y aurait une lumière de moins au monde, et l'Art pourrait peut-être porter un deuil éternel. Mais le reste de la planète n'en serait pas troublé dans ses intérêts matériels, et le progrès scientifique n'éprouverait pas d'interruption sensible dans sa marche.

On a pu pousser encore plus loin cette hypo-

---

dire, des vignes et des vins de commerce. L'Espagne, l'Allemagne, la Hongrie produisaient bien aussi des vins; mais on n'admettait pas que les crus du Bordelais, de la Bourgogne et des bords du Rhin pussent avoir des rivaux. Les régions vinicoles applaudissaient alors aux théories libre-échangistes, espérant conserver le monopole de la production viticole du monde.

» Combien la situation s'est modifiée! Les maladies sont venues, le phylloxera, le mildew; enfin, tandis que, décimé par les fléaux, le vignoble français diminuait chaque jour, chaque jour aussi l'on plantait, en Afrique, en Amérique, en Australie, et les produits qu'on en retire aujourd'hui sont de nature, sinon à égaler complétement les nôtres, du moins à leur créer une concurrence qui ne peut manquer de devenir des plus dangereuses.

» Il est donc arrivé pour les vins ce qui est arrivé pour les céréales et pour le bétail. Les libre-échangistes peuvent triompher, leurs doctrines ont porté leurs fruits, notre agriculture est écrasée. Et ce qui s'est produit pour l'agriculture s'est produit pour toutes nos industries. Partout nous trouvons nos maîtres. Quelle est celle de nos industries qui peut supporter la concurrence? L'article de Paris? mais alors, la France doit-elle se résoudre à cette seule ressource, à cet unique monopole? »

thèse, on a pu dire avec raison que la disparition subite des trois ou quatre peuples établis dans l'Occident européen et qui ont longtemps gouverné le globe après l'avoir conquis, ne serait qu'un accident bientôt oublié par la fourmilière humaine.

Il nous faut donc rabattre de nos anciennes prétentions et nous habituer à l'idée que nous ne sommes plus un rouage indispensable dans le mécanisme de l'univers.

La conclusion de tout ce qui précède se dégage d'elle-même : il faut nous défendre. Il s'agit — non plus, hélas! de reconquérir notre suprématie — mais de nous débattre, et, s'il est vrai que nous ne puissions pas l'éviter, de retarder du moins par tous les moyens la chute finale.

Est-ce possible ? Nous le croyons sincèrement et nous pensons pouvoir en donner la preuve convaincante.

Mais pires que tous les fléaux en marche contre nous seraient les économistes de l'école du Cobden-Club, si leur influence venait à entraver l'organisation de notre œuvre de défense nationale.

Déjà nous avons fait un pas dans la voie contraire à l'idéal meurtrier du Libre-échange, et bien nous en a pris. C'est à se demander même s'il n'était pas trop tard ! Mais il faut aller plus loin, et conjurer le danger par des moyens mieux étudiés, plus précis, plus sûrs.

Est-ce à dire que nous voulons boucher nos ports, ensabler nos estuaires, nous enfermer dans une muraille impénétrable, comme fit jadis l'Empire-Céleste ?

Les plaisantins du camp libre-échangiste nous prêtent volontiers ces idées saugrenues.

Nous n'avons jamais eu la pensée d'empêcher les évolutions d'un Progrès que nous qualifions nous-même, plus haut, d'irrésistible.

Seulement, comme nous ne pouvons pas vivre sans travailler, comme nous avons à payer des dettes, nous ne voulons ni faire faillite, ni mourir de faim — ce à quoi nous amènerait à brève échéance le système, vraiment plus sot que généreux, des portes grandes ouvertes devant l'invasion ennemie.

L'*égal-échange*, qui est la justice et non le *libre-échange*, qui est la duperie, — voilà notre désidératum.

En ce centième anniversaire solennel d'un moment de notre histoire où l'on place, avec trop d'exclusivisme peut-être, l'aurore de toutes les libertés, nous croyons exprimer le sentiment général d'une société assagie par un siècle de luttes et d'épreuves, en réclamant le contrôle de certaines formules absolues qui ont passé plus facilement dans notre langue que dans nos esprits.

Nous demandons un peu plus de patriotisme et moins d'humanitarisme.

Tant que les peuples se feront la *guerre* soit sur le terrain militaire, soit sur le terrain économique, aucun droit ne nous semblera plus sacré que celui de la légitime défense.

Et si nous poussons un cri d'alarme, ce n'est pas contre le progrès, mais contre ceux qui voudraient le laisser tourner à notre unique désavantage, contre les idéologues funestes qui, de gaieté de cœur, nous immolent à l'Etranger.

Nous nous attendons bien, un peu, à voir traiter en « vulgaire pamphlet » ce livre écrit de bonne foi. On nous enveloppera dans quelqu'une de

ces dédaigneuses formules qui sont les portes de sortie de la discussion. Multiplier les documents, les citations et les preuves, fouiller impitoyablement les écrits des savants autrefois écoutés comme des sibylles, tirer de l'ombre ce que l'on espérait peut-être oublié, évoquer des morts illustres et molester les vivants dans la tranquille inconscience où ils reposent, cela semblera sans doute contraire au *procédé scientifique* dont tous les livres de l'Ecole prétendent relever.

En cela, comme en beaucoup de choses, ils se tromperont, la vraie méthode scientifique accréditée aujourd'hui consistant à ne rien avancer qui ne soit appuyé de documents confirmatifs.

C'est celle que nous avons adoptée, parce qu'elle est la plus rationnelle, et, surtout, la plus loyale.

Nous n'avons pas voulu nous faire soupçonner de prêter à nos adversaires des opinions, des dires de fantaisie; et il y avait de quoi nous rendre suspect, on le verra!

D'où la nécessité de leur céder, à chaque instant, la parole. Du reste, nous n'avons cité que les maîtres, les docteurs qui ont fait et font encore autorité, les Pères de l'Eglise économique.

NOTRE DÉFENSE DOUANIÈRE

CHAPITRE DEUXIÈME

Avant d'aborder la question monétaire. — L'obscurité de cette question. — Les spécialistes. — La question monétaire a-t-elle été étudiée dans ses rapports avec nos droits de douane ? — L'absence de précision qui a présidé à l'établissement de ces droits. — L'importance des questions de change.

Jusqu'ici les hommes qui se sont occupés d'organiser notre défense économique n'ont oublié qu'une chose : la question monétaire.

Neuf personnes sur dix vont se demander quel rapport cette question peut bien avoir avec notre régime douanier. Peut-être même iront-elles jusqu'à dire : Il y a donc une question monétaire ?

Oui, il y a une question monétaire. Seulement on la considère, en général, soit comme une douce marotte à l'usage de quelques maniaques inoffensifs, soit comme un casse-tête de savants, quelque chose comme de l'alchimie financière, de la quintessence, du triple extrait d'économie politique. On la juge en deux mots : c'est une « question spéciale ». Cela dit tout. Il n'en faut pas davantage pour inspirer aux uns un légitime effroi, aux autres une absolue indifférence. Et puis, il est si simple de ne pas étudier la question monétaire ! Combien plus faciles, et à la portée de tous, les « parlottes » sur le libre-échange et la protection !

Ce fâcheux préjugé ne se serait pas établi, si l'on n'avait pas remarqué que les problèmes relatifs à nos moyens d'échange étaient toujours traités par des écrivains ou des orateurs *spécialistes*. Mais le spécialisme n'est-il pas une des maladies de l'esprit moderne? En France, depuis trente ans, on a tout spécialisé, jusqu'au patriotisme qui a eu longtemps ses marques de fabrique et ses commis-voyageurs. Il y a aussi le spécialisme héréditaire, qui mène le fils, après le père, à la Chambre et même à l'Institut. « Papa était dans les drawbacks, je me mettrai dans les drawbacks, » déclare un futur député dans nous ne savons plus quelle bouffonnerie du Palais-Royal. Or, rien ne prête davantage à cette manie de spécialisation que les sciences sans base fixe, sans principes vérifiés, — telle l'Economie politique.

Pas aussi innocente qu'elle le paraît, au premier abord, cette manie-là. Le spécialiste sait très bien qu'il jouit d'une grâce d'état, qu'il aura toujours « de l'autorité », par cela seul qu'il sera un spécialiste. Du moment qu'on ne s'occupe que d'une chose, on est censé la connaître dans la perfection. On en profite pour affecter une technologie qui a cela de bon, qu'elle accrédite votre qualité de spécialiste, et cela de mauvais, qu'elle vous rend inintelligible au vulgaire.

On nous dira que c'est peut-être là ce que recherchent beaucoup de spécialistes. Combien de gens qui en pensent ce que Scaliger disait des Basques : « On prétend qu'ils s'entendent ; mais je n'en crois rien ! »

Certes, il est des exceptions. Quelques écrivains, dont nous aurons à citer les travaux, ont traité de l'étalon monétaire, du change et de l'arbitrage avec une clarté qui rend l'étude

de ces questions ardues accessible à quiconque veut bien y mettre un peu de persévérance. Mais la plupart semblent, à la vérité, s'être efforcés d'ahurir le profane par un entassement de chiffres et de termes baroques. Il semble qu'il faille de rares facultés d'assimilation, ou une foi bien robuste, pour ne pas fermer certains de leurs livres à la troisième ou quatrième page !

Quant aux orateurs qui ont porté ces questions devant le Parlement, ils sont tombés dans le même travers que les écrivains. Dès qu'ils apparaissent, la salle des séances se vide comme par enchantement. Du coup, les couloirs, la buvette sont encombrés de mandataires du peuple, dont certes les signatures resplendissent au bas de professions de foi où l'on promet de consacrer toutes les minutes de son existence à l'étude des intérêts positifs du pays ; mais, pour le moment, ils préfèrent se donner vacances. De temps en temps, ils entr'ouvrent la porte « pour voir si c'est fini » ; et alors il leur arrive aux oreilles des bouffées de vocables étranges, incompréhensibles. D'où il semblerait résulter que les plus coupables sont peut-être les orateurs.

Un jour, au Sénat, l'un de ceux-ci s'épuisait dans une argumentation qui lui semblait très lumineuse, mais qui laissait son rare auditoire en proie à une vague inquiétude. Il le sentait aux « très bien » qui ponctuaient poliment son discours, partout excepté aux bons endroits. Alors il s'arrêta comme frappé d'inspiration subite et s'écria : « Je vais être plus simple : c'est comme si je disais que la *dérivée* de *sinus X* est *cosinus X*. »

Ses collègues furent-ils convaincus ? Nous croyons pouvoir en douter, sans porter atteinte à la majesté de la Chambre haute.

On pourrait croire que les membres du gouvernement réussissent mieux à faire la lumière sur ces graves problèmes. Illusion! Depuis quelque temps, à la Chambre, il n'y a guère qu'un député, M. de Soubeyran. qui soulève le débat. Une fois par an, il avertit charitablement le ministre qu'il l'interpellera, tel jour, sur « la circulation monétaire ».

Au jour dit, le ministre, un peu inquiet, quoique bien stylé par un des directeurs de son département, débite une réponse qui a déjà servi à tous ses prédécesseurs, lesquels s'étaient, du reste. inspirés à la même source.

On salue alors au passage, comme de vieilles connaissances, ces phrases ou ces lambeaux de phrase qui ont, au moins, le mérite de ne rien compromettre : « Grave question... éminemment complexe... tient une des premières places dans les préoccupations du gouvernement... mon savant interlocuteur... sa haute compétence... sa clarté absolue... La situation comporte évidemment une solution... mais adhésion des puissances étrangères indispensable... Perdons pas de vue grands intérêts qui... » etc., etc.

Et les choses en restent là. On en sait juste autant que la veille.

Nous ne voudrions pas mériter les critiques que nous faisons à autrui.

Dans ses *Pensées sur l'interprétation de la nature*, Diderot reproche à Newton l'obscurité affectée, la solennité imposante dont l'illustre savant entourait, comme à dessein, l'exposé de ses découvertes et de ses doctrines. « Il faut, dit-il, nous révéler *et la chose et le moyen*. » Nous nous inspirerons, ici, du précepte de ce grand ami de la clarté. Nous dirons *la chose* en langage

modeste, allégé de chiffres, débarrassé de formules, et nous montrerons *les moyens* aussi simplement qu'il nous sera possible. Nous supposerons que nos lecteurs ignorent jusqu'à l'existence de la question monétaire, qu'ils n'ont jamais entendu parler de change, ni d'arbitrage ; au risque de leur redire des choses qu'ils connaissent, et même d'être un peu long, nous n'avancerons d'un pas qu'après avoir fait place nette ; et nous aborderons bravement la question dans l'ordre abécédaire, quelle que soit l'importance des conclusions où nous prétendons aboutir par la force de la logique.

Ces conclusions nous paraissent de nature à frapper l'attention de la Commission des douanes, du groupe agricole et du groupe industriel de la Chambre et du Sénat ; nous les recommandons surtout à l'examen des Conseils généraux, des Chambres de commerce et des Sociétés d'agriculture, de tous ceux, en un mot, qui se préoccupent de l'échéance de 1892, et qui, en 1880 et 1881, ne semblent pas s'être doutés seulement que l'étude de la question monétaire aurait dû être la préface de nos règlements douaniers.

*
* *

S'il règne tant d'obscurité autour de la question monétaire, c'est aussi parce qu'elle est naturellement délicate.

Etudiée dans ses rapports avec le régime douanier, — ce qui, pensons-nous, n'a pas encore été fait, — elle devient très complexe.

Donc il importe de procéder par petites doses.

Et d'abord écartons toute considération trans-

cendante, toute matière à discussions, à systèmes. Nos droits de douane sont-ils fiscaux ou protecteurs ? Profitent-ils à l'Etat ou aux citoyens, à tous ou à quelques-uns ? Sont-ils une charge pour ceux-ci, un privilège pour ceux-là ? Sont-ils bons ou mauvais en principe ?... Là n'est pas la question. Demandons-nous simplement si nos droits de douane, tels qu'ils ont été calculés et fixés, frappent, en réalité, la marchandise étrangère dans la mesure où ils ont la prétention de l'atteindre ? si on les a déterminés d'une façon logique ? si, quand nous nous sommes armés contre la concurrence, nous n'avons pas oublié la principale pièce de l'armure ?

Pour établir nos droits de douane, on a d'abord classé les produits étrangers en catégories et sous-catégories, puis, au lieu de les handicaper, pour ainsi dire, suivant chaque pays de provenance, on a frappé chaque sorte d'un droit fixe.

Naturellement, ce n'est point au hasard qu'on a déterminé le quantum de ces droits : on est parti de ce principe, qu'ils devaient équilibrer la différence entre les charges et désavantages qui pèsent sur la production de telle marchandise en France et les avantages dont cette même production bénéficie à l'étranger. Jusque-là tout est bien ; voici où commence le sophisme : Dans un des plateaux de la balance on a mis la France, dans l'autre l'étranger, tout l'étranger, en bloc ; c'est-à-dire, qu'après avoir constaté les divers tantièmes d'avantages dont jouit chaque pays pour la production du blé, par exemple, on a pris *la moyenne arithmétique* de tous ces tantièmes, soit x ; tranquillement, on a formulé comme un axiome que « l'étranger produit le blé à x 0/0 de bénéfice sur les blés de France, » et

x 0/0 a été traduit par un droit fixe pour 100 kilogr., tarif universel, invariable, s'appliquant indifféremment à toute nation, aussi bien à celle qui produit le blé avec 30 0/0 d'avantages sur nous, qu'à celle qui ne le produit qu'avec 3 0/0.

A supposer l'estimation juste à l'heure où elle est établie, à supposer qu'elle vise bien exactement le concurrent le plus à redouter, est-on sûr qu'elle restera exacte dans deux ans, dans cinq ans? Ne surgira-t-il pas un concurrent nouveau, servi par des circonstances imprévues, par un nouveau progrès?

Voilà ce qu'on n'a jamais songé à se demander; et c'est dans ces conditions qu'on a fait des traités de commerce nous liant pour 10 ans!

Telle qu'on l'a comprise jusqu'ici, qu'est-ce qui manque le plus à cette estimation des prix de revient chez nos concurrents? Non pas la bonne volonté peut-être, mais à coup sûr la précision. Et quel doit être vraisemblablement le résultat de ce calcul de moyenne? Celui qu'obtint le légendaire cordonnier militaire qui avait pris pour mesure commune la longueur moyenne des pieds de son régiment : il fit une chaussure pour tout le monde, et personne ne put la mettre.

Tels nous apparaissent beaucoup de nos tarifs douaniers. L'équilibre qu'ils se piquent d'établir avec l'ensemble de l'étranger se trouve rompu dans chacune de nos opérations d'échange avec n'importe quel pays.

Et l'on s'étonnera que très souvent nos tarifs de douane soient fertiles en mécomptes?

C'est le contraire qui nous surprendrait.

Mais, nous objectera-t-on, pouvait-on faire mieux?

D'abord, on peut toujours mieux faire sans

pour cela prétendre à la perfection, qui n'est pas de ce monde. Ainsi, au regard des marchandises ayant leurs similaires en France et que nous ne produisons pas, actuellement, en suffisante quantité pour notre propre consommation, nous ne pouvons pas tenir la dragée trop haute. Il faudra toujours se résigner à un à peu près. Mais encore n'est-il point défendu d'étudier si l'on ne pourrait pas diminuer à notre profit l'élasticité de cet à peu près. Nos droits de douane actuels ont pu suffire tant qu'il s'est agi d'équilibrer les charges de la production européenne, mais il n'est plus question aujourd'hui d'équilibre européen. C'est la production du monde, du globe entier qu'il s'agit d'envisager désormais.

Aussi bien le mal que nous voudrions sinon supprimer tout à fait, puisque c'est impossible, du moins atténuer dans une proportion considérable, de façon que nos barrières de défense ne soient plus illusoires, ne réside-t-il pas tout entier dans le système dont nous venons de faire la critique; il consiste également dans l'oubli d'un facteur essentiel qui aurait dû, selon nous, être placé au premier rang, lorsqu'on a fait ce calcul de moyenne. Et ce facteur, nous l'avons dit déjà, c'est la monnaie.

Tout le monde sait, qu'excepté entre cinq nations européennes (France, Belgique, Italie, Suisse et Grèce) qui, possédant le système décimal, se sont concertées, sous le nom d'*Union Latine*, pour adopter le même numéraire, les monnaies du globe diffèrent de pays à pays. Sans doute, le métal fin (or ou argent) qui entre dans leur fabrication est partout le même. Mais le métal en lui-même ne constitue pas la monnaie. Nulle part, dans le monde, on n'effectue réelle-

ment un paiement avec un lingot d'argent ou d'or (1). Seule, la frappe des hôtels de monnaie a le pouvoir de convertir les lingots en numéraire. Sous cette forme, l'or et l'argent cessent d'être une marchandise ; ils sont, du moins théoriquement, à l'abri des fluctuations du marché des métaux qui a, par tradition, son siège à Londres ; ils prennent une valeur définitive, obligatoire dans le pays d'émission ; en d'autres termes, ils deviennent des *valorimètres fixes*. Mais la valeur précisée par la frappe ne correspond pas à la valeur réelle du métal non monnayé.

Ainsi, en France, si vous faites fondre quatre pièces de 100 sous, le bloc d'argent que vous obtiendrez et qui représentait 20 fr. avant l'opération, ne vaudra plus que 14 ou 15 fr. (2) une fois fondu ; et si vous apportiez ce lingot à la Monnaie, on ne vous le paierait, à supposer qu'on veuille bien vous l'acheter, que 14 ou 15 fr. Il n'y aurait à cela aucun inconvénient, si cet écart entre la valeur réelle et la valeur fictive était proportionnellement le même pour toutes les monnaies du globe. Mais les choses ne se passent pas ainsi. Il est un grand nombre de pays où la frappe ne donne au métal qu'une plus-value insignifiante. Or, sauf exception pour les cinq nations d'Union Latine, lesquelles forment en réalité une seule et même nation monétaire, les monnaies d'un pays n'ont pas cours dans un autre ; elles se *comptent* pour leur valeur nominale chez les peuples qui les ont frappées ; mais, transportées de pays à pays,

(1) Excepté, cependant, en Extrême-Orient ; encore est-ce sous le poinçon d'essayeurs, qu'on peut, en réalité, considérer comme une frappe monétaire.

(2) Exactement 3 fr. 55 par pièce, à l'heure où nous écrivons.

elles ne se comptent plus, elles se *pèsent*, elles s'estiment au poids du métal pur.

C'est l'histoire d'un objet d'orfèvrerie porté au Mont-de-Piété : le travail de l'orfèvre n'est estimé pour rien, il n'est tenu compte que de la matière première. Dans une monnaie, on peut, jusqu'à un certain point, comparer la frappe au travail de l'orfèvre qui ajoute une valeur extrinsèque à la valeur intrinsèque du métal orfévré. Mais, nous venons de le dire, en matière d'échanges monétaires internationaux, l'on n'a égard — que nos lecteurs ne l'oublient point — qu'à la valeur intrinsèque des monnaies. Si bien, qu'étant donnée la différence des titres de monnaie dans leurs divers lieux d'émission, la monnaie de tel pays ne perdra, transportée chez nous, c'est-à-dire ramenée à sa valeur réelle, que 2 ou 3 0/0 de sa valeur nominale, tandis que la nôtre, chez lui, peut subir une dépréciation de 25 à 30 0/0.

Maintenant, imaginez que ce pays-là, vis-à-vis duquel nous avons cet énorme désavantage monétaire, produise du blé dans des conditions extraordinaires de bon marché, — conditions dont nous avons précisé plus haut les causes. Que peut faire le spéculateur ? Il fera venir sur le marché parisien une grande quantité des blés de ce pays. Pour payer son achat, il se procurera à Londres des lingots au prix du cours du métal ; il enverra ces lingots à la Monnaie du pays de son créancier, où, transformés en monnaie indigène, ils solderont celui-ci, en y ajoutant un très petit appoint pour le transport et la frappe. Du fait de cette combinaison, notre spéculateur a réalisé une économie de près de 25 0/0, tout compte fait, avantage qui vient s'ajouter au très bas prix pour lequel, déjà, il a eu son blé. Dans

de pareilles conditions, où est le producteur français qui pourra, sur le marché de Paris, lui tenir tête?... et que devient, dans tout cela, notre droit de 5 fr.? Cette économie de 25 0/0, si aisément réalisable, constitue, à elle seule, un moyen inouï de concurrence au détriment des produits français, ou, comme nous l'avons déjà dit, une véritable prime aux importations étrangères. Joignez-y les tarifs de pénétration, qui permettent aux produits étrangers d'aller, de nos frontières dans l'intérieur, à meilleur marché que le produit français de l'intérieur à nos frontières, et vous voyez ce qui peut rester de nos droits de douane, lorsque le « change » en a laissé quelque chose (1).

Eh bien ! il semblerait que ceux à qui fut dévolue la tâche d'organiser notre défense douanière ne s'en sont pas aperçus. En tout cas, ils n'en ont point tenu compte. Ils ont négligé d'inviter au baptême de leur progéniture la fée la plus puissante. Et, comme il arrive dans les contes, celle-ci apparaît, après coup, et se venge de leur oubli.

---

(1) Admirable invention, dont nous sommes redevables, d'ailleurs, au Libre-échange, que celle de ces tarifs de pénétration qui viennent subrepticement démolir nos barrières de douane !

Et quel aveuglement chez nos compagnies de chemins de fer, qui ne voient point qu'en transportant une tonne de produits fabriqués à l'étranger, elles s'enlèvent, bénévolement, un trafic supérieur !

Un exemple pris au hasard :

Lorsqu'elles transportent une tonne de tissus imprimés français, elles ont dû transporter à l'usine qui les a produits 21 fois leur poids de matières premières, tandis que leur trafic est 20 fois moindre lorsqu'elles transportent une tonne de tissus étrangers.

Et nous leur payons, nous contribuables, pour leur garantie d'intérêt, — qui est bien, elle, une véritable *protection*, — des sommes énormes qui ne servent qu'à faire la guerre à notre travail national !

Il n'est pas sans intérêt de constater que depuis le 1er janvier 1889, l'Angleterre a supprimé tous ses tarifs de pénétration et rétabli le

A cheval sur leur principe d'école (cheval aveugle) d'après lequel nos transactions avec l'étranger ne sont ni des ventes ni des achats, mais un simple troc de marchandises, les libre-échangistes ont dû dire : — Qu'importe la monnaie? Elle n'a rien à voir en cette affaire. S'il existe des opérations de change, cela ne nous regarde point; le trafic des cambistes est en dehors de la question.

---

tarif uniforme pour toutes les marchandises, qu'elles soient anglaises ou étrangères.

Voici quelques anomalies relevées dans la comparaison de tarifs français et étrangers :

Traité des chemins de fer, par Alfred Picard.

Pages 521-523 :	ALLEMAGNE (Alsace-Lorraine) Par tonne et 400 kilomètres	EST FRANÇAIS Par expédition de 10 tonnes
Céréales	24 »	14.75
Bières	31.50	23.50
Betteraves	12.50	10 »
Fourrages	31.50	11 »
Houille	12.50	11 »
Briques	31.50	10 »
Minerais de fer	12.50	9 »
Engrais	12.50	9 »
Pages 569-574 :	**ITALIE**	**P.-L.-M. FRANÇAIS**
	Par tonne et 1000 kilomètres.	
Céréales	38.25	34.50
Pommes de terre	35.70	35.50
Fourrages	35.70	34.50
Bois de construction	35.70	30.50
Minerais de fer	28.05	22 »
Engrais	28.05	22 »
Pages 586-588 :	**EST FRANÇAIS**	**ÉTAT AUTRICHIEN**
	Par tonne et 500 kilomètres.	
Céréales	17.25	26.25
Fourrages	14 »	16.25
Houille	14 »	14.25
Matériaux de construction	13 »	16.62
Minerais de fer	12 »	14.25
Fonte	14 »	38 »
Engrais	22 »	16.62

Raisonnement boiteux.

Il est bien évident que l'intermédiaire — appelez-le l'importateur, le commissionnaire ou le commerçant — s'arrange toujours de façon à ne point perdre. Il ne court de risque que s'il spécule pour son propre compte; et, s'il le fait, il sait à quoi il s'expose. Les prix et les traites sont établis de telle sorte que la somme facturée soit, de part et d'autre, la somme réellement payée en monnaie du pays acheteur ou vendeur.

Il en est de même du banquier, dont le rôle *doit* se borner à la négociation du papier sur telle ou telle place. C'est l'histoire de l'agent de change près la Bourse de Paris, auquel toute négociation laisse un bénéfice de courtage ou commission, courtage ou commission qui lui sont toujours payés, que le vendeur ou l'acheteur perde ou gagne sur son opération.

Mais à côté de ces intermédiaires — qui trouvent sans doute profit au chaos actuel, — il y a le producteur national dont ils se soucient médiocrement; car peu leur importe la provenance du produit à vendre, ou l'origine du papier à négocier. La marge de bénéfice détermine seule leurs préférences. Or, c'est de ce producteur national, dont la prospérité importe bien autrement que le leur aux intérêts du pays, que nous venons prendre ici la défense : c'est pour lui que les droits de douane ont été institués, et il se trouve que, la plupart du temps, on lui donne à boire dans un verre vide. Ce que nous ne perdons pas de vue, nous, c'est le prix de revient du producteur français et le prix de revient de son concurrent, prix soi-disant égalisé par l'effet des droits perçus à la frontière.

On pense bien que nous ne comptons pas sur

les libre-échangistes pour élucider ce point. On se rend compte que si la disparité monétaire leur est apparue comme un nouvel allié de la concurrence étrangère, ils se sont bien gardés de le dénoncer, partisans résolus qu'ils sont du « laisser faire, du laisser passer », corollaire de leur grand principe : « Plus un peuple importe, plus il s'enrichit. »

M. Léon Say a dit : « On ne donne pas, en France, aux questions de change une place assez importante dans l'étude des phénomènes économiques. » Il avait mille fois raison.

Elles intéressent, en effet, tout le commerce international au point de le dominer. Ajoutons qu'elles deviennent, chaque jour, plus importantes, depuis que la sensibilité du change s'est accrue par les variations du métal argent.

A ceux qui persisteraient à croire qu'il n'y a péril, sous ce rapport, que du côté des blés de l'Inde, nous rappellerons que les blés nous viennent aussi de Russie, et nous donnerons à méditer un exemple tiré des sucres de ce pays : il est péremptoire.

Dans une Conférence tenue à Londres, au début de l'année 1888, plusieurs puissances européennes se sont entendues pour abolir, dans un intérêt commun, toute prime à l'exportation des sucres. La France a adhéré au principe de cette convention, en se réservant toutefois de n'y souscrire définitivement qu'après s'être assurée que le régime intérieur des divers pays producteurs donnerait une garantie absolue contre l'allocation de toute prime ouverte ou *déguisée* à la fabrication ou à l'exportation des sucres. Or,

— comme l'a fait très justement remarquer M. A. Dolabaratz, agent du Crédit Foncier colonial à l'île de la Réunion (1), — cette réserve fort prudente empêchera toujours notre adhésion définitive. « La Russie, par exemple, percevant » l'impôt, d'après un taux unique, sur la tota- » lité de la fabrication et accordant à l'exporta- » tion une restitution qui n'excède pas ce taux, » il pourrait sembler qu'aucune prime n'est » accordée aux sucres de ce pays. En réalité, il » en est tout autrement et les sucres russes, » après adhésion complète de toutes les puis- » sances à la convention, pourront être large- » ment primés sans que, en apparence, la con- » vention ait été violée. Ce sera PAR LE SEUL » FAIT DES VARIATIONS DU CHANGE. En dehors de » l'action propre du gouvernement russe, il » suffira de manœuvres de bourse, en Allemagne, » en Angleterre et en Autriche, comme il s'en » est produit dernièrement, *pour abaisser la va-* » *leur du rouble dans une proportion qui cons-* » *tituera*, NON SEULEMENT POUR LE SUCRE, MAIS » ENCORE POUR TOUS LES AUTRES PRODUITS EX- » PÉDIÉS DE RUSSIE AU DEHORS, une prime plus » ou moins importante à l'exportation. » D'où la baisse sur les autres marchés.

Comme le dit très judicieusement M. Dolabaratz, « que la valeur du rouble, exprimée en » francs, baisse, cela ne modifie pas le taux des » salaires des ouvriers russes, en roubles ; mais » cela abaisse le taux de ces salaires par rapport » à ce qu'ils sont dans les autres pays ; cela ré- » duit aussi le prix de la betterave, par rapport

(1) Lettre de M. Dolabaratz au *Journal des Fabricants de sucre*, en date du 8 décembre 1888.

» à ce qu'on la paie dans les autres pays produc-
» teurs et, finalement, cela permet aux fabricants
» russes de produire les 100 kilogr. de sucre à
» meilleur marché qu'en France. »

Les puissances signataires du traité auront-elles la prétention de fixer le cours du rouble (1)?...

Ce qui s'applique aux blés, aux sucres, *s'applique à toutes les marchandises;* et ce qui est

---

(1) Une seconde communication, insérée dans le même journal, à la date du 26 décembre 1888, confirme le dire de M. Dolabaratz et l'appuie de la démonstration suivante, non moins probante que la première :

« L'observation de M. Dolabaratz, relative au change et à son influence sur l'industrie du sucre en Russie, est très juste. — Voici quelques chiffres qui permettent de se rendre compte de l'importance du change pour les fabricants de l'Empire de Russie :

Actuellement, le droit d'accise de 85 kopecks par poud (le poud = 16 kg. 38) est remboursé à l'exportation, et il n'y a aucune prime allouée pour favoriser cette exportation.

Le cours de 16 sh. le quintal à Londres, coût, fret et assurance, correspond à fr. 6.45 le poud.

Mais le change, cette année, a subi de grandes variations ; très bas en mars dernier, il s'est relevé considérablement vers la fin de l'été. — En se basant sur les cours de fr. 2.10 et 2.60 par rouble (qui ne sont même pas les cours extrêmes de cette année), le prix de fr. 6.45 par poud correspond à

roubles 3.07 avec le cours de fr. 2.10,
roubles 2.48 avec le cours de fr. 2.60.

Les frais de transport, d'assurance, etc., par poud de sucre expédié de la partie de la Russie la plus importante comme production de sucre, n'excèdent guère 50 kop. en moyenne.

Par l'exportation, le fabricant payant 50 kop. de frais, mais retirant 85 kopecks remboursés par l'Etat, soit 35 kopecks de différence, obtient pour son sucre :

Roubles 3.07 + 0.35 = 3.42 avec le cours de fr. 2.10 ;
Roubles 2.60 + 0.35 = 2.95 avec le cours de fr. 2.60.

Ces prix sont ceux qui sont comparables aux prix du marché intérieur en Russie. Le fabricant russe pour l'exportation a donc grand avantage à la dépréciation du rouble papier-monnaie, tous les achats, faits en Russie, et tous frais de main-d'œuvre étant soldés avec ce papier-monnaie. »

vrai pour la Russie est encore plus vrai pour les 7 ou 800 millions d'habitants dont se composent les pays chez lesquels la monnaie d'argent a seule force libératoire.

Allons plus loin. Il n'est pas jusqu'aux pays d'Union Latine qui n'aient à se préoccuper des variations du change, quand ils font du commerce entre eux. Là aussi, le change ne perd pas ses droits, quoiqu'il les y exerce d'une façon plus modérée. Il se base sur l'importance du crédit dont jouit chaque nation.

Unifiât-on la monnaie sur toute la surface du globe, — ce qui serait l'idéal, — le change jouerait encore son rôle. La plus loyale entente s'établirait-elle entre toutes les nationalités pour supprimer les primes et les douanes, pour se garantir mutuellement par l'adoption d'un même régime fiscal intérieur, — hypothèse d'ailleurs irréalisable, — le pacte serait vain, l'équilibre rompu, du seul fait des fluctuations, des manœuvres du change.

Donc, tant que notre système douanier reposera sur ses principes actuels, il n'échappera pas à la dissolvante influence de ce pouvoir occulte. Le troisième larron passera impunément la frontière et se rira de nous.

Mais alors, direz-vous, il faut changer notre système de droits de douane ou, tout au moins, notre mode de tarification ?

Et pourquoi pas ?

Serait-il téméraire de prétendre qu'un système déjà très ancien et *qui fut peut-être suffisant à l'époque où la concurrence se renfermait dans les limites étroites de l'Europe, ne peut plus nous convenir maintenant que celle-ci a le globe entier pour théâtre ?*

Est-ce que tout n'est pas changé?

Les acheteurs d'hier ne sont-ils pas devenus des producteurs aujourd'hui?

Les prix sont-ils encore *rationnels*, quand la monnaie, le valorimètre, n'a de base à peu près fixe que dans un petit nombre de pays; quand ces prix montent ou baissent au gré de variations qui sont indépendantes de l'offre de la marchandise et de sa demande, aussi bien que du travail incorporé dans le produit?

Ne serait-il pas logique — puisque le rôle du droit de douane est d'égaliser les conditions de production — qu'on tînt compte du change, lors du règlement de ces droits?

Autrefois, en Russie, on acquittait les droits d'entrée avec le rouble papier; puis, devant la dépréciation de cette monnaie, la douane, pour donner à ses droits leur entière efficacité, en exigea le paiement en or. Ce qui équivaut, ni plus ni moins, à une majoration de 40 0/0 sur les droits autrefois payés en papier (1). De même en

---

(1) Par suite d'une décision rendue par le Conseil de l'empire russe et sanctionnée par S. M. l'empereur le 18 janvier 1889, les sommes trop peu importantes pour être versées en or, au moment du paiement des droits de douane, ne seront reçues en espèces d'argent ou de billon qu'avec déduction du change sur l'or, d'après un cours à fixer tous les trois mois par le ministre des finances.

Ces dispositions ayant dû entrer en vigueur le 15 février, le ministre des finances, en vue de faciliter la comptabilité, n'a fixé le cours de l'or, par rapport à l'argent, que pour une période d'un mois et demi, c'est-à-dire jusqu'au 1er avril.

Il a été établi sur les bases suivantes :

Pour un rouble argent, 70 kopecks en or;

Pour un rouble-crédit et rouble en monnaie divisionnaire argent ou billon, 65 kopecks en or.

Les changements aux cours ci-dessus seront publiés au *Moniteur officiel du commerce* au fur et à mesure que le département du commerce, de l'industrie et des colonies en sera avisé. (*Journal officiel* du 15 mai 1889.)

Autriche, où la douane n'accepte plus en paiement le florin d'argent, et exige le florin d'or.

Le gouvernement, très avisé, du Brésil a fait mieux encore et trouvé la solution qui nous paraît la plus logique. Un décret en date du 26 janvier 1889 augmente dans tout l'empire les droits de douane de plusieurs articles, selon une échelle mobile correspondant aux fluctuations du change. « Le but de cette mesure, dit l'*Economiste* du 30 mars 1889, est de favoriser l'industrie nationale, en la protégeant contre le tort que lui fait l'amélioration du change, qui équivaut, en réalité, à une diminution du prix de revient des objets importés (1). »

*
* *

Après avoir indiqué le rôle prépondérant que la question monétaire joue dans nos échanges .

---

(1) Voici la traduction du décret et de la liste des articles auxquels il se réfère, articles presque tous d'origine européenne :

« Article premier. — En outre des droits établis par le tarif des douanes pour les marchandises comprises dans le tableau ci-dessous, il sera perçu, à partir du 1er mars de cette année, un pourcentage additionnel, calculé sur les mêmes droits et proportionnel aux oscillations du change, en la manière suivante :

» Change de 22 1/2 à 25 deniers, pour mille reis, 6 0/0 ;

» Change de plus de 25 deniers jusqu'à 27 1/2, 15 0/0 ;

» Change au-dessus de 27 1/2, 20 0/0.

» Art. 2. — Le Ministre des finances déterminera, en temps opportun, la taxe qui devra être perçue dans toutes les douanes à l'occasion de la sortie (*despacho*), pour la consommation, des mêmes marchandises.

» Art. 3. — Les altérations de taxes ainsi déterminées entreront en vigueur dans les mêmes douanes le lendemain du jour où elles recevront les ordres respectifs.

» Art. 4. — Sont révoquées les dispositions contraires. »

Tableau des marchandises auxquelles se réfère le décret. — Bancs et tabourets ; bas non spécifiés dans l'article 504 du tarif ; berceaux ; bidets ; billards ; bonbons ; bougies de spermaceti et de stéarine ;

internationaux et le préjudice que son oubli fait subir à nos droits de douane, ce n'est pas sans étonnement que nous nous retournons vers les enseignements de la science officielle, et que nous lisons par exemple, sous la plume d'un « économiste des plus autorisés », des assertions comme celles-ci : « Les influences économiques ne proviennent pas des faits monétaires (1) ; » — « **Les effets de la révolution monétaire se concentrent sur trois peuples : les Etats-Unis, l'Inde, l'Angleterre. Tous les autres peuples en sont indemnes, la France entièrement** (2). »

Nous tromperions-nous à ce point ? Rien

---

buffets et garde-robes ; bureaux ; caisses de chariots et voitures ; chaises ; chaises percées ; châles, manteaux, mouchoirs et cache-poussière ; chapeaux de feutres ; chars et autres véhicules compris dans l'article 855 du tarif ; chaussures ; chocolat commun ou pour l'alimentation ; ciels-de-lit ; coffres et boîtes ; colle ; commodes ; conserves de viande et extrait de viande ; conserves de poisson ; consoles ; coton en fil simple pour trame, écru, blanc ou teint et tressé pour mèches ; couvertures de lit ordinaires ; cuirs sans poil et vernis, à l'exception de peaux de chamois et de peaux fines ; draps, casimirs et cassinettes ; dressoirs ; effets confectionnés avec les tissus spécifiés dans ce tableau (articles 515 et 567 du tarif) ; étoffes de coton, uni ou tressé, écru ; étoffes de coton rayées, unies ; étoffes de coton rayées, tressées ; feutre uni ou estampé ; flanelles ; barrettes et castorines (articles 536 et 537 du tarif) ; formes ; fruits en conserve et en confiture ; harnais ; laine en fil simple pour trame, écru ou teint ; langues en conserve ; lavabos ; lits ; malles ; mannequins ; ouvrages non classés d'ebénisterie et meubles légers ; papier d'emballage ; parfumerie ; poteries et tous objets en argile ; prie-Dieu ; sacs non spécifiés dans l'article 516 du tarif ; selles ; sofas ; tabac ; toiles de coton écrues et mi-écrues (*lonas e meio lonas*) ; toilettes et psychés ; tomates préparées de quelque façon que ce soit ; voitures à bras et brouettes ; voitures et autres véhicules compris dans l'article 853 du tarif ; voitures pour chemins de fer.

(1) Fournier de Flaix, *Le Problème monétaire.* — Journal de la Société de statistique de Paris, 1er janvier 1888.

(2) *Ibid.*, même étude, mai 1888.

n'empêchera, pourtant, les faits cités plus haut d'être des faits ; et nous n'avons raisonné que d'après eux.

Il est vrai qu'un autre savant économiste (1), également autorisé, a déclaré que sa science n'était point « avide de faits », qu'elle était même « indépendante des faits ». Mais cette affirmation, dont le moindre tort consiste à soustraire l'économie politique aux lois de toutes les spéculations humaines, n'est sans doute qu'une de ces fanfaronnades auxquelles un homme peut se laisser aller dans l'excès d'une conviction qui l'enivre.

La respectueuse défiance qu'en général les économistes nous inspirent provient surtout de la susceptibilité qu'on remarque chez eux. Elle ne va pas sans quelque hauteur. A la vérité, les poètes dont parle Horace sont moins ombrageux, moins irritables que ces savants privilégiés. Ceux-ci n'admettent pas qu'on les contrôle. Précisons mieux leur sentiment : ils *n'aiment pas* qu'on traite *leurs* questions; car ils se sont fait de celles-ci une espèce de domaine privé, un enclos sur les murs duquel ils écriraient volontiers : « Chasse réservée. »

Patiemment, par une somme de labeur à donner le vertige, à faire illusion à ceux qui se paient d'apparences, ils ont construit un édifice d'arguments dont ils ne sauraient permettre qu'on vînt déranger la noble ordonnance et la classique symétrie. Aussi, depuis longtemps, ne discutent-ils plus, si ce n'est entre eux, — nous n'osons pas dire entre augures. Jaloux de s'épargner les bassesses d'un débat contradictoire

(1) Senior.

avec le grand public, ils affirment, ils vaticinent, ils révèlent. Ces heureux savants ignorent l'amertume du doute scientifique ; et pour mériter leur attention, il faut appartenir à leur chapelle.

Récemment, nous citions à l'un d'eux les travaux de M. Allard sur la *Crise monétaire :* « On n'en tient pas compte : il n'est pas classé, » nous répondit-il. Ainsi donc, si vous n'êtes pas *classé,* vous n'existez point. Et quand il arrive que cette conspiration du silence ne suffit pas à étouffer la voix du fâcheux contradicteur qui refuse de s'incliner devant les dogmes officiels, alors on l'exécute sommairement : « Quelle outrecuidance ! quelle ignorance ! Cet homme ne connaît pas le premier mot de la question. » Et si, par fortune, on le prend en faute sur un détail accessoire, un chiffre, une statistique, quel triomphe et quelles injures !

Tel est l'esprit de ce docte cénacle, — nous devrions dire de ce petit concile, car il ne prétend à rien moins qu'à l'infaillibilité.

Nous allons maintenant rechercher si le désarroi monétaire qui règne dans l'univers ne déséquilibre pas les rapports commerciaux de l'Europe avec le Nouveau Monde ; et quelles sont, dans tous les cas, les conséquences de cet état de choses en ce qui concerne la France. Nous verrons si, comme l'affirment nombre de bons esprits dégagés de toute préoccupation d'Ecole, de tout esprit de système, il est vrai :

1° Que la disparité des moyens monétaires d'échange soit, en partie, la cause du malaise des affaires ?

2° Qu'elle crée, à notre détriment, un moyen de concurrence dont nous avons, jusqu'ici,

méconnu l'importance, une sorte de protection à rebours, autrement puissante que tous les tarifs douaniers établis pour notre défense?

Nous prions ceux pour lesquels ces études ne sont pas nouvelles, de nous lire sans idée préconçue. Qu'ils veuillent bien, pour un instant, oublier les axiomes et les principes professés en haut lieu, les « mettre en sommeil », comme disent les francs-maçons.

Nous nous rendrons digne de leur attention en ne déduisant nos arguments que de faits incontestés, de résultats visibles. Assurément, l'opinion de M. X... ou de M. Z..., accréditée dans tels cercles politiques et parmi les abonnés des graves revues où ils rendent leurs oracles, est une chose pleine de prestige. Mais la démonstration contraire qui ressortirait des livres comptables des banquiers, des industriels et des commerçants, n'aurait-elle pas aussi son éloquence! En tout cas, si, en constatant des phénomènes qui ont eu l'incivilité de se produire contre certaines prévisions doctrinales, nous étions obligé de souligner d'énormes bévues commises par les princes de la science économique, ceux-ci auraient mauvaise grâce à s'en formaliser. Nous avons pris la peine, plus loin, de leur ménager, par voie de comparaison, les excuses les plus flatteuses.

LA QUESTION MONÉTAIRE

CHAPITRE TROISIÈME

L'A B C de la question. — Court historique de la monnaie. — Les monnaies du globe. — La monnaie française. — La loi de l'an XI. — Le papier-monnaie. — La crise monétaire étudiée dans ses rapports avec la question douanière — L'Union Latine. — La démonétisation de l'argent. — Les deux étalons. — La dépréciation de l'argent. — Causes de la baisse de l'argent. — Causes ayant agi sur l'or. — Effets généraux produits par les variations de l'or et de l'argent. — Effets de la baisse de l'argent. — Les remèdes. — Conclusions. — Aveux des monométallistes. — La nécessité de la protection démontrée par l'étude de la question monétaire.

La civilisation date peut-être du jour où deux hommes d'égale force musculaire, ayant renoncé à s'arracher par la violence des biens qu'ils se convoitaient réciproquement, eurent l'idée ingénieuse de se dire : « Donne-moi de ce que tu as, je te donnerai de ce que j'ai. »

Ce premier acte d'échange eut pour résultat, non seulement de satisfaire deux besoins simultanés et immédiats, mais aussi d'attacher aux objets susceptibles d'être échangés une *valeur* basée sur leur degré d'utilité. De là naquit vraisemblablement la pensée, pour chacun, de faire tourner l'échange à son avantage, soit tout de suite, soit dans un temps donné. Le Commerce était créé.

Le *troc* fut sa première manifestation. C'est

l'âge d'or du Libre-échange, car alors les produits s'échangeaient vraiment contre les produits. Les sociétés primitives ont vécu de ce trafic élémentaire, dont il reste encore des traces dans nos contrats de louage avec les fermiers et les domestiques. La nourriture que nous donnons à ceux-ci, la part de récoltes que nous accordons à ceux-là, en échange de leurs services, constituent un véritable troc.

Il est certain que la monnaie n'aurait jamais fait son apparition sur cette terre, si le troc n'eût pas présenté, entre autres inconvénients primordiaux : 1° le peu de chances de rencontre entre deux personnes dont chacune possède et peut céder les objets qui conviennent aux besoins de l'autre; — 2° la difficulté d'établir exactement entre les objets échangés ce rapport qui s'appelle la *valeur* (on a calculé qu'entre cent articles il y a près de cinq mille échanges possibles, lesquels sont subdivisibles à l'infini par les quantités); — 3° l'impossibilité de diviser certains objets. Celui qui ne peut se procurer une mesure de blé se contentera peut-être d'un quart de mesure; ayant envie d'un habit, s'il n'a pas les moyens d'en donner au tailleur l'équivalent total, il ne saurait se contenter d'une manche, et le tailleur ferait lui-même un mauvais calcul en consentant à lui détailler une redingote.

Pour éluder ces diverses difficultés qui eussent à jamais paralysé le développement du commerce, il a fallu choisir un *medium* qui déterminât le taux auquel toutes les denrées se doivent échanger entre elles, qui fût le troisième et moyen terme servant aux opérations commerciales. Cette commune mesure de valeur, régulatrice de toutes les autres, s'appelle la monnaie.

On ne pouvait faire jouer le rôle de valorimètre universel à la première substance venue; il en fallait choisir une dont les qualités fussent assez généralement reconnues, appréciées, recherchées.

Une pratique séculaire a établi la supériorité des métaux en général, surtout de l'or, de l'argent, du cuivre (avantageusement remplacé par le bronze depuis quelques années) et du nickel (d'usage récent, encore peu répandu).

Néanmoins cette institution a eu sa genèse, et, comme on pense, l'histoire de la monnaie chez les divers peuples était un vaste champ ouvert à la curiosité des érudits. Ils ne se sont pas fait faute de l'explorer. L'un d'eux (1) y a trouvé matière à des classifications ingénieuses, dont nous indiquerons seulement les grandes lignes.

Les peaux préparées, les fourrures, ont été la première monnaie des peuples chasseurs (2); l'usage s'en est perpétué jusqu'aux Indiens de l'Amérique du Nord. Un objet valait dix peaux, vingt peaux. Cette monnaie, correspondant à notre premier degré de civilisation, fut probablement la première monnaie des hommes.

Le gros et le petit bétail servit de monnaie aux peuples pasteurs (3) qui, même sous ce rapport,

---

(1) Stanley Jevons, professeur d'économie politique à Manchester.

(2) « Peau pour peau; tout ce qu'un homme possède, il le donnera pour sauver sa vie. » — *Le Livre de Job.*

(3) Les armes de Diomède valaient 9 bœufs, disent les poèmes homériques. On trouve également, dans le récit de la joute entre les héros (*Iliade*, Raps. XXIII): « Achille déposa les prix de la lutte difficile devant les Grecs: un grand trépied fait pour le feu et destiné au vainqueur, et que les Grecs, entre eux, estimèrent du prix de 12 bœufs; et, pour le vaincu, une femme habile aux tra-

assimilèrent les esclaves aux animaux. De nos jours encore, dans l'Afrique centrale, les esclaves sont des moyens d'échange concurremment avec les bestiaux et l'ivoire. Dans la Nouvelle-Guinée, il existe un trafic d'esclaves considérable : une tête d'esclave y forme l'unité de valeur.

Les peuples agriculteurs eurent recours aux produits végétaux les plus facilement divisibles et les plus propres à se conserver. Le blé a joué comme monnaie un grand rôle, dont la tradition subsiste encore (1). A côté de lui, on peut citer l'orge et l'avoine (2), le maïs (3), l'huile d'o-

---

vaux et valant 4 bœufs. » On remarquera que, dans cette même joute, Antilochus obtient un 1/2 talent d'or. Mais le *talent* doit être considéré, à cette époque, comme une mesure de poids, non comme une mesure de monnaie. L'or et l'argent étaient déjà connus et très appréciés, mais ils étaient seulement employés soit comme parure, soit comme moyen d'emmagasiner la richesse sous forme de lingots, de bijoux, de vases d'ornement, de vaisselle.

L'antériorité du bétail sur le métal, en tant que monnaie, semble résulter péremptoirement de la première frappe qu'ait reçue la monnaie métallique. Il est dit dans *Agamemnon*, tragédie d'Eschyle, que la figure d'un bœuf fut la première empreinte appliquée aux monnaies. On en dit autant des premiers *as* frappés à Rome.

Cette origine paraît avoir été reconnue par de nombreux peuples ; elle est consacrée par les divers idiomes. En grec, κτῆμα signifie fortune et bétail. Le mot latin *pecunia*, d'où nous avons fait *pécule*, *pécune* et *pécuniaire*, vient évidemment de *pecus*, bétail. *Fee* en anglais, *feoh* en saxon, *vieh* en allemand, veulent dire indifféremment bétail ou paiement d'une somme d'argent. De même l'idée de propriété, richesse, trésor, taxe ou tribut, surtout sous forme de bétail, s'exprime par l'allemand *skatts*, le haut allemand moderne *schatz*, l'anglo-saxon *scat* ou *sceat*, l'ancien nordique *skat*, le frison actuel *sket*, etc., etc.

La monnaie-bétail était comptée par tête (*caput*). D'où *capital* (fortune en bétail) et *cheptel*, ainsi que le mot anglais *cattle*.

(1) En Norvège, le blé se dépose dans les greniers publics, comme la monnaie dans les banques. Il se prête et s'emprunte.

(2) Dans diverses régions de l'Europe.

(3) Surtout dans l'Amérique centrale. Au Mexique, le maïs a eu cours forcé.

live (1), les noix de cacao (2), le tabac (3), le thé (4). A cette catégorie de monnaies on peut également rattacher divers autres produits rudimentaires ayant eu cours chez des peuples d'une civilisation avancée (5).

Des marchandises manufacturées (6) et des

---

(1) En usage comme monnaie dans les îles Ioniennes, à Mitylène, dans quelques villes du Levant et de l'Asie Mineure.

(2) Depuis longtemps en usage dans l'Amérique centrale et dans le Yucatan.

(3) « En 1618, le gouvernement des plantations de la Virginie ordonna que le tabac serait reçu au taux de 3 schellings la livre, avec peine de trois ans de travaux forcés pour celui qui le refuserait. Lorsque la Compagnie de Virginie introduisit dans son domaine des jeunes femmes qui devaient épouser les colons, on les mit au prix de 100 livres de tabac par tête. Ce prix fut, par la su te, élevé à 150 livres. » — Stanley Jevons, *La monnaie et le mécanisme de l'échange*.

En 1732, la législature du Maryland donna cours forcé au tabac et au maïs.

(4) Le thé, aggloméré en briques, a servi de monnaie chez les Tartares.

(5) Citons, entre autres, le sel en Abyssinie, ainsi qu'à Sumatra et au Mexique ; le benjoin et la cire en pains à Sumatra ; les œufs en Suisse et dans quelques villages des Alpes, assure-t-on, quoique ce fût là une monnaie bien fragile et propre à se détériorer ; la morue sèche à Terre-Neuve ; le sucre aux Indes et au Maroc. Actuellement, dans l'intérieur de l'empire marocain, le sucre sert souvent de moyen d'échange et tient lieu de monnaie. Les pains de 2 kilos 3/8 sont les plus demandés et représentent à peu près les sept huitièmes de l'importation totale. Dans aucun cas, le pain ne doit dépasser 3 kilos.

On trouverait dans les Indes occidentales de nombreux exemples de *paiements* judiciairement ordonnés en sucre, rhum, mélasse, gingembre, indigo, tabac, etc.

(6) Telles, sur les rives du Sénégal, les étoffes de coton appelées *pièces de guinée*, ainsi que d'autres tissus acceptés dans le trafic par les populations de l'Abyssinie, de l'archipel Soulou, de Sumatra, du Mexique, du Pérou, de Sibérie, etc.

Il y a quarante ans, dans une partie des Cévennes, dans le Rouergue, le Quercy, les servantes étaient payées à raison de tant par an en espèces, plus une paire de draps de lit en toile.

objets de luxe ou de toilette (1) ont joué le même rôle (2).

Mais, de tout temps et chez toutes les races humaines, la substance acceptée pour monnaie a toujours eu une valeur propre, indépendante de sa valeur conventionnelle. La monnaie de cuir dont on se serait servi très anciennement à Lacédémone, à Rome, à Carthage et qui, en elle-même, ne valait rien ou presque rien, semblerait seule faire exception à la règle. Mais il ne faut pas oublier que cette monnaie portait une empreinte officielle : il est, dès lors, probable qu'elle jouait le rôle de monnaie fiduciaire,

---

(1) Une monnaie de paille circula jusqu'en 1693 dans les possessions portugaises d'Angola, sous forme de petites nattes appelées *libongos*. Mais cette matière était une paille de riz très fine et délicatement tressée. Le libongo valait environ 1 sou 1/2. — A Samoa, de fines et belles nattes, fort estimées des insulaires ; dans les îles du Pacifique, les plumes d'oiseau, surtout les plumes rouges ; chez les Indiens d'Amérique, les fils ou colliers de *wampum* (extrémités de coquillages noirs et blancs polies par le frottement) ; dans les Indes orientales, les cauris (champgos, zimbis, bouges, porcelaines, etc.) ; tous ces objets ont eu et ont encore plus ou moins cours et un taux suivant l'abondance ou la rareté. Vingt cauris valent environ 1 centime. Dans leur monnaie métallique actuelle, les Portugais — race de navigateurs — semblent s'être inspirés de ce fractionnement excessif. A Lisbonne, la *couronne d'or*, qui vaut 55 fr. 80 de notre monnaie, représente dix mille fois l'unité de la monnaie nationale, le *rei* (unité purement théorique, d'ailleurs, car il n'y a pas de pièce d'un *rei*). Au Brésil, ancienne colonie portugaise, c'est encore mieux. Pour 100 francs de notre monnaie, on aurait près de 40.000 reis. Là où nous payons 5 francs notre déjeuner, un sujet de S. M. don Pèdre paye 2.000 reis. Serait-ce de là qu'est venu le faste légendaire mais suspect des Brésiliens ?

Aux îles Fidji, on a employé autrefois les dents de baleine comme moyen d'échange. Les dents non teintées valaient 1 schelling, les dents teintes en rouge valaient 1 livre sterling.

Signalons enfin, dans l'antiquité, l'ambre jaune, les pierres gravées, les scarabées égyptiens, etc.

(2) Chez les Malgaches, il a circulé comme monnaie des pelles et des pioches en fer.

c'est-à-dire qu'elle était garantie par un gage (1).

Les archéologues sont d'accord pour placer la date de l'invention de la monnaie métallique aux environs de l'an 900 avant l'ère chrétienne. Ils ont pour cela deux points de repère: le témoignage positif qu'elle n'était pas connue aux temps homériques et la certitude qu'elle existait à Sparte, sous Lycurgue (2). Voilà donc plus de vingt siècles que la monnaie métallique, sous forme de petits disques plats, minces, faciles à manier et à transporter, est d'un usage universel chez les peuples civilisés (3).

Entre tous les avantages qu'offrait le métal, les plus importants étaient sa solidité et son incorruptibilité. Il est telle substance qui vaut,

---

(1) C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle a reparu, beaucoup plus tard, chez d'autres peuples, notamment en Allemagne, sous Frédéric II, et en Russie, jusqu'à Pierre le Grand. Il en fut vraisemblablement de même pour les étranges monnaies de bois qui auraient eu, dit-on, cours forcé à Byzance, ainsi que dans certaines villes d'Egypte et de Syrie. Encore le *talent de bois* d'Antioche pouvait-il être composé d'une essence précieuse.

(2) Nous avons dit que, sous les murs de Troie, une bonne ménagère s'achetait pour 4 bœufs. Cette monnaie avait du moins l'avantage de pouvoir se transporter elle-même. A Sparte, à l'epoque de Lycurgue, un pareil prix se serait traduit par des tonnes de fer monnayé dont la circulation ne devait pas être commode. Le farouche législateur moraliste n'avait tolère dans sa République d'autre monnaie que la monnaie de fer. Elle lui paraissait suffisamment encombrante pour maintenir le commerce dans les limites de la nécessité, l'empêcher de prendre l'extension qui propage la corruption et le luxe. On voit la difficulté matérielle qu'un magistrat ou un fonctionnaire spartiate aurait eue à vaincre pour se faire payer en cachette un fort pot-de-vin ! Notre idéal a beaucoup changé, depuis Lycurgue. Moins austères qu'en ce temps-là, nous voulons une grande circulation monétaire, et le dicton populaire constate avec raison qu'on a fait l'argent rond pour qu'il roule plus aisément.

(3) Les énormes *dalers* de cuivre, semblables à des poids, qui avaient cours en Suède il y a cent ans, et qu'il fallait entasser sur des chariots quand il s'agissait d'effectuer un paiement un peu considérable, sont une des curiosités de l'ethnologie moderne.

quand on l'achète, son pesant d'or, par exemple l'essence de roses; telle autre qui vaut beaucoup plus à cause de sa rareté, par exemple la perle fine. Mais l'une s'évapore, l'autre s'altère. Les métaux n'ont pas ces inconvénients. Plus ils sont précieux, moins ils sont exposés à des causes de destruction. L'or n'a pas plus d'ennemis dans la nature qu'il n'en compte dans la société. L'argent n'est attaquable que par l'acide nitrique, contact à l'abri duquel il est aisé de le tenir; l'oxyde bleuâtre dont il se recouvre à l'air, comme d'une patine, lui enlève une quantité tellement minime que ce déchet n'est pas appréciable. Le bronze de notre monnaie divisionnaire dite de billon est également une matière excellente qui résiste à la plupart des dissolvants chimiques. Lui aussi se recouvre d'un oxyde impalpable qui assombrit les reliefs de la frappe et en fait luire les méplats. Le cuivre, presque totalement abandonné aujourd'hui, avait à redouter l'oxyde vulgairement appelé vert-de-gris; sa morsure sur le métal finissait par causer à celui-ci une certaine dépréciation, néanmoins son principal inconvénient était la malpropreté. Quant au fer, qui, croyons-nous, ne fut jamais employé qu'à Lacédémone et au Japon, il a contre lui — indépendamment de sa vulgarité qui devait entraîner des poids considérables et de sa rudesse moléculaire qui le condamnait à des empreintes grossières, partant faciles à imiter — le ravage de la rouille, le plus destructeur de tous les oxydes. Toutefois, le fer lui-même serait plus durable que n'importe quelle autre substance non métallique. Qu'on examine toutes les matières fournies par la nature, on verra qu'aucune n'était plus propre que le métal

à jouer le rôle de monnaie, et que, parmi les divers métaux, l'or et l'argent — les plus beaux d'ailleurs — étaient ceux qui présentaient le plus de garanties.

Sans doute il existe des métaux plus précieux, c'est-à-dire plus rares, que l'argent et l'or. Mais c'est précisément en raison de leur rareté qu'ils ne peuvent pratiquement servir de monnaie. Une variation un peu importante dans la demande entraînerait un changement trop considérable dans leur valeur. Au surplus, ces divers métaux sont extrêmement difficiles à travailler. En ce siècle, le gouvernement russe a fait un essai de monnayage avec le moins rare d'entre eux, le platine, et l'on a dû y renoncer. Malgré les découvertes ininterrompues de nouveaux gisements, l'or et l'argent semblent devoir garder longtemps encore leur suprématie (1).

Mais il ne suffisait pas que la substance à monnayer fût à peu près indestructible, il fallait aussi qu'elle fût aisément divisible pour pouvoir frapper indifféremment de grosses et de petites pièces de monnaie. Le métal offre cet avantage que n'ont point les gemmes. Les trois parties réunies d'une pierre précieuse divisée en trois valent beaucoup moins que ne valait le

---

(1) Voici, d'après le *Moniteur industriel* de janvier 1880, les prix de quelques-uns des métaux les plus précieux :

L'*Iridium* vaut.	12.000 f. le kilo		L'*Erbium* vaut.	37.465 f. le kilo	
L'*Osmium* »	14.315	»	L'*Yttrium* »	45.045	»
Le *Palladium* »	15.420	»	Le *Strontium* »	47.510	»
Le *Barium* »	19.825	»	Le *Calcium* »	49.560	»
Le *Niobium* »	25.330	»	Le *Glucinium* »	59.470	»
Le *Rhodium* »	»	»	Le *Pithium* »	77 090	»
Le *Ruthenium* »	26.430	»	Le *Zirconium* »	79.295	»
Le *Didyme* »	35.420	»	Le *Vanadium* »	123.900	»
Le *Cirium* »	37.545	»			

bloc tout seul avant d'être détaillé. Au contraire, vu la facilité de la fonte, le lingot d'or ou le lingot d'argent ne perd rien à être fractionné. Un kilogramme d'or en poudre a autant de valeur qu'un kilogramme d'or en lingot.

Enfin — toute monnaie, dans une société organisée, devant porter un signe qui en garantisse, sous la responsabilité du gouvernement, la vertu loyale et homogène, — aucunes matières n'étaient plus aptes que les métaux, surtout que l'or et l'argent, à recevoir par le moulage des empreintes nettes et durables. On ne moule pas les pierres précieuses, on ne les grave qu'avec une extrême difficulté : cet inconvénient suffirait seul, s'il n'y en avait pas beaucoup d'autres, à les faire rejeter comme monnaie.

Le plomb et l'étain n'ont eu qu'un rôle accidentel dans l'histoire de la monnaie métallique (1).

Le cuivre, qui fut la première monnaie des Hébreux, l'*æs* des Latins, la grosse masse du numéraire chez les peuples slaves et scandinaves, et la monnaie divisionnaire de beaucoup de nations européennes jusqu'au second Empire français, a été remplacé avec avantage par le bronze.

Quant au nickel, il ne s'emploie qu'allié à d'autres métaux (1 partie de nickel pour 3 de cuivre) : telles sont les petites pièces belges et

---

(1) Les Latins et les Grecs se servirent de monnaie de plomb. Vers le milieu du dix-septième siècle, dans le Massachusetts, des balles de plomb portant un estampage eurent cours forcé.

Une monnaie de plomb avec un alliage d'étain circule encore, de nos jours, chez les Birmans. Les premiers Bretons, les Syracusains sous le tyran Denys, les Romains sous certains empereurs, les Anglais sous Charles II, les Javanais, les Mexicains ont connu la monnaie d'étain. Ce métal ne laisse pas d'être précieux, mais sa trop grande flexibilité le met dans une condition très inférieure.

les pièces d'un *cent* qui circulent aux Etats-Unis. Depuis son nouveau régime monétaire, l'Allemagne a sa monnaie fractionnaire en nickel. Il est question de l'adopter en France, pour remplacer notre monnaie de bronze.

L'inconvénient sérieux de ce métal, du moins pour l'heure actuelle — car la situation peut se modifier — réside dans ses fluctuations de prix. En tout cas, vu sa valeur bien inférieure à celle de l'or et même de l'argent, il ne pourra jamais en être question que comme monnaie d'appoint.

De tout ce qui précède, nous concluons que la monnaie d'or et d'argent est au-dessus de toute critique. Nous pouvons la considérer comme une des « inventions » les plus rationnelles, les plus parfaites de l'humanité (1).

Il y a eu diverses formes de monnaie métallique. Il y en a eu d'octogonales et d'hexagonales en Allemagne, de carrées et de losangiques en Angleterre. Il y a eu les anciennes monnaies persanes en forme de petits cimeterres. Il y a encore au Japon les *itzibus* d'argent, et, en Chine, les *sapèques*. Nous ne nous occuperons ici que de la monnaie circulaire et princi-

---

(2) « L'art de fondre l'or et l'argent et de leur donner, à l'aide du marteau, des formes diverses, remonte à une haute antiquité. De nos jours encore, le pauvre Hindou qui a économisé quelques roupies charge un joaillier de les fondre et de lui en faire un simple bracelet... De même les Goths et les Celtes avaient autrefois coutume d'étirer l'or en fils épais, qu'ils enroulaient ensuite en forme de spirale, et que probablement ils portaient autour de leurs doigts jusqu'au moment où ce métal leur devenait nécessaire pour quelque achat. Il est fort probable que cette monnaie sous forme de bagues, dont on a rencontré de nombreux spécimens dans différentes contrées de l'Europe et de l'Asie, fut le premier pas vers la monnaie frappée. On peut avoir, dans certains cas, donné aux bagues, avec intention, des poids égaux; car César nous apprend que les Bretons portaient des bagues de fer d'un poids déterminé, qui leur servaient de monnaie. Dans d'autres cas, les bagues ou bijoux étaient achetés

palement de la française ou d'Union Latine, c'est-à-dire de type français.

*
* *

Les savants qui ont traité de la question monétaire ont commencé par ne pas s'entendre sur la définition du mot monnaie. Aristote a dit que la monnaie était une valeur. J.-B. Say soutient que c'est le contraire. Les uns disent que c'est un équivalent, d'autres que c'est une mesure; ceux-ci un signe, ceux-là un équivalent des valeurs. Il en est qui prétendent que c'est à la fois une mesure et un équivalent, ajoutant qu'il faut toutefois éviter les équivoques sur le sens de ces termes... M. Michel Chevalier définit la monnaie : « un lingot dont la pureté est garantie »; M. Stanley Jevons déclare que cette définition ne vaut rien. Il lui préfère : « une sorte de dénominateur commun qui sert à apprécier toutes les valeurs ». Enfin, il y a toute une Ecole pour affirmer que la monnaie est une marchandise.

Inquiet de ces contradictions, qu'il retrouvait d'ailleurs dans les diverses formules de la science économique, Malthus, l'économiste anglais, eut l'idée de réviser entièrement toutes les défini-

---

et vendus avec l'aide de la balance, et certaines peintures égyptiennes représentent des personnages occupés à peser des bagues : tels sont peut-être les sacs d'argent donnés par Naaman à Gehazi, dans le second livre des Rois. On dit que cette monnaie en forme de bagues est encore en usage chez les Nubiens... La monnaie persane, appelée *larin*, consiste en un fil cylindrique d'argent, long d'environ 6 centimètres, qui est ployé en deux et porte une empreinte à un endroit aplati pour la recevoir. C'est probablement un souvenir de la monnaie en bagues. » — *Stanley Jevons*, précité.

tions en usage dans les controverses de son temps. Il y consacra un ouvrage.

Quelle satire inconsciente! On n'est jamais trahi que par les siens.

Un compatriote de Malthus, — le grand Swift, — a raconté la fameuse querelle qui arma tout le royaume de Lilliput contre celui de Blefuscu, parce que ces deux voisins, autrefois amis, ne pouvaient pas s'entendre sur le point de savoir par quel bout, le gros ou le petit, on devait ouvrir les œufs à la coque. Les discussions des économistes sont-elles plus sérieuses? Malthus nous prouve que non en nous montrant que ses collègues se disputaient depuis des années sur des mots mal définis. Malthus, du moins, a-t-il réussi à les mettre d'accord? Hélas! Ricardo est venu qui a déclaré que le travail de refonte de Malthus, bien loin d'éclaircir le débat, l'avait rendu encore plus ténébreux (1).

Assurément c'est toujours difficile de faire une bonne définition, mais, dans l'espèce, il est si simple de s'en passer! Nous savons tous trop bien ce qu'est la monnaie en pratique, à quoi elle nous sert, pour éprouver le besoin de discuter au sujet de son essence théorique. Tout le monde est d'accord sur sa signification comme sur son emploi. Cela suffit. Laissons les économistes se poser, à propos de la monnaie, des questions qui rappellent les incertitudes du Marphurius de Molière devant le chapeau de Sganarelle : « Est-ce bien un chapeau ou la forme d'un chapeau? » Laissons-les se demander gravement si le jour ne serait pas la nuit et si la nuit ne serait pas le jour.

---

(1) *Journal des Économistes*, juin 1888.

N'étant ni de ceux qui méprisent les faits, comme Senior, ni de ceux qui les remettent vainement en question quand nul ne songe à les contester, nous ne perdrons pas notre temps à choisir parmi les définitions d'Ecole celle qui nous semblerait le plus propre à ne pas alarmer le bon sens (1). Nous avons un but à la fois plus pratique et plus élevé, qui est de montrer l'influence non des théories, mais des faits monétaires sur le commerce international, leurs conséquences pour la production agricole et industrielle. Aussi ne sera-t-il pas inutile d'exposer d'abord brièvement la confusion monétaire où vivent encore des peuples qui font entre eux des échanges universels de produits.

Commençons par indiquer les lois générales sur lesquelles sont basés tous les systèmes en présence.

Quoique plus solide que toute autre substance propre à fabriquer de la monnaie, le métal lui-même n'est pas tout à fait à l'abri de l'usure (2). Mais la monnaie d'or et d'argent serait encore moins résistante, si l'on n'introduisait dans sa confection un alliage de cuivre, appelé *aloi*. A

---

(1) Toutefois, si nous avions à préciser à quelle définition nous nous rallions le plus volontiers, nos préférences iraient à celle d'un homme qui a jeté sur les questions qui nous préoccupent une vive lumière. Nous avons nommé M. Cernuschi. Voici comment s'exprime l'éminent publiciste : « L'or et l'argent sont deux monnaies natu- » relles et éternelles. Personne ne peut en produire artificiellement, » ni par décret, et c'est en quoi gît leur meilleure garantie. Nul ne » peut faire que tout l'or existant ou que tout l'argent existant ne » soit identique partout et dans tous les lingots, avant comme après » la frappe... Toute parcelle de métal vaut autant que toute autre » parcelle du même métal de mêmes titre et poids. » (*Or et Argent*, Paris, Guillaumin, 1874.)

(2) Voir, aux ANNEXES, la question du *frai*.

l'état de pureté absolue, l'or et l'argent sont des métaux naturellement friables. L'alliage leur donne une grande dureté.

La proportion de cet alliage est de 1/10 de cuivre pour 9/10 d'or ou d'argent dans les pays que régit le système décimal ou qui l'ont en partie adopté (1). Elle est de 1/128 dans les pays où subsiste encore la numération duodécimale. C'est à cette proportion que l'on donne le nom de *titre*. On dit, par exemple, que les pièces d'or mexicaines sont au titre de 875, c'est-à-dire qu'elles contiennent 875 parties de métal fin pour 1000 d'alliage. Le double ducat d'or hollandais pèse 6 gr. 988, au titre de 983; le quadruple ducat autrichien pèse 13 gr. 960, au titre de 986 ; la pièce ottomane de 20 piastres en argent pèse 24 gr. 055, au titre de 830 ; etc., etc.

La proportion de l'alliage varie, mais aucune monnaie du globe ne se compose exclusivement de métal pur.

La quantité de monnaie qu'on tire d'un poids déterminé de l'alliage monetaire au titre légal, s'appelle la *taille*. En France, la taille d'un kilogramme d'or au titre de 9/10 ou 900/1000 est de 155 pièces de 20 francs. Le *pied* désigne, au contraire, à combien de pièces de même calibre un poids déterminé de métal pur peut fournir la quantité de *fin* (2) qu'elles doivent contenir d'après le titre légal. Un kilogramme

---

(1) Cela n'est vrai que pour les pièces d'or et pour la pièce de 5 francs en argent. Les pièces divisionnaires d'argent de 2 francs, de 1 franc, de 0 fr. 50 et de 0 fr. 20 ne contiennent plus, depuis 1866, que 835 millièmes de métal fin. Cette mesure date de la guerre de Sécession, qui détermina sur l'argent une hausse considérable.

(2) En langage monétaire, le métal pur se dit aussi le *fin*.

d'or pur fournit le fin nécessaire à 3444 fr. 44 c.

Quelque parfaits que soient les moyens de fabrication, on comprend qu'il est difficile d'obtenir, dans le titre comme dans le poids des monnaies, une égalité mathématique absolue. D'où la nécessité d'une limite légalement prévue et tolérée. La tolérance sur le poids ou *faiblage* est, en France, de 1 millième pour les pièces de 20 fr., de 2 centièmes pour les pièces de 10 francs, etc. La tolérance sur le titre ou *remède* (1) n'est plus actuellement chez nous que d'un millième. En Angleterre, la tolérance de poids est de deux millièmes.

Nous avons dit qu'un kilogramme d'or fournit, sous forme de monnaie, 3444 fr. 44 c. Sous forme de lingot, il ne vaut plus que 3437 francs. Cette valeur du lingot constitue le *pair* de l'or sur le marché.

Enfin, outre le rapport légal entre les métaux précieux qu'on monnaye, il y a le rapport commercial. Le rapport légal entre l'or et l'argent est fixé par l'Etat ; il fut toujours (du moins jusqu'à la première moitié de ce siècle) basé sur l'intensité de la production et de la consommation de l'un et l'autre de ces métaux. Il a sensiblement varié dans le cours des temps historiques. Ne citons que les deux points extrêmes de cette échelle de variation : sous Jules César, l'or ne valait que 7 fois son poids d'argent, tandis qu'il l'a valu 18 fois, à l'époque de l'invasion des Barbares.

Actuellement en France, et depuis l'an XI, l'or vaut *légalement* 15 fois et demie plus que l'argent, — l'un et l'autre, bien entendu, sous forme de monnaie.

---

(1) On dit aussi *remède d'aloi*.

Sous forme de lingots, le rapport de l'or à l'argent, — qui devient alors un rapport purement commercial, — est variable. C'est sur le marché de Londres qu'il se règle. On y cote le métal en pence ou *deniers*. On l'y pèse par *onces*. L'once marchande doit être au titre de 925/1000, désigné par le mot *Standard*.

Enfin, — point important à noter, étant donné le but de notre étude — il y a des pays où l'Etat prenant à sa charge les frais de fabrication de la monnaie (en Angleterre, par exemple), la valeur de la monnaie est exactement celle d'un lingot de même poids et de même titre. Au contraire, en France, quand l'or est au pair, la valeur intrinsèque réelle d'une pièce de 20 francs se trouve diminuée de 0 fr. 0430, représentant les frais de la frappe.

Notre monnaie, dont la fabrication est régie par la loi du 7 germinal an XI, et qui est basée sur le système décimal (1), circule, avec réciprocité, dans les pays de l'*Union Latine*. Sous ce nom, les gouvernements de la France, de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse formèrent, le 23 décembre 1865, une convention monétaire en vertu de laquelle toutes les monnaies d'or et d'argent ont été soumises, dans l'étendue de ces divers territoires, aux mêmes règles de poids et de degré

(1) Pendant que les nations civilisées cherchent à introduire partout le système décimal et le système métrique, il y a des contrées qui se contentent d'une numération beaucoup plus primitive. Un explorateur raconte que sur les côtes de Guinée, les nègres, dans leurs transactions avec les commerçants européens, font usage d'un langage numérique à la portée de tout le monde et bien plus compréhensible que le volapük. De un à quatre on compte avec les doigts, pour cinq on dit une main, pour dix deux mains ; pour vingt c'est un homme, pour quarante, deux hommes, et ainsi de suite. Ainsi, quarante-six se dit : deux hommes, une main et un doigt.

de pureté. Ultérieurement, la Grèce a adhéré à cette convention.

Le titre fixé pour la monnaie d'or dans ces cinq nations est de 900/1000 et le rapport de l'or à l'argent est de 15 1/2.

Sans toutefois faire partie de l'Union Latine, quelques autres pays ont adopté notre système. Tels la Roumanie (1), la Serbie (2), l'Espagne (3), les républiques américaines de Colombie, de l'Equateur, de Venezuela, du Pérou, de Bolivie et de la Nouvelle-Grenade (4). Toutefois leurs monnaies n'ont pas cours chez nous et nos caisses publiques peuvent les réfuser.

L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche-Hongrie, les Etats scandinaves, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon (5) ont adopté, sinon le système

---

(1) Le *ley* équivaut au franc, le *bani* au centime. Il y a des pièces or de 20, de 10 et de 5 leys ; des pièces argent de 2 leys, de 1 ley et de 1/2 ley, ou 58 banis. — (Loi du 14 avril 1867.)

(2) Le *dinar* équivaut au franc.

(3) Par décret du 19 octobre 1868, l'Espagne a pris pour unité de monnaie la *peseta*, valant 1 franc et pesant 5 grammes, au titre français de 835/1000. Mais la transformation monétaire est loin d'être accomplie dans la péninsule.

(4) Les noms seuls changent avec les pays. L'unité est la *piastre*, le *peso*, le *sol* ou le *venezolano*, qui équivaut à la pièce de 5 francs et se divise en centimes. La monnaie divisionnaire est au titre de 835/1000, excepté au Perou, qui a conservé le titre de 900/1000.

(5) En Allemagne, l'unité monétaire est le *reichsmark*, divisé en *pfennigs*, équivalant à 1 fr. 2345. Il y a des pièces d'or de 20, 10 et 5 reichsmarks; des pièces d'argent de 5, 2 et 1 reichsmarks, de 50 et de 20 pfennigs. Il y a également un billon de cuivre et de nickel analogue à nos pièces de 10 et 5 centimes. — (Lois des 5 décembre 1871 et 9 juillet 1873.)

Dans les Pays-Bas, l'unité monétaire est le *florin*, qui se divise en 100 cents. Le florin vaut 2 fr. 11 de notre monnaie.

L'Autriche-Hongrie tend à se rapprocher de notre système monétaire. La pièce d'or de 8 florins équivaut exactement à notre pièce de 20 francs. La monnaie d'argent austro-hongroise est divisée d'a-

monétaire français, du moins, pour l'établissement du titre de leurs pièces d'or et d'argent, une base empruntée à notre système métrique et décimal. Toutes les monnaies allemandes, les pièces de 10 florins or et de 1 florin argent néerlandaises, les pièces de 8 florins or et de 1 florin argent austro-hongroises, toutes les monnaies d'or des Etats scandinaves, toutes les monnaies des Etats-Unis, toutes les monnaies d'or et la pièce d'argent de 1 yen japonaises sont au titre légal de 900/1000.

L'Angleterre (1) est à la tête des pays monétaires qui ont conservé, au moins pour le titre de l'or, le système duodécimal basé sur l'ancien

---

près l'échelle décimale. L'unité est le *florin*, valant 100 *kreutzers*. Il y a la pièce de 2 florins, de 1 florin, de 1/2 florin.

La nouvelle unité monétaire en Suède, en Norvège et en Danemark est la *krona*, divisée en 100 *œres* ou centimes. Il y a des pièces d'or de 20 et de 10 kronen ; des pièces d'argent de 2 et de 1 kronen ; de 50, de 40 et de 25 œres.

Aux Etats-Unis d'Amérique, la monnaie d'or comprend le double aigle de 20 dollars (103 fr. 40), l'aigle, le 1/2 aigle, etc. La monnaie a pour unité le *trade-dollar*, qui vaut 100 cents ; il y a des pièces d'argent de 50, de 25 et de 10 cents.

La nouvelle monnaie du Japon semble basée sur celle des Etats-Unis d'Amérique. Le *yen* équivaut à peu près au dollar. Il y a des pièces d'or de 20, de 10 de 5, de 2 et de 1 yens; des pièces d'argent de 1, de 0.50, de 0.20, de 0.10 et de 0.05 yens.

(1) Par un préjugé gothique qui peint bien son esprit personnel, l'Angleterre sera certainement la dernière à se détacher d'un système de monnaie, de poids et de mesures qui lui vient de Guillaume le Conquérant et qui fut régularisé en 1300 par Edouard III. Son unité de monnaie, le schelling, divisé en 12 *pence*, répond au *sol* d'argent frappé par Charlemagne et qui se composait de 12 deniers. La livre romaine, dont on s'était servi dans les Gaules jusqu'au huitième siècle, était elle-même divisée en 12 onces.

Les monnaies d'or anglaises sont le souverain ou livre sterling, et le demi-souverain, au titre de 916.66/1000. Les monnaies d'argent, au titre de 925/1000, sont la couronne, la 1/2 couronne, le florin, le schelling et le 1/2 schelling. Le schelling vaut 1 fr. 25 de notre monnaie, le souverain 25 fr. 08.

poids du *carat* qui servait autrefois à peser également les diamants, les perles et les métaux précieux. Ce sont, outre l'Angleterre : les Indes anglaises, le Portugal, le Brésil, la Russie (1), l'empire ottoman (2).

Mais les monnaies du premier groupe différant d'unité, et celles du second différant à la fois d'unité et de titre, ne sauraient avoir cours chez nous à cause de ces disparités fondamentales. Ajoutons que, dans ces diverses monnaies, le rapport de l'or à l'argent n'est presque nulle part le même.

Le détail de tous les systèmes en vigueur sur la mappemonde monétaire exigerait un gros volume. Nous ne faisons ici qu'un croquis très sommaire de cette effrayante Babel. Mais il suf-

---

(1) Excepté en Finlande, où l'unité monétaire est le marc d'or à 100 *penni* équivalant au franc. C'est le système français avec l'étalon d'or.

(2) L'unité monétaire, dans les Indes anglaises, est la *roupie*, pièce d'argent dont la valeur intrinsèque équivaut à 2 fr. 3757. — (Règlement monétaire du 6 septembre 1870.)

En Portugal, le *rei* théoriquement, le *milreis* (1.000 reis) en pratique, est l'unité. Monnaies d'or de 10, de 5, de 2, de 1 milreis ; monnaies d'argent de 500, de 200, de 100 et de 50 reis. Le milreis équivaut à 5 fr. 55 de notre monnaie ; la pièce argent de 100 reis, ou *teston*, à 0 fr. 55.

Au Brésil, le *milreis* n'équivaut qu'à 2 fr. 82.97. Les pièces d'or sont de 20.000, 10.000, 5.000 reis ; les pièces d'argent de 2.000, 1.000 et 700 reis. (Loi du 26 septembre 1867.) — Depuis 1874, cet Etat a adopté le système métrique français, mais il n'y a pas encore conformé son système monétaire.

En Russie, le *rouble*, qui équivaut à 3 fr. 96 de notre monnaie, est l'unité. Il se divise en 100 *kopecks*.

Dans l'empire ottoman, c'est la *piastre*, qui équivaut à 0 fr. 225 de notre monnaie. Elle se divise en 40 *paras*. Il y a des pièces d'or de 500, 250, 100, 50 et 35 piastres ; des pièces d'argent de 20, 10, 5 et 1 piastres.

Au Mexique, c'est le *peso*, de 100 *centaros*, valant 5 fr. 564 1/2.

En Egypte, c'est la *piastre* de 6 *paras*, valant 0 fr. 2573.

fit pour les besoins de notre thèse ; et si nos lecteurs veulent bien ne pas perdre de vue le fait sur lequel nous avons tout d'abord appelé leur attention, à savoir, que de pays à pays, les monnaies ne se comptent pas, mais se pèsent, ils en savent désormais assez pour comprendre à quelles difficultés ce déséquilibre universel peut donner lieu, à quelles embûches il nous expose.

Bien plus, il est des pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales et qui n'ont pas de système monétaire propre, tel l'empire chinois ; car, pour constituer un système monétaire, il faut : 1° la fixation d'un rapport fondamental des poids d'or et d'argent représentant la même unité de monnaie ; 2° un titre et un mode de division ; 3° le choix de la monnaie d'or ou de la monnaie d'argent comme étalon de valeur, ou l'attribution du caractère libératoire illimité tant à l'une qu'à l'autre. — Or, en Chine, rien de tout cela n'est déterminé. La monnaie y est remplacée par des lingots que poinçonnent des banquiers ou des trafiquants de métaux, sous la responsabilité personnelle des poinçonneurs.

Mais ce n'est pas tout. Il n'est pas de pays civilisé qui n'ait pas, outre la monnaie métallique, un papier-monnaie ; et, dans les pays pauvres, la monnaie-papier est de beaucoup la plus abondante. Soumise aux fluctuations des cours, sa valeur varie continuellement, de place de commerce à place de commerce. Il va sans dire que le papier-monnaie représente, ou est censé représenter une somme égale en monnaie de métal existant dans les caisses de l'Etat ou de l'établissement financier qui en a fait l'émission

privilégiée (1). D'où l'appellation de monnaie fiduciaire appliquée aux bank-notes anglaises, aux roubles-papier russes, aux billets de la Banque de France (2), etc., etc. Indépendamment de la situation générale du crédit de chaque nation et des influences politiques, une foule de circonstances concourent à l'instabilité des monnaies fiduciaires sur le marché international. Celles-ci ne jouissent pas toutes de la belle tenue du billet de banque français.

Quant au spéculateur, il ne demande qu'à jeter ses filets dans cet océan d'eau trouble.

*
* *

Dans le paragraphe qui précède, nous avons fait allusion aux variations du rapport de l'or à l'argent. C'est en élucidant tout d'abord ce point que nous allons être amené à préciser

---

(1) « L'origine du billet de banque n'est autre que le premier certificat de dépôt délivré au déposant par l'établissement financier dépositaire. Les certificats de dépôt, appelés *parties de banque*, équivalaient évidemment à des espèces, puisque le porteur pouvait, à toute réclamation, retirer la somme inscrite sur le certificat; ils devenaient transmissibles, soit par simple tradition du titre, soit par endossement régulier. » — H. Lefèvre, *Le change et la banque.*

(2) « Ce qui fait la différence essentielle entre la Banque d'Angleterre, représentant les anciennes banques, et la Banque de France, qui est le type de la banque moderne, c'est que la première, en vertu de l'acte de 1844, ne peut émettre de billets pour une somme supérieure à l'encaisse métallique augmentée de la dette de l'Etat, qui est considérée comme équivalente aux espèces; — tandis que la seconde peut émettre une quantité de billets de banque plus considérable que son encaisse et dont l'excédent est représenté par du papier de commerce escompté par elle ; son action est donc théoriquement illimitée. » — H. Lefèvre, *ibid.*

les véritables causes de la crise monétaire actuelle.

Nous lisons dans le savant ouvrage de M. Lefèvre, déjà cité :

« Puisque les gouvernements se réservaient, dans un intérêt commun, la fabrication de la monnaie, c'est-à-dire la division des métaux précieux en petits lingots estampillés d'un poids et d'un titre déterminés, il fallut naturellement introduire aussi certain rapport entre les poids de l'un et l'autre métal considérés comme s'équivalant. L'appréciation de ce rapport ne peut être faite que par le public lui-même qui, selon des données fort difficiles à déterminer mathématiquement, estime qu'il doit échanger un poids d'or contre un poids d'argent 12, 13, 14, 14 1/2, 15, 15 1/2, 16 fois plus grand. L'expérience a prouvé que les variations de proportion dans les échanges de l'or avec l'argent étaient très lentes à s'opérer. L'autorité centrale ne fait que régulariser d'une façon plus ou moins heureuse, et consacrer, comme c'est son rôle, par des lois positives, l'expression du sentiment général. Lorsque les relations des hommes entre eux étaient difficiles et rares, il pouvait y avoir, et il y avait en effet des différences plus ou moins considérables entre les rapports de l'or à l'argent selon les différents pays..... mais aujourd'hui que tous les marchés sont en communication presque immédiate les uns avec les autres, ces différences sont pour ainsi dire nulles dans l'espace; mais elles existent et existeront toujours dans le temps, suivant l'intensité de la *production* et de la *consommation* de l'un et de l'autre de ces métaux. »

La production est un facteur qui dépend des libéralités de la nature et de l'activité de l'industrie minière. Quant à la consommation plus ou moins grande, elle peut dépendre, comme on va le voir, de causes tout à fait artificielles, du simple caprice politique d'une nation, du crédit que rencontre aujourd'hui telle théorie économique, de la confiance que telle autre inspirera demain.

Locke, et après lui lord Liverpool, furent les premiers qui se préoccupèrent des variations de valeur entre les deux métaux. L'importance qu'ils y attachèrent détermina la fondation d'une Ecole dont Montesquieu, dans ses

Lettres persanes, se fit le truchement paradoxal :

« Je tremble toujours, écrivait Rhédi à son ami Usbeck (1), » qu'on ne parvienne à la fin à découvrir quelque secret qui » fournisse une voie plus abrégée pour faire périr les hommes, » détruire les peuples et les nations entières.

» Que nous a servi l'invention de la boussole et la découverte » de tant de peuples, qu'à nous communiquer leurs maladies » plutôt que leurs richesses ?

» L'or et l'argent avaient été établis par une convention géné- » rale pour être le prix de toutes les marchandises et un gage » de leur valeur, par la raison que ces métaux étaient rares et » inutiles à tout autre usage. — Que nous importait-il donc qu'ils » devinssent plus communs, et que pour marquer la valeur d'une » denrée nous ayons deux ou trois signes au lieu d'un ?

» *Cela n'en était que plus incommode.*

» Heureuse ignorance des enfants de Mahomet! etc... »

Nous retrouverons plus loin les paradoxes de Rhédi sous la plume ou dans la bouche de nos économistes les plus écoutés. Pour l'instant, nous ne nous attachons qu'à montrer comment a pris naissance l'idée du monométallisme, c'est-à-dire de la théorie qui, pour éviter les inconvénients de l'agio et soi-disant *simplifier* les moyens d'échange, rejette l'emploi simultané des deux métaux, n'attribue qu'à l'un d'eux la qualité de monnaie légale ou d'unique étalon monétaire (*legal tender*, pour nous servir de l'expression anglaise), et réduit l'autre à ne plus être qu'une marchandise. Elle permet sans doute l'usage d'une monnaie fabriquée avec le métal dédaigné, mais seulement comme monnaie d'appoint et pour la circulation intérieure; elle ne lui accorde pas la force virtuelle libératoire, lui refuse le cours au delà d'une certaine somme très limitée, et la proscrit absolument dans les relations avec l'étranger.

---

(1) Montesquieu, *Lettres persanes*, CV.

Les principes de cette École restèrent d'ailleurs lettre morte jusqu'en 1816.

Avant cette époque, tous les Etats susceptibles de faire entre eux des échanges de denrées, se servant indifféremment de monnaie d'argent ou d'or, étant, comme nous disons aujourd'hui, bimétallistes, prenaient le soin de fixer le rapport des deux métaux d'après les éléments d'appréciation fournis par le commerce en général.

L'Angleterre comme les autres. En dernier lieu, le rapport de l'or à l'argent, dans le Royaume-Uni, était de 1 à 15.21. En France, il était de 1 à 15.50. Mais dans l'un et l'autre pays, il n'existait aucune limite au droit de frappe des deux métaux.

C'est la loi du 7 germinal an XI qui fixa la valeur de l'or à 15 fois 1/2 plus que l'argent. Elle nous régit encore. Du reste, le législateur de germinal ne fit que consacrer un taux déjà rendu légal par l'ordonnance royale du 30 octobre 1785 et par la loi du 28 thermidor an III.

La disparité que nous venons de signaler entre le rapport anglais et le rapport français fut la cause déterminante ou le prétexte de la première accession pratique au monométallisme. Alarmé par les agissements de la spéculation, qui profitait de cette disparité pour drainer l'or du Royaume-Uni, le Parlement — qui, déjà, avait décrété une suspension provisoire de la frappe des pièces d'argent dans les hôtels de monnaie anglais — rendit cette mesure définitive, et, par un acte d'Etat connu sous le nom de Pacte de 1816, soumit l'Angleterre au régime du monométallisme or, dont elle ne s'est pas encore départie.

Dans la période entre cette date (1816) et

1848, rien d'important à noter, à part l'adoption du nouveau système anglais par le Portugal et, en 1836, le monométallisme-argent imposé aux Indes par la métropole. Mais, depuis qu'il a perdu son empire colonial, le Portugal n'a plus été qu'une petite quantité; l'action commerciale de l'Angleterre s'exerçait en dehors du continent et les Indes étaient bien loin d'entretenir avec nous les relations que nous avons aujourd'hui.

Au surplus, tant qu'il existait des Etats importants où la frappe des deux métaux demeurait libre, les difficultés, qui devaient prendre plus tard des proportions si redoutables, pouvaient se tourner aisément. Les peuples bimétallistes servaient d'intermédiaires naturels, soit aux peuples légalement monométallistes, comme l'Angleterre, les Indes, le Portugal, soit aux peuples monométallistes de fait, c'est-à-dire n'ayant guère chez eux qu'un seul métal, l'argent, par exemple la Russie, l'Autriche, le Mexique. L'Angleterre, monométalliste-or, avait-elle un paiement à effectuer au Mexique, monométalliste-argent, elle envoyait son métal jaune en France, qui prenait l'obligation à son compte, et s'acquittait envers le Mexique soit avec du métal blanc, soit avec du papier. Pour l'opération inverse, rien n'empêchait de suivre la même voie.

Sinon en théorie, du moins en pratique, on était alors sous le règne d'un bimétallisme universel, l'argent aussi bien que l'or continuant, malgré le singularisme de l'Angleterre, à remplir sa fonction normale dans les échanges internationaux (1).

---

(1) Quant à l'agio, il se contint, pendant la première moitié du siecle, dans des limites très étroites. Les deux métaux se balancèrent constamment, en dépit des variations de l'extraction.

L'adoption de l'étalon d'or par les Etats-Unis d'Amérique en 1859(1) ne modifia pas la situation générale, et l'on peut dire que cette période de 1816 à 1848 s'est, en réalité, prolongée jusqu'en 1873, puisque la véritable crise monétaire dont souffre maintenant le monde entier date seulement d'il y a seize ans.

Si nous avons d'abord divisé en deux parties cette longue phase uniforme, c'est que l'année 1848 fut le signal d'une grande émotion dans les sphères économiques; elle réveilla de leur long sommeil des querelles qui, depuis lors, au lieu de se rendormir, sont arrivées peu à peu au dernier degré de l'agitation.

Quel est le contemporain qui n'a pas gardé le souvenir de cette année fameuse où Marshall découvrit les gisements aurifères de la Californie? Cette date est associée à trop de rêves pour qu'on la puisse oublier. Trois ans après, nouvelle sensation : les recherches d'Hargraeves mettent au jour les filons australiens. En 1856, les deux exploitations avaient déjà produit ensemble douze cent cinquante mille neuf cents kilogrammes d'or, soit une valeur de quatre milliards deux cent trois millions de francs !

Il en fallait beaucoup moins pour déchaîner la fureur des systèmes. Michel Chevalier prophétisa que l'or allait tomber à rien en très peu de temps. Il ne songea pas à se demander si cet accroissement de richesse métallique n'allait pas avoir pour premier effet de développer le com-

(1) Dans le gouvernement de l'Union, le rapport de l'or à l'argent était de 1 à 12; il s'ensuivit une exportation de l'or. On le mit de 1 à 16.15, et ce fut l'argent qui sortit. Après cette double expérience l'Etat crut obvier à tout inconvénient en adoptant le système anglais. On verra qu'il a dû en rabattre depuis.

merce et, par conséquent, de relever le prix de l'or. Levasseur demanda que, sans perdre une minute, on se mît à démonétiser l'argent ; et, naturellement, les Anglais, Cobden en tête, d'applaudir. Profitant de la circonstance pour « affirmer les véritables principes économiques », M. de Parieu « démontra » l'impossibilité de maintenir le rapport fixe entre les deux métaux. Le branle était donné ; les savants ne devaient plus s'arrêter dans ce « rêve généreux » (1).

Mais le vieux bon sens des races latines ne se laissa pas entamer et, pendant que les docteurs et les charlatans pâlissaient, les uns sur leurs gloses prophétiques, les autres sur leurs empiriques formules, l'Union Latine, dont nous avons déjà parlé, se fondait dans le but, non pas seulement, comme nous l'avons dit au précédent paragraphe, de soumettre aux mêmes règles le poids et le titre des monnaies ayant cours sur le territoire des cinq Etats, mais encore de consacrer le principe du double étalon, de maintenir autant que possible le rapport entre les deux métaux, et combattre la dépréciation de l'or. Les pays contractants s'engagèrent à fabriquer leurs pièces de 5 francs en argent au diamètre uniforme de 35 millimètres, au titre droit de 900 millièmes, et au poids de 25 grammes, avec une tolérance de 2/1000 sur le titre et de 3/1000 sur le poids ; puis ils réduisirent toutes leurs monnaies divisionnaires au titrage de

(1) Ces formules laudatives sont la base du langage de la plupart des monométallistes et de tous les libre-échangistes sans exception. On les retrouve dans toutes leurs brochures. Il est vrai que, depuis une couple d'années, ils ont mis, et pour cause, une sourdine à leur optimisme.

835 millièmes, avec une tolérance de 3 millièmes (articles 3 et 4).

Cette convention fut signée le 23 décembre 1865 par la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. La Grèce s'y adjoignit le 1er janvier 1869. Les hautes parties contractantes décidèrent en outre qu'elles se réuniraient chaque année pour fixer d'un commun accord la quantité de monnaie que chaque Etat pourrait émettre.

Grâce à ces précautions, l'équilibre des deux métaux put défier les sautes les plus anormales dans la production minière; il résista au siège en règle qu'organisèrent contre lui les savants *debaters* de la Conférence de 1867; jusqu'en 1873, il continua à sauver l'univers commerçant. Il y a seize ans encore, d'après les calculs de M. Allard, 310 millions d'habitants bimétallistes servaient d'intermédiaires entre 81 millions de monométallistes-or et 826 millions de monométallistes-argent; et ils le pouvaient d'autant mieux que, de ces trois groupes, ils formaient le plus important comme commerce et mouvement de fonds.

L'Allemagne, en 1873, est venue rompre l'équilibre, déterminer la démonétisation générale de l'argent et la crise industrielle qui en est la plus claire conséquence.

Lorsque l'indemnité de guerre eut fait affluer l'or chez nos vainqueurs, ces derniers entreprirent une réforme monétaire calquée sur le système anglais. Déjà une loi du 4 décembre 1871 avait créé une monnaie d'or, le reichsmark, dont l'unité, le mark, vaut 1 fr. 23; une autre loi du 9 juillet 1873 abolit les anciennes monnaies allemandes, adopta l'étalon d'or unique et décida que l'argent, réduit au rôle de monnaie

d'appoint, n'aurait cours forcé dans les paiements que jusqu'à concurrence de 20 marks.

Cet exemple fut de très près suivi par la Hollande et par les trois Etats de race scandinave, la Suède, la Norvège et le Danemark, liés ensemble par un traité qui prit le nom d'Union Scandinave.

Comme le dit M. E. Fauconnier dans son excellente brochure intitulée *L'argent et l'or* (1), ce fut, à partir de ce moment, dans tout le nord de l'Europe, « une guerre générale à l'argent ».

L'Allemagne entreprit alors sur une vaste échelle la fonte de ses thalers d'argent démonétisés, elle se mit à vendre aux nations bimétallistes le plus de métal blanc qu'elle put. Pendant quelque temps, celles-ci se prêtèrent à cette manœuvre, n'ayant pas d'abord mesuré l'étendue du péril; mais elles finirent par s'apercevoir que l'Allemagne allait absorber tout leur or. Il ne s'agissait plus de discuter, mais de se défendre.

Déjà, d'année en année, l'Union Latine avait réduit le chiffre de ses émissions d'argent; le 5 novembre 1878, elle déclara exécutoire à partir du 1er janvier suivant la suppression de la frappe des écus (2), et limita aux exigences les plus strictes du commerce intérieur de chaque Etat contractant la frappe de la monnaie divisionnaire.

Cette situation dure encore. Les pays intéressés ont dû renouveler leur réciproque engage-

---

(1) Paris, Germer-Baillière, 1881.

(2) Sauf pour l'Italie qui, désireuse de retrancher de sa circulation les coupures inférieures à 5 francs de son papier-monnaie, fut autorisée à faire frapper, à titre exceptionnel, dans le cours de 1879, une somme de 20 millions de francs de pièces de 5 *lire*.

ment avec de légères modifications sans importance pour le principe même de l'entente.

La dernière convention date du 6 novembre 1885. Exécutoire depuis le 1er janvier 1886, elle restera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1891.

« Le monnayage des pièces de 5 francs, dit l'article 8, est provisoirement suspendu. Il pourra être repris lorsqu'un accord unanime se sera établi, à cet égard, entre tous les Etats contractants.

» Toutefois, si l'un des États voulait reprendre la frappe libre des pièces de 5 francs d'argent, il en aurait la faculté, à la condition d'échanger ou de rembourser, pendant toute la durée de la présente convention, en or et à vue, aux autres pays contractants, sur leur demande, les pièces de 5 francs d'argent frappées à son effigie et circulant sur leur territoire. En outre, les autres Etats seraient libres de ne plus recevoir les écus de l'Etat qui reprendrait la frappe desdites pièces.

» L'Etat qui voudra reprendre ce monnayage devra, au préalable, provoquer la réunion d'une conférence avec ses coassociés, pour régler les conditions de cette reprise, sans cependant que la faculté mentionnée au paragraphe précédent soit subordonnée à l'établissement d'un accord et sans que les conditions d'échange et de remboursement stipulées au même paragraphe puissent être modifiées. »

Aux termes de l'article 9, les Etats composant l'Union Latine se sont engagés à ne frapper des pièces d'argent de 2 fr., de 1 fr., de 0 fr. 50 et de 0 fr. 20, que pour une valeur correspondant à 6 fr. par habitant (1).

Signalons enfin les dispositions des articles 5 et 6 relativement à la circulation de cette mon-

---

(1) Soit: pour la France, l'Algérie et les colonies, 256.000.000 de francs ; pour la Grèce, 15.000.000 ; pour l'Italie, 182.400.000 ; pour la Suisse, 19.000.000 ; pour la Belgique, 35.800.000.

Des autorisations de frappe exceptionnelle et non moins limitée quant aux sommes ont été stipulées par ce même article 9 en faveur des gouvernements français et italien, pour la refonte et le remplacement d'anciennes monnaies retirées de la circulation.

En outre et « eu égard aux besoins de la population », le gouvernement fédéral suisse est autorisé, à titre exceptionnel, à faire fabriquer pour 6 millions de pièces divisionnaires d'argent.

naie divisionnaire : 1° Elle a cours légal, entre les particuliers de l'Etat qui les a émises, jusqu'à concurrence de 50 francs pour chaque paiement ; — 2° l'Etat qui l'a mise en circulation est obligé de la recevoir de ses nationaux sans limitation de quantité ; — 3° les caisses publiques de chacun des cinq Etats contractants ne peuvent accepter que jusqu'à concurrence de 100 francs pour chaque paiement la monnaie divisionnaire fabriquée par un ou plusieurs des quatre autres Etats.

Il va sans dire que tous les autres pays qui sont bimétallistes, sans toutefois faire partie de l'Union Latine, ayant éprouvé le même besoin de se protéger, ont adopté, chacun pour soi, des mesures analogues.

Partout, la frappe de l'argent est suspendue ; ici par principe, là par nécessité, aucun hôtel de monnaie n'accepte de lingots d'argent ; les Etats en achètent tout juste ce qu'il faut pour les minces besoins de la monnaie divisionnaire ; le métal blanc, dont les extractions restent normales, afflue sans autre emploi que l'orfèvrerie sur le marché de Londres, sa valeur décroît à vue d'œil, on le traite dédaigneusement de « métal des pauvres ». Depuis la suspension du monnayage, il a perdu 18 0/0 de son prix, et, comme on le voit, cette dépréciation est uniquement due à ce que nous appelions plus haut des causes tout à fait artificielles. Elle résulte d'un caprice allemand favorisé par les querelles non moins allemandes que les mono-maniaco-métallistes ont cherchées aux bons et loyaux écus de nos pères.

Si le « rêve généreux » de ces habiles gens était d'entraver le commerce, ils l'ont déjà

réalisé. De par la démonétisation de l'argent et en dépit de la fidélité platonique des Etats bimétallistes pour leur principe, nous vivons en fait — contrairement à ce qui avait lieu avant 1873 — sous le règne d'un monométallisme universel, ou plutôt d'un antagonisme universel.

Il y a maintenant, sur la surface du globe, près de 31 milliards de monnaie d'or et près de 42 milliards de monnaie d'argent qui ne peuvent pas s'échanger entre eux.

Il y a 390 millions d'hommes qui *s'obstinent à ne vouloir* ni payer ni recevoir qu'en or, et 826 millions d'hommes qui ne *peuvent* ni payer ni recevoir qu'en argent.

Et il n'y a plus, comme auparavant, de nations qui consentent à jouer le rôle d'intermédiaires.

Voilà la crise monétaire.

Ses conséquences? Nous les avons résumées à un de nos confrères qui nous fit l'honneur de nous interviewer (1) au sujet de ces importantes questions :

« Les deux tiers du monde, c'est-à-dire les monométallistes argent, obligés de subir des changes énormes pour solder leurs achats à l'étranger, se mirent à produire du blé en quantités immenses.

» Ils firent mieux encore.

» Comme ils n'étaient pas plus sots que nous, ils résolurent de travailler eux-mêmes et chez eux une bonne partie des matières premières qu'ils avaient coutume de vendre aux usiniers européens.

» Les produits sortis de leur sol et de leurs ma-

---

(1) Le *Matin* du 16 novembre 1888.

nufactures devinrent pour eux des monnaies d'échange, dont l'emploi leur procurait un double bénéfice : l'économie du change et le profit de vente.

» Voulez-vous un exemple ?

» Bombay, qui en 1873 n'avait que 450.000 broches filant le coton, en a maintenant 2.230.000.

» On se figure l'effroyable production de ces peuples, produisant eux-mêmes leurs matières premières, ayant la main-d'œuvre à bas prix, un climat fécond, des terres non épuisées comme les nôtres par une culture ininterrompue depuis plusieurs siècles, n'ayant ni dettes d'Etat, ni charges militaires. »

Nous ajoutions que l'Europe, effrayée par l'invasion des produits de tous ces pays neufs, jusque-là ses meilleurs tributaires, ses acheteurs, crut avoir raison de cette soudaine concurrence en élevant ses barrières de douane. Nos lecteurs savent déjà ce qu'il faut en penser ; ils le verront mieux encore par la suite de ce travail.

*
* *

Abordons maintenant la querelle des deux Écoles monométalliste et bimétalliste. Les questions qu'elle soulève sont nombreuses, compliquées, tellement connexes, que leur étude peut engendrer parfois la confusion. Pour ne pas s'égarer dans ce dédale de considérations et d'arguments, souvent à double tranchant, il importait, avant tout, d'exposer la situation générale monétaire du globe. Notre lecteur la connaît assez maintenant ; il pourra suivre la controverse des deux partis en présence et se former une opinion.

Il sait que l'Angleterre a précédé tous les autres peuples dans l'adoption de l'étalon d'or unique, et que cette réforme remonte déjà au début de ce siècle. Il a dû se dire que, puisque l'Angleterre s'y était tenue, c'est qu'apparemment elle s'en trouvait bien. Mais ceci reste à démontrer.

Jamais le Royaume-Uni n'a connu de crises monétaires plus fréquentes et plus graves que depuis le pacte de 1816, devenu la source d'un agiotage effréné. En 1825, soixante-trois maisons de banque arrêtèrent leurs paiements ; la Banque nationale dut émettre des billets d'une livre sterling, se faire ouvrir par la Banque de France un crédit de 2 millions de livres en traites sur Paris à trois mois de date. En 1837, en 1847, nouvelles crises. En 1866, panique universelle : dans la seule journée du vendredi 11 mai, la réserve de la Banque fut réduite de près de moitié. Tout dernièrement, une autre crise est survenue, qui n'est pas encore tout à fait calmée.

L'entêtement britannique a longtemps résisté à l'évidence. De plus, on n'est pas impunément la mère patrie du Libre-échange, et le monométallisme se professe au Cobden-Club comme l'un des dogmes inattaquables de cette religion révélée.

Toutefois, son attachement aux traditions les plus absurdes n'arrive jamais à étouffer, chez l'Anglais, le sens pratique de ses intérêts. Il pourra s'aveugler plus ou moins longtemps sur les mérites de son système économique, mais, du jour où il sera convaincu que les dieux qu'il adore sont les ennemis du *business*, il les reniera lestement.

Il y a encore peu d'années, en aurait en vain

cherché dans toute l'étendue du Royaume-Uni un partisan du bimétallisme. Mais la série de crises que nous venons d'énumérer, et surtout la désastreuse situation agricole où ce grand pays s'est vu finalement plongé, ont dessillé les yeux de quelques-uns, ému les plus réfractaires. Au cœur de la monométalliste Angleterre, un parti bimétalliste s'est récemment formé, assez puissant, assez actif pour avoir déjà réussi à remettre en litige toutes les questions qu'on croyait, là-bas, à jamais vidées. A la tête de ce parti se trouve un homme de la plus grande valeur, M. Goschen, devenu aujourd'hui chancelier du royaume. Le 20 septembre 1886, une Commission royale fut chargée de faire une enquête sur « les changements qui se sont produits dans la valeur relative de l'or et de l'argent ». C'était l'aveu officiel que tout n'allait pas pour le mieux dans le plus monométalliste des pays.

Eh non! tout ne va pas pour le mieux. Demandez à la Chambre de commerce de Manchester, jadis le tabernacle du libre-échange. Vers la fin de l'année dernière, cette docte assemblée adoptait, par 38 voix contre 28, une résolution ainsi conçue :

« Vu les heures de travail excessives pratiquées dans les filatures de coton de l'Inde britannique, la Chambre de commerce de Manchester recommande que les prescriptions du *British Factory acts* (lois de réglementation des heures de travail dans les usines) soient étendues immédiatement, en ce qui regarde le travail des femmes, des adolescents et des enfants, aux usines de tissage et de filature dans l'Hindoustan. »

La proposition était appuyée de ces considé-

rants d'humanité et de justice : « Les populations » de l'Inde n'ayant pas elles-mêmes les moyens » de se protéger, il est du devoir de la métropole » de prendre le parti des ouvriers des usines » indiennes. »

D'où venaient ces nobles élans de philanthropie auxquels les industriels manchestériens n'avaient pas jusqu'alors habitué le monde commercial ni leurs ouvriers ?... Un des membres de la minorité eut le courage de le dire : « Soyons honnêtes, » s'écria-t-il ; avouons franchement que nous » réclamons cette mesure pour atténuer la con- » currence ! »

Et, en effet, la *résolution* s'était produite devant la Chambre de commerce de Manchester aussitôt après le dépôt d'un rapport qui montrait le progrès de la concurrence indienne sous un jour des plus menaçants.

Détournés ou directs, loyaux ou enveloppés dans une escobarderie bien topique, ces aveux prouvent que l'Angleterre a beaucoup rabattu de son optimisme ancien. Le miroir de ses sentiments actuels vient d'ailleurs de nous être présenté par le rapport, longtemps attendu, de la Commission royale du 20 septembre 1886. Ah ! les temps sont bien changés !

On l'a dit avec raison, ce rapport — synthèse d'une enquête qui a duré deux ans, et au cours de laquelle les commissaires ont interrogé tout ce qui compte dans l'industrie, la finance et l'économie politique en Angleterre et aux Indes — est une véritable mine de renseignements pour l'histoire passée, présente et future de la grosse et délicate question monétaire. Jamais le pour et le contre des deux doctrines concurrentes, monométallisme et bimétallisme, n'ont été exposés

si minutieusement, avec tant de pièces à l'appui. A la vérité, c'est un document unique et complet.

Précisons d'abord en quoi consistait le questionnaire soumis à la Commission royale. Il s'agissait de savoir si les fluctuations qui se sont produites dans la valeur relative de l'or et de l'argent ont été déterminées :

Par la dépréciation de l'argent ;

Par la hausse de l'or ;

Ou par ces deux causes à la fois.

De plus, si cette dépréciation ou cette hausse a été déterminée :

Par une pléthore d'argent ou une diminution de la demande ;

Par la rareté de l'or ou l'accroissement de la demande ;

Ou par ces deux causes réunies.

Après quoi, la Commission devait examiner l'influence produite par ces variations sur les intérêts généraux industriels et économiques du Royaume-Uni, et indiquer les remèdes ou correctifs à employer pour neutraliser au besoin cette influence.

La Commission royale se composait de douze membres, choisis parmi les sommités économiques du royaume.

Après un débat minutieux dont nous donnons plus loin (1) le résumé et la physionomie, les douze commissaires ont reconnu d'un accord *unanime :*

1° Que, depuis 1873, des fluctuations violentes se sont produites et qu'elles ont eu pour résultat une notable dépréciation de l'argent ;

2° Qu'*évidemment*, c'est du jour où les pays

(1) Voir, aux ANNEXES, la *Querelle des mono et des bimétallistes.*

d'Union Latine ont décidé la suspension de la frappe de l'argent que date cette instabilité succédant à une période de fixité presque complète dans le rapport ;

3° Qu'une fois le lien rompu, le marché de l'argent-métal s'est trouvé sujet à l'influence de tous les facteurs qui affectent le prix d'une marchandise quelconque, puisque, en effet, ce métal était devenu une denrée comme une autre.

Sur la question des remèdes, la Commission s'est départagée en deux parties égales : six monométallistes et six bimétallistes :

Les premiers, acceptant l'idée du double étalon pour les Indes et demandant pour l'Angleterre même certaines mesures qui constituent, sans qu'ils l'avouent, un commencement de retour à l'ancien régime (1) ;

Les seconds, se prononçant carrément pour l'adoption du double étalon de valeur et prévoyant des malheurs incalculables si le *statu quo* est maintenu (2).

---

(1) Ils se demandent, en effet, s'il ne conviendrait pas d'entrer en pourparlers avec les gouvernements étrangers pour les déterminer à accroître leur monnayage d'argent pendant un certain nombre d'années, moyennant engagement de la part de l'Inde de ne pas fermer ses hôtels de monnaie pendant le même laps de temps. Ils proposent, en outre, d'autoriser la Banque d'Angleterre à émettre de petites coupures de papier à base d'argent, coupures qui pourraient se substituer au demi-souverain et qui remédieraient peut-être « aux inconvénients de l'état de choses actuel, *sur lequel l'attention publique s'est si sérieusement portée.* » Ils vont enfin jusqu'à recommander l'émission de bank-notes de 20 shillings garanties par un gage métallique en argent, ne doutant pas que ce papier serait bientôt très employé. « Le marché étant ainsi ouvert à l'argent, disent-ils, la baisse de ce métal serait enrayée, sans compter qu'on restreindrait l'emploi de l'or. »

(2) Toutefois, aucune solution ne leur paraît possible sans concert international. Ils demandent que les principales nations commerciales du globe, telles que les Etats-Unis, l'Allemagne et les Etats de l'Union Latine, soient en premier lieu consultées en vue de leur adhésion à une conférence avec le Royaume-Uni, — conférence où seraient représentées l'Inde et les colonies britanniques.

En somme, — et cela résulte des concessions de l'école adverse (1), — l'enquête de la Commission royale serait plutôt favorable à la thèse des bimétallistes.

*
* *

Personnellement, nous n'avons pas à faire mystère de nos préférences. Entre les deux systèmes, celui qui se rapprochera le plus du bimétallisme, c'est-à-dire celui qui rendra à l'argent sinon sa valeur ancienne absolument, du moins une valeur fixe, nous paraît le plus propre à conjurer les crises commerciales. Mais de là à considérer le bimétallisme comme la panacée universelle, il y a loin.

Surtout, nous ne prenons à notre compte aucun des arguments échangés dans cette controverse. D'abord, nous le répétons, beaucoup d'entre eux sont des armes à double tranchant : ils blessent celui qui s'en sert, tombent et sont ramassés par l'adversaire qui se blesse à son tour, pendant qu'il frappe un nouveau coup.

Ensuite, quelque conscience qu'ait apportée la Commission anglaise à ses travaux, elle ne s'est préoccupée, n'avait à se préoccuper que des intérêts anglais. Nombre de notabilités dont elle a pris l'avis, au cours de son enquête, ont repoussé le bimétallisme comme préjudiciable à l'Angleterre, « pays essentiellement créancier » ; d'autres, parce que la mise en vigueur de ce régime

(1) Parmi les économistes consultés par la Commission royale, quelques-uns, bien connus pour avoir été partisans passionnés de l'étalon d'or unique, ne font plus aujourd'hui aucune objection de principe ; ils se contentent de repousser les divers taux de rapport proposés par leurs adversaires.

« diminuerait les importations anglaises dans les Indes » ; celui-ci, parce que l'Angleterre est « le seul pays qui possède l'étalon d'or réel et où le porteur d'un billet de cent livres sait exactement ce qu'il a, peut sûrement échanger son billet contre une quantité déterminée d'or » ; celui-là, parce que l'Angleterre « peut acheter de l'argent à bien meilleur marché qu'elle ne le pouvait autrefois, et qu'avec cet argent déprécié, elle achète à prix réduit les denrées alimentaires que lui envoient les pays à circulation de monnaie blanche. » Ces diverses propositions prouvent que la consultation économique d'outre-Manche a été soumise aux influences d'un égoïsme qui ne capitule jamais et dont un banquier de Manchester, M. Comber, s'est fait l'interprète naïf quand il a dit : « Je condamnerais de la part de l'Angleterre toute mesure ayant une tendance bimétallique; mais je verrais avec plaisir la France ou les Etats-Unis prendre l'initiative de l'adoption d'un rapport fixe entre l'or et l'argent. »

Nous voudrions, nous, que la question monétaire, qui est universelle, fût étudiée d'abord d'une façon plus large, puisqu'elle intéresse solidairement tous les peuples de la vieille Europe, ensuite au point de vue plus spécial de l'industrie et de l'agriculture françaises.

Nous voudrions surtout qu'elle fût envisagée avec un esprit moins doctrinaire; que les redoutables savants qui l'enténèbrent de formules et de *distinguo*, ne s'égarassent plus en des subtilités chinoises comme celle-ci : « Est-ce réellement l'argent qui a baissé ? Ne serait-ce pas plutôt l'or qui a haussé ? » Que de temps perdu à chercher ainsi midi à quatorze heures !

Dire qu'il a fallu des années, des montagnes de volumes, des disputes homériques, pour arriver à diagnostiquer une situation de la plus flagrante évidence ! Encore se fait-on bien tirer l'oreille, dans le camp des monométallistes, pour avouer que la gêne des affaires « peut provenir en partie » de la disparité des moyens d'échange.

Il est vrai que, de part et d'autre, on met à soutenir sa thèse trop de passion. Quand on ne s'embrouille pas, on se sépare violemment par des affirmations exclusives.

Ainsi, les bimétallistes ardents attribuent la crise commerciale à la démonétisation de l'argent comme *seule et unique* raison déterminante. A la vérité, c'est vouloir trop prouver. Nous l'avons dit au début de ce livre, la baisse des frets, la rapidité des transports, l'entrée en scène de producteurs nouveaux prenant la place de l'Europe là où l'Europe avait été jusqu'ici maîtresse, voilà des causes qui, à elles seules, auraient suffi pour faire baisser le prix des marchandises. La dépréciation de l'argent, venue par surcroît, a changé cette baisse en avilissement.

Plus téméraires encore, les monométallistes soutiennent leur système par cet argument : « Nous y perdons avec tel peuple, soit ; nous y gagnons avec tel autre. Il y a compensation ! » — Mais n'est-ce point là raisonner comme celui qui dirait : « Pierre gagne 100 francs, Paul en perd 50, cela fait encore 25 francs de bénéfice pour chacun » ? Rien de plus juste, si Pierre partageait ses 100 francs avec Paul. Or, il en va tout autrement. Pierre vend telle denrée ; Paul, telle autre. Pierre garde son gain pour lui ; Paul supporte seul la totalité de sa perte. D'abord il faudrait prouver que le premier bénéficie réelle-

ment de l'état de choses actuel ; mais admettons-le ; encore resterait-il à savoir si les produits industriels de Pierre incorporent 1 ou 50 0/0 du travail national, et c'est là l'important au point de vue des intérêts de la communauté.

En généralisant ainsi, on discute à côté et à faux.

Nous pourrions multiplier nos critiques touchant la controverse de part et d'autre. A quoi bon ? Ce qui résulte de tous les ouvrages écrits, de tous les pourparlers, de toutes les enquêtes, c'est que la crise actuelle a pris une intensité nouvelle à dater du jour de la démonétisation de l'argent.

Comme le constate M. Allard, dans une remarquable étude qui a fait sensation (1), la monnaie joue dans la circulation du monde le rôle du sang dans le corps humain. Nous priver d'une certaine quantité de sang, c'est appeler l'anémie du corps ; réduire la quantité de monnaie dont le monde fait usage, c'est provoquer une crise. Et M. Allard argumente ainsi en substance :

« Il ne peut en être autrement, c'est une solution nécessaire. En effet, les monnaies d'argent, en réalité démonétisées en 1873, existent cependant encore dans la circulation, à leur pleine valeur, mais à titre provisoire, leur démonétisation, leur refonte et leur vente en lingots ayant été reportées à un avenir plus ou moins lointain. Or, pour réaliser le rêve du monométallisme-or de 1873, il faudra bien finir un jour par la démonétisation définitive des 6 milliards 750

(1) *Etude sur la crise agricole, commerciale et ouvrière, et ses causes monétaires en Angleterre*, par Alph. Allard, directeur de la Banque Nationale de Belgique, 1888.

millions de francs de monnaies d'argent qui, depuis 15 ans, continuent encore à circuler à titre provisoire en Europe et en Amérique. Ici, se présente cette question si grosse de conséquences qui fut posée, dans la Conférence de 1878, par un délégué des Etats-Unis. « Pour démonétiser l'argent, il faut le fondre, il faut le vendre, — disait-il. Où le vendrez-vous? A qui le vendrez-vous? A quel prix le vendrez-vous? » La perte énorme qui résulterait de cette opération, et que M. Allard évalue à 3 ou 4 milliards, pèserait directement sur l'agriculture et sur l'industrie des Etats européens.

« Car il n'y a plus de peuples qui achètent l'argent, hormis les peuples qui ont l'argent comme unique étalon et qui représentent 826 millions d'habitants. Mais ces peuples n'ont pas d'or à nous envoyer en paiement de l'argent qu'ils nous achèteraient; ils n'ont que leurs produits, qui sont pour la plus grande partie des produits agricoles. Ils prendront donc notre argent, mais ils nous enverront leurs produits agricoles, et l'agriculture souffrira de plus en plus chez tous les peuples qui auront persisté à chasser l'argent de chez eux. Au fur et à mesure qu'en échange de notre argent démonétisé le grain arrivera des Indes et d'ailleurs, le blé baissera chez nous, aussi longtemps que dureront les profits de ceux qui feront l'opération. A cette baisse du blé correspondra un ralentissement des exportations d'Europe et par suite une diminution des demandes de métal-argent, d'où une nouvelle baisse sur l'argent fin, et comme conséquence un accroissement des exportations des produits exotiques et des blés étrangers sur les marchés européens, et ainsi de suite aussi long-

temps que durera la vente de nos 7 milliards d'argent. »

L'importance primordiale du problème monétaire s'est, en définitive, si nettement dégagée du débat entamé depuis seize ans, qu'on serait tenté de dire que la vieille querelle des libre-échangistes et des protectionnistes n'est plus, en réalité, qu'une question de second plan, tout au moins en partie subordonnée à la solution de l'autre.

Auparavant, qui disait libre-échangiste disait monométalliste. Aujourd'hui, si l'on ne trouve pas de monométallistes dans le camp protecteur, on commence à compter des bimétallistes dans les rangs du libre-échange.

L'ardent avocat du bimétallisme dont nous venons de citer les éloquentes déductions, M. Allard lui-même, appartient à l'école libre-échangiste. Aussi n'est-il point sans intérêt de relever ce passage de son livre : « Toutefois, il nous est » impossible de clore notre travail sans jeter un » dernier regard sur les troubles profonds que » cette malencontreuse démonétisation a jetés » dans nos relations internationales. Non seule- » ment elle a rendu les peuples plus misérables, » mais de plus elle a faussé tous nos tarifs » douaniers; *elle a rappelé ainsi en Europe le* » *système de protection à outrance* dont nous » sentons renaître chaque jour les exigences et » les prétentions, et dont les funestes consé- » quences ne peuvent manquer de nous menacer » dans l'avenir. » — Nous ne partageons pas les alarmes de M. Allard sur les effets du système protecteur, surtout quand nous voyons l'Amérique s'en trouver si bien, et nous démontrerons, au cours de notre travail, ce que valent les pro-

phéties des partisans du Libre-échange; mais nous constatons qu'il reconnaît comme *inévitable* la nécessité de recourir à la protection même la plus outrancière, tant que le conflit des deux métaux ne sera pas tranché. Cette déclaration est précieuse à recueillir sous la plume d'un libre-échangiste.

Non moins précieuse nous apparaît celle que faisait, le 21 mars 1889, M. A. Coste, dans le *Soir*, en rendant compte des séances du comité d'organisation du prochain Congrès monétaire.

Actuellement, écrivait-il, beaucoup de nations des plus importantes vivent sous un régime bâtard, qui n'est ni le monométallisme, ni le bimétallisme. Des nations, en droit, bimétallistes comme l'Union Latine, l'Allemagne (?), l'Autriche, les Etats-Unis, etc., sont en fait monométallistes, parce qu'elles ont suspendu ou strictement limité la frappe de l'arg nt. Des nations monométallistes, en droit et en fait, comme l'Angleterre, souffrent de la démonétisation de l'argent, parce que leur empire des Indes paie les produits manufacturés anglais en argent et acquitte ses impôts en argent. Comme l'argent est très déprécié en Europe, les exportateurs anglais aux Indes *sont obligés d'élever leurs prétentions et de vendre leurs produits à des prix exorbitants pour les indigènes;* de son côté, le gouvernement des Indes, qui reçoit ses impôts en argent et qui fait le service de sa dette publique en or, se trouve en déficit permanent et devrait, pour rétablir l'équilibre de ses finances, élever les impôts hindous à un chiffre si considérable qu'il paraîtrait écrasant pour les contribuables.

Ainsi, *d'une part, danger de voir ralentir l'exportation européenne aux Indes, comme aussi dans tous les pays à monnaie d'argent; déficit considérable des finances de l'empire indien. D'autre part, importation en Europe, avec un grand rabais, des céréales de l'Inde, des laines et des peaux de l'Amérique du Sud; de ce chef, concurrence anormale faite par ces pays exotiques à monnaie d'argent aux pays européens à monnaie d'or.* Voilà, très brièvement indiqués, *les troubles profonds qui résultent du grand désaccord monétaire actuellement existant dans le monde.*

M. A. Coste est libre-échangiste; il est en même temps monométalliste-or, et, cependant,

il avoue que la disparité des moyens monétaires d'échange fausse nos tarifs, favorise la concurrence étrangère, et cause ainsi « des troubles profonds » dans nos rapports commerciaux avec les nations vivant sous le régime de l'étalon d'argent.

Qui a le plus raison théoriquement, du monométalliste ou du bimétalliste? Laquelle de ces deux doctrines l'emportera définitivement un jour ou l'autre? L'avenir nous le dira.

Essaierons-nous de nier que telle nation soit personnellement intéressée au maintien du *statu quo* monétaire? — Pas davantage. L'argument n'est point de ceux qui peuvent nous embarrasser.

Seulement nous savons, à n'en pas douter, que ce *statu quo* nous est nuisible, à nous Français; et, indépendamment des motifs déjà notoires, nous en avons d'autres, puissants, pour réclamer, en attendant la fin de ce chaos, que notre gouvernement persévère dans le système protecteur, qu'il nous donne des armes défensives plus précises et plus efficaces.

Voilà l'intérêt du moment, voilà l'urgence.

La solution du problème monétaire, très possible en soi, peut se faire attendre longtemps encore.

Elle a contre elle la force du fait acquis, de l'habitude prise, et les amours-propres nationaux. Et ce n'est pas encore de sitôt que l'on verra l'Angleterre, les Indes, l'Allemagne et les Etats-Unis adhérer à l'Union Latine. Nous ne nous faisons pas illusion, et d'ailleurs la fin du conflit ne dépend pas uniquement du Parlement français. Il lui appartient de faire notre régime douanier; mais il ne peut pas changer à lui tout

seul une situation dont la solution exige le concert international (1).

Ce qui pourra aussi prolonger la mésintelligence, c'est que les économistes de profession continueront sans doute à intervenir seuls, ou à peu près seuls, dans le débat; que les véritables intéressés seront tenus systématiquement à l'écart ou s'y tiendront d'eux-mêmes par paresse. Il y a si peu de gens qui ont la curiosité d'apprendre, de contrôler les doctrines soi-disant acquises! Il est si commode de s'en remettre aux savants, aux « hommes de la spécialité ». Et il est si facile, alors, à ceux-ci d'embarrasser leurs contradicteurs! Les sachant non préparés à les contrôler, ils peuvent leur répondre : « Vous ne connaissez pas le premier mot de la question! »

Il en serait tout autrement du jour où, faisant table rase de toute l'ergoterie académiste, les défenseurs du travail national, les victimes directes de la concurrence étrangère, prendraient en main leur propre cause, étudieraient le conflit monétaire et le connaîtraient assez pour imposer silence aux économistes et venir dire avec autorité aux pouvoirs publics :

« Jusqu'à ce qu'une solution intervienne, voilà les raisons qui nous font exiger que vous nous

---

(1) Un Congrès monétaire international s'est réuni à Paris, les 11, 12 et 13 septembre 1889.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, ce congrès n'a abouti à aucune solution pratique. Les deux écoles sont restées cantonnées sur leur même terrain, et, comme l'a dit un journal, ont échangé, avec une égale éloquence, des arguments probants de théories contradictoires. Aucune idée neuve n'a surgi, et qui a lu la discussion de la Commission anglaise que nous résumons aux *Annexes*, a lu le résumé de ces controverses, à la suite desquelles monométallistes et bimétallistes ont, à l'envi, chanté victoire dans leurs publications spéciales.

protégiez par des droits plus logiquement établis que ceux que nous avons eu tant de peine à vous arracher et qui, désormais, ne nous suffisent point. »

Comme le disait un député, à la Société des Agriculteurs de France, le 19 février 1889 :

« Les coefficients de la production peuvent se partager en deux groupes : les uns résident dans les moyens naturels dont se servent les producteurs ; les autres, au contraire, dépendent de la volonté des hommes et varient suivant les législations.

» Les monnaies sont du nombre de ces derniers ; elles sont soumises à des législations qui varient avec les peuples.

» Si jusqu'à un certain point il est logique d'admettre la libre concurrence entre les producteurs des diverses parties du globe, ce n'est toutefois qu'à condition que les causes naturelles seules seront admises à agir sur la production ; lorsque la législation intervient sur un point, les législateurs de tous les centres de production doivent s'émouvoir et à une législation qui favorise un producteur donné, on doit répondre par une législation correspondante, sans quoi l'équilibre est rompu. »

Dans un discours à la Chambre des députés (février 1885), M. le baron de Soubeyran a résumé en quelques mots tout l'intérêt de cette question monétaire :

L'argent, disait-il, est la seule monnaie légale aux Indes. On achète un lingot d'argent, au prix du jour à Londres, c'est-à-dire à 46 5/8 ; on l'envoie à Calcutta, on le fait frapper à la Monnaie de cette ville et, avec les produits de cette frappe, de la fonte de ce lingot, vous achetez du blé tendre ; vous l'embarquez, vous l'expédiez à Rouen, au Havre, à Londres ou à Liverpool. Il arrive, tous frais compris, à 13 fr. 70 l'hectolitre. Si, au contraire, le lingot d'argent, au lieu d'avoir été payé 46 5/8, soit 170 fr. le kilo, prix actuel, était payé 60 3/4, c'est-à-dire 220 fr. 56 le kilo, prix vrai, l'hectolitre arriverait à Rouen, à Liverpool, à Londres, à Anvers, au Havre, à des prix variant de 18 fr. 50 à 19 fr. 50 ! C'est-à-dire que le blé reviendrait à Londres, à Liverpool ou à Rouen, de 4 fr. 75 à 5 fr. 50 plus cher.

Par conséquent, quand vous votez un droit protecteur de 3 fr., vous voyez immédiatement qu'il y a encore 1 fr. 75 à 2 fr. 50 de prime, à l'exportation du blé des Indes en France. Il est, par conséquent, incontestable que tant que vous ne remédierez pas à la situation monétaire, vous aurez pour le blé, pour tous les pays qui ont le monométallisme argent, les inconvénients que je viens de vous signaler. Or, vous ne devez pas oublier qu'il y a 890 mil-

lions d'habitants qui se servent surtout de l'étalon d'argent, que 56 millions se servent de l'étalon d'or seul, que 228 millions sont bimétallistes et que 151 millions sont avides de monnaie d'or et d'argent et possèdent plusieurs milliards de papier à cours forcé.

En d'autres termes, partout où notre pièce de 5 fr. *n'est pas prise exactement pour cinq francs*, on bénéficie sur nous d'une prime de 33 0/0.

Il ne faut pas qu'une équivoque trop facile, basée sur une réciprocité qui n'existe pas, se glisse dans cette question.

Les monométallistes-libre-échangistes l'ont fait naître : il importe de la détruire. Ils disent que la réciprocité du désavantage du change produit une compensation entre les marchandises que les peuples monométallistes-argent importent chez nous, et les marchandises que nous exportons chez eux.

Cela n'est pas : et nous allons le faire comprendre d'un mot.

Il est absolument vrai que le producteur des pays d'Union Latine, lorsqu'il vend ses produits aux peuples de monnaie blanche, n'a pas, personnellement pour ainsi dire, à se préoccuper de la perte que subiront ses acheteurs, obligés de s'acquitter en monnaie d'or, ou en papier de commerce convertible en monnaie d'or. Il touchera en métal jaune le prix réel de sa marchandise des mains du commissionnaire à qui il la livrera. Mais lorsque, sur le marché étranger, ce dernier devra convertir la somme déboursée par lui en or en un prix réellement égal en monnaie blanche, il sera obligé de la majorer d'environ un tiers pour compenser la différence du change. Ce qui revient à dire qu'en fait, les peuples à unique monnaie d'argent ne peuvent acquérir nos produits qu'en les payant environ un

tiers de plus que le prix réel auquel nous les leur vendons.

Donc, tandis que les produits de ces peuples — produits manufacturés ou produits du sol — peuvent arriver chez nous à trop bon marché, autrement dit à des prix considérablement inférieurs aux prix auxquels nous les pouvons créer nous-mêmes, les nôtres arrivent chez eux à des prix beaucoup trop élevés pour trouver facilement acquéreurs.

La conséquence, on la comprendra tout de suite; elle découle d'un double intérêt : **Nous vendre le plus possible, nous acheter le moins possible; nous inonder de leurs produits, et s'ingénier à se passer des nôtres.**

Au point de vue de nos exportations, nous aurions le droit de nous désintéresser de la question, si :

1° Nos exportations dans les pays de monnaie blanche se pondéraient exactement avec leurs importations chez nous;

2° Si ces exportations réciproques, étant de la même nature de denrées, les pertes ou bénéfices provenant du change formaient une juste balance.

Mais il n'en va pas du tout ainsi. La diminution toujours plus sensible de nos exportations, en regard de l'accroissement toujours plus considérable de celles de nos concurrents, nous montre que les 390 millions de producteurs à monnaie d'or pourront, de moins en moins, lutter avec les 826 millions de producteurs à monnaie d'argent.

On a donc beau envisager, sous sa double face, la question de la disparité des moyens d'échange : elle nous est, **dans l'un et l'autre cas,** fatalement préjudiciable.

La dépréciation de l'argent *protège contre notre propre concurrence* les peuples monométallistes-argent, et rend encore plus active leur initiative industrielle.

D'une part, les marchandises qu'ils apportent sur nos marchés y pénètrent en bénéficiant, du seul fait du change, d'une prime d'environ 30 0/0;

D'autre part, l'intérêt pour eux d'échapper à la majoration d'environ 30 0/0 sur le prix de nos denrées leur est une raison de plus de créer eux-mêmes les similaires, on sait dans quelles conditions de bon marché!

Avions-nous tort de dire que la situation monétaire du globe est ruineuse pour nous; et n'avions-nous pas le droit de nous étonner de lire, sous la plume de M. Fournier de Flaix, l'étrange assertion que nous avons relevée dans le chapitre précédent, à savoir que « les effets de » la révolution monétaire se concentrent sur » trois peuples : les Etats-Unis, l'Inde et l'An- » gleterre. Tous les autres peuples en sont in- » demnes, la France entièrement »?

Il n'est que temps de sortir de la situation paradoxale où nous nous trouvons. Nous ne saurions assez recommander aux sincères défenseurs du travail national de se préoccuper avant tout de la question monétaire. S'ils négligent, comme la plupart d'entre eux l'ont fait jusqu'à ce jour, cette condition permanente, primordiale et en quelque sorte constitutionnelle d'infériorité, leurs efforts resteront stériles dans beaucoup de cas. Ils ne tarderont pas à s'apercevoir que nous continuons à être battus là où ils pensaient avoir au moins égalisé les forces.

LIBRE-ÉCHANGE ET PROTECTION

CHAPITRE QUATRIÈME

La doctrine libre-échangiste. — Les importations et les exportations de numéraire. — Ce qu'elles signifient. — Maîtres et disciples. — La balance commerciale. — Les dettes internationales. — Comment se règlent les importations et les exportations de marchandises. — La démonstration de la balance commerciale et M. Paul Leroy-Beaulieu. — Comment il est vrai de dire que : Les produits s'échangent contre les produits ; — Plus un peuple importe, plus il s'enrichit ! — L'appauvrissement de la France. — Un même chiffre de produits échangés n'est pas toujours également avantageux aux deux pays échangistes.

Notre lecteur sait maintenant que la disparité des diverses monnaies du globe influe sur les prix de revient, et constitue pour certains peuples, en rivalité commerciale avec nous, un élément principal de concurrence dont on n'a pas encore tenu compte dans l'établissement des droits de douane. Avant d'aborder la question du libre-échange et de la protection, il nous reste à examiner brièvement, avec lui, les controverses soulevées à propos des échanges de numéraire.

Nous arrivons ainsi au cœur même de notre sujet : la réfutation de la doctrine funeste qui a été l'agent le plus actif et le plus complaisant de la révolution économique dans laquelle notre pays menace de sombrer.

L'argument capital de la doctrine libre-échangiste a été ainsi présenté par J.-B. Say :

Les produits ne se payent que par des produits; les marchandises ne s'achètent qu'avec des marchandises;

L'or, l'argent, le platine et toutes les valeurs métalliques sont les produits du travail, des marchandises comme la houille, le fer, la soie, les fils, les cristaux, etc., etc.;

Donc, toute importation de marchandise étant soldée par une exportation équivalente, il est absurde de croire qu'il puisse y avoir avantage d'aucun côté, selon qu'une partie des marchandises livrées en retour consiste ou non en numéraire.— Tout au contraire, l'or et l'argent étant une marchandise dont l'unique service se réduit à servir d'instrument de circulation et d'échange aux autres, l'avantage, s'il existe de quelque côté, est pour la nation qui tire de l'étranger plus de produits qu'elle ne lui en rend; et bien loin de chercher à niveler, comme on dit, les conditions du travail par des tarifs de douane, il faut les niveler par la liberté la plus absolue.

Voilà, dans toute sa pureté, la doctrine que nous combattons.

Et, comme conséquence et corollaire de son principe fondamental, « les produits ne se payent qu'avec des produits », J.-B. Say formule les propositions suivantes :

1° *Une nation gagne d'autant plus que la somme des produits qu'elle importe surpasse la somme des produits qu'elle exporte;*

2° *Les négociants de cette nation gagnent d'autant plus que la valeur des retours qu'ils reçoivent surpasse la valeur des marchandises qu'ils ont exportées au dehors.*

Ces doctrines que Bastiat est venu défendre en 1844 et en 1845 dans le *Journal des Economistes*, l'Ecole, aujourd'hui encore, les maintient, dans toute leur rigueur. Et M. P. Leroy-Beaulieu, dans son *Précis d'Economie politique*, paru en 1888, déclare qu' « il n'y a nul doute que le régime de la liberté commerciale ne soit le » régime théoriquement vrai, et, dans la pratique, le plus propre à stimuler l'activité d'un » peuple. »

Voyons ce qu'il en est, et raisonnons d'après les faits.

La statistique nous apprend qu'en 1888 la France a vendu pour 3.210.730.000 fr. de marchandises et qu'elle en a acheté pour 4 milliards 52.905.000 fr. Différence en faveur de l'importation : **842 millions**.

Pendant la même année, nous avons importé en lingots et monnaies d'or ou d'argent 265 millions de francs, et exporté 401 millions. — Différence en faveur de l'exportation métallique : **136 millions**.

Que signifie, tout d'abord, ce mouvement de numéraire? Pour quelle part doit-il être compté dans le règlement de nos échanges? Est-ce avec ces 136 millions que nous avons pu payer nos 842 millions de dettes à l'étranger? Et comment se fait-il que nous importions le plus souvent plus de numéraire, quand nous exportons moins de marchandises?

Il y a là un point obscur : commençons par l'élucider.

Le 10 février 1885, quand la Chambre s'occupait du relèvement des droits de douane sur les céréales, un député libre-échangiste, M. Lalande, fit cette déclaration à la tribune :

« M. Lalande. — Sans doute nous devons tous désirer — et je le désire autant que personne — que nos exportations prennent le plus de développement possible ; mais dans cet excédent de nos importations sur nos exportations, il ne faut pas voir un signe de pauvreté : c'est *au contraire une preuve de la richesse du pays*. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

» Si réellement le pays s'était appauvri par ces importations excessives, les conséquences en auraient été très promptement ressenties, notamment sous la forme d'une exportation considérable du numéraire, ce qui n'est pas le cas. *Au contraire, dans ces dernières années, nous avons vu que la France a reçu plus de métaux précieux qu'elle n'en a exporté.* »

De nouveaux *très bien ! très bien !* accueillirent cette déclaration, et M. Raoul Duval, autre libre-échangiste, s'écria :

— C'est parfaitement vrai !

Plus vrai que ne le croyait peut-être M. Raoul Duval lui-même. Remontons à un demi-siècle en arrière. Depuis cette époque, c'est un fait incontestable que nous importons plus de métaux précieux que nous n'en exportons, comme le démontre le tableau suivant :

	Numéraire et Métaux précieux			Numéraire et Métaux précieux	
Années	Importés	Exportés	Années	Importés	Exportés
1837	145 millions	22 millions	1863	533 millions	588 millions
1833	130 —	32 —	1864	734 —	651 —
1839	118 —	53 —	1865	659 —	433 —
1840	139 —	37 —	1866	1.065 —	555 —
1841	151 —	37 —	1867	849 —	253 —
1842	108 —	35 —	1868	687 —	365 —
1843	117 —	44 —	1869	647 —	264 —
1844	107 —	51 —	1870	416 —	261 —
1845	113 —	54 —	1871	301 —	502 —
1846	81 —	46 —	1872	383 —	333 —
1847	160 —	119 —	1873	565 —	492 —
1848	28 —	26 —	1874	951 —	159 —
1849	306 —	53 —	1875	875 —	219 —
1850	221 —	127 —	1876	803 —	159 —
1851	298 —	133 —	1877	683 —	142 —
1852	243 —	226 —	1878	544 —	189 —
1853	433 —	264 —	1879	332 —	424 —
1854	612 —	329 —	1880	296 —	470 —
1855	507 —	484 —	1881	364 —	302 —
1856	575 —	483 —	1882	412 —	350 —
1857	670 —	581 —	1883	146 —	231 —
1858	717 —	242 —	1884	228 —	128 —
1859	940 —	570 —	1885	480 —	339 —
1860	603 —	447 —	1886	445 —	332 —
1861	420 —	503 —	1887	270 —	354 —
1862	536 —	456 —	1888	265 —	401 —

Sept fois seulement, sur 52 exercices, — en 1863, 1871, 1879, 1880, 1883, 1887 et 1888 — nos exportations de numéraire ont dépassé les importations.

Et, depuis longtemps déjà, nos importations de marchandises dépassent au contraire nos exportations d'environ un milliard par an.

En d'autres termes, nos importations de numéraire — au lieu d'être corrélatives à nos exportations de marchandises, comme il semble à première vue que cela devrait se passer — sont en raison inverse de celles-ci.

Les libre-échangistes s'appuient sur ce fait pour déclarer :

1° Que la France a dû trouver nécessairement dans cet afflux continuel de métaux précieux une source continuelle de richesse ;

2° Que, par ce seul exemple, se trouve démontré l'axiome de l'Ecole : *Plus un peuple importe de marchandises, plus il s'enrichit.* L'affirmation est répétée formellement, on vient de le voir, par M. Lalande.

On pourrait répondre : Comparez le chiffre d'importation de numéraire de 1866 (1.065 millions de francs) avec celui de 1888 (265 millions seulement), et, devant une pareille décroissance, vous conviendrez que si c'est là notre « source de la richesse nationale », elle est bien près de se tarir !

Mais c'est à la thèse même du libre-échange, à son principe, que nous voulons faire le procès.

Décomposons les éléments d'un exercice, par exemple, du plus récent, 1888 :

Importations de numéraire en France (1)

ANNÉE 1888 — COMMERCE SPÉCIAL

			Hectogr.	
OR	Brut, en masses, en lingots.	Angleterre.	4.445	
		Italie . . .	44.796	
		Etats-Unis.	»	
		Autres pays	55.439	
			104.680	36.009.803 fr.
	Monnaies	Angleterre.	1.587	
		Belgique. .	18.301	
		Allemagne .	19.415	
		Italie . . .	51.710	
		Turquie . .	12.359	
		Egypte. . .	62.710	
		Autres pays	38.802	
			204.884	65.562.950 fr.
ARGENT	Brut, en masses, en lingots.	Angleterre.	430.528	
		Italie . . .	4.920	
		Etats-Unis.	6.143	
		Autres pays	871.766	
			1.313.357	21.013.715 fr.
	Monnaies	Angleterre.	446.984	
		Belgique. .	2.368.541	
		Allemagne.	98.937	
		Italie . . .	17.530	
		Turquie . .	2.883.194	
		Egypte . .	18.360	
		Autres pays	1.681.954	
			7.515.500	142.794.498 fr.
Monnaies de cuivre et de billon. . . .			61.745	555.705 fr.
TOTAL GÉNÉRAL				265.936.671 fr.

(1) *Documents statistiques réunis par l'Administration des Douanes*, livraison du 16 janvier 1889, pages 65 et 121.

Nous venons de voir ce qui est entré ; voyons ce qui est sorti.

Exportations de numéraire de France à l'Etranger

ANNÉE 1888 — COMMERCE SPÉCIAL

			Hectogr.	
OR	Brut, en masses, lingots, barres, bijoux cassés .		92.278	31.743.563 fr.
	Monnaies	Angleterre.	143.005	
		Italie . . .	7.357	
		Suisse. . .	764	
		Turquie. .	573	
		Egypte . .	79.990	
		Etats-Unis	70.710	
		Autres pays	199.867	
			502.266	160.725.037 fr.
ARGENT	Brut, en masses, lingots, ouvrages détruits, etc.	Angleterre.	54.403	
		Indes anglaises. .	17.330	
		Autres pays	117.277	
			189.010	3.024.158 fr.
	Monnaies	Angleterre.	236.362	
		Belgique. .	436.245	
		Espagne . .	2.732	
		Italie . . .	2.939.974	
		Suisse . . .	747.865	
		Grèce . . .	60	
		Indes anglaises. .	»	
		Chine . . .	»	
		Autres pays	1.216.648	
			5.579.886	106.017.827 fr.
Monnaies de cuivre et de billon			3.899	35.091 fr.
TOTAL GÉNÉRAL				301.545.676 fr.

Rappelons-nous maintenant, pour les mettre en regard de ces chiffres, ceux de l'importation

et de l'exportation des marchandises, relatifs à la même année 1888 :

	MARCHANDISES	NUMÉRAIRE
Importations	4.052.905.000	265.937.000
Exportations	3.210.730.000	301.546.000

Prenons une autre année au hasard. Voici le même tableau pour l'année 1883 :

	MARCHANDISES	NUMÉRAIRE
Importations.	4.804.349 000	146.000.000
Exportations.	3.451.872.000	231.000.000

Nous pourrions multiplier les exemples. De tous il résulterait :

Que ces deux colonnes de chiffres ne peuvent avoir qu'une parenté très éloignée entre elles ; qu'on ne saurait prétendre, sans blesser la raison, qu'elles expriment le véritable rapport du mouvement des marchandises avec le mouvement du numéraire.

Si le produit de nos ventes s'appliquait exclusivement, *dans chaque pays acheteur*, au règlement de nos achats, que représenteraient, pour payer la différence en faveur des marchandises importées en 1883 — soit 1.352 millions, — les 231 millions de numéraire dont la douane, cette même année-là, a constaté la sortie ? Et que seraient venus faire chez nous les 146 millions de numéraire importés ?

On répond : « Et la fraude ? vous oubliez que l'on fraude sur les déclarations au chemin de fer pour réaliser des économies de transport. Cela se fait couramment et même sans danger pour le fraudeur, celui-ci ayant soin de s'assurer à des compagnies spéciales pour la somme réelle de numéraire qu'il expédie. »

Nous savons que la fraude existe; mais qu'elle s'exerce dans des proportions telles qu'on ait pu déclarer 231 millions seulement, alors qu'on en expédiait 1.352, à qui le fera-t-on accroire? C'est supposer par trop de complaisance aux administrations de chemins de fer.

La vérité est que la différence entre les 231 millions de numéraire exporté et nos 1.352 millions de dettes à l'étranger s'est soldée, — sauf la part inconnue, mais relativement petite de la fraude — par du papier de commerce.

Quant aux 146 millions de lingots et de numéraire importés, ils ont servi : — les lingots, au monnayage annuel de l'or et aux besoins artistiques et industriels de l'or et de l'argent (de ce dernier surtout, qui ne se monnaye plus); — le numéraire, à l'appoint de certaines opérations de change et, aussi, à un trafic spécial que l'on perd de vue.

Sous la rubrique « *Autres pays* » du tableau ci-dessus figure, par exemple, l'importation de provenance espagnole, et le relevé que nous avons sous les yeux constate la présence de *quadruples* et d'*alphonsines* pour un gros chiffre dans ce stock. Il nous a été prouvé que ces entrées d'espèces, comptées par la douane, faisaient simplement l'objet d'un transit entre l'Espagne et l'Amérique, ou d'autres pays par l'intermédiaire de maisons de banque parisiennes. Beaucoup de numéraire ne fait ainsi que passer en France, pour y revenir un jour, et servir de nouveau à un pur trafic d'espèces n'ayant rien de commun avec le règlement de nos échanges de marchandises.

Les variations dans les allées et venues du numéraire sont déterminées, en grande partie, par le cours du change et n'indiquent guère

autre chose (1). Elles le sont également par les échanges de valeurs financières, les achats de nos valeurs d'Etat ou de crédit de premier ordre. Enfin, dans ces importations de numéraire, il faut tenir compte des fonds envoyés à Paris par divers gouvernements ou compagnies de l'étranger ayant émis des titres avec coupons payables à Paris.

Conclusion qui s'impose :

1° *L'importation des métaux précieux n'a qu'un rapport de voisinage avec le mouvement des marchandises, la pratique étant que les échanges se soldent presque toujours avec du papier ;*

2° *Nos importations de marchandises, lors-*

---

(1) Au surplus, voici, d'après H. Lefevre, l'indication des *limites d'entrée et de sortie* des métaux précieux :

Les limites d'exportation sont déterminées « par le pair intrinsèque de la monnaie étrangere en monnaie du pays, augmente des frais de transport et de transformation qui sont à peu près fixes et connus à l'avance. »

Voici, par exemple, quelles seraient ces limites ou *gold points* pour la France avec quelques pays :

« Le pair intrinsèque de la livre sterling étant 25 fr. 221, du reichsmark 1 fr. 2346, du florin de Hollande 2 fr. 0832, du dollar des Etats-Unis 5 fr. 18, l'or *sort* de France pour l'Angleterre lorsque le cours *à vue* de la livre sterling est 25 fr. 34 ; pour l'Allemagne, lorsque le cours des 100 reichsmarks est 124 fr. 14 ; pour la Hollande, lorsque le cours des 100 florins est 210 fr. 16 ; pour les Etats-Unis, lorsque le cours des 100 dollars est 522 fr. 50.

» Il sort pour la Belgique lorsque le cours de 100 fr. est de 100 fr. 06.

» Inversement :

» L'or *rentre* en France de l'Angleterre lorsque la livre sterling cote à vue 25 fr. 12 1/2 ; de l'Allemagne, lorsque les 100 reichsmarks cotent à vue 122 fr. 90 ; de la Hollande, lorsque les 100 florins cotent à vue 207 fr. 16 ; des Etats-Unis, lorsque les 100 dollars cotent à vue 515 fr. 75.

» ... Ces supputations sont faites avec les *changes à vue*, sans timbres ni autres frais. On doit en outre les considérer comme des limites extrêmes que certaines circonstances individuelles et locales peuvent faire varier plus ou moins, et qu'elles supposent une circulation métallique régulière dans les pays qui en sont l'objet, —

qu'elles dépassent nos exportations, n'entraînent donc pas nécessairement une augmentation proportionnelle de l'exportation du numéraire ;

3° *Nos importations de numéraire, lorsqu'elles dépassent nos exportations dans la limite indiquée par la statistique ci-dessus, ne constituent en aucune façon un accroissement de la fortune de la France. Quand elles diminuent, cela prouve principalement que nos opérations de change diminuent au profit de Londres, de Berlin ou de telle autre place.*

Nous voilà bien loin, n'est-ce pas? des aphorismes solennels de M. Lalande.

---

car, si l'un d'eux venait à être au régime du papier-monnaie à cours forcé, la prime que ferait alors le métal précieux devrait entrer en ligne de compte et, dans ce cas, la monnaie métallique, devenue une simple marchandise vis-à-vis de la monnaie de papier, subirait des fluctuations de même nature que celles qui affectent une denrée quelconque.

» On dit que l'état des changes est *favorable* quand il se rapproche du point où l'or tend à arriver dans un pays.

» Il est *défavorable* dans le cas contraire.

» Ainsi, en France, et à ce point de vue, les changes sont favorables quand ils sont en baisse et defavorables quand ils sont en hausse, ce qui semble contradictoire avec les idées ordinaires sur la hausse ou la baisse d'une marchandise ; il semble assez extraordinaire, en effet, de dire que les changes sont favorables en baisse, c'est-à-dire quand la monnaie étrangère se vend moins cher qu'elle ne vaut, et défavorable en hausse, dans le cas contraire.

» Mais il faut observer que le commerce se préoccupe avec raison de la possibilité de tenir ses engagements qui, finalement, aboutissent à un solde payable en espèces, et, par conséquent, il lui importe que la quantité de numéraire existant dans le pays soit suffisante pour répondre à tous les besoins. Aussi considère-t-il comme favorable une diminution du prix des changes, qui tend à le délivrer de toute préoccupation a cet égard, et comme défavorable la hausse qui indique une tendance différente. »

En fait, et bien que cela paraisse contradictoire, *change favorable* signifie difficulté de vendre les effets tirés d'un pays sur l'etranger, et *change défavorable*, facilité.

(*Dictionnaire des finances*, publié sous la direction de M. Léon Say. Article : CHANGE.)

Où donc celui-ci a-t-il puisé la superbe assurance qui lui a valu la haute approbation de M. Raoul Duval et les « très bien ! très bien ! » d'une Chambre d'ailleurs ignorante ? Est-ce dans l'autorité des chefs de l'école économique dont il se recommande ?

Pas même !

Car les libre-échangistes ne sont pas rares qui jurent par Jean-Baptiste Say et Michel Chevalier, sans trop les avoir lus.

Si M. Lalande avait connu ses auteurs, il aurait vu dans le *Traité d'économie politique* de J.-B. Say (livre I, chap. XVIII) qu' « une » nation s'enrichit en *exportant* et non en *im-* » *portant* du numéraire, parce que la valeur du » numéraire qui lui reste demeure égale à ce » qu'elle était et que la nation reçoit de plus les » retours du numéraire qu'elle exporte. » Nous laissons, cela va sans dire, à Jean-Baptiste Say la responsabilité de cette argumentation bizarre, sur laquelle nous nous expliquerons plus loin ; mais il ne nous déplaît pas de mettre l'orateur libre-échangiste, et les bravos non moins libre-échangistes que son discours a soulevés au Parlement, en flagrante contradiction avec le grand prêtre du Libre-échange.

Et quand il (1) déclare que cette «perambulation» d'une masse variable de métaux précieux *se complique de mouvements divers de change* et que « des esprits superficiels » peuvent seuls la confondre avec notre commerce de marchandises, Michel Chevalier ne porte-t-il pas le dernier coup à M. Lalande et à ses approbateurs ?

---

(1) Michel Chevalier, *Cours d'économie politique professé au Collège de France. Chapitre des Monnaies.*

Les *maîtres* n'étaient pas toujours clairvoyants, les *élèves* sont pires.

Mais alors, diront ceux-ci, puisque l'excédent de nos achats sur nos ventes ne fait pas sortir notre numéraire, il est donc vrai que les importations ne nous appauvrissent point; il est donc vrai que plus on importe, plus on s'enrichit, comme on l'affirme d'ailleurs au Cobden-Club.

Nous le voudrions, et c'est de très bonne foi que nous posons la question sous sa forme la plus embarrassante. Malheureusement, l'illusion n'est pas possible, pas même le doute.

Si étrange que cela paraisse au premier abord, il n'est pas nécessaire, jusqu'à nouvel ordre, que le numéraire sorte de France pour que la France s'appauvrisse.

Voici pourquoi :

Il y a dans la balance des comptes, de pays à pays, autre chose que les échanges de *marchandises*. Un pays s'endette de bien des façons vis-à-vis d'un autre. Goschen — qui n'est pas suspect aux économistes, puisque M. Léon Say a pris la peine de traduire son livre sur la *Théorie des changes étrangers* — va nous dire ce qu'on entend par *dettes internationales*. Du même coup, nous allons voir comment un pays s'endette et se libère, et comment la France peut solder l'excédent de ses importations, sans expédier l'équivalent de numéraire :

On commet souvent, dit-il, cette erreur d'imaginer que les dettes internationales proviennent simplement d'une importation de produits, et de considérer la balance du commerce comme une pure question d'importation et d'exportation, comme un simple indice de l'excès de l'une sur l'autre. Il est nécessaire d'examiner de plus près les transactions effectuées entre deux pays, avant de se former une idée de la situation de leurs dettes réciproques.

. On découvrira, en l'étudiant, que cette situation ne résulte pas tant des échanges respectifs de produits que de la relation entre la totalité des dépenses faites par chaque nation chez l'autre, que ce soit pour le payement de matières ou de produits, pour l'achat d'actions ou de fonds publics, pour le règlement de profits ou de commissions, de redevances quelconques, ou pour l'acquit de dépenses faites par les résidents au dehors ou les voyageurs, en un mot, de tous les payements ou de toutes les promesses de payer qui se font dans chaque pays. L'idée (la nature) de la dette en elle-même doit être ici perdue de vue ; c'est l'engagement pris que nous avons à considérer, et cet engagement a des effets identiques, quelle que soit son origine.

Les payements qui doivent être faits par un pays à un autre, pour quelque objet que ce soit, ont le même effet que des paiements faits pour des importations directes, *de sorte que les dettes générales réciproques de deux pays peuvent être*, à peu de chose près, *balancées, quoique l'un des deux pays ait importé beaucoup plus de marchandises qu'il n'en a fourni en échange.*

Les dettes réciproques deviennent donc un moyen de paiement réciproque, une monnaie libératoire, comme la monnaie métallique. Le papier créé en vue de ces paiements, autrement dit les lettres de change, représente pêle-mêle des marchandises, des coupons, des remboursements de fonds d'Etat ou de valeurs mobilières. On pourrait presque dire que « les dettes internationales » sont, à ce papier, ce que l'encaisse métallique et le portefeuille de la Banque de France sont à ses billets. Et, chaque année, ce fonds de roulement s'alimente, en dehors du trafic des marchandises, aux émissions publiques faites sur tous les marchés du monde. Le *Moniteur des intérêts matériels*, du 27 janvier 1889, cité par le *Bulletin de statistique du Ministère des finances* (fascicule de février), nous apprend qu'il a été fait, dans les 12 mois de 1888, pour 7 milliards 850 millions d'émissions, tant en Allemagne qu'en Amérique, en Autriche-Hongrie, en Belgique, en Egypte, en Espagne et dans les colo-

nies espagnoles, en Angleterre et dans les colonies anglaises, en France (non compris les bons du Trésor), en Grèce, en Italie, dans les Pays-Bas et ses colonies, et dans le grand-duché du Luxembourg, en Portugal, en Roumanie, en Russie, en Serbie, en Suède, en Norvège, en Suisse et en Turquie.

Si l'on tient compte des conversions et de certains échecs — comme celui de Panama, — il est raisonnable de chiffrer à 6 milliards le montant des émissions réalisées en 1888. Les marchés de Paris, Londres, Berlin, Vienne, etc., etc., ont souscrit à ces émissions dans une proportion quelconque; ils ont ainsi « fait de la monnaie » pour les opérations de change de cette année; et, dans la suite, cet élément nouveau reparaîtra aux échéances de coupons, ainsi qu'aux époques de remboursement. M. Léon Say a calculé que les étrangers possédaient environ 7 milliards et demi de nos rentes ou valeurs diverses, et que les portefeuilles français détenaient 20 milliards de valeurs étrangères. Le paiement des coupons de ces valeurs nous crédite vis-à-vis de l'étranger d'environ un milliard par an, et nous débite de 375 à 400 millions. Nous verrons plus loin ce que devient ce milliard, ou, pour mieux dire, ce qui nous en reste.

Après avoir indiqué les différentes façons dont un pays s'endette, il est bon de voir comment il est payé de ce qu'on lui doit, et comment il se libère de ses dettes.

Le mécanisme de l'opération nous est donné, en ces termes, par le livre de Goschen, auquel nous renvoyons le lecteur désireux de pénétrer tous les secrets de ce commerce du change,

si intéressant à étudier et si peu connu (1) :

Ce qui forme, dit-il, l'objet du change, c'est une dette contractée par un étranger et payable dans le pays de cet étranger, puis transférée par le créancier ou l'ayant droit, moyennant une certaine somme, à quelqu'un qui désire recevoir de l'argent dans le pays en question. La personne qui achète cette dette, a probablement le dessein d'employer le montant de ce qu'elle doit recevoir à payer une quatrième personne habitant le pays étranger, et vis-à-vis de laquelle elle était à son tour endettée. Les opérations qui se succèdent sont très clairement exposées par M. Mill dans le passage suivant :

« Un négociant d'Angleterre, A, a exporté des marchan-
» dises anglaises et les a consignées à B, son correspondant en
» France.

» Un autre négociant de France, C, a exporté des marchandises
» françaises, d'une valeur que nous supposons équivalente, et les
» a expédiées à D, en Angleterre.

» Il est évident qu'il est inutile que B, qui est en France, envoie
» de l'argent à A qui est en Angleterre, et que D, qui est en
» Angleterre, envoie une somme égale à C qui est en France.
» On peut appliquer une dette au payement de l'autre, évitant
» ainsi la double dépense et le double risque du transport de
» l'argent. A fait sur B une traite du montant de ce que B lui
» doit ; D, qui doit faire un payement de même valeur en France,
» achète la traite de A et l'envoie à C qui, à l'expiration du nom-
» bre de jours restant à courir sur l'effet, la présente à B pour
» s'en faire payer. De cette façon, la dette due par la France à
» l'Angleterre et celle due par l'Angleterre à la France sont toutes
» les deux acquittées, sans qu'on ait envoyé une once d'or ou
» d'argent d'un pays dans l'autre. »

Comme on le voit, Pierre paye ce qu'il doit à Paul, en se substituant à lui pour payer ce qu'il doit lui-même à Jean, et ainsi de suite.

Lorsque, dans nos échanges de marchandises, la balance est au profit du pays étranger, nous

---

(1) Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce livre, où sont clairement présentés, sans chiffres, ni termes barbares : 1° l'analyse des engagements internationaux considérés comme la base des changes étrangers ; 2° l'examen des différentes catégories d'effets dans lesquels se réalisent, en fin de compte, les engagements internationaux ; 3° l'énumération des divers éléments de valeur qui déterminent les variations de prix des effets sur l'étranger ; 4° des remarques sur l'interprétation des changes.

nous acquittons vis-à-vis de lui en prenant à notre charge, pour la somme constituant la différence, les dettes de ce pays vis-à-vis d'un autre. Si ce pays nous a emprunté, c'est-à-dire si nous avons en France des valeurs mobilières émises par lui, et si ces valeurs donnent droit à un paiement d'intérêts ou à des remboursements, ce pays qui était notre débiteur, *en tant qu'emprunteur*, et notre créancier, *en tant que marchand*, se paye lui-même en retenant le montant de ce qu'il nous doit : dette et créance sont compensées.

Les banquiers qui servent d'intermédiaires font, entre eux, ce que ceux de Londres font au *Clearing house*, où, par un simple jeu d'écritures, on compense les engagements réciproques des clients.

L'opération se complique, ici, d'une foule de choses qui ne sont pas sans laisser quelques « petits bénéfices » au banquier cambiste. Mais, en somme, le mécanisme est le même. Ce n'est pas le lieu d'insister sur le détail de ces opérations compliquées (1). Il nous importait seule-

---

(1) Le « commerce du change » se fait par l'intermédiaire d'un très petit nombre de maisons spéciales, dont la plus ancienne et la plus riche est la banque Rothschild.

Voici, d'après M. H. Lefèvre — qui fut secrétaire particulier de feu M. le baron James de Rothschild, — les origines de cette puissante maison :

« A la chute du premier empire, qui avait troublé si longtemps » l'Europe, les relations internationales étaient profondément » désorganisées, et, à la reprise des affaires, le commerce renaissant » allait être entravé par la difficulté de vendre ses traites ou de se » procurer des remises sur l'étranger.

» Mais, en prévision de la fin plus ou moins prochaine des » guerres, les fils de Mayer-Anselme de Rothschild étaient partis de » Francfort, où était la maison mère, pour s'établir à Vienne, à » Londres, à Madrid et à Paris.

» La paix les trouva donc installés dans les principaux centres

ment de mettre en lumière le principe de ce mécanisme et pour montrer que, de même qu'un pays peut s'appauvrir tout en n'exportant pas son numéraire, de même actuellement nous pouvons acquitter nos dettes vis-à-vis de l'étranger sans prendre sur nos réserves métalliques. C'est ce que nous avons pu faire après la guerre de 1870, pour nous libérer envers l'Allemagne de notre écrasante contribution (1). Ainsi pourrons-nous faire encore, tout au moins jusqu'au jour où, la crise s'étant prolongée au delà de notre force de résistance et de l'étendue de nos ressources, nous nous verrons dans la

---

» commerciaux de l'Europe, y jouissant déjà d'un crédit considé-
» rable et liés les uns aux autres par cette forte cohésion de la
» famille, qui est un des caractères et une des vertus de la race
» juive. Chacun peut fournir sur ses quatre autres frères et les
» couvrir, en même temps, sans nulle défiance réciproque. Ils vont
» ainsi effectuer la plus grande masse des recettes et des paiements
» internationaux de toute l'Europe occidentale. *par le simple procédé*
» *de virement qui s'opère dans le cabinet du banquier ; sans dé-*
» *placement de numéraire, sauf pour quelques soldes, bientôt rem-*
» *placés eux-mêmes par la création des valeurs mobilières interna-*
» *tionales.* »

(1) Après la désastreuse guerre de 1870, nous avons eu à payer à l'Allemagne, tant en principal qu'en frais et intérêts, la somme de :

5 milliards 314 millions.

Si nous déduisons de ce chiffre les premiers paiements faits, par compte et par l'entremise de la Banque de France, paiements qui se sont élevés à 450 millions de francs, nous voyons qu'il a dû sortir de France :

4 milliards 855 millions.

Le traité de paix stipulait que ces paiements seraient effectués :
Soit en or et argent français, monnayé ou en barre ;
Soit en monnaies allemandes ;
Soit *en dettes allemandes*, que la France prendrait à sa charge.

En réalité, il n'est sorti de notre circulation monétaire proprement dite que 512 millions en or et en argent, plus 105 *millions* de monnaies allemandes introduites en France pendant la période de l'invasion et de l'occupation, par l'armée ennemie elle-même.

Nous avons donc été amenés à prendre, pour notre compte, pour

nécessité d'entamer notre fortune monnayée, de l'épuiser peut-être. Acheter toujours et ne vendre jamais, dit Proudhon, c'est le moyen le plus expéditif de se ruiner ; acheter beaucoup et vendre peu est un agent de ruine moins prompt, mais tout aussi sûr.

*
* *

Achevons notre démonstration en portant la discussion sur un terrain où l'Ecole se prétend inexpugnable : la réfutation de *la balance commerciale*.

4.248.000.000 de dettes commerciales ou autres, contractées par l'Allemagne envers les nations avec lesquelles elle était en rapports de placements ou d'affaires commerciales.

Voici comment s'est opérée cette transmission de dettes et comment nous nous sommes libérés.

Nous avons fait deux emprunts :

Juin 1872. . . . . 2 milliards,
Juillet 1873. . . . . 3 — 500.

Nous avons eu la bonne fortune de placer une grande partie de ces emprunts à l'étranger, bien qu'ils fussent souscrits en France.

Le gouvernement *avait provoqué les souscriptions en lettre de change de l'étranger*, et, pour les attirer, il les avait admises à un taux très favorable. Cette émission a donné au Trésor pour 2 milliards 473 millions de change étranger.

Il restait à trouver 1.775 millions.

On les a prélevés sur les fonds de l'emprunt pour des achats de valeurs allemandes libératoires, et en payement desquelles nous avons remis en Angleterre, en Hollande, en Belgique, etc., etc., soit le change que nous avions sur ces places, soit des espèces, celles-ci pour un chiffre très approximatif de 700 millions.

Etant donnée la balance commerciale, de 1871 à 1873, il ne peut rester de doute sur la nature du change que nous avons eu à donner en paiement à cette époque; ce ne pouvait être, en majeure partie, que des coupons de valeurs étrangères placées en France.

En résumé, cette opération a été menée à bonne fin, et avec une dépense de 13 à 14 millions de frais de change, sans appauvrissement de la circulation monétaire en France, appauvrissement qui eût fait naître une crise financière intérieure que le pays n'a même pas eu à soupçonner, sauf pendant la très courte période du début.

Nous laissons M. Paul Leroy-Beaulieu, lui-même, poser la question. Il nous rendra cette justice que nous ne craignons point de le citer textuellement, ce qui n'est point, soit dit en passant, le procédé ordinaire des écrivains de son Ecole.

Dans son *Précis d'Economie politique* (1), il écrit, page 288 :

« Etant donné que les ventes qu'un peuple fait à l'étranger de ses marchandises nationales s'appellent *exportations*, et que les achats qu'il fait de marchandises étrangères se nomment *importations*, quelle doit être la proportion désirable des unes avec les autres ? Autrefois la doctrine régnante, qui correspond encore au *préjugé populaire*, était que les *exportations* doivent toujours dépasser les *importations* : on pensait qu'il était utile qu'un pays restât, du chef de ses échanges, créancier de l'étranger, et que cette créance fût payée en monnaie ou en espèces métalliques qui venaient accroître, chaque année, la quantité de métaux précieux existant dans le pays. On ajoutait qu'une contrée ne pourrait, sans se ruiner, avoir longtemps des importations supérieures aux exportations, puisque dans ce cas, croyait-on, il fallait exporter chaque année des métaux précieux et que, au bout d'un certain temps, le pays aurait été tout à fait dépourvu de richesses métalliques. On a donné à cette doctrine le nom de *théorie de la balance du commerce*. On considérait la « balance du commerce » comme favorable quand les exportations dépassaient les importations ; on disait, au contraire, que la balance était défavorable quand c'étaient les importations qui excédaient les exportations. »

Il faut goûter le parfait mépris de M. Leroy-Beaulieu pour ces idées d'un autre âge. Un astronome ne parlerait pas autrement de la théorie d'après laquelle on croyait, jadis, que le soleil tournait autour de la terre. Et qui lui donne cette superbe ? L'argumentation suivante à l'aide de laquelle il prétend démontrer « la fausseté » de cette théorie, que le *Dictionnaire de l'Economie*

(1) Paris, Delagrave, 1888.

politique qualifie de « pitoyable erreur » et d'« ânerie humiliante » :

« Cette doctrine, dit-il, si spécieuse qu'elle soit, est erronée : *elle repose sur une observation incomplète des faits.* L'expérience lui a donné, dans le courant du dix-neuvième siècle, le démenti le plus prolongé. Ainsi l'Angleterre, qui est le pays le plus riche du monde, offre depuis un demi-siècle au moins, de la façon la plus régulière, un très grand excédent des importations sur les exportations. En 1884, par exemple, les importations dans la Grande-Bretagne et l'Irlande montent à 9 milliards 745 millions de francs, et les exportations à 5 milliards 825 millions seulement, de sorte que l'excédent des importations sur les exportations atteint le chiffre colossal de 3 milliards 920 millions de francs en une seule année. En 1885, l'excédent des importations en Angleterre sur les exportations est encore plus considérable et atteint 4 milliards 20 millions de francs ; en 1886, ce même excédent des importations sur les exportations s'élève à 3 milliards 421 millions de francs, de sorte que si la théorie de la balance du commerce était vraie, l'Angleterre aurait, dans ces trois années seulement, perdu 11 milliards 400 millions sur son commerce avec l'étranger. Bien plus, comme le même fait, l'excédent des importations sur les exportations, se reproduit régulièrement pour la Grande-Bretagne depuis plus de 50 ans, l'Angleterre aurait de ce chef, dans le courant du dix-neuvième siècle, perdu plus de 100 milli rds de francs et elle ne devrait plus avoir une pièce d'or à sa disposition. L'expérience, au contraire, prouve que l'Angleterre n'a jamais été plus prospère que dans ces dernières années (1). »

L'argument paraît sans réplique.

Nous allons démontrer qu'il ne tient pas debout.

Ce « démenti prolongé » à la théorie surannée de la balance du commerce, nous voulons démontrer irréfutablement qu'il n'existe que dans un artifice de mots, qu'on l'a insidieusement déduit d'une observation, non seulement incomplète, mais encore inexacte des faits et surtout des chiffres.

Et d'abord, une observation.

M. Leroy-Beaulieu se hasarde beaucoup en avançant que l'Angleterre est le pays le plus

(1) Paris, 1873; Guillaumin, éditeur.

riche du monde, et cela doit faire sourire les Américains. Mais ne lui cherchons pas chicane sur ce petit côté de la question. Laissons-lui croire — quitte à lui prouver le contraire dans un autre chapitre — que l'Angleterre est le pays le plus riche du monde, puisque « les principes » le veulent ainsi, et que l'excédent des importations sur les exportations sert à M. Leroy-Beaulieu de criterium unique.

Mais ce que nous lui contestons d'une façon absolue, c'est l'accroissement de la prospérité de l'Angleterre dans ces dernières années. Les plaintes de la Chambre de commerce de Manchester sont là pour infirmer le dire de M. Leroy-Beaulieu. Cette Chambre de commerce proclame qu'il en va tout autrement, et nous la trouvons mieux qualifiée que l'éminent économiste pour se prononcer.

En décembre 1888, à une immense majorité, elle a voté cette motion (que les feuilles libre-échangistes ont laissé ignorer à leurs lecteurs, à l'heure où nous écrivons) :

« La Chambre de commerce de Manchester, est d'avis que les » marchandises semblables, comme nature et comme espèces, à » celles que nous produisons nous-mêmes, et offertes en vente » sur les marchés du Royaume-Uni, soient passibles de taxes » équivalentes à celles auxquelles elles seraient proportionnelle- » ment assujetties si elles étaient produites dans le Royaume-Uni. »

Nous voilà déjà loin du *Credo* libre-échangiste ; et nous sommes autorisé à penser que si l'Angleterre avait tant à se louer du système de l'importation à outrance, elle ne songerait pas à tempérer cette prétendue source de fortune.

Cette fois, faisait remarquer à ce sujet un de nos confrères, ce n'est plus une réunion quelconque d'industriels et de commerçants, comme

celles de Londres et de Salford, ce sont les représentants officiels de l'industrie et du commerce de la plus puissante cité manufacturière de la Grande Bretagne, ce sont les délégués de Manchester même, de cette patrie du Libre-échange, de cette ville qui a donné son nom au régime de la liberté commerciale, qui proclament qu'il y a quelque chose à reprendre à ce régime et que l'Angleterre doit entrer, non pas dans la voie de la protection, — on n'ose prononcer ce mot-là dans la patrie de Cobden, — mais dans le système de la compensation. Oui, à Manchester, officiellement, on demande que les marchandises étrangères, dont l'Angleterre produit les similaires, soient frappées de droits compensateurs (1).

Il n'était pas inutile de constater cela.

---

(1) Comme on le suppose bien, le vote de cette motion a fait grand bruit et produit quelque scandale. Les feuilles libre-échangistes, et en première ligne l'*Economist*, se sont élevées contre ces tendances et ont fort malmené la Chambre de commerce de Manchester, spécialement l'auteur de la motion, M. Hibbert.

Celui-ci, piqué au vif, n'a pas fait attendre sa réponse. Cette réponse est claire et topique.

Après avoir raillé les doctrinaires, il s'écrie : « Les partisans du *Fair Trade*, de Manchester, comme ceux du Royaume-Uni — et leur nom est légion — préconisent le système d'une *réglementation douanière privilégiée* entre les diverses parties de l'empire britannique. »

Et il poursuit en ces termes :

« L'*Economist* sera-t-il surpris d'apprendre qu'en produits et objets fabriqués de nature similaire à ceux que nous pouvons produire ou fabriquer nous-mêmes, nous avons importé, en 1887, une valeur de 164.451.000 livres sterling, contre 102.238.286 en 1870, et ce, malgré la plus-value acquisitive de l'or dans la première que dans la seconde de ces deux années ?

» Serait-ce donc poursuivre un but mortellement néfaste que de chercher à barrer ce courant d'importations qui attire l'or et le travail de ce pays au dehors pour y trouver les placements et l'emploi que notre système fiscal le met dans l'impossibilité de trouver chez nous ?

» La richesse d'une nation réside dans le travail de son peuple ;

Maintenant, revenons à la théorie captieuse formulée plus haut par l'auteur du *Précis d'Economie politique*.

Il y a importations et importations, comme il y a fagot et fagot. Il y a des importations nécessaires ; il y en a dont on peut se passer : les unes sont profitables, les autres sont nuisibles ; car, en même temps que le produit étranger, elles

---

le trafic le plus important et le plus rémunérateur est le trafic à l'intérieur. Nous essayons de conserver cette richesse et ce trafic, tandis que vous êtes en train de les détruire.

» L'expérience nous a appris (ce à quoi l'*Economist* n'est pas encore arrivé) qu'une nation qui frappe des droits à l'importation ne les paie pas toujours, vu que la « portion que nous avions à en » payer était entièrement réglementée par la concurrence que nous » avions à supporter ».

Il n'est pas une phrase, pas une proposition de cette lettre qui ne mérite d'être méditée.

Et d'abord M. Hibbert constate que l'Angleterre importe pour 62.215.000 livres sterling (plus d'un milliard et demi de francs) de produits étrangers *qu'elle pourrait produire elle-même*, et il demande si ce serait poursuivre un but néfaste que de barrer le chemin à ces importations qui attirent l'or et le travail du pays au dehors ? Et il ne le pense pas, car il affirme que la principale richesse d'une nation réside dans son trafic intérieur. Et c'est pourquoi il veut conserver cette richesse que les libre-échangistes sont en train de détruire.

Est-ce que jamais protectionniste français a écrit un acte d'accusation plus virulent contre le libre-échange que celui que vient de formuler ce membre de la Chambre de commerce de Manchester, compatriote de Cobden ?

Ce n'est pas tout. Il soutient que le droit de douane, contrairement à l'affirmation des doctrinaires, ne pèse pas nécessairement sur le consommateur, attendu que la proportion dans laquelle entre le produit à payer est entièrement réglementée par la concurrence. Et M. Hibbert va jusqu'à affirmer « que l'imposition, aux produits étrangers, d'un droit à l'importation, bien que considérable, n'aurait aucune influence sur le mouvement commercial de l'Angleterre.

» Il faut, dit-il, et en tout cas, essayer. Si nous réussissons, ce sera au plus grand bénéfice de la Grande-Bretagne et à celui de l'Irlande. S'il n'en est pas ainsi, nous trouverons un refuge dans le remède cher aux libre-échangistes, — dans l'émigration ! »

C'est sur ce sarcasme cruel que M. Hibbert termine sa remarquable lettre. (*République française*. — A. M.)

importent le chômage pour le travail national et, parmi ces dernières, nous rangeons, à l'exemple des votants de Manchester, les importations de produits dont un pays a chez lui les similaires.

M. Leroy-Beaulieu regarde, sans doute, de trop haut pour pouvoir faire ces distinctions.

Elles ont cependant leur prix ; et nous ajouterons qu'en choisissant, pour démolir la balance commerciale, ce qui se passe en Angleterre, M. Leroy-Beaulieu a pris le pire des exemples, le moins probant dont on pût s'aviser. La situation de ce pays et les conditions même de son trafic ne sont, en effet, comparables, dans l'espèce, avec la situation et le trafic d'aucun autre pays.

Et pourtant, quoique cet exemple ait été choisi à dessein par l'habile dialecticien dont se double l'économiste chez M. Leroy-Beaulieu, nous allons voir s'il est exact de dire que l'Angleterre ait donné « un démenti prolongé » à la théorie de la balance commerciale.

Prenons dans l'*Economiste* (1), dans le propre journal hebdomadaire que dirige l'auteur du *Précis d'Economie politique*, les chiffres du commerce extérieur du Royaume-Uni pour l'année 1888 :

IMPORTATIONS

Animaux vivants	193.182.675	»
Objets d'alimentation : exempts	3.107.027.425	»
— — taxés	623.969.950	»
Tabac	70.532.950	»
Métaux	581.073.950	»
Produits chimiques, drogueries	202.858.725	»
Huiles	160.821.775	»
Matières premières textiles	2.011.716.875	»
— — autres	918.062.525	»
Objets fabriqués	1.444.840.100	»
Divers	350.461.450	»

(1) *Economiste* du 26 janvier 1889.

EXPORTATIONS

Animaux vivants	35.095.175	»
Objets d'alimentation	256.063.575	»
Matières premières (Houilles)	349.322.825	»
Fils et tissus	2.721.593.275	»
Métaux et ouvrages en métaux	926.858.650	»
Machines	323.315.625	»
Confections et ustensiles	279.722.850	»
Produits chimiques, drogueries	186.108.750	»
Divers	774.267.700	»

L'Angleterre a donc importé 9 milliards 664 millions ;

Elle a exporté 5 milliards 852 millions ;

Différence en faveur des importations : 3 milliards 812 millions.

L'écart est, à peu près, le même que celui des années 1884, 1885 et 1886 sur lesquelles, dans le *Précis d'Economie politique*, M. Leroy-Beaulieu s'est appuyé pour argumenter.

Mais, après avoir présenté le tableau ci-dessus, l'*Economiste* insère cette mention :

« Le commerce de réexportation s'est élevé à liv. st. 64.613.447 pendant l'année 1888. Il a réalisé, sur l'année précédente, une augmentation de liv. st. 3.264.472, soit de 8 0/0. »

64.613.447 livres sterling, cela fait, si nous ne nous trompons : *un milliard 615 millions de francs !*

Et l'*Economiste* ajoute :

Nous inscrivons, dans le tableau suivant, les principaux articles qui ont pris part à ce mouvement de réexportation (nous traduisons les £ en francs) :

RÉEXPORTATION

Caoutchouc	33.395.875	»
Cafés	76.091.975	»
Cuivre brut	64.100.575	»
Coton	138.458.150	»
Peaux brutes	31.213.475	»
Indigo	27.100.050	»

Jute.	33.200.150	»
Peaux préparées	41.347.425	»
Riz.	31.600.525	»
Thé.	44.515.675	»
Laine.	344.670.525	»

On pense bien que ce milliard 615 millions d'importations aussitôt réexportées, n'est point particulier à l'exercice 1888. Les exercices 1884, 1885 et 1886 ont eu leur équivalent de réexportation. Ramenons-le pour la commodité du calcul à quinze cents millions.

Or, croirait-on que dans le *Précis d'Economie politique*, pour donner plus de force à sa thèse, M. Leroy-Beaulieu a complètement *oublié* de signaler ces quinze cents millions de marchandises réexportés et, par conséquent, à déduire du total de l'importation ?

C'est peu correct, on en conviendra.

Mais ce milliard 1/2, les partisans de la balance commerciale, pas plus que l'éminent économiste, ne peuvent le considérer comme une charge, comme une importation nuisible. Il n'est pas sans avoir laissé, même, un très gros profit à la marine, aux assureurs, commissionnaires et courtiers anglais. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Si donc de 9 milliards 664 millions, nous déduisons 1 milliard 615 millions, il nous reste 8 milliards 49 millions.

Nous retrancherons également les *3 milliards de matières premières* qui sont venues se faire travailler en Angleterre ; M. Leroy-Beaulieu ne peut manquer de reconnaître avec nous qu'ils ont été un aliment, une source de profits, et non une charge, pour l'industrie anglaise ; car nous voyons l'excédent seul des fils et tissus, non consommés en Angleterre, figurer, à l'exportation.

pour la jolie somme de 2 milliards 720 millions, ce qui tendrait à prouver que les filateurs et tisseurs anglais ne travaillent point à perte.

Il ne reste donc plus de ces 9 milliards 1/2, que cinq milliards 49 millions, soit un chiffre déjà inférieur de 800 millions — seulement ! — au chiffre des exportations.

Nous pourrions nous arrêter là et dire que la balance commerciale est déjà en faveur des exportations. Et cela sans compter les bénéfices du milliard 1/2 de transit (1).

Mais allons plus loin.

Le détracteur malheureux de la théorie de la balance commerciale oublie encore ou feint d'oublier cette considération capitale : que, dans les importations anglaises, figurent les produits de ses immenses colonies, et qu'elles doivent y figurer non seulement pour leur valeur intrinsèque,

---

(1) Un journal allemand, la *Gazette de Cologne*, s'est livré à une recherche intéressante dans le but de déterminer le chiffre des bénéfices que le commerce allemand procure à l'Angleterre, en faisant passer par des ports britanniques les marchandises expédiées vers les pays transocéaniques ou qui en viennent. En réunissant ces diverses sources de bénéfices, le journal allemand arrive aux chiffres suivants :

L'Angleterre gagne sur le commerce allemand, savoir :

1° Sur le fret.	liv. st.	3.600.000	»
2° Commissions des agents . .	—	2.800.000	»
3° Primes d'assurances.	—	453.600	»
4° Intérêts des avances.	—	300.000	»
5° Commissions et salaires . . .	—	150.000	»
Soit un total de	liv. st.	7.303.600	»

ou de 150 millions de marks (187 millions de francs).

« Il est bon, dit la *Gazette de Cologne*, de ne point perdre de vue, en Allemagne, que, en attendant que la marine marchande et le commerce de l'empire puissent se développer assez pour percevoir eux-mêmes les frais indiqués plus haut, on paye environ un demi-million de marks par jour, à l'Angleterre, pour des affaires commerciales que nous pourrions bien faire nous-mêmes. »

Autant en dirons-nous aux Français.

mais pour leur valeur augmentée des commissions de vente et des frais de transports maritimes. Or, toutes ces sommes : prix de la marchandise, commissions et frets, restent aux mains des Anglais et ne constituent nullement un tribut payé à une nation étrangère. C'est, on peut le dire, l'Angleterre qui trafique avec elle-même. Il n'y a donc aucune atteinte portée à la richesse publique du pays. Ces importations sont une apparence bien plus qu'une réalité. Ce ne sont ni plus ni moins que des balances de comptes d'Anglais à Anglais.

Est-ce que vraiment nous apprendrions à M. Leroy-Beaulieu que les importations des possessions anglaises en Angleterre ont atteint, pendant les trois années qu'il signale dans son *Précis d'Economie politique :*

En 1884. . .	2	milliards	395	millions fr.?	
— 1885. . . .	2	—	110	—	
— 1886. . . .	2	—	147	—	(1)

Ne saurait-il pas que ces importations ont atteint :

En 1883	2.467.050.000	francs?
— 1882.	2.485.775.000	—
— 1881.	2.288.500.000	—
— 1880.	2.312.975.000	—

Autrement dit, ces importations varient entre 2 milliards et 2 milliards 1/2. Et voilà un chiffre dont M. Leroy-Beaulieu ne tient pas compte !

Mais poussons encore plus avant notre examen, car l'on ne saurait trop percer à jour ces fausses doctrines, quand on pense qu'elles sont enseignées au nom de l'Etat, qu'elles font foi pour des lecteurs et des auditoires crédules.

---

(1) *Annales du Commerce extérieur*, année 1888, fascicule n° 9.

Nous voyons figurer aux importations :

Les animaux vivants pour.	193.182.675	»
Les matières et objets d'alimentation pour.	3.730.996.375	»
Soit au total.	3.924.179.050	»

Cela fait bien près de 4 milliards de matières alimentaires, les chevaux figurant, dans ce chiffre, pour une somme relativement peu importante, et certains produits comestibles figurant sous la rubrique *divers*.

Pourquoi l'Angleterre importe-t-elle une telle somme de produits alimentaires? C'est parce qu'elle a sacrifié chez elle l'agriculture à l'industrie. Les théoriciens du Cobden-Club l'ont voulu ainsi, estimant que l'intérêt du pays lui commandait de concentrer toute son activité sur la production manufacturière.

Mais peut-on comparer, de bonne foi, ces importations, aux importations dont la France a tant de peine à se défendre? Peut-on comparer la France, pays forcément agricole (1), à l'Angleterre, pays essentiellement industriel? S'il nous manque souvent quelques millions d'hectolitres de céréales, n'avons-nous pas les moyens de satisfaire à nos besoins pour le reste? Peut-on contester que notre territoire ne soit pas plus que suffisant pour récolter de quoi combler ce déficit? et si ce déficit, appelé bientôt à disparaître, s'est trop souvent produit, cela ne tient-il pas à ce que, pendant de trop longues années, sous prétexte de liberté commerciale, on a soumis notre agriculture au régime absurde qui devait l'épuiser, l'énerver, la mener à la ruine? L'An-

(1) Le territoire agricole de la France — moins les forêts de l'Etat — est de 48.478.028 hectares, soit 97,8 % de la superficie totale de notre pays.

gleterre ayant volontairement renoncé à son agriculture, est bien forcée de recourir aux contributions étrangères. Sans ces importations, qu'elle a pu heureusement payer jusqu'ici avec les bénéfices de son industrie, elle serait condamnée à mourir de faim (1).

En bonne conscience, est-il possible de confondre cette catégorie d'importations avec celles, qu'en France, nous déclarons nuisibles au travail national? L'Angleterre ne peut pas plus s'en passer, que ses industries textiles ne pourraient se passer des produits exotiques qu'elle file et qu'elle tisse.

Sans parler du tabac et de certains produits chimiques, n'en pouvons-nous point dire autant de certaines importations de métaux, qui reparaissent en grande partie aux exportations de machines et ouvrages divers ?

Restent les objets fabriqués.

Là, nous avons l'explication des plaintes de la Chambre de Manchester, et il ne nous déplaît pas de les opposer à l'optimisme de M. Leroy-Beaulieu.

On écrit volontiers qu'on fait dire aux chif-

---

(1) La *Revue de Westminster*, de mars 1888, déclarait que sur la question économique on ne doit consulter que l'intérêt de la majorité du pays. Or, disait-elle, la majorité de l'Angleterre, c'est l'industrie. La population agricole ne représente que 5 0/0 de la population totale, tandis que la population ouvrière en représente 30. L'agriculture doit donc être sacrifiée à l'industrie.

Tout récemment, M. le baron de Worms, prenant la parole dans un banquet offert au promoteur de la Convention internationale sucrière, proclamait que le libre-échange était indispensable à l'Angleterre, « par suite de son étendue restreinte qui la met dans l'impossibilité de produire suffisamment pour l'alimentation de la multitude de ses habitants : *Free-trade is absolutely necessary for this country, because of its contracted area being unable to produce sufficient supplies for the multitude.* » — (*Manchester Guardian*, 7 fev. 1889.)

fres tout ce qu'on veut ; mais il nous semble que les chiffres — les nôtres — parlent ici d'eux-mêmes ; tandis que M. Leroy-Beaulieu n'a point dédaigné de faire tenir aux siens, pour les besoins de sa thèse, un singulier langage. Oui, il est certain que l'Angleterre ne s'appauvrit pas du montant de l'excédent de ses importations sur ses exportations ; mais cela tient, comme on le voit, à des raisons qui sont particulières à ce pays, qui lui sont spéciales, et dont l'oubli chez l'auteur du *Précis d'Economie politique* méritait d'être relevé.

Les libre-échangistes cherchent à en imposer au public en disant — ce qui est vrai — « que la balance du commerce n'est pas renfermée dans les chiffres de la douane ». La balance du commerce, ajoutent-ils, se compose d'une foule d'éléments que méconnaissent leurs adversaires. C'est encore exact ; mais quelles étranges conclusions ils en tirent !

« Je suppose que vous partiez du Havre pour New-York avec 10.000 fr. de marchandises. La douane, sur votre déclaration, marquera 10.000 francs. A New-York, vous vendez votre marchandise 12.500 francs, par exemple, et vous achetez pour une somme égale de produits que vous rapportez en France. Rendus au Havre, ces produits, grevés des frais de transport, de commission, d'assurances, etc., sont estimés à 15 000 par la douane française, qui inscrit à l'importation 15.000 francs. Alors, qu'allez-vous conclure de cela ? Que la France ayant importé pour 15.000 fr. de marchandises pendant qu'elle n'en a exporté que 10.000, elle a, en fait, perdu 5.000 francs ? Non, n'est-ce pas ? puisque le bénéfice est peut-être de 2 à 3.000 francs. Eh bien ! alors, pourquoi dites-vous que la France perd l'excédent des importations sur ses exportations ? »

Ce raisonnement est enfantin.

Ceux qui s'en contentent n'oublient qu'une

chose, c'est que le commerce ne se fait point avec cette simplicité. Ces exportateurs de cabinet s'imaginent que les vendeurs sont forcément les acheteurs, et que le fait d'importer entraîne la nécessité d'une exportation équivalente. Il y a, suivant eux, une solidarité absolue entre la vente et l'achat. C'est ainsi qu'on raisonne dans les livres. Il en va tout autrement dans la pratique.

Voici, pour s'en convaincre, le tableau complet des échanges de la France avec l'étranger pendant l'année 1887. Nous prenons les chiffres qui suivent dans le rapport présenté, en 1888, par la Commission des valeurs de douane.

Exportations et Importations

PENDANT L'ANNÉE 1887

(*Commerce spécial.*)

PAYS DE PROVENANCE et de DESTINATION	VALEUR EN FRANCS DES MARCHANDISES VENDUES		DIFFÉRENCE EN FAVEUR	
	à la France	par la France	des exportations françaises	des importations étrangères
Angleterre	475.700.000	819.600.000	343.900.000 (*a*)	»
Belgique.	413.900.000	480.600.000	66.700.000	»
Espagne.	356.700.000	149.300.000	»	207.400.000
Etats-Unis	325.000.000	271.000.000	»	53.700.000
Allemagne	321.900.000	316.200.000	»	5.700.000
Italie	307.700.000	192.100.000	»	115.600.000
Inde anglaise . . .	182.400.000	7.900.000	»	174.500.000
République argentine	181.800.000	143.700.000	»	38.100.000
Russie	178.500.000	15.200.000	»	163.300.000
Algérie	133.000.000	153.100.000	20 100.000	»
Chine.	117.700.000	»	»	117.700.000
Suisse.	104.800.000	216.600.000	111.800.000	»
Autriche.	99.100.000	19.800.000	»	79.300.000

(*a*) Les libre-échangistes ne manquent jamais de faire remarquer la différence qui existe en notre faveur dans nos échanges avec l'Angleterre.

M. A. de Foville, dans son livre intitulé : *La France Economique*, édition de 1887, page 238, en tire la conclusion suivante :

« Comme valeurs absolues, nos exportations à destination du » Royaume-Uni dépassent de plusieurs centaines de millions les

Turquie	97.100.000	46.700.000	»	50.400.000
Brésil.	68.800.000	59.600.000	»	9.200.000
Suède.	50.000.000	6.700.000	»	43.300.000
Haïti	46.700.000	6.300.000	»	40.400.000
Japon	39.200.000	7.700.000	»	31.500.000
Portugal.	38.300.000	22.100.000	»	16.200.000
Roumanie	35.500.000	5.200.000	»	30.300.000
Pays-Bas.	34.600.000	29.700.000	»	4.900.000
Saint-Pierre et Miquelon et Grande Pêche.	29.200.000	»	»	29.200.000
E ypte	28.000.000	20.400.000	»	7.600.000
Grèce.	25.400.000	10.600.000	»	14.800.000
Indes hollandaises. .	25.100.000	»	»	25.100.000
Pérou.	23.500.000	5.500.000	»	18.000.000
Uruguay	23.200.000	19.200.000	»	4.000.000
Martinique	21.700.000	14.200.000	»	7.500.000
Norvège	21.400.000	»	»	21.400.000
Guadeloupe. . . .	21.200.000	9.800.000	»	11.400.000
Tunisie, Tripoli, Maroc	21.000.000	22.400.000	1.400.000	»
Possessions françaises dans l'Inde . . .	19.000.000	»	»	19.000.000
Sénégal	18.900.000	8.600.000	»	10.300.000
Vénézuéla	17.100.000	5.000.000	»	12.100.000
Chili	16.100.000	10.600.000	»	5.500.000
Ile de la Réunion . .	13.700.000	4.900.000	»	8.800.000
Colonies espagnoles en Amérique. . .	13.000.000	7.500.000	»	5.500.000

» importations de provenance anglaise, et il en a été toujours ainsi » depuis un quart de siècle. *Le traité de 1860 est donc loin d'avoir, » comme on l'en accusait, livré le marché français à l'invasion des » produits anglais.* Même pour les objets fabriqués, l'Angleterre » nous achète plus qu'elle ne nous vend. La plupart des autres » Etats nous vendent plus qu'ils ne nous achètent. »

On a cent fois répondu à cette objection, et jamais les libre-échangistes n'en ont tenu compte, suivant leur tactique, qui consiste à ne pas plus s'inquiéter des faits que des réfutations qui les gênent.

Sous la plume d'un statisticien de la valeur de M. de Foville, cette assertion a bien de quoi nous étonner. Il nous semble difficile à admettre qu'il n'ait pas aperçu le trompe-l'œil de ces chiffres. Qui devrait savoir mieux que lui que la Douane enregistre au compte de l'Angleterre toutes les marchandises françaises, exportées par bateaux anglais, et qu'une bonne partie de ces marchandises ne fait que transiter et figure parmi les 2 milliards 1/2 de réexportation que nous signalons plus haut ? Dans quelles proportions ces marchandises réexportées vont-elles accroître les chiffres de nos exportations, dans chacun des pays d'outre-mer cités par notre tableau ?

Côte occidentale d'Afrique	11.700.000	»	»	11.700.000
Nouvelle-Grenade. .	11.600.000	33.800.000	25.200.000	»
Australie	10.200.000	5.900.000	»	4.300.000
Mexique	»	23.100.000	23.100.000	»
Cochinchine et Tonkin	»	10.000.000	10.000.000	»
Danemark	»	9.700.000	9.700.000	»
Saint-Thomas . . .	»	7.200.000	7.200.000	»
Possessions anglaises en Afrique . . .	»	6.600.000	6.600.000	»
Etablissements français en Océanie. .	»	4.600.000	4.600.000	»
Autres pays. . .	46.600.000	34.500.000	»	12.100.000

Douze pays sur 47, cités dans ce tableau, nous ont plus acheté que nous ne leur avons vendu.

Est-ce avec le bénéfice réalisé sur les 15 millions 200 mille fr. de produits vendus à la Russie, par exemple, que nous avons pu payer les 178 millions 500 mille fr. de produits que nous lui avons achetés ?

Est-ce avec le bénéfice des 19 millions 800 mille fr. de produits que nous avons vendus à l'Autriche-Hongrie que nous avons pu lui

---

Voilà ce qu'il est malheureusement impossible de savoir, dans l'état actuel de nos statistiques douanières.

Faisons la même réserve, en ce qui concerne les exportations relevées au compte de la Belgique. Là encore, le chiffre est inexact, car la Douane française compte à l'importation, comme marchandises belges, bien des produits qui, comme les laines débarquées à Anvers, à destination de notre marché, viennent réellement de l'Amérique. Il en va de même pour beaucoup d'autres marchandises, soit à l'importation, soit à l'exportation, qui viennent ou partent des ports de la Belgique. N'est-ce point encore rester dans la vérité que de dire que beaucoup de produits, figurant dans nos exportations, sont des produits étrangers se bornant à passer sur notre territoire, pour aller soit en Italie, soit en Suisse, soit en Allemagne, soit même pour aller s'embarquer à Marseille ? Telles sont certaines marchandises de prix qui peuvent supporter les frais d'un transport par voie ferrée.

On voit qu'il ne faut attribuer qu'une exactitude relative à ces chiffres, jusqu'au jour où la Douane aura trouvé le moyen, qui lui manque aujourd'hui, de définir les lieux véritables de destination, au lieu de s'en tenir au pavillon du véhicule transporteur.

payer les 99 millions 100 mille fr. de produits que nous lui avons achetés?

Est-ce avec le bénéfice des 6 millions 300 mille fr. de produits vendus à Haïti que nous avons pu payer les 46 millions 700 mille fr. que nous lui avons achetés?

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau précédent, pour voir combien de fois nous pourrions répéter la même question.

Assurément, s'il en était comme le dit l'Ecole, on pourrait croire que plus nous importons, plus c'est la preuve que notre richesse augmente. Mais peut on, de bonne foi, juger ainsi?

Tels sont, pourtant, les raisonnements à l'aide desquels on prétend anéantir la théorie de la balance du commerce!

M. Teisserenc de Bort écrivait, en 1888, dans son rapport à la Commission des valeurs de douane :

« La question de la balance commerciale jouait un rôle considérable au point de vue monétaire et financier lorsque notre pays, moins opulent, n'ayant pas encore placé de capitaux dans les entreprises étrangères, devait payer en espèces sonnantes le solde de ses achats et de ses ventes. Mais aujourd'hui que l'épargne française s'est largement engagée dans les émissions de rente, dans les travaux publics et dans les exploitations minières des États de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, nous sommes devenus créanciers de ces pays pour des sommes considérables, et il nous est loisible de régler les différences de notre balance commerciale par de simples virements de compte, sans remuer ni faire sortir un écu. L'Angleterre paye ainsi depuis un grand nombre d'années un solde de 3 milliards 1/2 et le développement de sa richesse n'en a pas été entravé. La Belgique, la Hollande sont dans le même cas. »

Eh! oui, certainement. Dans les comptes de peuple à peuple, il y a autre chose que des échanges de marchandises. Mais vous n'avez pas le droit de confondre la balance *commerciale*, autrement dit le compte des échanges de mar-

chandises, avec le compte *financier*. Est-ce que ceux qui placent des marchandises à l'étranger sont les mêmes que ceux qui y placent des valeurs mobilières, des valeurs de Bourse? et les profits de ceux-ci, encore une fois, sont-ils partagés par ceux-là?

Nous avons vu plus haut que le montant des valeurs mobilières étrangères placées en France était de 20 milliards de francs. Ce chiffre est accepté par MM. Léon Say et Leroy-Beaulieu. Tenons-le pour exact. Qu'en résulte-t-il? C'est que l'étranger doit nous payer annuellement l'intérêt de ces 20 milliards, soit, au taux d'intérêts des valeurs étrangères, une somme d'environ un milliard de francs C'est une dette qu'il a contractée vis-à-vis de nous et dont il doit s'acquitter.

Mais que l'excédent de nos importations soit soldé par une expédition de numéraire, ou qu'il se règle par compensation de compte, et sur la somme d'intérêts qui nous est due, est-ce que cet excédent n'en doit pas moins être payé par nous? L'argent que l'étranger retient pour se payer, n'est-ce pas comme si nous le lui avions renvoyé, après l'avoir reçu de lui?

Est-ce que cela détruit en quoi que ce soit ce que nous disons de la balance commerciale? Est-ce que cela fait que ces peuples n'importent pas plus chez nous que nous n'exportons chez eux ; est-ce qu'en d'autres termes ils ne nous vendent pas plus que nous ne leur vendons? Quand nos exportations de produits fabriqués diminuent, alors que les importations similaires nous inondent de l'étranger, est-ce que vous pouvez dire que c'est le bénéfice de nos exportations qui explique et qui paie les importations

de nos adversaires commerciaux ? Est-ce que ces importations de produits étrangers ne prennent pas sur le marché français la place de produits français ; est-ce qu'elles ne diminuent pas, par conséquent, la somme de travail laissée à l'ouvrier français ?

Si nous voulions employer leur façon dédaigneuse de s'exprimer, nous dirions qu'il faut « ignorer le premier mot de la question » pour ne pas convenir qu'il y a là deux comptes différents, que le premier peut se traduire par un bénéfice, le second par une perte ; mais que, dans tous les cas, il y a deux caisses et deux intérêts bien distincts, celui des prêteurs d'argent et celui des acheteurs ou vendeurs de marchandises !

*
* *

La théorie de la balance commerciale démontrant l'absurdité de la doctrine libre-échangiste, l'Ecole devait la combattre avec acharnement. Elle n'y manque point aujourd'hui encore, et elle cherche à en imposer par la surabondance de ses objections. S'il n'y a pas la qualité, il y a sûrement la quantité.

Voici encore un raisonnement qu'elle nous oppose et que M. Leroy-Beaulieu n'a garde d'oublier dans son *Précis d'Economie politique :*

... Enfin, un vieux pays, d'une civilisation perfectionnée et raffinée, bien doué, d'ailleurs, de la nature, exerce sur le reste du monde une attraction qui fait qu'une foule d'étrangers riches viennent, soit le visiter, soit même s'établir dans son sein. Pour la France, par exemple, la brillante ville de Paris, toutes nos stations hivernales de la Méditerranée, nos bains de mer de l'Atlantique ou de la Manche, attirent beaucoup d'étrangers opulents qui y dépensent leurs revenus. Ces revenus, provenant du dehors, arrivent chez nous comme un supplément de ressources, une

sorte de tribut volontaire, et *permettent encore de combler une partie de l'intervalle entre l'importation et l'exportation des marchandises*. Il ne faut donc pas s'alarmer, dans un vieux et riche pays, créancier du monde entier par ses placements, si l'importation des marchandises dépasse l'exportation : c'est un phénomène naturel.

Mais, encore une fois, qu'est-ce que cela prouve sinon qu'il importe plus à la prospérité d'un pays de vendre que d'acheter ? Et M. Leroy-Beaulieu le sent si bien que, pour rassurer ceux qui pourraient s'alarmer, malgré ses doctes affirmations, il a bien soin de dire que les dépenses faites par les étrangers en France « *permettent* de combler *une partie* de l'intervalle entre l'importation et l'exportation des marchandises ». Cette « exportation » à l'intérieur vient, en effet, diminuer, dans une certaine mesure, le déficit de notre commerce d'échange ; mais, en vérité, est-ce que notre richesse ne s'accroîtrait pas davantage si, au lieu d'exporter moins de marchandises que nous n'en importons, le contraire se produisait ?

Et voilà comment M. Leroy-Beaulieu peut terminer son chapitre sur la balance commerciale, en affirmant que « cette théorie, faite pour en imposer, est absolument fausse ».

Le moindre défaut de nos savants, c'est, du reste, de se contredire, de ne point s'entendre sur les termes et d'oublier parfois les autorités dont ils se réclament.

Adam Smith (1) a écrit, à propos des exportations et des importations :

« Si les deux capitaux engagés sont de la même importance, le premier du commerce intérieur donne quatre à vingt fois plus d'encouragement à l'industrie nationale que le capital engagé dans le com-

(1) *Wealth of Nations*, vol. II, page 49, édition d'Oxford, 1886.

merce extérieur. (If the capitals are equal, the one will give four and twenty times more encouragement and support to the industry of the country than the other)..... Mais si un peuple importe plus d'un pays qu'il n'exporte chez ce même pays, il devient nécessairement débiteur de ce dernier. L'*avoir* et le *doit* ne se compensent pas entre eux et de l'argent doit être envoyé du pays dont le *doit* surpasse l'*avoir*. (But, when one of them imports from the other to a greater value than its export to that other, the former necessarily becomes indebted to the latter in a greater sum than the latter becomes indebted to it : the debts and credits of each do not compensate one another, and money must be sent out from the place of which the debts overbalance the credits.) »

Ne sortons pas des autorités étrangères en citant ce passage extrait du livre d'un savant belge de la même Ecole (1), M. Emile de Laveleye :

« Cependant, à mon avis, tout n'était pas erreur dans l'ancienne doctrine de la balance du commerce. En effet, si la balance habituelle des exportations et des importations vient à être dérangée, par exemple, quand il faut payer le grain nécessaire pour combler le vide laissé par une mauvaise récolte, cet excédent d'importations doit être payé au moyen du numéraire. »

Ah ! combien plus avisé que M. Leroy-Beaulieu nous apparaît M. Léon Say, lorsqu'il fait le demi-aveu qu'on va lire, dans son *Introduction* au livre de Goschen, sur les *Changes étrangers :*

« Cette question de l'exportation du numéraire est une de celles qui ont fait naître en France les discussions les plus animées. Mais on dirait que, sur ce champ de bataille, *les contradicteurs sont embarrassés par le poids de vieilles armes*, et que les souvenirs des luttes économiques du dix-huitième siècle pèsent encore sur *nos* arguments. Comme l'esprit public a fait, en matière économique, beaucoup moins de progrès en France que partout ailleurs, on a cru voir dans les discussions qui ont eu lieu sur la question de l'or, le renouvellement des disputes entre les partisans et les adversaires de la balance du commerce. »

Plus loin, il ajoute :

« Le souvenir du passé a toutefois fait accuser ceux qui mettent en lumière la relation des changes avec le taux normal de l'intérêt d'être partisans de la balance du commerce *dans le vieux*

---

(1) *Éléments d'économie politique*, page 253.

sens du mot, et l'impopularité qui s'attache avec raison (*sic*) aux théories de la balance du commerce a fait *craindre à quelques économistes de s'engager trop avant* dans des discussions de la nature de celle que nous abordons aujourd'hui. *Et cependant, ceux-là même qu'on accuse d'être partisans de la balance du commerce, en sont, en général, le plus éloignés, et ceux qui s'en défendent le plus, en sont le plus rapprochés.* »

N'étant point « économiste », et ne sachant ce qu'il peut être *dangereux* de dire dans un débat de bonne foi, nous ne devions éprouver aucune inquiétude à nous engager dans une discussion à fond sur ce sujet. Nous ne craignons pas de nous proclamer, plus que jamais, partisan de la balance commerciale *dans le vieux sens du mot*, trop heureux que cette théorie ait la bonne fortune d'être impopulaire parmi beaucoup de savants de l'Ecole! N'est-ce point, dans tous les cas, une présomption en sa faveur ?

Nous tenons, nous, pour amplement justifiée la théorie que M. Leroy-Beaulieu prétend démentie par les faits, tout en convenant que beaucoup de partisans de la balance commerciale se sont parfois mal armés pour sa défense, dans l'ignorance où ils étaient des conditions du change. De part et d'autre, on s'est souvent battu dans l'obscurité, et, de part et d'autre, on a parfois tiré sur ses propres troupes. Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que le tableau comparatif des importations et des exportations n'est que : *la relation entre le chiffre d'affaires commerciales faites par chaque peuple chez les autres.* Il y a une colonne *débit*, et une colonne *crédit*, rien de plus. Vouloir chiffrer, au premier aspect, la différence par une perte ou un bénéfice, c'est s'exposer à juger faux, c'est maladroitement défendre, à notre avis, *la balance commerciale.*

Sans compter que l'échange d'un même chiffre

de produits n'est pas toujours également avantageux aux deux pays échangistes.

Est-ce que 100 millions de soieries échangées contre 100 millions de cotonnades laissent un même profit aux deux vendeurs ? Evidemment non, attendu que, dans la soierie, la matière première entre pour un tant pour cent qui n'est point le même que dans la cotonnade.

C'est ce que fait fort bien comprendre l'extrait suivant d'un rapport de M. Amédée Marteau, consul général, sur la situation du commerce et de l'industrie en Suisse (1) :

« Malgré le développement de plus en plus considérable pris par l'industrie de la soie, celle du coton et de la broderie n'en demeure pas moins la favorite en Suisse et la raison qu'on en donne est plus topique. La soie présente de gros chiffres, à cause du prix élevé de la matière première, mais ne représente pas, à beaucoup près, une somme de travail utile, comparable à l'industrie du coton. Et voici, à ce propos, le calcul qui est fait dans l'exposé qui précède la statistique générale du commerce de la Suisse.

Importation de matières premières :

Soie.	130 millions de francs.	
Coton.	45	—

Exportation du produit fabriqué :

Soie.	199 millions de francs.	
Coton.	158	—

Bénéfice net sur l'étranger :

Soie.	69 millions de francs	58 0/0
Coton.	113 —	251 0/0

» Ce qui permet de dire qu'il ne faut pas juger sur les apparences ni sur les gros chiffres. « L'on met volontiers en tête, » l'industrie de la soie avec son exportation de près de 200 mil- » lions de francs en 1887. En y regardant de plus près, on verra » pourtant que l'industrie du coton, plus modeste, avec 160 mil- » lions seulement d'exportation, a cependant beaucoup plus d'im- » portance. »

» Et, en effet, les chiffres ci-dessus démontrent qu'elle laisse 251 0/0 de bénéfice au travail national, sur sa valeur, tandis que la soie ne laisse que 58 0/0. »

Est-ce qu'un million de produits agricoles,

(1) *Moniteur officiel du commerce*, 21 février 1887.

dirons-nous encore, laisse à leurs producteurs les mêmes bénéfices qu'un million de tissus?

Est-ce que l'échange d'un million d' « articles de Paris » laissera aux vendeurs parisiens la même somme de profits qu'un million de produits métallurgiques?

Croyez-vous avoir équilibré les gains quand vous aurez donné un million de fonte pour un million d'objets d'horlogerie et de bijouterie?

Des deux côtés, si l'on a facturé la même somme, y aura-t-il eu même somme de travail, de salaires, de matière première?

Non, assurément!

Mais cela ne contredit en rien cette affirmation que nous maintenons résolument, à savoir que plus les importations de matières ou objets dont nous avons les similaires en France excèdent nos exportations, plus il est vrai de dire que notre travail national en souffre, plus il est vrai de dire que nous nous appauvrissons.

Oui! quoi que prétende l'Ecole :

Plus un peuple achète sans vendre, plus il tarit la source de son travail et plus il s'appauvrit; la richesse ne peut lui venir que du travail, du travail qui, seul, lui procure les moyens d'acheter avec ses salaires et ses revenus, sans épuiser ses réserves, sans vider sa bourse, sans, comme on dit, « manger son capital. »

A notre tour de demander au bon sens du lecteur quel peut être l'avenir d'une nation lancée dans la voie d'acheter plus qu'elle ne vend.

Avec Proudhon nous répondrons :

« C'est la désertion inévitable de la fortune nationale (1). »

---

(1) Proudhon, *Système des contradictions économiques :* « La Balance du commerce. »

Émus, les partisans du libre commerce ont essayé de se défendre par une objection spécieuse : Si, ont-ils dit, l'argent arrivait à se faire rare chez nous et abondant à l'étranger, la hausse de cette *marchandise* (ils l'appellent une marchandise) se produirait en France et, avec elle, le reflux des capitaux, c'est-à-dire un retour d'équilibre.....

Oui, hélas! ce reflux s'effectuera, il s'effectue en France tous les jours depuis que nos importations de marchandises excèdent nos exportations dans la proportion qui nous laisse en perte. Mais comment? Au prix de l'aliénation de nos rentes, de nos chemins de fer, de nos voies de communication, de nos terres, de nos banques et de nos usines qui deviennent la propriété des étrangers. Consultez, pour vous en convaincre, la composition des conseils d'administration des grands établissements industriels ou financiers de France.

Est-ce donc pour rien que les capitaux reviennent chez nous? s'écrie Proudhon. Contre quoi sont-ils donc échangés à leur retour, c'est-à-dire *prêtés?* « Est-ce contre des mar-
» chandises? Non, puisque notre importation
» est toujours supérieure à notre exportation;
» puisque, pour soutenir cette exportation telle
» quelle, nous sommes forcés de nous défendre
» encore de l'importation. C'est donc contre des
» rentes, contre de l'argent, puisque, si peu que
» rapporte l'argent, cet emploi de leurs capitaux
» est meilleur pour les étrangers que d'acheter
» nos marchandises dont ils n'ont pas besoin, *et*
» *qu'ils auront même à la fin, ainsi que notre*
» *argent.* Donc nous aliénons notre patrimoine,
» et nous devenons les fermiers de l'étranger:

» comment comprendre après cela que plus » nous importons, plus nous sommes riches? »

Voici comment raisonnent les partisans du libre commerce, par l'organe de Frédéric Bastiat:

« A vend beaucoup plus qu'il n'achète; B achète beaucoup plus qu'il ne vend. Le travail est dès lors très demandé en A et bientôt il y renchérit, ainsi que toutes les marchandises; au contraire, en B, tout est délaissé et baisse de prix. Mais abondance de numéraire signifie qu'il en faut beaucoup pour acheter, tandis que rareté de numéraire signifie qu'il en faut peu pour chaque emplette; donc, il se produira : en A, une cherté nominale s'ajoutant à une cherté réelle; en B, un bon marché nominal s'ajoutant à un bon marché réel. Dans ces conditions, l'industrie aura *quatre motifs pour un* de déserter A et de venir s'établir en B. Du moins en théorie. Pour rentrer dans la vérité pratique, disons que l'industrie n'aura pas attendu ce moment. Les brusques déplacements répugnent à la nature. Dès l'origine, sous un régime libre, l'industrie se sera progressivement partagée et distribuée entre A et B, selon les lois de l'offre et de la demande, c'est-à-dire selon les lois de la justice et de l'utilité. »

Proudhon a pulvérisé ce raisonnement :

« Le bon marché, tant nominal que réel, réplique-t-il, qui se » produit en B à la suite de ses relations avec A, est l'effet » direct de la supériorité productive de A, effet qui ne peut ja- » mais devenir plus puissant que la cause. En d'autres termes, » quelles que soient les oscillations des valeurs échangeables » dans les deux pays considérés respectivement ; que les salaires, » la houille, le fer, etc., viennent à hausser en A, pendant qu'ils » baissent en B, il est évident que le soi-disant bon marché qui » règne en B ne peut jamais faire concurrence à la cherté pré- » tendue qui se manifeste en A, puisque le premier est le ré-

» sultat de la seconde, et que les industriels de A resteront tou-
» jours les maîtres du marché... Ayant perdu de vue le rapport
» de causalité qui rend la mercuriale de B dépendante de la mer-
» curiale de A, M. Bastiat s'est imaginé que les métaux pré-
» cieux (1) iraient se promener d'A en B et de B en A, comme
» l'eau dans le niveau, sans autre but, sans autre conséquence,
» que de rétablir l'équilibre et de combler les vides. Que ne di-
» sait-il, ce qui eût été plus clair et plus vrai :

» Quand les ouvriers de B verront leur salaire se réduire et
» leur travail diminuer par l'importation des marchandises de A,
» ils quitteront leur pays, ils iront eux-mêmes travailler en A,
» comme les Irlandais sont allés en Angleterre ; et, par la con-
» currence qu'ils feront aux ouvriers de A, ils continueront à
» ruiner de plus en plus leur ancienne patrie, en même temps
» qu'ils augmenteront la misère générale dans leur patrie adop-
» tive. Alors la grande propriété et la grande misère régnant
» partout, *l'équilibre* sera établi... Etrange pouvoir de fascina-
» tion exercé par les mots !

» ..... Quand les industriels de A, enrichis par leur commerce
» avec B, ne sauront plus que faire de leurs capitaux, ils les por-
» teront, dites-vous, en B. C'est très vrai. Mais cela signifie qu'ils
» iront acheter en B des maisons, des terres, des bois, des ri-
» vières et des pâturages; qu'ils s'y formeront des domaines, se
» choisiront des fermiers et des serfs, et y deviendront seigneurs
» et princes de par l'autorité que les hommes respectent le plus,
» l'argent. Avec ces grands feudataires, la richesse nationale,
» expatriée, rentrera au pays, apportant la domination étrangère
» et le paupérisme.

» .. .. Et quand l'Etat obéré n'aura plus pour ressource que de
» se vendre et de prostituer la patrie », comme le Texas s'est
vendu aux Etats-Unis, « il faudra qu'il s'humilie devant le génie
des économistes ! » de ces économistes grisés par ce grand mot
« de LIBERTÉ qui, par lui-même, n'exprimant qu'une spontanéité
» vague et indéfinie, convient merveilleusement à tous les fana-
» tismes, ennemis éternels de la vérité et de la justice. »

Certes, l'éloquent philosophe n'a pas été trop sévère pour les hommes qui nous poussent — inconsciemment peut-être — à l'expropriation de la patrie.

Si nous ne résistons pas à leurs funestes doc-

(1) En identifiant l'argent avec les autres espèces de marchandises, dit très justement Proudhon, les libre-échangistes ont cru trouver le mouvement perpétuel, et, comme cette identité n'est pas vraie, ils n'ont rencontré que l'inertie.

trines, notre subalternisation par le commerce étranger pourra faire de la France ce que l'Angleterre a fait du Portugal.

Qu'on nous comprenne bien. Nous ne refusons pas les capitaux étrangers qui ne viennent chez nous que sous la forme de mise de fonds dans nos établissements financiers industriels ; mais ce qui nous effraie, c'est que ces capitaux nous arrivent à titre de *prêts*, c'est de voir, petit à petit, s'aliéner le patrimoine de la France agricole, industrielle et financière.

Ah ! l'étranger se montre infiniment plus prévoyant que nous.

Le gouvernement des Etats-Unis a promulgué naguère une loi par laquelle il n'est plus permis à un étranger d'acheter la moindre parcelle de terre dans toute l'étendue du territoire de la grande République.

« C'est la protection du sol national ; c'est l'idée de la patrie grandie, » s'écriait alors justement un publiciste français :

» Et pendant ce temps, pauvre France, tu vends ton sol au » premier venu, et tout autour de toi, il n'y a que prohibitions.

» Les Anglais possèdent déjà un nombre considérable de pro- » priétés en France.

» Quelle est la réciprocité ? le Français peut louer du terrain » en Angleterre, pour un temps plus ou moins long, mais il n'en » deviendra jamais le propriétaire. Il ne faut pas croire que l'ar- » gent qu'on nous donne est l'équivalent du sol qui passe dans » des mains étrangères ; on peut admettre dans ces conditions » que tout le sol pourrait être vendu à des étrangers, et nous de- » viendrions alors de modestes et besoigneux fermiers, et nous » ne pourrions pas nous plaindre, puisque nous aurions touché » l'argent.

» Si les pouvoirs publics ne réagissent contre cet envahisse- » ment qui commence à se faire sentir, nous aurons un nouveau » péril national. »

Le lecteur voit maintenant ce qu'il doit penser

de cette formule d'Ecole : « Les importations enrichissent plus que les exportations. » Ajoutera-t-il, désormais, plus de crédit à cette autre : « Les produits s'échangent contre les produits ? »

Non, il vient de voir qu'elle est aussi vaine.

LES ÉCONOMISTES

CHAPITRE CINQUIÈME

Ils se croient infaillibles. — L'économie politique classique. — Nécessité de réviser les formules. — Les bévues des économistes. — Les prophéties des maîtres. — Le système protecteur aux Etats-Unis. — Le docteur Bowring. — Le sentimentalisme. — La liberté de la boucherie. — Le lard salé d'Amérique. — La loi sur les sucres. — La marine marchande. — Le prix du pain. — La clairvoyance des économistes à l'endroit de la question monétaire. — Les opportunistes et les intransigeants de l'économie politique. — M. Paul Leroy-Beaulieu et la viticulture. — La nouvelle École.

Jusqu'à présent, nous avons saisi toutes les occasions qui se sont offertes à nous pour jeter des pierres dans le jardin de la *science économique*. Nos lecteurs ont compris en quelle défiance nous tenions les personnages plus ou moins officiels qui peuvent être appelés (Dieu nous en préserve !) à jouer un rôle prépondérant dans la prochaine révision de nos tarifs, dans l'étude des remèdes qu'il conviendra d'apporter à la crise, et enfin dans la solution du problème monétaire dont l'importance est capitale.

Le moment est venu de montrer si nous leur avons cherché une vaine querelle, ou si c'est à bon droit que nous suspectons leur compétence.

Nous nous sommes trop avancé pour qu'on n'exige pas des preuves de nos dires ; et d'ailleurs nous n'avons pas envie de reculer.

Les savants sur le compte desquels nous nous sommes permis de faire une contre-enquête ne sont pas de ceux — y compris Michel Chevalier — à qui l'on ne touche que d'une main frémissante. Ils ont plus d'illusions que d'idées saines, plus de phrases que d'arguments : le vrai leur échappe, le paradoxe les grise, et toute leur autorité vient de leur aplomb autant que de l'ignorance de ceux qui les écoutent.

C'est bien d'eux que l'on pourrait dire :

Notre crédulité fait toute leur science.

Cependant ils se croient infaillibles.

Eh ! qui donc peut se targuer de l'être ?

Aristote a déclaré que l'origine de tous les nerfs du corps était dans le cœur. Parmi cent autres phénomènes tenant du merveilleux, Pline a constaté que l'étoile de mer brûle comme avec une flamme tout ce qu'elle touche et qu'à la seule vue d'un poulpe, la langouste meurt de frayeur. Jusqu'à Michel Servet, tous les anatomistes ont cru, sur la foi de Galien, que la cloison qui sépare les deux ventricules était percée d'un orifice les mettant en communication l'un avec l'autre, et, consciencieusement, ils ont *décrit* cet orifice dont il leur était cependant si facile de constater la non-existence ! Quand Harvey, par sa découverte de la circulation du sang, eut renversé tous les préceptes d'Hippocrate, de Galien et d'Avicenne, un médecin italien lui écrivit : « Il est possible qu'à Londres on entende battre le cœur dans la poitrine ; mais, à Venise, nous n'entendons rien de semblable. » Quand Fulton vint proposer à Napoléon de construire un bateau à vapeur, tout l'entourage de l'Empereur pensa être en présence d'un fou. Notre système orographique est en grande partie l'œuvre des soulèvements de la

mer ; cela n'a pas empêché Voltaire — le très érudit Voltaire — de répondre à quelqu'un qui lui demandait un jour pourquoi l'on trouve des coquilles au sommet des montagnes : « Elles y auront été abandonnées par les pèlerins qui revenaient des croisades. » Après la reconstitution du *paléothérium*, un savant, membre de plusieurs académies, se tenait en permanence dans les galeries du Jardin des Plantes et disait aux visiteurs innocents : « Voilà pourtant l'animal que M. Cuvier prend pour un fossile : c'est un simple squelette de cheval. » Avant Claude Bernard, qui a démontré la glycogenèse animale, l'Académie et tout le professorat enseignaient, entre autres opinions établies sans preuves, que les végétaux *seuls* pouvaient produire le sucre.

Si M. Thiers n'avait pas d'autres titres à l'immortalité, il resterait célèbre pour avoir dit à la tribune : « Croyez-vous, de bonne foi, que les chemins de fer pourront jamais remplacer les diligences ? » (A vrai dire, la majorité du Parlement fut de son avis.) Il a fallu dix ans de luttes à M. Pasteur pour arriver à convaincre les sommités de nos Facultés des sciences que les champignons et les moisissures n'éclosent pas *spontanément*. En 1875, c'est-à-dire hier, un médecin distingué, créateur et directeur d'une publication qu'on estime avec raison, le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, terminait ainsi son article sur le magnétisme : « En définitive, le magnétisme humain *n'existe pas*. » Tout aussi récemment, l'invention du téléphone fut déclarée « impossible » par un membre de l'Académie des sciences, électricien très compétent, et, peu de jours après, en pleine séance de cette assemblée, quand on vint présenter

le phonographe, un autre académicien prétendit que celui qui faisait parler cet instrument ne pouvait être qu'un ventriloque. Au nom de la « saine méthode scientifique ». M. Bouillaud disait, en 1878 : « Jamais je n'admettrai qu'un vil métal puisse remplacer *ce noble phonateur* dont nous faisons usage! »

N'est-ce pas M. Babinet qui nia, en 1866, la possibilité de la télégraphie transatlantique ? M. Pouillet, un autre membre de l'Académie, n'avait-il pas nié, lui aussi, la télégraphie en général ? Stephenson n'a-t-il pas affirmé que le canal de Suez s'ensablerait infailliblement et qu'il était pratiquement impossible? M. Blanchard n'a-t-il pas nié la possibilité de la vie dans les abîmes océaniques?

On pourrait faire un gros volume avec les bourdes commises par les professeurs les plus autorisés, par les savants les plus illustres. Cela n'enlève pas une once à leur mérite et prouve tout simplement que les formules de la science ont sans cesse besoin d'être révisées. La science ne jouit pas du privilège de l'art, qui peut donner, à diverses époques de la vie des peuples, une expression complète, absolue, définitive.

Nous avons emprunté au docteur Ch. Richet la plupart des exemples qu'on vient de lire (1). L'éminent praticien — un vrai savant, celui-là — n'hésite pas à dire hautement :

« Les vieilles hypothèses qui se sont établies

---

(1) Conférence du Dr Ch. Richet, publiée par la *Revue scientifique*, numéro du 7 avril 1888.

Voir sur le même sujet, les *Scènes et types du monde savant*, par M. Victor Meunier, chapitre intitulé : *De l'Autorité académique*

par droit d'ancienneté dans la science, il faut avoir le courage de les contrôler et de les contester avec la même rigueur que si elles étaient toutes nouvelles ; car l'expérience a prouvé que ces hypothèses classiques deviennent, au bout de cinquante ou de cent ans, des hypothèses erronées. »

Eh ! qu'aurait dit M. Richet si, au lieu de s'attaquer aux néophobes de la physique, de la chimie et de la médecine, il eût pris à partie les économistes, leurs écoles et leurs adeptes ! Au moins les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie sont-elles incontestablement des sciences. Elles possèdent un fond de découvertes et de vérités positives, consacrées par l'expérience.

Chacune renferme l'ensemble des lois qui régissent les phénomènes de même ordre (1). L'économie politique nous apparaît, au contraire, comme le plus fragile échafaudage d'idées *à priori*, d'hypothèses et d'apophthegmes qui se soit décoré du nom de science. En tant que science, on peut nier qu'elle existe. Nous voyons bien une masse d'intérêts divers dont la défense comporte telle ou telle mesure d'opportunité, mais nous ne voyons point qu'on les puisse régir par des lois invariables.

C'est pourtant ce qu'ont voulu faire certains

---

(1) Que faut-il pour qu'une science soit constituée ?

Il faut : 1° Que certains phénomènes aient été ramenés à des lois ou à des conditions fixes de manifestation. — 2° Que ces lois aient été rattachées à une loi plus générale, à un fait dernier, irréductible, ce qui classe les phénomènes et en détermine l'ordre. — 3° Que le moyen d'établir les lois, c'est-à-dire la *méthode*, soit trouvé. — Quand ces trois conditions se trouvent remplies, on a une science fondamentale.

(*Doctrine du réel. — Catéchisme à l'usage des gens qui ne se paient pas de mots*, par Prosper Pichard. Paris, C. Reinwald, 1889.)

idéologues à qui l'on pourrait appliquer le mot de M. John Morley sur Jean-Jacques Rousseau : « Bien des pages du *Contrat social* ne sont que de simples déductions logiques de définitions verbales. » Imposant à la foule des badauds le prestige de cette « raison raisonnante » dont Taine a signalé l'influence funeste, ils ont créé — oh! oui, créé de toutes pièces — une science dont ils se sont institués les maîtres, de leur propre autorité, et qu'ils ont appelée : Économie politique classique.

On entend par « Économie politique classique », disait, l'année dernière, M. Lujo Brentano, professeur à l'Université de Leipzig, au cours d'une leçon faite à l'Université de Vienne, « la théorie économique qui a eu cours dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas toujours par respect qu'on lui donne ce nom ; ses adversaires aussi la désignent de même : si on lui donne ce titre, c'est à raison de certains caractères spécifiques que l'économie politique classique a en commun avec les écoles dites classiques, aussi bien dans les arts que dans les autres branches de la science.

» Voici, par exemple, la sculpture classique. Ce qu'elle a de caractéristique, c'est qu'elle fait abstraction des particularités purement individuelles pour ne considérer que le type général. Il y a peu de traits qu'elle emprunte à l'observation réelle, et elle les néglige de parti pris. Elle crée de cette façon un homme abstrait, un homme idéal, auquel ne correspond nul être réel ou seulement quelques rares spécimens. De là, dans la sculpture classique, l'absence de ces traits distinctifs qui expriment si bien le caractère indivi-

duel d'une personne déterminée. La sculpture classique crée des statues et des bustes qui ne laissent deviner que grâce à certaines additions et traits purement conventionnels ou à certaines poses symboliques, le nom de la figure qu'ils représentent... L'homme, tel que la nature l'avait fait, s'y voit remplacé par un homme fictif.

» De même que la sculpture classique, l'Économie politique classique, elle aussi, a créé un homme exempt de toutes les empreintes que lui donnent le métier, la classe, la nationalité et son degré de civilisation. Elle ne distingue pas, elle non plus, le paysan du commerçant, les instincts du prolétaire sans éducation de ceux de l'homme cultivé, comme elle ne tient pas compte des grandes divergences qui se trouvent dans la classe ouvrière même. Et elle ne connaît point de différence de race, de religion, de siècle. Certains mobiles stéréotypés y remplacent le type modèle de l'antique, et sa psychologie ne connaît que deux mobiles comme ressorts des actes de l'homme. »

Plus récemment encore, l'auteur de cette judicieuse et pittoresque appréciation écrivait, dans la *Revue d'Economie politique* (n° de janvier-février 1889) :

« Il n'existe pas d'économie générale dans la vie réelle ; toute économie est basée, ou sur l'agriculture, ou sur l'industrie, ou sur le commerce, ou sur le transport, ou sur le louage des services et des capitaux ; et les observations économiques ne peuvent donc se faire que dans ces parties spéciales de l'économie politique. C'est la raison pour laquelle la plupart des travaux que les économistes allemands ont

entrepris pendant les dernières dizaines d'années ont pour sujets des questions de l'économie spéciale ou pratique. La raison n'en est pas qu'ils méprisent l'*économie politique théorique*, mais l'observation ne pouvant se faire que dans les parties spéciales ou pratiques de l'économie politique, ce n'est qu'en travaillant dans ces parties pratiques que l'on peut trouver les pierres de réédification du système théorique.

» Comme conclusion finale, la plus haute tâche scientifique est, pour moi, la recherche des conditions fondamentales concrètes qui, comme le *territoire*, la *population*, la *religion* et les *mœurs*, l'*État*, le *droit*, les *classes sociales* et les *degrés de culture intellectuelle et matérielle*, déterminent l'économie des peuples. »

Mais peut-être nos lecteurs seront-ils curieux d'entendre définir l'Économie politique classique par un des organes de l'École. Donnons-leur satisfaction. M. Maurice Block communiquait récemment à l'Académie des sciences morales et politiques (1), une partie de l'introduction de son nouvel ouvrage : *Progrès de l'Économie politique depuis Adam Smith*.

D'une analyse de cette préface, d'après le compte rendu du *Journal officiel*, il résulte que l'Économie politique ne serait « ni une science physique, ni une science morale ». Elle tient des deux. M. Maurice Block la qualifie de science *mixte* : « Elle expose, dit-il, certains rapports qui existent, les uns entre les hommes, les autres entre les hommes et la nature ; elle opère donc sur des notions d'ordre physique et d'ordre

(1) Séance du 3 août 1889. Compte rendu de M. Seignobos dans le *Journal officiel* du 9 août.

moral. Ainsi, la proposition : il y a une limite à la fertilité d'un champ, est d'ordre physique, tandis que les questions qui touchent à la valeur sont d'ordre moral ; le travail, de son côté, pourra donner lieu à des problèmes où la physique et la morale se combinent intimement. »

Va pour *mixte*. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est de savoir comment se fondent les principes dont se compose le trésor de cette science à cheval sur la physique et sur la morale.

Et d'abord, M. Maurice Block déclare que « toutes les propositions présentées comme *vérités économiques* n'ont pas un égal degré de certitude. Quelques-unes ne sont que des *hypothèses plus ou moins confirmées par les faits.* »

Présenter comme *vérités* de simples *hypothèses*, et encore des hypothèses « plus ou moins confirmées par les faits », c'est hardi, l'on en conviendra, même pour une science mixte.

« On ne doit pas perdre de vue, ajoute M. Maurice Block, qu'une hypothèse n'est pas une proposition en l'air, un produit de la raison pure, un *à priori* ; c'est l'explication d'un fait, ou d'une série de faits ; elle a donc toujours une base... »

Quand il en est ainsi, c'est fort bien. L'hypothèse joue un rôle excellent ; elle conduit souvent à la découverte de la vérité, dans les sciences positives.

« ... Mais cette base peut être insuffisante. »

Alors, nous le répétons, l'hypothèse n'est qu'une proposition hasardée. Or, toute une catégorie de « vérités économiques » se trouve dans ce cas ; c'est M. Maurice Block lui-même qui en convient.

Passons à l'autre catégorie.

« Cette base se solidifie, si les faits subsé-

quents la confirment. Si pendant longtemps ils ne l'ont pas infirmée, l'hypothèse *peut être traitée en vérité établie.* »

Et, comme l'on ne peut pas attendre jusqu'à la consommation des siècles, un jour vient où, la base paraissant suffisamment solidifiée, l'hypothèse est érigée en vérité établie, en dogme économique. A partir de ce moment, on n'en démord plus. Que voulez-vous! on a besoin d'axiomes. Sans axiomes, pas de science, et l'on tient à être une science. Aussi un fait nouveau, soudain, inattendu, capable de bouleverser le monde commerçant aura beau surgir : on ne se troublera pas pour si peu de chose. Rien ne prévaut contre les hypothèses vérifiées pendant dix, vingt ans, et finalement inscrites comme *lois* dans la charte des économistes.

Quelqu'un s'est bien conduit jusqu'à l'âge de cinquante ans. Tout à coup, il fait banqueroute. — C'est un malhonnête homme, direz-vous. — Nullement, répond la sagesse économique : quand on a joui si longtemps de la présomption d'honnêteté, celle-ci est passée vérité établie, aucun fait ne peut plus l'infirmer.

« Dans la pratique, s'écrie M. Block, les hommes seraient obligés de se croiser les bras, s'ils voulaient attendre les vérités absolues ! »

Les travailleurs n'attendent pas plus après les vérités absolues qu'après les vérités relatives ; ils ne sont pas le moins du monde disposés à se croiser les bras, même jusqu'à ce que vos hypothèses aient une base suffisante. Ils ne demandent qu'à travailler immédiatement et dans des conditions rémunératrices. En matière d'affaires et d'intérêts, les principes n'ont aucune valeur,

aussitôt qu'ils sont en contradiction avec le moindre fait. Où est le commerçant ruiné par une concurrence qui dira : « Consolons-nous : scientifiquement, je ne devais pas être ruiné ; j'ai l'honneur d'être une de ces exceptions qui confirment la règle ? » Où est le peuple qui consentira à son écrasement industriel et agricole, sous prétexte que le régime auquel il doit de se voir écrasé fut une source de fortune pour ses pères et ses grands-pères ?

La science économique a cela de bizarre, qu'après s'être fondée sur l'observation des faits (du moins elle s'en targue), elle ne veut plus tenir compte des faits nouveaux. Une certaine période d'expérience lui a suffi et, selon elle, le passé doit gouverner l'avenir. A la rigueur, on pourrait admettre cette prétention de la part des sciences physiques ou naturelles, la nature ne se modifiant pas aussi vite que la société ; cependant, voyez ce que dit le docteur Richet : les hypothèses les mieux établies dans cet ordre de sciences deviennent caduques au bout de cinquante ou de cent ans, il faut les réviser sans cesse ! Combien plus fragiles nous apparaissent les hypothèses d'une science mixte !

Au fond, M. Maurice Block sent si bien le côté faible de ses principes, qu'il essaie de nous les imposer par un raisonnement des plus captieux :

« Une vérité qu'une longue expérience a rendue irréfutable, dit-il, ne saurait être ébranlée par ce *singulier argument* qu'on découvrira peut-être un jour un fait qui la démentira. C'est opposer rien à tout. Il existe peut-être dans la nature des forces inconnues, il peut exister un moyen qui dispenserait les hommes de se nourrir.

Que dirait-on d'un homme qui, s'appuyant sur une supposition aussi hypothétique, s'abstiendrait de manger ? »

Que M. Maurice Block se rassure, cet homme ne se rencontrera pas. L'éminent économiste fait ici une hypothèse gratuite et sans base. Au surplus, ce n'est point par des éventualités possibles que nous prétendons montrer le néant des « vérités économiques » consacrées : c'est par des phénomènes constants et par des faits, hélas ! d'une actualité palpitante.

On voit déjà quel monde nuageux habitent les éminents spécialistes qui ont voulu substituer à la pratique simple et rationnelle des « affaires » une science transcendentale. Nous vérifierons plus loin les consultations qu'ils ont données toutes les fois que le travail et le commerce nationaux ont traversé une crise. Cependant, nous le répétons, ils ont réussi à se faire prendre au sérieux. Excepté par les esprits pratiques.

Dans sa magistrale réponse au discours de M. Léon Say, le 26 mars 1885, devant le Sénat, M. Méline, à propos du droit de trois francs sur les blés étrangers, disait, avec une aimable ironie :

« Je crois à la science économique. Je vais plus loin, je concède à l'honorable M. Léon Say que c'est la première de toutes les sciences, parce qu'ayant pour objet la recherche des lois qui président à la formation et à la distribution des richesses, elle a pour but le bien-être et le bonheur des peuples. Mais je conviens, avec l'honorable M. Léon Say, que la science économique, pour être une véritable science, une science, avant tout, expérimentale, doit reposer sur l'observation des faits ; et ce que je reproche,

non pas à la science économique, dont la doctrine est très pure, mais aux économistes, c'est de s'écarter trop souvent de l'observation des faits et de n'en tenir aucun compte : j'en trouve la preuve à chaque pas, dans ce débat.

» Si la science économique, comme le dit l'honorable M. Léon Say, était, en effet, une science d'observation, elle ne proclamerait pas, comme elle l'a fait *à priori*, que le libre-échange est toujours bon et la protection toujours mauvaise; que le libre-échange ne peut avoir que des avantages pour les peuples, et la protection, que des inconvénients; elle ne soutiendrait pas que la protection est forcément un obstacle au mouvement des échanges, au développement des exportations. Elle dirait que c'est une affaire de temps, de circonstances et de pays. Elle rechercherait dans quelles conditions le libre-échange peut être applicable à un peuple, en lui profitant, et dans quelles conditions il faut l'écarter, parce qu'il le ruinerait. (Très bien ! à droite.) Ce qui se passe autour de nous prouve, contrairement à la thèse apportée ici par l'honorable M. Léon Say, que la protection n'est pas forcément synonyme de ruine ou de déchéance industrielle et agricole. »

On prête à M. Thiers cette boutade, un jour où sa clairvoyance naturelle était moins en défaut que lorsqu'il prophétisait sur la vapeur : — « L'économie? Madame Thiers la pratique depuis cinquante ans. La politique? J'en ai fait toute ma vie. Mais l'Économie politique? J'ignore ce que c'est. » Il écrivait, un autre jour, que ce n'était rien de plus qu'une littérature plus ennuyeuse que l'autre.

Ne serait-ce point tout simplement « un objet d'études » dont on a fait une carrière ?

Et Dieu sait combien de gens elle a menés à la gloire et aux honneurs !

En tout cas, elle est de noblesse trop neuve pour imposer quand même le respect ; et peu nous importe qu'on se scandalise si nous avons l'audace d'aborder ici les questions que les économistes s'étaient érigées en une espèce de fief d'études.

Nous le ferons hardiment et loyalement. Nous ne voulons pas qu'on nous accuse d'un procès de tendance. Nous allons combattre nos adversaires en citant textuellement leurs écrits, en les prenant en flagrant délit de contradiction, soit avec eux-mêmes, soit avec les événements qu'ils avaient annoncés.

Pour cela, il n'est pas nécessaire de remonter bien haut.

*
* *

Après la guerre de sécession, les États-Unis, se voyant grevés d'une dette de quatorze milliards de francs, adoptèrent aussitôt la politique douanière, convaincus qu'ils y trouveraient un remède à leur situation fiscale et un puissant stimulant pour leurs industries naissantes.

Ces gens pratiques se sont si peu trompés que voici ce que l'on peut lire aujourd'hui dans le *Textile Manufacturer* :

« Il résulte de statistiques récentes que les États-Unis sont de beaucoup le plus riche pays du monde. D'après une évaluation faite il y a peu d'années, ils représentent en richesse une valeur de 8 milliards 730 millions de livres sterling (218.250.000.000 francs), somme suffisante pour acheter à la fois la Russie, la Turquie, les royaumes de Suède et Norvège, du Danemark, d'Ita-

lie, en même temps que l'Australie, l'Afrique du Sud et l'Amérique du Sud, avec terres, mines, villes, palais, monnaies, joyaux, trônes, sceptres, diadèmes, soit tout ce que possèdent 177 millions d'hommes.

» Bien que la Grande-Bretagne soit de beaucoup le plus riche pays de l'ancien monde, en 1880, la valeur représentée par les richesses des Etats-Unis dépassait de 55 millions de livres sterling celle de la Grande-Bretagne. Ce qui rend la chose plus étonnante, c'est que, depuis 1860, une somme de 250 millions de livres sterling, représentant le prix des esclaves, a disparu comme valeur effective dans la fortune de l'Union. Enfin, dans les dix années écoulées de 1870 à 1880, cette fortune s'est accrue de pas moins de 4 milliards de livres sterling, représentant une moyenne journalière de 50.000 livres sterling à l'heure, les dimanches exceptés. »

La douane a fourni au gouvernement des Etats-Unis environ un milliard par an. En vingt ans, il a amorti plus de neuf milliards; à ne consulter que ses ressources, il aurait pu en amortir davantage, mais si sa dette n'est pas encore complètement éteinte, c'est qu'il n'est pas maître de la rembourser comme il l'entend et selon qu'il a des fonds pour le faire; il y a des dates assignées, et les créanciers de l'État se trouvent si bien de leur position, qu'ils ont toujours refusé le remboursement anticipé.

Il peut se faire que l'Amérique, un jour ou l'autre, atténue le rigorisme de son régime douanier; mais elle n'y paraît pas encore disposée. Il est là-bas plus que jamais question d'accorder des primes à la sortie aux produits nationaux qui sont frappés de droits de douane à l'étranger. Aux dernières élections, le parti de M. Cleveland a été battu parce qu'on lui *soupçonnait* des tendances moins absolutistes. Aucun abaissement de tarifs proposé jusqu'ici au Parlement de Washington n'a pu être adopté, et encore faut-il dire que ces abaissements ont été demandés *à cause surtout de l'embarras qu'occasionne*

au Trésor son encaisse de 3 milliards et demi. Heureux pays où les coffres regorgent, où l'on ne sait plus que faire de l'argent !

Voilà les faits. Maintenant il va être curieux de voir avec quelle admirable perspicacité les sommités du libre-échange les avaient prévus.

D'abord, le pronostic de Louis Reybaud, membre de l'Institut, le père littéraire de *Jérôme Pâturot.* A ce peuple assez naïf pour songer à faire payer sa dette par les produits étrangers, assez fou pour se supposer capable de se créer lui-même une industrie, Louis Reybaud ne donnait pas cinq ans avant de sombrer dans une banqueroute formidable.

« Non seulement, — écrivait-il dans son ouvrage : *Les crises actuelles de l'industrie*, publié en décembre 1867, page 329, — non seulement leur guerre récente, légitime s'il en fut, leur a valu une dette de quinze milliards qui pèse lourdement sur leurs facultés contributives, mais ils en ont singulièrement aggravé les mauvais effets par un mode d'amortissement empirique que condamnent *les principes les mieux vérifiés de l'économie politique.* Au lieu de s'en fier, pour l'extinction graduelle de leur dette, aux bénéfices de la liberté commerciale qui les avait toujours si bien servis, les Américains, *pris de vertige*, n'ont-ils pas imaginé de poursuivre, au moyen de tarifs de douane exclusifs, le plus prompt remboursement possible ? C'est ainsi que toutes les étoffes de provenance européenne, lainages, cotonnades, soieries, ont été taxées à l'entrée dans des proportions qui, pour beaucoup d'articles, dépassent la moitié de la valeur. C'était une ressource immédiate, et c'était, en même temps, une revanche contre le vieux monde qui ne s'était montré ni généreux ni juste dans le cours du déchirement où l'existence de l'Union était en jeu. Mais les intérêts généraux d'un peuple ne s'accommodent ni des calculs ni des haines de partis, et de l'autre côté de l'Atlantique on est déjà à s'en apercevoir. Nulle part la crise qui affecte presque tous les marchés du globe n'est plus opiniâtre ni plus violente, et l'on ne conçoit pas que, de gaieté de cœur, une nation judicieuse se soit exposée à l'encourir.

» En effet, sous ce prétexte d'amortir plus tôt la dette du pays se cache un intérêt facile à démasquer et qui aux États-Unis même ne trompe personne, *c'est le parti de fonder, coûte que coûte, un régime manufacturier qui balance, et, un jour, évince les provenances de l'Europe. Comment l'Amérique*

du Nord a-t-elle pu se laisser prendre à un pareil leurre et se détourner ainsi de ses voies ? N'a-t-elle pas assez de domaines naturels ouverts à son activité, sans en convoiter d'autres qui sont de pur artifice ? Quoi ! il y a encore là-bas, à portée du premier occupant, d'excellentes terres, rattachées à une civilisation florissante ; et l'on cherche dans des conditions fausses et pénibles d'autres instruments de richesse ! On les veut à tout prix contre les données du bon sens, de l'expérience et de la science ! C'est se préparer de tristes déceptions ! »

Louis Reybaud est mort trop tôt. Il n'a pas pu voir comment se comportent dans le Nouveau Monde « les principes *les mieux vérifiés* de l'économie politique » (hélas ! si ce sont là les mieux vérifiés, que valent donc les autres ?) et à quel résultat les Américains sont parvenus en prenant le contre-pied des « données du bon sens, de l'expérience et de la science ». Peut-être le voit-il, du haut du ciel où l'a conduit tout droit sa foi robuste. En ce cas, les doutes amers de Pâturot ont dû le ressaisir, et nous pensons qu'il s'est lancé pour l'éternité « à la recherche du meilleur des systèmes économiques ».

Mais si Louis Reybaud est mort, plusieurs de ses confrères en l'art de prédire à rebours vivent encore. De ce nombre, M. Paul Leroy-Beaulieu, déjà nommé.

Les horoscopes tirés par cet économiste s'aggravent d'affirmations singulièrement arrogantes à l'encontre des faits acquis :

« Que les États-Unis souffrent infiniment plus que l'Europe, écrivait-il en 1875 (1), c'est un fait incontestable. »

Ou M. Leroy-Beaulieu ne s'était pas donné la peine de se renseigner — hypothèse la plus favorable pour lui, — et alors ce langage était

(1) L'*Economiste* du 2 octobre 1875.

vraiment bien léger pour un professeur au Collège de France; ou bien il n'ignorait pas qu'à cette époque les États-Unis avaient déjà effectué la moitié du chemin vers leur fortune fabuleuse, — et alors il subissait d'une façon navrante la tyrannie d'un système préconçu.

Mais laissons-le poursuivre :

« Pourquoi souffrent-ils tant ? » — Il tenait absolument à ce qu'ils souffrissent. — « Précisément parce qu'ils ont fermé leur marché : ils ont créé des industries artificielles qui ont pris un développement extravagant ; ils ont détourné les capitaux de leurs emplois les plus lucratifs et les plus sûrs dans ce vaste pays, la culture des terres, et ils se sont rendu l'exportation très difficile. »

Le lecteur ne sera peut-être pas fâché d'apprendre ce que M. Leroy-Beaulieu entend par *industries artificielles ?* Le brillant économiste s'en est expliqué lui-même :

« La *manie* — déclarait-il, trois mois après la citation qui précède, — la manie qu'ont une foule de nations *et notamment les grands empires encore peu peuplés* de susciter chez eux prématurément la production industrielle *aux dépens de la production agricole* à laquelle on enlève ainsi les capitaux et les bras, est l'un des éléments perturbateurs du monde actuel (1). »

Si nous saisissons bien sa pensée, les industries diverses sont *positives* quand elles fonctionnent chez un peuple vieux, *artificielles* quand un peuple jeune s'ingère de les pratiquer. Évidemment, les tissus de coton fabriqués par une nation jeune, en dépit du privilège qu'elle a de

(1) L'*Economiste* du 1er janvier 1876.

posséder le monopole de la matière première afférente à cette fabrication, ne peuvent être que des tissus artificiels. De quoi se mêlent ces jeunes gens? C'est né d'hier, et ça veut faire concurrence aux anciens? Ce n'est pas sérieux, autrement dit et pour parler *scientifiquement*, c'est purement artificiel.

Un pays vraiment sage ne doit pas aller à l'encontre des prévisions de M. Leroy-Beaulieu. A-t-il envie de prendre quelque initiative industrielle, il faut qu'il vienne d'abord se faire émanciper au Collège de France. Sinon, le Collège de France le frappe d'anathème, comme hérétique rebelle aux principes *vérifiés* et maniaque dangereux; et il le raye impitoyablement de la liste des nations disciplinées. Ce pays devient un « perturbateur du monde actuel ». A vrai dire, il ne trouble que les théories professées à l'École.

Que penser de ce grand empire *qui n'est pas encore peuplé* et qui s'avise d'installer des usines *au lieu de travailler la terre*?

Il faut en penser que sa population va tout à l'heure dépasser celle de l'Europe et qu'il occupe déjà le premier rang parmi tous les pays du monde comme production agricole.

Du moins s'est-il « rendu l'exportation très difficile », puisque M. Leroy-Beaulieu ne craignait pas de l'affirmer en 1876?

Réponse : La moyenne des exportations des Etats-Unis était (chiffres en dollars) de 2.509.203.437 pour la période quinquennale 1871-75. Les exportations devenant plus difficiles du jour où M. Leroy-Beaulieu l'avait déclaré, elles s'élevaient à une moyenne de 3.383.803.756 pour la période 1876-80. Enfin, de 1880 à 1885, comme elles devaient devenir plus difficiles

encore, elles montaient de 575 658.613 dollars sur la période précédente (1).

A cela près, affirmations et pronostics de M. Leroy-Beaulieu étaient parfaitement exacts.

M. Leroy-Beaulieu a-t-il du moins, avec l'expérience, amendé son opinion sur la fausse prospérité, sur le bonheur artificiel de la République américaine?

Un moment, nous avons pu le croire en lisant tout récemment dans l'*Economiste* les lignes suivantes qui, par parenthèse, ont dû bien étonner les vieux abonnés de ce docte journal :

Nous avons souvent appelé l'attention de nos lecteurs sur le développement inouï de la richesse aux États-Unis. Voici une série nouvelle d'exémples à l'appui. Dans le premier semestre de 1888, il s'est fondé environ 2000 entreprises industrielles nouvelles, contre 1850 pendant la même période en 1886 et 800 en 1885. Ce sont principalement des scieries à bois, des entreprises minières, des fabriques d'ustensiles et de machines, des briqueteries. Elles représentent un total de plus de 80 millions de dollars qui se répartissent de la façon suivante : 15 millions dans l'Alabama, 5 millions dans l'Arkansas, 2 millions en Floride. 5.700.000 en Géorgie, 13 millions en Kentucky, 2 millions en Louisiane, 3 millions dans le Maryland, 800.000 dollars dans le Mississipi, 4 millions dans la Caroline du Nord, 3 millions dans celle du Sud, 6 millions dans le Tennessee, 11 millions dans le Texas, 6 millions dans la Virginie et 4 millions dans la Virginie occidentale.

Dans l'État d'Alabama, la production du fer en saumons seuls dépassera de beaucoup, cette année, celle de tous les produits manufacturés dans l'année 1880. En 1880, *les produits manu-*

---

(1) Si, pendant les années suivantes, le chiffre de cette exportation a baissé, c'est qu'il y a eu succès général dans les récoltes des autres nations. Or, les exportations des États-Unis consistent, pour la plus grande partie, en céréales et produits de pâturage. D'où cette baisse accidentelle. Preuve que les États-Unis sont devenus un pays essentiellement agricole, quoi qu'aient prévu M. Leroy-Beaulieu et feu Louis Reybaud.

Ajoutons que pendant les trois dernières années, le chiffre des importations s'est aussitôt mis en balance avec celui des exportations, de sorte que l'équilibre n'a pas été rompu. En Amérique, on ne professe pas la déplorable théorie d'après laquelle « plus un peuple importe, plus il s'enrichit ».

facturés y avaient une valeur de 3 millions de dollars, et les produits agricoles, d'environ 56 millions. En 1889, la valeur des produits manufacturés et ceux des entreprises minières y dépassera la valeur moyenne annuelle de tous les produits agricoles, et les produits manufacturés et miniers fourniront aux chemins de fer cinquante fois autant de fret que toute la récolte de coton. Et ce que fait l'Alabama, presque tous les Etats du Sud le font également.

Ce sont là, à la vérité, des statistiques un peu suspectes, puisque les unes s'appliquent à l'avenir et que les autres dépendent en partie des déclarations des intéressés. Toutefois nous n'avons aucun motif de douter de la sincérité des statistiques ni des journaux américains Tous accusent avec une égale franchise, quand il y a matière, les échecs de l'Amérique.

Notre illusion a été de courte durée. Pris de remords d'avoir lâché cet aveu, M. Leroy-Beaulieu revenait à ses moutons, le 29 décembre 1888, avec plus d'assurance que jamais. Dans un article sur *L'or et l'argent*, parlant des droits de douane, de la baisse des prix, etc., il s'insurgeait encore contre « la *manie* de toutes les nations de devenir *prématurément* et *artificiellement* des contrées manufacturières », telles, disait-il, « l'Italie et la Russie ».

Voilà qu'il ne s'en prend plus aujourd'hui à l'Amérique seule. L'Italie et la Russie se permettent de lui porter ombrage. La *manie* de s'enrichir, de nous faire concurrence, gagne le monde entier, devient aussi universelle qu'artificielle. O les impertinents malades qui s'avisent de guérir sans la permission et contre tous les préceptes de la Faculté ! — disait-on du temps de Molière.

Mais nous avons promis de faire défiler toutes les sommités de l'Ecole. Après Louis Reybaud et M. Leroy-Beaulieu, passons à M. L. Simonin, ingénieur des mines, qui, circonstance aggravante, avait étudié la situation sur place.

Le 1er février 1869, il adressait de New-York au ministère de l'agriculture, du commerce et

des travaux publics, un rapport sur « *Les tarifs protecteurs et le commerce des États-Unis* » (1). Il s'étonnait du progrès des idées protectionnistes dans un pays républicain « où le libre-échange » devrait être compris au nombre des dogmes » politiques ». Il prédisait que la protection ne pourrait durer aux États-Unis, qu'elle serait la ruine de ce pays à bref délai. Et il faut voir en quel style de catilinaire ce Cicéron du Libre-échange fait la leçon à un peuple maître, après tout, de gouverner ses intérêts comme il l'entend :

« Si le libre-échange est proclamé en Amérique, s'écrie-t-il, le progrès reprendra le dessus, et une vie nouvelle se fera bien vite sentir dans toutes les branches de la production. Voilà ce qu'il faut que les États-Unis admettent. Il serait surprenant de voir ce grand pays persister dans des usages surannés, condamnés par la raison, alors que, sous tant d'autres rapports, il a marché hardiment en avant, et montré aux nations modernes le vrai chemin de la démocratie et de la liberté ! »

Quatre ans auparavant, le *Journal des Économistes* (2), l'un des organes de la science officielle, soutenait déjà la même thèse, avec moins de rhétorique toutefois :

« Quel sera, se demandait-il dans sa sollicitude, le sort du système protecteur aux États-Unis ?

» Je pose une question sur la solution de laquelle *il n'y a pas d'incertitude* : le système protecteur, qui s'écroule en Europe, disparaîtra tôt ou tard des institutions américaines ; il ne peut résister nulle part à la diffusion des lumières.

---

(1) Rapport publié dans le *Journal des Économistes*, août 1869.

(2) *Journal des Économistes*, 2e série, tome 46, no 137, page 230, 15 mai 1865.

» Mais quand succombera-t-il de l'autre côté de l'Atlantique ? Ici commence l'indécision, je l'avoue avec tristesse ; car la grande nation de l'Amérique du Nord ne sera délivrée des dissensions intestines que lorsqu'elle aura extirpé de son sein deux fléaux très inégaux sans doute, mais deux fléaux de même nature : l'*esclavage* et la *protection*. »

Il arrive parfois aux journalistes de se tirer des embarras d'une réplique par ce cliché bien connu : « Pas de commentaires ! » En réponse à la citation qui précède, nous aussi nous dirons : « Pas de commentaires » ; mais ce sera pour un autre motif. Quand l'erreur s'enveloppe de niaiserie, elle ne mérite pas les honneurs de la discussion.

Maintenant, voici tout un lot d'économistes.

Il faut lire d'un bout à l'autre le document que nous allons reproduire, si l'on veut bien savoir comment les questions vitales se triturent dans les officines de savants :

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Des effets et de la durée du Système protecteur aux États-Unis (1).

M. Bénard, rédacteur du *Siècle*, est d'accord avec M. Simonin, sur l'intensité de *la crise protectionniste* que traverse en ce moment l'Amérique du Nord, mais il croit que l'on peut déjà apercevoir les commencements d'une réaction. Sans doute il y a beaucoup de protectionnistes aux Etats-Unis, mais il y a aussi beaucoup de vrais et sincères libre-échangistes.

Parmi les protectionnistes, il y a M. Carey, qui a fait à M. Bénard l'honneur de lui envoyer, il y a quelque temps, une brochure dans laquelle il critique les rapports de M. Wells, commissaire spécial des recettes. Le rapport de M. Wells établit, sur les données les plus authentiques, que

(1) Extrait du *Journal des Economistes*, 3 série, 4e année, tome XIV, (Avril à Juin 1869), pages 302 à 311.

les progrès faits par les pays sont indépendants de toute mesure législative, et il conclut que, sous la législation actuelle, *le riche devient plus riche et le pauvre devient plus pauvre.* Il est impossible que des faits de ce genre ne frappent pas quelque jour le peuple des Etats-Unis, et qu'il ne se demande pas s'ils sont conformes au droit, conformes à la justice.

M. Carey, dans sa brochure, cite une foule de chiffres pour prouver la prospérité du pays sous le régime de la protection; parmi ces chiffres, il y en a deux très remarquables : ceux relatifs au nombre des immigrants et ceux relatifs aux dépôts dans les caisses d'épargne.

Mais, dans l'opinion de M. Bénard, ce serait se tromper étrangement que d'attribuer à la protection l'accroissement du nombre des émigrants. Il y a, comme raison principale, l'attraction qu'exerce la facilité d'acquérir la prospérité. Cette attraction existe, il est vrai, en tous temps; mais, ce dont M. Carey ne tient pas compte, ce sont les circonstances européennes, les conditions du point de départ.

Ainsi, lors de la famine en Irlande, si l'émigration se doubla, ce ne fut de la faute ni de la protection, ni du libre-échange, il faut bien le reconnaître; ce fut la misère de la mère patrie qui détermina le mouvement. Depuis quelques années, ne devons-nous pas mettre en ligne de compte aussi l'état politique des affaires en Allemagne, pour expliquer le grand mouvement d'expatriation qui a lieu depuis deux ou trois ans ?

Quant aux caisses d'épargne, M. Carey ne donne aucun détail sur le nombre et la qualité des déposants, et, d'après M. Bénard, l'accroissement des chiffres des dépôts n'indique rien de satisfaisant, car il peut arriver que des capitaux considérables soient confiés aux caisses d'épargne, justement parce que le système protecteur empêche que leurs propriétaires puissent les employer d'une manière fructueuse.

Quant aux chiffres donnés par M. Simonin sur la valeur des importations et exportations, M. Bénard regrette qu'ils soient seulement relatifs aux dernières années; il importe de tenir compte de la guerre qui a eu lieu, des immenses richesses qui ont été détruites, et surtout du sentiment d'irritation que la conduite de l'Angleterre et de la France a soulevé dans tout le pays. Du côté de l'Angleterre, les États-Unis rencontrent une hostilité presque ouvertement déclarée; du côté de la France, un mauvais vouloir qui semblait n'attendre qu'une occasion pour éclater.

Quand la victoire eut couronné les efforts du Nord, l'Amérique s'est souvenue de notre attitude et a frappé tous nos produits de droits à peu près prohibitifs. *Mais que l'on ne l'oublie pas, ce n'est pas par ce moyen, quoi qu'en ait dit M. Pouyer-Quertier à la tribune, que l'Amérique paiera sa dette.* Comme M. Simonin l'a rappelé tout à l'heure, les recettes baissent à mesure que le taux des droits s'élève.

En résumé, *il ne faut pas désespérer du libre-échange en Amérique;* déjà il y a un commencement de réaction, des conférences libre-échangistes sont faites à New-York, à Washington, à Philadelphie, et la presse discute hardiment le droit au profit que réclament les grands fabricants. *M. Bénard a tout lieu d'espérer que la prochaine législature aura des opinions économiques toutes différentes de celles qui animent le Congrès actuel.*

M. Wolowski, *membre de l'Institut*, croit aussi que *le bon sens du peuple américain ne tardera pas à faire justice des exagérations du régime protecteur.*

La douane constitue aux Etats-Unis une source importante du revenu public ; or le produit décline à mesure que les taxes deviennent plus lourdes. Il en résulte une charge doublement onéreuse pour les habitants : en effet, ceux-ci sont obligés de tout payer plus cher, puisque le but du régime protecteur est d'augmenter les prix de vente, et ils doivent acquitter des impôts d'autant plus élevés que la douane donne moins de profit, alors que les besoins du Trésor ne diminuent pas.

Un autre élément ne tardera point à prendre une place considérable dans le débat, c'est la grande question de la *Cur ency.* L'avènement du général Grant au pouvoir a été le triomphe de ceux qui veulent hâter la reprise des paiements en numéraire métallique. Aujourd'hui la fiction du papier-monnaie soutient *la fiction du régime prohibitif;* elles doivent s'évanouir ensemble. La vérité et l'équilibre naturel des prix, résultat de la circulation métallique, ramèneront la vérité et l'équilibre de la production et de l'échange, par une révision libérale du tarif de douane. Si le mal est contagieux, on doit reconnaître que les principes de justice sont aussi étroitement liés les uns aux autres.

M. Clamageran (1) expose quelles sont les causes de la

(1) Depuis, conseiller d'État, et un peu ministre des finances du 6 avril 1885 au 16 avril de la même année.

prédominance actuelle des idées protectionnistes aux États-Unis.

Remontant à l'origine du conflit entre le Nord et le Sud, il rappelle que le Sud soutenait à la fois deux choses, l'une *bonne*, l'autre *détestable* : le libre-échange et l'esclavage. Le Nord, au contraire, peu sensible aux libertés économiques, défendait le principe de la liberté individuelle égale pour tous, la plus précieuse des libertés, puisque toutes les autres découlent d'elle logiquement et, sans elle, ne sont que de vaines apparences ou des privilèges. Il est arrivé, en Amérique, ce que nous avons vu aussi en Europe, c'est que le libre-échange s'est trouvé mêlé à des doctrines funestes qui, au point de vue rationnel, n'ont rien de commun avec lui, puisqu'elles se rattachent à des principes diamétralement opposés au sien. Il a été compromis par ses alliances. Dans notre propre pays, quelque chose d'analogue a eu lieu. Les traités de commerce qui ont abaissé, sans les détruire, les barrières du système protectionniste, n'ont pas été provoqués par la libre discussion, ils n'ont pas été votés par le Corps législatif, ils ne sont pas sortis des entrailles de la nation qu'on tenait alors dans un état misérable d'inertie : ils ont été le produit de l'initiative impériale, *et le succès partiel du libre-échange, lié ainsi très malheureusement à la cause du gouvernement personnel, a excité des répugnances qui persistent encore aujourd'hui, mais qui disparaîtront peu à peu au souffle de la liberté renaissante, par la diffusion des lumières, par le progrès naturel de la science.* Il ne faut donc pas s'étonner si, en Amérique, le principe de la liberté commerciale a été étouffé par le plus grand conflit entre le Nord et le Sud : quelque important qu'il soit, ce principe devait pâlir devant un principe supérieur. Les planteurs eux-mêmes l'avaient abandonné avant la guerre civile. Il ne faut pas oublier que le tarif Morill, qui a servi de point de départ au protectionnisme le plus extravagant, avait été voté par un Sénat où dominaient les hommes du Sud. Ces derniers se sont montrés, hélas! plus tenaces dans le mal que dans le bien. Et cela, non pas seulement parce que de plus en plus les passions esclavagistes faisaient taire en eux toutes les autres, mais aussi parce que leur doctrine favorite de la Souveraineté des États pouvait abriter, jusqu'à un certain point, leur *institution particulière;* elle ne pouvait les protéger efficacement contre les tarifs de douane, qui, d'après une disposition expresse de la constitution, dépendaient exclusi-

vement du pouvoir fédéral. *Après leur défaite, ils auraient eu encore un beau rôle à jouer, s'ils n'avaient pas été en quelque sorte ahuris et hébétés.* Il leur fallait accepter franchement le résultat de la guerre, renoncer à l'esclavage sans arrière-pensée, et, se plaçant à leur tour sur le terrain des principes, revendiquer le droit d'échanger librement leurs produits. Leur conduite a été tout autre. Ils se sont mis à ruser avec les lois nouvelles ; ils ont entravé de toutes leurs forces les réformes émancipatrices; ils ont cherché à retenir les affranchis sous le joug, ils ont contesté leurs droits nouveaux par des chicanes de toutes sortes et quelquefois par la violence ; ils leur ont mesuré d'une main avare leur part au banquet de la vie sociale; ils ont nécessité ainsi une intervention plus énergique du Nord dans les affaires du Sud, et rendu plus complète la prédominance en toutes choses des doctrines de leurs adversaires.

M. Clamageran signale à l'attention de la Société un autre fait qui a beaucoup contribué à compromettre le libre-échange dans l'esprit des Américains : les gouvernements qui représentent plus particulièrement l'Europe à leurs yeux, les gouvernements de France et d'Angleterre ont eu tous les deux, pendant la guerre civile, une attitude de nature à semer des germes de haine de l'autre côté de l'Océan. La dislocation de la grande République semblait désirée et attendue. On l'exploitait à l'avance. On se hâtait de reconnaître aux rebelles les droits de belligérants, on ouvrait à leurs terribles corsaires des ports de refuge, on favorisait leurs armements, et enfin on faisait en leur faveur une diversion redoutable au Mexique. La presse libérale prodiguait sans doute ses sympathies aux abolitionnistes et leur rendait par là un service qu'ils ne reconnaissent peut-être pas assez, mais, en même temps, le monde officiel se montrait hostile à leur égard. Cette hostilité, au moment où ils sacrifiaient, pour une si noble cause, leurs capitaux par milliards et leurs enfants par centaines de mille, les a exaspérés. Ils se sont vengés depuis. Une fois la rébellion écrasée, ils ont mis fin, d'une manière impérieuse, à notre déplorable expédition du Mexique; ils ont lancé contre l'Angleterre des réclamations inquiétantes, et, par l'exagération de leurs tarifs, ils ont voulu montrer à l'Europe qu'ils pouvaient se passer d'elle, qu'ils pouvaient l'atteindre dans ses intérêts industriels et commerciaux, comme elle les avait atteints, eux, dans leurs intérêts politiques.

Quelque vifs que soient ces ressentiments, M. Clamageran

espère qu'ils s'apaiseront bientôt. Les gouvernements européens, mieux inspirés, plus soumis à l'opinion publique, cesseront d'irriter les Américains. D'un autre côté, il n'est pas possible que le Sud, qui a fourni jadis à l'Union tant d hommes d'État éminents, les Washington, les Jefferson, les Maddison, les Monroe, les Jackson, les Polk, soit épuisé au point de n'en plus produire. Guidés par quelques hommes intelligents, les planteurs finiront par voir quel est le véritable but qu'ils doivent poursuivre.

Les résultats du travail libre dissiperont bien des préjugés. On a obtenu l'année dernière, avec le concours des anciens esclaves, désormais affranchis et salariés, une récolte qui équivaut à la moyenne des années antérieures à la guerre civile. Si quelqu'un avait prédit, il y a dix ans, un pareil résultat, on l'aurait traité de fou : les hommes positifs l'auraient relégué, avec un sourire ironique, dans la catégorie des théoriciens, qui peuvent bien se consoler de quelques dédains présomptueux, car eux seuls, en définitive, font marcher le monde. On ne tardera pas à comprendre que le résultat serait plus beau encore avec la liberté commerciale, la facilité des échanges amenant nécessairement un emploi plus actif des ressources propres à chaque pays. Les États de l'Ouest, essentiellement agricoles, pourront s'unir au Sud sur le terrain des principes économiques, et le Nord lui-même, où se trouvent la plupart des manufactures abusivement protégées, reconnaîtra qu'il n'est pas permis à un peuple si justement renommé pour son *développement moral et intellectuel, de sacrifier l'intérêt général aux intérêts locaux et le droit commun au privilège. Ce qui importe, en Amérique comme en Europe, c'est qu'on se persuade de plus en plus que les libertés partielles, fragmentaires, sont insuffisantes, et que la liberté totale, la liberté embrassant à la fois toutes les manifestations de l'activité humaine, peut seule assurer l'avenir.*

M. Joseph Garnier voit le symptôme d'une réaction prochaine aux Etats-Unis dans l'exagération même des tarifs qu'a produits le triomphe du Nord. Tous les monopoles agissent de même et finissent de même. Naguère, en France, les courtiers officiels en étaient arrivés à poursuivre devant les tribunaux, comme attentant à leurs droits, les commis, les correspondants et les commissionnaires des maisons de commerce qui ne voulaient pas leur payer tribut. Peu de temps après, le législateur comprenait la nécessité de supprimer ce monopole. C'est ainsi que l'intolérance et les pré-

tentions croissantes des esclavagistes ont amené l'émancipation.

A mesure que l'on s'éloignera de la période de la guerre civile et des expédients financiers, l'influence du Nord diminuera. Déjà sa dictature a pris fin. *L'opinion sera provoquée à se rendre compte des effets des tarifs sur le commerce.* Le Sud demandera hardiment justice, et l'opinion du Nord ne sera insensible, ni à cet argument, *ni à celui tiré du déshonneur qu'il y aurait à défendre, aux yeux de la civilisation, cette mauvaise cause, ainsi que cela lui est arrivé au sujet de l'esclavage;* car il ne faut pas oublier que s'il y a eu des abolitionnistes mus par le sentiment de la justice, le plus grand nombre a été guidé par l'amour-propre patriotique, mal à l'aise devant l'Europe, et qu'enfin l'émancipation a été une manœuvre de guerre.

Il y a donc lieu d'espérer que dans quelques années, les libre-échangistes reprendront la corde qu'ils tenaient déjà il y a plus de vingt ans (avant 1848). Sous la présidence de Polk, M. Walker, ministre des finances, soutenait la modération des droits, un système de droits purement fiscaux *ad valorem,* et nous fournissait, à nous libre-échangistes de France, des arguments consignés dans le *Libre-Echange,* que publiait alors l'Association pour la liberté des échanges, noyée dans l'agitation politique et socialiste qui suivit les événements politiques du 24 février.

M. Michel Chevalier, membre de l'Institut, croit devoir faire observer, au sujet des renseignements fournis par M. Simonin, *qu'il est superflu,* dans la Société d'économie politique, de donner *la démonstration du principe de la liberté commerciale, en tant que principe, parce que c'est comme si, dans une Société de géomètres, quelqu'un jugeait nécessaire de démontrer le théorème du carré de l'hypoténuse.* Le mérite de l'exposé de M. Simonin, c'est que, par les chiffres qu'il contient, il offre *la vérification parfaite de quelques-uns des théorèmes mis en avant par les économistes pour prouver la fausseté de la doctrine protectionniste.*

Parmi ces théorèmes, *deux principalement sont la condamnation de cette doctrine : l'un est que, si les droits de douane augmentent, passé un certain point, le revenu de la douane n'augmente pas et même diminue. L'autre est que, si l'un porte atteinte aux importations par l'exagération des droits de douane, la diminution des exportations s'en suit à peu près infailliblement.*

Les chiffres indiqués par M. Simonin, au sujet du commerce des États-Unis, confirment ces deux théorèmes.

M. Michel Chevalier ne s'effraie pas outre mesure, pour un avenir même prochain, de *la faveur* dont semble jouir maintenant *la doctrine protectionniste dans l'Union américaine*. Cette faveur est certainement une gêne pour l'industrie européenne, en même temps que c'est une charge pour la population des États-Unis. Mais il n'est pas possible qu'une *aberration pareille* se maintienne encore longtemps chez un peuple aussi éclairé, qui a si bien le sentiment de la liberté et de l'égalité, et qui a tant de sagacité pour démêler ses véritables intérêts, et pour se dégager des sophismes avec lesquels les protectionnistes s'efforcent d'égarer l'opinion publique. Ainsi que le faisait remarquer dernièrement un des hommes les plus considérables de l'industrie française, M. Brosset, président de la Chambre de commerce de Lyon depuis trente ans, le domaine de la liberté ne peut se scinder de telle manière, qu'une grande nation *qui pratique avec intelligence et fermeté la liberté politique reste brouillée avec la liberté du commerce. C'est une contradiction dont les États-Unis ne peuvent pas longtemps donner l'exemple.*

En ce moment, le tarif des douanes de l'Union américaine est extrêmement exagéré ; c'est le même qui avait été établi pendant la guerre de la Sécession, et avec lequel on s'était flatté d'obtenir *de grandes ressources dont il n'a donné qu'une partie*. Depuis que la guerre est terminée par la victoire du Nord, l'activité des esprits s'est tournée d'un autre côté. La grande affaire politique, c'est de compléter l'affranchissement des noirs, sur lesquels on a craint que les législateurs des États du Sud ne voulussent revenir, en faisant aux affranchis une situation de dépendance extrême, et en les parquant comme une race avilie. Les hommes d'État qui ont dirigé les affaires pendant la guerre, et que l'opinion publique dominante a depuis lors acceptés pour ses chefs, et notamment M. Charles Summer, ont fait à ce sujet un ensemble de dispositions législatives, y compris plusieurs amendements à la constitution des États-Unis. Un de ces amendements reste encore à voter, et il réunira successivement le nombre voulu de suffrages. Il reste aussi des dispositions à introduire dans la constitution de quelques-uns des États du Sud qui ont résisté jusqu'à ce jour. Lorsque ce sera fait, on peut regarder comme certain que la question du tarif sera mise à l'ordre du jour, *et l'on est fondé à espérer*

qu'elle sera résolue dans le sens libéral. Aux États-Unis, l'opinion publique a une force irrésistible et un penchant constant vers la liberté. Quelquefois, elle paraît sommeiller et abandonner *les grands principes;* mais ce n'est qu'une apparence; le sommeil n'est pas long et le réveil se manifeste avec énergie. On en a vu un exemple dans la question de l'esclavage : en 1850 et 1851, il semblait que les fers de la race noire fussent rivés pour l'éternité; les hommes du Sud se flattaient qu'il en était ainsi, mais la réaction ne tarda pas, parce qu'elle était sur la pente des principes qui sont la religion politique du pays. Dix ans après, éclatait la crise d'où devait sortir l'abolition de l'esclavage. Il est *vraisemblable qu'il se produira quelque chose de semblable pour la liberté du commerce.* Le Sud et l'Ouest, qui forment la majorité du pays, ont trop d'intérêt à faire reconnaître et à introduire dans les lois *le principe de la liberté commerciale pour ne pas commencer bientôt une campagne à cet effet.* Même à Boston, où les intérêts protectionnistes paraissent dominer, à cause des nombreuses manufactures qui existent dans l'Etat de Massachusetts et dans les États limitrophes formant la Nouvelle-Angleterre, de nombreuses adhésions se donnent maintenant au principe de la liberté commerciale : des centres d'action s'y organisent, des meetings ont lieu et la Société pour l'avancement de la science sociale, qui a son siège dans la capitale du Massachusetts, se montre acquise à la cause de la liberté des échanges. Ce sont de grands sujets d'espérer.

M. Michel Chevalier rappelle encore qu'il y a à New-York une association qui fonctionne depuis quelque temps et publie un journal, le *Free Trader.* La Société recevait à sa table, en 1867, le savant magistrat qui est un de ses présidents, M. David Dudley Field, et, plus récemment, M. Simon Stern, qui en est l'intelligent et dévoué secrétaire général.

M. Simonin répond à diverses questions qui lui sont adressées par plusieurs membres sur d'autres sujets.

M. Vrolick, ancien ministre des finances de Hollande, demande à adresser quelques mots à la réunion avant qu'elle se sépare.

Après avoir remercié l'assemblée de son aimable accueil, l'honorable invité rappelle que son pays a été des premiers à reconnaître le principe de la liberté des échanges, comme plusieurs autres libertés et notamment la liberté de penser et d'écrire. Il dit ensuite qu'en Hollande comme dans toute l'Europe, on fait grand cas des efforts que font les écono-

mistes français, tant pour faire progresser la science, que pour en vulgariser les principes et pour combattre les théories dangereuses qui viennent de nouveau de faire explosion et qui mèneraient la société à sa fin, si on pouvait les mettre en pratique.

L'honorable invité ajoute qu'appartenant à une petite nation, il éprouve le besoin de dire devant cet auditoire d'élite que les grands peuples et les petits peuples sont nécessaires les uns aux autres, et qu'il résulte de leur coexistence un équilibre de forces favorable à la paix, au travail et à la prospérité.

M. LE PRÉSIDENT répond que telle est bien aussi la conviction des membres de la Société. La liberté des peuples, le respect de leurs droits comme de leurs intérêts réciproques, fait partie des principes que la science économique propage et défend contre tous les sophismes, qu'ils viennent d'en haut ou d'en bas.

Avant que la réunion se sépare, M. BÉNARD désire annoncer que M. Gladstone a noblement tenu la promesse qu'il avait faite à la Société, il y a deux ans, quand elle eut l'honneur de lui offrir un banquet.

M. Gladstone avait déclaré que s'il revenait jamais au pouvoir, un de ses premiers actes serait de proposer la suppression de tous droits sur les céréales. Or, dans le budget de M. Lowe, parmi les réductions et suppressions de taxes proposées, se trouve celle de tout droit d'importation sur les céréales et leurs analogues, comme tapioca, semoule, amidon, pâtes d'Italie, etc., etc.

Les grains de toute espèce pourront donc entrer en Angleterre en complète franchise.

Il serait à désirer, ajoute M. Bénard, que pareille mesure fût prise en France, dans l'intérêt non seulement de notre commerce et de nos industries, mais dans celui de nos 38 millions de consommateurs. (Adhésion générale.)

Vit-on jamais pareil tissu d'affirmations présomptueuses? Jamais cénacle de parleurs fut-il plus berné par les événements?...

Mon Dieu, les meilleurs esprits peuvent se tromper; mais le proverbe n'admet point qu'on s'entête devant l'évidence : *Perseverare diabolicum.*

Or, ces gens-là sont diaboliques. Nous l'avons démontré par des citations de très fraîche date. Complétons cette démonstration par d'autres exemples. On n'a que l'embarras du choix ; car les libre-échangistes — en vrais piocheurs qu'ils sont, il faut leur rendre cette justice — étudient tout, s'inquiètent de tout, prévoient tout, formulent par avance des arrêts sur tout.

Ainsi, l'*Économiste* (1) a également prévu qu'à bref délai l'Angleterre devait avoir, avant nous, un traité de commerce avec les États-Unis. « Elle » s'installera sur ce marché, et lorsque nous nous » déciderons, après tant de tergiversations, à » nous y présenter, nous trouverons, là comme » ailleurs, la place prise. » — Cette prédiction remonte à neuf ans. La place n'est encore prise par personne, et les États-Unis semblent moins que jamais disposés à l'offrir à qui que ce soit.

Voici un trait plus original. A la séance du 5 août 1880 de la *Société d'Économie politique* (2), M. Notelle se déclare opposé à un traité franco-américain, que M. Chotteau s'était mis en tête de nous faire conclure ; et, ce qui le rassure, c'est que, selon lui, ce traité est impossible, tout au moins d'ici à longtemps. Mais savez-vous pourquoi M. Notelle ne veut pas de traité de commerce avec les États-Unis ? Simplement parce qu'il tient à ce que ce pays *reçoive le châtiment de son obstination protectionniste* (3).

---

(1) Numéro du 28 août 1880, — article de M. Arthur Mangin.

(2) Voir l'*Économiste* du 14 août 1880.

(3) M. le sénateur Feray, dans une conférence qu'il fit à Corbeil en 1880, et qui obtint le plus vif succès, a raconté cette piquante anecdote :

« Lorsque le général Grant, ancien président des États-Unis, est

M. Notelle immolait ses principes au divin plaisir de la vengeance. Sacrifice bien platonique. L'Amérique ne semble pas disposée à lui donner le consolant spectacle de sa ruine.

*
* *

Reportons-nous maintenant en 1860. Cette époque, où nous allons retrouver tous nos économistes sous les armes, fut particulièrement fertile en illusions enthousiastes et en déclamations sentimentales.

Quand furent publiés le manifeste impérial et la réforme douanière, M. Henri Baudrillart entonna ce chant de triomphe :

« Elle (la réforme commerciale) vivra comme tout ce qui se fera de nos jours dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre, qu'elle seconde de deux manières : par un accroissement dans la facilité de la vie, par l'affermissement de la paix, source de tous biens. On prétend que c'est comme confirmation et *comme gage de l'alliance anglaise*, en même temps que comme inspiration favorable au bien-être populaire que le programme du gouvernement impérial a vu le jour. S'il en est ainsi, nous n'hésitons pas à dire : tant mieux ! Bien loin de nous affliger, notre patriotisme

---

allé, l'année dernière, en Angleterre, il a été très bien accueilli par les Chambres de commerce de Manchester et de Liverpool qui lui ont fait fête dans l'espoir que, par son entremise, les États-Unis pourraient diminuer leurs droits de douane et se ranger sous la bannière du libre-échange.

» Le général Grant a répondu très nettement à la Chambre de commerce de Manchester : « Messieurs, l'Angleterre s'est servie du » système protecteur pendant deux cents ans ; elle l'a poussé à ou- » trance et s'en est très bien trouvée, car c'est à ce système qu'elle » doit sa puissance industrielle, cela ne fait aucun doute. Après ces » deux cents ans, l'Angleterre a jugé convenable d'adopter le libre- » échange, parce qu'elle ne pouvait plus rien tirer de la protection. » Eh bien, messieurs, je connais assez mes compatriotes pour croire » que, dans deux cents ans, quand l'Amérique aura tiré du système » protecteur tout ce qu'elle peut en tirer, elle marchera résolument » vers le libre-échange ! »

s'en réjouit. La liberté commerciale ne peut que profiter à la France : d'abord elle profite à tout le monde, et il y a mille raisons pour que la France en particulier y trouve de sérieux avantages (1). »

Quant à Louis Reybaud (2), il estime que certaines industries vont peut être momentanément souffrir du régime de 1860, mais le libre-échange, c'est la lance d'Achille :

« Les blessures que cause l'exercice de la liberté sont de celles qui se guérissent d'elles-mêmes et se cicatrisent promptement. »

Demandez à nos industries, à notre agriculture, à nos éleveurs, ce qu'ils pensent du médecin Tant-mieux ?

Mais tous les optimismes sont tièdes à côté de la déclaration faite par le docteur Bowring à la séance de la *Société d'Économie politique* du 5 février 1860.

Nous venons de donner un échantillon des travaux de cette assemblée, en reproduisant un procès-verbal. Mais ce document, dans sa

---

(1) *Journal des Économistes*, 15 février 1860.

Quelques réserves cependant. Le *Journal des Économistes* n'est point partisan des traités de commerce, que l'École a préconisés depuis lors avec tant de vigueur :

« Pourquoi ne pas le dire aussi ? Il est telle partie du programme impérial *que nous aurions de la peine à mettre d'accord avec les principes de la science économique.* Les *traités de commerce sont, depuis longtemps, condamnés par l'Économie politique.* Aussi, est-ce vraisemblablement la RAISON d'État qui a COMMANDÉ CETTE MESURE de nature à engager immédiatement la politique commerciale de la France, en coupant la retraite au prohibitionnisme par l'usage de la clause constitutionnelle qui permet au chef d'État de contracter de pareils traités. L'opposition que le traité de commerce a rencontrée dans le Parlement anglais, bien que la pensée qui inspire le gouvernement soit évidemment de complaire à la grande puissance commerciale. cette opposition *prouve combien les principes de l'Économie politique sont pris au sérieux par nos voisins.* »

(2) Louis Reybaud, *Des retours de fortune dans les industries*, février 1860, page 180.

sécheresse, ne donne pas la physionomie des séances ; et celle-ci est très particulière. Étant donnée la gravité de leurs doctrines, on s'imaginerait peut-être que le sanctuaire des économistes est un lieu majestueux, sévèrement interdit à tout élément de gaieté, à toute distraction. Bien au contraire. On dirait plutôt d'un salon ou d'un cercle où régnerait le plus aimable laisser-aller. On y fait assaut de politesses, principalement pour les étrangers ; on y échange des applaudissements courtois ; et la façon dont on y discute revêt on ne sait quel air de petits jeux, de divertissements aimables qui enlève à ces réunions leur caractère d'austérité.

Le 5 février 1860, après le thé, le noble invité Bowring, ex-ministre plénipotentiaire d'Angleterre en Chine (1), fut prié de vouloir bien chanter « les heureux effets du libre-échange en Angleterre ». C'était le titre de la romance. Il répondit que cette réforme avait dépassé tout ce qu'on pouvait espérer :

« Partout, modula-t-il, les salaires ont augmenté, aussi bien dans » l'agriculture que dans l'industrie ; les bras manquent partout !
» La preuve de ce progrès général des classes les plus nom- » breuses, c'est la diminution du paupérisme et de la criminalité, » à tel point que plusieurs prisons sont presque vides et que les » directeurs ne savent comment employer les locaux et les » agents. Par suite du *free trade*, le métier de voleur a cessé » d'être profitable et est abandonné. Dans le canton où je suis, » deux prisons sur trois ont été fermées ! »

Quand on entend de pareilles déclarations, on se prend de profonde pitié pour les philosophes humanitaires qui ont si longtemps et si vainement

(1) Est-ce le même docteur Bowring dont Balzac disait : « Le docteur Bowring est une espèce de tirailleur politique et bavard qui lâche l'Angleterre sur le continent en avant des questions diplomatiques. »

rêvé le retour de l'âge d'or. Ils n'avaient pas pensé au Libre-échange !

Mais si l'on veut se rendre compte, par le détail, de l'état d'esprit qui régnait alors dans le monde économique, on n'a qu'à lire les extraits suivants de deux réunions de la même *Société d'Économie politique :*

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 février 1860 (1).

Résultats de la liberté commerciale en Angleterre, en Chine, dans l'Inde. — Nature des effets de cette liberté.

M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées, croit devoir faire observer qu'on présente, en faveur de la liberté commerciale, des arguments qui lui paraissent contraires aux principes de la science.

On dit que cette liberté non seulement ne fera tort à aucune industrie, mais qu'elle les fera prospérer toutes. L'introduction du fer, de la houille, du coton anglais va activer notre production de fer, de houille et de cotons filés, de même que l'agriculture n'a cessé de prospérer depuis l'admission des céréales étrangères. M. Dupuit ne saurait partager cette manière de voir, *il serait même désolé que tel dût être le résultat de la liberté commerciale ; car il prouverait que la France, placée, par rapport à la production, dans les mêmes conditions que les Etats voisins, a fort peu d'avantages à retirer de cette liberté pour son compte. Il espère, au contraire, que quelques-unes de ces industries succomberont ou diminueront leur production, parce que cela sera une preuve que les nations étrangères peuvent fabriquer les mêmes produits à moindres frais.*

Quant aux ouvriers qui sortiront de ces industries, il n'y a pas à s'en préoccuper, parce qu'ils entreront dans celles qui doivent donner les produits que la France échangera contre ceux qu'elle recevra. Chaque nation se livrant ainsi

---

(1) *Journal des Économistes*, pages 307 à 314, 2e série, tome XXV.

aux productions qui demandent moins de travail chez elle que chez les autres, et suivant pour ainsi dire sa vocation naturelle, il est clair que la quantité de produits augmentera, et qu'au moyen de la liberté commerciale chacune d'elles en sera mieux pourvue. Or, ce résultat ne serait pas obtenu s'il ne survenait pas de modification grave dans la départition des industries.

Le genre d'argumentation que M. Dupuit combat a encore un autre inconvénient, c'est qu'il exaspère inutilement les industriels menacés. Aujourd'hui, les fers, par exemple, obtiennent sur le marché un prix de 250 francs la tonne; l'Angleterre pourra, à l'aide d'une modification de tarif, faire venir ce même produit sur le même marché, au prix de 200 francs. Mais on vient dire aux industriels : Félicitez-vous, car jusqu'à présent vous avez dormi sur les oreillers de la protection; grâce au coup de fouet qui va vous réveiller, vous allez inventer de meilleures machines, perfectionner vos procédés, et, stimulés par la concurrence étrangère, produire à 180 francs ce que l'Angleterre nous offre à 200 francs. — *C'est faire trop beau jeu à l'industriel menacé, car il peut répondre : Mais j'étais déjà stimulé par la concurrence intérieure et par mon propre intérêt; si ce que vous me dites était vrai, si je pouvais réduire mes frais de production dans une aussi énorme proportion, il est évident qu'il y a longtemps que je l'aurais fait dans mon propre intérêt; l'insistance que vous mettez à me démontrer que je vivrai et que je prospérerai, prouve que j'ai le droit de vivre et de prospérer. Or, je vais vous démontrer que je ne pourrai ni prospérer ni continuer à vivre.*

Selon M. Dupuit, la discussion se trouve ainsi portée sur le terrain des faits, *mauvais terrain pour l'économie politique;* non pas que les faits lui soient contraires, mais parce qu'ils sont difficiles à voir, à constater, à interpréter. C'est par le raisonnement que la liberté commerciale doit être défendue; il faut dire nettement aux industriels : Si vous pouvez vivre avec elle, tant mieux pour vous; nous ne demandons la mort de personne, nous ne demandons que la liberté; si vous mourez, tant mieux pour nous, car ce sera une preuve que les étrangers vont nous fournir à moindres frais ce que vous avez tant de peine à produire. Maintenant, si vous demandez une transition, l'économie politique ne vous la refuse pas; mais c'est là une question de détail à débattre avec chaque industrie, et qui ne porte pas atteinte au principe.

M. H. Passy, membre de l'Institut, fait remarquer que les heureux effets résultant des réformes douanières et fiscales, comme ceux de tous les perfectionnements en général, ne peuvent point être appréciés exactement à l'avance; ces effets tiennent à une série de causes dont on ne peut bien démêler l'action et prévoir l'influence.

C'est ainsi qu'en Angleterre, *les perfectionnements du drainage, l'introduction des machines, le meilleur emploi des terres, etc., ont concouru, après la réforme des tarifs, à la prospérité de l'agriculture, à laquelle on craignait que la lutte commerciale ne fît éprouver des désastres, et ont maintenu les fermages, à la réduction desquels les propriétaires s'attendaient.* — C'est ainsi qu'en France l'industrie du sucre de betterave consentait à mourir en 1842, moyennant une indemnité, et que, n'ayant point obtenu cette indemnité des Chambres (sur le rapport de M. Passy), et ayant même été soumise aux mêmes charges que sa concurrente, elle ne tarda pas à perfectionner ses procédés, à se mettre dans de meilleures conditions, à produire à plus bas prix et à se rendre redoutable à l'industrie du sucre de canne.

M. Passy ne veut pas affirmer que la réforme douanière n'entraîne pas après elle divers déplacements. Il en est de ce perfectionnement comme de tous les autres, comme des chemins de fer qui ont porté un si rude coup au roulage, aux postes, aux auberges, etc.; et c'est pour cela que, pratiquement, il est partisan des atermoiements dans l'application. — Mais il estime que le résultat général de la réforme serait, pour la France, comme pour l'Angleterre, dont a parlé le docteur Bowring, un accroissement d'activité dans toutes les branches du travail, une augmentation d'intelligence, de richesse et de moralité; car la liberté commerciale est une des applications du principe général de justice et de liberté, la cause première de la prospérité économique, intellectuelle et morale des nations.

M. Dupuit croit devoir revenir sur le danger d'appuyer les principes économiques sur des faits.

De ce qu'après l'abolition des droits sur les céréales, les fermages ont augmenté en Angleterre, il ne faut pas en conclure que l'abolition soit la cause de l'augmentation. Car, qu'est-ce qui prouve que, sans la réforme de Robert Peel, les fermages n'eussent pas augmenté dans une plus grande proportion? Le fermage, représenté par 3 avant la réforme, est devenu 4 : soit; mais sans l'abolition des droits, il serait

devenu 5; cette réforme ne l'a donc pas augmenté dans le rapport de 3 à 4, mais diminué dans celui de 4 à 5. Le fait cité ne prouve donc rien par lui-même; pour que l'expérience fût concluante, il aurait fallu diviser l'Angleterre en deux parties égales, et les soumettre l'une et l'autre à un régime différent. — Les chemins de fer ont certainement ruiné des maîtres de poste, des relayeurs, des aubergistes, des entreprises de roulage; cela n'empêche pas ces voies de communication de contribuer puissamment à la prospérité publique. Tout progrès industriel s'achète par des sacrifices sachons le reconnaître dans l'intérêt de notre cause; car si le vrai seul est beau, le vrai seul aussi est fort.

Ne disons donc pas que l'introduction du blé, des laines, du fer, de la houille, etc., favorisera les industries qui produisent ces marchandises, parce que cela n'est ni vrai, ni juste, ni habile, et que l'expérience pourrait nous donner un démenti. Disons que la libre introduction de toutes ces choses et l'exportation de celles que nous donnerons en échange augmenteront certainement notre bien-être et celui de nos voisins; et reconnaissons en même temps que certaines de nos industries cultivées en serre chaude pourront périr et seront remplacées par d'autres industries vivaces qui, n'ayant besoin que du soleil de la liberté, n'auront plus rien à redouter du caprice de la loi.

Démontrons-le, non par des faits que tout le monde interprète à sa manière, mais par des raisonnements solides qu'il est inutile de rappeler dans le sein de la Société des économistes, parce qu'ils y sont aussi connus qu'ils y sont ignorés ailleurs.

M. Wolowski, membre de l'Institut, ne saurait partager l'opinion exprimée d'une manière trop absolue par M. Dupuit.

Il ne croit pas qu'aucune des grandes industries qui font la richesse et la force de la France soit menacée de disparaître par suite de l'application du nouveau système de liberté commerciale inauguré par la lettre de l'Empereur, et il ne se résignerait pas aussi facilement à un pareil sacrifice. (Nous verrons qu'il dit le contraire plus loin.) Nous continuerons à produire et à transformer le fer et la houille, le coton et la laine, et même nous pourrons développer ces éléments de travail et de prospérité, tout en profitant d'une utile importation des produits anglais. Du moment où la prohibition et les droits prohibitifs cesseront de figurer dans nos lois de douanes; du moment où chaque branche d'indus-

trie retrouvera des *conditions normales*, en provoquant l'essor actif de l'intelligence, la même somme de forces et de capitaux donnera partout un résultat plus abondant. L'énergie mieux dirigée du producteur, en augmentant la masse des produits, permettra d'accroître à la fois les profits et les salaires, et l'énorme élasticité de la consommation suffira pour absorber l'excédent obtenu au dedans et les arrivages du dehors. Il ne faut pas pousser trop loin l'idée de la division du travail entre les nations, quand il s'agit surtout d'un grand pays tel que la France, heureusement doté par la Providence des éléments naturels de la richesse et des qualités de l'esprit. On ne saurait supposer qu'il se trouve contraint de renoncer à aucune des industries auxquelles peuvent se prêter le sol et le génie des habitants. L'assertion de M. Dupuit n'est vraie que dans une mesure restreinte, alors qu'au lieu de s'appliquer à toute une catégorie de travail, elle ne s'adresse qu'aux producteurs de chaque catégorie placés dans les plus mauvaises conditions. Ce qui est vrai dans l'agriculture est vrai dans l'industrie ; partout on rencontre des terrains de première, de seconde, de troisième, de quatrième qualité, et ainsi de suite jusqu'à la limite extrême à laquelle la production s'arrête, faute de pouvoir payer un travail employé sans donner de profit. Quel que soit le système économique adopté, l'exploitation ira jusqu'aux terrains industriels placés à cette limite extrême, et tout changement devra ébranler des positions mal assises. Quand la prohibition ou des tarifs élevés ne viennent point abaisser d'une manière artificielle le niveau auquel, dans les conditions normales, la production devrait s'arrêter, il n'y a point de force perdue : chaque capital et chaque labeur reçoivent proportionnellement la récompense au service utile rendu, et l'échange des biens obtenus s'accomplit, suivant le principe de la justice, au bénéfice commun de tous les membres de la société. Lorsque au contraire l'appui factice du tarif permet de prélever un supplément de prix, qui efface le désavantage de l'exploitation faite dans des conditions mauvaises, tout changement du tarif menace ceux qui sont placés au plus bas de l'échelle, les traînards de chaque espèce de travail, ceux qui vivent non du produit réalisé, mais de l'impôt qui leur est payé par leurs concitoyens. Ceux-là seuls devront s'arrêter, en épargnant désormais au pays d'inutiles sacrifices ; mais les terrains industriels, mieux placés, continueront, dans chaque direction, de fournir à un labeur intelligent, une occupation productive.

M. Dupuit a peut-être prêté une oreille trop complaisante à un artifice de discussion dont les partisans du régime prohibitif font un fréquent usage. Ils établissent des *prix de revient,* en ayant soin de ne relever que les données relatives aux établissements placés à la limite extrême, qui est toujours atteinte, et à laquelle tout abandonnement de tarif devient un signal de cessation de travail, c'est-à-dire les résultats fournis par les établissements qui produisent peu et mal. Mais ils se gardent bien de parler des établissements mieux constitués, dont les bénéfices augmentent en raison même de l'écart qui existe entre eux et les autres : le principe *de la rente* s'applique ainsi d'une manière uniforme à l'industrie comme à l'agriculture. Qu'il y ait dans chaque catégorie des traînards, des invalides, et que la réforme commencée par l'empereur menace de les atteindre, c'est parfaitement exact. Néanmoins il ne faut point généraliser ce qui n'est qu'une exception, et il ne faut pas oublier non plus que les producteurs placés aux échelons supérieurs se trouveraient excités à mieux faire, à dépenser plus d'énergie, à se mettre au niveau de tous les progrès, du moment où s'amoindrira l'écart qui les élève au-dessus des producteurs, auxquels il est permis maintenant de travailler dans des conditions mauvaises, du moment où la facile moisson d'un profit assuré ne viendra plus alanguir les efforts. Toutes les branches de notre industrie se maintiendront; seulement, au lieu de vivre en partie aux dépens d'autrui, *elles vivront en raison des avantages procurés.*

M. Dupuit a dit qu'il ne comprenait pas bien comment une liberté de commerce plus grande, qui favorisera l'entrée des denrées et des marchandises étrangères, pouvait ne pas diminuer la rente et les profits. *Il oublie que l'agriculture anglaise a conquis, par des efforts multipliés, une position de beaucoup supérieure à celle dont elle recueillait le bénéfice avant le rappel des lois sur les céréales.* Elle a drainé les terres, appliqué la mécanique à l'exploitation du sol et à la transformation des denrées, réalisé des perfectionnements aussi nombreux qu'utiles, et la *rente* des propriétaires s'est accrue en échange de l'accroissement des services obtenus de la taxe. La production du blé a augmenté en présence d'une colossale importation de blé étranger. Comment expliquer ce phénomène? D'une manière bien simple : le peuple qui, comme l'avait sans cesse répété M. Cobden, *avait faim, a pu manger; l'aisance a pénétré partout, les salaires se sont accrus, les délits et les crimes*

ont diminué, et le paupérisme a causé moins de ravages. Tout le monde a gagné à rentrer dans les conditions normales de la production, en ne demandant de bénéfice qu'à la récompense du service rendu et non à un tribut forcé. L'abondance a remplacé la rareté.

Puisque nous venons de parler agriculture, dit M. Wolowski en terminant, on peut y trouver de nombreux exemples qui contredisent les assertions de M. Dupuit. Dans sa lettre du 5 janvier, qui promet d'ouvrir une ère nouvelle de prospérité nationale, l'Empereur annonce la libre entrée des laines. Or, il n'est pas d'histoire plus instructive que celle du tarif des douanes en ce qui les concerne. Les exigences de la grande propriété, toute-puissante à l'époque de la Restauration, avaient fait rendre diverses ordonnances qui élevaient d'une manière exorbitante les droits sur les laines étrangères. La loi de 1826 mit le sceau à ces rigueurs douanières en fixant à 30 0/0 (33 0/0 avec le décime) le droit *ad valorem*. L'importation ne dépassait guère six millions de kilogrammes; sous l'exercice de ce droit énorme, le nombre de nos moutons déclina au lieu de se multiplier. En 1834, le tarif fut réduit d'un tiers, à 22 0/0; l'importation s'accrut d'une manière notable; le prix de la laine ne diminua point. Enfin, la tarification *ad valorem* a été transformée, depuis quelques années, en un droit spécifique qui ne représente guère que 8 à 10 0/0. L'importation a monté, en 1857, à trente-huit, en 1858 à trente-six et en 1859 à quarante millions de kilogrammes; le prix de la laine a haussé, et nos existences en moutons se développent (1).

Le simple rapprochement de la valeur officielle, arrêté en 1826, et de la *valeur actuelle* pour 1856 et 1858, suffit pour montrer que le prix des laines a augmenté, malgré l'accroissement énorme de l'importation. Comment expliquer cette énigme? De la manière la plus simple : par l'augmen-

---

(1) La moyenne décennale de l'importation des laines a été, au commerce spécial, en valeurs officielles (fixées en 1826) et exprimées en millions :

De 1827 à 1836, 16.200.000 francs;
De 1837 à 1846, 37.600.000 —
De 1847 à 1856, 47.400.000 —
De 1857, 75.000.000 (valeur officielle), qui représentent 116.000.000 de valeurs réelles;
De 1858, 72.000.000 (valeur officielle), qui représentent 105.000.000 de valeurs actuelles.

tation de l'emploi des tissus de laine. On s'est mieux vêtu ; et beaucoup d'hommes, condamnés auparavant à des étoffes plus grossières, ont pu profiter d'un tissu à la fois souple, léger et chaud. Notre industrie des lainages, libre de mieux s'approvisionner de toutes les sortes de matières premières, s'est brillamment développée; nos exportations croissantes le démontrent suffisamment, et le nombre de nos moutons a augmenté, car les toisons indigènes ont rencontré un placement facile dans la fabrique. Aussi l'agriculture se résigne-t-elle sans trop de peine à la suppression complète d'un droit, qui est une entrave pour l'industrie sans être un besoin pour la production de nos troupeaux. Au milieu du concert de clameurs intéressées qui ont essayé de contrecarrer le bienfait des mesures annoncées dans la lettre de l'Empereur, on peut constater avec satisfaction que l'agriculture a mieux compris ses devoirs et ses intérêts; *elle n'a rien à perdre à l'accomplissement de la réforme projetée, et elle a tout à y gagner.* L'élasticité de la consommation, n'étant plus comprimée par le système prohibitif saura concilier tous les intérêts légitimes et accomplira des prodiges.

M. Blaise (des Vosges), sans contredire les faits et les espérances de M. Wolowski, croit, avec M. Dupuit, qu'il convient d'employer de préférence, dans la discussion contre les protectionnistes, les arguments de bon aloi. — Or, M. Dupuit admet comme tel celui tiré des débouchés nouveaux que crée l'accroissement de la consommation après la réforme des tarifs qui amène la baisse des prix, directement et indirectement, par le perfectionnement des procédés de travail. La liberté des échanges féconde l'industrie, comme le soleil féconde la nature entière.

M. Joseph Garnier pense aussi qu'il n'y a pas divergence d'opinions entre MM. Dupuit et Wolowski. Ils ne semblent différer que parce qu'ils ne formulent pas d'une manière complète l'évolution économique, par suite de la réforme douanière.

Il est évident que, pour la terre, par exemple, le résultat d'une plus facile introduction des aliments étrangers en Angleterre a eu tendance à produire la baisse de la rente des landlords. Ceux-ci ne se trompaient pas quand ils redoutaient cet effet de la suppression de leur monopole, pas plus que les ardents ligueurs qui mettaient au nombre de leurs arguments que ce monopole coûtait une somme énorme au consommateur; et le législateur anglais a sagement fait de mettre fin à ce monopole, qui maintenait la rente à un taux

artificiel et conséquemment inique. — Voilà la première phase du phénomène, qui serait devenue apparente par la baisse des revenus des propriétaires, baisse rationnelle, baisse équitable et désirable, — si elle n'avait été neutralisée heureusement par les *causes concomitantes* agissant en sens inverse, rappelées par MM. Passy et Wolowski, savoir : *l'extension de la pratique du drainage, l'emploi des machines agricoles, le meilleur aménagement des terres, etc.*

M. Dupuit ne croit pas qu'on doive escamoter dans la discussion le premier effet. — M. Wolowski trouve qu'il est heureux de pouvoir invoquer le second. — Au point de vue scientifique, les deux arguments se complètent. Au point de vue de la réfutation des arguments protectionnistes, celle de M. Wolowski est *plus commode, quand on a affaire à des producteurs, et celle de M, Dupuit, quand on a affaire à des consommateurs.*

L'enthousiasme était donc à son comble. Aussi bien, comme on va en juger, devrait-il se traduire par une forte poussée de sentimentalisme.

On trouve, dans les ouvrages doctrinaires de cette époque, des chapitres entiers consacrés à développer cette idée : qu'un *droit sur le fer et l'acier a eu pour résultat « d'augmenter le prix de la main-d'œuvre tout en diminuant le salaire de l'ouvrier »* (sic) ! Il y est dit : Si vous mettez un droit sur le fer et sur l'acier, vous augmentez le *prix du marteau de l'ouvrier*, « *l'instrument de son gagne-pain !* » ; vous prenez ainsi sur son salaire ; vous prenez sur le salaire encore plus modeste de l'ouvrière, car vous augmentez le *prix de son aiguille !!!* Pas un de ces savants n'avait eu l'idée de compter combien on pouvait faire de centaines de marteaux et de millions d'aiguilles avec cent kilos de fer ou d'acier, ces cent kilos qui paient un droit de douane de 1 fr. 50 à 6 fr., lorsqu'ils viennent de l'étranger, — et ce n'est pas certainement le cas de tous les fers

et de tous les aciers employés à la fabrication des aiguilles et des marteaux.

Il y a aussi la question du charbon de terre avec laquelle on a fortement impressionné le consommateur. Pensez donc ! si la houille est « *le pain des machines* », c'est aussi « *le chauffage du pauvre* ». Or, le droit est de 1 fr. 20 la *tonne*. Quelle économie pour l'ouvrier qui consomme peut-être le quart, mettons la moitié d'une tonne de charbon dans son hiver !

L'aiguille de l'ouvrière, le marteau du travailleur, le pain des machines, le chauffage du pauvre et jusqu'à la « truffe du pauvre », c'est-à-dire le sel... que nous allions oublier... ces romances ont vieilli, comme toutes celles du même temps ; mais leurs auteurs les ont chantées tant et si bien, qu'ils leur ont fait une espèce de popularité. De même qu'il vous revient de temps en temps quelques échos des refrains abolis, vous rencontrez encore des gens qui vous disent que « si tout a augmenté, c'est à cause des droits qu'on a mis sur le fer, l'acier et la houille ».

D'ailleurs il était écrit que la phalange des faux prophètes se tromperait en tout et pour tout. Mais qu'importe ! Ils ont une façon si personnelle et si commode de se tirer d'embarras !

En 1858, sur leur demande, on proclame la liberté de la boucherie. La viande allait baisser. Tant pis pour le prestige de Henri IV ! L'ouvrier, le paysan devaient mettre un gigot à la broche *tous les jours*.

Comme il était facile de le prévoir, c'est le contraire qui arrive : la viande augmente de prix.

On se plaint, les reproches viennent aux oreilles

des éditeurs responsables ; ils répondent sans s'émouvoir :

« Des causes concomitantes ont paralysé l'effet de la liberté. Un nouveau fait s'est produit ; mais cela n'infirme en rien le principe. »

Nous avons eu l'occasion de constater que, par une grâce d'état spéciale, la science économique plane au-dessus des faits.

Vers 1880 (nous ne nous rappelons pas exactement la date), on prohibe, à cause de la trichine, l'entrée, en France, du porc salé américain.

L'École pousse des cris. La trichine ? Encore une invention protectionniste. La trichine n'existe pas. Il suffit d'ailleurs de faire cuire le lard trichiné pour le rendre inoffensif. Et puis, si vous prohibez le lard, « cette viande du pauvre » (ils jouent du pauvre avec une incontestable virtuosité) va devenir hors de prix ! Vous frappez la catégorie de consommateurs la plus digne d'intérêt.

Cette fois, on ne tient pas compte de leur agitation, on prohibe le lard d'Amérique ; et le lard de France..... baisse de 20 0/0 ! Pourquoi ? Par la raison bien simple que, pour répondre aux besoins du consommateur et certains d'écouler leurs produits, les paysans français, nés malins, se mirent à élever beaucoup de porcs, élevage d'ailleurs très facile. Une cause non *concomitante*, mais subséquente, avait *paralysé* le verdict des savants.

Ils ne s'en émurent pas davantage, leurs principes étant d'autant plus *sûrs*, d'autant plus *vérifiés* qu'ils sont contredits par les faits.

En 1884, la sucrerie française, qui sombrait sous l'effort de la concurrence étrangère, ré-

clame une législation semblable à celle qui, depuis quarante années, avait permis à la sucrerie allemande de grandir et de progresser.

Encore une fois, grande émotion dans l'École : Si la sucrerie française ne peut vivre de ses propres ressources, s'écrie-t-elle, qu'elle disparaisse et laisse la place à la sucrerie étrangère, mieux outillée qu'elle; la loi qu'on propose est une loi de routine; elle va mettre des millions dans la poche de quelques privilégiés, au détriment du consommateur, qui en supportera seul la charge et sera condamné à payer son sucre plus cher.

Par un miracle d'énergie et de persévérance, MM. Méline et Ribot font voter cette loi; en moins d'un an, la sucrerie française a renouvelé son outillage, amélioré ses cultures et, tandis qu'elle a répandu le bien-être et propagé le progrès autour d'elle, nous, les consommateurs, dans les années de récolte normale, nous payons notre sucre moins cher qu'auparavant.

Le producteur de betterave y a trouvé son compte, lui aussi. Sûr d'avoir un bon prix de sa racine, il a fait emploi de graines de choix et donné à sa terre des engrais suffisants; si bien qu'en moins de trois ans, il a regagné les deux tiers de l'avance que la culture allemande avait prise sur lui. La plante saccharine qui rendait, en 1883, 5 kil. 65 de sucre raffiné par 100 kilos, en donne en 1888-89 *près de dix;* et la betterave, tombée à 11 fr. en 1883, les fabricants de sucre se la disputent aujourd'hui à 30 et même 35 francs.

Cette « loi de routine » a été une loi de progrès; elle a sauvé de la ruine toute une région importante de la France, celle qui fournit au

budget la part la plus considérable de ses recettes (1).

---

(1) La démonstration est si évidente aujourd'hui, qu'un journal libre-échangiste entre tous, le *Temps* du 12 octobre 1889, en arrive à faire la constatation suivante :

« Quels ont été les effets de cette réforme de l'impôt? Ils ont dépassé toutes les espérances : la production sucrière a accompli, en quelques années, des progrès véritablement extraordinaires; la culture de la betterave s'est transformée; les fabriques ont renouvelé leur outillage; l'importation des sucres allemands s'est trouvée arrêtée net; nous sommes devenus exportateurs; sur de vastes territoires, que la misère semblait guetter, le travail et l'aisance ont été maintenus. Enfin, quant au Trésor, non seulement il a échappé aux pertes qu'une prolongation de la crise sucrière lui eût infligées; mais, grâce aux progrès de la production indigène, il encaisse actuellement, pour l'impôt sur les sucres, en dépit de la chute des importations étrangères, une somme approximativement égale à celle qu'il touchait avant la réforme. Une simple modification dans le mode de perception de cette somme a suffi pour donner de tels résultats. L'État, en outre, reste maître de modérer les dégrèvements suivant les circonstances, soit que la situation financière commande d'augmenter les recettes publiques, soit que la prospérité éclatante de la production atteste que les sacrifices du Trésor sont devenus excessifs, sinon même superflus. Quelle loi plus souple, plus vivifiante, plus merveilleuse, pour tout dire ?

» On peut se demander si les consommateurs ont, eux aussi, bénéficié de la réforme de l'impôt des sucres. Effectuée dans le but d'influer sur la production, elle a évidemment, à ce point de vue, pleinement réussi : ouvriers agricoles, propriétaires fonciers, constructeurs d'outillages, fabricants de sucre ont tiré des dégrèvements qui leur étaient ménagés un parti magnifique. Mais les consommateurs s'en sont-ils ressentis? A cette question il n'est pas une ménagère qui ne réponde par l'affirmative : le prix du sucre a baissé.

. . . . . .

» Ce précédent de la loi de 1884, abstraction faite du droit de douane qui l'a en partie faussé, ne saurait trop être médité. L'impôt portant en soi des dégrèvements de nature à rendre la production plus libre, l'initiative privée et l'esprit d'entreprise plus hardis, il y a peut-être là le germe d'une révolution économique.

» Ainsi conçu, avec cet excitant de dégrèvements gradués suivant les efforts de chacun, l'impôt devient un instrument d'émancipation et de progrès, l'auxiliaire de la liberté. »

En 1885, on vote, toujours sur la demande de M. Méline, un droit de 3 francs sur les blés étrangers, avec un droit d'équivalence sur la farine. Il faut relire les débats à la Chambre pour se rendre compte de l'état de fureur des partisans de l'École.

Cette fureur ne connaît plus de mesure lorsque, deux ans plus tard, on vient proposer de porter de 3 à 5 francs le droit sur le blé et de 5 à 8 francs le droit sur la farine :

— C'est la famine qu'on nous demande de voter, au seul profit des marquis de Pain-cher! La Chambre se couvrirait d'infamie si elle votait une pareille loi!

Heureusement, il se trouve une majorité de gens sensés pour voter cette loi, et aujourd'hui, fin février 1889, après une année déficitaire de 25 à 30 millions d'hectolitres, alors qu'on nous avait prédit le blé à 40 francs et la farine à 80, nous voyons le blé coté à 26 francs et la farine à 57.50. *Le blé coûte moins cher, avec un droit de 5 francs, qu'il ne coûtait sous le régime du droit de 0 fr. 60 centimes.* Le consommateur paye son pain le même prix qu'auparavant, et ses charges, en tant que contribuable, sont diminuées de 68 millions, puisque les droits perçus à la frontière sur les blés étrangers ont procuré cette ressource au budget des recettes.

Il n'est donc pas vrai, comme le prétend l'École, que le droit de douane doive nécessairement augmenter de sa quotité le prix payé par le consommateur.

Mais, répond-elle, il faut bien que quelqu'un le paye, ce droit ?

Assurément; mais ce quelqu'un c'est, le plus souvent, l'étranger qui importe en France, qui

se dispute notre clientèle, et qui prend sur son bénéfice pour enlever l'affaire à tel ou tel de ses concurrents. Et s'il peut faire ce sacrifice, qu'est-ce que cela prouve, sinon que son prix de revient le lui permet? Quelle meilleure preuve alors de la nécessité et de la justice d'un droit protecteur? Est-il un meilleur argument pour démontrer qu'une surélévation de ce droit serait aujourd'hui l'expression de nos intérêts les mieux entendus et de l'équité la plus stricte?

Et puis enfin, si ces droits de douane n'étaient payés que par le consommateur, on n'entendrait pas les étrangers crier si fort pour les faire abaisser dans les pays où ils importent, et l'Italie ne gémirait pas, comme elle le fait aujourd'hui, de la guerre de tarifs qu'elle a si sottement engagée contre nous!

Au cours de la discussion de la loi sur le droit de 3 francs, M. Raoul Duval, à bout d'arguments, imagine d'invoquer l'exemple de la loi qui accorde des primes à la marine marchande, pour démontrer l'inutilité de la protection et des sacrifices qu'elle entraîne. A l'entendre, cette loi n'a produit que des mécomptes, et notre marine marchande est impossible à faire revivre.

Les députés des ports, résolument libre-échangistes pour l'instant, et sur cette question des blés, se gardent bien de crier casse-cou à l'orateur. Qui mieux qu'eux, cependant, savaient combien l'argument était malheureux? Mais la fin justifiant les moyens, ils ne soufflent mot.

M. Raoul Duval avait parlé avec sa passion habituelle, et il l'avait fait avec une telle assurance, que pas un des défenseurs de l'Agriculture n'avait eu l'idée de lui demander la preuve de ce qu'il avançait.

La vérité, la voici :

Au 1er janvier 1880, c'est-à-dire une année avant le vote de cette loi proclamée inutile, la France comptait 599 navires à vapeur, jaugeant 255.959 tonneaux. Quatre ans après, c'est-à-dire à l'heure où parlait M. Raoul Duval, notre marine marchande comptait 951 navires à vapeur, représentant 500.404 tonneaux (1).

L'augmentation avait été de 352 navires, soit de 58.7 0/0; et la différence de tonnage accusait un accroissement de 244.525 tonneaux, presque le double : exactement 95.50/0.

Cette loi sans effet, d'après le leader du libre-échange, avait eu le résultat de toutes celles qui défendent et protègent notre travail national. Elle avait ranimé le courage de nos armateurs et de nos constructeurs, elle avait rendu l'activité à nos chantiers, jusque-là ruinés par la concurrence étrangère.

Voilà ce que savaient, à n'en pas douter, les députés des ports; et voilà ce que ne savaient pas, hélas! les députés agricoles.

Quelques jours après, un journal de Marseille, le *Citoyen*, faisait remarquer que si jamais la raison et l'utilité de la loi qui a exercé une si heureuse influence sur le développement de la marine française avaient dû être reconnues et proclamées, c'était bien à l'heure où la France, engagée dans une guerre au bout du monde, s'était vue obligée de transporter, en quelques semaines, une armée de 30.000 hommes! Quelle n'eût pas été alors l'angoisse du pays si, ne pouvant trouver dans le matériel naval de nos compa-

(1) *Annuaire de la statistique*, publié par le Ministère du commerce. Année 1888, page 304.

gnies de navigation les moyens de transports rapides qu'exigeait la guerre de Chine, le gouvernement eût été obligé de faire appel aux marines étrangères et exposé à voir l'Angleterre lui refuser, sous prétexte de neutralité, le concours de sa flotte marchande ?

Il a suffi alors de quelques heures au gouvernement pour constater qu'il lui était possible de trouver dans nos ports, prêts à mettre à la voile dans 48 heures, tous les navires français dont il lui était possible d'avoir besoin pour le transport des renforts exigés par les besoins de la guerre.

Voilà cependant comment on écrit l'histoire ! et voilà comment les mieux intentionnés, parmi ceux qui nous défendent, permettent qu'on l'écrive.

* * *

La clairvoyance des économistes devait se manifester avec la même supériorité à propos des événements qui intéressent la question monétaire.

Ici les preuves, les documents foisonnent. Il va falloir abréger les citations et nous en tenir à peu près exclusivement au grand chef de l'Ecole officielle, à Michel Chevalier.

Nous sommes en 1859 ; l'exploitation des gisements aurifères découverts en Californie et aux Nouvelles-Galles du Sud bat son plein ; l'or abonde ; Michel Chevalier sonne la cloche d'alarme dans un livre prodigieusement épais sur la baisse de l'or.

Frappé d'un injuste oubli, ce livre dort aujourd'hui sous la poudre des bibliothèques. Nous avons cru devoir l'en exhumer pour dérider le

front de ceux de nos lecteurs qui seraient d'humeur morose. D'autres éprouveront peut-être un sentiment pénible en voyant comment un honnête homme, pétri de bonnes intentions, piocheur infatigable et ultra-consciencieux, put employer une partie de sa vie à des enquêtes minutieuses, à des calculs effrayants, travailler comme un bénédictin, se mettre la tête à l'envers, pour arriver, en fin de compte, à graver un nom respectable sur un monument d'erreurs et d'absurdités.

Avec cette solennité de formule qui se retrouve jusque dans la façon dont il divise et subdivise ses matières, le pape du Libre-échange déclarait *urbi et orbi* (1) :

« A moins d'avoir une foi bien robuste dans l'immobilité des choses humaines, on doit considérer la baisse de l'or comme un événement auquel il faut se préparer sans perte de temps. Et qui ne sait que la valeur de l'or, par rapport aux dangers en général et par rapport à l'argent en particulier, au lieu d'être fixe, a éprouvé de nombreuses variations, qu'elle a été en se modifiant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, depuis le commencement du monde, sous l'influence de forces bien moins énergiques que celles qui sont en action aujourd'hui! Je renvoie ceux qui voudraient des renseignements sur ce sujet à un écrit où une autorité illustre, M. de Humboldt, l'a traité avec la supériorité qui le distingue et en répandant sur la question les vives lumières qu'il apporte toujours avec lui. »

Car il s'appuie sur M. de Humboldt, sur M. Leblanc dont il cite le *Traité des monnaies*, sur Jacob, sur Lenormant père, « son savant confrère de l'Institut », sur Lenormant fils, sur le *Traité d'économie politique* de M. Roscher, etc... A ce qu'il paraît, toutes ces célébrités ont démontré, clair comme eau de roche, que de tout temps la tenue de l'or avait été déplorable. Nous n'a-

(1) *La Baisse probable de l'or*, section IV, chap. IV, p. 119.

vons pas eu la curiosité de lire leurs ouvrages, il nous suffisait que le maître des maîtres, Michel Chevalier, se portât caution pour eux. Au demeurant, prenons leur thèse : l'or a toujours plus varié que l'argent. Comment se fait-il que M. Paul Leroy-Beaulieu soutienne le contraire pour justifier ses préférences en faveur de l'étalon d'or? Ce dissentiment entre économistes du même bord nous paraît d'autant plus grave que, dans l'espèce, il se complique d'une injure faite par le gendre de Michel Chevalier à la mémoire de son beau-père. Double coup porté au prestige de l'Ecole et à l'esprit de famille.

Mais qu'importent Humboldt, Leblanc, Roscher, les deux Lenormant, Jacob, etc...! Qui entend Michel Chevalier les entend tous, et nul n'a mieux analysé que lui la décadence irrémédiable du « noble métal ».

Au chapitre V de la section III, il se demande « si la production extraordinaire de l'or doit être considérée comme un accident éphémère », et conclut que ce qu'on a déjà trouvé en Californie et en Australie *n'est rien* à côté de ce qu'on va trouver dans l'avenir (1).

Alors, il recherche « le débouché nouveau qu'on peut offrir pour la production nouvelle des mines d'or et s'il est proportionné à l'étendue de cette production? » Cette sollicitude fait l'objet des chapitres de la section IV.

Et d'abord, du côté de l'emploi monétaire, il ne voit rien qui le satisfasse. Gravement, il assigne à chaque Etat du globe la quantité de mé-

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs la décroissance notable qui s'est produite, dans l'extraction de l'or, à la suite de cette prophetie.

tal jaune qui lui convient. Voilà la limite jusqu'où je te permets d'aller et que tu ne dépasseras pas ! Ainsi Dieu parlait aux éléments quand il créa le monde.

« Les Etats-Unis seraient convenablement pourvus avec un milliard de francs en espèces d'or, indépendamment des pièces d'argent qui y sont aussi *d'un certain usage.* »

Vous vous demandez ce que signifie *d'un certain usage?* Vous ignorez donc « la coutume généralement suivie aux Etats-Unis par les particuliers, d'être en compte courant avec une banque, et de se servir de ce mécanisme pour toute sorte de payements. *même pour ceux du ménage*, ce qui dispense d'avoir chez soi une somme un peu importante en numéraire, même en numéraire de papier, c'est-à-dire en billets de banque ! »

Le compte des Etats-Unis réglé, passons à l'Angleterre.

L'Angleterre? « Beaucoup de bons esprits songent A L'Y DÉMONÉTISER... »

Quoi? direz-vous, l'argent? C'était fait depuis longtemps?

Non, l'or ! C'est l'*or* que Michel Chevalier veut dire...

Enfin, tous les autres pays étant passés au crible de cette analyse subtile, l'illustre savant se résume :

« L'Autriche seule apparaît comme pouvant accueillir une certaine proportion du noble métal, et c'est en vertu d'une hypothèse complaisante que j'ai porté à 145.000 kilog. l'or qui pourrait trouver un écoulement chez elle. »

Cependant, il est bon prince :

« Pour ôter tout prétexte à la contradiction,

je mettrai à plus du double, à 300.000 kilog. la masse totale de l'or qui, *pendant la période décennale* à l'entrée de laquelle nous sommes, devra se placer *dans l'empire d'Autriche et dans les autres Etats où l'on éprouve des besoins analogues.*»

Mais, qu'est-ce que 300.000 kilog. comme débouché pour les mines d'Australie et de Californie, et pour toutes celles qu'il devine dans la Russie boréale !

Trop d'or, trop d'or ! Il faut à toute force s'en débarrasser. Comment faire ?... Et, tout au long du chapitre II de la section IV, le malheureux économiste s'arrache les cheveux pour chercher des soupapes par où cette fatale abondance de richesses pourrait s'enfuir... Voyons, il y a le frai, la thésaurisation, les *naufrages* (il faut tout prévoir !)... Il y a l'accroissement de la population... Il y a aussi le développement des affaires (1)...

Ce dernier moyen n'est pas très sûr. L'emploi des chèques, des billets de banque, les *Clearing-houses*, « tout cela tend à limiter l'extension des rouages métalliques de la machine par laquelle se règlent les échanges. Cette machine a éprouvé et éprouve d'une manière continue des perfectionnements considérables, à peu près comme la machine à vapeur. »

L'augmentation de la population ?... Mais « il serait bien difficile de porter au delà de 6 milliards ce qu'il faut de monnaie d'or dans la circulation, indépendamment de la monnaie d'argent pour la réunion des pays de la civilisation chrétienne. 1 1/2 0/0 sur cette somme fera 75 millions de fr., soit 22.000 kilog. d'or. »

Néanmoins, toujours bon prince, il accorde le

(1) Voir aux ANNEXES.

double, soit 44.000 kilog., et ajoute cette remarque : « C'est plus du double de la masse d'or que recevait l'Europe de 1800 à 1825 pour tous les usages indistinctement. »

Quant au frai, que peut-on lui demander? Il nous soulagera de 3 500 kilog. tout au plus.

La thésaurisation? ce n'est pas sérieux. Si, avec les naufrages, elle absorbe 50 millions, ce sera le bout du monde. Il y a encore l'or qu'on porte sur soi... Michel Chevalier, qu'aucun calcul ne décourage, a compté un million de personnes capables d'être nanties d'une somme moyenne de 100 fr. d'or dans leurs porte-monnaie. « Disons cependant le double ; nous serons ainsi à 200 millions de fr. Mais... » — apprenez ici une chose dont vous ne vous doutiez point — « la France est presque le seul pays où l'on ait de l'or dans sa poche. »

Au total, 475.000 kilog. d'or : voilà tout ce qu'on peut espérer placer pour une période de 10 ans! C'est un désastre (1).

Coûte que coûte, il faut y parer. L'heure des grandes résolutions a sonné. Puisque les débouchés naturels ne suffisent pas, on en créera de fictifs. Si l'on se mettait à dorer tous les ustensiles de table, toutes les boiseries des maisons, tous les objets, toutes les surfaces susceptibles de l'être?... Si l'on multipliait les galons d'or, les bijoux, la vaisselle plate?... Si l'on fondait avec ce métal avili de grands vases massifs? Mais, hélas! tout cela ne serait qu'un palliatif des plus minces. Avec un mètre cube d'or, il y aurait de quoi dorer 1.400 hectares! Consentirions-nous à nous passer des anneaux

(1) Voir aux Annexes.

et des fibules d'or dans le nez, comme les rois sauvages, tous ces moyens désespérés ne seraient pas encore suffisants. L'entretien qu'il a eu avec M. Christophle achève de lui casser les bras (1).

Allons, il faut en prendre son parti, la baisse de l'or est fatale, inexorable.

N'est-il pas vraiment amusant de lire ces choses, aujourd'hui que le monde commercial, devant un stock de près de 40 milliards d'or, se plaint de la disette de ce métal...

Pendant que le grand prêtre vaticinait avec cette ampleur, les lévites, recueillis, écoutaient. Un an ils restèrent muets, sous le charme. Ce n'est qu'au bout d'un an que leur enthousiasme éclata. Alors, ils prêchèrent la bonne parole.

« C'est un livre on ne peut plus remarquable par la largeur des aperçus, la connaissance parfaite des faits et la merveilleuse clarté des raisonnements ! » s'écria un M. de Fontenay chargé de faire, en 1860, l'analyse de l'ouvrage de Michel Chevalier, dans le *Journal des Economistes*.

A son tour, il examine les faits :

« Si l'on veut se rendre compte de la révolution qui s'est opérée dans la production de l'or, on remarquera que l'Amérique tout entière, pendant 356 ans (de 1492 à 1848), n'a donné en tout que 2.410.000 kilog. de métal fin qui représentent une valeur actuelle de 10 milliards environ de francs, et qu'aujourd'hui la production donne chaque année près de 300.000 kilog., près d'un milliard. En sorte que, depuis 1848, la civilisation occidentale a doublé à peu près la masse d'or qu'elle possédait. Avant vingt ans elle l'aura quadruplée, si cela continue. *Or, tout prouve que cela continuera;* les espaces connus où l'or est répandu sont immenses, et l'exploitation est tellement avantageuse, que, d'après des documents dignes de foi, un manœuvre très ordinaire, dans les placers de la Californie et de l'Australie, recueille ou gagne en moyenne par jour 5 gr. 1/2 de métal, soit 19 francs de notre monnaie.

---

(1) Voir aux ANNEXES.

» Avec un tel accroissement dans la production de l'or, la baisse du métal est inévitable. La baisse est arrivée en effet.

. . . . . .

» Jusqu'où ira cette perturbation de la valeur du numéraire qui ne fait que commencer? Quelle durée peut-on assigner à cette énorme production de l'or? Quels usages nouveaux ou connus aperçoit-on qui puissent absorber cet excédent et entraver la baisse imminente qui doit nécessairement venir à la suite de l'abondance?

. . . . . .

» Le monnayage, l'orfèvrerie, la bijouterie, la dorure, etc., ne peuvent, quelque largement que l'on compte, absorber l'excédent qui se prépare. »

Alors, renchérissant sur les textes et débordant d'un zèle presque lyrique, le *Journal des Economistes* s'écria :

« L'or baisse? tant mieux! Il passera de l'emploi de luxe à l'emploi d'utilité. »

Ce qu'on en fera? Eh bien! on s'en servira pour rétamer les casseroles. Lisez plutôt :

» Et par exemple la dorure appliquée à la conservation des ustensiles, des outils et des métaux durs oxydables peut prendre un développement indéfini; peut-être est-ce là qu'on cherchera la solution de la difficulté principale qu'offre la substitution des gaz liquéfiables *à la vapeur d'eau des machines à feu*. Les alliages d'or peuvent aussi donner des produits nouveaux et précieux. Les couleurs qu'on fait avec l'or sont d'une beauté et d'une solidité incomparables; avec une baisse de prix, il y a encore là un débouché immense.

. . . . . .

» Mais il ne faut pas oublier — et ici nous nous retrouvons en pleine concordance avec M. Michel Chevalier — qu'il ne peut devenir un métal industriel qu'à la condition préalable d'un abaissement sensible de valeur. Cette baisse ira-t-elle au quart, au tiers, à moitié, personne ne peut le dire; *mais la certitude d'une baisse prochaine ne nous paraît pas contestable.* »

Quant à la question monétaire, on a tout prévu :

« La circulation parallèle du double numéraire d'or et d'argent n'étant établie, chez nous, que sur l'hypothèse d'un rapport constant de valeur commerciale entre les deux métaux, et cette hypo-

thèse étant actuellement en opposition manifeste avec les faits, qu'y a-t-il à faire? — Pas d'hésitation possible : il faut rentrer dans la *vérité économique*, revenir à l'unité d'étalon monétaire et *démonétiser l'un des deux métaux*. »

Lequel démonétisera-t-on? Eh, parbleu! l'or.

« C'est donc l'argent qu'il faut prendre comme étalon monétaire. »

Mais si l'or baisse aujourd'hui, rien ne nous garantit que demain l'argent ne baissera pas davantage?

Ah! que vous raisonnez mal!

« Pour la question telle qu'elle est posée actuellement, le fait actuel suffit à la trancher. Toutes les conditions de la production de l'argent sont restées les mêmes, et, *par conséquent, on n'aperçoit aucune raison directe de variation de sa valeur*. Toutes les conditions de la production de l'or sont changées; par conséquent, il y a toutes les raisons possibles pour que sa valeur change. Dans de telles conditions, prendre pour étalon monétaire, pour commune mesure de toutes les valeurs, une valeur qui n'offre aucune garantie de fixité, et rejeter celle qui offre au contraire ces garanties, ce serait purement et simplement un non-sens et une contradiction. »

La *science* économique est décidément une belle chose.

Rien ne l'émeut. Pas même l'obligation de se déjuger. Elle soutient aujourd'hui la nécessité de l'étalon d'or avec le même aplomb que nous venons de la voir réclamer, en 1860, l'étalon d'argent.

Tout récemment encore, à l'Académie des sciences morales et politiques (1), la querelle du mono et du bimétallisme venait sur le tapis, à propos d'un nouveau travail de M. Alph. Allard touchant les déplorables résultats de la démonétisation de l'argent. Nos lecteurs, qui savent déjà

(1) Séance du 26 janvier 1889. Voir *Journal officiel* du 31 janvier.

comment cette question est discutée en Angleterre, ne seront pas fâchés de voir ce qu'on en dit à l'Institut de France.

M. Frédéric Passy n'accepte pas un double étalon monétaire. « *Peut-on* donner par la loi, dit-il, c'est-à-dire par un procédé arbitraire, un rapport de valeur fixe et immuable à des métaux qui, en fin de compte, sont des marchandises ? »

On le *peut* si bien qu'on l'a fait pendant 70 ans. Ce « procédé arbitraire » contrarie peut-être la *nature des choses*. Qu'importe, s'il doit favoriser nos intérêts !

« La loi de l'an X, déclare M. Passy à ses collègues de l'Institut, *n'avait pas établi un double étalon, mais un étalon unique, étalon d'argent, qui était le franc;* seulement, à côté, la loi admettait les paiements en or et elle fixait la valeur comparative de l'or avec l'argent pris pour étalon. »

Qui aurait jamais soupçonné le grave M. Passy de confondre l'*unité* monétaire avec l'*étalon* monétaire ? Voilà pourtant ce qui se dit et ce qu'on écoute sans protester à l'Institut de France.

M. Passy continue :

« Cette fixation, d'après Gaudin, pouvait être faite sans inconvénient pour une cinquantaine d'années. C'est, en effet, ce qui est arrivé. »

En modifiant le taux du rapport, si on le juge bon, qu'est-ce qui empêche de refaire la même chose pour une période égale ?

« Ce n'est qu'au moment de la découverte des mines d'or de la Californie que l'or a tout à coup baissé de valeur, mais momentanément, car bientôt après ce fut le tour de l'argent, qui depuis longtemps subit une baisse constante, non seulement parce qu'il est devenu plus abondant,

mais *parce qu'il est l'intermédiaire d'échange le plus encombrant.* »

Et la preuve que l'argent est encombrant, M. Passy se hâte de nous la donner :

« La monnaie métallique devient du reste de moins en moins nécessaire, *parce qu'elle est de plus en plus remplacée par la monnaie-papier.* »

Mais alors, l'argent ne peut plus gêner la circulation !

« Le perfectionnement du mécanisme de l'échange tend de plus en plus à diminuer l'usage des métaux. »

L'*usage*, soit! mais l'*existence*, non. Il faut bien gager le papier par du métal. Si donc, en supprimant l'argent, vous supprimez plus de la moitié du métal qui sert à gager le papier, le papier qui au surplus doit toujours finir par se traduire en métal, vous diminuez d'autant les ressources transactionnelles du commerce.

M. Passy conclut que « la dépréciation dont on se plaint provient, en grande partie, de la conservation d'un étalon *artificiel*, et que, pour y porter remède, il faut établir un étalon unique, qui sera forcément l'étalon d'or. »

Qu'est-ce que nous ferons donc de notre argent, monsieur Passy ? Faudra-t-il l'employer aux usages que Michel Chevalier et le *Journal des Economistes* réclamaient pour l'or, il y a trente ans ? Belle consolation pour l'ouvrier français que vos théories mènent à la ruine : quand son marteau lui sera devenu inutile, il pourra l'argenter !

Poursuivons, sur le texte du *Journal officiel*, le compte rendu de cette séance :

« M. Paul Leroy-Beaulieu ne répétera pas *ce qu'a si bien dit* M. Passy. Il ajoutera seulement

qu'il ne voit pas les choses sous un aspect aussi triste et aussi inquiétant que M. Allard : le mouvement des caisses d'épargne et de l'impôt sur les valeurs *mobilières* ne montre pas un état de souffrance aussi intense qu'il le dit. »

On ne saurait mieux choisir des armes pour se faire battre. Lorsque l'argent va s'immobiliser dans les caisses d'épargne, où il ne sert qu'à favoriser les dépenses de l'Etat, c'est qu'il n'a pas confiance dans les affaires industrielles et agricoles. La caisse d'épargne n'est rien de plus *qu'un bas de laine qui rapporte* au déposant, et qui augmente la dette de l'Etat. Voir un signe de prospérité dans l'accroissement de ces dépôts, c'est de l'optique d'économiste ; se réjouir de cet afflux de numéraire dans les coffres de l'Etat, quand il importerait autrement pour le bien du pays qu'il servît à faire fructifier notre agriculture, par exemple, c'est de l'aveuglement tout pur.

Nous en dirons autant du mouvement des valeurs mobilières, nous voulons dire des rentes ; le développement de cette fortune étant l'indice caractéristique du délaissement où tombent la culture et l'industrie.

Faut-il aller chercher ailleurs les raisons de l'entraînement général des Français vers les carrières de l'Etat ? Tous ces jeunes gens qui se ruent aux fonctions publiques, croyez-vous qu'ils n'iraient pas de préférence à la vie indépendante que leur feraient l'agriculture et l'industrie, s'ils y entrevoyaient un avenir ? Et faut-il en vouloir au paysan, à l'ouvrier, de l'ambition qu'ils ont tous de faire de leurs fils des employés d'administration ? Au moins, disent-ils, si les émoluments sont maigres, l'existence est-elle

assurée; au moins peut-on compter, pour ses vieux jours, sur une pension, si modeste qu'elle soit.

Depuis vingt ans, il n'y a qu'un cri en France pour se plaindre de l'extension du fonctionnarisme, véritable cancer rongeur du budget. Mais s'est-on bien rendu compte que la crise industrielle et agricole est en grande partie la cause indirecte de ce fléau ? Les sollicitations se multiplient pour les raisons que nous venons de dire, et l'Etat, qui a besoin de popularité, les ministres qui changent souvent, sont obligés de leur prêter l'oreille.

De là résulte, non seulement cet abaissement général des caractères qu'il est humiliant et douloureux de constater pour notre France, jadis si fière et si gaiement frondeuse, — mais encore une perte sèche de forces vives, d'instruments de travail, et pis encore :

« Il n'est pas inutile — disait, le 23 octobre 1888, M. de Soubeyran à ses collègues de la Chambre — de vous faire observer que, toutes les fois que vous créez un emploi qui n'est pas complètement justifié, que ce soit au point de vue politique ou au point de vue électoral, vous nuisez à la chose publique en enlevant un producteur, en le transformant en une charge pour le contribuable, et notre outillage administratif, déjà si compliqué, si cher, est arrivé à un tel degré de tracasserie et d'entraves que l'activité industrielle et commerciale en est pour ainsi dire arrêtée Chaque fonctionnaire créé cherche à justifier son existence, sa raison d'être en entravant, par l'exigence de mille formalités inutiles ou superflues, l'activité industrielle et commerciale du pays, en comprimant une partie de son élan pour les affaires. »

Oui, un surcroît d'entraves pour l'activité industrielle. Quiconque a eu besoin de passer sous les fourches caudines de nos administrations publiques dira qu'il n'y a rien d'exagéré dans le jugement du député de la Vienne.

Mais — après cette digression qui se rattachait au cœur même de notre sujet — revenons à l'Institut et à son membre, d'autre part fonctionnaire :

« La crise tient dans tous les cas à des causes multiples et complexes, parmi lesquelles M. Leroy-Beaulieu signalera les progrès de la navigation, le développement des chemins de fer, le déplacement des industries qui en est la suite, etc... »

Est-ce qu'il compte empêcher cela ? Est-ce que nous y pouvons quelque chose ? Faudra-t-il se croiser les bras devant la crise jusqu'à ce que se soient arrêtés les progrès de la navigation, le développement des chemins de fer et le déplacement des industries qui en est la conséquence ?

« Il ne croit pas qu'on puisse l'attribuer à une cause unique..... »

Non sans doute, mais la démonétisation de l'argent en est une.

« .... à une cause en quelque sorte *métaphysique*. »

? ? ?...

« La conclusion du mémoire de M. Allard
» arriverait à cette conséquence, que les pays les
» plus prospères sont ceux qui ont le cours forcé.
» Or, on les a toujours vus, au contraire — par
» exemple la Grèce, l'Italie, — se hâter, aussitôt
» qu'ils l'ont pu, de mettre fin à cet état. »

Est-ce volontairement et pour donner le

change au public que M. Leroy-Beaulieu fait intervenir ici le *cours forcé* dont un peuple se débarrasse aussitôt qu'il le peut ? Ces deux mots — peut-il l'ignorer ? — ne s'appliquent qu'au papier-monnaie. Dans la thèse de M. Allard, il s'agit simplement de la *force libératoire* de la monnaie-métal. La confusion est d'autant moins possible qu'elle serait absurde.

Il faut le dire, M. Leroy-Beaulieu nous a habitués à cette logomachie insidieuse. Tous les moyens sont bons pour défendre une mauvaise cause. Ne va-t-il pas jusqu'à renier le plus monométalliste-argent des beaux-pères ?

Ombre de Michel Chevalier, ne lis jamais ces lignes :

« ... *On ne pouvait espérer* que cette énorme » production d'or continuât du même train ; elle » a donc baissé peu à peu, et l'on est arrivé à » une moyenne annuelle de 149.000 kilogram- » mes d'or dans la période 1888-85... (1) »

On ne pouvait espérer est dur pour le beau-père qui s'était si témérairement avancé.

« Ah ! quel malheur d'avoir un gendre ! »

Quel malheur pour notre pauvre pays d'avoir des économistes !

Tenez, savez-vous de quoi ils délibèrent pendant que la ruine nous menace ? Voici la thèse posée à la réunion de novembre 1888 de la *Société d'Economie politique* (société reconnue d'utilité publique) :

« LE PRÊT A INTÉRÊT EST-IL AVOUÉ OU DÉSAVOUÉ PAR LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ? »

Au cours de cette discussion, M. Ernest Brelay

(1) Paul Leroy-Beaulieu : La « *Question de l'or et de l'argent* » (*L'Economiste français* des 15 et 29 décembre 1888).

« n'a pu parvenir à se mettre d'accord avec Moïse et Saint-Ambroise » et M. Frédéric Passy n'a pas hésité à déclarer que « le prêt et l'emprunt sont dans la nature des choses ».

C'est du délire doctrinal (1).

On se croit en plein moyen âge, au milieu de ces querelles entre Thomistes, Albertistes et Scottistes se demandant si l'œuf a existé avant la poule ou la poule avant l'œuf, si le porc qu'on mène au marché est tenu par le porcher ou par la corde; ou bien encore dans ce concile qui, suivant Rabelais, débattit durant quinze semaines sur le point de savoir « si la chimère bourdonnant dans le vide ne pourrait pas dévorer les secondes intentions ? »

Il nous est pénible de songer qu'on pourra nous accuser de manquer de vénération pour les économistes ; mais certains rapprochements s'imposent d'eux-mêmes, et il est vraiment difficile de ne pas se demander si, par hasard, la docte corporation ne compterait pas, parmi ses membres, quelques vieux affiliés de la société des Agathopèdes. Ce fut, on se le rappelle, une association de savants qui appliquaient leur science à des pratiques spirituelles ou amusantes, plus souvent à de pures mystifications. Pour être reçu dans son sein, il fallait soutenir une thèse du genre de celle-ci :

« L'adultère commis sur le mur mitoyen peut-il

---

(1) « Science d'Adam Smith et de Bastiat, je te vénère et crois à tes préceptes ; mais je n'aime pas autant tous tes professeurs. Il n'y a point, je le sais, de religion qui ne vaille mieux que ses prêtres ; mais il faut une dose exceptionnelle de patience pour supporter la niaise outrecuidance de quelques prêtres de la religion nouvelle, et leur dédain superbe pour ce qui n'est point eux-mêmes, pour toutes ces chimères dont le monde a vécu pendant des siècles et des milliers d'années. » (*Lettres de Verax*, 1866.)

être considéré comme ayant été consommé au domicile conjugal? »

Un journal annonçait, l'autre jour, que le dernier des Agathopèdes venait de mourir en Belgique. Il voulait dire, sans doute, le dernier des Agathopèdes belges ; car il en reste encore de nationalité française, positivement.

*
* *

Peut-être en est-il parmi eux qui, par leur attachement fanatique à la déclaration de principes de 1846, ce décalogue du Libre-échange (1), méritent le haut respect qu'on doit aux vrais croyants.

Tel M. de Molinari. Le directeur du *Journal*

---

(1) Voici cette *déclaration* faite par l'*Association de la Liberté des échanges :*

« L'échange est un droit naturel comme la propriété ; tout citoyen qui a créé ou acquis un produit doit avoir l'option, ou de l'appliquer à son usage, ou bien de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs.

» Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire les convenances d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice.

» C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines manifestée par l'infinie variété des climats, des forces naturelles et des aptitudes, biens que Dieu n'a si inégalement répartis entre les hommes que pour les unir par l'échange dans les liens d'une universelle fraternité.

» C'est contrarier le développement de la prospérité publique, car celui qui n'est pas libre d'échanger, ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses facultés et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

» C'est compromettre enfin la paix entre les peuples, car c'est briser les relations qui les unissent et qui rendront les guerres impossibles, à force de les rendre onéreuses. »

Voyez plutôt l'Angleterre, en 1870, et l'Italie dans ces dernières années !

des Economistes, si souvent nommé, persiste à déclarer (livraison de janvier 1889) que la concurrence dont nous mourons est un « aiguillon bienfaisant. »

Bien plutôt une lance qui nous perce de part en part.

Il constate avec amertume que les idées protectionnistes ont fait des progrès énormes « parmi les chefs d'industrie et les propriétaires fonciers », qu'elles ont « commencé à gagner les ouvriers » ; que probablement « cet enthousiasme ira *crescendo* et qu'à l'époque assez prochaine de l'expiration de nos traités de commerce, *non seulement ces traités ne seront pas renouvelés, mais notre tarif général subira des aggravations notables.* »

Alors, l'ironie aux lèvres :

« Il est probable aussi, dit-il, que le protectionnisme ouvrier s'imposera à son tour et, franchement, il serait peu équitable de ne pas lui accorder sa part dans le gâteau de la protection. Si l'on se bornait, en effet, à exclure les produits étrangers, en continuant à laisser entrer librement les ouvriers, qu'arriverait-il ? C'est qu'on verrait hausser les profits des industriels et les rentes des propriétaires, tandis que la hausse des salaires serait empêchée par l'importation libre du travail étranger, etc., etc... »

Passons sur une foule d'apophthegmes de la valeur de ceux que nos lecteurs connaissent déjà, et arrivons aux conclusions prophétiques de M. de Molinari. Elles ont tout au moins le mérite de l'imprévu :

« A mesure que le protectionnisme exhaussera les tarifs continentaux,... la supériorité de l'industrie britannique redeviendra écrasante et l'Angleterre retrouvera la prééminence industrielle et commerciale que la généralisation de la politique du libre-échange menaçait de lui faire perdre.

» Les intérêts protectionnistes n'ont pas cessé d'être prépondérants aux Etats-Unis, et ils viennent encore de remporter une victoire signalée en faisant élire leur candidat à la présidence.

La réforme des tarifs se trouvant ainsi retardée, l'industrie américaine, *alourdie par les tributs qu'elle paie à la protection*, NE POURRA PAS DE SITOT DISTANCER LA NOTRE ! »

On ne sortira pas de l'idée de M. de Molinari que l'ouvrier français, grâce à son goût traditionnel et en quelque sorte atavique, peut défier tous les miracles de la mécanique industrielle. Cela serait vrai — nous avons l'amour-propre de le croire — si les bras n'étaient pas remplacés partout, même en France, par la machine.

Mais pourquoi discuter avec un orthodoxe assez intransigeant pour ne pas même admettre les *katheder socialists*, « qui ne sont pas protectionnistes assurément, mais qui compatissent aux souffrances de l'agriculture et *ne se sentent pas le courage de lui refuser des droits compensateurs pour les charges qui l'accablent* » ?

Ce n'est pas M. de Molinari qui aurait la faiblesse de s'émouvoir devant les souffrances de l'agriculture. Il repousse avec dédain les « opportunistes de l'économie politique » qui « ne sont pas Etatistes, mais qui sont de leur temps ! » M. de Molinari n'est pas de son temps, il s'en fait gloire. Quoi qu'il arrive, il n'en « persistera pas moins à demeurer fidèle à la tradition de ses devanciers et de ses maîtres ». S'il n'en reste qu'un, il sera celui-là.

A la bonne heure, au moins ! Voilà qui est carré. Périssent l'agriculture et l'industrie nationale plutôt que le dogme scientifique !

Mais tout le monde n'a pas la grandeur de caractère de M. de Molinari. M. Paul Leroy-Beaulieu nous en donne la preuve lamentable.

Apprêtez-vous ici à d'étranges révélations.

Si M. Paul Leroy-Beaulieu persiste à croire et à répandre le bruit que les Etats-Unis sont

réduits à la dernière mendicité, s'il continue à s'indigner contre l'insolente *manie* de certains peuples qui se font industriels sans sa permission, si — jusqu'à nouvel ordre — il demeure monométalliste ardent, en revanche, depuis une année, son attitude en matière de droits protecteurs devient singulièrement équivoque.

Déjà, dès le mois d'avril de l'année 1888, on lisait en effet, dans le journal de M. Leroy-Beaulieu, ces déclarations tout à fait imprévues :

« La baisse des prix des marchandises exoti-
» ques, *dont nous ne produisons pas de simi-*
» *laires,* nous est fort avantageuse et n'offre,
» pour nous, aucun inconvénient... nos consom-
» mateurs y gagnent sans que nos producteurs
» y perdent quoi que ce soit. C'est tout bénéfice
» pour les Européens ; une plus grande partie de
» leur revenu reste disponible après avoir satis-
» fait les mêmes besoins, ou bien avec la même
» part de revenus ils peuvent acheter une plus
» grande quantité de ces denrées exotiques dont
» le prix a fléchi, *et qui d'ailleurs n'ont aucune*
» *similaire dans le pays.*

» Il n'en est pas ainsi de la baisse des prix des
» denrées qui, en même temps qu'elles sont par-
» tiellement introduites du dehors, ont néan-
» moins des similaires chez nous. *La baisse de*
» *ces denrées n'est pas un bien sans mélange ;*
» *parfois même elle est un mal.* Les économistes
» qui s'applaudissent de cette baisse de prix sont
» des *étourneaux* et de simples *perroquets* qui
» ressassent une leçon apprise. *Il peut arriver,*
» *en effet, que la baisse soit telle qu'elle décou-*
» *rage les producteurs et qu'elle ralentisse l'esprit*
» *d'entreprise...* »

Ces lignes, que nous n'eussions pas désa-

vouées, qui constituent la négation la plus rationnelle du dogme libre-échangiste, jetèrent un trouble profond dans le public.

Tout d'abord on crut que l'Ecole, acculée par l'opinion dans ses derniers retranchements, songeait enfin à capituler et détachait M. Leroy-Beaulieu en parlementaire, l'olivier de paix à la main. L'attitude immuable du *Journal des Economistes*, qui est l'organe scolastique par excellence, réduisit en fumée cette illusion. Il fut constaté que le carré de Waterloo des grenadiers du Libre-échange ne se rendait pas, ne se rendrait jamais, qu'il avait toujours de grands mots à la bouche assurément plus nobles, mais aussi décisifs que celui de Cambronne, enfin qu'il n'avait pas reculé d'un pouce depuis le jour où il faisait cette déclaration :

On ne peut admettre sans réserve l'idée émise, devant le Conseil d'Etat, par M. de Plancy, d'après lequ l « la grande question c'est de tâcher d'empêcher que la vileté du prix ne devienne telle que le prix de location et la valeur vénale du sol en soient affectés ». C'est là une considération grave, mais pourtant secondaire et qui ne pèserait sur les résolutions d'un législateur éclairé et ferme, que pour lui inspirer des ménagements transitoires. La question a été placée par M. Wolowski sur son véritable terrain lorsqu'il a dit : « Si le prix de revient du blé étranger est inférieur à celui » du blé français, *alors c'est un bienfait de la Providence* » *que nous n'aurions pas le droit de repousser pour main-* » *tenir, par un procédé artificiel, la cherté des subsis-* » *tances, au profit des propriétaires du sol et au détriment* » *de ceux qui ne possèdent pas.* Il s'agit là, en effet, beaucoup » plus d'une question de rente que d'une question de culture et » d'une question de distribution des richesses beaucoup plus que » d'une question de production (1). »

Il s'agissait donc d'une évolution personnelle à M. Leroy-Beaulieu. On rechercha les causes de

(1) *Réflexions concernant l'échelle mobile* (*Journal des Economistes*, juin 1859).

cette initiative, et les mauvaises langues d'aller leur train !

Des personnes d'humeur soupçonneuse ont voulu chercher une coïncidence entre l'amende honorable de l'éminent économiste et ses ambitions politiques. On a rappelé, sous le manteau de la cheminée, que M. Leroy-Beaulieu, devenu propriétaire dans le département *vinicole* de l'Hérault, avait échoué naguère, quand il s'était présenté aux suffrages des vignerons. Cet échec lui aurait démontré qu'il ne connaissait pas suffisamment la question des vins. Alors, travailleur consciencieux, il se serait mis à l'étude et, grâce à ses facultés d'assimilation rapide, n'aurait pas eu besoin d'attendre jusqu'à la veille du renouvellement des mandats législatifs pour se pénétrer des besoins réels de sa circonscription électorale.

Nous ne nous préoccuperons pas de rechercher si le chemin qui mène à Damas est le même qui conduit — pas toujours, il est vrai — à la Chambre. Au surplus, nous repoussons l'hypothèse d'une telle défaillance chez un homme aussi grave que M. Leroy-Beaulieu.

Mais ce qu'il nous est impossible de nier, c'est le fait brutal de cette volte-face. On sait que nous ne sommes pas, nous autres, *au-dessus des faits*.

Ce qu'il nous est impossible de nier, c'est que les traités de commerce furent conclus surtout en faveur du Midi, pour faciliter l'écoulement à l'étranger d'uneproduction vinicole qui, n'ayant pas de *similaires* dans les autres pays, semblaient devoir moins redouter la concurrence que les céréales et autres récoltes du nord français, ou que les produits de l'industrie textile, œuvres de la mécanique, susceptibles d'être exé-

cutées pareillement sur tous les points du globe.

M. Leroy-Beaulieu sait tout cela aussi bien que nous. En admettant qu'il fût venu à résipiscence, de la façon la plus désintéressée, c'est bien plutôt du Nord que du Midi qu'il devrait se faire le champion, puisque toute la production du Nord trouve ses similaires à l'étranger, tandis qu'en dépit de la concurrence espagnole ou italienne, le Midi gardera longtemps encore sans doute la production privilégiée de ses grands crus.

Aussi n'est-ce pas sans un certain trouble que nous voyons M. Leroy-Beaulieu devenir aujourd'hui l'organe des revendications du Midi vinicole, du Midi qui, après avoir imposé à toute la France le Libre-échange dans son intérêt particulier, semble réclamer à présent le système protecteur pour lui seul, et ne le point vouloir pour les autres régions, qui en ont autant, sinon plus, besoin que lui-même (1).

---

(1) Dans un *Congrès « national » de la viticulture*, tenu en juillet 1889, à Paris, et présidé par M. Leroy-Beaulieu, assisté de M. Gustave Roy, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, bien connu pour son zèle libre-échangiste, voici les résolutions, protectionnistes au premier chef, qui ont été votées à l'unanimité :

1er VŒU. — « Que le vin soit désormais, comme les autres pro-
» duits agricoles, exclu des traités de commerce et qu'il soit soumis
» au tarif des douanes, au droit de 20 fr. par hectolitre, sauf à re-
» lever ce droit s'il est rendu illusoire par les primes d'exportation
» accordées à leurs nationaux par les puissances étrangères. »

2e VŒU. — « Que les raisins secs et autres fruits secs pouvant,
» après fermentation, produire une boisson alcoolique, soient soumis
» au tarif général des douanes et frappés d'un droit de 30 fr. par
» 100 kilogrammes. »

Le Petit Journal, dans lequel la cause du travail national est défendue avec autant de vigueur que de savoir, commentait ainsi ces vœux dans son numéro du 15 juillet 1889 :

« Présentement, le droit de notre tarif général sur les vins est de 4 fr. 50 ; il est réduit à 2 fr. par le tarif conventionnel ; c'est donc

En réalité, l'évolution de M. Leroy-Beaulieu consiste à avoir introduit dans la *science économique* un nouveau *principe* : « Chacun pour soi. »

Mais alors, il a renié ses dieux ?

Vous allez en juger.

En janvier 1889, il présidait le banquet de la *Société de statistique de Paris* et y prononçait un discours. Parlant de Michel Chevalier, de Léonce de Lavergne, de Wolowski, de Henri Passy, voici comment, d'après un journal ami, le *Soir*, le gendre de Michel Chevalier s'exprima :

« Hélas ! tous ces hommes sont morts, et les » vérités qu'ils proclamaient *se sont en partie* » *éclipsées ;* on ne parle plus, comme eux, de li- » berté commerciale, d'union monétaire, d'unité » de poids et de mesures, de toutes les formes » enfin de la fraternité des peuples ! . . . »

On ne peut pas être plus cruellement satirique avec plus d'élégie dans la forme. Aussi la grande ombre du beau-père se dresse-t-elle pour lui crier :

« Assez d'intérêts égoïstes, assez d'esprits légers, présomp- » tueux ou sans scrupule, sont en coalition permanente contre » le droit pour que les hommes qui s'inspirent de la raison et de » l'intérêt général se *fassent un devoir de défendre les prin-* » *cipes, alors précisément qu'ils sont en péril.* Un des titres

---

un relèvement de 18 fr. sur ce dernier tarif et de 15 fr. 50 sur le tarif général que demande le congrès des viticulteurs.

» Actuellement, les raisins secs paient 6 fr. ; c'est donc un relèvement de 24 fr. qu'on demande.

» Le congrès a demandé aussi que l'impôt sur le vin fût fixé d'après sa force alcoolique ; qu'on refusât le nom de vin au produit de la fermentation des fruits secs, que la fabrication de cette piquette de raisins secs soit interdite à Paris, etc.

» L'on peut voir, par là, où peuvent aller les libre-échangistes quand ils s'y mettent et de combien leurs demandes dépassent celles des industriels contre lesquels il a été tant déclamé. »

20 francs par hectolitre de vin valant souvent moins de 20 francs, c'est tout bonnement de la prohibition !

» par lesquels la science se recommande le plus, c'est qu'elle » tient les principes constamment arborés et qu'elle ne les dé- » serte jamais ; et ce n'est pas à elle qu'il peut appartenir de con- » seiller aux hommes politiques *ces infractions et ces capitula- » tions auxquelles, pour leur commodité*, leur repos, ou *le » succès de leurs combinaisons*, ils sont toujours trop en- » clins (1). »

Non, malheureusement, il n'y a pas d'illusion à se faire sur le protectionnisme de M. Leroy-Beaulieu, il n'y a pas d'équivoque possible. Ou nous nous trompons de la façon la plus grossière, ou, s'il arrive jamais à la Chambre, nous verrons cet économiste prendre la tête du groupe auquel M. Viette — dans un discours dont on lira plus loin quelques extraits — a restitué sa véritable physionomie morale.

Nous sommes convaincu que le beau zèle dont il fait preuve pour ses électeurs vignerons se changera en un froid platonisme, quand il s'agira de défendre à la tribune ou dans les commissions les intérêts agricoles du Nord. Protectionniste pour sa région, il restera libre-échangiste pour les autres. Et voilà une prophétie appelée à se vérifier mieux que les siennes.

L'*Economiste* du 21 septembre 1889 (pages 353-354) nous en donne la preuve. Dans un article intitulé : *Le Club Frédéric Bastiat*, l'auteur fait le procès des protectionnistes. Il flétrit ces « *partisans, intéressés ou non, de cette politique rétrograde* », et parle « *de la nécessité de frayer un chemin aux lumières de la science, partout où les aveugles coalitions de l'intérêt privé lui barrent systématiquement le passage* ».

Aussi croyons-nous que toute diplomatie serait peine perdue pour tâcher de nous rallier complè-

(1) Michel Chevalier, *La Baisse de l'or*, 1859, p. 276.

tement l'illustre économiste qui se fait protectionniste dans l'Hérault et continue, en même temps, sa virulente campagne en faveur du libre-échange dans la très savante revue dont il est l'inspirateur. Nous nous méfions de M. Leroy-Beaulieu *et dona ferentem*.

Quand la vigne aura obtenu la protection qui lui est légitimement due, — ce à quoi nous travaillerons de bon cœur, — M. Leroy-Beaulieu se déclarera satisfait et recommencera sa campagne contre les autres intérêts de l'agriculture. S'il publie une déclaration nettement contraire, nous lui ferons amende honorable.

Au demeurant, les protectionnistes sincères n'ont que faire d'un allié aussi suspect pour défendre la vigne. On la protégera sans lui ; et c'est, d'ailleurs, une besogne à laquelle d'autres semblent mieux préparés (1).

Le cas de M. Leroy-Beaulieu n'est pas isolé, comme on pense. Tel un M. Fouilloux, conseiller général du Rhône, autre sommité du libre-échange, qui maintenant réclame aussi la justice et l'égalité pour l'industrie des tissus de soie. Il n'entend plus qu'on fasse « de la protection à rebours ».

Le 8 novembre 1884, un des défenseurs les plus éminents de notre agriculture nationale, après avoir établi le montant des charges imposées à la culture, qu'il évaluait à 34 0/0, s'écriait : « Rendez-moi ces 34 0/0 et j'entamerai la lutte ! ou alors, imposez le produit étranger d'une somme égale à celle que vous me réclamez ! . . . » Et plus loin : « Sur quel principe de justice et d'équité peut-on s'appuyer pour dispenser le pro-

(1) Voir aux Annexes.

duit étranger de payer une somme équivalente à celle que l'on vous réclame chez vous ? Ce n'est là qu'une juste compensation ! C'est ce qu'il y a de plus équitable et de plus vrai ! Le jour où vous m'aurez accordé cela, je n'aurai plus rien à dire et vous pourrez me parler de Libre-échange ; mais aujourd'hui c'est du *dupe échange* que nous faisons... »

Ainsi parlait, à Dourdan, le 8 novembre 1884, M. Pouyer-Quertier, sénateur. Ainsi avaient parlé, avant lui, M. Estancelin et tant d'autres. L'égalité, voilà ce que réclamait l'honorable défenseur de la production nationale, voilà ce que réclame aujourd'hui pour le vin de Bordeaux et pour le vin de Bourgogne, M. Leroy-Beaulieu.

Se souvient-il combien il se montra sévère pour les revendications de M. Pouyer-Quertier ?

Ah ! comme en 1880 M. Viette a bien démasqué, à la tribune, l'hypocrisie des libre-échangistes ! Il faut relire en entier cet inoubliable discours, dont nous ne pouvons ici donner que des passages :

« ..... Il s'agirait pour nous, messieurs, de chercher où est Tartuffe en tout cela : il s'agirait de voir qui sait le mieux se ménager avec le tarif des accommodements.

» Toute la différence consiste dans le procédé qu'on emploie ; les protectionnistes s'adressent à la Chambre et demandent ouvertement la protection qu'ils jugent nécessaire ; c'est dans le silence du cabinet que les libre-échangistes élaborent la protection qui les couvre.

. . . . . .

» Pourquoi le gouvernement protège-t-il les vins ? Est-ce à cause du phylloxera ? Mais si vous ne pouvez pas produire en quantité suffisante, *il faut laisser entrer les produits étrangers. La question est la même que sur les blés.*

» Est-ce à cause d'une faculté de vinage ou d'entrepôt spécial de l'Espagne ? Mais, alors, donnez une protection équivalente aux

autres industries qui ont, elles aussi, des cas d'infériorité de même nature.

. . . . . .

» Je parlais tout à l'heure du mot de Tartuffe ; j'ai eu tort, ce mot ne peut s'appliquer à aucune des écoles économiques qui ont été représentées à cette tribune. Les protectionnistes n'ont rien dissimulé, ils ont demandé ouvertement ce qu'ils jugent nécessaire.

» Quant aux libre-échangistes, il y a une différence entre eux et Tartuffe : c'est que Tartuffe demande la liberté pour lui seul, tandis que les libre-échangistes ne la demandent que pour les autres. » (Rires approbatifs sur plusieurs bancs. — Interruptions sur d'autres.)

Mais qu'est-ce donc que votre science économique, M. Leroy-Beaulieu, si vous faites, vous-même, si bon marché de son principe sacré cher à Michel Chevalier, cher à M. de Molinari, cher à tous ceux que vous admiriez autrefois, et que vous traitez aujourd'hui d' « économistes antédiluviens »?

En admettant pour un produit quelconque un droit de douane, si modéré soit-il, vous avez démoli tout l'échafaudage du Libre-échange.

En vous réclamant de l'intérêt du producteur, vous avez rompu en visière à l'Ecole dont le système entier revient à dire : Nous ne connaissons pas la production, nous ne voulons connaître que la consommation ; on ne doit d'impôt qu'à l'Etat, et tout ce qui relève les prix est essentiellement nuisible au consommateur.

*
* *

« La France meurt de politique, » disait un jour un ministre français.

Elle meurt surtout d'économie politique.

Il est temps d'arracher la moribonde aux

mains des redoutables docteurs qui renouvellent, à ses dépens, la cérémonie de Molière, — cérémonie qu'on pourrait parodier sans grands frais d'imagination :

Doctores

Veillas mihi dire
Quid decet facere
Per nos enrichire ?

Bachelierus

D'abord importare,
Ensuite importare,
Toujours importare !

Doctores

Mais si la Francia
De sa maladia
Non vult se garire,
Quid encor facere ?

Bachelierus

Adhuc importare,
Semper importare,
Nunquam exportare,
Importare quand même et reimportare !

Il est temps de leur dire :

Par la bouche d'un libre-échangiste dissident, M. Camille Dreyfus (1) :

« Pouvez-vous nier qu'il y ait dans ce pays une tendance à protection douanière ?

» Pouvez-vous nier qu'avec l'article *onze* du traité de Francfort le régime des traités de commerce ne soit devenu impossible ?

» Pouvez-vous nier que l'Amérique n'ait pour un temps trouvé dans les droits de douane des ressources fiscales merveilleuses ?

» *Pouvez-vous nier qu'avant que le contribuable et le consommateur n'aient senti l'effet de ces droits, le producteur a commencé par en apprécier l'efficacité contraire, apparente, transitoire, si vous voulez, mais sensible néanmoins ?*

» *Pouvez-vous nier que ces droits s'acquittent presque sans que l'on en ait conscience ?* »

(1) *La Nation*, décembre 1888.

Par la bouche d'un patriote, Gambetta (1) :

« Cette théorie de la liberté des échanges entre tous les marchés du monde n'est qu'une donnée exacte de la science économique pure; ce n'est pas un dogme inéluctable, inflexible, qu'il faille appliquer rigoureusement et sur l'heure à toutes les sociétés.

» ... Après avoir écouté les leçons d'économie politique, il faut rechercher ce que le pays qu'on veut doter du libre commerce présente de conditions propices ou contraires. Les intérêts et les forces du pays doivent être examinés, pesés, combinés; toutes les conditions scientifiques, morales, politiques du succès doivent être assemblées, disposées, réalisées, avant de tenter cette capitale épreuve sur la fortune nationale. »

Ou, avec M. de Freycinet (2) :

« Si la *science* nous enseigne que la liberté absolue des échanges est la condition la plus favorable à l'économie générale de la production, la politique nous avertit de ménager les faits acquis et de *sauvegarder l'indépendance nationale*. Il n'est pas indifférent, pour un pays, de laisser périr des industries qui lui feraient défaut au moment où il aurait à se défendre ; il ne lui est pas indifférent, non plus, de troubler profondément les conditions d'existence d'une partie de la communauté, même au prix d'un bien à venir. »

Ou, mieux encore, par l'organe de l'homme d'Etat qui nous a donné les plus terribles leçons, M. de Bismarck (3) :

« Je n'ai jamais été libre-échangiste; quand je suis arrivé au pouvoir, la Prusse avait des tarifs de douane, et les Etats de l'Allemagne aussi ; ces droits étaient très peu élevés; les affaires ne marchaient pas mal, personne ne se plaignait; il n'y avait aucun motif de changer un état de choses qui n'excitait aucune plainte. Aujourd'hui, la situation s'est modifiée; on s'est plaint, il y a eu des récriminations; alors j'ai examiné les plaintes qui me parvenaient, et j'ai reconnu qu'elles étaient fondées, que les fabricants prussiens supportaient des charges énormes, et se

(1) 1868. Gambetta, à propos des opinions économiques de M. Rouher.

(2) Au banquet de la Chambre de commerce de Bordeaux, 1878.

(3) Discours au Reichstag.

trouvaient dans la plus complète impossibilité de lutter avec les fabricants étrangers. Je me suis, dès lors, décidé à relever les tarifs de douane, parce que ce que je veux avant tout, *c'est entretenir le travail national;* peu m'importe ce que pourront dire les autres nations !

» Je ne suis pas plus protectionniste aujourd'hui que je n'étais libre-échangiste autrefois ; je suis Allemand, et je fais ce que je crois conforme aux intérêts de l'Allemagne. »

Ou enfin, plus sévèrement, avec un homme d'Etat *anglais,* Huskisson :

« Quand une nation, en matière de douanes, consulte autre chose que ses intérêts, elle court à sa ruine, *et le ministre qui lui propose quelque chose de semblable est un malhonnête homme ou un fou !* »

Assez d'illusions, de rêveries fraternitaires, de « flambeau du Progrès » et autres mots aussi creux que sonores ! Les grandes lois qui régissent le monde ne se dérangent pas pour complaire à quelques phraseurs. La richesse est dans l'ordre économique ce qu'est la force dans l'ordre physique : elle ne se perd pas ; quelquefois elle s'éparpille, plus souvent elle se déplace. Tout le vieil Occident est menacé aujourd'hui de ce qui arriva à l'Italie antique : ses plaines, si riches, furent stérilisées du jour où le marché de Rome étant ouvert aux récoltes du littoral africain, elles ne pouvaient lutter contre des régions où la terre était sans prix et la main-d'œuvre sans valeur.

Assez de l'effronté sophisme qui sépare la population d'un pays en producteurs d'une part et consommateurs de l'autre, comme si la presque totalité des consommateurs n'était pas composée de producteurs qui ont d'abord besoin d'assurer leur travail pour pouvoir satisfaire à leur con-

sommation (1) ! En réalité, sous couleur de favoriser la classe la plus nombreuse, en souhaitant la baisse des prix, le Libre-échange plaide pour les désœuvrés, pour les inutiles.

Assez de calculs enfantins comme celui-ci, que certains ont imaginé : « Laissez l'étranger approvisionner votre marché intérieur, s'il peut le faire à meilleur compte que votre agriculture et votre industrie. Vous aurez d'abord la vie à bon marché. Ensuite vous serez en mesure de produire, à votre tour, à très bon compte et vous approvisionnerez les marchés étrangers. » — Lesquels ? Ceux qui nous ferment leurs portes ?

Assez d'écrits et de discours, assez de professeurs payés par les contribuables pour enseigner qu'il fait jour à minuit et nuit quand le soleil brille.

Tous ces fauteurs de ruine ont assez fait de mal à la France. Qu'ils se taisent et se reposent sur leurs lauriers !

*
* *

La parole est aux Chambres de commerce, aux Syndicats industriels ou agricoles, aux organes directs et naturels du travail et de la production nationale. La science des intérêts

---

(1) « Je crois, quant à moi, » disait M. le sénateur Feray dans sa remarquable conférence de Corbeil, le 21 janvier 1880, « je crois, quant à moi, qu'il n'y a pas beaucoup de consommateurs qui ne soient pas, en même temps, producteurs de quelque chose.

» Moi, par exemple, je suis filateur de coton et filateur de lin, mais je ne suis pas fabricant de papier, ni de drap, ni de chapeaux, ni de souliers..., il faut donc que j'achète tous ces produits. Or, si pour me donner ces produits à meilleur marché, à moi qui ne fabrique que ces deux choses, le coton et le lin, vous ruinez tous ceux qui fabriquent les articles dont j'ai besoin, il est clair qu'ils ne pourront plus, eux, m'acheter les miens ! »

matériels du pays ne veut plus être traitée par des théoriciens et des idéologues.

Aussi accueillerons-nous sans enthousiasme l'initiative d'un groupe de juristes et de professeurs qui, depuis une couple d'années, essaie timidement de se rallier à la politique douanière, ainsi qu'à diverses autres mesures de tutelle et de protection par l'Etat, tout en reconnaissant les « immenses services rendus par le Libre-échange » (?) et en respectant ses principes sacrés.

Ils ont leur organe attitré, la *Revue d'Economie politique*, où ils accueillent d'ailleurs, par un singulier procédé de conciliation, les articles les plus contradictoires.

Les jeunes professeurs de l'Ecole de Droit semblent être les chefs de ce mouvement *schismatique*. L'épithète n'est pas de nous; elle est d'un écrivain du *Journal des Débats*, M. J. Chailley, un adepte de « cette école ancienne, la grande et glorieuse école qui nous avait donné J.-B. Say et *s'épanouissait* avec Bastiat, Michel Chevalier, etc... »

Rendons justice à M. J. Chailley. Il nous paraît définir très exactement la « nouvelle école » dont il s'agit, en la qualifiant d' « école des conciliations chimériques ».

Ce témoignage nous suffit, et il devrait éclairer ces imprudents sur l'inutilité de leur besogne. *In vanum laboraverunt.*

Deux et deux font quatre, disent les protectionnistes.

— Pardon, objectent les libre-échangistes, deux et deux font trois !

— Vous n'y êtes, ni les uns, ni les autres, réplique la Nouvelle Ecole : deux et deux font trois et demi.

LA POLITIQUE

LA PRESSE ET L'OPINION

CHAPITRE SIXIÈME

Les prévisions des économistes. — Ce que nous avons perdu au régime de 1860. — La composition de nos Parlements. — Les économistes de la presse politique. — Les conseilleurs. — Apôtres, mais non victimes. — Les industries parisiennes sont toutes protégées. — Lyon et son libre-échange. — La façon dont se font les ministères. — M. Méline, ministre de l'agriculture. — L'opinion économique dans le Parlement. — L'absence de savoir et de convictions. — L'état d'esprit libre-échangiste. — L'union de l'agriculture et de l'industrie pour la défense commune.

Les économistes avaient prédit :

La baisse de l'or : — l'or ne cesse de renchérir ;

La fin des chômages : — ils se multiplient ;

L'impossibilité du retour des crises agricoles et industrielles : — elles sont revenues plus fréquentes, et maintenant nous en subissons une dont on ne prévoit pas le terme, si, résolument, on n'applique pas le remède ;

La diminution progressive des armements de terre et de mer : — l'Europe ressemble à une caserne ;

L'abandon par l'Angleterre de son système colonial : — le pavillon britannique se plante sur tous les points du monde ;

La mort des influences diplomatiques et l'avè-

nement du règne de la justice internationale par l'extinction des défiances et des haines entre les peuples : — nous avons la triple alliance au cœur du Continent, et nous voyons tous les Etats du globe s'entourer de barrières ;

La certitude pour une nation libre-échangiste d'être « invincible », « inattaquable » même, et « à l'abri de toute invasion », à cause de l'esprit de solidarité qu'elle trouverait infailliblement chez les autres peuples : — nous avons eu 1870 ;

Une si totale abolition des protectionnistes, qu' « on n'en verrait bientôt plus que dans les cabinets de curiosités archéologiques » : — depuis cette prédiction de lord Brougham, tous les peuples reviennent à la protection et, en Angleterre même, le mouvement protectionniste est parti de Manchester, patrie du Cobden Club ;

La ruine imminente, par la protection, de la République américaine : — celle-ci est devenue, grâce à la protection, le plus riche pays du monde ;

La diminution progressive de la tutelle de l'Etat, appelé à ne plus jouer bientôt qu'un rôle de police et à n'intervenir dans nos affaires que pour alléger les charges du contribuable : — chaque jour nous voyons s'élargir et se compliquer les devoirs économiques du gouvernement ;

L'accroissement de notre exportation d'objets fabriqués : — en 1860, la France en exportait pour 1 milliard 428 millions ; aujourd'hui, en 1888, nos exportations ne s'élèvent pas à plus de 1 milliard 556 millions : il nous a fallu 28 ans pour les augmenter de 128 millions, alors que

l'étranger a augmenté les siennes chez nous de 485 millions (1);

Le progrès et l'enrichissement de notre agriculture à ce point que nous exporterions des céréales aux Indes et « que nous serions heureux de pouvoir offrir, un jour, un morceau de pain

---

(1) A ce propos, ceux qui croient, sur la foi des économistes, que la France a gagné aux traités de commerce de 1860, ne jetteront pas sans intérêt les yeux sur ce tableau, qui montre le mouvement de nos *objets fabriqués* pendant une période de 50 années.

Mouvement du commerce extérieur en France.

	IMPORTATIONS en francs	EXPORTATIONS en francs
Avant les traités :	—	—
1835 à 1839.	51 600.000 »	441.000.000 »
1840 1844.	54.200.600 »	548.200.000 »
1845 1849.	43.000.000 »	587.000.000 »
1850 1854.	49.400.000 »	863.000.000 »
1855 1859.	71.000.000 »	1.246.000.000 »
Après les traités :		
1860 à 1864.	124.200.000 »	1.433.000.000 »
1865 1869.	235.600.000 »	1.609.000.000 »
1870 1874.	355.600.000 »	1.753.400.000 »
1875 1879.	518.000.000 »	1.759.000.000 »
1880 1884.	648.000.000 »	1.808.200.000 »

Pendant les 25 années qui précèdent les traités, nos exportations montent de 805 millions; pendant les 25 années qui les suivent, elles n'augmentent que de 375 millions.

Rendons cette progression plus claire, en la chiffrant au tant pour cent :

	Notre EXPORTATION dépasse nos importations de :
De 1835 à 1839.	78.95 0/0
De 1840 1844.	81.77 »
De 1845 1849.	86.56 »
De 1850 1854.	89.23 »
De 1855 1859.	89.12 »
De 1860 à 1864	*84.09 0/0*
De 1865 1869	*75.54 »*
De 1870 1874	*66.03 »*
De 1875 1879	*54.33 »*
De 1880 1884	*47.31 »*

Qui pourrait contester, devant ces chiffres, que les traités de 1860 ont surtout favorisé l'importation étrangère en France?

aux populations américaines » (1) : — la ruine de notre sol eût été absolue sans le droit sur les blés et sur le bétail ; nous en avons pour preuve les statistiques dressées par l'enquête officielle du ministère de l'agriculture, sur la situation agricole de 1882 à 1886. La perte accusée sur la production végétale est de 1 milliard 121 millions, non compté une perte de 68 millions sur la production animale : soit une perte de 12 1/2 0/0 sur les récoltes du sol, non compris les bestiaux. En 1882, l'enquête officielle constate que le bénéfice net annuel de l'agriculture ne dépasse pas 1 milliard 155 millions ; en 1886, ce bénéfice s'est transformé en une *perte* nette de 33 millions. En 1884, le ministère des finances avouait une baisse des propriétés rurales qui, pour certains départements, atteignait déjà 20 0/0. Où en sommes-nous, maintenant, même dans les régions de France qui avaient résisté le plus longtemps ?

Le développement de toutes nos cultures industrielles, au grand profit des manufactures françaises : — avant 1860, notre culture de *lin* et de *chanvre*, seule ressource agricole de nos vallées, occupait 205.693 hectares ; elle est aujourd'hui réduite à 105.394, soit la moitié ; nos cultivateurs ne trouvant pas à vendre même à vil prix leur récolte, sont à la veille de renoncer à ces cultures, et nos usines seront, demain, à la merci des producteurs étrangers pour leurs approvisionnements de matières premières ; le houblon tombe de 510 fr. les 100 kilos à 73 fr. ; et, bien que la production monte de 2.900.000 kilos à 4.100.000, la valeur produite descend de

(1) M. le sénateur Krantz a tenu ce propos à Reims, dans un discours cité au Sénat, en 1881, par M. G. Bazille.

15 millions de francs à 3 millions; la culture du colza, et autres plantes oléagineuses, est rendue impossible par l'introduction en franchise des graines étrangères, et l'élevage de nos moutons a diminué d'un tiers, parce que les laines étrangères entrent indemnes de tout droit.

La vie facile pour le pauvre, la moralisation des masses, l'abolition de la gendarmerie, et la fermeture des prisons : — la vie du prolétaire est un problème quotidien, le corps social se gangrène, la criminalité augmente, les prisons regorgent, les convois de récidivistes qui ont contracté l'habitude du vol pour avoir perdu celle du travail sillonnent l'Océan.

Telle est, en résumé, toute l'histoire de l'École : « une longue série de déceptions », comme l'a si bien dit M. Paul Deschanel, à la tribune de la Chambre (1).

Et voilà pourquoi nous engageons les Sociétés agricoles, les Syndicats professionnels, les Chambres de commerce que la révision de 1892 préoccupe, à se détourner de ces faux savants.

Doivent-ils s'en remettre aux politiciens ?

Oui, si, par un miracle que nous n'osons espérer, le suffrage universel savait élire l'élite intellectuelle et travailleuse de la France.

Mais la prépondérance de la politique pure dans les questions électorales permet-elle de se faire illusion ?

Tel hâbleur qui inscrira en tête de son programme le renversement de tout ce qui existe,

---

(1) Discours de M. Paul Deschanel. Séance de la Chambre des députés du 16 février 1887.

peut se dispenser d'indiquer par quels autres moyens il prétend faire les affaires du pays. L'exagération même, l'outrance de sa profession de foi lui vaudra la confiance des électeurs.

Qu'un honnête homme, désabusé des formules et des rêves politiques, se présente en se recommandant seulement d'une connaissance approfondie des besoins matériels de la population : « Vous mettez votre drapeau dans la poche ! » lui crient vingt journaux indignés ; les grands électeurs de village, les éternels Homais, l'accusent de jésuitisme.

Si, quoique en déplorant le système administratif de nos colonies, il se prononce — comme tout esprit clairvoyant doit le faire — en faveur du principe même de l'accroissement colonial, seul moyen d'assurer l'avenir lointain de notre commerce, on le qualifiera de « Tonkinois ».

Et, en France, un mot vaut plus qu'un argument. La *Science* économique nous l'a prouvé.

Imaginez enfin un candidat qui ferait figurer dans les articles essentiels de son programme la question monétaire. Quel éclat de rire ! Du coup ce fantaisiste serait assimilé à Gagne et à Bertron, de plaisante mémoire.

L'esprit de secte et les promesses irréalisables auront longtemps encore le privilège de duper la foule. Aussi, plus nous allons et moins les esprits fiers se résignent-ils à accepter les conditions humiliantes de la lutte électorale. Aujourd'hui, à moins de pouvoir s'imposer par une autorité légitimement acquise, il faut être, pour briguer les mandats publics, torturé d'ambition, insensible aux outrages, habitué à tous les dégoûts, ou naturellement allégé du poids de la conscience.

Aussi, de quoi se composent nos Parlements, si l'on en excepte une minorité infime d'esprits tolérants, de talents éprouvés, d'intelligences réfléchies et de bonnes volontés actives ?

De nullités prétentieuses, de jongleurs habiles et surtout d'ignorants.

Il va sans dire que cette classification de nos représentants n'a trait qu'à leur attitude ou à leur compétence dans les débats d'affaires. Nous ne faisons ici le procès d'aucune doctrine politique.

Et comment pourrait-il en être autrement ?

Voici, par professions, la division proportionnelle de nos représentants dans la Chambre dont le mandat vient d'expirer, proportion figurée par un graphique dont les éléments nous sont fournis par un article de M. Demolins, dans la *Science sociale* (numéro de février 1889).

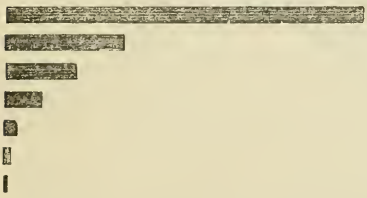

Pour rendre plus saisissantes les indications de ce graphique, voici, par professions, la division proportionnelle de la population française, conformément aux statistiques de M. de Foville :

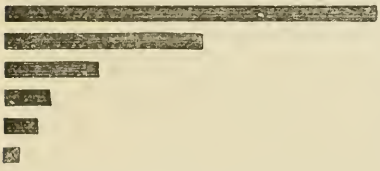

(1) Population non classée, 0.7 %
Professions inconnues, 0.2 »

Comme on le voit, la proportion est absolument renversée. Ce sont les professions les plus nombreuses qui se trouvent le moins représentées, et *vice versa*. La Chambre est, en majorité, composée d'hommes appartenant aux professions libérales ou pourvus de fonctions de l'Etat. Agriculture, industrie et commerce deviennent ici quantités négligeables et ne sont, en effet, que trop négligées.

Voici, comme contraste, la composition de la Chambre des Communes d'Angleterre. Ici, chaque élément social est à sa place, et dans la proportion que commande l'intérêt bien entendu du pays.

Quelle leçon pour le suffrage universel !

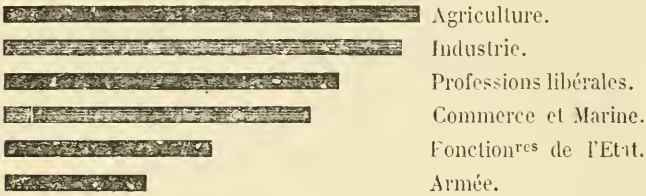

Comment s'étonner que, chez nous, tant d'intérêts soient méconnus, que la politique ait le pas sur les affaires, et que lorsqu'une question spéciale se présente, s'il se trouve quelqu'un pour l'expliquer, il n'y ait personne pour la comprendre ? Comment s'étonner des cas flagrants d'ignorance qui se produisent à la tribune ? Nous pourrions citer tel député qui, tout récemment, réclamait le relèvement *immédiat* du droit de douane sur les objets fabriqués, ne sachant pas sans doute que des traités nous lient jusqu'en 1892. Nous en connaissons d'autres qui croient que le traité de Francfort est un « traité de commerce », et non

un « traité de paix » et qu'il prendra fin à cette même date (1) !

A l'endroit de certaines questions dites spéciales, ils se rendent volontiers justice. Lorsque M. de Soubeyran avertit la Chambre qu'il va développer devant elle de nouvelles considérations touchant la circulation monétaire, et qu'il ajoute : « Je suis persuadé que mes honorables collègues sont parfaitement au courant de cette question délicate », le compte rendu officiel ouvre une parenthèse : *Sourires sur plusieurs bancs*. Aveu peut-être spirituel d'une modestie

---

(1) Quelle n'a pas été notre stupéfaction de voir M. Antoine lui-même, l'ex-député messin, commettre la même erreur dans un banquet qui lui fut offert à Valenciennes, le 4 avril 1889 !

L'*Écho du Nord*, du 6 avril, rendant compte de cette réunion, dit textuellement :

« M. Antoine parle ensuite du traité de Francfort et notamment de » l'article 11, qui favorise l'Allemagne. Le laissera-t-on renouveler » en 1892 ? »

Pendant la période électorale de 1889, nous avons pu lire, sur les murs de Paris, l'affiche d'un comité dont le programme portait : « Interdiction de renouveler les traités de commerce jusqu'à l'abrogation du traité de Francfort (1892). Et cette affiche était contresignée par le candidat, M. Emile Brelay, *député sortant*, qui l'avait « lue et approuvée ».

Enfin, voici qui est plus fort, nous avons vu la Chambre et le Sénat voter, dans la dernière session de 1889, « une loi réservant exclusivement au pavillon national la navigation entre la France et l'Algérie. » Personne à la Chambre ou au Sénat ne savait qu'une convention franco-danoise, datant de 1842, stipulait expressément pour les bâtiments danois le droit de faire le cabotage entre les côtes de la France et celles de l'Algérie. La loi une fois promulguée, les pays ayant la clause de la nation la plus favorisée réclamèrent, et, « après une longue étude », dit le *Matin* du 5 septembre 1889, le Ministre des finances a dû reconnaître que ces droits ne pouvaient être contestés... !

La convention franco-danoise date de 1842. On avait pu l'oublier; mais il paraît qu'il en existe une plus récente avec le Portugal Que penser du ministre compétent que ses bureaux ont laissé appuyer cette loi sans mot dire !

(Voir, aux ANNEXES, une note sur le *Traité de Francfort*.)

qui ne leur coûte pas; ils croient pouvoir s'en offrir le luxe sans déchoir à leurs propres yeux. Mais, en matière de grands principes économiques, ils reprennent tout leur aplomb. On ne badine pas avec les « libertés nécessaires » ou les « formes quelconques de la Liberté ». En passant par leurs bouches, ces grands mots de l'Ecole semblent encore plus vides et plus déclamatoires.

Leur ignorance, leurs préjugés, se donnent surtout libre carrière dans les journaux qu'ils dirigent ou inspirent. On peut lire sous la plume d'écrivains, chargés de refléter leur pensée, des choses comme celle-ci :

« Il est à craindre que les cultivateurs, se sentant protégés et garantis contre tous risques par l'Etat-Providence, et n'étant plus aussi violemment stimulés par le besoin, ne s'abandonnent au fil de la routine. Il est à craindre que, tandis que nos rivaux, qui ont tant d'atouts en main, perfectionneront leur outillage, leurs engrais, leurs méthodes, et *s'appliqueront à la culture intensive et savante qui régénère le sol et grossit le rendement au prix d'un minimum d'efforts,* nos agriculteurs ne s'endorment dans leur torpeur et leur empirisme, vivant au jour le jour, ne modifiant rien, n'améliorant rien, semblables à ces grands benêts qui, n'ayant jamais quitté les jupes de maman, élevés à la brochette et dans du coton, finissent par être incapables, en cas de besoin, de se débrouiller dans l'existence et de payer de leur personne (1). »

Faut-il donc apprendre à ces publicistes que ce

(1) Le *XIXe Siècle* du 9 janvier 1889.

n'est pas contre les pays à culture intensive que notre agriculture est amenée à lutter pour longtemps encore; mais bien contre les pays neufs *qui produisent moins que nous à l'hectare* et qui ignorent encore l'usage des engrais et des semences de choix (1)? Assurément nos rendements sont peu élevés; mais, comme disait M. Méline à la Chambre, en février 1885, la France est un pays qui cultive le blé sur des sols bien différents. Il y a des sols très favorables à la culture du blé, il y en a qui ne le sont pas. Il y a les

---

(1) Dans sa chronique du *Temps*, du 6 août 1889, M. Grandeau étudiait les conditions de la production aux Etats-Unis et donnait les indications ci-après que nous recommandons à l'attention de l'écrivain du *XIXe Siècle* précité :

« Les procédés culturaux en usage dans les grandes régions sont tout à fait primitifs. Leur principe fondamental consiste dans l'emploi minimum de main-d'œuvre et dans l'usage sur une aussi grande échelle que possible de machines et d'outillage mécanique.

» L'Etat donne, pour ainsi dire gratuitement, les terrains qui lui appartiennent, chaque chef de famille pouvant obtenir une concession de 160 acres (64 hectares 75), sans autre dépense que celle des droits à payer à l'administration des domaines. Le défrichement donne tout de suite à ces terrains une plus-value considerable ; il en résulte que le cultivateur américain a plus intérêt à étendre la surface cultivée de ses terres qu'à améliorer ses procédés de culture. Ce système, où l'engrais est à peu près complètement inconnu, conduit à des rendements faibles, presque exclusivement dus à la fertilité naturelle du sol. Loin de s'accroître, comme c'est le cas de presque tous les pays d'Europe, les rendements à l'hectare demeurent stationnaires, si même ils ne diminuent pas, comme tendraient à le montrer les chiffres suivants, que j'emprunte aux tableaux exposés au quai d'Orsay :

	Rendements moyens à l'hectare	
	1870-80	1880-88
	—	—
	hectolitres	hectolitres
Blé	11.13	10.78
Avoine	25.51	23.80
Maïs.	24.34	21.38

» C'est donc par voie d'extension sur des surfaces croissantes de terres nouvellement défrichées, et non par suite d'améliorations

pays du Nord qui recèlent un fond d'humidité très favorable aux grands rendements, et où ces gros rendements sont obtenus ; il y a les pays du Midi où la sécheresse, quelle que soit la fumure, fait que les gros rendements sont presque impossibles. Ce sont ces pays nombreux où la culture du blé est forcément précaire, *qui font les moyennes, et qui empêchent que ces moyennes s'élèvent aussi rapidement qu'elles le devraient* (1).

---

culturales que les Etats-Unis d'Amérique sont rapidement arrivés à l'énorme producti n de froment et de maïs qui leur permettent, la première, de combler les déficits annuels de l'ancien monde en blé, la seconde, de nourrir un bétail dont le nombre a plus que triple en quarante années. »

Quelques jours plus tard, au Congrès de la Meunerie, M. Grandeau présentait le tableau de la production du blé dans les principaux pays d'Europe, et hors d'Europe. Nous extrayons quelques chiffres de ce tableau ; ils sont instructifs :

PRODUCTION DU BLÉ DANS CERTAINS PAYS D'EUROPE

Rendement à l'hectare		Millions d'hectolitres
16.6	France	100.7
8.1	Russie	94
14.0	Espagne	61
10.8	Italie	51
14.10	Autriche-Hongrie	49.7
17.2	Allemagne	36.8
28.0	Royaume-Uni	32.9
	HORS D'EUROPE	
10.8	États-Unis	186.4
10.0	Indes anglaises	96.3
11.0	Australie	16.5
12.3	Canada	13.2
10.6	Algerie	14.0

(1) En 1884, par exemple, et pour ne citer qu'un exemple pris dans une année où la récolte a depassé 110 millions d'hectolitres, avec un rendement moyen de 15.9 pour toute la France, nous voyons que le département de Seine-et-Oise a produit 29 hectol. 36 à l'hectare, tandis que celui de la Creuse n'en a produit que 4.76, soit 6 fois moins.

La *Statistique agricole de la France* publiée par M. Tisserand,

On parle des rendements élevés de l'Angleterre. Mais ils l'ont toujours été. Arthur Young constatait, en 1770, que le rendement régulier de l'Angleterre était de 20 hect. 70 par hectare. Il est aujourd'hui d'environ 28 (1).

---

directeur de l'Agriculture, montre que les rendements ont progressé notablement.

Voici les moyennes décennales de 1816 à 1885 :

	Hectolitres à l'hectare
1816-1820	10.20
1821-1830	11.90
1831-1840	12.77
1841-1850	13.68
1851-1860	13.99
1861-1870	14.28
1871-1880	14.60
1881-1885	15.77

M. Grandeau écrivait, à ce propos, dans le *Temps* du 2 avril 1889 :

« On voit que, d'une manière générale, malgré les mauvaises récoltes et toute compensation faite, le rendement moyen pour la France, de la première à la dernière période, se caractérise par un accroissement lent mais régulier et continu. L'écart de la production moyenne, à l'hectare, à soixante ans de distance, est de 5 hectolitres 55, soit de moitié en plus du rendement initial. Si l'on songe que cette plus-value de 50 0/0 a été obtenue presque exclusivement avec le fumier de ferme, seule fumure apportée au sol, tout au moins pendant un demi-siècle, il est impossible de ne pas envisager avec confiance l'avenir de la culture du froment dans notre pays, lorsque la masse des cultivateurs *saura*, *voudra* et *pourra* imiter l'Angleterre pour l'emploi des engrais complémentaires phosphatés et azotés. »

(1) L'Angleterre a de hauts rendements, parce qu'elle a limité à ses terres de premiere qualité la culture des céréales, et qu'elle a pu convertir, avec profit, grâce à son climat spécial, les autres en prairies et pâturages ; ce qui est difficile, pour ne pas dire impossible en France, où la propriété, divisée à l'infini, oblige en quelque sorte tous les petits exploitants à régler leurs cultures sur les besoins généraux de la consommation locale.

La culture est certainement faite en Angleterre d'une façon plus rationnelle et plus scientifique qu'en France ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'en raison des lois qui régissent les successions

En France, les rendements, qui étaient de 10 hect. 20 en 1815, se sont élevés, de 1835 à 1855, à 13 hect. 30 ; aujourd'hui ils sont à 16.6.

L'agriculture fait donc ce qu'elle peut ; la vérité, c'est qu'elle ne peut pas beaucoup, anémiée qu'elle est encore par le déplorable régime sous lequel elle a vécu de 1860 à 1886.

---

dans ce pays, elle est centralisée, pour ainsi dire, entre les mains d'un petit nombre de gros propriétaires, riches par ailleurs, et en état, par conséquent, d'y consacrer des capitaux considérables qui leur permettent de ne ménager ni les engrais, ni les instruments de culture les plus perfectionnés :

« Savez-vous, disait John Bright, dans un discours prononcé à » Birmingham le 27 août 1866, que cent cinquante personnes pos- » sèdent la moitié du sol de l'Angleterre ; que la terre d'Ecosse » appartient à dix ou douze individus ? Savez-vous enfin que le » monopole de la propriété foncière va sans cesse grandissant, et » que cette propriété foncière se concentre chaque jour en un » moindre nombre de mains ? »

Une enquête récente, faite en Angleterre par les soins du gouvernement, sur la propriété foncière, a prouvé l'exactitude de cette déclaration de John Bright. M. de Fontpertuis l'a résumée dans l'*Économiste* du 9 mars 1878 ; et dans une étude, publiée en juin 1888, par la *Revue des Deux-Mondes*, M. de Varigny en tirait les données suivantes :

« Le travail de dépouillement fait par M. de Fontpertuis permet de constater qu'il existe en Angleterre quatre-vingt-dix propriétaires possédant chacun plus de 24.000 hectares. Sept en possèdent, individuellement, plus de 200.000, et en tête de cette liste figure le duc de Sutherland, avec 482.676 hectares. Onze autres sont propriétaires de 80.000 à 60.000 hectares chacun. Vingt-cinq possèdent de 60.000 à 40.000 ; enfin, quarante-sept ont des contenances de 40.000 à 24.000 hectares. Un septième de la superficie totale du Royaume-Uni est donc aux mains de ces quatre-vingt-dix propriétaires, dont soixante-sept figurent au *peerage*. Il ressort, en outre, d'un tableau dressé par le *Scotsman*, que le *peerage* possède à lui seul 6.160.000 hectares rapportant, année moyenne, 13 700.000 livres sterling, soit 342.500.000 francs, et dans ce chiffre ne figurent ni les résidences, châteaux ou manoirs dans les districts métropolitains, ni les propriétés urbaines, dont la valeur dépasse de beaucoup, pour quelques-uns de ses membres, celle de leurs propriétés rurales, et dont les ducs de Westminster, de Norfolk, de Bedford, les marquis de Salisbury et de Cambden, les comtes Somers, Cadogan, Craven et autres tirent des revenus princiers. »

« Perfectionnez votre outillage, faites emploi des engrais, » c'est facile à dire. Ceux qui ont les ressources nécessaires n'y manquent pas. Avez-vous le moyen de permettre aux autres d'en faire autant ?

Voici un propriétaire d'immeuble. Plusieurs de ses locataires ne le payent pas. Ceux qui le payent lui permettent tout juste de vivre.

Supposez que son immeuble tombe en ruines. Allez-vous lui reprocher de ne pas le réparer, alors qu'il n'a pas le moyen de le faire ? Croyez-vous qu'il ne se rende pas compte de la nécessité de ces réparations ; qu'il ignore que plus il attendra, plus le mal empirera ? Il le sait de reste, le malheureux. Mais avec quoi paierait-il ces réparations, si ses locataires ne le payent pas, si sa maison, en un mot, ne lui rapporte rien, ou à peine de quoi vivre ?

De même pour le cultivateur. Léonce de Lavergne a écrit : « Il n'y a pas de bonne pratique agricole sans une bonne situation économique. » Mais les économistes-agriculteurs en chambre d'aujourd'hui n'admettent pas cette vérité.

Ils disent aux cultivateurs :

Faites de bons labours ; vous avez, pour cela, d'excellentes charrues perfectionnées, bien supérieures aux anciennes et qui ne coûtent que 250 francs. Ensuite, roulez votre terre. Un rouleau, c'est une affaire de 220 francs au plus ; la herse, qui viendra quelques jours plus tard, est une misère comme prix : 100 francs. — De cette façon, au moins, votre terre est en bon état pour recevoir des engrais. Là, surtout, ne regardez pas à la dépense. La terre est une armoire, dit le proverbe, on n'en peut sortir que ce qu'on y a

mis. — Une demi-fumure de fumier à l'hectare, environ 20.000 kilos, complétée par 100 francs d'engrais chimiques, doit produire merveille.

Ah ! l'on conseille beaucoup les engrais. Mais y a-t-il donc si longtemps que les savants sont d'accord sur le choix qu'il convient d'en faire ? Encore aujourd'hui, M. Grandeau, par exemple, professe à l'endroit des phosphates des théories que des chimistes aussi recommandables contestent carrément.

Faut-il mettre de la potasse ou n'en pas mettre ? M. Peterman, qui fait autorité en Belgique, conclut à l'inutilité dans la généralité des cas ; M. Ladureau, en France, a fait des expériences qui lui démontrent l'utilité pour le tabac et le lin, mais l'inutilité absolue pour les céréales ; il cite même des cas où une addition de potasse a été nuisible, parce qu'elle a fait pulluler le séné et autres crucifères, le colza et la moutarde sauvage, etc., etc.

Le sulfate de fer, contesté par M. Deherain et les agronomes de Grignon, est prôné par MM. Fischer et Marguerite de la Charlonie.

A qui entendre sur la question de la fixation de l'azote par l'atmosphère ? MM. Berthelot, Georges Ville, Bréal, Hellriegel concluent à l'assimilation par les légumineuses, contre M. Boussingault qui a longtemps contesté ce fait.

Ainsi l'azote, l'acide phosphorique, la potasse, c'est-à-dire les éléments principaux des fertilisants, sont encore, à l'heure qu'il est, le sujet de disputes qui séparent les hommes les plus qualifiés pour servir de guides à l'agriculture !

Ajoutons que l'analyse des terres est bien loin de donner les résultats qu'on en promettait, et qu'elle a laissé beaucoup de mécomptes.

Les conseils néanmoins continuent à pleuvoir :

« N'épandez pas votre engrais à la pelle : l'épandage se fait mal. Il existe pour cela des distributeurs spéciaux. C'est comme pour vos semences : qu'elles soient toutes de choix ; prenez des blés généalogiques acclimatés (on les a pour un peu moins de 35 francs les 100 kilos, à Paris), et semez en ligne, avec un bon semoir, au lieu de semer à la volée. Vos blés talleront bien, l'air y circulera librement et vous ne serez plus exposé à la verse. Le semoir a un autre avantage : il vous permet de faire une économie considérable sur la quantité des semences à employer. »

Les économistes ont établi que, faute de semoirs perfectionnés, l'agriculture dépensait exactement pour ses ensemencements 150 millions de plus qu'elle ne devrait dépenser ; de même, faute de machines, ils prouvent qu'elle paye pour 150 millions de salaires qu'elle pourrait s'éviter.

« Donc, un distributeur d'engrais de 3 à 600 francs et un semoir de 3 à 800 francs. Les plus chers sont évidemment les meilleurs. Voilà votre terre bien ensemencée et bien engraissée. Vous n'avez plus qu'une chose à attendre, c'est que la récolte pousse. Il existe encore quelques instruments qui vont contribuer à la mener à bonne fin. Dès que les tiges auront quelques centimètres, aérez et nettoyez la terre avec une sarcleuse : 500 francs au plus.

» Malgré tout ce que vous aurez fait, il se peut que votre récolte ait mauvais aspect au printemps. Hâtez-vous de mettre en couverture un peu d'azote. De 100 à 150 kilos de nitrate de soude lui donneront une vigueur nouvelle.

» Nous voici à la moisson. Un moissonneur,

sans son aide, vous prendra de 4 à 5 francs pour faire de 30 à 40 ares par journée de travail. Mais si vous n'êtes pas sûr d'en trouver assez au jour voulu, la moissonneuse-lieuse est là pour vous tirer d'affaire. Elle vous coupera et vous liera trois hectares par jour. Votre travail sera fait rapidement et vous ne serez pas à la merci du mauvais temps. Ce qui vous eût coûté 30 francs l'hectare, avec le travail de l'homme, vous reviendra à peine à 15 ou 20 francs, avec la lieuse mécanique.

» Que vous coûtera la moissonneuse? Quinze ou seize cents francs tout au plus. Votre moisson rentrée, vous avez pour la battre et la trier des batteuses qui font, en une heure, le travail de 15 hommes dans leur journée, et qui coûtent de 4 à 8.000 francs. »

Et ils concluent :

« Maintenant que vous connaissez le remède, faites le compte de ce que l'ignorance, la routine, les fausses manœuvres font perdre annuellement à l'agriculture :

» L'absence d'outils perfectionnés : au bas mot 300 millions, qui, ajoutés aux 7 ou 800 millions de déficit qui résultent du manque d'engrais — on en a établi le compte — entraînent pour l'agriculture une perte annuelle d'au moins un milliard.....

» Nous vous rendons un milliard. »

Voilà qui est fort bien parler, et si ceux-là qui parlent si bien veulent avancer au paysan la mise de fonds nécessaire pour se procurer tous ces agents de richesse future, nous n'aurons presque plus d'objections à soulever. Mais, pour apprécier le côté éminemment pratique de ces éloquents conseils, il est bon de se reporter à

une publication officielle du plus haut intérêt : l'*Album de statistique graphique* de M. Cheysson, édité sous le patronage du ministère des travaux publics.

L'*Album de statistique graphique* nous donne le nombre des exploitations rurales : il est de 5.672.000. Or, sait-on quelle proportion atteignent les exploitations de moins d'un hectare? Elles représentent 38 0/0 du total, avec 2.167 000 exploitations. Quant à celles de un à cinq hectares, elles montent à 33 0/0 de l'ensemble, avec 1.865.000 exploitations. Voilà en quel état de division sont près des trois quarts des exploitations rurales en France.

Allez donc exiger que les propriétaires de un à cinq hectares cultivent scientifiquement, suivant les formules des savants et des agronomes !

Quant aux exploitations plus étendues, celles de dix à vingt hectares — ce qui n'est pas encore très considérable — représentent 7 0/0 de l'ensemble ; celles de vingt à quarante hectares, 5 0/0 ; celles de quarante hectares et au-dessus, 3 0/0, en tout et pour tout. Ces dernières sont au nombre de 142.000 pour toute la France.

Sans doute, tout cultivateur ne demanderait qu'à les employer, ces instruments, ces engrais, dont on lui promet dans les journaux monts et merveilles. Sans doute, il admire certaines exploitations dont nous pourrions citer les propriétaires, et qui produisent, normalement, de 40 à 50 quintaux de blé à l'hectare ; mais il sait que ces productions exceptionnelles ne sont pas l'œuvre d'un jour, qu'elles ont nécessité un long et scientifique amendement du sol, et surtout une dépense considérable.

Non, sans doute, l'agriculture n'a plus à apprendre qu'avec des rendements doubles de ceux d'aujourd'hui, elle supporterait facilement les frais généraux et charges qui l'écrasent.

Mais encore une fois, si ce moyen de relèvement est incontestablement le meilleur, s'il est à la portée de toutes les intelligences, il n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Et puis l'Etat a-t-il bien fait tout ce qu'il fallait, a-t-il fait autant qu'en Belgique et en Allemagne pour répandre l'instruction agricole (1)? Qui est le plus en retard sous ce rapport : de l'Etat qui doit l'enseignement, ou des cultivateurs qui ne demandent pas mieux que de le recevoir sous une forme pratique ?

Nul ne souhaite plus ardemment que nous de voir, par tous les moyens possibles, augmenter notre production agricole. Mais alors même que celle-ci dépasserait les besoins de notre consommation, s'en suivrait-il que la protection devien-

---

(1) Le 10 février 1885, dans son discours à la Chambre sur le droit de 3 francs, M. Méline disait :

« J'ai le regret de constater que l'Allemagne a été ici beaucoup plus vite que nous; à l'heure où je parle, elle a 451 écoles primaires agricoles; elle compte 14 institutions agronomiques, 7 écoles vétérinaires, 71 écoles d'agriculture, 64 écoles d'agricultures diverses, 9 instituts supérieurs pomologiques et d'arboriculture, 15 écoles pratiques d'horticulture, 11 écoles de laiterie, 4 écoles de praticulture, 6 écoles de pisciculture, 2 écoles de viticulture, 5 écoles d'agriculture pour les filles, 1 école de sucrerie, 1 école de distillerie, 36 cours spéciaux d'agriculture, 37 professeurs d'agriculture et 65 stations agricoles. »

Et M. Méline ajoutait qu'en France, nous venons seulement de créer les cadres de notre enseignement agricole. Nous avions 1 école de haut enseignement d'institut agronomique, 1 école nationale d'horticulture, 14 écoles pratiques, 2 écoles de bergers, 1 école pratique d'horticulture, 2 fromageries-écoles, 2 magnaneries-écoles, 2 écoles primaires agricoles, 1 enseignement agricole dans une école primaire, 2 cours d'horticulture; 65 professeurs d'agriculture et 31 stations agronomiques.

drait inutile ? La concurrence extérieure interviendrait encore pour faire baisser les cours dans la limite de la différence des prix de revient de nos rivaux étrangers, moins chargés que nous d'impôts de toute sorte, et payer de la ruine les efforts, les progrès des producteurs français.

Et la preuve, c'est que nous produisons en cotonnades, par exemple (et pour ne citer qu'une de nos fabrications), infiniment plus que nous ne pouvons consommer, — ce qui n'empêche pas les cotonnades étrangères de nous envahir et d'avilir nos prix.

Un jour viendra peut-être où l'accroissement de la population dans les pays neufs absorbera les trop-pleins qu'on nous envoie aujourd'hui; mais ce jour est lointain, et, d'ici là, nous devons nous défendre.

Telle autre feuille politique, exagérant de beaucoup la pensée de ses inspirateurs, s'indigne de la « réaction » où le protectionnisme de la dernière Chambre nous a poussés :

« Nous n'avons pas un Cobden qui puisse organiser une agitation en faveur de la vie à bon marché et entraîner les masses sur la route du progrès. »

Heureusement ! Et c'est assez d'avoir eu déjà la menue monnaie de Cobden !

« Nous marchons à grands pas vers la fermeture complète de nos frontières, vers l'isolement commercial absolu. Encore quelques années et nous pourrons épargner l'argent que coûte l'entretien des ports et des chemins de fer qui mènent hors de France (1). »

Mais où donc M. Raoul Frary a-t-il vu que cette

(1) *La France*, mars 1888 : M. Raoul Frary.

Chambre fût si outrancière en matière de protection? Il l'a certainement rêvé.

M. Viette avait dénoncé, avant lui, et qualifié le véritable protectionnisme de notre Parlement. C'est un protectionnisme hypocrite, qui se cache dans les couloirs, s'agite dans les commissions et ne transpire guère à la tribune. Ce système de tartufferies date de 1881, lorsque, pour ménager des intérêts électoraux, on entra dans la voie des distinctions arbitraires entre les industries et les divers produits d'une même industrie (1).

---

(1) Voici le raisonnement qu'on a tenu :

Aux filateurs, on a dit :

« Vous vous plaignez ? Ah ! nous le concevons bien. Vous payez trop cher la houille et les machines, et les outils qui vous sont nécessaires. Nous allons donc supprimer ou abaisser dans de fortes proportions les droits qui grèvent les houilles, les fers et les outils étrangers, afin que vous les ayez à bon marché. »

Oui, mais ce seront la houille, le fer et les outils étrangers !

Aux tisseurs, on a dit :

« Vous vous plaignez, et nous le concevons bien ! Les fils dont vous avez besoin pour faire vos tissus et qui sont votre matiere première vous coûtent cher. Nous allons donc supprimer ou atténuer beaucoup les droits sur les filés étrangers, afin que vous les obteniez à bon marché. »

Oui, mais ce seront les filés étrangers.

Aux confectionneurs, on a dit :

« Vous vous plaignez et nous le concevons bien. Les tissus dont vous avez besoin vous coûtent fort cher. Nous allons donc diminuer les droits qui grèvent, à l'entrée, les tissus étrangers, afin que vous les puissiez acheter à bon marché. »

Oui, mais ce seront les tissus étrangers.

Et ainsi de suite, sur toute la ligne.

Où cela mène-t-il ? A ceci : c'est que la houille, le fer, les filés et les tissus soi-disant à bon marché viennent de l'étranger et que pour favoriser l'exportation de nos produits, ce qu'on semble avoir surtout en vue, on commence par favoriser l'introduction, par quantités considérables, de produits étrangers : fers, houille, filés, tissus, etc., lesquels viennent ainsi faire une redoutable concurrence aux produits similaires français, non seulement par les quantités qui entrent, mais par l'influence que ces entrées exercent sur les prix. — A. M.

C'est vrai, depuis dix ans, nous voyons chaque jour les sommités parlementaires du Libre-échange, les défenseurs farouches ou pompeux de « toutes les formes de la liberté » réclamer des tempéraments au grand principe, en ce qui concerne les industries des circonscriptions qu'ils représentent. Répétant un mot connu, on peut dire que mariés au libre-échange, ils prennent souvent la protection pour maîtresse.

M. Madier de Montjau, député libre-échangiste de la Drôme, demande un droit de 20 0/0 sur la soie et le justifie par ces considérations éloquentes :

« Nous sommes les amis de la liberté, et, comme tels, nous inclinons vers le Libre-échange; mais lorsqu'une partie de la grande famille nationale est mise en péril par l'application rigoureuse d'un système économique, n'y a-t-il pas lieu de modifier ce système? Avant tout, il faut qu'on puisse vivre chez nous, et vos tarifs doivent être faits en conséquence. Il ne faut pas que nos populations meurent de faim et maudissent la République. Nous n'aimons ni la protection ni rien de ce qui ressemble à des privilèges, et nous ne demandons que ce qui nous est strictement nécessaire (1). »

M. Rouvier, député libre-échangiste des Bouches-du-Rhône, réclame le plus haut tarif pour les huiles d'olive et l'obtient (tandis, chose bizarre! qu'il laisse exempter de tous droits les graines oléagineuses).

Ceux-ci, députés de départements maritimes, ennemis déclarés des droits sur les céréales,

(1) Paroles de M. Madier de Montjau à la commission des douanes en 1880, rappelées par M. Paul Deschanel dans son remarquable discours du 16 février 1887.

demandent la prorogation de la loi de 1881 sur la marine marchande.

Ceux-là, députés de Paris, sont les plus intraitables sur le principe fondamental. Ce n'est pas aux représentants de la Ville-Lumière qu'il faudrait demander de sanctionner un privilège, de rogner une liberté ! Seulement ils oublient — ou l'on oublie — que les industries parisiennes SONT LES PLUS PROTÉGÉES DE FRANCE (1).

Il n'est pas jusqu'au Conseil municipal de Paris, où la protection est considérée comme un crime de lèse-radicalisme, qui n'ait donné un léger (?) accroc à ses doctrines libérales.

---

(1) Prenons d'abord la tabletterie, la bimbeloterie et la brosserie. Le petit tableau ci-dessous montrera comment et dans quelles proportions ces industries, si essentiellement parisiennes, sont protégées par des droits de douanes, à l'entrée en France, contre les produits étrangers similaires :

	DROITS DES TARIFS général	conventionnel
Tabletterie d'ivoire ou de nacre, par 100 kilos.	625 fr.	625 fr.
Tabletterie de corne, d'os, d'ivoire ou écaille fausse, par 100 kilos.	190	150
Eventails d'ivoire, de nacre ou écaille, par 100 kilos	1.250	1.250
Eventails autres, par 100 kilos.	300	300
Brosserie commune, sur bois, garnie de poils ou de crins, par 100 kilos.	75	60
Brosserie fine montée sur os, ivoire ou métaux, par 100 kilos.	125	100
Boutons en verre, corne, métal doré ou argenté, par 100 kilos	150	40
Boutons de nacre, ivoire, etc., par 100 kilos.	350	350
Bimbeloterie, jouets, poupées, etc., par 100 kilos.	60	60
Ouvrages en écume de mer véritable, par 100 kilos	200	200
Ouvrages en écume de mer fausse, par 100 kilos.	100	100
Bésicles, lorgnons, lorgnettes, jumelles de théâtre, par 100 kilos.	150	150

Voilà pour une première série, et l'on voit que, pour certains ar-

Le 31 décembre 1888, il a modifié les droits d'octroi sur les bois ouvrés; il a porté :

Le droit sur le chêne ouvré, de 11 fr. 28 à 22 fr. 56
» sapin » 9 » à 12 »

« Trop heureux », a dit son rapporteur, qui s'est défendu de faire de la protection, « trop heureux si cette mesure pouvait préserver notre industrie contre l'envahissement des bois ouvrés de Norvège, qui bénéficient à la frontière de tarifs aussi mal combinés que ceux qui existent

---

ticles, les droits sont assez élevés. Nous ne nous en plaignons pas, nous le constatons. Et même il faut ajouter que, pour certains de ces articles, les droits ne semblent pas suffisants, puisqu'ils n'empêchent pas l'introduction des produits similaires étrangers, allemands surtout, spécialement en ce qui concerne la bimbeloterie, les jouets d'enfants, etc., dont on fait une importation considérable. Qui ne se souvient des plaintes que cette importation a, plus d'une fois, soulevées ?

Passons à la peausserie, à la ganterie, à la maroquinerie et à la cordonnerie. Voici quels droits sont perçus à l'entrée de ces différents articles venant de l'étranger :

	DROITS DES TARIFS général	conventionnel
	—	—
Peaux préparées, vernies et maroquinées, par 100 kilos	74 fr.	60 fr.
Articles de sellerie fine, par 100 kilos	200	160
Maroquinerie souple, par 100 kilos	200	160
Maroquinerie dure, par 100 kilos	150	120
Pelleteries ouvrées et confectionnées communes, par 100 kilos	160	160
Pelleteries fines, par 100 kilos	500	300
Gants d'agneau ou de veau, cousus, la douzaine	1 »	0.50
Gants piqués, la douzaine	1.50	0.75
Gants de chevreau, cousus, la douzaine	2 »	1 »
Gants de chevreau, piqués, la douzaine	2.50	1.25
Bottes, la paire	2 »	1.60
Bottines pour hommes et pour femmes, la paire	1.25	1 »
Souliers, la paire	0.75	0.50

en ce moment à Paris, et que nous proposons au Conseil de changer. »

Remarquez le *distinguo*. Le Conseil ne fait pas œuvre de protection en relevant le droit de 100 0/0 sur le chêne, parce que ce droit est un *droit d'octroi* et non une *taxe douanière*. Certes, on ne viole pas le principe, on le tourne.

« Eh ! Messieurs, » disait M. Paul Deschanel à ses collègues un jour que, du haut de la tri-

---

Les ouvrages en métaux, la bijouterie, l'horlogerie constituent également l'une des industries les plus actives de Paris.

Voici comment les tarifs douaniers protègent ces industries :

	DROITS DES TARIFS général	conventionnel
	—	—
Ouvrages en métaux précieux ou dorés, argentés, plaqués, par 100 kilos.	500 fr.	500 fr.
Bijouterie fausse, par 100 kilos.	500	500
Aiguilles à coudre, par 100 kilos.	250	200
Plumes métalliques, par 100 kilos	125	100
Coutellerie commune, par 100 kilos.	125	100
Coutellerie fine, par 100 kilos	600	480
Horloges pour ameublements, par 100 kilos.	25	125
Mouvements et fournitures d'horlogerie, par 100 kilos	50	50
Montres en boîte d'or, la pièce.	4.50	3.50
Montres d'argent, la pièce.	1.50	1 »

Quant aux meubles, ils paient, à l'entrée, pour les meubles, sièges sculptés, ornés, etc., 15 francs, et 25 francs quand ils sont plaqués, ornés de cuivre, etc. Enfin, s'ils sont recouverts, ils paient 15 0/0 en sus du droit ordinaire.

Pour ce qui est de la carrosserie, les voitures pesant plus de 125 kilogramm s paient 120 francs et celles d'un poids moindre 50 francs.

Les savons de parfumerie paient 12 francs au tarif général et 8 francs au tarif conventionnel ; les bougies sont frappées de 19 fr. à 16 francs.

Enfin, les tailleurs, lingères et couturières ont aussi leur part, puisque les vêtements d'hommes et de femmes, la lingerie, etc., paient, à l'entrée, le droit le plus élevé des étoffes employées à la confection, augmenté de 15 0/0, ces 15 0/0 s'appliquant à la main-d'œuvre.

(*Le Travail National.*)

bune, il leur rappelait ces compromissions et beaucoup d'autres, « pourquoi ne pas imiter la franchise de la Chambre de commerce de Saint-Etienne, qui, par l'organe d'un libre-échangiste, convaincu pourtant, M. Tézenas du Montcel, se déclarait *libre-échangiste pour les filés de coton, protectionniste modéré pour la métallurgie et protectionniste résolu pour l'industrie des armes?* A la bonne heure ! Voilà qui est sincère ! »

« Car, enfin, ajoutait finement l'orateur, s'il est avéré que tout le monde fait de la protection à sa manière ; que chacun, pour employer le mot propre, tire la couverture de son côté, il ne s'agit plus ici de doctrines, il s'agit uniquement — et je prends le mot, ai-je besoin de le dire ? dans son sens le plus large, le plus élevé, le plus patriotique, — mais enfin, il s'agit uniquement d'intérêts. »

Voilà le protectionnisme de nos Chambres.

En octobre 1888, M. le Président de la République fait un voyage à Lyon. Il se voit harangué par M. Sevène, président de la Chambre de commerce, qui proclame l'inébranlable fidélité de l'industrie lyonnaise à la doctrine libre-échangiste :

« Lyon, dit-il, a eu beaucoup à souffrir de la politique économique (protectionniste) qui prévaut depuis quelques années. Les marchés extérieurs se ferment successivement devant nos produits, par suite du non-renouvellement des traités échus et de l'élévation réciproque des tarifs. Déjà frappés dans notre grande fabrication d'étoffes mélangées par les droits sur les fils de coton, on nous a fait revenir récemment au régime douanier de la Restauration, en taxant d'un droit une grande partie de notre approvisionnement de soies. C'était nous soumettre à un régime d'exception et décréter notre infériorité envers nos concurrents suisses et allemands, qui travaillent avec des matières premières affranchies. Nous avons encore souffert d'une manière indirecte des droits établis sur le blé et sur le bétail qui ont renchéri l'alimentation générale. De concert avec nos corps élus et nos principales

Chambres syndicales ouvrières, forts de l'appui de nos sénateurs et de nos députés, qui ne nous a jamais fait défaut, nous avons lutté contre ces droits atteignant le pain et la viande. Nous y reconnaissions sans doute un obstacle à la production industrielle, mais nous avions surtout à cœur de combattre en eux la charge qu'ils font peser sur nos collaborateurs ouvriers. »

Et, plus loin, il ajoutait :

« Il est manifeste que les progrès du système protecteur ne coïncident pas avec la prospérité du pays ; il est surprenant qu'on s'obstine à l'appliquer à une société démocratique. Le protectionnisme, c'est l'intérêt particulier primant l'intérêt général ; la liberté économique est une liberté comme une autre, une liberté essentielle ; sans elle, la liberté primordiale du travail est incomplète. Nous ne cesserons de la réclamer, parce que nous avons la foi que ce n'est point l'intérêt lyonnais, mais l'intérêt de tout le monde dont nous sommes les défenseurs. »

Bravo ! s'écria la presse libre-échangiste de profession et, à sa suite, la presse politique. Voilà qui est bien parler ; voilà une industrie assez intelligente, assez progressiste pour se passer de protection ; bien mieux, pour la déclarer nuisible à son essor ! Cela réconforte et cela repose de la mendicité des industries du Nord, sans cesse en quête de faveurs et de secours !

Eh ! oui, parbleu ! pour une partie de sa fabrication, la soie pure, Lyon s'est passé jusqu'ici de protection ; elle a encore le bénéfice de l'incontestable supériorité qu'elle doit à l'ancienneté de certaines de ses marques ; elle a pu jusqu'ici s'accommoder de la liberté commerciale, comme ont pu le faire et peuvent le faire encore les producteurs de certains grands crus de France. Toutefois commence-t-elle à voir ses exportations décliner sous la concurrence de producteurs nouveaux, aussi bien outillés qu'elle-même et mieux servis sous le rapport de la main-d'œuvre.

Mais pour les étoffes mélangées, qui tendent à

devenir la principale fabrication par ce temps de camelote et de soi-disant bon marché, pour celles-là, disons-nous, Lyon est défendu par des droits énormes contre l'introduction des produits similaires de l'étranger, surtout de l'Allemagne.

Laissons la parole à M. Amédée Marteau :

Nous voyons, par exemple, que les tissus, bonneteries et passementeries de bourre de soie pure sont protégés, au tarif général, par un droit de 248 francs par 100 kilos et de 200 au tarif conventionnel ;

Que les tissus de soie mélangés sont frappés, à l'entrée en France, d'un droit de 372 francs et 300 francs au tarif conventionnel ;

Que les rubans de soie ou de bourre de soie pure ou mélangés d'autres matières textiles, *la soie dominant en poids*, sont couverts par un droit de douane de 620 francs au tarif général, et de 500 francs au tarif conventionnel.

De même pour les velours.

Nous le demandons en toute sincérité, sont-ce là des droits protecteurs ? Et si ce sont des droits protecteurs, pourquoi, dans la région qui en bénéficie, se prétend-on « libéral », c'est-à-dire ennemi des droits de douane ?

Oh ! nous savons bien ce que répondent les fabricants de tissus mélangés. Ils disent que ces droits ne sont que la compensation de ceux qu'ils paient pour obtenir, de l'étranger, les filés de coton nécessaires à la fabrication de ces tissus. Et les docteurs du libre-échange le répètent dans leurs journaux, en accusant, naturellement, les filateurs français d'avoir rendu nécessaire, par leurs exigences, ce droit sur les soieries étrangères :

Si ces écrivains étaient capables d'études, ils se seraient reportés au tarif des douanes pour vérifier le droit payé par les fils de coton employés pour la fabrication de ces tissus. Et voici ce qu'ils y auraient vu :

Ne parlons pas des fils fins au-dessus du numéro 50, dont un décret de septembre 1883 autorise l'importation temporaire, et voyons quel est le droit payé pour les fils le plus généralement employés, c'est-à-dire des numéros 20 à 40.

Eh bien ! ces droits sont, par 100 kilogr., au tarif conventionnel, de 15 francs pour les fils au-dessous du numéro 20 ; de 20, 30 et 40 francs pour les numéros au-dessus, jusqu'au numéro 50, plus 15 0/0 pour les fils blanchis.

Prenons le droit le plus élevé, c'est-à-dire un peu plus de 40 francs, et rapprochons-le du droit payé à l'entrée des tissus de soie mélangés, droit qui, nous venons de le voir, est de 300 francs. Admettons que, dans cent kilogrammes de tissus mélangés, il entre la moitié de coton, — c'est inadmissible, mais admettons-le, — quelle est la conséquence? C'est que, pour ces 50 kilogrammes de filés de coton, l'industriel aura payé 20 francs *au maximum*, en réalité beaucoup moins. Et il jouit d'une protection de 300 francs ! Il lui reste donc, pour protéger sa propre industrie, 280 francs par cent kilogrammes.

MM. les libéraux lyonnais, nous vous attendons à la révision du tarif des douanes en 1891. Nous verrons si vous réclamerez l'abaissement de ces droits à une simple équivalence des taxes qui frappent les matières étrangères à la soie ; si vous les laisserez abaisser de 500 et de 300 à 20 fr. par 100 kilogrammes de rubans et de tissus.

Assurément non, vous ne le ferez pas, et vous aurez raison. Il y a gros à parier, même, que ces droits de 500 et de 300 francs vous sembleront à peine suffisants (1).

Certes, nous comprenons que l'incohérence, en matière économique, de nos hommes politiques et de nos publicistes indigne M. de Molinari jusqu'à lui faire perdre son calme olympien, jusqu'à lui suggérer ces paroles vengeresses : « La po-
» litique rétrograde que la *coalition indécente*
» des intérêts particuliers, servie par des *poli-*
» *ticiens sans scrupules,* a inaugurée aux dépens
» de l'intérêt général... ; » mais rien ne justifie les alarmes du publiciste cité plus haut.

M. Raoul Frary a d'ailleurs perdu de vue que si certaines industries locales peuvent attendre

(1) Voir, aux ANNEXES la *Fabrication lyonnaise.*

quelque chose de l'initiative intéressée de MM. nos législateurs, l'agriculture, cette « bête de somme du budget, » comme on l'a définie, reste plus que jamais la grande sacrifiée de la politique.

Pauvre cultivateur! combien de temps a-t-il fallu lutter pour qu'il fût question de lui venir en aide? N'est-il pas créé et mis au monde pour nous fournir le pain et la viande à bon marché? Qu'importe qu'il souffre et se plaigne, lui? Il est la quantité négligeable. A peine représente-t-il, en effet, un peu plus des deux tiers de la population! Au surplus, les travailleurs du sol sont de bonne composition; en tout cas, ils sont timides, ils n'osent pas se plaindre trop haut, ils ne font pas d'émeutes, ni de barricades. Et ils votent si bien, avec tant d'ensemble!

Il pourrait bien se faire qu'un beau matin les paysans s'occupassent de ces messieurs, juste assez pour ne point les réélire.

Voulez-vous avoir une idée du peu de place que tient dans les préoccupations de nos mandataires plus ou moins *ministrables*, la question de vie ou de mort dont toute la France s'émeut? Remarquez la façon dont se forment les ministères. Suivez dans les journaux, en temps de « crise », les phases de ces enfantements, parfois laborieux :

L'heureux mortel qui présidera le futur cabinet (pour combien de semaines?) est désigné; aussitôt les listes circulent. Tout l'intérêt se concentre sur trois ou quatre portefeuilles : l'intérieur, les finances, les affaires étrangères, l'instruction publique. Nous les classons par ordre. Les deux premiers sont les plus importants, étant ceux de qui dépend le plus grand nombre de fonctions,

d'emplois et de faveurs. Ces trois départements pourvus, les sceaux et les travaux publics, donnent encore lieu à quelque agitation dans les couloirs. Ils trouvent enfin leurs titulaires et alors la crise est finie, on dit : « Le ministère est fait ; il ne reste plus à s'occuper que du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. »

C'est-à-dire des petits portefeuilles, des portefeuilles accessoires.

Aussi, pour les distribuer, rien de plus simple et de plus expéditif. Ces ministères sans importance, transformés en simples instruments de concentration politique, sont répartis entre les groupes les plus sacrifiés dans la nouvelle combinaison. Quant aux titulaires, on n'a que l'embarras du choix entre des médecins, des journalistes, des avoués, des notaires. L'aptitude professionnelle ne fait jamais question. Du reste, aujourd'hui, du moment qu'on est député, on peut aspirer *indifféremment* à la succession de Fouché, de Talleyrand, de Turgot, de d'Aguesseau, de Fontanes, de Colbert, de Louvois; et tel ministre volage passe de la Justice aux Travaux publics comme de la brune à la blonde.

En Allemagne, la plus haute personnalité de l'Etat, M. de Bismarck, est à la fois ministre des affaires étrangères et préside aux affaires commerciales.

Verrons-nous jamais, en France, — en temps normal et non pour la circonstance exceptionnelle d'une Exposition universelle — un président de Conseil revendiquer comme un honneur la direction de notre agriculture et de notre industrie, et donner à ceux qui travaillent et qui meurent de politique, ce témoignage de sympathie, cette marque d'encouragement?

Grâce à notre système de bascule politique, nous avons vu se créer, parmi nos paysans, la légende — est-ce bien une légende? — d'un ministre de l'Agriculture qui croyait que tous les chevaux hongres étaient originaires de Hongrie (1), et qui parlait de modifier les assolements « d'une façon heureuse... » par des stations d'étalons (*sic*) !

Est-ce le même qui, dans une de ses tournées, s'arrêtant pour la première fois de sa vie, sans doute, devant un champ de maïs, ne put dissimuler sa surprise, et se vit affirmer par un paysan malin « que c'était du blé de deux ans » ?

La plupart de ceux qui depuis huit années se sont succédé à ce poste, ne furent pas sans doute aussi cruellement insuffisants que l'honorable Excellence, dont il vient d'être question ; mais, en vérité, s'il y a eu quelques exceptions, nous pouvons bien le dire, nous n'y avons vu, dans ces dernières années, qu'un seul homme tout à fait à la hauteur de sa tâche, et, celui-là, ses adversaires politiques, eux-mêmes, le nomment avec respect et reconnaissance.

En 1885, le hasard, cette fois heureux, des combinaisons ministérielles permit à M. Méline d'arriver au pouvoir avec le portefeuille de l'agriculture. Un esprit droit, équitable, réfléchi, chercheur, et surtout persévérant, décidé à prendre sa responsabilité au sérieux, à remplir tous les devoirs de sa haute fonction, tel était le nouveau ministre !

Il étudia par lui-même les souffrances de l'agriculture, leurs effets et leurs causes, comme il

(1) A rapprocher du ministre de l'Instruction publique qui, visitant le Collège de France, demanda où étaient les dortoirs.

avait, cinq ans auparavant, étudié la crise industrielle. Il ne mit pas longtemps à se rendre compte que le mal, presque tout le mal, venait de la concurrence étrangère, assez puissamment armée pour défier tous les efforts du cultivateur français.

Aussitôt convaincu de la nécessité d'élever une barrière contre cette invasion, il n'hésita pas. D'abord il ne rencontre qu'indifférence ou hostilité chez ses collègues du cabinet. Cependant il les persuade, les convertit à sa cause, réussit à les décider à cette chose énorme : un gouvernement démocratique réclamant un droit sur le blé ! Il y fallut une ténacité, une conviction peu communes. Après bien des difficultés, M. Méline présente son projet aux Chambres. On se rappelle la lutte. Le ban et l'arrière-ban libre-échangiste se souleva comme un seul homme, et mena un beau tapage. A chaque mot de son discours, le courageux ministre fut injurié, dénoncé comme affameur de peuple, anathématisé, voué aux foudres de l'Ecole. Enfin, il triompha, au milieu des acclamations de gratitude des paysans de France renaissant à l'espoir.

Les ministres comme M. Méline restent trop peu de temps aux affaires ; c'est surtout quand elles viennent interrompre les tâches si bien commencées, que nous maudissons les passions politiques et la fréquence des crises ministérielles qui en sont le fruit.

Mais, qu'on le remarque bien, si M. Méline a pu faire aboutir ses projets, c'est surtout *parce qu'il était ministre*, — cela soit dit pour diminuer, non son mérite à lui, mais celui de la Chambre. Supposez-le simple député au moment où il fit sa proposition : un ministre lui aurait

répondu par l'imperturbable antienne qui se chante dans le camp des prophètes, et le liberticide Méline eût été repoussé avec pertes.

C'était d'ailleurs le sort qu'il avait eu en 1880-81, quand, simple député, risquant sa thèse sur la question industrielle, il se heurta au libéralisme du ministre Tirard.

Il suffit de rapprocher ces deux faits pour montrer combien est glissant et peu consistant le terrain parlementaire, combien l'on doit appréhender ses oscillations quand on a bâti quelque chose dessus.

On frémit en pensant que demain il peut arriver au pouvoir soit un illuminé du libre-échange, soit un de ces incurables niais qui accommodent la liberté à toutes les sauces, et font rouler ce mot, comme les cabotins du drame, à la fin de leurs tirades.

Oui, demain, il peut suffire d'une majorité de déclassés, de fruits secs, d'incapables, pour stériliser l'œuvre commencée.

Le travail de trente millions de Français qui donnent à l'armée ses meilleurs soldats, à l'impôt le plus clair de leurs salaires, est à la merci d'une poignée de ces turbulents oisifs, d'une *commission* composée, comme nous en avons vu, partie d'ignares et partie de sectaires.

Ceux-là, nous l'avons déjà dit, forment le gros du bataillon politiquailleur. Ils sont la masse qui se rue moutonnièrement sur les grands mots et les formules toutes faites, se laisse entraîner et entraîne, tient la presse populaire à sa remorque, peut faire prendre un élan inconscient et machinal pour un mouvement réfléchi d'opinion.

Là est le danger, là il sera, tant que, dans les hautes sphères des pouvoirs publics, on n'aura pas compris la nécessité — pourtant bien politique en soi — de s'occuper de politique un peu moins, d'affaires un peu plus ; tant que nos parlements ne se décideront pas à suivre enfin une politique économique raisonnée, qui tienne compte de tous les intérêts du travail national, une politique économique, en un mot, qui soit surtout française.

Il y a, dans le pays, un retour marqué vers les idées de protection ; cela est bien certain. Ce mouvement ne fera que s'accentuer, nous n'en doutons pas. Mais, de grâce, n'oublions pas qu'il aidera au triomphe de nos revendications, dans la mesure où nous y aiderons nous-mêmes. « Ayons confiance en Dieu, disent les Irlandais ; mais tenons notre poudre sèche. » C'est la devise que nous devons prendre aujourd'hui. Nous allons avoir de grandes luttes à soutenir, et la pire illusion serait de croire que nous avons déjà partie gagnée. Les quelques succès obtenus dans le Parlement, sont des succès de raccroc. Ne nous leurrons point. La cause déterminante en a été bien plus la crainte de l'électeur, que le fait d'une conversion raisonnée, réfléchie, résolue. Beaucoup de « convictions » protectionnistes sont toutes de surface ; et, il ne faut pas craindre de le redire, cette absence de foi provient de l'ignorance.

Non moins à craindre, en effet, que les doctrinaires, nous apparaissent ceux qui ne sont protectionnistes que par nécessité électorale et pour leur canton. Notre cause n'est pas de celles qu'on peut maladroitement défendre, et nous la voyons souvent bien mal défendue. Il ne

suffit point de se déclarer anti-libre-échangiste, il faut savoir dire pourquoi ; combien de nos alliés sont en état de le faire ? Combien en avons-nous vu, désarçonnés par la moindre objection, fournir à nos adversaires de trop faciles victoires ? Mieux vaudrait, peut-être, de sages ennemis !

Il faut tenir compte de ceci, que la génération aujourd'hui aux affaires est éclose au milieu d'un courant d'idées depuis longtemps établi, et qui nous est absolument défavorable. Tout esprit se targuant de libéralisme est allé tout naturellement à la doctrine libre-échangiste, si séduisante pour qui s'arrête à l'apparence des formules et au mirage de mots. Oui, notre génération d'hommes politiques a subi l'influence du milieu libérâtre où le libre-échange avait été accepté comme vérité révélée. Elle a été la dupe de ce que l'on a décoré, pour en imposer, du nom imposant, en effet, de principes, et qui n'est ici qu'une des formes de l'entêtement. Une sorte de respect humain la tient attachée à ces idées, comme les retiennent à la religion dans laquelle ils sont nés ceux-là même qui se piquent d'indifférence ou de libre-pensée. Il n'est pas sûr que ceux qui votent avec nous n'aient point, au fond, cette idée que la doctrine anti-libre-échangiste ne procède que de l'esprit de routine et ne déplorent d'être obligés d'y sacrifier. La paresse de contrôler, qui s'accommode si bien des *Credo* exclusifs, les leur a enracinés dans l'esprit, à l'époque même où l'expérience en démontrait la fausseté. Il est si petit le nombre de ceux qui, suivant l'expression de Jouffroy, « cherchent, à la sueur de leur front, toujours plus de vérité, toujours plus de certitude ! »

Les livres publiés depuis 25 ou 30 ans, sur les questions économiques, sortent tous de la même officine. Ils sont les instruments sans cesse renouvelés de la propagande libre échangiste ; et il semblerait qu'il ne soit point possible désormais d'en écrire d'autres. Tous les jeunes écrivains qu'attirent ces graves questions, vont à la doctrine officiellement enseignée jusqu'ici. L'Ecole les attire et les choie : l'Etat, complice inconscient ou non, leur réserve ses faveurs.

Pareils à ces médecins spécialistes qui s'entêtent dans un traitement qui vous est funeste, et que l'on couvre de reconnaissance et d'argent pendant qu'ils vous tuent, tous ces faux savants, gloires de l'Economie politique, ont été portés aux honneurs, grassement encouragés à poursuivre leur œuvre néfaste.

C'est ainsi que s'est perpétué un état d'esprit dont nous avons tout à redouter. C'est ainsi que s'est entretenu dans la presse un courant formidable. On s'est accoutumé à voir une autorité partout où il y a un spécialiste, la vérité là où il n'y a qu'un système. Le lecteur d'aujourd'hui, qu'on dirait incapable d'un effort d'attention, demande à ses livres et à ses journaux des idées toutes faites : il semblerait qu'il s'est abaissé à une sorte de servitude, qu'il s'est courbé à cette conviction, qu'il faut vivre quand même, et quoi qu'il en coûte, avec le Libre-échange.

Sans doute, il y a bien quelques organes spéciaux, quelques revues professionnelles qui s'efforcent de réagir. Mais ces publications, sur lesquelles la presse libre-échangiste fait le silence, ne sont lues que par des convertis ; et ce sont des conversions, disons mieux, des éducations

qu'il faut faire. Les masses qui travaillent ignorent jusqu'à leurs noms; elles ne savent même pas que c'est là que se trouvent leurs seuls et leurs plus utiles défenseurs.

Il est grand temps que, au lieu de se lamenter, notre agriculture et notre industrie, unies dans le sentiment du danger commun, s'organisent sérieusement pour la résistance. Comme le leur conseillait un jour M. Méline, qu'elles prennent exemple sur les industries des pays voisins qui ont traversé ou traversent la même crise que nous. Elles s'unissent, s'entendent, se syndiquent, tiennent des réunions fréquentes pour étudier et résoudre toutes les difficultés de leur situation et font, sans hésiter, les sacrifices de temps et d'argent qui leur paraissent nécessaires pour le triomphe de la cause commune.

Ce qui se passe dans ces réunions est porté à la connaissance du public, expliqué, commenté par une presse dévouée aux grandes industries du pays, à son agriculture, et inspirée par elles. Cette presse tient l'opinion sans cesse en haleine, prépare les esprits aux solutions législatives qui s'imposent, sait parler haut à l'heure des élections, et exerce sur les gouvernements une autorité toute-puissante.

Chez nous, en est-il de même? Nos industries vivent à l'état d'isolement, pour ne pas dire de méfiance réciproque. *Chacune laisse sa voisine se débattre aux heures critiques, sans éprouver le besoin de venir à son secours ; le sentiment de la solidarité étroite qui les unit au fond existe à peine.* Au sein de chaque industrie, les choses se passent à peu près de la même façon. On ne fait rien pour s'unir, s'entendre, s'organiser : on se regarde tomber les uns les autres avec une sorte d'indifférence

rence. On croit superflu de surveiller, jour par jour, le mouvement économique général, qui exerce cependant une si grande influence sur le sort de chaque industrie en particulier ; on s'en désintéresse (1).

---

(1) Nous aimons cependant à signaler une exception récente, toute à l'honneur de la Chambre de commerce de Lille et de la grande industrie qu'elle représente. Voici à quel propos :

En avril 1889, le bruit se répandit que le gouvernement français avait ouvert l'oreille à des « propositions d'arrangement » faites par le gouvernement italien.

Assurément, de la rupture du traité avec l'Italie, c'est notre industrie qui pâtit le plus. Mais il y a de grands intérêts agricoles et vinicoles engagés.

Que fait la Chambre de commerce de Lille, Chambre essentiellement industrielle ? Demande-t-elle, dans l'intérêt de l'industrie, la conclusion d'un traité nouveau ?

Non. Elle prend, à ce propos, au contraire, une délibération qu'elle envoie au ministre et dans laquelle nous lisons ce qui suit :

« La Chambre considère que, malgré les intérêts différents de leurs circonscriptions, toutes les Chambres de commerce sont, au cas présent où la dignité nationale est en jeu, solidaires les unes des autres, et que le but proposé doit être, non un remaniement partiel du tarif général, mais bien un ensemble de conventions qui, étudiées avec le concours de ces Chambres, puissent donner satisfaction aux intérêts particuliers des diverses régions en sauvegardant l'intérêt général du pays.

» Elle estime, en outre, pour la même raison, que la France, bien que se montrant disposée à la conciliation, n'a pas à prendre les devants et que son rôle doit se borner à attendre les propositions de l'Italie pour les discuter ensuite. »

Sauvegarder l'intérêt général du pays, a écrit à ce propos un journal, « voilà une grande et belle parole qui jusqu'ici n'avait guère été prononcée en matière économique ; car chacun tirait à soi, ne voyant que son intérêt immédiat et ne songeant point à ceci que tout ce qui lèse un grand intérêt national, fût-ce au profit apparent d'un autre intérêt, finit par nuire à la masse !

» Voilà une idée qu'il faudra méditer et mettre largement en pratique ; car, en attendant que les peuples soient tous frères et que les frontières soient supprimées, ce qui ne se fera pas encore demain, il faudra bien que chaque nation défende sa production contre l'envahissement trop ruineux des produits étrangers, comme elle est tenue de défendre son sol contre les armées étrangères.

» La solidarité nationale dans l'ordre économique s'impose aussi bien que dans l'ordre politique. »

Quand une industrie se sent menacée par une mesure législative désastreuse pour elle, un impôt, un traité de commerce, un tarif de douane insuffisant, elle se réveille pour quelques jours, elle envoie quelques délégués à Paris, qui considèrent comme une suprême habileté d'avoir réussi à « faire mettre dans un ou deux journaux » quelques articles plus ou moins compréhensibles pour le public. Une « visite au ministre » et aux députés bien intentionnés, et c'est tout. Quoi d'étonnant que ces délégués rencontrent des résistances imprévues qu'on aurait pu prévenir en s'y prenant plus tôt, et une opinion mal préparée, mal éclairée, qui, bien souvent, pousse le Parlement à rejeter les demandes, même les plus conformes à l'intérêt général du pays !

Comment en pourrait-il être autrement! La plupart des grands organes de la Presse parisienne sont étrangers au monde de l'industrie et de l'agriculture ; ils n'ont, à vrai dire, aucuns rapports directs avec elles. Leurs relations, et bien souvent même leurs intérêts, sont avec la haute finance ou le commerce, qui sont cosmopolites par essence, même sans le savoir, *parce qu'ils ne sont touchés que par le mouvement général des affaires, bien différent souvent de l'état de la production française.* C'est là ce qui fait que ces inspirateurs ou bailleurs de fonds de la presse sont, par la force des choses, profondément libre-échangistes.

A côté des journaux hostiles aux idées que nous défendons, il y a les journaux indifférents. Ceux-là sont quelquefois pires.

Les questions économiques y sont laissées au

bon plaisir du premier venu qui veut bien s'en occuper — gratuitement — cela va sans dire.

— Surtout faites court ! lui recommande-t-on; cela portera mieux ; et pas trop souvent !

De sa doctrine, on ne se soucie nullement.

Parfois aussi, la rubrique « Questions économiques » devient les invalides d'un vieux journaliste, ancien courriériste théâtral, peut-être, reporter fatigué ou romancier dont la manière a cessé de plaire, à qui c'est une façon discrète de faire l'aumône. Nous en pourrions citer un auquel on confie, par surcroît, les menus du jour, les recettes utiles, les *rébus* du dimanche et le marché de la Villette.

Ce que sont les articles écrits dans ces conditions, on le devine. Ils passent, cependant, les jours creux, ceux où l'actualité ne donne pas, ou le Fait-divers est rare, la Variété épuisée.

Veut-on mieux se rendre compte du peu de cas que les journaux font des graves questions qui nous passionnent ? qu'on les lise au lendemain d'un incident tapageur à la Chambre ou au Sénat, cet incident n'eût-il occupé la séance qu'un quart d'heure. Vous les verrez s'y étendre longuement et mettre en relief les passages les plus violents avec des différences de caractères habilement calculées pour accrocher les yeux du lecteur. Au contraire, s'est-il agi, pendant de longues heures, d'une question d'affaires ? Cinq lignes suffiront; et, dans ces cinq lignes, on saura dire que la Chambre ou le Sénat ont eu à subir une interminable et fastidieuse discussion, dans laquelle MM. X..., Y..., Z... ont abusé de la patience d'un auditoire clairsemé, aussi bien, d'ailleurs, que de l'attention plus précieuse

encore de MM. les journalistes parlementaires.

Et notez que, pendant cette séance, s'est joué le sort d'une industrie, gagne-pain de milliers de familles qu'un vote malheureux mettra peut-être demain sur la paille.

Mais la presse, disons-nous, a d'autres préoccupations ; et quant aux législateurs de hasard dont l'interminable querelle politique des partis et des groupes nous a gratifiés jusqu'à présent, nous avons précisé les motifs de leur incompétence ou de leur indifférence.

Ils ne sont pas d'ailleurs les seuls coupables. Les électeurs ont bien leur part de responsabilité dans la situation désastreuse où nous nous trouvons encore. Si, avant 1881, le corps électoral s'était préoccupé des intérêts qui doivent primer tous les autres, si l'on avait exigé des députés des engagements que beaucoup d'entre eux, pour être élus, n'auraient certes pas refusé de prendre, il est probable que la Chambre n'aurait pas voté si facilement les traités de commerce.

A la vérité, la dernière consultation nationale a été beaucoup plus significative. Las de se voir dupé, mesurant toute sa détresse, le pays s'est prononcé nettement en faveur de la protection du travail national, et nous savons que les députés qui se sont engagés à soutenir cette politique économique constituent la majorité de la nouvelle Chambre. Si, comme nous l'espérons, ils restent fidèles à leurs promesses, ils pourront réparer beaucoup de mal et nous consoler de leurs prédécesseurs.

Mais il faut s'attendre à les voir en butte aux efforts désespérés des théoriciens.

L'Ecole n'attend que cette occasion pour exhaler son chant du cygne.

Par exemple, quand elle l'aura exhalé, si la Chambre ne se laisse pas séduire et ne se souvient que du vœu des électeurs, le gouvernement aura le devoir étroit de refréner chez les professeurs d'économie politique salariés par lui un zèle libre-échangiste qui pourrait devenir factieux.

Il ne serait pas admissible que la volonté du pays et les actes de la Chambre fussent bafoués publiquement dans les chaires universitaires de l'Etat ; or, c'est ce qui ne manquerait pas d'arriver, étant donné le fanatisme de l'Ecole, si l'on n'y mettait bon ordre.

Pour la dignité de l'enseignement et pour le respect dû à la nation, souveraine maîtresse et souverain juge de ses intérêts, il suffira d'obliger MM. les professeurs à rester neutres.

LA LIBERTÉ COMMERCIALE ET LA SPÉCULATION

CHAPITRE SEPTIÈME

Les origines de l'idée libre-échangiste. — L'organisation du commerce. — La ruine du consommateur. — La multiplication des intermédiaires. — La liberté commerciale nous crée l'obligation de nous défendre. — Le règne de la camelote. — La science au service de la fraude. — Opinion de List sur le commerce. — La loi de l'offre et de la demande. — Les accaparements sont impossibles ! — La spéculation.

Il ne nous appartient pas de rechercher, dans ce livre, si la Révolution dont la France vient de célébrer le centième anniversaire, a donné la formule d'une société nouvelle dont les principes fondamentaux finiront par s'imposer à tous les peuples. Nous avons à examiner seulement ce qu'elle a apporté d'idées bonnes ou mauvaises au développement économique de notre pays ; car il est impossible de ne pas faire remonter au mouvement philosophique de cette époque le nouvel esprit qui a présidé, depuis un siècle, aux questions qui nous préoccupent.

Pour tout observateur de sang-froid, il apparaîtra que la France fut entraînée alors par un idéal vague d'indépendance et de liberté, par un besoin si passionné de changement, une si ardente soif de choses nouvelles, qu'elle a dépassé

le but au lieu de l'atteindre, et, au lieu de résoudre, remis tout en question.

Là où s'imposait une évolution nécessaire, qui allait peut-être s'accomplir d'elle même, par la force des choses, elle a fait une révolution. Le bouleversement politique entraîna le bouleversement économique. Presque aussitôt, le régime de la liberté commerciale sembla découler comme un corollaire de la nouvelle charte que s'était octroyée l'homme libre.

Tout changer — même ce qui pouvait aller bien, — c'était décréter que tout irait mieux. Mais les hommes d'alors prirent trop facilement leurs désirs pour des réalités ; et, s'ils ressuscitaient aujourd'hui, ils éprouveraient sans doute quelque confusion en constatant que nous sommes obligés de revenir, sous d'autres formes : syndicats professionnels, sociétés de secours mutuels, associations coopératives, banques populaires, etc... à ce régime corporatif contre lequel Turgot et les économistes de 1789 n'avaient pas assez de foudres !

Est-ce à dire que tout ce qui date de ce temps-là soit regrettable ? Bien loin de nous une telle pensée ! Ainsi, nous ne saurions trop nous féliciter de la suppression de toutes les entraves dont le commerce intérieur avait à souffrir auparavant (1). L'abolition des douanes de province

(1) « Tous les citoyens étant frères, toutes les provinces étant sœurs, les droits de passage d'une ville à l'autre, cette diversité d'entrées et de sorties, cette accumulation de réglements bizarres qui obstruent de tant de manières la circulation et qui mettent tant d'entraves à la prospérité du commerce intérieur, doivent disparaître par le *relèvement de toutes les barrières aux frontières du royaume*, et par l'établissement d'un tarif uniforme déjà vivement sollicité par les Etats généraux de 1614. » — (*Cahiers de* 1889 : Clergé de Melun, 24.)

à province fut évidemment un grand bienfait. Elle favorisa toutes les expansions jusque-là contenues par ces illogiques barrières ; elle facilita l'engrenage de toutes les activités de la nation, jusqu'alors isolées.

Mais, de ce grand bien fait immédiatement rendu sensible, on a conclu, par une généralisation trop précipitée, que l'abolition des douanes extérieures devait avoir un résultat non moins excellent. Et comme ces idées de libéralisme sont toujours très séduisantes, les théoriciens en demandèrent l'application illimitée, sans examiner si les conditions de peuple à peuple seraient les mêmes que d'individus à individus dans un même Etat, obéissant aux mêmes lois, appelés aux mêmes profits, soumis aux mêmes charges.

L'idéal libre-échangiste naquit alors.

Sans doute, il ne devait triompher que beaucoup plus tard ; mais son premier souffle avait suffi pour contaminer, faire mourir dans l'œuf des projets de réforme qui, pour n'être pas aussi ambitieux, n'en étaient pas moins sages.

Des deux objectifs dont cet idéal se compose, — liberté absolue à l'intérieur, liberté absolue à l'extérieur, — le second est déjà considéré comme la plus dangereuse des chimères, nous croyons l'avoir montré. Ajoutons qu'ils s'excluent mutuellement. En effet, l'abolition des douanes intérieures, complément obligé de l'unification nationale, ayant établi la communauté des charges, ayant fondé la solidarité civique, nous oblige, par suite, à faire groupe contre la concurrence étrangère. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que les nations fussent solidaires entre elles comme les citoyens d'un même Etat ; autant

vaut dire : il faudrait qu'il n'y eût plus de nationalités.

Reste la liberté absolue à l'intérieur. C'est celle-ci que nous avons à examiner dans ce chapitre. Nous allons rechercher ce qu'a produit, en France, la liberté du commerce intérieur ; ensuite, nous étudierons le rôle du capital dans la lutte de la production nationale contre la concurrence étrangère.

I

En établissant la liberté du commerce intérieur, c'est-à-dire en supprimant les privilèges, les brevets, les jurandes, les corporations, en accordant à chacun le droit de vendre ce qu'il veut et partout où il veut, on s'est dit : « La concurrence ne peut être que la garantie naturelle, non seulement du bon marché des produits, mais aussi du progrès dans le bon marché. »

Voilà qui est la vérité même, — en théorie.

Eh bien ! ici encore, nous allons recourir au procédé que nous avons employé dans tout cet ouvrage, et qui consiste à combattre les opinions de nos adversaires par leurs propres écrits. C'est à un libre-échangiste, à M. de Foville, que nous demanderons d'avouer « que la concurrence est loin d'avoir toute l'efficacité que les purs théoriciens lui attribuent d'ordinaire. »

Cet aveu, nous le rencontrons au cours d'une très remarquable étude, publiée sous sa signature, par le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (Section des sciences économiques et sociales), publication portant la date de 1888

et faite par les soins du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

La *Section des sciences économiques et sociales* avait mis à l'étude la question des prix de vente au détail, en France, d'un certain nombre de denrées usuelles.

Un questionnaire fut envoyé à ce sujet aux Sociétés savantes des départements.

C'est le dépouillement des réponses qui fait l'objet du travail de M. de Foville. Celui-ci en dégage ensuite des conclusions très motivées qui portent notamment sur l'*organisation du commerce*. Lui-même va nous déduire les effets de cette heureuse liberté commerciale.

Il commence par constater l'*exagération des prix de détail comparés aux prix de gros :*

On a bien souvent dénoncé de nos jours l'exagération des prix de détail, comparés aux prix du gros. On se plaint que les prix de détail, si prompts à prendre modèle sur les prix de gros lorsqu'ils sont en hausse, ne consentent que très exceptionnellement à les suivre quand c'est la baisse qui est à l'ordre du jour. C'est surtout dans le commerce des denrées alimentaires, pain, lait, œufs, viande, légumes, etc., que cette anomalie a été signalée, et notre enquête prouve, en effet, que la part des intermédiaires y est devenue tout à fait léonine. C'est au point que le consommateur profite à peine de cette extrême dépréciation des produits agricoles qui fait au producteur, depuis quelques années, une situation si difficile : tout le bénéfice en a été pour les boulangers, bouchers, épiciers et autres boutiquiers du même ordre, et il y a là un abus que l'esprit le plus impartial ne peut s'empêcher de juger sévèrement.

Est-ce à dire que nous accusons personnellement les petits patentés et que nous leur faisons un crime des lourds tributs qu'ils nous imposent ? Non, les individus ne sont point en cause et, d'ailleurs, si nous traitons les boutiquiers d'exploiteurs, on pourrait nous répondre qu'en fait ceux qui s'enrichissent sont l'exception et qu'en droit, le commerce étant libre, la fixation des prix, au détail comme en gros, est une question de concurrence et non une question de délicatesse : ce n'est pas sa conscience, mais sa clientèle que le vendeur, même honnête, consulte pour savoir jusqu'où ses prétentions peuvent aller et où il convient qu'elle s'arrête.

Cependant, là encore, la pratique s'écarte sensiblement de la théorie. Je ne puis acheter une terre, une voiture, un tableau, si je crois qu'on me demande trop; mais il faut bien que j'achète, coûte que coûte, du pain, du sel, de la viande; et, pour l'acquisition de ces denrées d'usage quotidien, je n'ai le choix, surtout hors des villes, qu'entre un nombre restreint de maisons. Puis, ma rue fût-elle peuplée de boulangers, d'épiciers, de bouchers..., qu'y gagnerais-je, si les mêmes raisons ou les mêmes calculs leur dictent à tous les mêmes exigences?

Que le détaillant mette entre ses prix de revient et ses prix de vente un certain écart, cela est non seulement juste, mais nécessaire, puisqu'il lui faut d'abord payer ses frais généraux et ensuite assurer son existence dans le présent et même dans l'avenir. Et, si nous passions en revue, un à un, le budget de nos boutiquiers, en nous interdisant toute vue d'ensemble, nous n'y pourrions discuter que la quotité de ces deux éléments : frais généraux et bénéfice (1).

Les marchands majorent leurs prix; surtout parce que leurs frais généraux augmentent. Le luxe des boutiques n'entre pas pour peu, on le sait, dans cette augmentation. Et voilà encore un bienfait de la concurrence! Il faut attirer l'attention du passant, flatter les instincts de la clientèle. Alors c'est, entre boutiquiers, une lutte de dorures, de peintures, de glaces, de marbres, de tapis. « Il faut se mettre au niveau » ; on se met au-dessus, on s' « écrase ». C'est l'histoire des armements entre nations. Chaque fois que l'artillerie prussienne s'augmente d'une batterie, l'artillerie française en commande deux. A ceci, nous n'avons pas trop à redire, pour des raisons que chacun sait. Mais ce que nous trouvons plus anormal, c'est que la boutique de notre boulanger soit plus somptueuse, relativement, que le salon de beaucoup de millionnaires. Cependant, il en est déjà

(1) Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques :* Section des sciences économiques et sociales (Année 1887, pages 57 et suivantes).

Voir aux Annexes le Discours de M. Tirard à l'inauguration de la Bourse de Commerce de Paris.

ainsi, à Paris et dans les grandes villes de France.

Du moins, le but qu'on se propose est-il atteint ?

Avant les ordonnances de M. de Sartines sur les *enseignes*, les boutiquiers de Paris faisaient un tel déploiement d'attributs, que les rues en étaient barrées ; et il y avait tellement d'enseignes, qu'on n'en « remarquait » aucune. Il en va un peu de même aujourd'hui dans Paris.

Au demeurant, qui paie les frais de cette vaine lutte entre boutiques ? C'est le consommateur. Comme ce sont les contribuables qui payent, d'autre part, les frais de la paix armée.

Les boutiques ne se contentent pas de faire des folies de luxe : elles se multiplient plus que de besoin, et ici nous laisserons parler M. de Foville :

Il faut malheureusement reconnaître que la concurrence, quand elle ne s'exerce qu'entre unités commerciales du même ordre, est loin d'avoir toute l'efficacité que les purs théoriciens lui attribuent d'ordinaire. L'inutile multiplication des petits patentés, dans les villes, le prouve bien. L'effectif de certaines spécialités est double de ce qu'il devrait être, et c'est surtout là ce qui fait le malheur du consommateur. Les boulangeries, les boucheries, les épiceries vont pullulant, alors qu'on pourrait, sans inconvénient, en supprimer des milliers. Là où dix marchands de la même espèce vivraient à l'aise en ne faisant subir à leurs marchandises que de faibles plus-values, il s'en établit quinze, vingt, trente... (1), l'importance moyenne des clientèles diminue d'autant, et chaque vendeur devant tirer d'un nombre d'acheteurs, de plus en plus réduit, le remboursement de ses frais, les prix s'é-

---

(1) Le *Bulletin de statistique* du Ministère des finances a récemment publié (livraison d'octobre, page 355) la statistique détaillée des patentés. En voici un extrait :

	Nombre de droits fixes entiers ou fractionnaires	Valeurs locations en francs
BOULANGERIE		
Boulangeries par procédés mécaniques.	569	263.365
Boulangeries ordinaires	50.838	22.565.710
Boulangeries ne fabriquant que du pain bis	1.550	230.815
Ensemble.	52.957	23.059.890

l'vent sur toute la ligne. La concurrence, en pareil cas, loin de modérer l'essor des prix, les fait tous ensemble monter bien au delà de leur niveau normal, comme elle fait, dans certaines futaies, monter tous ensemble, à des hauteurs démesurées, les arbres qui, trop serrés les uns contre les autres, se disputent vainement l'air et la lumière.

C'est ainsi que le détaillant arrive si souvent à augmenter de 50 0/0, 100 0/0 et même davantage la valeur de tous ses produits. Notre enquête nous a fourni de nombreux exemples de ces ruineuses majorations. En voici encore un que nous apporte le *Journal d'agriculture pratique*. (Voir le numéro du 13 octobre 1887, page 515.)

Il s'agit du prix de la viande et d'une expérience récemment tentée, avec succès, par l'Administration hospitalière d'Angers. Elle achète maintenant elle-même, à la foire, les bœufs, les veaux, les moutons destinés à ses cuisines, et il résulte, de calculs précis que nous avons sous les yeux, que le kilogramme de viande revenait ainsi, en 1887, à 1 fr. 05 (bœuf, 1 fr. 05 ; veau, 1 fr. ; mouton, 1 fr. 30). A côté de l'hospice, le lycée, que la loi oblige à conserver le système de l'adjudication, paie 1 fr. 55, soit 50 0/0 de plus ; et, au détail, les consommateurs ne paient guère moins de 2 fr. le kilogramme, 1 fr. la livre, soit le double du prix du gros.

Ainsi nos bouchers, qui ne font qu'acheter, tuer, dépecer et vendre, sont arrivés à s'attribuer pour cela une rémunération

BOUCHERIE ET CHARCUTERIE		
Marchands bouchers en gros . .	497	379.000
Marchands bouchers	23.710	12.770.000
Bouchers à la cheville.	3.704	2.113.000
Bouchers ne vendant que du cheval.	9	5.000
Bouchers en petit détail (veau, mouton)	11.494	1.553.000
Charcutiers.	9.225	5.977.000
Tripiers	1.847	732.000
Ensemble.	52.486	23.749.000
EPICERIE		
Marchands épiciers en gros. . .	860	1.392.000
Marchands épiciers en demi-gros.	2.116	2.476.000
Marchands épiciers en détail. . .	56.548	21.563.000
Epiciers regrattiers.	46.577	6.549.000
Ensemble.	106.101	32.090.000

Dans ces chiffres ne sont pas compris les établissements où la boulangerie, la boucherie, l'épicerie n'interviennent qu'à titre d'accessoire.

égale ou presque égale à celle de l'éleveur. Vingt sous par kilogramme de viande pour celui qui a créé la bête et vingt sous pour celui qui la coupe en morceaux : telles sont les conditions actuellement faites à l'agriculture et à la consommation par le commerce de détail !

On connaît l'institution du *sou du franc* donné à la bonne par le boucher et d'autres fournisseurs. Hé ! le cultivateur n'en demanderait pas tant pour se déclarer satisfait !

Il lui suffirait qu'on augmentât seulement de deux ou trois centimes au kilo son prix de vente.

Mais, qui songe au producteur ?...

Revenons au consommateur, puisque aussi bien, en ce moment, il s'agit de son intérêt.

M. de Foville, après avoir dit (page 58) qu'il faut bien acheter, coûte que coûte, les objets nécessaires à l'existence, reproche (page 61) au consommateur de ne pas savoir se défendre.

Un pareil résultat serait incompréhensible, dit-il, si le consommateur savait se défendre :

..... Mais il n'y songe guère. C'est l'être le plus résigné du monde. Les moutons que l'on mène à l'abattoir ne mettent pas plus de complaisance que nous à se laisser écorcher. Nous sentons bien — et c'est ce qui éteint en nous toute velléité de résistance — nous sentons bien que nous ne serions pas de force à tenir tête à nos fournisseurs. Entre marchands de bœufs et bouchers, la partie est plus égale : l'intérêt en jeu n'est pas moindre d'un côté que de l'autre, et le prix finalement adopté a chance d'être l'exacte expression des conditions du marché. Mais une fois la viande sur l'étal, le boucher se considère comme maître de la situation et il n'a pas tort. S'il lui plaît de décréter que le prix de la livre augmentera d'un sou, nous protesterions vainement. Songez que c'est son budget tout entier qui est en cause et que cela n'est qu'une partie du nôtre. L'attaque, dans chaque cas particulier, sera donc plus ardente que la défense, et nous finirons par capituler, si tant est que nous n'ayons pas commencé par là. Il en va ainsi pour le pauvre comme pour le riche. Que de personnes, à tous les degrés de l'échelle sociale, aiment mieux se priver un peu que de marchander toujours !

M. de Foville fait ensuite une remarque bien juste sur la diversité des prix suivant les catégories d'acheteurs :

En dehors des marchands, il n'y a plus que les meurt-de-faim qui sachent se passionner pour un sou gagné ou perdu. C'est ainsi que pour les menus articles qu'on n'achète que de loin en loin, les exigences du vendeur arrivent souvent à se proportionner uniquement à l'état de fortune de sa clientèle. Les mêmes balles d'enfants, les mêmes bâtons de cerceaux qui coûtent un sou aux Buttes-Chaumont, en coûtent deux au Luxembourg et trois aux Champs-Elysées. Le commerce, ainsi pratiqué, n'est plus qu'une variété de l'impôt sur le revenu.

Rien n'est plus vrai. La balle vendue un sou aux Buttes-Chaumont est la même que celle qu'on vend trois sous aux Champs-Elysées. Néanmoins, le malheureux producteur a dû établir son prix de revient de façon qu'on puisse vendre la balle un sou partout, aussi bien aux Champs-Elysées qu'aux Buttes-Chaumont.

Mais, dira-t-on, le marchand des Buttes-Chaumont supporte moins de frais que celui des Champs-Elysées : il doit vendre moins cher !

Il y a ici une question de proportion équitable. La redevance payée par les petits marchands est dans tous les quartiers la même, à 5 ou 10 0/0 près. Or, la différence de prix de vente que nous signalons varie de 100 à 200 0/0. Bien mieux, le petit marchand peut se transporter d'un quartier à l'autre.

Quelle disproportion entre le bénéfice du vendeur, celui du producteur et le salaire de l'ouvrier qui a fabriqué cette menue marchandise, à raison de 25 ou 30 sous par jour !

M. de Foville constate donc lui-même que « l'avilissement des prix qui rend la vie si dure aux propriétaires et aux producteurs n'a pas

pour contre-partie l'atténuation des charges imposées aux consommateurs. » Il convient que de cette situation anormale, ce ne sont pas seulement les intérêts particuliers qui souffrent; « l'intérêt national, dit-il, en est lui-même gravement affecté. » Et il ajoute :

Dans les conditions normales de l'échange, les crises industrielles se résolvent d'elles-mêmes : lorsqu'il y a *overproduction*, comme disent les Anglais, la baisse qui en résulte stimule la consommation, et l'équilibre se rétablit peu à peu entre l'offre et la demande. Mais *il faut pour cela que la baisse aille jusqu'au consommateur et que les intermédiaires ne l'arrêtent pas au passage, comme cela a lieu en France.*

Et, malheureusement, voilà ce qui se produit en France.

Il faut aussi que cette *overproduction* soit accidentelle, et non continuelle, dirons-nous à notre tour, parce que plus elle dure, plus elle entame le producteur qui, pour se rattraper sur la quantité, augmente le nombre des unités qu'il produit dans le but de répartir sur chacune d'elles la somme de ses frais généraux ; — et c'est ainsi qu'il perpétue le mal en essayant de s'en garer (1).

---

(1) Voici un extrait du compte rendu de la séance du 21 janvier 1888 à l'Académie des sciences morales et politiques :

« M. Levasseur met sous les yeux de l'Académie un tableau dont il se sert au Conservatoire des arts et metiers, pour demontrer ce qu'il a qualifié de *paradoxe économique*, que *plus* ajouté à *plus* peut donner pour résultat final *moins*.

» Ainsi, le prix de la matière première d'une pièce d'étoffe a pu s'élever de 6 à 7 fr., le salaire des ouvriers de 11 à 18 fr., et cependant, la pièce d'étoffe ne se vendra plus que 18 fr. au lieu de 22.

» L'augmentation du taux des salaires peut donc concorder avec l'abaissement du prix de la marchandise.

» Cela tient au progrès de l'industrie, à l'amélioration de l'outillage industriel qui permet de fabriquer, dans le même temps, un plus grand nombre de pièces; les salaires des ouvriers portant sur un plus grand nombre d'unités, s'accroissent en même temps que les

En réalité, le producteur, qu'on accuse de routine, fait des miracles d'économie et d'invention pour produire toujours à plus bas prix; mais l'intermédiaire seul en profite. Un exemple :

La fabrication du sucre de betterave commence fin septembre pour finir en janvier. L'arrachage de la plante saccharine et la durée de sa conservation possible sont renfermés dans cette limite.

Au fur et à mesure que cette fabrication se poursuit, les producteurs vendent leur sucre ; et lorsque arrive le mois de février, leurs magasins sont aux trois quarts vides. Les cours ont varié, dans l'intervalle, de 35 à 37 francs les cent kilos. — Nous prenons comme exemple l'année 1888/89. — Pendant toute cette période, les producteurs ignorent les quantités de betteraves travaillées à l'étranger. Ils ne savent donc pas si la production excédera la consommation ou lui sera inférieure.

Lorsque mars arrive, des chiffres plus exacts et plus faciles à contrôler sont établis ; la spéculation entre alors en jeu. Le producteur étant dessaisi de la majeure partie de son sucre, elle va pouvoir opérer à coup sûr. Elle est maîtresse absolue du marché.

S'il y a une bonne récolte, les cours se maintiendront sans grands changements. Si, au contraire, il y a un déficit quelconque, la spéculation se met à l'exploiter : elle fait la hausse. C'est la loi de l'offre et de la demande ! On en joue au profit de qui ? non pas du producteur : il est des-

---

frais de fabrication, plus divisés, deviennent moins considérables pour chacune de ces unités. »

C'est fort juste, mais à une condition, une seule ! c'est que l'industrie vende ses produits ! ! Sans doute que M. Levasseur n'oublie pas de le faire remarquer à ses élèves ?...

saisi de son sucre. C'est le spéculateur qui va en bénéficier. La victime la plus atteinte, après le producteur, c'est le consommateur.

C'est ainsi qu'en avril 1889, le déficit de la récolte étant partout proclamé (1), on a vu le sucre monter à près de 60 francs. Le spéculateur, l'intermédiaire, a bénéficié de la différence, c'est-à-dire d'environ 50 0/0 de la valeur d'une marchandise qu'il n'a contribué à créer en aucune façon, et sur laquelle le producteur-fabricant n'a eu, pour ainsi dire, qu'un bénéfice restreint.

Mais, répondra-t-on, le fabricant de sucre n'a qu'à ne point se presser de vendre : s'il attendait, il bénéficierait de la hausse! C'est commode à dire; mais s'il a vendu, c'est qu'il n'a pu faire autrement. Le fabricant n'est pas toujours doublé d'un capitaliste; et s'il est bon industriel, il ne sera pas spéculateur. Il a vendu, parce qu'il était obligé de payer la betterave à ses cultivateurs, en même temps qu'il avait à faire face à ses frais de fabrication, généralement fort coûteux.

Conséquence admirable de notre système commercial, son produit, au lieu d'aller à la consommation au prix auquel il l'avait livré, prix majoré, bien entendu, du coût de la transformation du brut en raffiné, son produit est devenu, dans l'intervalle, le prétexte d'un trafic dont le profit lui échappe. C'est ainsi que le sucre vendu par lui à un taux qui permettait de le livrer au consommateur à 105 ou 106 francs, a dû être payé, par ce dernier, jusqu'à 128. Cette énorme majoration est résultée de ce fait seul

(1) Le déficit annoncé était de 400.000 tonnes; or, d'après les statistiques parues fin septembre 1889, le tableau des stocks le réduisait à 120.000 tonnes.

qu'il y avait eu déficit plus ou moins réel sur la production ordinaire. Et cette majoration, l'intermédiaire l'a créée pour en profiter seul (1)!

A l'heure où nous mettons ce livre sous presse (3e semaine d'octobre 1889), la fabrication est partout commencée, et la spéculation a déjà dressé ses batteries. Elle a fait annoncer par les statisticiens à sa solde une récolte de betteraves surabondante : on ne saura que faire du sucre produit! La raffinerie, après avoir ainsi préparé son terrain, déclare aujourd'hui à la fabrication qu'elle ne peut lui payer le brut que : 29 fr. le roux 88°, et 32 fr. 65 le blanc N° 3. Le sucre en pain, qu'elle extrait de ces deux sortes de sucre brut, lui reviendra donc, impôts et frais de raffinage compris, à 95 fr. les 100 kilos. Or, à combien nous le vend-elle à nous, consommateurs? Pas à moins de 109 fr. 50. Le bénéfice du raffineur est donc de près de 15 fr. par 100 kilos; alors que le producteur-fabricant, qui a payé sa

---

(1) Veut-on un autre exemple de spéculation? Il est curieux à dévoiler :

Lorsque arrive le moment où se fait la récolte de la pomme de terre, des maisons anglaises font passer en France, par les soins d'agents nombreux qui circulent dans les pays producteurs, des marchés assez considérables, à un prix relativement élevé. Les prix sont publiés : on s'arrange pour cela. Les vendeurs se réjouissent, et, avec eux, les cultivateurs, qui espèrent enfin, pour cette année-là, un prix rémunérateur.

Mais voilà que, bientôt, l'on apprend qu'il y a sur le marché de Londres des arrivages énormes. L'offre dépasse la demande. Les cours, après s'être maintenus, commencent à osciller, puis la baisse arrive, rapide, continue, et les prix s'avilissent. Le coup est joué! car c'est désormais sur ces prix avilis que l'Angleterre achèvera les trois quarts de ses achats.

Et le malheureux producteur dans tout cela? Qui règle la rémunération de sa peine? Est-ce la valeur de son produit? Non; c'est la spéculation. Le consommateur profite-t-il de la baisse? encore moins. La baisse se maintient pendant la période des achats et la hausse arrive pendant toute la durée de la consommation.

betterave de 30 à 35 fr., lui a sûrement vendu à perte sa matière première.

Ainsi donc, à supposer que l'année 1889-90 soit réellement, comme on l'annonce, une année d'abondance pour la betterave, elle devrait être une année de bon marché pour le consommateur et de bon profit pour le producteur. La logique des économistes veut qu'il en soit ainsi. Eh bien ! dans la pratique, c'est tout le contraire qui arrive. Cette année d'abondance devient une année de ruine pour beaucoup de fabricants et une année de cherté pour le consommateur. Par contre, l'intermédiaire, le spéculateur font de gros bénéfices. Il n'y a sans doute pas de loi qui puisse empêcher une pareille chose, puisque le gouvernement laisse faire, sans rien dire !

C'est le commerce ! vous répond-on.

Mais est-ce vraiment un bien que les choses se passent ainsi ? Personne de sensé ne saurait le prétendre. Et les économistes, cependant, de proclamer que la liberté du commerce, la concurrence, la spéculation sont les conditions essentielles du bon marché ; que la loi de l'offre et de la demande règle seule, d'une façon précise et juste, les bénéfices du producteur et les prix réclamés au consommateur...!

A la vérité, M. de Foville, et d'autres économistes avec lui, disent aux consommateurs : Si vous êtes victimes de la liberté du commerce, c'est que vous le voulez bien. Syndiquez-vous ! Opposez à l'entente des vendeurs le syndicat des acheteurs !

Le beau conseil, en vérité, et qui fait l'éloge de notre liberté commerciale ! Ce que vous proposez, c'est l'institution d'une espèce de guerre civile économique, d'une guerre continuelle.

D'abord, dans toute guerre, il y a un vainqueur et un vaincu. Qui nous dit que le consommateur l'emportera ? Lui sera-t-il bien aisé de cumuler les fonctions d'acheteur et de vendeur ; de se faire marchand à son tour, ce qu'il deviendra s'il se syndique ?

Et puis, à syndicat, syndicat et demi.

Précisons notre pensée. Nous lisions, dans un journal dont la date exacte nous échappe, le *Bulletin des Halles* de janvier ou février 1889 :

Inutile, n'est-ce pas, de revenir trop longuement sur l'action des grands magasins au point de vue de l'avenir de notre commerce. Nous avons dit, il y a quelques mois déjà, qu'une vaste ligue s'organisait pour demander à l'Etat sa juste protection légale contre l'envahissement des magasins monopoleurs.

Eh bien ! les coiffeurs de Paris qui, comme tous les autres commerces de Paris, protestent depuis longtemps contre l'extension prise par les grands magasins de nouveautés, ne se bornent pas à réclamer la protection de l'Etat ; ils se défendent eux-mêmes. Ils ont fondé, au mois de septembre 1887, le Cercle syndical patronal des coiffeurs de la Seine, société coopérative pour l'achat en gros des produits en parfumerie, articles de toilette, etc. Cette société, qui compte aujourd'hui six cents adhérents, soit le tiers des coiffeurs du département de la Seine, peut acheter les marchandises en aussi grande quantité que les magasins de nouveautés. Elle bénéficie donc ainsi d'escomptes qui varient entre 15 et 20 0/0, escomptes dont profitent les adhérents. Mais, par une clause spéciale, aucun de ceux-ci ne doit vendre au détail plus cher que le tarif établi par le Cercle syndical. Grâce à ce système, les coiffeurs en sont arrivés à ce résultat curieux : leur prix d'achat d'autrefois est devenu leur prix de vente d'aujourd'hui.

Dans une récente assemblée générale, le secrétaire du Cercle syndical a annoncé que ce dernier faisait, depuis six mois, une moyenne de 12.000 francs d'affaires par mois. Encouragés par ce succès, les fondateurs du cercle entreprennent maintenant de grouper tous les coiffeurs de France en une vaste fédération de sociétés coopératives. Onze villes : Troyes, Reims, Lyon, Lille, Nantes, Clermont-Ferrand, Tours, Bordeaux, Toulouse, Amiens et Rouen, ont déjà donné leur adhesion à ce projet et ont créé des sociétés identiques à celle de Paris.

« Voilà, a conclu la réunion, le moyen le plus efficace de lutter contre les grands magasins. Si nous réalisons ce projet de fédération nationale, c'est nous qui pourrons imposer nos volontés aux fabricants et leur dire, par exemple : « La fédération vous

» prend pour 300.000 francs d'un article par an, mais elle » vous interdit de le fournir aux magasins de nouveautés. » De cette façon, nous pourrons empêcher les magasins de vendre les produits dont il nous paraît utile de garder le monopole. »

On est pratique dans la corporation des coiffeurs.

Oui, l'on est fort pratique dans cette corporation. Il est même à craindre qu'on ne l'y soit un peu trop, quelque jour, au gré des consommateurs. Qui vous dit, qu'une fois maîtres des producteurs, ils ne le deviendront pas, à leur tour, des consommateurs auxquels ils imposeront des prix exagérés ?

D'autres nous conseillent de développer les sociétés coopératives.

Soit. Elles constituent un moyen efficace de se soustraire au parasitisme des intermédiaires. Mais où sont donc alors les bienfaits promis de cette liberté commerciale, que tout notre génie doive se tourner à nous défendre contre elle ?...

Oui, *l'obligation de nous défendre*, voilà tout ce que nous y avons gagné ! Et si nous ne luttons pas à outrance, au lieu d'avoir « la vie facile et à bon marché » qui devait nous être donnée par le libre commerce, nous verrons l'existence devenir chaque jour plus difficile et plus onéreuse !

Si la science économique avait eu le moindre souci de la logique et de l'équité, elle n'aurait voulu voir que deux catégories d'individus : les producteurs et les consommateurs. Elle les a sacrifiées toutes les deux au triomphe de sa devise, au grand mot de Liberté. Elle n'a travaillé que pour le parasite social : *l'intermédiaire*.

Nous avons vu que le consommateur payait une partie de l'augmentation des frais généraux que le marchand croit devoir s'imposer pour lutter de luxe et d'apparence avec son voisin. Mais

peut-être la plus forte incombe-t-elle encore au producteur.

En effet, quelle que soit l'âpreté des marchands, il y a une limite à leurs prix, une limite extrême qu'ils atteignent toujours, mais qu'ils ne pourraient pas dépasser sans s'exposer aux révoltes du consommateur le plus débonnaire. Alors, ils se retournent contre le producteur. — « Arrange-toi comme tu voudras, lui disent-ils, mais il faut que tu nous livres tes produits à meilleur marché. Obligés d'augmenter nos frais généraux, nous entendons toutefois conserver la même somme de bénéfices. »

Et le producteur obéit. N'est-il pas le serf de ces nouveaux seigneurs ? Le laboureur est-il créé pour autre chose que pour suer les écus de la boulangère ?

Mais arrivons à un autre bienfait de la liberté commerciale. Nous lui devons de vivre sous le règne de la camelote. Il n'y a qu'un cri pour se plaindre des alarmants progrès de la falsification. On nous vend des à peu près, des apparences de denrées.

Aujourd'hui, on manipule si bien la soie, qu'un kilog. de cette matière arrive à produire 5 kilog. d'étoffe. Les nouveaux procédés de teinture et d'apprêt donnent à un tissu une épaisseur qui fait complètement illusion.

Voici un témoignage autorisé. C'est un extrait du *Bulletin des soies et des soieries*, organe de l'industrie lyonnaise (n° du 16 mars 1887) :

« C'est avec un vif plaisir que le signataire, et j'ose dire avec lui tous les industriels de Zurich, ont lu la lettre adressée à M. Bérenger, sénateur, par le syndicat des sériciculteurs au sujet de la surcharge des soies en teinture. Tout ce qui est dit dans cette lettre est absolument vrai et tout le monde est d'accord que la surcharge sur les soies est la cause principale du malaise général

des affaires et de la constante dépréciation du « noble fil ». Aussi longtemps qu'on remplacera la soie par des drogueries de teinture, aussi longtemps que la surcharge ouvrira la porte à toutes les combinaisons frauduleuses, il ne faut pas espérer une amélioration sérieuse dans l'industrie de la soie, et les plus puissants syndicats de spéculation n'arriveront jamais à arrêter la baisse constante sur la soie, parce qu'il sera permis au fabricant de se passer de soie et de créer des *soieries sans soie*.

La surcharge de la soie n'a profité à personne excepté aux teinturiers ; les fabricants et les ouvriers ont perdu beaucoup avec les difficultés dans le travail de la soie abîmée et maltraitée en teinture, mais le plus à plaindre, c'est le consommateur qui a acheté des étoffes qui se rongent en placards, se tachent, se coupent et font un usage misérable. Il n'est pas juste de dire que la surcharge ait été imposée au fabricant par la « consommation » — il ne faut pas confondre acheteur et *consommateur* — celui-ci n'a jamais demandé autre chose que de la bonne étoffe — n'importe le prix — ce sont les acheteurs des maisons de gros et de détail qui sont coupables en séduisant la clientèle par ces étoffes à grande apparence dont le bas prix n'est qu'une triste illusion. Il n'est pas correct de dire que le consommateur a toujours trouvé de l'étoffe pure à la condition d'y mettre le prix ; je prétends et je maintiens *qu'il n'existe plus, nulle part, de la soierie non chargée*. Aucune maison de détail, à l'heure qu'il est, ne serait à même de fournir à sa clientèle de la soierie non chargée et de faire la comparaison avec de la soierie chargée. On se gardera bien, dans certaines maisons de détail, d'avoir de la soierie sans surcharge à côté du stock énorme d'étoffes chargées et d'expliquer à la femme qu'elle trouverait avantage à payer sa robe un peu plus cher en achetant de la soierie non chargée. Forcément on fera l'éloge de la marchandise que l'on possède, qui doit être vendue, et on dissimulera à l'acheteur les mauvaises qualités de ces étoffes. Il n'y a même pas une seule maison de détail qui ne *refuserait* pas d'acheter de la bonne étoffe et l'acheteur, *s'il voulait y mettre le prix, ne trouverait pas de la soierie pure*. C'est là le triste côté de la situation. »

Et cela, comme on pense, ne va pas sans inconvénient pour la santé des ouvriers. Exemple :

Le coton anglais, qui est à si bon marché et que nos libre-échangistes recommandent patriotiquement aux préférences du consommateur français, le coton anglais lui-même n'est pas exempt de falsifications. Le *Fair Trade*, de Londres, du 15 mars 1889, signale une pétition,

signée par 220.000 ouvriers du Lancashire, où il est dit :

« Nous exposons très humblement que la falsification des tissus de coton par l'empesage (heavy sizing) date depuis la disette de coton en 1862-64. Jusqu'alors, on n'avait empesé 7 à 7 1/4 livres des fils destinés aux Indes et à la Chine que de 1 à 1 1/4 livres de farine et suif, mais les dernières années, on les empèse de chaux de Chine (China clay), de zinc, de sel, d'alun, etc. Cela rend les tissus plus blancs, plus fermes et plus pesants, *mais l'inhalation des miasmes qui en résulte au travail est très préjudiciable au travail des tisseurs.* »

Admirateur de la science qui fait des roues de chemin de fer avec du papier et du papier avec n'importe quoi, nous le sommes résolument, disons-le à ce propos. Mais nous trouvons criminels ceux qui se servent des découvertes de la science pour tromper sur la nature et la qualité d'une marchandise.

La liberté commerciale a cependant beaucoup développé la mauvaise foi publique. Un tissu est-il de vente courante, la mode l'a-t-elle adopté? Aussitôt le commerce n'a qu'une pensée (car la mode est capricieuse et il faut profiter de ses rapides faveurs) : avoir ce tissu au-dessous de son juste prix. C'est la consigne qu'on donne au fabricant. Le fabricant s'y applique et de son mieux, car il doit en passer par toutes les exigences du dieu Mercure. Et notez que la camelote est vendue, toutes les fois qu'on le peut, au prix de la bonne marchandise. Elle est exportée comme bonne marchandise à l'étranger. Croit-on que cela profite au bon renom de notre fabrication ?

Le simili a détrôné le vrai ; celui-ci, commercialement, a cessé d'être vraisemblable. Notre temps mériterait de s'appeler l'Age du celluloïd, de cette matière vile avec laquelle on imite une quantité innombrable de substances, depuis les marbres précieux jusqu'à la toile à faire les faux-cols. On nous vend aujourd'hui des étoffes dites de laine qui sont entièrement fabriquées avec du coton. De même buvons-nous du vin où il n'entre pas une goutte de jus de vigne.

La « nature des choses », chère à M. Leroy-Beaulieu, a été si complètement approfondie par les sophistiqueurs, qu'elle s'en trouve dénaturée; et l'on peut dire que la Liberté commerciale est devenue l'Egérie des fraudeurs.

Sans doute, un peu partout, l'on commence à s'émouvoir sérieusement des progrès de la fraude, surtout quand elle s'exerce sur les denrées alimentaires (1). Les analyseurs des laboratoires municipaux ne savent où donner de la tête. Il est question de fonder des sociétés internationales pour la vente, sous le contrôle de chimistes compétents et autorisés, de produits alimentaires non falsifiés. En France, il vient de se créer une « Société générale de contrôle et de garantie

---

(1) Le Laboratoire municipal de Paris constate journellement des fraudes sur le vin, le pain, le lait, le beurre, les huiles, le saindoux, le poivre, le thé, le chocolat, le café, l'absinthe, les conserves de tomates, les confitures, etc., etc. Il n'est pas jusqu'au ris de veau qu'on ne falsifie, et qu'on « fabrique » avec de la « fagoue », autrement dit du pancréas.

On trouve dans le vin : de l'eau colorée avec des colorants végétaux, tels que sureau, myrtille, maqui, etc., etc., ou des colorants tirés de la houille, et relevée, pour donner du « goût », avec des acides tartrique, nitrique, sulfurique et de l'alun !

On « fourre » le beurre avec de la margarine.

On mélange l'huile d'olive avec de l'huile de coton.

alimentaires » ; elle a même reçu, paraît-il, les encouragements du gouvernement. Mais, comme on l'a fait observer avec beaucoup de raison, « s'il est vrai que cette Société soit composée de commerçants honnêtes décidés à soumettre tous leurs produits à l'analyse d'un laboratoire social, il est à craindre qu'elle n'acquière jamais grande importance, car les commerçants honnêtes, dans le vrai sens du mot, ne sont et ne peuvent être qu'en infime minorité, vu le nombre trop considérable des détaillants eu égard à celui des consommateurs. Une telle association aurait sa raison d'être et s'imposerait même comme une nécessité, si le commerce n'était pas libre et si, par conséquent, le nombre des marchands était légalement proportionné au nombre des consommateurs. Mais attendez des marchandises bonnes et à juste prix d'un détaillant qui n'a que quelques clients (1) ! » On n'y arrivera qu'en modifiant l'institution même de la liberté commerciale, ou mieux, en supprimant autant que possible le rôle de l'intermédiaire pour mettre en rapport direct les producteurs et les consommateurs.

Mais encore une fois qu'est-ce donc que cette

On fait du saindoux avec de la graisse de bœuf épurée.

Presque tout le poivre en poudre est fait de matières pierreuses, de pelures de pommes de terre séchées et pulverisees, de noyaux de dattes ou d'olives additionnés d'un peu de piment rouge.

Dans le chocolat, ce qu'on trouve le moins, c'est du cacao. Par contre, des coques de cacao et d'amandes torréfiées, avec parties d'oxyde de fer et d'amidon.

Les conserves de tomates sont faites avec de la purée de carottes et de potiron, colorée en rouge avec un dérivé de la houille; et les confitures « à bon marché » avec des algues du Japon, de la glucose, de l'acide tartrique et une couleur quelconque.

(1) *La Finance Nouvelle*, 14 mars 1889.

bienfaisante liberté de laquelle on est réduit à se garer comme de la peste ?...

Naturellement, les sophistiqueurs ont la partie belle sur le fabricant de produits vrais. Celui-ci est ruiné, écrasé. Par surcroît, la falsification se fait, contre lui, complice de la concurrence étrangère. Voyez ce qui arrive pour le vin. Les viticulteurs ont leurs chais bondés de vin naturel : ils ne trouvent pas à le vendre, parce que le *marchand*, parce que le *commerce* gagne plus à vendre du vin fabriqué avec des raisins secs ou avec diverses matières bien moins avouables !

« Nos vignobles, dit M. C. Sauvaire (1), pro-
» duisent cette année (2) 30 millions d'hectoli-
» tres ; la France en consomme environ 35 mil-
» lions et en exporte 2 millions et demi en
» moyenne ; soit 37 millions et demi employés
» annuellement.

» Pourquoi les 30 millions produits ne trou-
» vent-ils pas acquéreurs ? »

M. C. Sauvaire pense que l'altération du goût public, « qui, dit-il, exige dans le vin consommé des qualités que ne possèdent plus les vins de France et n'apprécie plus celles qui s'y trouvent, » est une des principales raisons de ce phénomène. Brillat-Savarin avait prédit qu'un jour viendrait où l'on ne rechercherait plus dans le vin que l'alcool et la couleur.

Il doit y avoir là-dedans beaucoup de vrai. Mais croit-on qu'il faille négliger cet autre facteur : l'entrée en France du raisin sec ? De 1875 à 1888, l'importation du raisin sec chez nous a

---

(1) *Revue Scientifique*, n° du 6 avril 1889.

(2) 1888.

presque *vingtuplé* (1). Qu'est-ce qui justifierait cette progression formidable, si ce n'était la fabrication toujours croissante du vin de raisin sec et son débit par le commerce, au détriment du véritable vin ?

On sait encore quel a été le plus beau résultat de la liberté des cabarets : l'alcoolisme. Sur ce point, nous n'avons pas besoin d'insister. Qu'il nous suffise de rappeler que la consommation de l'alcool a augmenté de 60 0/0 en France depuis 1865.

Talonné par ses dépenses en frais généraux, excité au gain facile et rapide, le libre commerçant est devenu l'ennemi né du consommateur et du producteur national. Il trompe le premier sur la qualité de la marchandise, il fait *chanter* le second en le menaçant de recourir au produit étranger.

Toute la moralité du commerce intermédiaire aujourd'hui tient en ces cinq lignes.

Forcé d'écouler quand même sa production, le producteur français vend souvent à perte. Pris

---

(1) Voici le tableau de nos importations de raisin sec, de 1875 à 1888 (valeur énoncée en francs) :

1875.	5.755.654	francs
1876.	5.477.204	»
1877.	8.649.482	»
1878.	14.829.097	»
1879.	40.807.043	»
1880.	61.631.970	»
1881.	37.364.289	»
1882.	31.903.088	»
1883.	39.000.000	»
1884.	49.644.909	»
1885.	95.350.824	»
1886.	88.422.465	»
1887.	98.000.000	»
1888.	85.519.075	»

(Rapport de M. Emile Jamais, député, sur la réforme du régime des boissons. — Séance du 23 mars 1889.)

dans le triple feu de la concurrence étrangère, du commerce et de la falsification, il se décourage, n'a plus d'espoir qu'en l'Etat et lui crie au secours.

Pourtant, comme nous disions plus haut, ses prétentions sont bien modestes. Il suffirait de peu de chose pour le satisfaire, pour le sauver. Sait-on qu'un centime de bénéfice en plus par mètre de cotonnade changerait parfois un prix de vente ruineux pour le tisseur en un prix avantageux ? Et de combien cette majoration augmenterait-elle le prix d'une chemise ? De 3 centimes (1) ! Mais, parce que l'étranger peut vendre à un centime de moins, l'intermédiaire qui vend le filé au tisseur donne la préférence au filé anglais. Le consommateur n'y trouve aucun profit et le tisseur se ruine.

La possibilité de trouver à l'étranger un produit à plus bas prix qu'en France, suffit le plus souvent pour amener le nivellement des deux prix ; et, le plus souvent aussi, l'étranger qui a dans son prix de revient une plus grande marge que le producteur français, peut faire encore un sacrifice sur son bénéfice, tandis que les sacrifices de celui-là porteront presque toujours sur son prix de revient.

En réalité, grâce à l'égoïsme du commerce, le prix du produit n'est plus basé sur le prix de revient ; il est arbitrairement fixé par le commerçant. Au lieu d'être le serviteur de

---

(1) Supposons un tissage de 300 métiers produisant 35 mètres par métier, c'est-à-dire 10.500 mètres par jour pendant 360 jours de marche. Cela fait 3.150.000 mètres. Le fait de majorer d'un centime par mètre le prix d'une cotonnade valant, dans le commerce de gros, 40 centimes, donnerait au fabricant un surcroît de recette de 31.500 francs.

l'agriculture et de l'industrie, le commerce en est le maître. Or, comme le dit List :

« Les intérêts des commerçants en particulier, et celui de la nation entière, sont deux choses essentiellement distinctes.

» Que par l'importation légale ou la contrebande, il procure à des centaines de milliers d'individus du travail et du pain, ou qu'il les réduise à la mendicité, cela lui importe peu (au commerce), pourvu qu'il réalise un profit. »

Il est vrai que le commerçant est essentiellement cosmopolite; tandis que l'industriel, aussi bien que l'agriculteur, tient au sol même de la patrie.

Il a *fallu* que des journaux de Paris fissent une guerre violente contre les marchands de jouets et d'articles prussiens, les dénonçassent à l'indignation publique, pour arrêter l'envahissement de nos magasins par les produits des Allemands ; du peuple qui, armé par une protection intelligente, a juré de nous conduire à un nouveau Sedan, un Sedan industriel !

Assurément, le commerce est utile, indispensable même; c'est le véhicule qui amène le produit à la portée du consommateur; mais il ne *crée* rien, ne l'oublions pas. La première place dans notre sollicitude revient au producteur, qui a ses capitaux, son honneur engagés dans ses entreprises, et fait vivre des millions d'ouvriers.

Cependant, c'est le commerce qui parle haut et qu'on écoute quand on établit le régime douanier d'un pays, c'est-à-dire la loi qui doit régir les conditions de la production. On dit *traité de commerce*, au lieu de *traité d'échanges*.

Si ce traité, une fois conclu, est fatal à la production nationale, s'il la ruine, le commerce n'en supporte pas les conséquences, il établit

ses prix de façon à gagner le plus possible, et peu lui importe qu'il vende un produit étranger ou français. Son bénéfice est le seul guide de ses préférences.

Qu'arrive-t-il déjà? c'est qu'on est universellement persuadé qu'il est plus avantageux de vendre que de produire, et voilà pourquoi on se rue de plus en plus sur le commerce, comme on se rue vers les fonctions publiques, comme l'argent économisé se rue vers les valeurs d'Etat et de chemins de fer.

De sorte qu'à la longue, à la ruine du producteur s'ajoutera la ruine du commerce, qui est en train de tuer sa poule aux œufs d'or, ne s'apercevant pas que la ruine de ceux qui produisent ou concourent par leur travail à produire, aura pour conséquence forcée l'appauvrissement de ceux qui lui achètent.

Donc, s'il n'y a pas lieu de revenir aux anciennes institutions abolies en 1789, il faut toutefois convenir qu'elles n'étaient pas si méprisables. Et la preuve, nous ne saurions assez le répéter, c'est que pour nous défendre contre les « bienfaits » de la liberté commerciale, nous sommes obligés de créer, avec nos éléments modernes, l'équivalent des réglementations de jadis, grâce auxquelles, plus heureux que nous, nos pères ne connurent que la bonne marchandise et l'honnêteté commerciale.

On vient de faire en Allemagne une enquête à peu près semblable à celle qui a servi d'objet au travail de M. de Foville. Elle soulève les mêmes critiques, les mêmes plaintes contre le commerce allemand. C'est donc partout la même chose ? Eh ! sans doute : le *commerce est partout le même;* il est d'essence cosmopolite, avons-

nous dit, nous serions tenté d'ajouter antinationale. Voilà ce qu'en a fait la liberté.

Il va sans dire que « la science qui est au-dessus des faits » ne s'émeut pas pour si peu de chose. Ou plutôt elle s'alarme, mais c'est de voir qu'on semble disposé partout à ne plus « laisser faire et laisser passer » comme autrefois.

En effet, l'*Economiste français* du 2 mars 1889 rend compte de l'enquête allemande à laquelle nous venons de faire allusion, et voici en quels termes conclut le journal de M. Leroy-Beaulieu :

« Il est toujours du plus grand avantage de l'Etat et de ses membres, de laisser les différents métiers suivre leur marche naturelle, — c'est-à-dire de ne pas favoriser les uns par des secours spéciaux et de n'en restreindre aucun dans son développement, autant que le principe du droit n'en est pas lésé et qu'atteinte n'est pas portée à la religion, aux bonnes mœurs et à la constitution de l'Etat. Il est *anti-économique* de vouloir tracer une autre limite que celle-ci à l'exercice des métiers et de demander qu'ils soient pratiqués dans un certain esprit ou par une certaine classe. Cette liberté du commerce et de l'industrie crée en même temps la plus grande concurrence parmi les producteurs et les marchands, elle protège le consommateur de la façon la plus sûre contre le renchérissement et les hausses exagérées de prix. Il faut donc permettre à chacun, pourvu qu'il ne franchisse pas les bornes indiquées plus haut, de suivre son propre intérêt sur son propre chemin et de mettre son industrie personnelle, son capital, aussi librement qu'il le pourra, en concurrence avec l'industrie et le capital de ses concitoyens.

» On était plus libéral en Prusse, il y a quatre-vingts ans, qu'on ne l'est aujourd'hui. »

Donc, périssent la France et l'Europe, plutôt que le salut au prix d'un moyen qui serait « anti-économique » !

Quelqu'un a dit que la liberté était une terrible maîtresse. Le fait est qu'elle tient furieusement en lisière ses vieux amants.

II

La liberté commerciale a ouvert le champ à un autre agent de destruction, le mieux armé de tous contre le travail national : la spéculation.

« Les affaires, c'est l'argent des autres, » a dit Gavarni. Pour la spéculation, c'est à la fois l'argent du consommateur et le travail du producteur.

Notre société moderne et démocratique, qui avait si hautainement brisé tous les privilèges anciens, s'est courbée sous une aristocratie autrement puissante que celle de jadis : la féodalité internationale de l'argent. Et celle-ci n'a pas été longtemps à se créer; il ne lui a pas fallu des siècles d'histoire, ni de vieux arbres généalogiques. Déjà Proudhon pouvait écrire : « N'est-ce pas chose évidente en soi, claire » comme le jour, aphoristique comme la rondeur » du cercle, que la liberté du commerce, en sup- » primant toute entrave aux communications et » aux échanges, rend par cela même le champ » plus libre à tous les antagonismes, étend le » domaine du capital, généralise la concurrence, » et fait de la misère de chaque nation, ainsi que » de son aristocratie financière, une chose » cosmopolite, dont le vaste réseau, désormais » sans coupures ni solutions de continuité, » embrasse dans ses mailles solidaires la totalité » de l'espèce. »

En théorie, le jeu et la spéculation sont choses différentes. Dans la pratique, ils sont pareils. « En théorie, dit A. Courtois (1), la hausse et la

(1) *Traité élémentaire des opérations de Bourse*, Paris, Garnier frères.

baisse proviennent des variations dans les deux termes d'un rapport, le rapport de l'offre à la demande sur chaque valeur ; chaque mouvement doit être dû à la modification soit de la demande, soit de l'offre, soit des deux à la fois. » Mais en est-il et peut-il en être toujours ainsi dans la pratique ? Il faudrait admettre que le spéculateur assignât d'avance une limite modeste à ses bénéfices ; et cela n'est guère humain. Rien ne grise, au contraire, et ne développe la soif du gain, comme la facilité même du gain. On a commencé par espérer tirer 100 fr. d'une affaire. Puis on réfléchit, et la réflexion se traduit aussitôt sous cette forme : Pourquoi pas 150? Pourquoi pas 200 ?

Honnête, lorsqu'elle a pour but de ramener à sa vraie valeur le prix d'une denrée injustement dépréciée ou insuffisamment estimée, la spéculation est bonne en soi, elle stimule l'activité du commerce et de l'industrie. Mais alors ce n'est plus la *spéculation* dans le sens qu'une trop constante pratique a donné à ce mot.

Faisons voir tout de suite comment les choses se passent.

En octobre 1888, à l'annonce d'un déficit dans notre récolte de céréales, il se forme en Amérique un syndicat d'accaparement. Tout le blé disponible est acheté par de puissants capitalistes qui font répandre le bruit que la récolte a manqué partout.

Le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant de New-York la lettre suivante qui lui dénonce cette spéculation en ces termes :

« Juste au moment où les journaux de Paris nous apportent les détails des petites émeutes causées à Saint-Ouen et à Saint-Denis par la cherté du pain, nous voilà menacés de la même

calamité, mais pour une cause bien différente. Chez vous, le prix du pain a monté, parce que le blé est rare, paraît-il; ici, c'est parce qu'il est trop abondant, que nous en avons à exporter, et que la spéculation s'est emparée de ce fait pour jouer à la hausse. En un seul jour, le boisseau a monté de 1 dollar 1/2 à 2 dollars ; le baril de farine de 1 dollar 1/4 à 1 dollar 3/4, selon la qualité. Ce coup de bourse a été fait principalement par M. Hutchinson, de Chicago, « le vieux Hutch », comme on l'appelle; il y a gagné, dit-on, 3 millions de dollars, plus de 15 millions de francs! Plusieurs maisons ont sombré et le prix réel pour les boulangers n'en a pas moins monté d'une façon effroyable. Notez que, depuis des années, le prix normal du boisseau a toujours été de 1 dollar, plutôt au-dessous qu'au-dessus. Il y avait grande excitation à la Bourse des produits (Produce-Exchange), chaque fois qu'on atteignait ou dépassait un peu la cote de 1 dollar.

» Aujourd'hui, nous voilà à 2 dollars, sous prétexte que la récolte a manqué partout en Europe, et que le surplus des blés américains ne suffira pas à l'exportation. Il y a beaucoup d'exagération dans tout cela; depuis deux jours, une réaction s'est produite à la Bourse aux grains. Mais elle est bien faible, et, en attendant, ce sont les boulangers qui souffrent. Ils n'ont pas encore augmenté le prix du pain; plusieurs grandes boulangeries, qui ont de nombreuses succursales dans la ville, ont même déclaré qu'elles n'élèveraient pas leurs prix, préférant conserver leur clientèle. Aux Etats-Unis, la boulangerie est libre : il n'y a ni taxe officielle ni taxe officieuse. »

Devant cet exemple flagrant, osera-t-on soutenir que les prix sont réglés par la production, qu'ils sont soumis à la loi normale de l'offre et de la demande? Que devient le rôle du droit de douane dans une pareille entreprise? Comment l'intérêt du producteur, tant américain que français, se trouve-t-il garanti ? Disons plutôt qu'il est cyniquement sacrifié à la cupidité des agioteurs.

Ce fait monstrueux avait soulevé l'indignation générale. Les libre-échangistes français ne pouvaient pas laisser passer une aussi bonne occasion de montrer l'excellence de leurs principes. Naturellement, ils se firent les complices des spéculateurs américains. Ils clamèrent partout que nous allions payer le blé à des prix de famine

et que, par suite, il fallait abroger le droit de 5 francs à la frontière. M. Basly, député de la Seine, déposa une proposition en ce sens sur le bureau de la Chambre (novembre 1888).

Par bonheur, le gouvernement, renseigné sur la situation exacte des récoltes, intervint avec énergie. Il déclara que l'alimentation publique n'était pas menacée par l'insuffisance du blé, mais seulement par des manœuvres de Bourse qui méritaient d'être flétries.

Très courageusement, M. Viette, alors ministre de l'agriculture, déclara que le gouvernement s'opposait à l'abrogation du droit de 5 fr. Le compte rendu de la séance est curieux à relire :

M. le ministre. — Et notre résolution nous a été inspirée par deux considérations : la première, c'est que nous ne sommes pas dans le cas prévu par la loi douanière de 1887. (Très bien ! très bien !)

L'alimentation publique n'est pas menacée... ou plutôt, je me trompe, elle est menacée par un syndicat. (C'est cela ! — Très bien !)

Elle n'est nullement menacée par l'insuffisance des récoltes, mais par des manœuvres de Bourse. (Très bien ! très bien !)

M. Basly. — C'est le résultat de votre loi !

M. le ministre. — Et la preuve, je peux vous la donner : c'est que le prix du pain, à l'heure qu'il est, est le même qu'en 1880, alors que nous n'avions pas encore institué les droits de 5 fr. et que les droits ne s'élevaient qu'à 60 centimes.

Le second motif — et je m'empresse de dire qu'un pareil élément a évidemment échappé à l'honorable M. Basly, — c'est que le marché des grains est en ce moment en proie, en butte aux tentatives d'écumeurs... (Très bien ! très bien ! sur divers bancs)... réunis dans cette complicité occulte qu'ils ont eu l'effronterie d'appeler un syndicat, et qui se sont rencontrés en Autriche, à Vienne, au mois d'août dernier. Là, sans rechercher aucun des éléments de la question, alors que les pays producteurs de blé n'avaient pas encore pu évaluer, même approximativement, la richesse de leur récolte, on a décidé qu'on jouerait à la hausse sur la vie humaine. (C'est vrai ! à droite.)

Alors on a calculé de parti pris, on a soigneusement établi toutes les conditions de la hausse, et l'on a réparti à chaque pays son

déficit et la dose de détresse nécessaire pour enrichir ces affameurs. Voilà ce qui s'est passé. (Applaudissements.)

A ce moment, on a décidé que la France ne récolterait que 85 millions d'hectolitres, que l'Angleterre subirait un manquant de 40 millions d'hectolitres, que le déficit du monde entier serait de 125 millions d'hectolitres. Puis on est revenu au sang-froid ; les journaux américains et les journaux anglais ont reconnu la fausseté de cette statistique.

Voulez-vous voir l'action de ce syndicat ? Savez-vous quel est le prix du blé à New-York ? — je cite la mercuriale d'hier. — Il est à New-York de 21 fr. les 100 kilos ; à Chicago de 21 fr. 50, et à Londres de 18 fr. 30. (Exclamations.)

Le voyez-vous enfin, le syndicat ? Le saisissez-vous ? Est-ce assez palpable ? Eh bien ! je dis, et nous affirmons tous, que le devoir du gouvernement est de faire une guerre à mort à tous ces tripotages (Applaudissements), de déjouer ces immondes calculs, de prendre toutes les mesures qui peuvent apporter la ruine à tous les tripoteurs. (Très bien ! très bien !)

Et quel moment choisissez-vous pour apporter votre proposition ? Le moment de la baisse. Fin d'octobre, la farine 12 marques valait, les 157 kilos, de 63 fr. 75 à 64 fr. Aujourd'hui, la même farine vaut de 61 fr. à 61 fr. 25. Il y a une baisse de 2 fr. 75 à 3 fr. Et je lisais dans un journal libre-échangiste, dans le *Journal des Débats*, une correspondance des Etats-Unis qui se termine ainsi :

« En France, la cherté subite du blé n'étant due qu'à une spéculation effrénée, ne saurait se maintenir longtemps. »

Vous êtes en face d'une odieuse spéculation. Il est certain, nous le savons pertinemment, que, dans la première semaine de septembre, un syndicat a importé en France un million de quintaux de blé qui attendaient la décision du gouvernement. A ce moment-là, si nous avions mis en pratique la faculté que nous accordait la loi, si nous avions suspendu le droit de 5 fr., la hausse se produisait immédiatement, car elle était préparée de main experte. L'Etat aurait perdu cinq francs. Le public n'aurait pas bénéficié de deux francs ; il s'agit donc uniquement de savoir en ce moment si vous voulez prêter, inconsciemment, je me hâte de le dire, la main à un pareil syndicat. Quant à nous, nous ne le ferons pas. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Poussé à bout par M. Rouvier, qui lui reprochait d'apporter à la tribune les mots de « syndicat d'affameurs » et de vagues accusations contre on ne savait quels accapareurs, M. Viette riposta :

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE. — J'ai précisé les faits,

j'aurais pu y ajouter l'énumération de certaines manœuvres... Par exemple, on a loué des wagons entre Chicago et New-York, on les a mis hors de la circulation pour empêcher les blés d'arriver; voilà les affameurs, et quand vous venez évoquer ici les terribles souvenirs de notre histoire, je me demande s'il ne serait pas juste, utile d'établir une législation qui nous donnât des armes contre les tripoteurs! (Mouvements divers. — Très bien! très bien! sur divers bancs.) Lorsque vous venez accuser les droits de douanes, quand vous venez dire que les législateurs qui les ont votés sont les ennemis et les affameurs du peuple, quand vous les appelez les auxiliaires de la misère et de la famine, vous devriez aussi être les premiers à voir si certaines combinaisons financières ne sont pas plus meurtrières que toutes les lois douanières (Applaudissements sur un grand nombre de bancs), et c'est là que vous trouveriez la vérité.

Mais nous sommes en présence d'une législation précise, qui est celle de 1887, qui aura peu de durée, qui, dans ma pensée, n'a établi sur les blés que des droits transitoires, car je n'ai jamais vu dans ces mesures de protection, pour notre agriculture renaissante, qu'un abri passager et non pas une institution perpétuelle; mais alors, permettez-nous, avec l'aide de nos nouvelles institutions, à l'aide de nos champs d'expériences et de démonstrations, à l'aide de tous les établissements d'enseignement que nous avons promis à l'agriculture — et nous lui tenons parole — d'arriver à augmenter notre production, et, au lieu de 15 hectolitres à l'hectare, la France en produira facilement 20; elle sera en état de couvrir son déficit et elle pourra même exporter; c'est ma foi profonde. Vous nous demandez la suppression de la loi, mais les syndicats exercent sur le marché une influence beaucoup plus grande que *tous les éléments honnêtes* sur le prix de revient normal.

Le salaire, le prix des transports, les intérêts des capitaux, le bénéfice avouable du commerce n'entrent plus en ligne de compte que pour une faible proportion. Le maître du marché, c'est la Bourse. Oui, je dénonce les tripoteurs à l'indignation publique, et, dans aucun cas, je ne regretterai les conséquences de ma parole. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Devant la ferme résolution du ministre, et l'attitude de la Chambre (attitude essentiellement variable dans ces questions, suivant le cabinet qui est au pouvoir), M. Basly retira son projet; l'affaire en resta là.

Le prix du pain aussi resta ce qu'il était, ou du moins il ne dépassa point le taux où il s'était élevé dans les années de production moyenne,

lorsque l'entrée du blé en France n'était soumise qu'à un simple droit statistique de 60 centimes.

Mais passe pour M. Basly qui, dans cette occurrence, nous semble avoir surtout obéi à l'esprit de son mandat électoral, ou à la bonne foi de ses préoccupations pour la classe ouvrière. Ce qu'il y eut d'intéressant et de vraiment topique, ce fut, au lendemain de la dénonciation de ces manœuvres coupables, la contre-protestation des doctrinaires incorrigibles.

Le *Temps* du 17 novembre 1888 écrivait :

La spéculation, qu'on ne l'oublie pas, est la concurrence, l'essence même du commerce. La vérité économique, c'est qu'il faut tendre à réduire les frais généraux qui pèsent trop lourdement sur certaines marchandises. Or cette réduction ne peut se faire que par l'entente des producteurs, des consommateurs ou par la constitution de grandes entreprises qui, traitant par masses, réalisent des économies énormes sur les transports et sur les manutentions. Or, qui a permis la constitution de fortes maisons d'exportation, sinon l'éventualité de réaliser un gain? Dès qu'ils prévoient qu'un pays aura une mauvaise récolte de céréales, ces importateurs prennent leurs dispositions pour satisfaire des demandes éventuelles, si bien que, depuis de longues années, dans les pays civilisés tout au moins, la famine, cette plaie d'un autre âge, a complètement disparu. Voilà ce que la spéculation a permis de faire, et le courtage de ces intermédiaires a été, en somme, si peu onéreux que l'on a fait une vive campagne afin de rétablir des droits protecteurs contre leur action.

Ainsi l'on s'entête à ne voir que les beaux côtés de la liberté, alors que, dans la pratique, c'est toujours le pire résultat qui est obtenu.

A notre époque de communications rapides, le *Temps* peut-il soutenir sérieusement que si nous n'avons plus à redouter les horreurs d'une famine, c'est grâce à la prévoyance des spéculateurs?

La soif de la spéculation ne se satisfaisant plus avec les affaires de Bourse, car le temps des

émissions folles est passé, l'agiotage se porte sur les produits industriels. Ce n'en est que plus dangereux. On joue sur les marchandises. Le produit récolté ou fabriqué devient le prétexte d'un jeu effréné. On trouve dans la concurrence étrangère un moyen d'étrangler le producteur insuffisamment protégé, et c'est lui qui devient la victime du joueur (1).

On procède par accaparement. *On fait des coups.*

Mon Dieu, rien n'est moins neuf que l'accaparement.

On connaît, dit M. Louis Combes, l'histoire de Joseph, *vendu* par ses frères :

Il commença sa carrière administrative et industrielle chez Putiphar, chef des bandes armées du pharaon d'Egypte, une manière de connétable ou de ministre de la guerre. Jeté en prison pour sa continence méconnue, ou pour avoir préféré la sécurité de sa place aux satisfactions aléatoires du sentiment, il se rencontra dans sa geôle avec deux officiers de la bouche royale et commença à expliquer les rêves et à prophétiser. Bientôt il eut pour client le pharaon lui-même, obsédé de préoccupations sur la question des subsistances et l'équilibre des denrées, ce que les poètes bibliques symbolisent par les vaches grasses et maigres, les épis, etc.

Ici se révèle le génie de Joseph. Il explique à ce barbare les premiers principes de la spéculation et de l'agio, il lui enseigne les éléments du monopole gouvernemental, cette autre plaie d'Egypte dont ce pays ne guérit plus. Chargé d'appliquer son système, avec tous les pouvoirs d'un ministre de l'agriculture et du commerce, il fit faire de grandes réserves de blé pendant plusieurs années d'abondance, puis il attendit patiemment les vaches maigres, c'est-à-dire la disette, résultat ordinaire d'un débordement incomplet du Nil. Il fut alors le maître absolu du marché, et sa spéculation apparut dans toute sa grandeur. Ouvrant successivement ses silos et ses greniers, il commença à débiter son blé aux affamés, probablement au prix qu'il lui plut de fixer, car le commerce des grains ne comptait pas un autre marchand. Il nourrit l'Egypte, mais en l'asservissant, et fut ainsi le créateur de cette

(1) Un de ceux qui font le « commerce » des lins nous disait un jour : « Ce n'est pas du lin que j'achète pour le revendre aux industriels du Nord ; c'est du rouble. »

philanthropie spéciale qu'on pourrait appeler la science de la famine.

En effet, quand les Egyptiens n'eurent plus d'argent, ils achetèrent avec leurs bestiaux, puis avec leurs domaines, et enfin finirent par engager leurs propres personnes. C'est ainsi que Joseph assujettit au roi toute la terre et tout le peuple dans le royaume entier, d'un bout du Nil à l'autre.

La famine passée, Joseph consolida son œuvre, la rendit viable et possible en affermant les terres aux anciens possesseurs, sous la condition d'une redevance annuelle de la cinquième partie des récoltes. Il avait créé le fellah. De propriétaires libres, les Egyptiens étaient devenus métayers.

Il y a peu d'exemples, croyons-nous, dans l'histoire de l'exploitation de la misère, d'une opération aussi largement et aussi simplement conçue, conduite avec le génie même de la spéculation, et produisant un résultat aussi grandiose : la dépossession et l'asservissement de tout un peuple.

A diverses époques, dans le cours de l'histoire des peuples, on a vu se renouveler les exploits de Joseph ; mais ils soulevèrent toujours des protestations, et furent considérés le plus souvent comme des actes criminels. Il fallait la création du courant libéral moderne pour les faire entrer dans nos mœurs et leur susciter des avocats.

Une récente catastrophe, le krach de la *Société des Métaux*, qui, au mois de mars 1889, a failli faire effondrer tout le marché de Paris, nous montre bien où nous en sommes, et quelle perspective la spéculation effrénée ouvre au crédit public, avec l'appui de toute une école de politiciens, avec la haute approbation des lumières du Libre-échange.

Rappelons l'exposé historique de cette triste affaire, d'après le résumé du rapport présenté par le liquidateur, M. Levasseur :

M. Levasseur établit, de 1870 à 1884, la situation du cuivre sur le marché. Le prix de la tonne oscilla alors entre 78 et 90 livres sterling, et la consommation annuelle des cuivres était d'environ 100.000 tonnes.

Dès 1884, les Anglais s'inquiétèrent de l'augmentation probable des prix. Cette augmentation probable résultait de cette appréci tion juste que la consommation tendait à dépasser la production, malgré les mines nouvelles exploitées.

La spéculation imagina alors une double tactique : faire la baisse afin d'arrêter l'exploitation et d'empêcher la création de mines nouvelles, frapper le marché français entré en concurrence avec le marché anglais, s'approprier si possible les mines en exploitation et ensuite bénéficier, dans l'avenir, de la reprise des prix, conséquence inévitable de la première partie de l'opération.

La campagne commence en 1884 : résultat, le cuivre à 40 livres par tonne. Il en est ainsi jusque vers 1887, où le « rapprochement des producteurs américains et européens » amena la constitution du syndicat français. La consommation de 1888 justifie les vues du syndicat français, puisqu'elle atteignit 248.000 tonnes.

La lutte entre le syndicat anglais et le syndicat français continue.

La guerre, jusqu'alors purement commerciale, entre ceux qui avaient besoin de cuivre et ceux qui détenaient le métal, devint financière. Il s'agissait de ruiner le crédit de l'affaire en tarissant la source de l'argent indispensable.

C'est alors que le Comptoir d'Escompte apparaît comme le banquier de l'opération et que l'effort des adversaires se porte sur cet établissement de crédit.

La manœuvre réussit au delà des espérances de ses promoteurs, et le syndicat, désemparé, reste acheteur et détenteur des cuivres accumulés et retenus, à des prix variant de 60 à 65 livres la tonne.

L'émotion produite par l'affaire des cuivres a été si considérable, que le ministre des finances a dû intervenir. Il y a mis une énergie, une résolution que tous les hommes sages ont approuvées; il a sauvé notre pays d'une catastrophe épouvantable. L'Etat a obtenu le concours de la Banque de France, et c'est dans les caisses de notre réserve nationale qu'on a puisé pour donner au Comptoir d'Escompte les moyens de ne pas fermer ses guichets.

Le ministre des finances a dit, en propres termes :

« Pour apprécier l'opération qui a été faite, il est nécessaire de » bien se rendre compte de la situation commerciale à Paris.

» Il y avait, il y a de cela quelques jours, dans nos établisse- » ments de crédit, sans compter la Banque de France, **un mil-**

» **liard de dépôts** qui pouvaient être réclamés du jour au » lendemain ou dans les cinq ou six jours. J'ai pensé que si les » guichets du Comptoir d'Escompte pouvaient être fermés, mal- » gré sa situation si solide jusque-là et malgré l'intervention de » la Banque de France, il était à craindre que la panique ne » s'étendît et ne s'aggravât, **car quelles que soient la » solidité et les réserves des autres établis- » sements, il est toujours difficile de rem- » bourser un milliard de dépôts dans les » vingt-quatre ou dans les quarante-huit » heures.**

» J'ai donc **fait appel**, cette fois, non seulement à la » Banque de France et aux établissements de crédit, **mais à » des industriels** qui ont fourni une nouvelle avance de » 40 millions, qui dépasse le chiffre prévu des remboursements.

» C'est ainsi que, grâce au concours de la Banque de France, » qui a bien voulu entrer en compte commun avec ces banquiers » et ces industriels — plus de 50 personnes — 40 nouveaux mil- » lions ont été mis à la disposition du Comptoir d'Escompte, et » l'on a maintenant la certitude que les guichets de cet établisse- » ment ne seront pas fermés.

» M. Laur a apprécié avec sévérité l'attitude du ministre des » finances en cette affaire. Quant à moi, **je ne sais si je » suis sorti de mon droit, mais je suis con- » vaincu que j'ai rempli mon devoir.**

» Qu'il me soit permis ici de l'en remercier au nom du gou- » vernement, en même temps que la corporation des agents de » change, les établissements de crédit et les capitalistes, **dont » le concours a permis d'éviter une crise » dont je n'ose envisager sans crainte » quelles auraient été l'étendue, la réper- » cussion et la durée.** »

M. Rouvier a été mieux inspiré ce jour-là que lorsqu'il se faisait, cinq mois auparavant, le champion des spéculateurs contre M. Viette qui les flétrissait à la tribune. Il a pu voir de près le danger de ses théories favorites, et constater si, vraiment, d'après l'axiome libre-échangiste, « la liberté guérit elle-même les blessures qu'elle fait ». S'il avait « laissé passer, laissé faire », le crédit de la France serait mort à cette heure !

Hélas ! il ne s'est trouvé personne, à la Chambre, pour le lui dire !

Mais voilà donc à quoi tient la richesse pu-

blique maintenant ! Elle est à la merci d'une poignée de spéculateurs ! La *liquidation sociale* peut dépendre du plus petit incident, de l'insuccès d'une « opération » mal conduite par un syndicat financier ! Demandez au ministre des finances : il en fait positivement l'aveu.

Un journal, *la France*, a fort bien expliqué le mécanisme de ces sortes d'opérations. Il n'en a pas moins bien dégagé la moralité :

Etant donnée une marchandise dont on peut avec cinquante ou cent millions accaparer les stocks existants, on fait sur elle une première opération au comptant. Les docks se prêtent admirablement à cela, notamment les docks anglais, parce qu'ils centralisent la marchandise en question et permettent de la saisir là en bloc comme dans un coup de filet. Quelques lettres, quelques télégrammes et l'affaire est faite, les stocks passent sans bouger à un propriétaire unique.

Immédiatement la marchandise hausse de 50 0/0 et une première série de ruines se produit. Le petit manufacturier, qui a vendu des marchandises à livrer avec des matières premières à bon marché, se voit étrangler instantanément. Il succombe. C'est ainsi que le petit commerce disparaît lentement.

Puis le calme se rétablit et la consommation, toujours bon enfant, se met à payer la plus-value de la denrée, qu'il a plu ainsi au capitaliste de produire.

L'opération jusque-là est presque légitime, en tout cas difficile à réprimer. Mais on y joint généralement une opération à terme simultanée avec les bénéfices à réaliser de l'opération au comptant ; on achète la production des principaux centres pour un an, deux ans, sur le pied des bas cours, et non seulement on a un bénéfice immédiat sur le comptant, mais un bénéfice colossal sur le terme.

Si l'on sait se restreindre, — toute la science est là, — personne ne s'aperçoit de l'immense fortune réalisée par les spéculateurs. L'opération close, ils laissent tomber les cours brusquement et une seconde série de ruines pour cause inverse se produit. Le petit marchand qui a acheté des matières premières à livrer pour ses approvisionnements, est obligé de les payer le double de leur valeur alors que la baisse s'est produite.

De sorte que, pour essayer de ne pas périr, il est condamné lui aussi à jouer, à spéculer, mais dans les conditions du joueur de Monaco qui parie contre la banque et laisse toujours mathématiquement ses plumes sur le tapis vert.

Eh bien, il faut porter remède à tout cela : c'est la concentration de l'argent qui produit le mal. Ces spéculations presque à coup sûr, quand elles sont prudentes et limitées à quelques mois, four-

nissent des bénéfices colossaux, de sorte que j'estime que, depuis dix ans, des centaines de millions ont été centralisés dans quelques mains par cette série de manœuvres. La spéculation sur les cuivres n'a pas entièrement réussi parce qu'il aurait fallu encore 300 millions, mais on les trouvera, c'est une question de temps.

L'affaire des Métaux est vraiment caractéristique ; elle est complète comme type de spéculation. Les puissants capitalistes qui étaient à sa tête et qui fermeraient leur caisse à une bonne et loyale entreprise industrielle profitable à la masse et au bien public, avaient d'abord formé entre eux une société civile, afin de se partager exclusivement les bénéfices convoités. Plus tard, craignant des déboires, ils s'abritèrent derrière la confiance des gogos, firent une société anonyme, au capital de 45 millions actions et autant en obligations qu'ils déversèrent à leur clientèle, avec prime. Ces actions valurent 800 francs ; elles sont, aujourd'hui, à 0. Voilà des gens ruinés par cette honorable manœuvre. Ce n'est pas que nous ayons à nous apitoyer autrement sur le malheur de ceux qui ont voulu participer à une opération aussi suspecte ; mais il n'y a pas qu'eux seuls d'atteints, il y a tout le crédit public !

Ce n'est pas tout. Comme on l'a vu par l'exposé de M. Levasseur, les Anglais apparaissent volontiers dans ces sortes d'affaires, et pour duper nos compatriotes là encore, comme toujours. Les actions des Sociétés des mines de cuivre ont, naturellement, beaucoup haussé ; mais les Anglais, se doutant, avec l'instinct qui les caractérise, qu'une telle situation ne pourrait se maintenir, ont vendu, dans les hauts cours, les cinq septièmes des actions de Rio à nos compatriotes. C'est là encore, pour ces derniers, une perte de 80 à 100 millions de francs, au profit de nos voisins.

Tout cela, écrivait le *Travail National*, projette un jour très vif sur les opérations des banques ; et quand on regarde les affaires sous ce jour-là, on s'étonne moins des souffrances de l'industrie, qui ne trouve guère le crédit qu'en elle-même et qui, loin d'être aidée par la banque, est souvent, par elle, traitée en ennemie.

M. Paul Leroy-Beaulieu, lui-même, si épris qu'il soit de la liberté commerciale, n'a pu s'empêcher de protester, mais bientôt, impénitent Pangloss, il ajoutait :

« *Heureusement la nature des choses ne permet pas qu'on triomphe aussi facilement du jeu de l'offre et de la demande et qu'on fasse la loi aux consommateurs.* Nous compatissons au sort des victimes; mais nous espérons que cette catastrophe aura, du moins, le bon effet d'épargner, pour longtemps, au commerce, à l'industrie et à la finance, le retour de semblables projets d'accaparement et de dictature commerciale. »

Mais pour une fois que la spéculation échoue, combien de fois ne réussit-elle pas !

De ce que l'affaire des cuivres a été menée par des gens inhabiles aux choses du commerce, s'ensuit-il qu'elle aurait échoué si elle avait été plus adroitement conduite?

M. Leroy-Beaulieu, dans son *Economiste* du 16 mars, explique lui-même le vice de la combinaison :

« On ne peut considérer que comme une hallucination l'idée qu'on pourrait accaparer tout le cuivre du monde pendant trois ans d'abord, puis pendant dix ans, et le vendre imperturbablement, pendant cette longue période, à un prix fixe, immuable et deux fois plus élevé que celui qui avait cours avant la constitution du syndicat.

» La *nature des choses*, la loi souveraine de l'offre et de la demande, ont triomphé de ces folles prétentions. »

Mais non, encore une fois, la *nature des choses* n'a rien à voir en tout ceci. Ou plutôt elle veut, la nature des choses, que le faible soit mangé

par le fort, et que, dix-neuf fois sur vingt, les gros capitaux organisés pour la spéculation, solidarisés, constituant un formidable faisceau de résistance, réussissent dans leurs entreprises.

M. Leroy-Beaulieu peut-il l'ignorer? Son journal ne nous avait-il pas donné, deux mois auparavant (janvier 1889), la nomenclature des syndicats de production créés dans la seule année 1888? La liste en est interminable. Elle tient une grande colonne de l'*Economiste français*, et embrasse une foule de produits. Combien dans le nombre ont échoué? Il ne nous appartient pas de dénoncer ceux qui ont réussi; mais nous pouvons affirmer que l'échec des cuivres est une exception!

Et qu'on ne vienne pas nous dire, comme le fait M. Arthur Raffalowich dans son *Année économique 1888-89*, que ces syndicats d'accaparement sont possibles seulement dans les pays où règne la protection. Ces manœuvres sont plus nombreuses encore en Angleterre que partout ailleurs.

Le *Moniteur des Intérêts matériels*, des 21 et 24 mars 1889, signale deux nouveaux projets d'accaparement que cherchent à réaliser des financiers du Royaume-Uni. Il s'agit d'abord de l'étain. Un syndicat se constitue pour acheter toutes les fabriques de fers blancs du pays de Galles. Ce sont, dit-on, les promoteurs de l'Union des sels qui tentent de préparer cette combinaison :

« De grands capitalistes se remuent beaucoup, d'autre part, pour accaparer la houille; ils achèteraient tous les charbonnages de Cumberland, du Yorkshire, du Lancashire, du Northumberland et de Durham. La réalisation d'un pareil projet exigerait le capital énorme de 100.000.000 liv. st., soit 2 1/2 milliards de francs. »

« Le Syndicat des charbons, qui prendrait le nom de « Coal-owners, Lessee's, Workmen's and Consumers' Cooperative Association », prétend vouloir fonctionner au profit du personnel des mines et des consommateurs de houille, autant que dans son in-

térêt propre. La production serait restreinte, les grèves empêchées par la suppression de la concurrence et par des caisses de retraite fondées au profit des houilleurs, et, grâce aux économies ainsi réalisées, le combustible pourrait être vendu à meilleur marché. Mais on ne s'illusionne pas, en Angleterre, sur la valeur de ces assurances philanthropiques, clichés employés par tous les syndicats qui se forment et oubliés dès le lendemain de leur entrée en fonctions. »

Il annonce encore que les représentants des quatorze plus grandes fabriques de papier du Royaume-Uni, produisant du papier destiné à l'impression des journaux et à l'affichage, se sont réunis et ont résolu de se former en société, au capital de 20.000.000 liv. st., soit 1/2 milliard de francs, pour faire immédiatement la hausse sur le prix de leurs produits.

Enfin, le *Siècle* du 24 mars 1889 parle d'un syndicat qui aurait pour but d'accaparer toute la production de briques réfractaires du South-Staffordshire, de l'East-Worcestershire, du Yorkshire, de l'Ecosse et des autres districts. La Société serait créée au capital de 15 millions, sous la présidence de Lord Dudley. Le résultat serait une nouvelle augmentation du prix de revient des produits laminés, d'où il résulterait pour les fabriques de fer et acier une hausse assez forte dudit prix.

Il suffirait d'ailleurs de s'en rapporter à l'*Economiste français* pour s'assurer qu'au lieu de se ralentir, la fièvre des syndicats d'accaparement sévit avec une force toujours croissante.

Son numéro du 30 mars 1889 contient, à ce sujet, une lettre de Londres qui est très instructive. Certes, l'optimiste organe a soin de dire que ces syndicats vont à la ruine de leurs fondateurs; mais il n'enregistre pas moins les inquiétudes de l'industrie et des consommateurs anglais, ainsi que les vœux de répression formulés

par les Chambres de commerce qui, elles, sont payées pour ne point croire à la panacée des lois économiques. Elles y croient même si peu, qu'elles en demandent l'abrogation.

Voici un extrait de cette édifiante correspondance :

« La fièvre des syndicats ne s'est pas complètement apaisée. Sans parler du projet de Syndicat des charbons qui n'aspire pas à se fonder à moins de 100 millions de livres sterling (deux milliards et demi de francs), mais qui ne paraît pas avoir l'ombre de chance de parvenir à s'organiser, voilà les fabricants de papier qui songeraient aussi à constituer un syndicat de production et de vente. On peut affirmer hardiment que moins encore que dans le cas de l'industrie des charbons, un syndicat d'accaparement des papiers n'a de chances de succès. La concurrence allemande, ainsi que celle de la France, mais à un moindre degré, feraient avorter toute tentative de surélèvement du prix du papier. L'industrie anglaise ne se laisse dépasser par aucune en ce qui est des beaux papiers, et des papiers lourds surtout; mais, après tout, ce sont les papiers légers et les papiers bon marché qui représentent le gros de la consommation; ce sont sur ceux-là seuls qu'un syndicat pourrait opérer, et ce sont aussi ceux dont il verrait rapidement passer la clientèle aux mains allemandes. Si d'ailleurs quelques esprits sont encore travaillés par le syndicat *morbus*, il est loin d'en être de même pour tout le monde. Ainsi, *au 29e Congrès annuel de l'Association des Chambres de commerce, hier, sur la proposition de la Chambre de commerce de Bradford, un ordre du jour a été adopté, tendant à déclarer « que le nouveau système d'associations gigantesques pour la création de monopoles menace de désorganiser certaines de nos industries et de nos branches de commerce les plus importantes, au seul bénéfice de spéculateurs » ; et la Chambre de commerce de Bradford demande à l'Association des Chambres de commerce du Royaume-Uni de nommer une commission spéciale pour considérer la possibilité d'arriver à des prescriptions législatives ayant pour objet d'empêcher l'abus de la liberté de coalition en vue de surélever artificiellement le prix des objets de consommation et d'usage général. Le Congrès s'est rallié à l'opinion que le système des syndicats exagère la tendance à l'esprit de jeu et de spéculation.* »

La catastrophe dont nous menaçait l'affaire des cuivres venait d'être heureusement conjurée par l'intervention du ministre des finances, lorsqu'un député s'avisa de dénoncer à la tribune

cette spéculation coupable et de réclamer l'application à ses auteurs de l'article 419 du Code pénal, dont voici le texte :

Art. 419. — Tous ceux qui par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des sur-offres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'un certain prix, ou qui, par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics, au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus et d'une amende de 500 fr. à 10.000 francs.

Les coupables pourront, de plus, être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Ce député était d'autant plus autorisé à interpeller le gouvernement, à le sommer d'agir, qu'il avait dénoncé déjà cette spéculation des cuivres, presque à son origine, et prophétisé les événements.

Il n'eut aucun succès. La Chambre, qui, moins de six mois auparavant, bondissait d'indignation lorsqu'un ministre protectionniste flétrissait les spéculateurs américains, se rangea contre M. Laur, avec M. Rouvier, ministre libre-échangiste, pour proclamer la parfaite innocence des spéculateurs français.

Un grand trouble s'empara même de nos députés, quand M. Laur, en plein Parlement, osa toucher à l'arche sainte, mettre en cause la maison de Rothschild. On crut que la terre allait l'engloutir comme l'impie Abiron.

Il s'est trouvé que, dans l'espèce, M. de Rothschild était aussi blanc que l'agneau pascal. Les journaux l'ont déclaré ; nous n'irons pas contre ce témoignage. Mais l'assemblée de nos législa-

teurs n'avait pas à se préoccuper des futures déclarations de la presse ; et c'est peut-être un hommage un peu bien excessif que d'avoir, sans examen, sans enquête, d'emblée, décerné à l'homme le plus riche de France, un brevet que, jusqu'à ce jour, la femme de César, seule, avait obtenu ! Quoique habitué à l'encens, M. de Rothschild a dû se sentir flatté. Peut-être même a-t-il souri.

La presse libre-échangiste alla plus loin. Elle soutint cette thèse : « Les accaparements sont impossibles. » Le *Temps* imagina un euphémisme charmant ! Que parlez-vous d'accapareurs ? Il y a tout simplement « approvisionnement » (1).

Imaginons une spéculation portant sur une autre marchandise que le cuivre, sur le nitrate de soude (nous avons des raisons particulières de choisir cet exemple).

Le nitrate de soude sert à la fabrication des acides nitrique et sulfurique, de la poudre, de la dynamite et de la verrerie ; mais les 90 0/0 de ce qui entre en France sont destinés à fournir l'azote nécessaire à la composition des engrais. Il y a des plantes, telles que la betterave, pour lesquelles il est employé tel quel. *On le met dans la terre au printemps.*

Les gisements sont au Chili et au Pérou. Jusqu'ici, on n'en connaît pas d'autres.

La consommation du monde entier est d'environ 750.000 tonnes par an. La tonne est vendue sur place 150 fr., en monnaie du pays ; la consommation le paye — rendu en Europe — de 240 à 250 fr. la tonne, en moyenne.

Admettons qu'il plaise à des capitalistes d'acca-

(1) Voir, aux ANNEXES, le Discours de M. Tirard à l'inauguration de la Bourse de Commerce de Paris.

parer toute cette production. Ils la paieront, supposons 175 ou 200 fr. la tonne aux extracteurs. Ceux-ci seront très satisfaits. A ce prix, ils prendront l'engagement de n'en pas extraire une tonne de plus. Voilà le syndicat maître du nitrate de soude pour 130 ou 150 millions.

Supposons le coup fait en juin 1889.

Il va sans dire que le secret est bien gardé, contrairement à ce qui se passa pour les cuivres.

Lorsque le moment des achats arrive pour l'Europe, les importateurs s'entendent dire : « Adressez-vous au syndicat ! » Comment ! il y a un syndicat des nitrates ? Immédiatement la hausse se déclare, avec des alternatives savamment calculées jusqu'à l'époque de la consommation. Les cultivateurs hésiteront à acheter, dans l'espoir d'une baisse qu'on leur fera entrevoir, pour les amener jusqu'au jour où il faudra qu'ils se décident coûte que coûte, car il y a un délai précis pour l'emploi du nitrate ; passé ce délai, il n'y faut plus songer. Il faudra donc que les cultivateurs achètent.

— Ils n'achèteront pas, direz-vous ; ils se passeront de nitrate.

— C'est impossible ! Sans azote, c'est-à-dire sans nitrate de soude, pas de betterave possible, affirment les savants : et, du chef de cette culture, la France absorbe les deux tiers de la consommation française qui en 1888 a été, par exemple, de 140 à 150.000 tonnes. Pas de nitrate, pas de betterave à sucre. Les fabricants de sucre, qui fournissent le nitrate à leurs cultivateurs, seront donc obligés de subir les conditions du syndicat d'accaparement. Leur prix de revient s'augmentera d'autant, et, par conséquence forcée, ils devront majorer le prix du sucre qu'ils livreront aux raffineurs,

lesquels, à leur tour, le vendront aux consommateurs majoré d'autant.

— Eh bien ! on n'achètera pas de sucre de betterave ; on n'achètera que du sucre de canne !

— Peut-être ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on le paiera 3 fr. la livre, les prix de l'un faisant les prix de l'autre ; et, bien mieux, on en manquera, car la production totale du sucre de canne est inférieure de 400.000 tonnes à celle du sucre de betterave (1).

— Mais, répliqueront les économistes qui auront daigné étudier la question des engrais, le nitrate de soude n'est pas la seule matière qui fournisse l'azote. On trouve celui-ci dans le sulfate d'ammoniaque. On se passera de nitrate et l'on donnera la préférence au sulfate. On fera comme les fabricants d'objets en cuivre qui, pour échapper aux griffes du Syndicat des Métaux, ont utilisé « la cuivraille ancienne », et ont pu, ainsi, pour un temps, se dispenser d'acheter du cuivre neuf.

— Il n'y a qu'un malheur à cela : c'est que la production du sulfate d'ammoniaque est très restreinte. La France n'en fournit que 15.000 tonnes au maximum ; elle est obligée d'en acheter en Angleterre, le seul pays qui en produise avec une certaine abondance et où viennent s'approvisionner tous les autres (2). On voit ce qui arriverait,

---

(1) 2.300.000 tonnes de sucre de canne ; 2.700.000 tonnes de sucre de betterave, telle est la production moyenne. La France consomme 500.000 tonnes de sucre, dont 100.000 de canne.

(2) La production française annuelle de sulfate d'ammoniaque ne dépasse pas 15.000 tonnes, si même elle atteint ce chiffre.

C'est une fabrication qui ne laisse de bénéfices que lorsque le cours des sulfates d'ammoniaque dépasse 30 francs, ce qui arrive quelques mois de l'année seulement. Chaque fois que les prix tombent au-dessous de ce cours, la fabrication se ralentit. Les fabriques

si la demande de sulfate d'ammoniaque venait à grossir tout à coup dans la proportion où l'abandon du nitrate de soude la pousserait : le sulfate d'ammoniaque serait mis aux enchères! Et il serait encore plus avantageux de revenir au nitrate, c'est-à-dire d'en passer par toutes les exigences de spéculateurs sûrs de leur fait. Allons plus loin; supposons — hypothèse d'ailleurs purement gratuite — qu'il y eût assez de sulfate d'ammoniaque pour répondre à toutes les demandes. Ce serait méconnaître l'esprit commercial que de croire que les détenteurs de ce produit, dès lors si courtisé, se feraient de bonne volonté les sauveurs de l'agriculture et pousseraient l'abnégation jusqu'à maintenir leurs prix aux cours anciens.

— Peut-être le feraient-ils, s'ils pouvaient doubler leur production?

— Ils ne le peuvent pas. Déjà il leur faut des mois pour produire les quantités actuelles.

— Le sulfate d'ammoniaque n'est pas fourni seulement par les usines à gaz. On le trouve aussi dans les eaux des vidanges.

— Assurément. C'est même de cette seconde source que proviennent la moitié des 15.000 tonnes de sulfates français achetées par l'agriculture. Mais ne perdez pas de vue que là encore la production se trouve limitée par le nombre des appareils de fabrication constante. Ne perdez pas de vue que les usines ont dû travailler toute l'année pour fournir les quantités qu'on leur

---

n'arrêtent pas, assurément ; mais elles ne laissent en marche qu'un appareil, une colonne sur deux.

L'importation a été : en 1886, de 13.900 tonnes ; en 1889, de 14.846 ; en 1888, elle n'a plus été que de 11.187, en raison de l'accroissement des importations de nitrate de soude.

demande à jour fixe, au moment climatérique où la terre a soif d'azote. Et il en va de même pour certains tourteaux de graines ou de vidange, qui, eux aussi, contiennent soit de l'azote seul, soit de l'azote mélangé à de l'acide phosphorique. Donc un syndicat qui accaparerait les nitrates de soude ferait, de quelque côté qu'on se retourne, la loi aux acheteurs ; il opérerait à coup sûr !

— Eh bien ! soit. Passe pour une année. Pendant un an, les syndiqués seront les maîtres. Mais, l'année suivante, instruits par l'expérience, les fabricants de sulfate d'ammoniaque se seront mis en mesure de quintupler leur production, et ils tiendront à la disposition de l'agriculture les quantités d'azote nécessaires à des prix si bas qu'ils compenseront ceux de l'année précédente.

— Egalement instruits par l'expérience, les syndiqués ne seront pas aussi naïfs que les accapareurs de la Société des Métaux. Ils n'iront pas se lier pour dix ans ; une année suffit pour frapper le coup, quand on vise juste. Et, de leur côté, les fabricants de sulfate ne seraient pas assez sots pour aller immobiliser des capitaux énormes en vue de tenir tête à une entreprise d'aussi courte durée.

Enfin, dans l'hypothèse, d'ailleurs invraisemblable, où les prix de l'azote s'étant surélevés, par suite de l'accaparement des nitrates, à un tel point que l'agriculture aimerait mieux faire son deuil de ce fertilisant essentiel, n'en achèterait plus, pas plus sous forme de sulfate que sous forme de nitrate, que se passerait-il ?

1re conséquence : la ruine des accapareurs. — C'est parfait. S'il ne devait y avoir que ce résultat, nous applaudirions.

2e conséquence : la ruine des producteurs de sulfate. — C'est déjà moins bien.

3e conséquence : diminution des récoltes, et, par suite, cherté du sucre et du blé coïncidant avec l'amoindrissement de la richesse du pays. — C'est désastreux.

Et, en définitive, le consommateur deviendra, comme toujours, la victime de cette tentative d'accaparement avortée. Car l'accaparement est une institution si belle que le consommateur en est toujours atteint, soit que la spéculation réussisse, soit qu'elle ne réussisse pas.

Ce que nous venons de dire pour le nitrate de soude, nous pourrions l'appliquer à cent autres denrées ; il en est bien peu qui ne soient susceptibles de spéculation. Mais nous n'avons point à écrire ici un manuel du parfait spéculateur. Nous espérons qu'il aura suffi d'un exemple pour réduire à sa juste valeur l'aphorisme sus-énoncé, d'après lequel les accaparements sont impossibles aujourd'hui. Au contraire, ils n'ont jamais été plus faciles.

De tout temps, certes, le capital fut une grande force ; mais il fallait un régime de liberté commerciale absolue, comme celui dont nous jouissons, pour développer toute sa puissance.

« Autrefois, écrit M. Georges de Laveleye, c'est le capital qui achetait les mines, installait les fours, faisait le fonds de roulement, constituait, en un mot, les sociétés élaborant le cuivre. — Première et toute naturelle fonction.

» C'est le capital qui escomptait les traites commerciales tirées par les mines sur les acheteurs de première main et par ceux-ci sur les consommateurs et détaillants. — Deuxième fonction.

» C'est le capital encore qui prêtait sur warrant. — Troisième fonction.

» Mais, cela fait, le capital n'intervenait plus : le commerce agissait librement. Aujourd'hui le capital veut remplir un rôle nouveau. Il monopolise la production et prétend la régler en même temps ; il devient *acheteur et vendeur général* et fixe les prix que la consommation doit payer, tout comme il dicte sa volonté aux producteurs. »

Il est libre. Tout lui est permis. Il faudrait être un saint pour ne pas abuser de cette permission. Or les saints ne sont pas à la Bourse. Du moins, on n'a pas encore songé à canoniser M. X... ou M. Z... Leur religion s'y oppose. On se contente de les appeler « *les dieux* de la Finance » ; mais « *diables* » serait plus juste.

« Les dieux », a dit un ancien, « nous vendent tout au prix du travail. » Aujourd'hui, l'on nous vend tout au prix de la spéculation.

Il y a là d'abord un danger économique.

Il y a ensuite un danger national. M. Drumont n'a rien trop exagéré quand il a dit : «Voilà où nous en sommes : La France si riche, la France qui a eu de l'or à ne savoir qu'en faire, menacée de se voir à la merci d'un groupe de capitalistes dont la fortune s'augmente chaque jour d'un lambeau de son territoire, d'une partie de son génie ou de son sang. »

Un grand journal rappelait, tout récemment, que, lorsque Napoléon Ier, en 1812, eut besoin d'approvisionner l'armée de 600.000 hommes à la tête de laquelle il se disposait à envahir la Russie, les farines devinrent en quelques jours tellement rares que le prix en fut triplé, et que

l'empereur, contraint, pour en acheter, d'attendre la baisse, retarda de six semaines sa campagne, ce qui en modifia si gravement l'issue. Que ne pourrait pas faire la spéculation aujourd'hui, dans une circonstance pareille, avec les ressources et les moyens d'action dont elle dispose!

Il y a enfin un danger moral, car il n'est rien de plus démoralisant pour un peuple qu'un état de choses qui lui démontre constamment l'inutilité du travail, la vanité de l'épargne et la facilité des coups de fortune rapides.

On est pressé de jouir, on veut des millions tout de suite. Fi du labeur persévérant qui donnait autrefois une honnête aisance au bout de plusieurs années!

La folie de la spéculation, du jeu, gagne les plus humbles.

On ne rêve que gros lots, tirages, fortunes toutes faites tombant du ciel.

Les courses, autrefois plaisir réservé à quelques millionnaires, sont devenues le permanent tapis vert des ouvriers et des employés parisiens. Tout l'argent des salaires y est exposé. Chaque boutique de débitants s'est transformée en agence. On fait la cote sur le zinc ! La France n'est plus qu'un immense tripot où, comme dans tous les tripots et par la loi mathématique du jeu, tout l'argent des « pontes » s'engouffre peu à peu dans la poche des « banquiers ».

Est-ce là le but que s'étaient proposé les économistes? Non, sans doute. Et, cependant, qui a plus poussé que ces songe-creux à l'avilissement du labeur national? Qui a occasionné plus de misère relative dans la classe moyenne, plus de misère absolue dans les rangs du prolétariat ? Qui a plus favorisé les intérêts des manieurs d'ar-

gent et le développement de la spéculation au détriment des travailleurs?

Ah! la spéculation! Ceux-là même qui ont attaché cette plaie à nos flancs, savent-ils bien ce qu'ils ont fait? Un écrivain qu'ils n'accuseront pas d'être réactionnaire, attendu qu'il est socialiste, Max Nordau (1), va le leur dire. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire en son entier le saisissant tableau qu'il fait de la spéculation et du spéculateur.

« La spéculation est un des plus intolérables phénomènes morbides de l'organisation économique. Les profonds esprits qui trouvent excellent tout ce qui est ont cherché à la défendre aussi; ils l'ont jugée nécessaire, et se sont même enthousiasmés pour elle. Je vais montrer à ces étourdis panégyristes pour quel principe ils sont entrés en lice. Le spéculateur joue dans la vie économique le rôle d'un parasite. Il ne produit rien, il ne rend même pas, comme le marchand, les services plus ou moins contestables d'un intermédiaire; il se borne à enlever par la ruse ou la violence aux véritables travailleurs la plus claire partie de leur travail. Le spéculateur est un voleur de grands chemins qui, pour une mince indemnité, dépouille littéralement les producteurs de leurs produits, et force les consommateurs à les lui acheter beaucoup plus cher. L'arme avec laquelle il assaille, comme un voleur de grands chemins, producteurs et consommateurs, cette arme est à deux tranchants et se nomme « hausse et baisse ». Voici comment il s'en sert. S'il a pour but de dépouiller le producteur, il vend un jour des marchandises qu'il ne possède pas à un prix inférieur à celui du marché; il promet de les livrer à l'acheteur au bout de quinze jours, d'un mois, de trois mois. L'acheteur, naturellement, s'adresse plutôt au spéculateur qu'au producteur, parce que le premier vend moins cher. Le producteur reste avec sa marchandise et n'a que deux voies possibles. S'il est assez riche pour pouvoir attendre sans dommage le placement de ses produits, le spéculateur ne pourra, au jour fixé, les obtenir à aussi bon marché qu'il l'avait espéré; il sera forcé de consentir aux prix réclamés par le producteur, et le voleur sera volé. Si, au contraire, le producteur est contraint de vendre immédiatement ses marchandises, ce qui est le cas de beaucoup le plus fréquent, il faut qu'il abaisse ses prix jusqu'à ce qu'il trouve des acheteurs; il doit, en tous cas, demander

(1) Max Nordau, *Les Mensonges conventionnels de notre civilisation*. Trad. française de Aug. Dietrich, Paris, W. Hinrich, 1888.

moins que le spéculateur, et c'est celui-ci qui sera nécessairement l'acheteur, car le consommateur a déjà fait sa commande au spéculateur; celui-ci obtiendra donc les marchandises à un prix inférieur à celui auquel il les vendra. Le producteur sera peut-être ruiné, mais le spéculateur s'est taillé dans son flanc, comme le Juif de Shakespeare, sa livre de chair. »

La razzia est-elle, au contraire, dirigée contre le consommateur, continue Max Nordau, le spéculateur achète toutes les marchandises dont il peut s'emparer aux prix réclamés par le producteur; il peut le faire sans difficulté, car l'affaire ne lui coûte pas un sou; il ne paie pas comptant, et ne doit s'acquitter qu'après des semaines ou des mois :

« Sans rien posséder en propre, sans avoir avancé un centime, le spéculateur est donc devenu propriétaire des marchandises, et quand le consommateur veut se les procurer, il doit les acheter chez le spéculateur au prix réclamé. Le spéculateur prend d'une main l'argent que lui offre le consommateur, il en met dans sa poche une partie aussi forte que possible, et donne le reste au producteur. De cette façon, le spéculateur devient riche et puissant sans travailler et sans aucun profit pour la collectivité; il gagne un crédit illimité qui met les capitaux à sa disposition. Si un pauvre diable d'ouvrier veut se rendre indépendant, il a toutes les peines du monde à emprunter la petite somme dont il a besoin pour se procurer ses outils et sa matière première et pour vivre jusqu'à la vente de ses premiers produits; si au contraire, un audacieux qui a résolu de vivre du travail d'autrui veut faire des achats ou des ventes par spéculation, les producteurs et les consommateurs se mettent à sa disposition sans se faire prier. On se dit que l'on ne court aucun danger, que le crédit consenti n'existe qu'en théorie; le producteur ne donne pas la marchandise, mais seulement l'assurance de la livrer à un jour déterminé et à un prix déterminé, naturellement sous la condition que le prix sera payé comptant: le consommateur, de son côté, n'acquitte pas le prix d'achat, mais donne seulement la promesse de le payer le jour où on lui livrera la marchandise. Ce crédit théorique suffit, toutefois, pour que le spéculateur puisse arriver de rien aux plus scandaleuses richesses.

» Chaque travailleur, sans exception, est tributaire du spéculateur. Tous nos besoins sont prévus, tous les objets de consommation sont achetés d'avance à crédit par la spéculation et nous sont revendus au comptant le plus cher possible. Nous ne pouvons manger une bouchée de pain, reposer notre tête sous un toit, placer quelques économies, sans payer contribution au spé-

culateur sur les céréales, sur les terres et les maisons, sur les valeurs de Bourse. L'impôt que nous payons à l'Etat est suffisamment lourd, bien moins cependant que celui auquel nous soumet la spéculation. On a essayé de défendre la Bourse comme une institution nécessaire et utile. C'est simplement monstrueux. Quoi! la Bourse est utile et nécessaire? S'est-elle donc jamais renfermée dans les limites que lui assigne la théorie? A-t-elle jamais été simplement le marché où l'acheteur de bonne foi rencontre le vendeur de bonne foi, où une demande honnête et une offre sincère se balancent l'une l'autre? Comparer la Bourse à un arbre vénéneux est une image trop faible et incomplète, car elle ne rend sensible qu'un côté de l'action de la Bourse : celle qu'elle exerce sur les idées morales du peuple. La Bourse est une caserne de brigands dans laquelle les modernes héritiers des chevaliers-bandits du moyen âge s'établissent et coupent la gorge aux passants. Comme les chevaliers-bandits, ils s'arrogent le droit de rançonner le marchand et l'artisan; plus heureux que les chevaliers-bandits, ils ne risquent pas d'être pendus haut et court, s'ils sont surpris dans leur œuvre de coupeurs de bourse. »

On se console parfois, ajoute l'écrivain socialiste, par l'idée que la spéculation, dans des moments de crise, perd d'un seul coup tout ce qu'elle a ramassé en des années de pillage. Mais c'est une illusion dont se leurre la morale des prédicateurs (1) voulant au bout du crime voir le châtiment comme conclusion :

« Quand même une crise force un spéculateur à lâcher sa proie, elle ne peut empêcher qu'il n'ait jusque là, pendant de longues années, mené une existence scandaleusement magnifique aux frais des membres travailleurs de la communauté. Le spéculateur finira peut-être par perdre sa fortune, mais le champagne qu'il a fait couler à flots, les mets truffés qu'il a mangés, les monceaux d'or qu'il a perdus sur le tapis vert, les heures qu'il a

---

(1) « Le succès et l'impunité peuvent quelquefois, néanmoins, » couronner ces conspirateurs contre l'ordre et la loi ; c'est la des- » tinée de l'humanité de ne pouvoir complètement supprimer le » mal ; elle croit en prendre son parti et laisser à la loi divine, en » ce cas, le soin de punir, dans une autre vie, celui qui a méconnu » ses devoirs ici-bas. »

Est-ce un prédicateur qui a dit cela? Non, c'est un financier, M. Alph. Courtois fils (*Traité élémentaire des opérations de Bourse et de change*, page 41, Garnier frères).

passées chez ses maîtresses, nulle puissance au monde ne les lui reprendra. D'ailleurs, une crise n'est fatale qu'à quelques spéculateurs et non à la spéculation en général. Au contraire, les crises sont les grandes fêtes de la spéculation, les occasions d'abattre en masse toute la foule industrieuse et économe d'un peuple ou d'une partie du monde. Alors le gros capital ouvre sa gueule et dévore non seulement le bien-être du public qui cherche un placement, mais aussi l'industrie immorale du petit carnassier de la Bourse, que d'habitude il laisse complaisamment jouer autour de lui, comme le lion la souris. Les grandes baisses sont amenées et exploitées par le gros capital. Celui-ci achète tout ce qui a de la valeur et de l'avenir; il le revend avec un profit énorme, dès que l'orage est passé, et il le revend aux gens mêmes qui précédemment lui ont cédé le papier à des prix dérisoires; puis il l'achète de nouveau à très bon marché dans une autre crise; il renouvelle ce jeu cruel chaque fois que quelques années de travail paisible ont rempli les armoires périodiquement vidées où les producteurs serrent leurs épargnes. Les crises financières sont simplement les coups de piston réguliers par lesquels le gros capital pompe pour ses propres réservoirs l'excédent total du travail d'un peuple. »

Voilà une thèse fortement défendue et il faut reconnaître qu'elle était bien tentante pour la plume d'un socialiste.

Avant Max Nordau, n'avait-il pas deviné cette conséquence de la duperie libre-échangiste, l'homme qui a écrit ces lignes enflammées (1) :

« Quand on dira aux ouvriers que le monopole, dont on feint de les vouloir délivrer par l'abolition des douanes, devait recevoir une nouvelle énergie de cette abolition ; que ce monopole, bien autrement profond qu'on ne le voulait avouer, consiste, non pas seulement dans la fourniture exclusive du marché, mais aussi, mais surtout dans l'exploitation exclusive du sol et des machines, dans l'appropriation envahissante des capitaux, dans l'accaparement des produits, dans l'arbitraire des échanges; quand on leur fera voir qu'ils ont été sacrifiés aux spéculations de l'agiotage, livrés, pieds et poings liés, à la rente du capital; que de là sont issus les effets subversifs du travail parcellaire, l'oppression des machines, les soubresauts désastreux de la concurrence et cette inique dérision de l'impôt; quand on leur montrera ensuite comment l'abolition des droits protecteurs n'a fait qu'étendre le réseau du privilège, multiplier la dépossession et coaliser contre le prolétariat les monopoles de tous les pays.... : quand on

(1) Proudhon, *Système des contradictions économiques.*

leur racontera que des chaires ont été créées, des récompenses proposées et décernées, des sophistes gagés, des journaux stipendiés, la justice corrompue, la religion invoquée pour le défendre; que ni la préméditation, ni l'hypocrisie, ni la violence n'ont manqué à la tyrannie du capital, pense-t-on qu'à la fin ils ne se lèveront pas dans leurs colères, et qu'une fois maîtres de la vengeance, ils se reposeront dans l'amnistie... (1)?

Laissons encore à l'écrivain révolutionnaire cité plus haut le soin de répondre aux défenseurs de la spéculation :

« Les défenseurs de la spéculation disent : Le spéculateur a dans le drame économique un rôle légitime; son gain est la récompense d'une plus grande perspicacité, d'une plus sage prévision, d'un jugement plus rapide et d'une plus grande audace. L'argument mérite que nous le retenions. Ainsi donc, parce que le spéculateur dispose de moyens d'information inaccessibles au grand public, parce qu'il redoute moins les pertes que l'homme honnête qui économise, et parce qu'il évalue les possibilités de toutes sortes plus habilement que celui-ci, il a le droit de dépouiller le travailleur du produit de son travail et d'entasser des richesses tout en restant oisif! Ce droit repose donc sur ce qu'il a de meilleures armes — des informations; un plus grand courage — celui de mettre en jeu l'argent d'autrui; une force supérieure — celle du jugement et de l'intelligence. Mais alors, admettons un peu que les prolétaires aient encore de meilleures armes — fusils à répétition ou bombes de dynamite; qu'ils aient encore un plus grand courage : celui de risquer leur vie, et une force encore supérieure : celle des muscles et des os. En ce cas,

---

(1) C'est la même idée qu'a exprimée M. le duc de Noailles dans son étude sur le *Centenaire d'une Révolution*, parue en février 1889, dans la *Revue des Deux-Mondes :*

« Le taux des salaires et de l'intérêt, dit-il, ainsi que le prix de toutes choses, est réglé par la loi fondamentale de l'offre et de la demande. Cette loi d'airain, comme on la nomme, ressemble, sous ce rapport, à toutes les lois naturelles, qui sont aussi des lois d'airain L'homme a le droit ou le devoir de lutter sans cesse pour en atténuer les conséquences rigoureuses. Mais la science et l'expérience ne lui permettent pas l'espoir d'en supprimer les causes premières ni tous les effets fâcheux. La démocratie, dans le Nouveau Monde et dans l'ancien, doit donc se résigner à les subir. *Seulement on ne saurait admettre que les capitalistes, par des coups de pure spéculation, aient plus de droits que les travailleurs, par les révoltes et les grèves, à troubler le jeu régulier des lois économiques dans des vues de lucre et de profits personnels.* »

les défenseurs de la spéculation devront reconnaître aux prolétaires le droit de dépouiller à leur tour les spéculateurs, ou bien la théorie par laquelle ils cherchent à légitimer la spéculation est un mensonge. »

L'auteur des remarquables lignes qu'on vient de lire n'est lui-même qu'un théoricien, mais on conviendra qu'inspiré ou non de Proudhon, il déduit avec une terrible logique les conséquences auxquelles pourraient nous conduire les abus d'un régime économique qui met l'armée de ceux qui travaillent et produisent à la merci des spéculateurs et des syndicats d'accaparement.

Si nous n'en sommes pas encore là, nous y viendrons plus tôt qu'on ne pense.

Les moins pessimistes, parmi les clairvoyants, se contentent de dire avec M. Arthur Loth :

Les entreprises financières, les opérations de bourse continueront de remplacer le travail et la production. La fiction tiendra lieu plus que jamais de la réalité. Plus les institutions de crédit fonctionneront, plus la richesse réelle diminuera. Cette fortune, multipliée à l'infini par le jeu du crédit et vers laquelle on se précipite, est toute de convention. Chacun croit en avoir une part, en raison de l'opinion où l'on est que ce qu'il a est quelque chose, mais il n'a rien réellement. Tout cela n'est que du papier. Avec le développement énorme des valeurs fiduciaires, l'illusion n'a fait qu'augmenter. Le cours régulier des choses entretient l'erreur. Personne ne songe à la ruine. On vit en sécurité. On se croit riche avec des titres fictifs qui n'ont de valeur que par la confiance réciproque. Mais où est la garantie, où est la réalité de cette richesse putative ?

Par l'incident du Comptoir d'Escompte on a pu voir comment, un jour ou l'autre, se produira la terrible désillusion, la catastrophe générale. Que l'État manque, qu'une commotion publique survienne, même sans attendre l'avènement du socialisme, et c'est la ruine universelle. On cherchera en vain l'argent. Ce jour-là, ceux-là seulement seront riches qui posséderont une maison, une terre, un sac de pièces de cent sous.

Les théories économiques, en ayant l'air de développer des

sources nouvelles de richesses, n'ont créé qu'une réelle pauvreté. Tout est fiction dans le crédit ; tout sera déception. Pour reconstituer une vraie richesse, il faudra en revenir à cultiver la terre, et la terre, qui rend sage, ramènera des mœurs meilleures.

Mais encore faudrait-il que la terre pût nourrir son homme, ce qui nous semble de plus en plus difficile en France, tant que nous vivrons sous un régime de protection insuffisante et de licence commerciale.

CONCLUSION

CHAPITRE HUITIÈME

Il y a quelques mois, avant l'ouverture de l'Exposition Universelle, ceux qui n'ont pas suivi jour par jour la révolution économique de ce dernier quart de siècle pouvaient encore considérer comme impossible que nos nouveaux concurrents se fussent mis à notre niveau avec tant de rapidité ; aujourd'hui, personne ne saurait se faire illusion.

« Les voyages forment les hommes ; les expositions, elles, forment les peuples. Elles leur enseignent qu'ils ne sont point seuls au monde et que leurs civilisations ne sont point sans rivales ni leur activité sans concurrente. Elles leur apportent des éléments de comparaison tantôt à leur gloire et tantôt à leur confusion, et même, lorsque, faute de documents suffisants, elles ne permettent pas une comparaison de tous points probante, elles imposent des réflexions et des recherches qui, sans elles, eussent pu être tardives. — Je ne crois pas que jamais et nulle part ces remarques aient été mieux justifiées qu'elles ne le sont par ce qu'on voit à l'Exposition Universelle de 1889. » Celui qui parle ainsi est un libre-échangiste, un écrivain qui défend les théories

économiques de l'Ecole dans les publications les plus autorisées : M. Joseph Chailley (1).

Si, en effet, l'Exposition Universelle consacre une fois encore la suprématie du génie artistique français, il est impossible de ne pas être frappé de l'équilibre et de l'égalité des forces industrielles avec lesquelles se présentent, dans ce concours international, des peuples que naguère nous éclipsions si aisément et si complètement. « Les vingt dernières années ont tout changé, avoue M. Joseph Chailley. Nous avons vu surgir de nouvelles puissances commerciales et industrielles. D'abord l'Allemagne, où la grandeur de la nation a communiqué à chaque citoyen une activité, une ambition, une audace souvent heureuses, si bien que l'expansion et les triomphes de l'Allemagne pacifique ont marché de pair avec ceux de l'Allemagne belliqueuse. Puis la Belgique, qui, grâce aux richesses de ses mines, à l'habileté et à l'esprit d'entreprise de ses habitants, et enfin à des travaux publics peu nombreux, mais conçus sagement et vivement conduits, a su prendre dans la production et dans les échanges une des premières places, la première même si l'on ne s'attache qu'au chiffre de la population. Puis, après elle, la Suisse, l'Autriche et l'Italie. En sorte que l'on compte en Europe six puissances qui produisent plus peut-être qu'il n'est raisonnable, qui vendent bon marché et quelquefois à perte, et qui, par ces deux circonstances, — que je voudrais croire transitoires, — sont amenées à chercher des débouchés dans le monde entier. »

(1) Lettres sur l'Exposition de Paris (*Moniteur des intérêts matériels*, août 1889).

La sixième puissance à laquelle M. Chailley fait allusion, c'est l'Angleterre. Enfin, il constate les progrès considérables réalisés par la Russie, l'Espagne et le Portugal, qui, dans très peu de temps, seront à la hauteur des autres nations européennes; et il conclut : « Jusqu'ici tout est bien ; le vieux monde, au moins dans cet ordre d'idées, n'a qu'à se féliciter. »

Notre patriotisme nous empêche de nous rallier à cette conclusion, car, avant d'envisager les intérêts collectifs de l'Europe, nous nous préoccupons de ceux de la France, et ne saurions perdre de vue que le développement de nos voisins se réalise à notre préjudice.

Après avoir parcouru toutes les sections industrielles de l'Exposition, nous avons été forcé de reconnaître qu'il n'existe aujourd'hui aucune différence notable entre les produits similaires des peuples européens en pleine activité. Il n'est pas une découverte, un perfectionnement, qu'aussitôt chacun ne s'approprie. Le progrès incessant se manifeste en même temps sur tous les points de la carte. A peine nous distinguons-nous, au milieu de cette égalité, par quelques détails d'élégance qui tiennent au goût de notre race, mais sur lesquels il serait puéril de fonder un bien grand espoir, car nous sommes peut-être les seuls à les apprécier.

Mais l'Exposition ne se borne pas à nous montrer la concurrence européenne admirablement outillée, lancée comme à l'assaut de notre antique prestige : elle nous fait voir aussi le péril extra-européen, l'arrivée d'innombrables légions de troupes fraîches qui s'apprêtent à changer notre défaite en écrasement. Avec plus d'éloquence que nous n'avons su en mettre dans ce

livre, l'Exposition annonce l'invasion des peuples jeunes et le réveil des civilisations qu'on croyait pour toujours endormies. Cela inquiète M. Chailley, moins optimiste que certains de ses confrères :

« On a vu surgir tout d'un coup un rival formidable : les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Ils avaient grandi si rapidement que l'on ne s'en était même pas aperçu ou tout au moins pas inquiété. Ils ressemblaient un peu à ces jeunes gens maladifs qui ont poussé trop vite. Ils s'étendaient de New-York à San-Francisco, du golfe du Mexique aux Grands lacs; leur population suffisait à peine à ne plus faire un désert des étendues immenses où elle était disséminée. Ils n'avaient ni cohésion ni capitaux. Ils menaient la vie ici pastorale, là agricole; à peine quelques industries naissaient sur les bords de l'Atlantique, dans la Nouvelle-Angleterre. Et, pour comble, ils se déchiraient à belles dents, menaçant de renverser, par une rivalité formidable, un édifice d'apparence si fragile. Si c'étaient là des rivaux, vraiment ils étaient peu dangereux. Malheureusement pour l'Europe, ils étaient doués d'une énergie et d'une ambition démesurées. Riches, au delà de l'imagination, en ressources naturelles de toutes sortes, rencontrant partout chez eux, ici le sol le plus fertile, là les mines les plus abondantes de charbon, de fer, d'or et d'argent, ils prétendirent tirer parti de tout cela et de tout à la fois. »

Prétentions justifiées, vérifiées au delà de toute espérance (1). M. Chailley le constate, et

(1) Un travail communiqué en mars 1889, à la Société des Ingénieurs civils, indique que la force totale développée par toutes les machines du monde entier est de 46 millions de chevaux-vapeur.

cette constatation lui ouvre les yeux sur l'avenir économique de l'autre partie du Nouveau-Monde.

« Il existe, dit-il, des nations où la civilisation, un temps brillante, puis éteinte pendant des siècles, se ranime en ce moment pour jeter bientôt un vif éclat et qui sont appelées à jouer avant peu, dans le monde, un rôle important. Parmi elles, au premier rang, les nations de l'Amérique du Sud, filles de la civilisation espagnole. »

C'est aussi notre avis. Comme nous, M. Chailley a dû être frappé de la place importante que les divers Etats du Sud-Amérique occupent dans l'Exposition de 1889. De là, sans doute, ces aperçus judicieux :

« A voir sur la carte, pressés et serrés les uns contre les autres, ces Etats d'apparence minuscule (Vénézuéla, Etats-Unis de Colombie, Salvador, Bolivie, Paraguay, etc.), qui sont comme des pygmées à côté de ces géants le Brésil et La Plata, nous avons cru que c'étaient des quantités négligeables. C'est une grande erreur. Leur étendue est immense et leur population actuelle absolument dérisoire ; ils peuvent absorber et nourrir des dizaines, des centaines de millions d'habitants ; ils peuvent rémunérer des centaines de millions, des milliards de francs...

» Ce n'est pas tout. Riches, ils ont l'ambition d'exploiter leurs richesses. Ambition naturelle.

Cette force équivaudrait au travail d'environ 1 milliard d'hommes, c'est-à-dire presque la population de la terre. Les principaux pays entrent dans ce total : l'Autriche pour 1 million 1/2 de chevaux-vapeur, la France pour 3 millions, l'Allemagne pour 4 millions 1/2, l'Angleterre pour 7 millions, *les Etats-Unis pour 7 millions* 1/2.

Ce sont des pays qui naissent ou renaissent à la vie et qui veulent rattraper leurs aînés. Ce sont les descendants d'une race glorieuse qui veulent ajouter encore à sa gloire. Un pays sans passé peut, sauf les hasards de la vie, se donner les destinées qu'il lui plaît...

» Notons encore que leurs prétentions n'ont rien d'excessif. Ce ne sont plus là des peuples enfants. Ils ont des institutions, des lois, un appareil gouvernemental comparables de tous points à ceux de l'Europe. Leurs codes valent mieux que le code Napoléon. Ils prennent l'avance sur nous en proposant ou en concluant entre eux des unions destinées à faciliter les rapprochements, à éviter ou à résoudre les difficultés. Il s'est tenu, il y a peu de temps, un grand congrès où tous étaient représentés, où l'on a parlé de Zollverein américain, et le mois d'octobre verra à Washington un autre congrès tendant à lier plus intimement l'Amérique du Nord à celle du Sud.

» Avec la richesse, l'énergie et un état de civilisation très avancé, que peut-il leur manquer pour réussir ? Rien. Il ne leur faut plus que du temps, de l'argent et une science technique largement répandue.

» Du temps ? Voilà un élément qui, dans ce siècle-ci, a vu diminuer son importance. Autrefois, il était le facteur principal. Une nation pouvait dire à une autre : « J'ai mis deux » siècles, trois siècles à m'instruire, à m'embellir, » à m'outiller ; c'est autant d'avance que j'ai sur » toi. Il te faudra deux, trois siècles pour me » rejoindre. » En sommes-nous encore là ? S'il s'agit de progrès moral, d'éducation artistique, oui, assurément. L'Amérique du Nord et celle

du Sud en sont encore à envier nos peintres et nos sculpteurs, et l'Asie contemporaine, même réveillée, n'a ni poètes, ni romanciers, ni architectes.

» Mais si, au contraire, nous parlons de progrès industriel, il en va tout autrement. La caractéristique de ce genre de progrès, c'est d'être universel. Le monde entier en reçoit, du jour au lendemain, communication. J'ai vu des pays qui n'ont jamais connu le télégraphe et sont tout de suite arrivés au téléphone. D'autres n'ont connu ni la bougie, ni la chandelle, ni le quinquet à l'huile : ils ont eu, en ouvrant les yeux, le pétrole ou le gaz, voire l'électricité. Les Etats-Unis ont eu des chemins de fer en même temps que l'Europe ; c'est seulement depuis quelques années qu'ils s'occupent de se constituer un réseau de voies carrossables et de chemins vicinaux. Vous allez construire au Congo un chemin de fer avant d'avoir percé seulement 10 kilomètres de routes, et rien n'empêche que les chefs noirs voisins du grand fleuve se paient, par la dérivation d'un simple filet d'eau, un éclairage au procédé Edison.

» Tout cela, *à fortiori*, les Américains du Sud peuvent le faire. Ils peuvent mettre les bouchées doubles : surveiller les progrès et les inventions de l'Europe, et les appliquer en même temps qu'elle, avant elle. Car ils n'ont pas de capital à amortir ni d'outillage arriéré à utiliser (1). »

Impossible de mieux parler.

Pourquoi faut-il qu'après des choses si justes

---

(1) M. Joseph Chailley : Lettres sur l'Exposition de Paris (*Moniteur des intérêts matériels*, août 1889).

et si bien dites, le savant libre-échangiste réapparaisse et propose .. devinez quoi ?

De nous armer contre ces nouveaux rivaux ? De faire le possible pour conjurer leurs ambitions ?

Encore une fois, la profondeur du mécanisme libre-échangiste vous échappe. Voici, dans toute sa beauté, le projet de M. Chailley :

« Toutes ces constatations étant admises, nous amènent à des conclusions particulièrement intéressantes :

» L'Amérique du Sud n'est plus le centre commercial où l'on pratiquait la vente de « l'article d'exportation » ;

» Les Etats qui la composent sont riches, ambitieux et veulent s'outiller ;

» Pour tirer parti de leurs immenses richesses, ils n'ont besoin que d'argent et de science ;

» Cet argent, cette science, il ne manque pas, en ce siècle, de capitalistes et de maîtres pour les leur fournir ;

» Ces capitalistes, ces maîtres, il importe que ce soient des Européens. »

En d'autres termes, fournissons-leur tout de suite l'argent nécessaire pour nous battre, — ce qui ne tardera pas à arriver, puisque, M. Chailley est le premier à en convenir, ils n'ont besoin de passer par aucune des écoles que nous avons faites pour se trouver à notre niveau industriel.

Ne vient-il pas de vous le dire : *La caractéristique du progrès industriel, c'est d'être universel ; le monde entier en reçoit, du jour au lendemain, communication ?*

Avons-nous eu tort d'affirmer que le libre-échange sacrifiait, de gaîté de cœur, les intérêts du travail à ceux du capital ?

Voyez M. Chailley. Il enregistre un phénomène économique de la plus évidente réalité et de la plus haute importance. Croyez-vous qu'il se préoccupera du sort que ce fait nouveau prépare à l'ouvrier, au cultivateur français? Nullement. Il n'y trouve que l'occasion de faire effectuer des placements avantageux aux gens de la finance. Et l'exemple des Etats-Unis « qui prennent chez eux presque tout ce qui est à prendre », du Brésil et du Pérou qui tendent à les imiter, de la République Argentine « qui se donne, dit-il, contre les objets manufacturés, un tarif protecteur », ne lui enlève aucune de ses illusions doctrinaires. Si, momentanément, l'Europe éprouve quelques déboires, elle trouvera plus tard de larges compensations dans les débouchés qu'elle se ménage du côté de l'Asie et de l'Afrique:

« Ceux qui s'en vont, à travers mille dangers, s'établir sur les côtes et au centre de l'Afrique, ont le droit d'espérer que les siècles futurs verront, sur les forêts vierges pleines de périls, le long de ces cours d'eau indomptés, fertiles en naufrages, s'élever des centres populeux, civilisés et riches, clients, grâce à eux, des nations qui s'y seront d'abord aventurées et ensuite établies avec foi et persévérance.

» Toutefois, parmi ces pays où notre civilisation cherche à faire pénétrer ses enseignements et surtout ses produits, il faut distinguer. Tous n'en sont pas au même point. L'Afrique, et j'entends celle où se concentrent aujourd'hui les efforts européens, l'Afrique nouvelle, si l'on peut dire ainsi, l'Afrique centrale, l'Afrique du Congo et du Niger n'arrivera probablement à la civilisation que dans un avenir encore lointain.

L'Asie, qu'elle se relève par elle-même ou par l'effort d'autrui, qu'elle s'appartienne ou qu'elle subisse des maîtres (je ne veux pas même entrer dans l'exposé de ce prodigieux problème), y arrivera sans doute plus tôt. »

En attendant, la sagesse économique nous ordonne de favoriser les ambitions de l'Amérique du Sud, de la mettre en mesure de nous écraser le plus tôt possible. Nous devons lui envoyer l'argent et la manière de s'en servir. Elle n'a besoin que de direction et de capital : c'est bien simple, dit M. Chailley, « l'Europe les a, elle les fournira. »

Mais, objecterez-vous, c'est lui conseiller de se suicider?

N'importe ! Tout pour l'honneur ! En agissant ainsi, l'Europe « aura résolu un des problèmes les plus pressants des temps modernes. Ce que cela durera, qui peut le prévoir? Les transformations sont si rapides aujourd'hui que ces peuples enfants seront avant un siècle des peuples adultes. Et le jour où ils n'auront plus besoin de tutelle ni d'assistance, ne nous faisons pas d'illusion : ils auront bientôt fait, avec l'ingratitude accoutumée, nécessaire, des organismes pleins de vie, et préoccupés avant tout de vivre et de grandir, de nous renvoyer là d'où nous sommes venus. Qu'importe? Nous aurons rempli notre tâche, transmis à d'autres le flambeau que d'autres déjà nous avaient transmis... Après ceux-là nous en instruirons d'autres; nous aurons devant nous l'Asie et cette Afrique que vous tirez seulement de ses langes. A chaque jour suffit sa peine ! »

C'est tout bonnement admirable !

Hypnotisé par les quelques affaires d'argent que nos capitalistes pourraient brasser avec l'Amérique du Sud, M. Chailley ne s'est pas encore aperçu que l'Asie se réveille jusqu'aux confins de l'Extrême-Orient, et qu'elle tend plutôt à nous envahir qu'à se laisser dominer par nous. Il est, en outre, convaincu que les Brazza, les Stanley et autres pionniers de la civilisation, tracent des routes à travers le continent noir, pour que les seuls Européens puissent y passer. En vain lui dirait-on que le jour où l'Afrique sera ouverte, elle le sera aussi bien pour les Hindous et les Yankees que pour nous-mêmes, et que nous y rencontrerons d'abord ces peuples du Sud américain dont il est si pressé de favoriser le développement (1).

Mais longtemps avant que nous ne sachions si la mystérieuse Afrique nous réserve des faveurs ou des mécomptes, nous aurons déjà vu, sans doute, le Nouveau-Monde se fermer tout entier.

Dans le projet d'un Zollverein américain, dont parle plus haut M. Chailley, il y a un symptôme alarmant, une menace particulièrement grave pour les intérêts français.

Ce congrès a réuni les représentants des dix-neuf Etats indigènes des deux Amériques.

---

(1) On commence à créer des usines de construction métallique dans l'Afrique du Sud. On vient, dans les premiers jours de cette année, d'essayer à Durban la première locomotive construite de toutes pièces dans la colonie anglaise ; elle sort des ateliers des chemins de fer du gouvernement de Natal. C'est une machine à boggie à quatre roues couplées et pesant 35 tonnes. Ce n'est que le début d'une série d'autres constructions de machines semblables, étant donné le développement que prennent les voies ferrées de l'Afrique du Sud.

Il avait à se prononcer sur les points suivants :

1° Adoption de mesures tendant à assurer la prospérité des nations américaines et une résistance compacte aux empiétements des pouvoirs monarchiques de l'Europe ; 2° Formation d'une ligue douanière ; 3° Etablissement de services de steamers fréquents entre les ports des nations coalisées ; 4° Unification des droits de douane ; 5° Adoption d'un système de poids et mesures et de lois internationales pour la protection des personnes, des propriétés et des marques de fabriques ; 6° Création d'une monnaie commune d'argent ayant valeur libératoire dans tous les pays contractants ; 7° Adoption d'un système d'arbitrage pour régler tous les conflits entre les Etats américains.

Il s'agissait, on le voit, d'une formidable ligue économique ayant pour but d'isoler complètement l'ancien monde du nouveau.

A cette nouvelle, les commissionnaires de Paris qui font des affaires avec l'Amérique du Sud, émus, se sont hâtés de signaler ce péril à l'industrie française. Nous comprenons leur émotion, tout en regrettant qu'en d'autres circonstances, non moins critiques pour les intérêts nationaux, mais qui ne touchaient pas aux leurs propres, ils n'aient pas cru devoir montrer le même zèle. Leur ardeur libre-échangiste viendrait-elle à s'en accroître, nous conseilleraient-ils d'ouvrir nos portes encore plus larges pour attendrir les Américains, que nous n'en serions pas surpris.

Le Zollverein américain n'est pas encore fait. Les petits invités du congrès de Washington pourront s'effrayer de l'appétit de leur gros hôte ;

peut-être auront-ils peur de jouer un rôle de dupes en fusionnant leurs intérêts avec ceux du colosse du Nord.

On s'attend à les voir hésiter; on pense que les congressistes se sépareront sans avoir rien conclu. C'est possible. Mais l'idée est lancée, elle fera du chemin, elle aboutira, non seulement grâce à la ténacité des hommes d'Etat qui poursuivent l'application de la doctrine de Monroë tout au moins sur le terrain économique, mais encore en vertu de la loi du plus fort. Etape par étape, la grande République américaine arrivera à son but. N'est-ce pas déjà beaucoup que d'avoir décidé les puissances continentales à tenir un congrès solennel ?

Au surplus, il ne nous est aucunement prouvé que tous les Etats Sud-américains se méfient de cette alliance, ni qu'ils n'y trouveront pas, en fin de compte, leur avantage. Si la République Argentine, dira-t-on, s'inféode au Zollverein, elle perdra du coup le bénéfice de son exportation en Europe qui, pour la France seulement, s'élève à 200 millions annuels. Ce chiffre nous paraît gros : en Amérique, il l'est moins; les ambitions et les fabuleuses ressources naturelles de la République Argentine lui permettent de le dédaigner, surtout si les Etats-Unis lui persuadent qu'elle a vingt fois plus d'intérêt à entrer dans la grande coalition protectionniste: Elle s'est déjà donné des tarifs protecteurs, M. Chailley vient de nous le dire : elle n'est donc pas si éloignée des principes de l'Amérique du Nord (1).

---

(1) La presse sud-américaine est loin d'être favorable, pour l'instant, au projet de Zollverein préparé par les Etats du Nord Un publiciste brésilien, M. de Sant'Anna Nery, se montre très hostile

Peut-être de plus proches voisins — dont la perfidie est proverbiale, excepté pour les écono-

---

à l'hégémonie économique des Etats-Unis, et il donne les raisons suivantes :

« Il est probable, dit-il, que tous les Etats américains accepteront l'invitation des Etats-Unis et se feront représenter à ce congrès, d'une haute portée.

» Quant à en accepter les idées, c'est autre chose. On ne voit pas quel intérêt ils auraient à seconder les vues des Etats-Unis. Ceux-ci ne poursuivent qu'un but réel : sous prétexte d'union américaine, ils veulent trouver des clients pour leurs produits manufactures en devenant les fournisseurs en titre des autres marchés de l'Amérique, qui, aujourd'hui, adressent leurs commandes en Europe. Or, l'Amerique deviendrait bien vite une dupe, si elle prêtait la main à la réalisation du plan des Etats-Unis. Et cela pour plusieurs raisons.

» Tout d'abord, les Etats-Unis, malgré leurs tarifs quasi-prohibitifs, *ne sont pas encore en état de fournir aux autres peuples du nouveau continent les articles que ceux-ci demandent à l'Europe.* L'année dernière, le port de New-York a importé, en dépit des droits fabuleux auxquels on y soumet les articles étrangers, des marchandises pour une valeur de 464 millions de dollars, soit près de 2 milliards 320 millions de francs. Cette importation de plus de deux milliards un quart représente les besoins urgents des Etats-Unis en fait de marchandises étrangères et prouve combien peu les Etats-Unis sont préparés à remplacer tout de suite l'Europe comme pays exportateur.

» Ensuite, la production manufacturière des Etats-Unis ne saurait prétendre, *pour l'instant*, à être d'aussi bonne qualité ni aussi avantageuse que celle de l'Europe.

» Enfin, l'argument de la réciprocité, invoqué par les économistes des Etats-Unis, n'a pas une grande valeur. Les Etats-Unis ne peuvent pas se passer des produits qu'ils achètent actuellement aux pays américains, le Brésil en tête ; ils ne peuvent trouver ailleurs, en Europe, et à meilleur compte, tous les articles qu'ils reçoivent présentement des Etats-Unis.

. . . . . .

» L'Europe est avertie. C'est à elle de voir si sa politique n'est pas de nature à jeter l'Amerique latine dans les bras des Etats-Unis, *qui veulent embrasser ces frères du continent pour les protéger, et, au besoin, pour les étouffer.* »

On remarquera que la principale objection de M. Sant'Anna Nery réside principalement dans ceci : « que les Etats-Unis *ne sont pas* » *encore en état* de fournir aux autres peuples du nouveau continent » les articles que ceux-ci demandent à l'Europe. » Il dit encore « que

mistes, — nous réservent-ils des surprises non moins désagréables. Il s'agit des Anglais, de ce

---

» la production manufacturière des Etats-Unis ne saurait prétendre, » *pour l'instant*, à être d'aussi bonne qualité, ni aussi avantageuse » que celle de l'Europe. »

Mais les Etats-Unis ne manqueront pas de répondre que s'ils ne sont pas prêts « pour l'instant », ils le seront un jour; qu'ils le seront à bref délai, s'ils obtiennent le nouveau régime économique qu'ils rêvent. Il est bien évident que la certitude de débouchés nouveaux leur rendrait fort possibles les progrès qu'ils ont encore à accomplir. Nous ne devons nous faire, hélas! aucune illusion sur ce point. Ce que l'Europe peut faire, le Nouveau-Monde le fera un jour aussi bien qu'elle, pour peu que l'Europe suive les conseils de M. Chailley.

Quoi qu'il en soit, la presse américaine nous dit brutalement ce que veut l'Amérique du Nord. Qu'on en juge par ces extraits :

« Au point de vue géographique, les Etats-Unis devraient avoir le *monopole* du commerce des pays sud-américains... Ce commerce est très considérable et pourrait, en peu de temps, être développé dans de telles proportions, que le surplus de nos produits pourrait être envoyé à des prix rémunérateurs. C'est là un commerce qu'il est à souhaiter que nous acquérions *et nous devrions tout faire pour y arriver*... Le Congrès sera certainement d'une extrême importance pour notre pays. » — (*The Gazette*, de Washington.)

« On a critiqué la liste des délégués choisis par le président Harrisson pour représenter notre pays au Congrès des Républiques américaines... Cette critique est un compliment au président. *La nomination de protectionnistes seuls montre que le président est sincère et prouve que le principal objet du Congrès est le progrès de la cause protectionniste.* » — (*The Graphic*, de New-York.)

« Liguons-nous avec les autres Etats américains contre l'Europe Le Canada désire se joindre à nous, et à la fin nous aurons une union commerciale pour le continent américain. » — (*The Post*, de Washington.)

« *Nous voulons monopoliser, si possible, le commerce de l'Amé-* » *rique centrale et méridionale, non par le bon marché et la bonne* » *qualité de nos produits, mais en renfermant ces pays dans notre* » *tarif protecteur actuel.*

» *Nous voulons pouvoir entrer dans les ports des signataires,* » *tandis que l'entrée en sera interdite aux concurrents européens.* » — (*The Sun*, de Baltimore.)

peuple qu'avec notre généreuse nature nous avons toujours laissé « tirer le premier ». La conférence coloniale présidée l'année dernière à Londres par lord Salisbury n'a, dit on, abouti qu'à constater qu'une plus grande unification des diverses parties de l'Empire britannique serait désirable dans l'intérêt même des colonies. Mais voilà déjà un résultat notable aux yeux de ceux qui savent que la politique anglaise est et fut, de tout temps, une politique exclusivement économique. « Le Zollverein allemand, lisons-nous dans l'*Indépendance belge*, a été le germe d'où est sorti l'Empire germanique. Pourquoi un Zollverein de la Grande-Bretagne avec ses colonies, Zollverein par lequel elle se réserverait 300 millions de consommateurs qui lui sont disputés aujourd'hui, ne serait-il pas le germe d'un Empire océanien ? Commencez-vous à comprendre le vote de la Chambre de commerce de Manchester et quel appât est offert aux industriels anglais pour qu'ils abandonnent les principes libre-échangistes ? »

Si étrange qu'elle paraisse aux économistes, cette conception peut très prochainement se réaliser. « L'intérêt est un puissant levier — ajoute le journal belge — et bien des routes peuvent conduire au but. Les colonies protectionnistes, qui tirent de leurs douanes le plus clair de leurs revenus, ne consentiront pas de sitôt à entrer dans un *Zollverein* avec la mère patrie, si ce *Zollverein* ne repousse pas les produits des pays dont elles redoutent la concurrence industrielle ou l'ambition conquérante. Je parle surtout de l'Allemagne et de la France. Et quant à l'Angleterre, repoussée par les tarifs de ces pays, repoussée par la Russie, c'est-à-dire chassée de toute l'Europe

orientale et d'une grande partie de l'Asie, repoussée par les Etats-Unis, menacée de voir ceux-ci étendre la doctrine de Munroë aux républiques du Centre et du Sud de l'Amérique et entraîner ces Etats dans leur orbite protectionniste, croyez-vous que l'Angleterre ne puisse pas être amenée à renier à son tour une doctrine qu'elle a été seule à pratiquer et à défendre jusqu'à ce jour, que ses propres enfants, que les essaims de travailleurs sortis de sa ruche ignorent ou repoussent ? »

Ils y viendront. Nous avons eu déjà l'occasion de montrer que ce peuple plein d'amour-propre était prêt à toutes les concessions, biaisait avec tous ses principes aussitôt qu'il y va de son intérêt matériel. Autant qu'il peut — c'est une justice à lui rendre — il sauve les apparences. Quand il veut protéger ses éleveurs, il dit que le bétail du continent est atteint de péripneumonie ou de cocote, et il lui ferme ses ports. Il ne laisse pénétrer chez lui que les produits dont il manque, et invente le *Merchandise marks Act*, ingénieux instrument de prohibition déguisée pour les objets dont il fabrique les similaires en quantité suffisante (1). Il ne frappe de droits de douane aucune

---

(1) M. Couvreur, dans l'*Indépendance belge*, explique ainsi l'origine et le mécanisme du *Merchandise marks Act :*

« Des industriels du continent, des Allemands surtout, travaillant pour des consommateurs qui ont de grands besoins et peu de ressources, ont de tout temps, mais surtout depuis une vingtaine d'années, imaginé de vendre des articles de pacotille sous des marques très connues en Angleterre et dans les pays de consommation anglaise.

» C'était au fond un abus de confiance, bien que l'acheteur, au prix qu'il payait, ne pût guère s'y tromper. D'autres industriels, et cela s'est beaucoup pratiqué dans notre pays, pour obéir au préjugé de la supériorité du produit anglais, sans donner à leurs fa-

denrée, mais, sous prétexte de *droit d'accise*, il trouve moyen de percevoir à ses frontières des

---

brications le nom de quelque firme célèbre, y apposaient cependant, souvent à la requête du commissionnaire anglais, des étiquettes qui en dénaturaient l'origine.

» Créé en Belgique, l'objet devenait anglais. Et c'était aussi le commissionnaire anglais qui prélevait le plus gros profit. Nos industriels auraient bien voulu se mettre en rapports directs avec l'acheteur exotique, mais ils étaient pour la plupart dans les mains de leurs intermédiaires. Il fallait vendre. Ils se soumettaient.

» Le *Merchandise marks Act* exige que désormais tout produit importé porte la marque de son origine, dise dans quel pays il a été fabriqué. C'est une puissante barrière opposée à la concurrence étrangère, même loyale, non seulement en Angleterre, mais dans tous les pays qui en dépendent, à mesure que l'acte y est promulgué et appliqué. Seules les industries qui ont réussi à faire connaître leurs marques, comme nos poutrelles, par exemple, n'en souffriront pas. Toutes les autres commencent déjà à en ressentir les effets. Les demandes ont cessé ou ne peuvent plus s'exécuter qu'à l'aide de combinaisons qui élèvent le prix des marchandises et les difficultés de leur transport.

» Je n'ai pas sous les yeux les noms des colonies britanniques où l'acte, déjà mis en vigueur, pourchasse nos produits au profit des produits anglais, mais ce que je sais, c'est que le gouvernement britannique se hâte de l'introduire dans toutes les dépendances de la Couronne où il peut exercer une action directe, et qu'il a vivement engagé les colonies libres à suivre son exemple. Ce que je sais encore, c'est qu'il tant appliquer la loi même là où elle n'a aucune utilité, si ce n'est de préparer un retour à la protection.

» Ainsi, par une étrange interprétation, la douane anglaise exige que même les grains, riz, etc., portent leur marque d'origine ! Que lui importe que ces grains viennent de Bombay ou de San-Francisco, d'Odessa ou de Nicolaïeff, du Canada ou de l'Australie ? Cela n'intéresse tout au plus que la statistique. Et cependant elle exige, lorsque ce grain arrive en sacs, que chaque sac porte une inscription disant son origine. Et lorsque l'expéditeur a négligé cette formalité, il faut que le consignataire la remplisse avant d'obtenir l'autorisation de débarquer sa cargaison ! Jugez des complications que cette opération entraîne, appliquée à dix, quinze, vingt mille sacs. Aussi les négociants en grains ont-ils accablé le *Board of Trade* de leurs réclamations. Ils n'ont pu obtenir que certaines atténuations, motivées par la rapidité avec laquelle l'autorité a imposé l'exécution de la loi avant même qu'elle pût être connue dans les ports d'embarquement. »

sommes supérieures à celles que nous prélevons en vertu de nos tarifs douaniers (1).

Tel est l'esprit particulier et remarquablement loyal avec lequel, en Angleterre, on applique les principes sacrés du libre-échange !

C'est qu'au fond, et malgré les apparences, le pays où nos illustres économistes vont puiser la bonne doctrine, est resté fidèle à l'*Acte de navigation* de Cromwell, véritable code commercial de l'Angleterre (2).

« C'est, — disait récemment, dans un rapport où se trouve plus d'une page éloquente, M. Armand Pihoret, administrateur-délégué de l'*Asso-*

---

(1) Nous extrayons le tableau suivant du *Fair-Trade* :

Revenus douaniers des nations.

Etats-Unis, 1885	Liv. st.	37.115.000
Angleterre, 1886	»	20.136.000
France, 1885	»	14.744.000
Allemagne, 1885.	»	11.565.000
Italie, 1885	»	8.775.000
Russie, 1885	»	5.891.000
Espagne, 1885.	»	3.443.800
Autriche-Hongrie, 1885	»	3.323.000

Ces chiffres se retrouvent, à peu de chose près, dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances* (mai 1887).

Il est intéressant d'établir un parallèle entre le chiffre, *par tête d'habitant*, de la dette publique et des droits perçus aux frontières, dans chacun de ces pays :

	DETTE PUBLIQUE par tête.	DROITS DE DOUANE par tête.
France	987 05	9 76
Angleterre	500 »	13 88
Italie.	375 »	6 44
Autriche-Hongrie. . .	275 »	3 22
Allemagne	213 »	7 04
Russie	212 50	4 »
Etats-Unis	**90 »**	**18 43**

(Voir page 388).

(2) Voir aux ANNEXES.

ciation de l'Industrie française, — c'est armée de cette machine de guerre formidable, l'*Acte de navigation*, que l'Angleterre a peu à peu triomphé de ses rivaux, ou retardé les progrès de ceux qui auraient pu lui disputer l'empire des mers et la suprématie commerciale et industrielle. Comme Venise autrefois, elle n'a jamais perdu de vue son objectif principal, à savoir la défense de son travail national.

» Cette pensée a inspiré tous ses actes, et nous qui avons fait la guerre pour conquérir des provinces, pour acquérir la gloire, pour venger des injures, pour assurer l'équilibre politique, nous devons nous dire que nous n'avons pas donné assez d'attention à ce fait que, dans toutes les guerres qu'elle a soutenues, dans toutes les coalitions dont elle a été l'âme, dans tous les traités qu'elle a faits, l'Angleterre n'a été dirigée que par cette préoccupation unique.

» Elle ne l'a pas oubliée, le jour où elle a aboli l'acte de navigation et adopté un code nouveau. Mais, ce jour-là, elle avait entendu son premier ministre lui dire qu'elle n'avait plus, pour ses manufactures, rien à redouter dans le monde entier.

» Que devait-elle faire? Il lui fallait exporter tout ce qu'elle ne pouvait consommer, sous peine de voir son industrie étouffer dans son île. Assurée qu'elle était qu'aucune manufacture étrangère ne pouvait lutter de bon marché avec ses manufactures, et qu'elle n'avait point à craindre l'envahissement des produits étrangers, son but devait être de chercher à placer les siens. Elle dit donc aux autres nations : Je recevrai vos marchandises sans leur faire payer de droits, recevez les miennes dans les mêmes conditions.

» Qui devait gagner, qui devait perdre, si l'accord se fût ainsi établi?

» Qui a gagné, quoique l'appel n'ait pas partout été assez entendu à son gré?

» La réponse est bien simple : l'Angleterre, en possession d'une incontestable supériorité, avait tout à gagner, et elle a, en effet, beaucoup gagné.

» Mais en changeant de système, elle ne changeait pas d'objectif. Elle ne défendait plus son travail national de la même façon, mais elle le défendait encore énergiquement de la façon qui lui semblait nécessaire en ce moment.

» Renonçait-elle pour cela à ses droits de douane? Loin de là; *elle était assez habile pour garder des droits élevés sur un certain nombre d'articles qu'elle ne produit pas, et pour se réserver un revenu douanier, le plus élevé des nations européennes.*

» Et depuis, qu'a-t-elle fait? Elle a cherché, elle cherche encore par tous les moyens possibles à gagner des adhérents à son système nouveau.

» Faut-il dire maintenant qu'à l'heure de cette réforme, on a pu nous persuader, à nous autres Français, que l'Angleterre avait tout d'un coup sacrifié sa politique séculaire sur l'autel de la liberté, et que nous, nous avons été assez naïfs, assez aveugles, assez ennemis de nos propres intérêts, assez ignorants de l'histoire, assez confiants dans la parole des théoriciens pour recevoir cette légende, pour l'habiller, pour la répandre dans le monde! »

Voilà, en quelques lignes, toute la politique économique de nos voisins, et voici, en quelques mots, toute leur moralité :

« Une nation qui, par des droits protecteurs et des restrictions maritimes, a perfectionné son industrie manufacturière et sa marine marchande au point de ne craindre la concurrence d'aucune autre, n'a pas de parti plus sage à prendre que de repousser loin d'elle les moyens qui ont facilité son élévation, de prêcher aux autres peuples les avantages de la liberté du commerce, d'exprimer tout haut son repentir d'avoir marché jusque-là dans les voies de l'erreur, et de n'être arrivée que tardivement à la connaissance de la vérité...

» C'est une règle de prudence vulgaire, lorsqu'on est parvenu au faîte de la grandeur, de rejeter l'échelle avec laquelle on l'a atteint, afin d'enlever aux autres le moyen d'y monter après vous. »

C'est l'économiste Frédéric List (1) qui a écrit ces nobles conseils dont l'Angleterre semble s'être si profondément inspirée!

N'oublions pas que Frédéric List a eu, le premier, l'idée du Zollverein.

Le jour où les artifices et les tartufferies ne seront plus possibles, où la coalition de la métropole avec ses immenses colonies s'imposera à ses intérêts devant le rétrécissement progressif de tous les marchés du globe, le peuple qui a prêché pendant un siècle le libre-échange à son profit, jettera bas le masque, et redeviendra officiellement protectionniste, au cri de : « Vive la vieille Angleterre ! »

En résumé, si le Zollverein américain et le Zollverein britannique ne sont pas des dangers

(1) List, *Système national d'économie politique*. Leipzig, 1841.

immédiats, leur idée seule, qui est dans l'air, constitue une grosse menace pour l'avenir.

Mais on n'a pas besoin de songer à ces éventualités aggravantes pour s'alarmer de notre situation. L'Exposition Universelle de 1889 nous la fait apparaître suffisamment critique. Partout, même chez les peuples que nous traitions, hier encore, de barbares, se montre l'effort pour produire — à côté de la matière première — la marchandise manufacturée ; et partout l'effort est heureux. A ceux qui ne voulaient pas croire, l'Exposition a ouvert les yeux. Dès aujourd'hui le monopole de la vieille Europe est sérieusement entamé. Demain, grâce à la facilité des rapports, à l'audace des capitaux, il aura vécu.

Des écrivains, dupes de leurs bonnes intentions, ont cru que le remède pourrait être dans une union douanière conclue entre les Etats du centre de l'Europe. Au Zollverein américain, comme au Zollverein anglais, ils voudraient opposer le Zollverein européen :

« Ainsi, dit M. de Leusse, l'Europe, prospère » derrière son mur de douane, pourrait attendre » que les pays neufs aient été peuplés et qu'ils » aient acquis, avec le peuplement et la civili- » sation raffinée, tous les bienfaits qui en dé- » coulent, comme grandes armées, dettes » écrasantes, luttes fratricides et impôts nou- » veaux. »

M. de Molinari et M. Leroy-Beaulieu ne sont pas éloignés de souscrire à ces propositions, parce qu'au fond, ils y voient un acheminement vers la liberté des échanges, le Zollverein européen comportant la suppression des barrières de douanes entre tous les peuples du continent.

Ils ne voient pas, ils ne peuvent pas voir,

aveuglés qu'ils sont par leurs doctrines, que, pour l'instant, le remède serait pire que le mal. Une récente publication de M. Henri Chardon (1) a montré d'une façon péremptoire l'inanité de ce beau rêve humanitaire.

Les économistes croient que le marché européen ne faisant plus qu'un, la capacité de consommation croîtra et que les industriels ou les agriculteurs des pays unis, trouvant des débouchés nouveaux et suffisants, l'Europe centrale pourra s'isoler et fermer la porte aux produits étrangers :

L'accroissement dont on parle, dit M. Chardon, se produirait d'une façon absolue dans un seul cas : celui où les deux pays auraient des industries différentes. Mais alors les droits seraient nuls et l'union douanière existerait de fait.

Ce n'est pas l'état de l'Europe centrale. D'un pays à l'autre, les industries sont similaires, et il arrivera forcément ceci : Ou les pays à unir se trouveront dans des conditions égales de lutte et les frais de transport modifieront peut-être la répartition superficielle de la consommation, mais non les totaux respectifs;

Ou, hypothèse plus vraisemblable et plus conforme aux faits, les industries se trouveront dans des conditions inégales de lutte et le plus fort tuera le plus faible.

Il se produira dans l'intérieur de l'union douanière la division du travail qui s'était produite antérieurement, dans l'intérieur de chacun des pays.

Les industries se répartiront suivant la nature du sol et le génie des habitants. Au pays A, par exemple, la grosse industrie de consommation; au pays B, les industries de luxe.

Mais le principe de la division du travail, pas plus pour les nations que pour les individus, n'est un principe de force, et nous tournons dans un cercle vicieux.

Si la paix universelle préexistait à l'union douanière, peut-être que quelques-unes des objections contre cette union tomberaient d'elles-mêmes. Mais, dans l'état actuel des choses, ce peut être un assez mauvais calcul que de s'exposer à se faire battre sur deux champs de bataille à la fois.

. . . . . .

On ne saurait nier que l'extension du champ de consommation

(1) *A propos d'un projet d'union douanière entre les États du centre de l'Europe*, Paris, 1889; Guillaumin, éditeur.

ne doive favoriser un certain nombre d'industriels, mais il s'agit de savoir si ce seront les nôtres. Les plus forts deviendront encore plus forts, mais les plus forts sont-ils Français?

C'est donc une question de fait et non de sentiment. Il ne s'agit pas d'un principe comme le libre échange, qu'on lance, et dont on attend les effets en spectateur curieux.

On affirme que tous les pays de l'Europe centrale sont, au point de vue industriel, dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Amérique et l'on veut faire un contrat de lutte! Soit; mais il y a des degrés dans cette infériorité, et il s'agit de savoir si, pour mieux réagir contre l'invasion des produits anglais et américains, on ne va pas ouvrir ses portes toutes grandes à la concurrence victorieuse du voisin, et être la partie perdante au contrat qu'on propose: car, en dépit des enseignements de l'économie politique, il est malheureusement, ici-bas, bien peu de contrats où il n'y ait pas de partie perdante.

L'auteur de la brochure compare alors l'état des diverses industries de l'Europe centrale, et conclut du mouvement des importations et des exportations entre la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse et l'Italie, que, d'une façon générale, l'agriculture et l'industrie françaises ont tout à redouter d'une union douanière européenne. Il n'oublie pas les insurmontables difficultés que soulèverait la réalisation pratique d'une union douanière: l'inégalité des accises et octrois, l'organisation du service douanier au périmètre de l'union, la répartition des produits, etc.

Pourra-t-on espérer, par exemple, que les douaniers allemands de la frontière russe exerceront une surveillance active sur une contrebande qui menacera exclusivement une industrie française ?

En somme, dit-il, « avec toutes les restrictions que la pratique impose, l'union douanière n'est plus *qu'un traité de libre-échange entre deux ou plusieurs Etats*, relativement au plus grand nombre des articles de leur tarif. Seulement, tandis qu'un traité de commerce ordinaire com-

porte la discussion attentive des concessions réciproques que les Etats en présence ont intérêt à se faire, et par suite est une œuvre de prudence et de raison, l'union douanière, par sa généralité même, participe de l'aventure et expose l'Etat qui s'y engage à des ruines sans compenation. »

Rêves que ces unions douanières! Chimères auxquelles nous ne devons pas nous arrêter, du moins pour le présent. Les événements de 1870 ont créé entre deux peuples qui tiennent la balance des destinées européennes un conflit permanent, inapaisé, duquel notre patriotisme ne cessera de se préoccuper avant tout. Cette préoccupation domine toutes les autres, et nous empêche d'examiner de sang-froid un projet dont la réalisation exigerait un rapprochement à peu près impossible. Nous y pourrons songer le jour où la blessure dont saigne encore notre amour-propre national sera complètement cicatrisée.

*
* *

Défendons-nous. On peut encore se défendre.

Ne nous faisons pas plus longtemps les complices des nations qui peuvent se bien trouver encore du libre-échange, et ne devenons pas leurs dupes.

Parmi les nations européennes, la France est une des plus menacées. Outre sa part du péril général, des causes spéciales, que nous avons exposées à grands traits dans ce livre, semblent se conjurer pour hâter sa ruine.

Ne perdons pas de vue :

1° Qu'en même temps que la dépréciation de la monnaie blanche défend les peuples monométallistes-argent contre notre propre concurrence et les incite à créer eux-mêmes les produits dont

ils ont besoin, cette dépréciation leur ouvre toutes grandes les portes de notre marché, en rendant illusoires la plupart de nos droits de douanes.

2° Que la question monétaire prime la question des échanges, attendu qu'il ne se fait pas d'échange sans règlement final de banque ;

3° Que la disparité des valeurs monétaires est le premier facteur à considérer dans l'évaluation des prix de revient de nos concurrents ;

4° Qu'il faut surtout en tenir compte chaque fois que le droit de douane vise un produit pouvant provenir d'un pays où la monnaie d'argent a la valeur réelle du métal en lingot, non une valeur toute de convention comme chez nous.

Si monométalliste qu'on soit, on ne saurait nier ce fait :

Que l'importateur, qu'il spécule ou non, peut se procurer à Londres des lingots d'argent avec lesquels il lui est permis d'acheter à 800 millions d'individus des produits similaires des nôtres ; que les produits achetés de la sorte bénéficient, du fait de la disparité du système monétaire, d'une protection à rebours de 25 0/0 minima; qu'en d'autres termes, l'importation en France de ces produits est favorisée, dans leur lieu d'origine, d'une prime à la sortie de 25 0/0.

Devant ces brutales évidences que les économistes, pour ne pas manquer à leur mission, essaieront, mais en vain, d'obscurcir, nos barrières de douane sont, sur beaucoup de points, insuffisantes, illusoires.

Il faut les élever partout où cela est nécessaire.

La nécessité de cette mesure apparaît plus urgente et plus justifiée encore, lorsqu'on s'est rendu compte de la révolution économique, du déplacement de la concurrence, la plupart du

temps au profit des pays orientaux à monnaie d'argent, de la différence énorme des charges qui pèsent sur le vieil occident européen avec celles des pays neufs.

Le remède à la crise monétaire, où est-il ?

Ressort-il assez clairement de la querelle des bimétallistes et des monométallistes ?

Nous n'oserions pas l'affirmer.

Mais ce qui nous paraît certain, c'est que tant que durera le conflit monétaire actuel, la crise agricole et industrielle se prolongera, s'aggravera peut-être. Au bout de la redoutable aventure où nous ont lancés les proscripteurs de la monnaie blanche, nous pressentons une catastrophe auprès de laquelle tous les krachs connus pourraient n'être que jeux d'enfants.

Au contraire, il semble que si l'on restituait sa valeur au métal déprécié, on ferait cesser la supériorité que détient actuellement une armée commerçante de 800 millions de combattants, jeunes et vigoureux, sur les 400 millions de travailleurs vieux et las dont se composent les troupes européennes.

En tout cas, et jusqu'à ce que bimétallistes et monométallistes se soient mis d'accord, prenons nos précautions contre des concurrents que toutes les circonstances viennent favoriser.

Et d'abord, ne leur livrons plus le débouché naturel de notre production : le marché intérieur.

Le besoin d'échanges internationaux se fait sentir chez tous les peuples : c'est une loi de progrès à l'encontre de laquelle il serait puéril et dangereux de vouloir aller. Chaque pays a des produits qui lui sont propres et qui dépassent les besoins de sa consommation : il a intérêt à en exporter le trop-plein. La France est

elle-même dans ce cas. Elle possède toutefois un des plus riches marchés intérieurs du monde, un marché de 25 à 30 milliards (1), et 46.700.000 consommateurs à pourvoir, en tenant compte de la population des colonies. Voilà ce que les chercheurs de débouchés lointains perdent souvent de vue.

Vingt-cinq milliards! c'est un joli chiffre d'affaires.

A la vérité, qu'est-ce que notre commerce extérieur en comparaison de celui-là? Pas tout à fait la huitième partie, 3 milliards seulement, et, depuis dix ans, ce chiffre n'a pas varié, pour ainsi dire, tandis que l'importation grossit toujours...

Sans doute nous tenons à conserver notre marché extérieur, quelque relativement modeste qu'il soit, nous souhaitons même le voir se développer. Mais n'est-ce pas agir en vrais fous que de lui sacrifier la plus importante de nos ressources, le plus sûr de nos débouchés ? « Est-ce un bon mesnage qui met la main à la poche pour acheter ce qu'il peut recueillir de son propre fonds ? qui, pour faire valoir la terre d'autrui, laisse la sienne en friche (2) ? »

Nous sommes condamnés à voir le cercle de nos débouchés se resserrer chaque jour, non par hostilité, mais par intérêt national ; il n'est pas jusqu'à la « libérale » Angleterre qui ne manœuvre dans le sens de la réserve de ses marchés intérieur et colonial à sa production nationale. La part que notre exportation pourra se faire sur les nouveaux marchés du monde ne compensera pas le terrain qu'elle perdra peu à

(1) Sur lesquels 13 à 14 milliards pour les produits agricoles.
(2) Montchrétien (1615), auteur du premier traité connu d'Economie politique.

peu sur les marchés anciens. Il nous faut aujourd'hui renoncer à l'idée flatteuse que l'univers entier s'arrachera nos produits. Pour si loin que nous allions porter notre pavillon marchand, nous trouvons des rivaux qui nous valent, si parfois même ils ne nous sont pas supérieurs.

Donc, avant tout, commençons par ne pas livrer, sans défense, à la concurrence étrangère le marché intérieur (1).

Et, par marché intérieur, nous entendons non seulement celui de la France, mais encore celui de nos colonies.

Beaucoup de nos lecteurs pourront croire qu'en ajoutant « mais encore de nos colonies », nous commettons une superfétation, quelque chose comme un pléonasme.

Ils se trompent.

Savent-ils que les colonies françaises — à l'exception de l'Algérie, *tout récemment* assimilée à la métropole sous le rapport du régime douanier, sont encore maîtresses de leurs douanes ?

---

(1) « L'Ecole ne peut nier que le commerce intérieur d'un peuple ne soit dix fois plus considérable que tout commerce étranger, même lorsque ce dernier est à son plus haut point de prospérité ; mais elle a omis d'en tirer la conséquence, si simple cependant, qu'il est dix fois plus utile d'exploiter et de conserver son marché intérieur que de chercher la richesse au dehors, et que le commerce extérieur ne peut être important que là où l'industrie nationale est parvenue à un haut degré de développement. — Une nation qui conquiert son marché intérieur gagne, à la longue, dans sa production et dans sa consommation d'objets fabriqués, infiniment plus que celle qui l'a, jusque-là, approvisionnée ne perd par l'exclusion prononcée contre elle ; car, en fabriquant elle-même, en complétant son développement économique, elle devient incomparablement plus riche et plus populeuse, par conséquent plus capable de consommer des articles fabriqués, que si elle était restée dans la dépendance de l'étranger. »

(List, *Système national d'économie politique*, Leipzig, 1841.)

Savent-ils que nos produits y payent les mêmes droits que les produits étrangers ?

M. Paul Leroy-Beaulieu, plusieurs fois cité dans cet ouvrage, se plaint que notre empire colonial ne nous rapporte rien (1); à peine 164 millions. « C'est, dit-il, bien insignifiant pour toutes les possessions que nous avons éparses sur la carte du monde. » Et il en accuse notre façon de les administrer. — Voilà un point sur lequel nous ne le contredirons pas.

Mais il veut faire partager à notre agriculture, à nos industriels, la responsabilité de ce déplorable état de choses. Ici encore, à notre grand regret, nous sommes obligé de nous retourner contre

---

(1) Si l'on réunit aux colonies diverses l'Algérie et la Tunisie, on voit que le total des échanges de la France avec ses dépendances extérieures monte à 498 millions de francs environ, mettons 500 millions pour avoir un chiffre rond ; mais l'Algérie à elle seule entre dans cette somme pour 314 millions. Quant aux 500 millions de ce total, ils se divisent approximativement ainsi : 221 millions à l'importation en France et 277 millions à l'exportation de France pour nos colonies et dépendances.

Encore est ce toujours ici l'Algérie qui forme le gros bloc : nous y exportons au commerce spécial pour 189 millions de marchandises en 1886 et nous en importons seulement pour 124 millions. (*L'Économiste français* du 2 février 1889.)

Décomposons les chiffres de M. Leroy-Beaulieu.

Si nous exceptons l'Algérie, enfin assimilée à la métropole, le total de nos exportations dans toutes nos possessions extérieures ne s'élève pas à plus de 61 millions, tandis que nous leur achetons pour 125 millions.

Prenons une année moyenne, 1887, par exemple; la Réunion nous a acheté, cette année-là, pour 4.872.000 fr.; elle nous a vendu pour 13.700.090 fr.; la Guadeloupe nous a acheté pour 9.783.000 fr.; elle nous a vendu pour 81.000.000 ; l'Inde française nous achète pour 3 ou 400.000 fr., elle nous vend pour près de 18.000.000 fr.; le Sénégal nous achète pour 8.000.000 fr. et nous vend pour 19.000.000 fr.; etc., etc.

Or, le budget colonial, autrement dit les dépenses qu'entraînent pour la métropole la possession et l'entretien de ces colonies, dépasse actuellement 60.000.000 de francs.

Les colonies nous coûtent donc une somme à peu près égale à la somme des achats qu'elles font à notre commerce et à notre industrie.

M. Leroy-Beaulieu et ses doctrines funestes.

Le sénatus-consulte de 1866, par lequel le gouvernement français s'*est enlevé le droit d'établir dans nos colonies un régime douanier à sa convenance,* ne fut-il pas comme une suprême et monstrueuse consécration de la victoire remportée en 1860 par le libéralisme économique ?

Oui, monstrueuse : le mot n'a rien d'exagéré, quand on pense que nos colonies nomment des députés qui viennent à Paris voter nos lois et nos budgets, fixer nos tarifs de douane, alors que nous, leurs métropolitains, nous ne pouvons pas leur imposer l'entrée en franchise de nos produits chez eux, c'est-à-dire chez nous !

Certes, M. Leroy-Beaulieu a cent fois raison quand il dit :

« Notre gouvernement n'apporte jamais qu'un soin distrait aux questions coloniales. La moindre école de village, la moindre affaire de clocher ou de curé le préoccupent bien autrement. Des projets qui intéressent au plus haut degré la situation d'importantes colonies ou dépendances françaises restent en suspens pendant des mois dans les bureaux des ministères ou dans les commissions. Pendant ce temps, les colonies dépérissent et les colons se découragent. Puis l'administration générale des colonies veut trop gouverner de loin ; elle est trop fantasque et tracassière ; elle change incessamment son personnel ; elle modifie tout aussi rapidement ses systèmes. Ce qu'il faut surtout aux colonies, c'est de l'esprit de suite et de la persévérance. Ce qui nuit le plus à la bonne renommée d'une dépendance coloniale, ce sont les fréquents changements de régime et de personnel administratifs (1). »

Mais il faut avoir l'inconscience particulière aux économistes pour dire que nos producteurs « ne savent pas tirer parti de ces marchés coloniaux » qui se trouvent — conséquence bizarre — nous avoir été fermés par le triomphe même du libre-échange (2) !

---

(1) L'*Économiste français* du 2 février 1889.

(2) M. Amédée Marteau a très clairement expliqué, dans le *Journal du Havre,* l'économie du sénatus-consulte de 1866 :

Lorsque, reconnaissant la sottise de 1860, le gouvernement a voulu assimiler l'Indo-Chine à la métropole, sous le rapport du régime douanier, tous les savants et sous-savants de l'Ecole se

---

« Le sénatus-consulte de 1866 donnait aux conseils généraux des colonies (Réunion, Guadeloupe, Martinique) la faculté de fixer les droits de douane à percevoir sur les marchandises étrangères introduites dans chacune de ces colonies, et ces droits, ainsi fixés, pouvaient être perçus sur simple décret rendu par le pouvoir central, le conseil d'Etat entendu.

» Or, qu'ont fait les conseils généraux des colonies ? Ils ont tout simplement *supprimé* tous les droits de douane sur les produits de l'étranger. C'était, en réalité, supprimer une ressource dont les colonies avaient grand besoin.

» Voici comment et par quel ingénieux moyen on a pourvu à leur remplacement.

» Les conseils coloniaux ont établi un octroi de mer, c'est-à-dire un droit parfois assez élevé à percevoir sur les marchandises introduites dans les colonies, *de quelque provenance qu'elles fussent*. En sorte que les marchandises françaises, tout aussi bien que les marchandises étrangères, furent assujetties au paiement de ce droit. Comme ce n'était pas, au sens strict du mot, une taxe douanière, il n'y avait pas besoin de décret rendu en conseil d'Etat pour percevoir ces taxes : mesure d'ordre intérieur, dit-on. Et, en effet, les colonies purent prélever ce fameux octroi de mer sans encombre.

» Ce n'était, en réalité, qu'un droit de douane déguisé, rangé sous cette appellation d'octroi de mer afin d'y soumettre les produits français. En sorte que les industriels français, appelés à payer des impôts pour la garde et l'entretien des colonies, se virent traiter, dans les colonies, absolument comme des étrangers. Et voilà comment les colonies reconnurent ce que la métropole avait fait pour elles ; voilà quel usage elles firent du sénatus-consulte de 1866 ! »

On dit à cela : Mais il fallait bien que les colonies agissent de la sorte pour créer à leurs produits des débouchés à l'étranger.

« L'excuse n'est point recevable ; elle repose sur une erreur, car ces trois colonies vendent à la France les deux tiers de leurs produits et un tiers seulement à l'étranger, tandis qu'elles tirent de l'étranger leurs objets de consommation dans des proportions inverses : deux tiers de l'étranger, un tiers de la France. Voilà à quels résultats a abouti le système de l'octroi de mer, créé en vertu du sénatus-consulte de 1866.

» Naturellement, les industriels français ont réclamé ; mais, pendant près de vingt ans, ces réclamations ont été vaines. Elles n'ont été un peu entendues qu'en 1884. A cette époque, M. Peulevey déposa, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à l'assimilation complète des colonies et de l'Algérie avec la mère patrie, au point de vue douanier. Ce fut fait pour l'Algérie. »

sont mis à crier comme si on les tenaillait dans leurs œuvres vives.

Aussi les colonies continuent-elles à faire bon marché des intérêts de la mère patrie (1), et nos

---

(1) Est-ce que, dans un rapport de la Chambre de commerce de Saïgon, publié en France en 1889, nous ne lisons pas cette phrase qui peut être, à bon droit, considérée comme une énormité : « Le tarif général — appliqué en Cochinchine — n'est pas équitable, *car nous sommes Français ?* »

Qu'est-ce que cela veut dire ? Que les colons, parce qu'ils sont Français, doivent être exonérés des charges et obligations qui pèsent sur les Français de la métropole ? Oui, c'est bien cela, c'est bien l'idée qui domine. Payer le droit de douane, c'est bon pour le Français de France ; mais pour le Français des colonies, ce n'est pas équitable.

C'est de cette idée absolument fausse et qu'on a trop laissée s'accréditer que provient la fausse situation contre laquelle nous luttons depuis si longtemps. Cette situation privilégiée des colonies a fait naître, dans l'esprit de beaucoup de Français d'outre-mer, la croyance qu'ils ont, vis-à-vis de la France, des droits à exercer, et point ou peu de devoirs à remplir. C'est cette pensée, cette opinion, qui a porté les colonies régies par le sénatus-consulte de 1866 à supprimer les droits de douane et à les remplacer par un droit d'octroi de mer que paient les produits français, aussi bien que les produits étrangers. Les Français, payant dans leurs colonies comme les Anglais et les Allemands, voilà un phénomène singulier, mais pourtant qui se voit et qui a ses partisans.

Comment s'étonner de trouver chez nos colons cette façon d'envisager leurs devoirs vis-à-vis de la mère patrie, lorsqu'on la rencontre au sein même de notre Ministère des Colonies ? Un exemple, entre tant d'autres que nous pourrions citer.

Nous avons sous les yeux un livre intitulé :

Les Colonies Françaises, notices illustrées, *publiées par ordre du sous-secrétaire d'Etat des Colonies*, sous la direction de M. Louis Henrique, commissaire spécial de l'Exposition Coloniale ; Quantin, éditeur, 1889.

C'est donc un livre ayant un caractère officiel. Or, nous y relevons, au chapitre consacré à la Réunion, la plainte suivante d'un créole, M. Jacob de Cordemoy, plainte complaisamment citée sans un mot de blâme, sans la moindre restriction :

« Jadis les sucres coloniaux étaient en France l'objet d'un traite-
» ment de faveur ; aujourd'hui, ils sont sur le même pied que les
» sucres étrangers (¹). Cependant le Conseil général n'a pas hésité,
» il y a deux ans, sur la demande de la métropole, à voter les droits
» de douane qui ne servent qu'à protéger les industriels de France.
» On s'attendait à quelque mesure de réciprocité. »

Et c'est l'ingratitude de la mère patrie, jointe à l'élévation du

industries reculent-elles devant des exportations dont l'aléa les effraie justement.

Si bien que nous créons des colonies pour le plaisir d'y attirer nos concurrents étrangers, de leur permettre d'y trafiquer en paix sous la protection de nos armées, d'arroser leur prospérité avec le meilleur de notre sang et de nos finances. — Ce métier de dupes s'appelle, paraît-il, « porter chez les peuples barbares ou arriérés le flambeau de la civilisation moderne. » Ce flambeau, jusqu'ici, n'a guère éclairé que notre ruine.

Il serait temps d'enrayer. Dans les circonstances actuelles et sans vouloir rien préjuger de l'avenir, la seule arme de lutte qui soit à notre disposition, c'est encore le droit de douane, appliqué tant à la France qu'à ses possessions diverses sur le globe, et suffisamment élevé pour qu'il nous assure la souveraineté du marché métropolitain et du marché colonial.

D'abord, le droit de douane est un droit juste.

Comment! nos nationaux payent un *droit de*

---

taux de la main-d'œuvre, à la multiplicité des maladies de la canne, au bas prix résultant de la concurrence de la betterave, qui a fait tomber la production sucrière de la Réunion de 75.000 tonnes en 1862 à environ 40.000 tonnes!

Voici comment une publication officielle, faite sur l'ordre d'un sous-secrétaire d'État, apparemment contrôlée par lui, renseigne le public, et présente nos fabricants coloniaux comme sacrifiés, alors qu'ils reçoivent, sans avoir à faire le moindre effort ou la moindre dépense, exactement la même prime que nos fabricants indigènes, puisqu'ils introduisent chaque année en France, indemne de droit, une partie de leur production strictement équivalente aux excédents obtenus par ceux-ci l'année précédente sur leur prise en charge. Cette immunité de droit constitue pour eux un bénéfice net, et ce n'est certes pas le cas pour nos industriels métropolitains, qui en distribuent la plus grande part aux cultivateurs et doivent consacrer un capital important au perfectionnement de leur outillage; qui dépensent, en résumé, une grande somme d'efforts, d'intelligence et d'argent pour conquérir une prime que leurs confrères coloniaux ont simplement la peine d'encaisser!

marché ou une *patente* pour avoir la faculté de vendre nos propres produits, et les étrangers seraient libres de venir faire fortune en France, en échappant à cette charge, ainsi qu'à toutes celles qui nous grèvent si lourdement? Mais c'est inique, c'est contre le bon sens, n'en déplaise à la « Nature des choses » et à sa sœur, la « Vérité scientifique »!

Le droit de douane est juste, disons-nous. Il joue dans la concurrence industrielle des peuples engagés, le même office que les poids dans les courses de chevaux. Chaque jockey doit porter une charge qui égalise la somme de vigueur et d'efforts demandée à tous les concurrents. Dans ces conditions équitables, le succès revient légitimement au cheval qui a le meilleur fond et au jockey qui est le plus habile. Or, au pesage, quand il s'agit de handicaper les jouteurs, on tient compte de tout, de l'âge du cheval, de son origine, de sa performance. Ainsi doit-on procéder pour fixer un tarif de douane.

Nous ne demandons pas une protection qui nous donnerait un avantage absolu sur nos rivaux ; nous serions satisfaits si l'on égalisait autant que possible les chances. Mais jusqu'ici nous avons été véritablement trop sacrifiés. Nous sommes dans la situation d'un bon cheval qui, écrasé par un jockey trop lourd, s'épuise en pure perte, se décourage et risque de tomber fourbu avant la fin de la carrière.

Aucune personne sensée ne s'est avisée de réclamer contre cette pratique du turf, de signaler comme un encouragement aux mauvais chevaux cette répartition raisonnée des poids, qui est de la protection bien entendue. Il est venu à l'idée des seuls économistes qu'un système

pareil, appliqué à nos luttes commerciales, favoriserait la routine, l'incapacité, l'impuissance!

Nous ne demandons pas non plus que le droit de douane soit prohibitif. Mais il doit être, nous le répétons, *suffisant* pour assurer à nos producteurs l'existence possible, à nos ouvriers du travail et des salaires rémunérateurs.

Non, nous ne sommes pas de ces absolutistes qui rêvent d'isoler la France au milieu du mouvement commercial qui embrasse tout l'univers; nous désirons qu'elle prenne, aussi longtemps qu'elle le pourra encore, sa part dans ce mouvement. Mais la détermination de cette part est une affaire de calcul qui exige la plus grande circonspection, une vigilance constante.

M. Méline a écrit, très sagement :

La situation géographique de notre pays, son passé économique, la grande variété dans sa production, lui interdisent les systèmes absolus et la protection à outrance.

Ce n'est pas parce que des tarifs trop élevés menaceraient d'endormir notre industrie dans la routine et les méthodes arriérées, car la concurrence intérieure est trop âpre de nos jours pour ne pas être un stimulant suffisant au progrès.

C'est d'abord parce qu'en bonne justice, le producteur ne doit demander qu'une chose, c'est qu'on le mette en état de lutter avec son concurrent étranger à armes égales, et non qu'on lui assure la victoire à tout prix. Tout ce qui depasse la mesure de protection nécessaire pour rétablir l'équilibre entre le producteur français et le producteur étranger, ne saurait se justifier que dans une seule circonstance, c'est quand une nation qui n'a pas d'industrie veut la faire naître en lui procurant des bénéfices exceptionnels. Nous avons depuis longtemps franchi cette période, et nous n'avons aucune raison de regarder en arrière.

On pourrait se demander d'ailleurs si le résultat d'une protection exagérée ne serait pas de provoquer une production excessive qui amènerait fatalement, à un moment donné, un avilissement des cours et finirait par faire plus de mal aux producteurs que la concurrence étrangère?

Il ne faut, ni ouvrir notre porte toute grande, ni la fermer ; contentons-nous de l'entr'ouvrir :

Ce système de juste milieu, ajoutait M. Méline, n'est pas pour plaire aux esprits absolus, et cependant il apparaît comme le seul vrai, le seul qui convienne à notre situation actuelle et qui puisse relever la confiance des producteurs français.

Le libre échange et la protection ne constituent pas des principes, ce sont des procédés bons ou mauvais, selon le temps, les circonstances et l'état économique du monde. Le vrai principe, s'il y en a un, celui qu'il faut défendre avant tout parce qu'il intéresse au plus haut degré le bien-être des classes ouvrières, c'est *l'intérêt du travail national*. C'est à ce principe que le patriotisme nous commande de tout ramener (1).

M. de Bismarck disait un jour à M. de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin :

« Quand je manque d'un produit, j'ouvre les » frontières et je laisse entrer ; quand le produit » existe en quantité suffisante, je frappe de » droits plus ou moins élevés selon les circons- » tances ; quand il y a surabondance, je ferme » la frontière et j'accorde des primes à l'expor- » tation. Je ne me lie avec personne. »

Impossible de résumer d'une façon plus concise et plus nette l'ensemble des principes de la vraie stratégie économique.

Le système des conventions commerciales stipulant des tarifs pour une longue durée a fait ses tristes preuves. Il a vécu (2).

Nous demandons un tarif général autonome, calculé en raison des nécessités industrielles et

---

(1) « Puisque le travail est la condition absolue de la prospérité comme de la puissance des peuples, n'est-il pas évident qu'à moins de suicide ou de folie, chacun gardera ses frontières fermées ou protégées par de hauts tarifs tant que les forces ne seront pas égales des deux côtés pour le jeu des libres concurrences ? »

(Ledru-Rollin, 1859. *Livre sur l'Angleterre.*)

(2) Voir, aux Annexes, un rapport présenté à l'*Association de l'Industrie française* et qui traite de cette question : *Avons-nous intérêt à refaire des traités de commerce ?*

financières du pays et susceptible d'être modifié suivant les variations que ces nécessités pourraient subir sous l'influence d'une circonstance grave.

Cédons sur les points où la résistance serait inutile; donnons ce que nous n'aurions aucun avantage à garder; mais, pour tous ceux de nos produits dont l'étranger a les similaires, maintenons le droit de douane à la juste limite qui rendra la lutte possible, sans paralyser le progrès, ni encourager la routine.

On a beaucoup — disons-le en passant — exagéré la peur de la routine. Les virtuoses du Libre-échange abusent de cette chanterelle. Ils oublient, ou font semblant d'oublier, que la concurrence intérieure (surtout si nous gardions le monopole d'un marché de 25 milliards) serait un aiguillon suffisant pour empêcher le producteur de s'endormir. Même aujourd'hui, malgré l'invasion de l'ennemi commun, la concurrence entre industriels français n'est-elle pas acharnée ?

Bien loin de l'envisager comme une cause de routine, la douane nous apparaît, au contraire, comme un instrument de progrès. Car c'est aujourd'hui, de par la force des choses, l'abri indispensable derrière lequel nous pouvons renouveler nos outillages, perfectionner sans cesse nos cultures et notre fabrication, d'autant plus hardiment que nous aurions la certitude d'écouler le produit réalisé.

Une industrie est d'autant plus hardie à l'extérieur qu'elle se sent plus maîtresse du marché intérieur; elle est d'autant plus entreprenante, qu'elle a plus de sécurité. Pour dépenser de l'argent en essais, en améliorations, en renouvellement d'outillage, il faut en gagner, et plus une

branche de production se sent menacée dans son existence, moins elle devient capable d'exportation et de bon marché.

Beaucoup de partisans du droit de douane ont principalement pour objectif de refaire avec lui les finances de l'Etat. Séduits par l'exemple des Etats-Unis, l'idée leur sourit de forcer les étrangers à payer nos impôts, à nous soulager de notre énorme dette.

Ceux qui tiennent ce langage ne se font-ils pas illusion ? Nous n'hésitons pas à nous séparer d'eux sur le principe même de leur raisonnement. Il nous paraîtrait fort dangereux pour l'avenir de notre travail national d'attendre surtout des droits de douane les ressources budgétaires de l'Etat(1).

Les Etats-Unis se sont très bien trouvés et continueront sans doute encore à se trouver très bien de leur système, parce que les dangers que celui-ci renferme sont combattus par l'excep-

---

(1) Voici cependant, à titre de document, le classement des principaux Etats d'Europe, au point de vue de l'ensemble des *recettes effectives du budget*, déduction faite des recettes d'ordre : par ce mot on entend, pour les Etats qui ont un vaste réseau de chemins de fer qu'ils exploitent eux-mêmes, les recettes de ce réseau, lesquelles sont employées intégralement ou à peu près à couvrir les dépenses correspondantes.

	RECETTES effectives. —	CHIFFRES des recettes par habitant.	DROITS de douane par habitant.
Allemagne. . . .	2.383.057.628	50.87	7.04
Angleterre. . . .	2.326.471.681	62.77	13.88
Autriche-Hongrie	1.900.344.883	48.22	3.22
France	3.011.745.532	78.96	9.76
Italie	1.409.097.019	47.44	6.44
Russie	3.062.839.473	29.47	4 »

Nous avons vu plus haut, page 367, que le droit de douane par tête d'habitant, aux Etats-Unis, est de 18 fr. 43.

tionnelle activité intérieure de ce pays enfiévré de travail et surtout par l'accroissement prodigieux de sa population qui, chaque jour, ouvre à la production nationale de nouveaux débouchés.

Chez nous, il n'en serait pas de même. Des milliards perçus à la frontière seraient l'indice d'une importation excessive de produits similaires aux nôtres. Or, n'est-ce pas précisément contre l'excès de cette importation que nous avons besoin de réagir, si nous voulons sauvegarder le travail national à tous les degrés de l'échelle? Sans dédaigner le profit particulier du budget, nous ne saurions le mettre en balance avec les intérêts généraux du travail. *C'est à son travail, à son travail seul qu'une nation doit demander de la faire riche et prospère.*

Cette vérité ne devrait pas avoir besoin d'être démontrée. Il semble que tout homme en possède la notion, sinon innée, du moins acquise.

Elle a dominé la politique économique de la France; politique fondée par Louis XI, continuée par Louis XII, par Henri IV avec Sully, arrivée à sa manifestation la plus éclatante, sous Louis XIV, avec Colbert, momentanément abandonnée en 1786 quand fut signé le traité d'Eden, reprise sous la Restauration, affirmée davantage sous le règne de Louis-Philippe, puis, tout à coup si complètement et si follement reniée par le second empire; politique au principe de laquelle tout nous commande de revenir.

M. Armand Pihoret n'hésite pas à déclarer « que si nous n'avons pas su, avec la même habileté, le même soin, la même persévérance que d'autres nations, défendre nos intérêts économiques, du moins nous avons aussi une tradition

nationale ; — que chaque fois que nous l'avons suivie, nous avons prospéré ; que chaque fois que nous l'avons abandonnée, nous avons souffert ; que malgré nos erreurs, nos hésitations, nos défaillances, c'est cette tradition qui nous a faits ce que nous sommes ; que si nous la maintenons, nous devons espérer grandir ou du moins ne pas nous amoindrir ; que si nous la renions, nous verrons se reproduire nos défaites passées. »

« Et, ajoute-t-il, cette politique économique nationale, dans son principe, se résume en un seul mot : maintenir, développer, défendre le travail national (1). »

Cette formule est évidemment trop simple pour les esprits compliqués qui ont voulu substituer à l'expérience séculaire du pays une science nouvelle avec tout un arsenal d'axiomes prétentieux. Mais on peut s'étonner que de hautes intelligences, des penseurs comme M. Jules Simon, ne comprennent pas la profonde sagesse d'une tradition qui a été celle des plus habiles politiques, des plus grands patriotes de l'histoire. Sans doute se laissent-ils égarer par le beau rêve de paix universelle, de fraternité humanitaire, où les porte leur aimable et douce philosophie. Ils échappent ainsi à l'obsession des affligeants spectacles que nous donne cette fin de siècle. Lorsque M. Jules Simon écrit : « Les tarifs de douane et les traités de commerce, qui ne sont que la promulgation de tarifs internationaux, créent l'obstacle le plus insurmontable à la paix ; la paix aura fait un grand pas le jour où l'on aura supprimé les barrières entre les peu-

(1) *Association de l'Industrie française, fondée pour la Défense du travail national*, Compte rendu pour l'année 1889.

ples (1), » il voit moins les choses comme elles sont que comme il voudrait qu'elles fussent.

Cependant ne se condamne-t-il pas lui-même en écrivant (2) : « La diplomatie d'autrefois envisageait comme un axiome la nécessité de défendre le travail national contre les produits étrangers, ce qui était sans doute l'occasion de ses plus grandes difficultés. Je m'explique bien qu'on ne veuille pas être tributaire des autres pour les objets de première nécessité, et que, par exemple, les barons du moyen âge fissent creuser un puits dans la cour de leur château, quand ils pouvaient en creuser un avec dix fois moins de frais, à vingt pas hors de leurs murailles ? »

Les rapports de nation à nation sont-ils plus pacifiques aujourd'hui que ceux de fief à fief, sous le régime féodal ? Ils sont pires. M. Jules Simon constate lui-même que la disparition des petits Etats et le remaniement de la carte européenne, dans le sens des grandes nationalités, ont rendu les abus de la force beaucoup plus faciles. Nous avons donc autant de raisons, sinon plus, que le baron du moyen âge pour creuser notre puits chez nous et l'entourer d'un solide rempart. En tout cas, ce ne serait point notre rôle, à nous les vaincus d'hier, de faire les avances, et quant à nos vainqueurs, — puisque M. Jules Simon met la question sur le terrain de la paix, — ils paraissent si peu disposés à commencer, qu'à partir de 1871, ils se sont empressés de consacrer leur revanche militaire par une victoire économique. Autant que l'éminent académicien,

(1) « Congrès de la Paix », article de M. Jules Simon, dans le *Matin*, numéro du 26 juin 1889.

(2) Même article.

nous souhaitons voir se lever sur l'Europe et sur le monde l'aurore de la paix universelle ; mais nous hésitons à croire que la triple alliance répondrait à la suppression de nos douanes par un désarmement général. Admettons même qu'un jour, le rêve de M. Jules Simon devienne un fait accompli. Arrivera un moment où les peuples ne se tireront plus de coups de canon, soit ! Mais la lutte économique pourra-t-elle jamais prendre fin ? Il faudrait pour cela que les richesses et l'activité humaines fussent également réparties sur tous les points du globe : or, la nature ne l'a pas voulu ainsi.

Gardons le trésor de nos forces. Protégeons contre les convoitises de l'étranger les deux sources de la fortune nationale : notre agriculture et notre industrie.

L'ouvrier des champs et l'ouvrier des villes ont cru longtemps que leurs intérêts étaient séparés. Longtemps l'industriel et l'agriculteur n'ont pas compris la nécessité de se solidariser étroitement. Il n'en est plus de même aujourd'hui; l'union est faite, et ce n'est que justice de dire que l'*Association de l'Industrie française*, composée de l'élite de nos industriels, fondée, comme elle s'intitule, *pour la défense du travail national*, a puissamment contribué à cette œuvre de haute raison, d'accord avec la *Société des Agriculteurs de France*. Son éminent président, M. P. Aclocque, le constatait avec un légitime orgueil, dans la dernière assemblée générale tenue par l'Association : « L'union intime de l'industrie avec l'agriculture, a-t-il pu dire, est aujourd'hui accomplie et consommée. Vous en aviez voté le principe à plusieurs reprises et vous aviez manifesté l'intention arrêtée de marcher désor-

mais avec l'agriculture, non plus parallèlement, mais la main dans la main. Ce vœu a été réalisé, et l'union tant désirée a été solennellement cimentée par les déclarations les plus formelles de la part des deux Associations, dans une réunion tenue au mois de février 1888. Grâce au concours des agriculteurs, vous pouvez dire maintenant que tout ce qui travaille en France, c'est-à-dire 85 0/0 de la population, tout ce qui fait la grandeur et la fortune du pays, est uni pour faire valoir les mêmes revendications. Nous pouvons donc compter sur une majorité dans la prochaine Chambre, si nous savons imposer notre programme à tous les candidats qui solliciteront l'honneur de défendre les intérêts de la patrie. Si nous voulons que nos vœux reçoivent une solution favorable, nous ne devrons rien négliger au moment où ils viendront faire appel à vos suffrages. »

*
* *

Il est certain qu'en théorie le Libre-échange est séduisant, comme tout ce qui évoque une idée de relations amicales, de paix et de fraternité universelle, ou d'acheminement vers cet idéal. Il peut même se faire qu'à un moment donné, il entre dans le domaine des choses réalisables, quand l'évolution économique du globe sera terminée.

Mais, s'il est possible que le Libre-échange soit l'avenir, la protection est la nécessité du moment.

L'Ecole a cru — c'est là sa seule excuse — que tous les peuples accepteraient la discipline de sa formule. Elle a pensé pouvoir s'imposer à

tout l'univers. Elle a prétendu ordonner à chaque nation de se cantonner dans sa production spéciale, climatérique ou traditionnelle.

Au contraire, nous croyons l'avoir suffisamment prouvé, plus nous allons, plus chaque peuple s'évertue à se passer de son voisin. Idéal que les progrès incessants de la mécanique lui permettent de réaliser.

Comme l'a écrit excellemment M. Marcel Dubois dans la conclusion de sa *Géographie économique de l'Europe* (1) :

« L'erreur qui est le plus souvent commise par les écrivains soucieux de pénétrer les secrets de l'avenir économique des Etats actuels, provient d'une sorte de contradiction. Ils se rendent bien compte, en général, des progrès du mouvement protectionniste qui pousse les peuples à l'isolement industriel et commercial. Mais ils ne voient dans ce mouvement qu'une conséquence de doctrines abstraites. Or le « protectionnisme » est l'expression pure et simple de faits économiques, concrets et précis, tout comme le libre-échange d'ailleurs. D'un côté vous rêvez le progrès indéfini des manufactures, l'essor éternel de la fabrication ; de l'autre, vous travaillez en apôtres sincères, je le veux bien, à la civilisation des peuples qui, jusqu'ici, n'ont été que les fournisseurs de matieres premières. Croyez-vous donc que ces peuples, initiés par vos soins à l'industrie et au commerce, resteront quand même vos clients ? Quelle contradiction ! Croyez-vous qu'ils n'auront pas un jour ou l'autre (et ce jour, vous le rapprochez en multipliant vos relations avec eux) la tentation de fabriquer eux-mêmes ce que vous leur donnez tout fait aujourd'hui ? Quelle illusion ! La révolution dont vous êtes témoins en Europe, qui pousse les peuples, jusque-là purement agriculteurs, à compléter les modes de leur activité économique, cette révolution deviendra universelle, profonde, radicale. Et vous, économistes, qui d'un esprit généreux et libéral prêchez la civilisation universelle, croyant ne préparer que des consommateurs aux industries d'Europe, du même coup vous leur préparez des concurrents : de sorte qu'en fin de compte, le protectionnisme — la vie isolée de chaque peuple dans la mesure où ses ressources naturelles la lui permettent — résulte logiquement de votre ardeur à enseigner partout la nécessité de l'instruction industrielle et commerciale. Le sauvage d'aujourd'hui agit à plus longue échéance, comme le négociant le plus rusé d'Europe, qui achète une certaine mar-

(1) Paris, 1889 ; G. Masson, éditeur.

chandise pour apprendre à la fabriquer, c'est-à-dire avec l'intention de n'en plus acheter; l'homme peu civilisé et peu instruit mettra plus de temps pour parcourir les mêmes étapes de raisonnement; mais vous pouvez être assuré qu'il les parcourra. »

Peut-être, pour quelque temps encore, la France restera-t-elle la souveraine de la mode, l'arbitre du goût; mais on peut aisément prévoir la fin de cette suzeraineté, d'ailleurs tout honorifique. Alors même que nous serions appelés à la conserver toujours, grâce au génie de notre race, il faut bien reconnaître qu'elle ne nous rapporte déjà plus grand profit. Nous créons un *modèle* : presque aussitôt il est imité partout. Admettons que les couturiers de Paris aient le monopole de l'invention des robes à la mode : s'ensuit-il qu'ils habillent les élégantes du monde entier? s'ensuit-il que nous fournissions (comme autrefois) l'étoffe qui sera taillée d'après leurs principes ?

L'égalisation progressive des mœurs restreint de plus en plus le champ de chaque genre de production nationale (1).

Il faut donc prendre les choses comme elles sont, non pas comme les économistes avaient pensé qu'elles deviendraient.

---

(1) « L'autre jour, à la séance solennelle de l'Académie française pour la réception du vicomte Eugène de Vogüé, on remarquait, au premier rang de la tribune de l'ouest, un noir du plus beau type, à la physionomie intelligente et distinguée, élégamment vêtu à l'européenne et qui, le monocle sous l'arcade sourcilière, examinait tranquillement la salle et le public, souriait avec finesse aux allusions spirituelles des discours et applaudissait judicieusement aux passages éloquents des orateurs.

» Ce noir, associé au plaisir délicat d'une solennité littéraire et qui, avant un quart de siècle peut-être, descendra de la tribune où il écoutait l'autre jour, pour s'asseoir sur les banquettes académiques, aux pieds de Descartes et de Bossuet, n'est-il pas un symptôme des temps nouveaux et presque une révolution sociale ? »

(Philippe de Grandlieu, *Figaro* du 3 juillet 1889.)

D'où la nécessité de nous retourner vers nous-mêmes, d'exploiter d'abord à notre profit nos ressources naturelles, de demander à notre propre sol, à notre propre travail, la richesse que l'un et l'autre sont capables de nous assurer pour longtemps encore.

Si nous avons du superflu, nous l'exporterons.

Mais, avant tout, défendons-nous et faisons-nous vivre nous-mêmes.

La protection est devenue une nécessité de salut national, et nous sommes bien près d'ajouter : un gage de paix intérieure. D'elle seule nous pouvons attendre la fermeté des cours qui rendra au producteur sa confiance perdue, lui permettra de tenir tête aux spéculations audacieuses faites au dehors. Elle sera la revanche pacifique du travail contre les entreprises du capital.

Les économistes préféreraient-ils que cette revanche fût violente ?

Ils n'ont qu'à continuer à laisser passer, à laisser faire.

Certes, nous vivons dans une époque troublée où la misère de l'ouvrier, conséquence fatale de notre détestable orientation économique, donne beau jeu aux théories malsaines des révolutionnaires insurgés contre toute espèce d'état social.

En France, des orateurs de club, en Allemagne, des philosophes de cabinet, proclament, écrivent que le travail est une chose immorale et contre nature. On se met à prêcher la « sainte paresse (1) ! » Déclamations bien accueillies par les découragés, par les désespérés.

---

(1) On a pu lire, dans le *Cri du Peuple*, ces lignes incroyables, signées Eugène Fournière :

« Le paysan, dites-vous, perd des qualités en allant à la ville. C'est vrai.

C'était inévitable.

Quand le prolétaire n'a pas de travail ou que son salaire ne suffit pas à le faire vivre, il pense ; et, pour peu qu'il regarde avec quelle facilité le spéculateur s'enrichit, il n'est pas éloigné de blasphémer contre l'outil devenu inutile; le bien-être dans l'oisiveté lui apparaît alors comme un droit naturel, puisque, à côté de lui, d'autres en jouissent ! Ce raisonnement de pur instinct suffit à égarer les intelligences obscures.

Puis, à côté des théoriciens, il y a les gens d'action, les meneurs. Or, si les idées de liquidation sociale, de jacquerie contre les hauts donjons du capital gagnent du terrain dans les bas-fonds de la classe souffrante, la responsabilité en incombe pour une grande part à ces phraseurs qui ont sacrifié la Patrie à des rêves libertaires et humanitaires réprouvés par la na-

---

» Il aime moins le travail et davantage le plaisir.

» Tant mieux.

» La paresse, la sainte paresse n'est-elle pas l'impulseur par excellence de tout progrès ? Si l'ouvrier avait le produit de son labeur, ne multiplierait-il pas les machines pour s'éviter de la peine et se procurer plus de plaisirs — et de plus variés ? La recherche du bonheur n'est-elle pas le but de chaque être, l'unique but ?

» Devenu citadin, l'homme aime son loisir, devient inventif pour se le procurer ; donc, il se civilise.....

» Que donc se dépeuplent vite les campagnes ! Plus vite se civilisera l'humanité, plus rapidement elle marchera vers son but, qui est le bien-être pour tous

» Il n'y aura plus de villages ! Le beau malheur, vraiment. Il y aura des cités, dont tous seront les *citoyens*, au vrai sens du mot.

» Et la terre n'en donnera pas moins ses moissons dorées aux armées pacifiques qui partiront des villes, la saison venue, machines en tête, féconder les plaines et assurer à tous le pain quotidien. »

Il y a beaucoup d'ironie certainement dans ces quelques lignes. Mais M. Fournière ne craint-il pas que les ouvriers, incapables, pour le plus grand nombre, de dégager l'idée philosophique de son article, en tirent les conclusions qu'imposent d'ordinaire à leur esprit les théories pompeuses et vides de certains orateurs de clubs ?

ture, condamnés par la loi d'hostilité entre les mœurs, les climats et les races (1).

Dans sa *Fin d'un Monde*, M. Drumont a pu dire avec raison que la première condition pour comprendre la question sociale était de bien se convaincre que les théories collectivistes et anarchistes ne sont pas des idées spontanées, écloses tout d'un coup dans la tête de quelques agitateurs. Il y voit la conséquence logique de ce qu'il appelle, un peu étroitement peut-être, « le système juif », et que nous appellerons, nous autres, le système économique du dix-neuvième siècle.

Les économistes ont cru que la loi de l'offre et de la demande serait la règle des salaires et de la valeur des produits. Comme ils ne prévoient rien, ils n'avaient pas prévu l'intervention du capital, la grande force égoïste, insatiable, qui devait venir déséquilibrer tout.

Un déplorable malentendu, auquel ils ont aidé, a désuni jusqu'à présent les patrons et les ouvriers. Ceux-ci n'ont pourtant qu'un seul et même ennemi; ils devraient s'allier pour le combattre.

Longtemps des politiciens ignorants ou ambitieux ont fait accroire à la classe ouvrière que sa misère provenait de notre organisation politique. Celle-ci a été changée; celle-là s'en trouve-t-elle mieux? Les travailleurs cessent-ils de se plaindre parce qu'on leur a donné — ou *rendu*, disent-ils — une foule de libertés aussi utiles que le droit de réunion?

---

(1) L'économiste Thomas Cooper, l'un des initiateurs de l'école libre-échangiste aux Etats-Unis, déclarait que la patrie est « une invention grammaticale, une entité, quelque chose qui n'a d'existence que dans le cerveau des hommes politiques ».

Et maintenant l'attitude de leurs anciens entraîneurs, reconnaissant au fond leur impuissance, ressemble fort à celle de ce parvenu de comédie qui disait à ses partisans : « De quoi vous plaignez-vous ? je suis ministre ! »

De quoi ils se plaignent ?

De la vie toujours plus difficile, des salaires toujours plus insuffisants, du travail toujours plus rare, du chômage toujours plus fréquent.

Peut-on faire droit à leurs réclamations par des lois politiques ? — Non.

En 1848, la crise politique ayant arrêté les affaires, ils ont revendiqué le *droit au travail*.

Ils recommencent. Et, pas plus qu'en 1848, l'Etat ne peut leur assurer du travail, parce qu'il n'en a pas à leur donner.

Mais l'Etat doit permettre à ceux dont c'est la mission de leur en procurer continuellement ; c'est-à-dire aux agriculteurs et aux industriels.

Ces derniers, en réclamant la protection efficace du marché national, plaident donc autant pour leurs ouvriers que pour eux-mêmes.

Leur refuser le moyen de travailler et de faire travailler, c'est perpétuer la crise, c'est aigrir le conflit exploité par les meneurs, c'est pousser à une révolution aveugle, sanglante, sauvage, qui aurait éclaté déjà sans le fond de sagesse et de patience qui existe, quoi qu'on dise, dans l'esprit des masses laborieuses.

Voulez-vous moraliser l'ouvrier ? Donnez-lui du travail. Voulez-vous apaiser ses rancunes sociales ? Montrez-lui que son intérêt se confond avec celui du patron qui l'emploie. Il n'est pas d'exemple que les travailleurs aient fait entendre des menaces, même sous les régimes réputés les

plus tyranniques, lorsque l'agriculture et l'industrie allaient bien.

*
* *

Ces temps derniers, à l'occasion du Centenaire de 89, la rhétorique politicienne s'est donné libre carrière, et il s'est dit des choses qui ont dû bien surprendre les esprits indépendants. Le discours de M. Yves Guyot au banquet de Montpellier (1) en fait foi.

« Je suis avant tout un économiste, a déclaré le ministre des travaux publics. Permettez-moi, quoique à la fin d'un dîner il soit peu agréable de faire de la statistique, de vous citer quelques chiffres. »

Alors, ouvrant toutes grandes les écluses de son érudition, M. Yves Guyot a noyé ses convives sous un déluge de chiffres.

C'est un jeu facile, en effet, de comparer, à un siècle de distance, le chiffre des valeurs successorales, le nombre des propriétaires fonciers, des hectares emblavés, des tonnes de houille extraites, le mouvement postal et le tonnage des transports.

Il est moins facile de démontrer que nous sommes redevables de tous ces progrès à l'économie politique moderne, comme l'affirment audacieusement les rhéteurs de l'Ecole.

M. Yves Guyot a négligé la part qui revient aux découvertes de la science dans les progrès du bien-être général, de la production et du

(1) Avril 1889.

mouvement des affaires. Or, cette part, beaucoup estiment que c'est la totalité.

Il a vanté la prospérité de l'agriculture ! La statistique de la propriété foncière lui a montré qu'en 1789, il n'y avait en France que 4 millions de propriétaires, tandis qu'il y en a aujourd'hui 8 millions. D'accord. Seulement, nous lui recommandons ce tableau, emprunté aux statistiques du ministère des finances :

VENTES DE TERRES

Années.	Nombre des ventes.	Surface des terres vendues.
		Hectares.
1880.	1.087.108	1.876.837
1881	1.066.454	1.852.382
1882.	1.057.684	1.879.303
1883.	1.073.601	1.949.460
1884.	1.073.854	1.908.888
1885.	1.081.469	2.052.227
1886.	1.094.143	2.027.182
1887.	1.124.233	2.170.675
	8.658.546	15.716.954

Ces chiffres montrent que, cent ans après 89, il se fait en France, sous l'influence de la crise, une sorte de liquidation graduelle et lente de la propriété foncière rurale. En huit ans, on a vendu 15 millions 716.000 hectares, soit plus du tiers de la superficie cultivable de notre sol. Cette instabilité dans les fortunes agricoles est-elle un signe de prospérité ? Aujourd'hui, l'on peut dire avec certitude que tout propriétaire foncier ne possédant que des terres court à la ruine. Il n'aura de chance de salut que si le gouvernement de la France poursuit, bien vite et jusqu'au bout, la réforme commencée en 1885.

L'orateur de Montpellier a beaucoup insisté sur l'augmentation des salaires :

« Quant aux salaires agricoles, un ouvrier était très bien payé quand il gagnait 6 fr. 60 par jour. A coup sûr, il ne s'en contenterait pas aujourd'hui. »

A cela, ne peut-on point répondre que la fortune est une chose essentiellement relative ?

Si, en cent ans, les salaires ont triplé, le prix de tout ce qui est nécessaire à la vie, comme les loyers et la nourriture, a certainement quadruplé.

Ecoutez encore cette appréciation optimiste :

« Notre crédit suffit si bien à tout, que des spéculateurs peuvent émettre n'importe quoi sur le marché, tant il se trouve toujours des souscripteurs prêts à acheter et à placer leurs économies, quelquefois avec beaucoup d'imprévoyance. Qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'ils ont commencé par en avoir ? »

Cela prouve surtout q e les capitaux se sont détournés de l'agriculture et de l'industrie en détresse pour se ruer à la spéculation. Si, comme semble le penser M. Yves Guyot, les milliards qu'engloutissent les krachs étaient le trop-plein de notre fortune, l'agriculture ne se plaindrait pas de manquer d'argent.

Que dire enfin de la réflexion dont M. le ministre fait suivre ses chiffres statistiques comparatifs, touchant la circulation par voie ferrée et la circulation télégraphique : « Je ne peux comparer ces éléments de richesse avec les chiffres de 1789; car, pour point de départ, je ne trouverais guère que zéro ? »

Evidemment, et cela par la raison profonde que le chemin de fer et le télégraphe n'étaient pas

inventés ! Ils ne devaient l'être que longtemps après la Révolution à laquelle il ne manque pas, d'ailleurs, d'autres gloires à revendiquer (1).

---

(1) Dans son livre : *L'état de la France en* 1789 (page 12), M. Paul Boiteau, dépassant de beaucoup en optimisme M. Yves Guyot, attribue à la Révolution un mérite que personne ne lui aurait soupçonné : elle aurait élevé le niveau de la vie humaine!

Après avoir constaté que la moyenne de la vie a augmenté en France, il ajoute :

« En soixante-dix ans, la Révolution a *donc* conquis plus de » onze ans d'existence pour chaque enfant qui naît sur la terre de » France, et, désormais, d'année en année, quiconque naîtra aura, » *grâce à elle*, deux mois de plus à vivre. C'est la plus belle de ses » victoires : elle a battu la mort ! »

M. Georges Michel, analysant ce livre de l'ancien rédacteur de l'*Economiste*, écrit :

« Chose singulière : les écrivains de l'école de M. Boiteau, quand ils parlent de la France de 1789, se reportent invinciblement aux périodes calamiteuses du quatorzième siècle ou de la fin des guerres de Louis XIV. Pour eux, ces périodes néfastes sont la règle commune. Ils feignent d'ignorer que, depuis les descriptions navrantes de Vauban de l'état de la France, de profonds changements se sont introduits dans l'organisme de la nation. Peu à peu les plaies occasionnées par une politique follement belliqueuse et par des prodigalités insensées se sont cicatrisées. Funeste au point de vue de la grandeur extérieure de la France, le règne de Louis XV a été, à l'intérieur, bienfaisant et réparateur. Le règne de Louis XVI a continué, en l'améliorant, l'œuvre commencée, ainsi que l'a démontré Léonce de Lavergne, dans ses belles études sur la fin du dix-huitième siècle. C'est alors qu'avec la paix et la prospérité intérieure, a grandi cette classe intermédiaire du tiers état, qui s'élevait en puissance, tandis que les anciennes classes dirigeantes, la noblesse et le clergé, perdaient tous les jours de leur influence et de leur crédit. Et alors, en 1789, on s'aperçut, avec étonnement, que la puissance et la force vitale du pays étaient passées aux mains d'une bourgeoisie laborieuse, honnête, éclairée et énergique qui, en réalité, composait l'élite de la nation. Et les classes rurales, celles que l'on représente comme courbées sous le joug d'une féodalité sans entrailles, n'avaient-elles pas, elles aussi, vu s'accroître leur bien-être dans des proportions considérables ? Quel rapport y avait-il entre le spectre affamé et désarmé de La Bruyère et le cultivateur relativement aisé et libre de 1789 ? Ce qui est vrai, c'est que, depuis la Révolution, d'immenses améliorations matérielles ont été introduites dans la condition de toutes les classes. Personne ne voudrait, comme le fait remarquer M. Neymark, revenir en arrière. Nos paysans sont incomparablement mieux logés, mieux

Mais alors même que les *progrès* constatés par M. Yves Guyot seraient de tous points réels, indéniables; à supposer qu'on pût dire avec lui que tout, *absolument tout*, dans l'ordre économique, va beaucoup mieux dans la France d'aujourd'hui que dans celle d'autrefois (nous sommes beau joueur!) — la conclusion du discours ministériel ne saurait nous convaincre.

Pourquoi? Parce que M. Yves Guyot a perdu de vue que les profondes transformations sociales opérées depuis cent ans ne se sont pas effectuées au seul profit de la France. Il ne nous a pas dit un mot de ce qui s'était passé, pendant le même laps de temps, chez les autres peuples civilisés. Or, c'était l'essentiel.

« On n'a encore, a-t-il déclaré, rien trouvé de mieux, pour apprécier les résultats sociaux, que de les comparer à l'aide des éléments que donne la statistique. » Soit. Mais pour apprécier à sa juste valeur, qui est la valeur *relative*, la force d'un pays, on n'a rien trouvé de mieux que de la comparer à celle de ses rivaux. M. Yves Guyot est trop savant pour ignorer que le génie du dix-neuvième siècle a éclairé toute l'Europe; que nos voisins, nos concurrents, ont eu vite rattrapé la légère avance que nous avions pu prendre sur eux; enfin, que, sous beaucoup de rapports,

---

vêtus, mieux nourris qu'ils ne l'étaient autrefois. Sous tous ces rapports et beaucoup d'autres encore, le progrès est incontestable. Mais de là à dire, comme le font certains historiens, que tout était condamnable avant 1789, et qu'à l'heure actuelle tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, il y a loin. Quel sombre tableau ne pourrait-on pas tracer aujourd'hui de notre organisation sociale, si, adoptant la méthode de M. Boiteau et de ses imitateurs, on s'attachait exclusivement à décrire et à grossir les misères et les plaies inhérentes à toute société? »

ils nous distancent déjà. Pourquoi n'a-t-il pas dit ces choses?

Il s'est complu à constater que la population française s'était accrue de 13 millions d'âmes depuis 1789; mais il a oublié de dire que cet accroissement est misérable en comparaison de celui des autres nations européennes. Et puisque M. Yves Guyot invoque les statistiques, en voici une assez récente, empruntée à l'Anglais Mulhall. Elle établit la progression de 1870 à 1880 (1). Nous y trouvons que, pendant cette période de dix années, l'accroissement de la population en Europe a été :

De	11.23 0/0	pour	la Belgique,
»	10.90	»	le Portugal,
»	11.81	»	la Hollande,
»	10.57	»	l'Angleterre,
»	10.46	»	l'Allemagne,
»	9.11	»	l'Autriche,
»	8.73	»	la Russie,
»	6.36	»	l'Italie,
»	**1.67**	»	**la France.**

Les convives du banquet de Montpellier auraient été sans doute plus avares de bravos, si l'orateur avait produit ce document à la suite de ses ingénieuses considérations statistiques.

Réparons son oubli; montrons l'envers de la statistique « imbue des saines doctrines ».

Et d'abord ce serait une erreur de croire que depuis 1880 la situation constatée par le tableau qui précède se soit modifiée en notre faveur. Au contraire, tandis que la population des autres

(1) *Balance Sheet of the World*, Londres, 1880.

pays continue à s'accroître, nous marchons à grands pas dans la voie du dépeuplement.

Voici un tableau qui fait chronologiquement suite à la statistique de M. Mulhall, et qui en confirme les trop éloquentes conclusions :

Excédent des naissances sur les décès en France, de 1881 à 1887.

1881.	108.229
1882.	97.027
1883.	96.803
1884.	78 974
1885.	87.661
1886.	52.616
1887.	56.536

Ce mouvement de décroissance ne s'est pas démenti dans le courant de l'année dernière. Du rapport publié par le *Journal officiel* du 28 août 1889, il résulte en effet que, pour 1888, l'excédent des naissances est tombé à 44.772, soit une baisse de 11.765 en douze mois ! Si nous continuons du même train, dans cinq ans d'ici, il faudra commencer à chiffrer, non plus l'excédent des naissances sur les décès, mais celui des décès sur les naissances (1).

---

(1) Remarquons, en outre, que sur cette plus-value de 44.772 têtes, 11.134 proviennent des étrangers résidant en France et que ces derniers ont eu 20.105 naissances pour 17.971 décès. L'excédent des naissances est actuellement, pour les étrangers habitant la France, de 1 0/0 par an, tandis que, pour les nationaux, il est dix fois moindre, 0.10 0/0.

Aux chiffres du rapport officiel, ajoutons ceux-ci, qui ont été fournis par M. le docteur Jacques Bertillon, chef de la statistique municipale :

« Sur 1.000 femmes de plus de quinze ans, il n'y a environ que 68 naissances en France. Or, il y en a 114 en Allemagne, 125 en Saxe, 132 en Hongrie, 112 en Autriche cisleithane, 107 en Italie, 103 en Angleterre. Dans les pays mêmes où la natalité est la plus faible, elle est bien supérieure à ce qu'elle est en France. En Suède,

Avant d'aller plus loin, on peut se demander quelles sont les raisons de ce déplorable état de choses.

Certains l'attribuent à la corruption des mœurs, à l'oubli des préceptes de la morale religieuse qu'ils assurent être moins pratiqués par les Français que par les autres peuples chrétiens. Ils appuient leur opinion sur ce fait, que les départements dont la population est réputée pour être plus pieuse, sont précisément ceux où la natalité est le moins faible : tel le Finistère. Ils citent l'exemple de la Prusse et de l'Angleterre, deux nations piétistes, chez qui la population s'élève annuellement de plus de 400.000 âmes en moyenne. Ils s'autorisent encore des israélites de toute nationalité, le sentiment religieux conservant chez cette race prolifique le sentiment de la famille.

D'autres ne veulent expliquer la diminution des Français en France que par la misère des producteurs, les difficultés toujours croissantes de la lutte pour la vie, l'augmentation des charges qui pèsent sur les citoyens, etc., etc. Il y a autant de mariages chez nous qu'à l'étranger — le docteur Bertillon affirme même qu'il y en a davantage ; — mais on se marie plus tard et l'on veut avoir moins d'enfants. Ce n'est point que la sève soit épuisée, les statistiques nous montrent que le nombre des ménages complètement stériles n'est guère plus élevé en France

---

le chiffre ci-dessus défini n'est que de 84, en Suisse 85. En Irlande (où la natalité, contrairement à un préjugé généralement répandu, est extrêmement faible), la natalité est de 74. Ces trois pays, la Suisse la Suède et l'Irlande, seraient ceux dont la natalité est la plus faible, si la France n'avait des chiffres bien plus faibles encore. » — Voir le *Matin* du 4 septembre 1889.

qu'ailleurs ; seulement, on se restreint, on obéit à des calculs qui paralysent l'œuvre de la nature.

Il y a du vrai dans chacune de ces deux opinions. Nous pensons que le mal provient, chez les uns, de l'égoïsme et de l'immoralité qui devaient être la conséquence fatale de notre philosophisme sceptique ; chez les autres, et surtout dans la classe ouvrière, du réel appauvrissement où celle-ci est tombée par rapport à autrefois, quoi qu'en dise M. Yves Guyot. Au surplus, la misère — nous avons déjà touché à cette question — devient à son tour un élément de démoralisation pour les couches profondes.

Mais ce n'est pas tout.

Nul ne conteste que le marasme de l'agriculture a fait affluer la population rurale vers les villes. C'est déjà un très grand malheur au point de vue économique. Mais a-t-on réfléchi à l'autre conséquence de cette immigration urbaine ? Le campagnard, devenu citadin, prend les mœurs de la ville et ne prolifie pas comme s'il fût resté aux champs. Son déplacement forcé contribue donc à la dépopulation générale du pays. — En voici un frappant exemple ; il nous est donné par M. Alfred Sudre, dans sa brochure : *Le Libre-échange et la dépopulation de la France* (1).

« On sait que le département de Vaucluse, enrichi autrefois par la garance, a vu cette culture ruinée par la fabrication de la garance artificielle, extraite du goudron de houille, tandis que le phylloxera détruisait ses vignobles. Le compte rendu du tribunal civil de première instance d'Orange expose les conséquences de ces désastres, ainsi qu'il suit :

« Dans les observations générales sur le compte rendu de » l'année 1876, nous signalions les souffrances de l'agriculture

(1) Paris, chez Garnier frères.

» dans le département de Vaucluse, leurs conséquences au point
» de vue des affaires et de leur importance, la nécessité de l'é-
» migration pour une partie de la population agricole. Les évé-
» nements ont malheureusement justifié nos tristes prévisions.
» Le dernier recensement a accusé une diminution de plus de
» huit mille âmes dans le département ; et, malgré cela, les prix
» des journées de travail dans la campagne ont subi une réduc-
» tion marquée.
» Le nombre des affaires civiles s'est abaissé de 86 ; les no-
» taires ont reçu 515 actes de moins qu'en 1876.... 2.494 de
» moins qu'en 1868 (5.776 en 1877 au lieu de 8.270 en 1868).
» Le nombre des affaires commerciales portées devant le tri-
» bunal est, au contraire, resté stationnaire... Cela tient à ce
» que ce chiffre ne peut plus décroître sans qu'il y ait anéantis-
» sement complet du commerce, les affaires commerciales ayant
» diminué, en effet, de plus de moitié depuis quelques années. »

Si donc on peut, jusqu'à un certain point, contester les causes philosophiques et morales du dépeuplement de la France, il est impossible de ne pas se rendre à l'évidence du document qui précède. Or, comme le Libre-échange a pour conséquence inévitable et reconnue d'anéantir les cultures et les industries placées dans des conditions naturelles d'infériorité, et de maintenir seulement celles qui possèdent des avantages supérieurs, nous en venons tout naturellement à nous demander si ce système économique ne serait pas de nature à favoriser le mouvement de déclin de notre population?

Dans sa brochure si substantielle et d'une logique si serrée, M. Alfred Sudre n'hésite pas à répondre.

Il constate que les libre-échangistes n'ont pas encore résolu ces trois questions :

1° La destruction des cultures et des industries qui nous placent dans des conditions naturelles d'infériorité sera-t-elle compensée par le développement de celles qui possèdent des avantages supérieurs ? — 2° Une nation qui se restreint aux industries où elle excelle obtiendra-t-elle un produit total aussi considérable que si elle cultivait aussi celles où elle n'occupe qu'un rang secondaire ?

— 3° Quel sera le sort d'une nation qui n'excelle en rien, mais est la seconde ou la troisième en tout ?

« Sur les deux premières questions, dit M. Alfred Sudre, le raisonnement et les faits donnent une réponse négative quand il s'agit de nations anciennement civilisées et confinées sur un étroit territoire complètement cultivé. L'application du libre-échange doit y amener la diminution du produit brut total et *de la population*.

» La réponse n'est affirmative que dans deux cas : 1° Si la nation considérée possède des territoires vastes et fertiles, encore incomplètement habités ; — 2° Si elle est douée d'avantages naturels qui lui assurent une supériorité prononcée dans les grandes industries dont le débouché est illimité. »

Ce dernier cas est celui de l'Angleterre, qui, nous l'avons démontré surabondamment, occupe dans le monde commercial une situation exceptionnelle, privilégiée, et qui, seule, a *tout intérêt* à demeurer libre-échangiste, au moins pour quelque temps encore.

« Mais, ajoute M. Sudre, sur la troisième question, qui est le cas de la France, le résultat inévitable sera la destruction successive de toutes les industries, la suppression ou la réduction des cultures exigeant de fortes avances et beaucoup de main-d'œuvre, notamment de celles des céréales ; une énorme réduction du produit total annuel, *la diminution progressive de la population* (1). »

---

(1) L'auteur de *Le Libre-échange et la Dépopulation de la France* rappelle que, de très longue date, les Anglais ont eu l'idée fixe de réduire la France à n'être qu'une nation purement agricole ; et, raisonnant dans l'hypothèse où ces généreux voisins nous auraient, selon le vœu des libre-échangistes, « débarrassés » des industries où ils nous sont supérieurs (filatures et tissages, métallurgie, etc.), il se demande quelles en seraient pour nous les conséquences :

« ... Un moment viendra donc où nos voisins nous fourniront les fontes et fers, les cotonnades, les toiles, les draps et lainages, les machines et outils, la quincaillerie, la coutellerie, etc., ce qui pourra bien représenter un accroissement de trois ou quatre milliards sur nos importations. Il faudra bien les payer soit par du numéraire, soit par des titres de rente ou de chemins de fer, soit par des produits agricoles. La disparition progressive des populations industrielles et la diminution de bien-être, du reste, y aideront, et nous parviendrons à balancer nos importations par une exportation de deux ou trois milliards de produits agricoles et peut-être d'un

Voyons maintenant ce que l'on pense, dans d'autres sphères, touchant la même question.

---

demi-milliard de soieries, bimbeloteries, modes et autres menus articles industriels. De là résultera une énorme augmentation de notre commerce extérieur, qui alignera des chiffres formidables de dix à douze milliards. Le trafic des chemins de fer s'accroîtra par le transport de nos récoltes, exportées au lieu d'être consommées sur place, et par la répartition dans l'intérieur des marchandises importées. Le mouvement de nos ports sera fort augmenté, au profit, il est vrai, des marines étrangères qui feront tous nos transports. Les statisticiens du libre-échange, les commissionnaires et courtiers en marchandises, les administrateurs et actionnaires des chemins de fer seront dans la jubilation et célébreront les bienfaits du nouveau régime. Quelle sera pourtant la situation réelle de la France? Elle aura subi un appauvrissement considérable, une diminution énorme de son produit total annuel et, partant, de sa population et de sa puissance. Pour le bien faire comprendre, posons quelques chiffres. Admettons que, dans l'état actuel, la production annuelle de la France représente 8 milliards de produits agricoles et 6 milliards de produits manufacturés, soit un total de 14 milliards; que, par l'application du libre-échange, 4 milliards de produits manufacturés étrangers aient remplacé somme égale de produits français, dont les industries créatrices auront disparu. La production totale française se trouvera diminuée de ces 4 milliards et réduite à 10 milliards, au lieu de 14. Les 3 ou 4 milliards de produits agricoles exportés en paiement des importations d'objets manufacturés serviront à nourrir trois ou quatre millions d'ouvriers en Angleterre, en Belgique, en Allemagne. Il se manifestera dans la population française un déficit équivalent de trois ou quatre millions d'âmes. Ce qui restera de cette population paiera peut-être le calicot, le fer, les vêtements, les outils un peu moins cher. Admettons de ce chef un bénéfice de 800 millions, soit 20 0/0 de la valeur des produits importés. Mais, comme la somme totale des impôts restera la même; comme l'Etat, les départements, les communes perdront 1 milliard de revenus directs et indirects qu'ils auraient perçus sur les 4 milliards de produits manufacturés indigènes et sur leurs producteurs désormais disparus, ils devront se récupérer sur la production et la population restantes. Cette population sera donc grevée de 1 milliard en sus de ce qu'elle payait sous le régime antérieur, et, comme elle ne réalisera qu'une économie de 800 millions par le plus bas prix des produits manufacturés importés, il en résultera pour elle une perte de 200 millions.

» On ne saurait prétendre que toutes ces pertes seront compensées par la plus-value que la faculté d'exporter donnera aux produits agricoles. En effet, ces produits se trouveront sur le marché de la grande nation industrielle en concurrence avec ceux du monde

Il ne sera pas sans intérêt de savoir comment les socialistes ont accueilli la nouvelle du dépeuplement de la France. Nous disons « la nouvelle », car, à la vérité, le rapport du *Journal officiel* a produit l'émotion d'un gros événement inattendu.

Un article paru, à cette occasion, dans un organe socialiste mérite d'être reproduit, au moins dans ses parties essentielles (1) :

Le *Journal officiel* a publié hier le rapport annuel sur le mouvement de la population.

Toute sa portée sociale se caractérise dans ces deux faits :

Diminution sans précédent de la natalité ;

Augmentation sans exemple des naissances illégitimes (2).

. . . . . .

Impossible de ne pas trouver dans cette double situation la

---

entier, des régions vierges et fertiles récemment livrées à la culture, et ils seront soumis à des chances de baisse plutôt que de hausse.

» Voilà donc quel sera pour la France le résultat final de l'application du libre-échange :

» 1° Perte d'une production industrielle de 4 milliards ;

» 2° Perte de trois ou quatre millions de population ;

» 3° Aggravation d'impôts pour la population restante supérieure à l'économie réalisée sur les produits importés.

» Et c'est pour obtenir ce beau résultat que l'on aura imposé à la nation une crise effroyable, la destruction de tous les capitaux engagés dans les industries sacrifiées, la ruine et la misère de millions d'hommes ! » — *Le Libre-échange et la Depopulation de la France*, par Alfred Sudre, p. 49-51.

(1) La *Politique sociale* du 3 septembre 1889.

(2) Le *Rappel*, parlant de la progression des naissances naturelles, émet une idée au moins originale : « Là, dit-il, est peut-être le salut, si l'on sait par de meilleurs soins et par une plus efficace protection, conserver un plus grand nombre d'enfants naturels. »

Ce à quoi le *Moniteur Universel* a pu répondre :

« L'utilité de pareils soins n'est pas contestable. Toutefois, cette manière de compter sur la multiplication des enfants naturels plutôt que sur le développement de la natalité légitime pour sauver la race française nous semble au moins étrange. Après tout, c'est peut-être l'effet d'un préjugé de notre part. »

mesure rigoureusement exacte de la valeur morale du régime économique et social produit par le libéralisme économique.

. . . . . .

Où en arrivons-nous avec le régime actuel ?

Au développement presque exclusif de la puissance monétiare.

Ce n'est même plus le semblant de travail qui produit le capital.

Le capitalisme réduit le travail à n'être qu'un accessoire.

Ce sont les gens qui travaillent le moins qui gagnent aujourd'hui le plus facilement beaucoup d'argent.

La question se pose conséquemment en ces termes :

Le travail sans capital, métier de forçat ;

Le capital sans travail, facteur de tout enrichissement.

La concentration des ouvriers dans l'atelier et l'intervention du capital dans la production, sous le nom de machines, causent à la fois la surproduction et le dénûment.

Ces deux fléaux se développent avec une intensité dévorante.

Toute l'économie actuelle se résume dans un maximum *de production* destiné à procurer un *maximum* de richesse grâce à un maximum de travail aussi peu payé que possible et ne représentant absolument que le gagne-pain au jour le jour.

D'un côté, tout.

De l'autre, rien.

. . . . . .

Il y a donc un vice rédhibitoire dans ce système qui ne garantit aucune sécurité ni au capital ni au travail et qui semble multiplier les embarras des producteurs à mesure qu'il les force à multiplier leurs produits.

La machine promet un surcroît de richesse. Elle donne un surcroît de misère !

Elle promet la liberté, elle apporte l'esclavage !

. . . . . .

Pour mettre le travail de chaque machine en rapport avec les besoins de la consommation, pour ramener la proportion de valeur constamment détruite, il faut, sans cesse, créer de nouvelles machines, ouvrir de nouveaux débouchés, multiplier les services.

Depuis le développement des manufactures, toutes les petites industries ont disparu du foyer domestique.

Le principal résultat du machinisme, c'est la création d'une population de déclassés, de dégradés, d'abrutis.

La crise de la natalité est la conséquence forcée de ce régime antisocial.

Faut-il, parce qu'il émane du camp socialiste où l'on caresse plus d'une utopie, méconnaître l'importance des considérations renfermées dans l'article de journal qu'on vient de lire?

Non ; car nous faisons ici œuvre d'indépendance et de bonne foi. Humble enregistreur des faits, des résultats tangibles, ennemi des formules creuses, réfractaire aux singuliers phénomènes de l'optique politique qui change la figure des choses, nous cherchons uniquement la vérité, nous la prenons partout où nous la rencontrons et nous nous efforçons d'en dégager la pure essence quand elle se trouve mêlée à des erreurs ou à des rêveries.

Serons-nous, d'autre part, moins affirmatif que l'auteur de la brochure : *Le Libre-échange et la Dépopulation de la France?* Craindrons-nous de dire avec lui que tout nouveau pas effectué dans la voie du libéralisme économique exercerait fatalement une action répressive sur le développement de la population française ?

Certes, quelque hostile que nous soyons à l'Ecole et à ses organes, la gravité d'une pareille accusation pourrait nous faire reculer. Mais sur ce point, comme sur tant d'autres, ce sont les économistes eux-mêmes qui, par leurs formelles déclarations, nous dégagent de tout scrupule.

Ceux d'entre eux, en effet, qui représentent la pure doctrine libre-échangiste, semblent se réjouir de ce qui nous est un sujet d'alarmes. Tandis que quelques faux frères s'inquiètent du douloureux contraste que nous présentons avec le rapide accroissement des nations voisines ; tandis que M. Yves Guyot, qui se dit « avant tout, économiste », mais qui s'est montré, au banquet de Montpellier, avant tout, politicien, s'é-

vertue à nous masquer le péril par ses artifices oratoires, — on voit les orthodoxes inflexibles encourager la France à se suicider. M. de Molinari profite de ce moment pour réimprimer l'*Essai sur le principe de population*, de Malthus, et le faire précéder d'une préface dans le goût des *Eloges*, de Thomas (1).

Cette stupéfiante apologie du sombre économiste anglais reprend à son compte les plus notables divagations des malthusiens sur le mobile physiologique qui pousse à la génération, et sur le mobile économique « qui doit la refréner ». M. de Molinari déclare que le « principe de population » (plus exactement : principe de *dépopulation*), tel qu'il est exposé dans les éditions définitives de l'*Essai*, a été « *accepté par la généralité des économistes* » et a « exercé une influence salutaire ». Il n'a pas assez d'anathèmes pour cet exécrable Godwin qui voulait laisser faire la nature, et conclut en ces termes :

« Quoique l'opinion de Godwin n'ait pas » cessé d'être en crédit auprès de la classe nom- » breuse des imprévoyants, *on ne conteste plus* » *sérieusement* que l'homme doive régler sa » reproduction comme il règle la production de » toutes les choses dont il a besoin, et cette » vérité, c'est le mérite de Malthus de l'avoir » introduite dans la science (2). »

---

(1) *Malthus*, introduction par M. G. de Molinari (*Petite Bibliothèque économique*, publiée sous la direction de M. J. Chailley).

(2) Ce passage de la préface de M. de Molinari est à signaler : « Il y a deux mobiles *également naturels* qui agissent pour déterminer la reproduction de l'espèce humaine et la régler. L'un, le mobile physiologique, réside dans un appétit impérieux, et il est commun aux hommes et aux animaux ; l'autre, le mobile économi-

En vain, depuis Malthus, l'Europe, le monde entier donnent-ils raison à Godwin contre l'apôtre de l'*obstacle privatif* et de la *contrainte morale;* en vain l'Angleterre est-elle la première à bafouer son trop fameux compatriote par la façon remarquable dont elle observe l'évangélique *crescite et multiplicamini;* en vain la « classe des imprévoyants » se compose-t-elle de centaines de millions d'hommes dont la fécondité ne veut pas d'entraves et dont le flot toujours grossissant nous aura bientôt submergés ; — *on ne conteste plus sérieusement*, affirme M. de Molinari, *que l'homme doive régler sa production !*

Nous ne savons pas si on le conteste, mais ce qui est certain, c'est que, partout ailleurs que chez nous, on fait justement le contraire.

Tous les libre-échangistes ne sont pas malthusiens. Nous avons dit qu'il y avait des exceptions. Cependant les théories de Malthus et de Ricardo sur la population et le « produit net » dominent dans l'Ecole ; la majorité des économistes français enseignent qu'il ne s'agit pas d'obtenir, sur un territoire donné, la plus grande somme de produits et la plus nombreuse population ; mais de réaliser le plus fort quotient relatif de production pour le plus petit nombre d'hommes possible.

Quoi qu'il en soit des causes de la diminution

---

que, reside dans un intérêt raisonné, et il est, *à ce qu'il semble,* particulier à l'homme... »

A ce qu'il semble... M. de Molinari n'en est pas bien sûr. Est-ce que du temps où les bêtes parlaient, quelque ancêtre de M. de Molinari en aurait profité pour les initier aux vérités de la science économique ?

de notre race (1), c'est un fait, et un fait sur lequel on peut être surpris qu'un économiste, dans la situation officielle où se trouvait alors M. Yves Guyot, ait cherché à nous égarer.

En cette circonstance, M. Yves Guyot semble avoir été d'autant plus léger qu'il ne professe pas la doctrine absolue de Malthus et de son commentateur; qu'il pense, au contraire, avec

---

(1) Ne pourrait-on pas relever, en faveur de la thèse de M. Sudre, l'aveu même que nous rencontrons sous la plume d'un libre-échangiste, M. Ad. Coste, rédacteur économique au *Soir* (numéro du 7 septembre 1889)?

M. Ad. Coste fait bon marché des causes morales auxquelles on attribue la depopulation de la France. Il y voit surtout « un grand phénomène social, une transformation des conditions économiques des nations modernes et de la France en particulier ».

« Naguère encore, écrit-il, la plus grande partie de la population vivait sur le sol, des produits qu'elle elaborait elle-même, pour son propre usage : l'échange n'intervenait qu'accessoirement en quelque sorte, pour la satisfaction de la moindre partie des besoins.

» Aujourd'hui, les proportions sont renversées : l'échange s'est généralisé; il y faut recourir pour presque toutes nos consommations. Les habitants des villes y sont entièrement astreints, les habitants des campagnes y sont de plus en plus obligés.

» C'est là un régime nouveau, que la division du travail, la vapeur, les machines, les chemins de fer surtout, ont introduit. Nous y avons tous gagné plus de richesse et moins de sécurité morale; plus de convoitises et de besoins à satisfaire pour nous et nos familles, moins de possibilité de nous livrer à nos instincts et à nos sentiments naturels, sur la foi des coutumes invétérées.

» Nous sommes devenus plus soucieux, moins confiants dans l'avenir; plus *prévoyants* (*sic*), si l'on veut : or, la mise au monde des enfants est avant tout un acte de foi instinctive, *un acte de confiance dans la société, un témoignage de satisfaction suffisante dans le présent.* »

Et M. Ad. Coste, qui reste plein de confiance dans les principes libre-échangistes, estime que « nous reviendrons, avec le temps, aux véritables instincts de l'humanité, quand le régime industriel nouveau sera régularisé. »

Et par quoi sera-t-il régularisé? On ne devinerait jamais!

« Par le crédit, par l'association, par l'instruction professionnelle, qui assureront à chacun sa voie et ses moyens d'existence. Jusque-là, dit M. Coste, il faudra patienter, en s'efforçant d'obtenir ces perfectionnements nécessaires. »

Jean-Jacques Rousseau, que la pire disette pour un Etat est celle des hommes. La preuve, c'est qu'il a fait sonner bien haut les 13 millions d'augmentation que présente notre population actuelle sur le recensement de 1789.

Mais, puisqu'il prétendait, par ce moyen, comparer notre puissance d'aujourd'hui avec celle d'autrefois, il aurait dû ajouter qu'en 1700, la population de la France constituait 38 0/0 de la population totale des autres grands pays d'Europe, tandis qu'en 1889, elle n'en constitue plus que la septième partie !

Depuis 1815, la population de l'Allemagne du Nord a plus que triplé. En 1801, l'Angleterre et le pays de Galles possédaient 8.872.000 habitants ; en 1871, ils atteignaient le chiffre de 22 millions 704.000. De 30 millions qu'elle comptait il y a soixante-dix ans, la Russie d'Europe est passée aujourd'hui à plus de 70 millions. Comment s'étonner que la balance des forces européennes, telle que l'avaient fixée les traités de 1815, ait été complètement renversée à notre détriment (1) ?

Si la progression actuelle se maintient, l'Angleterre comptera, à la fin de ce siècle, 50 millions d'habitants ; l'Allemagne, 70 ; l'Italie, 40 ;

---

(1) Ainsi que le dit très justement M. Alfred Sudre, c'est la rapide progression numérique de la Prusse qui a rendu possibles Sadowa et la réunion des énormes contingents qui écrasèrent nos armées sous Metz, Sedan et Paris. « Si la population prussienne ne s'était accrue que dans la même proportion que la nôtre et était simplement passée de 6 millions à 8 et demi, croit-on que la Prusse, même avec l'alliance de l'Italie, eût osé affronter l'Autriche et la Confédération germanique ? Et si la population française s'était développée dans la même proportion que celle de la Prusse, c'est-à-dire était passée de 27 millions à 67, croit-on que M. de Bismarck eût jeté le défi à l'empire de Napoléon III, par le fameux télégramme du 13 juillet 1870 ? »

la Russie, 150; les Etats-Unis, 90; l'Autriche-Hongrie, près de 50. Alors, du fait de notre stérilité, soit réelle soit volontaire, soit naturelle soit *scientifique,* nous serons tombés au dernier rang des grandes puissances. On n'aura plus besoin de nous faire la guerre, nous nous serons tués nous-mêmes.

Cette perspective nous montre quel espoir nous pouvons fonder sur l'émigration, s'il est vrai, comme beaucoup le croient, que le plus puissant moyen de propagande commerciale pour un pays soit désormais l'émigration du trop-plein de sa population ! Ne comptons pas, hélas ! sur cette ressource, qui du moins reste à nos rivaux du vieux monde et qui leur permettra de lutter plus longtemps que nous-mêmes contre l'invasion économique des peuples jeunes.

*
* *

Grâce au discours de Montpellier, grâce aux nombreux congrès de savants qui se sont réunis dans des amphithéâtres et dans des salles de banquet pour célébrer les conquêtes de la science et de la philosophie modernes, les économistes ont pu croire que l'année de l'Exposition Universelle serait le point de départ d'une faveur nouvelle pour leurs doctrines. Aussi les a-t-on vus redoubler de zèle et de propagande en vue de l'échéance de 1892.

Vains efforts. On sait maintenant à quoi s'en tenir. La vérité éclate : la réaction qui s'affirme n'est que la révolte du sens commun, du bon sens pratique contre l'œuvre des doctrinaires.

L'œuvre des économistes, absolument étrangère aux améliorations matérielles dont ce siècle

jouit par rapport au précédent, n'a fait que porter le trouble et la confusion dans le travail; elle a fait tourner contre nos intérêts une bonne partie des découvertes dont la science, la science seule, s'honore.

Nous défions les économistes de nous montrer une de leurs prophéties qui n'ait pas été bafouée par les événements.

Nous les défions de nous faire toucher du doigt un progrès *positif* accompli d'après leurs données.

Ils le savent eux-mêmes si bien, qu'ils ont été obligés de placer leur science « au-dessus des faits », et qu'ils se bornent, depuis déjà longtemps, à faire sonner « les principes ».

Les principes, hélas! n'est-ce pas à eux que tous nos intérêts ont été sacrifiés?

« Les principes! Voilà, dit M. Alfred Sudre (1), le grand mot auquel notre race française n'est que trop portée à sacrifier les enseignements de l'expérience, et parfois ses plus chers intérêts. C'est en France qu'a été prononcé le mot célèbre : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » Les colonies ont péri, et il est encore douteux si le principe auquel elles ont été sacrifiées était alors applicable. C'était aussi un principe, celui du maintien de l'unité religieuse, qui inspirait les persécutions du moyen âge et des temps modernes, et qui nous a coûté trente ans de guerres civiles, la Saint-Barthélemy, les fureurs de la Ligue, l'assassinat du plus grand de nos rois, la révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades et la mise hors la loi des protestants. Or ce principe était faux et a dû céder à une notion plus juste, celle de l'inviolabilité de la conscience humaine. De nos jours, nous avons eu le Principe des nationalités, la Loi des grandes agglomérations, etc... Il nous a conduits à créer au delà des Alpes, au prix de notre sang et de nos milliards, une grande puissance unitaire, *allié incertain* (2), ennemi dangereux, puis à la guerre la plus

---

(1) *Le Libre-échange et la Dépopulation de la France*, par Alfred Sudre, p. 8.

(2) Cette appréciation si clairvoyante, écrite en 1874, n'est pas faite pour diminuer l'autorité du livre de M. Sudre.

désastreuse de notre histoire, à la perte de l'Alsace et de la Lorraine, de dix milliards, de notre gloire militaire et de notre rang dans le monde ! »

Il est certes des principes auxquels nous devons rester inébranlablement attachés : ceux de la morale, par exemple. Aussitôt qu'un peuple a le malheur de s'en écarter, il entre en décadence : toute l'Histoire nous le prouve.

Il y a aussi certains principes scientifiques, nous voulons dire certaines lois fixées par les sciences positives, qui s'imposent comme la vérité elle-même, comme l'absolu. Ce sont là des conquêtes de l'observation humaine sur lesquelles il est impossible de revenir.

Ces principes-là se placent, d'eux-mêmes, au-dessus de toute discussion. Ils constituent des points de départ certains, des bases inexpugnables.

Mais, ici, nous n'admettons plus de principes immuables; nous ne voyons que des intérêts et des moyens de les servir aussi essentiellement variables que les intérêts eux-mêmes.

La grande lutte économique est un champ de bataille où l'on doit tantôt aller de l'avant, tantôt se tenir sur la défensive. Il y faut une stratégie constante, non un emballement de casse-cous.

Des événements imprévus dans l'ordre politique, de nouveaux bouleversements produits par le génie inventif des hommes peuvent changer, soit peu à peu, soit tout à coup, nos conditions d'existence, par suite l'orientation de nos intérêts. Mais jusqu'à ce que nous ayons avantage à devenir libre-échangistes, protégeons-nous.

En morale, on peut s'émouvoir des conséquences plus ou moins lointaines de telle ou telle institution introduite dans les mœurs. C'est le

propre des problèmes qui nous occupent de pouvoir se résoudre, en quelque sorte, au jour le jour, sans engager ni compromettre l'avenir. Et d'ailleurs, dans cet ordre d'idées, toutes les conjectures sur l'avenir sont vaines; nous l'attestons par les mânes de Michel Chevalier.

Ce qui nous importe donc, c'est le temps présent, c'est notre gagne-pain d'aujourd'hui.

Or, il faudrait être aveugle pour ne pas voir que les nations européennes, surtout la France, la plus obérée de toutes, ont besoin, en ce moment, de sauvegarder leur production nationale, essentielle et première source de leur richesse.

Mesure provisoire peut-être, qui pourra devenir caduque si la révolution économique dont l'univers est actuellement secoué nous conduit à un tassement, à une longue période de calme où, tous les peuples ayant normalisé le rapport de leur production avec leur consommation, l'échange libre du superflu s'équilibrerait entre les divers pays. L'accroissement de la population dans les pays neufs semble seul devoir produire ce résultat, tout au moins au point de vue agricole.

Mais tant que l'échange gardera le caractère d'un envahissement, tant qu'il aura pour conséquence fatale de ruiner tel peuple au profit de tel autre, les nations menacées feront bien d'élever des digues.

Ce que nous serons dans 25, dans 50 ans, ce que fera notre voisin, ce que deviendra tel rival dont aujourd'hui la concurrence nous écrase, c'est un secret entre Dieu et les économistes. Mais nous prions ces derniers de vouloir bien nous dire comment ils entendent régler le sort de nos millions d'ouvriers en attendant ces 25, ces 50 ans?

Sous prétexte que dans certains pays plus favorisés que le nôtre on file, on tisse, on forge, on fabrique à meilleur compte, nos travailleurs doivent-ils cesser de filer, de tisser, de forger, de fabriquer ?

Et n'allez point nous dire, théoriciens, que le salut est dans la spécialisation. Comment obtiendrez-vous que la production se spécialise ? Si vous croyez que les peuples jeunes, intéressés à s'enrichir, prendront vos vœux pour des ukases !... Les industriels de l'Inde, les agriculteurs d'Amérique ne sont pas aussi dociles que les auditeurs du Collège de France. Ils n'iront point demander votre agrément pour produire ce qui leur est nécessaire, du moment qu'ils le peuvent. Ils ne consulteront que leur intérêt et leur volonté.

Que ferez-vous de nos paysans français qui sont plus de vingt millions ? En attendant l'âge d'or que vous nous promettez, avez-vous un moyen de les faire vivre autrement qu'en travaillant la terre ? C'est le seul qu'ils connaissent. Si vous ne pouvez pas leur en indiquer un autre, souffrez qu'ils s'en tiennent à celui-là, et permettez-nous de les empêcher de mourir de faim provisoirement.

Encore vingt-cinq ans de votre régime, c'est plus qu'il n'en faut pour achever de ruiner la France : permettez-nous de la sauver.

Notre système à nous est sans prétention. Il repose tout entier sur cette idée très simple que la récolte née chez nous, que le produit fabriqué chez nous, contiennent à la fois des impôts, des revenus fonciers et des salaires, c'est-à-dire la vie des travailleurs et la richesse de l'Etat ; tandis qu'il n'y a rien de cela dans le produit étranger qui entre et se consomme.

Et nous ne voulons plus de traités de commerce qui nous lient pour des périodes de dix ans, ou même seulement de cinq. L'expérience nous a montré qu'il fallait garder notre liberté d'action, jouer serré, comme M. de Bismarck, lequel règle sa hausse de tir suivant les nécessités du moment. Aux capables phraseurs qui soutiennent que, sans traités de commerce, il n'y a pas d'industrie possible, pas d'affaire de longue durée réalisable, nous répondrons encore par des faits : l'exemple de l'Amérique.

L'industrie est-elle, quelque part, aussi audacieuse que dans ce pays, terre classique des entreprises colossales qui stupéfient la vieille Europe ? Est-ce qu'on y a fait des traités de commerce ?

L'absence de traités « paralysant les transactions commerciales », c'est encore une de ces idées toutes faites qui se professent pêle-mêle avec les grands principes de l'*Economique !*

Ecartons-nous donc, à tout jamais, des chimères, des rêves, des menteuses devises. Soyons de notre temps. Révisons notre régime douanier dans un esprit *moderne* et PRATIQUE.

Qu'une idée supérieure à celle de liberté, l'idée de justice, jusqu'à présent trop méconnue, préside au 89 économique dont la France a besoin.

Justice ! c'est-à-dire droit à la vie pour le travailleur de tout ordre et de tout rang.

Ce sera le dernier mot et la moralité de ce livre.

FIN

ANNEXES

LA QUERELLE

DES

MONO ET DES BIMÉTALLISTES

Le rapport de la Commission monétaire anglaise commence par établir nettement le fait capital qui a motivé l'enquête.

De 1833 à 1872, le prix moyen de l'argent en barre n'était jamais tombé au-dessous de 59 3/16 d. par once et n'avait jamais dépassé 62 1/16 d., c'est-à-dire que, pendant quarante ans, sa valeur n'avait varié que de 2 7/8 d.

De 1873 à 1887, la valeur maxima de la barre a été de 59 1/4 d. et la valeur minima de 44 5/8, c'est-à-dire que la variation moyenne a été de 14 5/8 d., tandis qu'elle a atteint par moments 17 15/16 d.

Pendant l'année 1888, la baisse de l'argent a fait des progrès plus considérables encore. Le 19 mai, le lingot cotait 41 5/8 d., le cours le plus bas qui eût jamais été constaté, et, pendant plusieurs semaines, il ne s'éleva pas au-dessus de 42 d.

Cette dépréciation insolite provient-elle d'une cause ayant pesé directement sur l'argent ou directement sur l'or, ou bien de ces deux causes réunies ?

Le rapport aborde aussitôt la controverse (1).

CAUSES DE LA BAISSE DE L'ARGENT

Bimétallistes. — La baisse du métal blanc est due :

1° A l'accroissement de la production minière. L'extraction totale n'était que de 886.115 kilogrammes (moyenne annuelle) de 1851 à 1855. Depuis, elle n'a cessé de croître. La moyenne annuelle, pour la période de 1881 à 1885, est de 2.861.709 kilogrammes. Les seuls Etats-Unis fournissent près de la moitié de ce chiffre énorme;

2° A l'accroissement résultant de la démonétisation des thalers allemands, soit un stock de 3.552.000 kilogrammes de métal blanc jeté sur le marché;

3° A la décroissance de la demande résultant de la diminution des envois métalliques aux Indes, diminution provoquée par l'excédent des traites tirées par le gouvernement indien, ainsi que pour l'obligation imposée à celui-ci d'effectuer en sterling le paiement de sa dette à la métropole;

4° A la cessation du libre monnayage de l'argent dans tous les hôtels de monnaie.

Cette dernière raison est capitale. Avant que les Etats septentrionaux de l'Europe n'eussent entrepris leur guerre contre le métal blanc et forcé les nations bimétallistes à devenir monométallistes de fait, sinon de théorie, le régime bi-

(1) Pour présenter d'une façon plus intelligible la controverse des deux écoles, nous l'avons condensée sous la forme dialoguée, qui nous a semblé la plus facile à lire et la plus propre à mettre en relief les arguments en présence.

métallique maintenait l'équilibre de valeur entre les deux monnaies. Pendant les 70 premières années du siècle, le rapport des deux métaux n'avait guère varié de plus de 3 0/0. De janvier 1874 (date de l'arrêt du libre monnayage) à 1885, ce rapport est monté de 15.97 pour 1 à 18.63 pour 1.

Monométallistes. — L'accroissement de la production ne suffit pas à expliquer la baisse de 25 à 35 0/0 subie par l'argent, car la production des métaux précieux n'est pas consommée, comme d'autres articles, dans un laps de temps déterminé, mais vient simplement s'ajouter à un stock représentant plusieurs fois la production annuelle. Celle-ci équivaut tout au plus à 1 1/2 0/0 du stock total, d'après les tableaux statistiques que vous invoquez.

Bimétallistes. — Cette différence n'eût pas été sensible avec le maintien du bimétallisme. Elle est devenue très importante par suite de l'abandon forcé de ce régime. Voyez comme, depuis cette époque, les variations de la production impressionnent facilement le marché !

Monométallistes. — Vous dites que la demande du métal blanc a diminué. Ce serait à démontrer. En admettant qu'elle ait diminué en Europe, elle a augmenté aux Etats-Unis durant une assez longue période, depuis la guerre de sécession (pendant laquelle le monnayage de l'argent fut presque nul) jusqu'à 1878, date de la mise en vigueur du *Bland act*.

La Chine, qui exportait autrefois de l'argent, en importe maintenant. D'où augmentation de la demande.

En ce qui concerne les Indes, la demande s'est

accrue plutôt que diminuée. Vous choisissez, pour baser vos calculs, une période anormale (1856–70). Depuis 1870, l'importation du métal blanc aux Indes est allée toujours croissant : en 15 ans (1870-85), elle s'est élevée d'une moyenne de 5.400.000 roupies à une moyenne de 9.327.000. Quant à l'influence des traites indiennes sur le marché de l'argent-métal, elle est fort contestable. Les traites peuvent sans doute empêcher provisoirement l'afflux du métal blanc vers l'Inde et enrayer ainsi la demande ; en fin de compte, c'est toujours la valeur de l'argent qui détermine celle des traites, et les importations de marchandises aux Indes ayant considérablement augmenté, les importations d'argent ne peuvent avoir été sensiblement entravées par le papier. Le développement de ce pays et de sa population, l'ouverture du canal de Suez, l'établissement des chemins de fer, la diminution des frais de transport ont dû forcément accroître la demande.

Enfin, si la suspension de la frappe dans les pays bimétalliques et l'abandon du bimétallisme par l'Allemagne ont pu influer sur la demande du métal blanc, ces mesures ont compensé l'accroissement du stock extrait des mines.

En résumé, pas plus que l'accroissement du stock, la diminution de la consommation ne suffirait, à elle seule, pour expliquer une dépréciation provoquée évidemment par des causes spéciales à l'argent.

Autrement, il y aurait eu accroissement de l'exportation dans les pays où la monnaie blanche a cours légal et illimité ; or, la statistique des importations prouve qu'il n'en a pas été ainsi.

Bimétallistes. — Le mouvement contraire se dessine avec le perfectionnement de l'outillage dans l'industrie indienne, et ce mouvement ne peut que s'accentuer. Nous ne sommes qu'au début de la concurrence ruineuse que nous prépare ce pays.

Au demeurant, l'accroissement d'importation de métal blanc aux Indes, qui aurait pu résulter de la baisse de ce métal en Europe, a été entravé par la baisse de prix d'une quantité de marchandises exportées d'Europe aux Indes, lesquels prix ont diminué plus encore que celui du métal-argent.

Monométallistes. — Nous contestons que la diminution du prix des marchandises puisse restreindre la demande de l'argent aux Indes tant qu'avec ce métal on peut, dans ce pays, se procurer une même quantité de produits qu'auparavant.

Bimétallistes. — Toutes ces appréciations n'empêchent pas que le rapport des deux métaux, si stable pendant 70 ans de bimétallisme, n'ait cessé de l'être depuis la victoire de votre régime monétaire.

Monométallistes. — Cette stabilité fut purement accidentelle.

Bimétallistes. — Accidentel, un état de choses qui se maintient pendant 70 ans au milieu d'un incessant développement commercial ?

Monométallistes. — Assurément. A l'époque des grandes découvertes d'or, la France se trouvait en possession d'un stock considérable d'argent, que, grâce à des circonstances exceptionnelles, elle peut écouler ailleurs ; quand la pro-

duction de l'argent augmenta à son tour, la France possédait un stock exceptionnel d'or. Voilà qui explique tout.

Bimétallistes. — Emanant d'une école qui place les principes au-dessus des faits, l'argument n'est pas sérieux. *Vous aurez de la peine à faire croire qu'un état de choses général et constant dans l'univers commercial puisse dépendre uniquement de la situation particulière et accidentelle du stock monétaire d'un seul pays.*

EFFETS DE LA BAISSE DE L'ARGENT

Bimétallistes. — La baisse de l'argent avilira fatalement les prix des marchandises payables en or. Ce dernier métal étant plus demandé, devant répondre à plus de besoins, acquiert déjà chaque jour une plus grande valeur et par conséquent fait tomber la valeur relative des articles de consommation dans les pays où il a seul force libératoire. Au contraire, les pays où le métal blanc a seul cours, ne souffrent pas de la baisse : l'énormité de leur stock métallique, leurs habitudes conservatrices, le peu d'usage qu'ils font des moyens offerts par les banques, assurent aux prix de leurs denrées une stabilité inconnue chez nous.

Monométallistes. — Nous répétons que l'abaissement des prix dans les pays à étalon d'or provient des circonstances qui ont influé sur l'importance du stock monétaire, et nullement sur les variations de valeur de l'étalon.

Bimétallistes. — Tout mauvais cas est niable, il est toujours facile de lui opposer une affirmation contraire. L'avilissement des prix dans les pays à étalon d'or est un fait déjà constaté, qui coïn-

cide fâcheusement pour votre thèse avec la baisse du métal blanc et la hausse conséquentielle du métal jaune. Vous êtes bien forcés de reconnaître que la production s'en ressentira. Les salaires ne diminuent jamais dans la proportion de la baisse des prix, ni aussi rapidement. La production devenant dès lors plus coûteuse, les producteurs la restreindront de plus en plus.

Monométallistes. — Tant mieux ! Dans l'intérêt du plus grand nombre, nous nous applaudissons d'un état de choses qui ne porte pas atteinte au salaire des travailleurs et leur permet d'acheter à meilleur marché les denrées nécessaires à l'existence.

Bimétallistes. — Tant pis ! Vous comprenez mal l'intérêt de la classe ouvrière. A la longue, les salaires se ravaleront, comme les prix ; c'est une conséquence inévitable. L'ouvrier, alors, sera bien avancé ! Déjà vous pouvez constater que chaque tentative de diminution de salaire provoque des conflits, soulève des grèves. Tenez pour certain que le travailleur préfère payer un peu plus cher et gagner davantage.

Monométallistes. — Il commet un sophisme. La baisse des prix favorise une situation plus *saine*, plus *normale*, plus *scientifique* que la hausse. Elle enseigne la circonspection dans les affaires, elle conseille l'économie.

Bimétallistes. — Elle diminue la quantité de travail à fournir et augmente le nombre des ouvriers sans emploi.

Monométallistes. — La production excessive offre de bien plus grands inconvénients avec la spéculation à outrance et les krachs qu'elle entraîne.

Bimétallistes. — Cela regarde les spéculateurs, qui sont la classe la moins intéressante.

Monométallistes. — La baisse stimule l'initiative de l'industriel, de l'agriculteur, qui recherchent alors les inventions utiles, emploient tous les moyens pour réduire le coût de la production...

Bimétallistes. — Et pour simplifier la main-d'œuvre au grand préjudice des ouvriers. Si la transformation du travail par l'outillage scientifique est un fait inéluctable, il n'en faut pas trop précipiter le mouvement. Ce serait acheter ce progrès au prix de perturbations sociales, de véritables catastrophes. On doit souhaiter qu'il s'effectue, mais par des transitions qui ne jettent pas brusquement sur le pavé une ou plusieurs catégories de travailleurs.

Monométallistes. — La diminution des bénéfices industriels est en partie compensée par la diminution de l'intérêt à payer sur les capitaux empruntés par l'industrie.

Bimétallistes. — La baisse des prix favorise le capitaliste qui a prêté à un taux fixe d'intérêt (ce qui arrive le plus souvent), tandis que la part du producteur et des classes salariées dans les bénéfices diminue. Du reste, ce sont toujours les classes intermédiaires, non les ouvriers, qui bénéficient principalement de la baisse des prix.

Monométallistes. — Grâce à la baisse, les placements effectués à l'étranger en temps de hausse constituent un bénéfice qui profite à la communauté de la nation.

Bimétallistes. — Vous voulez dire à un petit nombre de capitalistes. On s'exagère d'ailleurs le bénéfice pouvant résulter de ces opérations. Il

n'existe qu'en ce qui concerne les souscriptions aux emprunts or de l'étranger et se trouve balancé par les pertes subies sur les emprunts argent.

On se plaît à espérer que les conditions du commerce international redeviendront normales dès que les variations des prix correspondront exactement à la divergence de valeur des deux monnaies. Mais voilà quinze ans que la situation dure, et qu'au lieu de s'améliorer, elle s'aggrave. Le cours des prix dans l'Inde restant stationnaire, et le coût de la production n'y étant pas supérieur à ce qu'il était avant la baisse du métal blanc, la baisse des prix dans les pays à étalon d'or ne touche pas le producteur indien, qui reçoit toujours l'équivalent de sa marchandise, mais elle diminue le bénéfice du producteur à monnaie jaune. C'est ce qui explique en grande partie les accroissements d'exportation du blé indien et la crise agricole anglaise. En 1877, l'Inde exportait pour 5.587.000 quintaux de blé, soit, valeur en roupies : 1.958.000, au taux moyen de change 1 sh. 8. 5. d. En 1887, cette exportation s'élevait à plus du double.

Même chose pour le coton.

Monométallistes. — Les chiffres doivent s'incliner devant ce grand principe d'Economie politique dont l'autorité est au-dessus de toute discussion : « Qu'est-ce que le commerce international ? *Un échange de marchandises contre des marchandises*, qui ne peut être influencé que légèrement par la valeur des métaux qui les expriment. Si ces métaux baissent, il en faut plus en échange d'une quantité déterminée de produits ; s'ils haussent, il en faut moins. Mais

la valeur relative des marchandises reste la même, ou bien elle est régie par des considérations d'un tout autre ordre. »

Bimétallistes. — Nous accepterons cette théorie quand les faits auront cessé de lui donner tort.

EFFETS DE LA BAISSE DE L'ARGENT AUX INDES

Bimétallistes.— Le cas tout spécial de l'Inde vis-à-vis de l'Angleterre est particulièrement intéressant. Ce pays est tenu de convertir en or une grande partie de ses recettes de métal blanc pour payer ses dettes anglaises, ce qu'il fait en vendant à Londres, pour du métal jaune, des traites payables aux Indes en roupies. Or, le change entre les deux métaux étant très variable, il s'ensuit de graves complications de calcul, des mécomptes continuels et une aggravation de charges pour le contribuable indien. Depuis la baisse de l'argent, la nécessité de payer en or à la métropole les dettes résultant de ses « contrats anciens et fixes » et de ses « contrats nouveaux ou courants » entraîne une différence moyenne annuelle de plus de dix millions de roupies au préjudice de la colonie.

La démonétisation de l'argent pèse donc lourdement sur l'Inde, mais au regard de l'Angleterre seulement et en ce qui concerne un tribut forcé qui n'a rien de commun avec les opérations commerciales. Les monométallistes ne sauraient en tirer argument ni s'appuyer là-dessus pour prouver que les effets de la baisse du métal blanc tendent à s'équilibrer partout. Rien, au contraire, ne démontre mieux que cette opération

obligatoire les désastreux effets du système monétaire qui tend à supprimer le plus considérable et le plus répandu de nos moyens d'échange.

Nierez-vous le préjudice causé à l'Etat indien par l'incertitude qui résulte des fluctuations du change et les mécomptes budgétaires éprouvés de ce chef?

Monométallistes. -- Nous reconnaissons que de 1874 à 1888, le taux du change n'a dépassé que trois fois le taux prévu dans les évaluations budgétaires.

Bimétallistes. — Ces fluctuations, dans leur ensemble, ont donc eu pour conséquence d'accroître considérablement les dépenses du gouvernement indien par rapport aux prévisions. L'Etat ne sait comment parer à ce préjudice fiscal qui déséquilibre toutes ses finances. Il a déjà imposé jusqu'au sel. Pourrait-il justifier un accroissement d'impôt basé sur les variations du change, alors qu'il lui est impossible de prévoir, même approximativement, l'importance de ces variations?

Monométallistes. — La population indienne est mieux en état de subir les aggravations d'impôt nécessitées par les mécomptes budgétaires que créent les fluctuations du change, parce que les exportateurs de ce pays ont profité du stimulant donné par la situation monétaire à leurs industries, tandis que les importateurs ont bénéficié de la dépréciation des marchandises européennes.

Bimétallistes. — *Vous convenez donc que la situation monétaire créée par vous a provoqué dans l'industrie orientale un développement dont l'Europe est la première victime?* Nous retenons cet aveu formel.

Un fait indéniable, c'est la baisse générale des prix des marchandises dans les pays qui ont adopté l'étalon d'or unique. Cette baisse est synonyme de raréfaction d'or, puisque les prix représentent la valeur des marchandises exprimée en métal jaune.

De tableaux synoptiques dressés par l'*Economist* pour 22 denrées diverses, par M. Staneberk pour 45, par M. le docteur Stœber pour 114, il résulte que les prix ont constamment haussé depuis les découvertes des gisements aurifères d'Australie et de Californie jusqu'en 1873, et constamment baissé depuis cette époque, c'est-à-dire depuis l'abandon du bimétallisme.

En Angleterre, la moyenne annuelle de l'*income-tax* était de l. st. 12 par habitant, de 1860 à 1864. Dans les dix années qui suivirent, elle atteignit l. st. 15.5. En 1875, elle s'éleva à l. st. 17.6. Mais depuis ce moment elle reste stationnaire et même tend à décroître. Ce n'est pas signe d'enrichissement.

En résumé, il y a disette d'or et la valeur de cet instrument d'achat a augmenté. Il est donc inexact de prétendre que les besoins monétaires soient actuellement satisfaits.

Monométallistes. — L'or n'entre en jeu que dans un nombre minime d'opérations. Ce sont des *promesses* de paiements en or, autrement dit les signes du crédit, qu'on échange. L'importance du crédit peut varier sans provoquer une modification équivalente de la quantité d'or en circulation.

Bimétallistes. — Il y a une relation arithmétique entre la circulation de l'or et l'importance du crédit employé. A la longue, la valeur de l'une doit fatalement se conformer à la valeur de l'au-

tre. La circulation du métal jaune opère directement sur le taux des marchandises par son influence sur l'escompte, comme l'atteste la variation de 30 0/0 qui s'est produite, en ces dernières années, dans la valeur relative des deux métaux précieux pris intrinsèquement et leur valeur comme instrument d'achat.

Monométallistes. — Nous ne sommes pas convaincus par les tableaux statistiques que vous invoquez et d'où résulterait une baisse générale des prix. Ils portent sur un nombre d'articles trop restreint, n'ont trait qu'au prix de gros des matières premières, ne tiennent pas compte des prix de détail des produits ouvrés ; ils n'embrassent pas la propriété foncière et immobilière ; les marchandises qu'ils présentent comme types ont été choisies au hasard, etc.....

Bimétallistes. — Nous comprenons que ces tableaux vous gênent : voilà pourquoi vous en repoussez l'autorité.

Monométallistes. — Si la modification de la valeur de l'or avait eu l'effet que vous prétendez, toutes les marchandises sans exception auraient baissé de prix. Tandis que, d'après les tableaux mêmes du docteur Stœber, certains prix ont renchéri ou tout au moins sont restés stationnaires. Du reste, il y a pour expliquer la baisse des prix, là où elle s'est produite, une foule de causes indépendantes de l'étalon de valeur : intensité croissante de la concurrence, accroissement de la production industrielle, diminution des prix de revient et de transport, progrès de l'organisation du crédit, etc., sans compter que si les prix avaient atteint leur apogée en 1873, par suite de circonstances exceptionnelles, il était dans la na-

ture des choses qu'une période de baisse prolongée succédât à une période de hausse rapide.

Bimétallistes. — Les marchandises présentées comme types dans les tableaux du docteur Stœber ont été si peu choisies au hasard, que plusieurs autres méthodes de calcul ont confirmé leur démonstration touchant la tendance générale des prix. Cette tendance, vous ne pouvez la contester sérieusement.

Pour vous défendre contre l'avilissement des prix où votre système se noie, vous vous raccrochez à de mauvaises raisons. La diminution du prix de revient de tel ou tel article n'influerait pas sur l'ensemble des cours ; elle aurait encouragé la consommation, partant la hausse. La diminution des frais de transport avilit le prix d'une marchandise dans le pays d'exportation, mais tend à le relever dans le pays d'origine, et ne peut exercer, en tout cas, d'influence générale sur les cours. Il n'est aucunement prouvé que la production industrielle ait exceptionnellement augmenté depuis 1873. Il serait peut-être plus exact de dire que la production s'est déplacée.

Enfin, vous prétendez que la baisse des prix serait le fait d'une réaction naturelle. La durée d'une période de baisse avait toujours été proportionnée précédemment à l'intensité de la hausse antérieure. Mais, cette fois, la durée de la baisse est exceptionnelle; c'est que la cause l'est aussi.

CAUSES AYANT AGI SUR LES DEUX MÉTAUX A LA FOIS

Monométallistes. — Si considérable qu'elle soit aujourd'hui, la divergence entre les deux

métaux résulte des lois ordinaires de la production et de la consommation qui ont toujours régi leurs cours.

L'excessive production de l'argent et la raréfaction de l'or ont amené simultanément la baisse du métal blanc, la hausse du métal jaune.

Bimétallistes. — Nullement. La production relative de l'argent et de l'or a souvent beaucoup varié dans le passé ; elle n'a jamais provoqué la divergence signalée depuis 1873. C'est la destruction de toute parenté monétaire entre les deux métaux qui a amené cet écart exceptionnel.

Monométallistes. — N'avez-vous pas reconnu qu'il y avait surabondance universelle de métal blanc ?

Bimétallistes. — Nous n'avons jamais dit cela. L'accroissement de la production de l'argent ne signifie point qu'il y ait eu surabondance *universelle* de ce métal. Les Etats-Unis en ont absorbé des quantités énormes, autant que d'or, depuis qu'ils ont — soit dit par parenthèse — adopté le système protecteur dans tout son rigorisme. Cette absorption a été telle, que le stock de métal blanc, pour le reste de la mappemonde commerciale, n'a augmenté que de 4.500.000 livres sterling par an, tandis que le stock de métal jaune diminuait de 15.000.000 livres sterling.

Si l'augmentation du stock de métal blanc dans les pays monométallistes argent avait été, comme vous le supposez, proportionnelle à la production, les salaires, les prix des marchandises auraient haussé, dans ces pays, d'environ 40 0/0. Or, il s'en faut et de beaucoup. En réalité, l'augmentation du stock d'argent n'y a pas

provoqué une hausse de prix équivalente à l'écart de valeur signalé entre les deux métaux.

EFFETS GÉNÉRAUX PRODUITS PAR LES VARIATIONS DE L'OR ET DE L'ARGENT

Bimétallistes. — Le change entre les pays d'étalon différent se complique de l'instabilité du rapport entre les deux métaux. Une variation du cours peut rendre cette opération désastreuse. Il est vrai qu'un commerçant peut *s'assurer* contre les fluctuations de l'agio, mais encore cette assurance ne va-t-elle pas sans une commission ou de gros intérêts à payer. Les conséquences de la spéculation sur les métaux atteignent principalement le petit commerce; elles ne sont guère favorables qu'aux gros capitalistes, qui monopolisent les affaires; elles paralysent surtout nos échanges avec l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient.

Monométallistes. — Exagération manifeste! La charge qui peut résulter des fluctuations du change est insignifiante. D'abord, en affaires, on tient compte d'avance de ces fluctuations; et puis les pertes éventuelles d'aujourd'hui ne sont-elles pas compensées par les gains éventuels qui résulteront demain de la même cause? Au surplus, pour si rapides que soient les changements du cours, le télégraphe les défie. La plupart des grandes opérations ne se traitent-elles pas télégraphiquement?

Bimétallistes. — Les grandes, soit; non les petites. Vous oubliez aussi que l'incertitude du change distrait une partie du mouvement commercial des pays à circulation d'or, les pays à

circulation d'argent ayant intérêt à traiter entre eux à l'exclusion des autres. La différence d'étalons a fait perdre à l'Angleterre une partie de son commerce au profit des Indes. Depuis 1877, les exportations du Royaume-Uni en tissus de coton n'ont pas doublé ; celles des Indes sont devenues treize fois plus considérables.

Monométallistes. — Par effet des conditions exceptionnelles du travail et de la production dans les pays asiatiques. Un phénomène analogue s'est manifesté dans les régions méridionales des Etats-Unis quant au développement de l'industrie cotonnière. D'ailleurs, la Chambre de commerce de Manchester, saisie de la question, a établi : 1° que l'accroissement du commerce indien ne porte que sur les cotons ; 2° que, par suite, cet accroissement doit résulter de causes toutes spéciales et non de la cause générale de la différence d'étalon monétaire.

Bimétallistes. — Tout fait prévoir que les Hindous, si résolument entrés dans la lutte économique, élargiront à d'autres industries le mouvement qu'ils ont commencé par l'industrie cotonnière.

Monométallistes. — Le commerce général de l'Angleterre avec les pays à circulation d'argent s'est accru, depuis 1873, dans une proportion plus forte qu'avec les autres pays.

Bimétallistes. — Cela s'explique par les facilités qu'offre le canal de Suez et par les avantages que trouvent les Indes dans le système de libre-échange qui régit l'Angleterre. Il n'en est pas moins vrai que leurs exportations vers les pays à circulation d'argent ont augmenté dans des proportions énormes : de 8.362.000 roupies

qu'elles étaient en 1872–73, elles se sont élevées à 16.653.000 en 1886–87.

L'incertitude occasionnée par les variations du change n'est pas moins funeste au placement des capitaux, ainsi qu'à la conclusion des affaires à long terme. Les pays de monnaie blanche ont une tendance de plus en plus marquée à ne vouloir traiter qu'en espèces et au comptant. Ces entraves au crédit restreignent l'extension du commerce.

CAUSES AYANT AGI SUR L'OR

Monométallistes. — La valeur de l'or s'est évidemment élevée. Il faut en chercher la cause principale dans la raréfaction de ce métal. Depuis 1851, la production minière est allée toujours en décroissant : de 1851 à 1855, on constate un écart de 199.388 kilogr. d'extraction moyenne annuelle à 149.137, soit, en francs, une différence d'environ 175 millions. Néanmoins...

Bimétallistes. — Permettez. Tout d'abord nous prenons acte qu'après avoir longtemps nié que l'or eût renchéri, vous finissez par le reconnaître.

Il a renchéri, en effet, un peu à cause de la diminution d'extraction, *mais principalement par suite de l'exclusion de l'autre métal qui a eu pour conséquence d'augmenter dans une mesure considérable la demande des Etats-Unis, de l'Inde, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas et des trois royaumes scandinaves.*

Depuis l'adoption de l'étalon d'or, l'Allemagne a monnayé des quantités énormes de métal jaune. L'Italie a eu besoin de 400 millions d'or pour son emprunt de 1881-83. La réforme moné-

taire des Pays-Bas en 1875, des trois royaumes scandinaves en 1876, a doublé les besoins d'or dans ces Etats. Quant aux Etats-Unis et aux Indes, ils se sont mis à absorber le métal jaune autant qu'ils ont pu et s'efforcent de l'immobiliser chez eux.

Sur 257.336.000 livres sterling d'or, montant de la production universelle de 1866 à 1875, les Etats-Unis et les Indes n'avaient absorbé ensemble que 47.771.080 livres sterling, — ce qui laissait un stock de 209.565.000 livres sterling pour le reste de l'univers. De 1876 à 1885, ils en ont absorbé 139.229.000 livres sterling sur 224.285.000 livres sterling, — ce qui a réduit à 85.056.000 liv. st. la part de tous les autres pays commerçants.

Enfin, causes accessoires venant aggraver la situation : l'Allemagne thésaurise l'or, comme les Indes (6.000.000 de livres sterling dorment dans les caves du trésor de guerre à Spandau); l'orfèvrerie d'or demande chaque jour plus de matière première; les banques d'Etat du continent rivalisent d'émulation pour faciliter l'importation du métal jaune et en entraver la sortie.

Monométallistes. — La valeur de l'or a augmenté, c'est entendu. Mais non pas dans la proportion que vous semblez croire. Etant donnée l'importance des stocks métalliques existants, la diminution de la production annuelle de l'or n'a pas produit d'effet plus sensible sur le métal jaune que l'accroissement de la production argentifère n'en a produit sur le métal blanc. Tous les besoins monétaires sont largement satisfaits. On ne peut nier que le taux de l'escompte ne soit un criterium sérieux: eh bien! le taux de l'escompte a plutôt baissé de nos jours et s'est

maintenu, en tous cas, à un niveau plus uniforme. De 1861 à 1865, sa moyenne était de 4.90 à la Banque d'Angleterre avec 59 variations, de 4.83 à la Banque de France avec 36 variations, de 4.47 à la Banque impériale d'Allemagne avec 12 variations. De 1881 à 1885, sa moyenne est tombée à 3.43, avec 32 variations pour la Banque d'Angleterre, à 3.34 avec 6 variations pour la Banque de France, à 4.23 avec 12 variations pour la Banque impériale d'Allemagne. La réserve d'or des banques a donc moins de peine que jamais à se renouveler ou à se maintenir.

Allons plus loin. La masse globale d'or disponible a plutôt augmenté que diminué : elle est autrement répartie qu'auparavant, voilà tout, d'après les besoins nouveaux de chaque Etat qui ont *déplacé*, non *absorbé* le métal jaune. Celui-ci est retourné, par les canaux industriels, aux pays d'où il s'était écoulé provisoirement.

D'autre part, la multiplicité des banques provinciales, l'emploi plus général des chèques, mandats et autres instruments de crédit ont diminué les besoins du commerce en fait d'or et tendent à les diminuer de plus en plus.

La circulation de l'or s'est augmentée (notamment en France) de toutes les réserves qui dormaient autrefois sans emploi au fond des bas de laine et qui ont été requises pour les nouveaux besoins.

Enfin, nous vous ferons observer que souvent l'or consommé est compté deux fois, c'est-à-dire monnayé dans un pays, exporté dans un autre, et mentionné dans les statistiques de chacun d'eux.

Bimétallistes. — Le taux de l'escompte ne représente pas le prix payé pour l'usage de l'or,

mais le prix payé pour l'usage d'un capital flottant. La pénurie d'or et la baisse des prix qui en est la conséquence la plus immédiate entravant la spéculation et diminuant les affaires, le taux de l'escompte doit s'abaisser concurremment avec la demande de capitaux; *et rien n'indique mieux la rareté du métal que la baisse de l'escompte.*

Le développement des chèques, mandats, etc., ne prouve pas grand'chose. Il n'est pas de pays où l'on se serve plus qu'en Amérique de ces divers instruments de crédit, et cependant c'est là que vient se centraliser le plus d'or!

Vous prétendez qu'il y a, non *raréfaction,* mais simplement *déplacement* de métal jaune et que ce déplacement est sans conséquence? Alors pourquoi chaque pays s'efforce-t-il de le retenir? Pourquoi les banques cherchent-elles à l'accaparer dans leurs caisses et à remplacer le plus qu'elles peuvent par du papier-monnaie la circulation métallique?

Et si quelques bas de laine se sont vidés pour répondre aux nouveaux besoins d'or, pensez-vous que d'autres ne se remplissent pas en vertu même de la raréfaction de ce métal et de son augmentation de valeur? Les avares n'ont jamais été plus encouragés à thésauriser.

LES REMÈDES

Bimétallistes.—Le régime bimétallique établi sur ces bases : monnayage libre de l'or et de l'argent; faculté pour le débiteur d'opter, pour ses payements, entre les deux métaux, *à un taux de rapport fixé par la loi et en vertu d'une entente internationale des principaux pays industriels de*

l'univers — établirait un rapport stable, tout au moins circonscrirait les fluctuations de l'agio dans de très étroites limites, pourrait enrayer la baisse des prix en général, rendrait au commerce sa marche normale. *Au lieu de porter sur un seul métal, toute variation que subirait l'or ou l'argent porterait sur la masse de la circulation monétaire, et le choc serait amorti, l'ébranlement dispersé* (1).

Ce régime, au surplus, faciliterait la reprise des payements en espèces dans des pays tels que la Russie, l'Autriche et le Chili, où la circulation se compose en grande partie de papier inconvertible basé sur l'argent métal.

Monométallistes. — Si le bimétallisme n'était pas universellement adopté, cela reviendrait à l'établissement d'un étalon unique d'argent, parce que, pour s'acquitter de ses dettes, on emploie toujours le métal le moins précieux. L'or sortirait de la circulation.

Bimétallistes. — Les pays qui n'entreraient pas dans ce concert ne seraient ni assez nombreux ni assez riches pour attirer à eux des quantités excessives de métal jaune. Supposez

---

(1) L'argument nous semble juste :

Lorsque le taux de l'escompte monte en Angleterre, il monte aussitôt en France, par cette raison qu'il monte en Angleterre. Il n'en pourrait être autrement sans préjudice grave pour la Banque de France, qui verrait son or sortir pour aller en Angleterre.

Pourquoi le taux de l'escompte est-il si mobile en Angleterre ? Parce que l'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre est faible, par la raison qu'elle se compose d'un seul métal, lequel est en quantité relativement peu importante. Si l'Angleterre avait à la fois l'or et l'argent, son encaisse étant plus considérable, plus solide, moins sensible, par cela même moins facile à diminuer, sa circulation fiduciaire pourrait être plus grande. L'argent — le mot est pris ici dans son sens général — serait plus souvent à bon marché à Londres, et par conséquent à Paris, et le taux serait plus longtemps fixe.

l'entente que nous préconisons accomplie : pourquoi dès lors se produirait-il un phénomène qui ne s'est jamais produit en ce siècle jusqu'en 1873 ?

Monométallistes.—Le système bimétallique ne pourrait fonctionner avec succès qu'à la condition d'une fidélité absolue de toutes les parties contractantes à l'arrangement international, et cette fidelité ne saurait être assurée.

Bimétallistes. — On ne voit pas aisément quels motifs pousseraient une nation à se retirer du pacte conclu. A ce compte, il ne faudrait jamais entreprendre un arrangement international, de quelque nature qu'il fût.

Monométallistes. — Si les dettes contractées en or pouvaient devenir payables en argent, les droits des créanciers ne seraient-ils pas lésés, et l'adoption du bimétallisme n'équivaudrait-elle pas à une violation des engagements pris ?

Bimétallistes. — Cet argument a sa valeur. Mais si un gouvernement a le droit d'adopter et d'imposer à la population un étalon légal, il est clairement de son devoir de veiller à conserver autant que possible à cet étalon son plus essentiel attribut : la stabilité. Une expérience récente a montré que par la politique monétaire de l'Allemagne, de l'Union Latine et des Etats-Unis, la mesure de valeur dans le Royaume-Uni a été gravement troublée, et que la stabilité monétaire, surtout en ce qui concerne l'étalon d'argent dans les Indes, est mise en péril. Dans ces circonstances, il est évident que si le gouvernement, par son action directe, en changeant l'étalon, fait tort aux intérêts des créanciers et trouble les contrats existants, il peut, en s'abs-

tenant d'agir, faire tort aux intérêts des débiteurs à un degré égal ou plus grand et affecter les contrats futurs.

Au surplus, votre objection ne vise pas le principe même du bimétallisme, mais seulement le rétablissement pur et simple du rapport de 15 1/2 ou la fixation de tout autre rapport restant éloigné de la valeur relative actuelle des deux métaux. Elle perdrait toute sa force, si, par exemple, une conférence internationale établissait entre l'or et l'argent une proportion légale de 20 à 1.

Monométallistes. — Quelque rapport qu'on adoptât, il serait malaisé de le maintenir à un taux à peu près invariable. La production du métal blanc se trouverait toujours encouragée au détriment du jaune, et, nous le répétons, l'or disparaîtrait.

Bimétallistes. — En admettant cette hypothèse — vraiment inadmissible devant l'existence d'un stock d'or de l. st. 900.000.000, lequel s'augmente de l. st. 20.000.000 par an, — la disparition de l'une des deux monnaies sous un régime bimétallique serait moins funeste que les divergences de valeur résultant de l'emploi des deux étalons séparés.

Au demeurant, il n'en est pas de la production des métaux précieux comme de celle des marchandises ; l'une et l'autre ne sont pas régies par la même loi économique. A preuve que, depuis quelque temps, la production de l'or diminue concurremment avec sa hausse de valeur, tandis que celle de l'argent augmente malgré sa baisse de prix.

Monométallistes. — L'étalon d'or est depuis

longtemps dans les mœurs anglaises, vous ne l'en déracinerez pas. La législation ne l'a pas *imposé*, elle n'a fait qu'en sanctionner l'usage. Essayez d'établir le double étalon, la plupart de nos industriels continueront à vouloir se faire payer en or.

Bimétallistes. — Les industriels se conformeront à leurs intérêts, sans se préoccuper de savoir si le bimétallisme est contraire au sentiment public et à ce que vous appelez la nature des choses. Que demandent-ils avant tout? A faire des affaires, à réaliser des bénéfices. Or, votre système rend les premières plus difficiles et diminue très sensiblement les seconds.

Monométallistes. — Un changement de régime aurait l'inconvénient de toutes les révolutions; il ébranlerait pour longtemps la confiance.

Bimétallistes. — Il s'agit moins d'une révolution que d'une réforme longtemps mûrie, attendue, vivement désirée et comportant la solution définitive d'une crise dont tout le monde souffre.

Monométallistes. — L'argent est lourd et encombrant. Il gêne la circulation.

Bimétallistes. — Sous le régime bimétallique, comme sous l'autre, la plupart des opérations s'effectueraient au moyen de chèques, billets de banque, etc. Si le monnayage de l'argent devenait excessif, on y obvierait par des coupures de petite valeur (1).

---

(1) Le rapport de la Commission royale constate qu'en dehors du rétablissement du double étalon, on lui a proposé divers autres genres de remèdes à la situation actuelle :

1° L'adoption d'une monnaie unique, mais mixte, produite par un amalgame d'or et d'argent ou par l'insertion d'un petit disque d'or

au centre des pièces blanches, — système si peu pratique, dit le rapport, que nous n'avons pas cru devoir l'étudier à fond;

2° Le système du professeur Marshall : adoption d'un papier-monnaie contre dépôt des deux monnaies métalliques dans des proportions déterminées, — système bimétallique, mais qui encouragerait la production du métal le plus cher à produire, au rebours du régime bimétallique proprement dit; la Commission ne l'a pas pris en considération : il a du bon, dit-elle, mais nous ne sommes pas encore mûrs pour une pareille révolution;

3° Application *universelle* de l'étalon boiteux employé par l'Union latine, les Etats-Unis et les Pays-Bas, c'est-à-dire libre monnayage de l'or, monnayage considérable, mais limité de l'argent; son adoption universelle stimulerait la demande de l'argent et en maintiendrait la valeur à un taux uniforme;

4° La proposition formulée à la conférence monétaire de Paris (1881), tendant à ce que la Banque d'Angleterre conserve en *argent* un cinquième de sa réserve metallique, moyennant libre monnayage de l'argent par les Etats-Unis et l'Union latine, proposition déjà admise par la Banque d'Angleterre sous certaines conditions;

5° La proposition du gouvernement italien (1881), aux termes de laquelle les Etats de l'Union latine frapperaient pendant cinq ans de la monnaie d'argent jusqu'à concurrence de cinquante centimes par habitant, tandis que les Etats-Unis frapperaient 3 millions de dollars par an et que les Indes monnayeraient l'argent *ad libitum ;* le gouvernement anglais 500.000 livres par an, avec élévation du taux légal de l'argent de 40 sh. à £ 20; que la Banque d'Angleterre conserverait en *argent* un cinquième de sa réserve et que l'Allemagne substituerait des pièces d'argent à ses pièces de 5 marks en or et à ses petites coupures;

6° La démonetisation des demi-souverains anglais et leur remplacement par des billets de 10 et 20 shillings à base d'argent;

7° Abolition du droit de 1 sh. 6 d. par once perçu en Angleterre sur la vaisselle d'argent indigène ou importée, droit qui donne un revenu de 50 à 60.000 £ par an seulement, mais qui restreint la fabrication et, par consequent, la consommation de l'argent et aide à avilir le prix de ce métal;

8° La création de billets de banque d'une livre sterling, qui rendrait disponibles, pour l'Amérique et les autres pays où l'or est en grande demande, de 8 à 20 millions de métal jaune, — expédient dont l'effet ne serait toutefois que transitoire, dit le rapport de la Commission, et qui, ne devant exercer qu'une minime influence sur la valeur relative des deux monnaies, ne mérite pas qu'on s'y arrête;

9° Adoption de l'étalon d'or aux Indes, concurremment avec l'étalon d'argent; nivellement de leur valeur par des moyens artificiels, tels que suspension momentanée de la frappe du métal blanc, etc., admission des pièces d'or anglaises sur le même pied que les pièces indiennes; cette proposition, déjà faite, fut repoussée en Angleterre, en 1878 notamment, parce que la fermeture, même provisoire,

de la seule Monnaie ouverte au libre monnayage de l'argent pourrait exercer une influence assez sensible pour rendre impossible le maintien du taux de change fixé par la loi et que l'élévation de la roupie à un taux supérieur à sa valeur intrinsèque encouragerait le faux monnayage;

Enfin, 10° on propose encore de donner à l'or la qualité d'étalon légal aux Indes, mais à un taux variable que déterminerait le gouvernement, suivant la situation. Ceux qui suggèrent cette combinaison sont d'avis qu'elle provoquerait la rentrée en circulation des grandes quantités d'or qui dorment sans emploi aux Indes. Le rapport, établi d'abord selon la cote des deux métaux, tendrait peu à peu à se rapprocher de la cote de jadis.

LA FABRICATION

DES MONNAIES FRANÇAISES

Voici indiquées, à grands traits, les règles de fabrication de la monnaie française.

La *face* d'une pièce de monnaie doit porter : 1° l'effigie du souverain, ayant en exergue son nom et le rang numérique de son nom, ou bien la figure emblématique du régime avec un exergue particulier (cette figure est tournée d'un côté pour les pièces d'or et à l'opposite pour celles d'argent et de bronze. A chaque changement de règne ou de régime, cet ordre est interverti) ; 2° le nom du graveur, auteur du *coin* ; 3° la marque particulière, ou *différent*, du graveur général qui a fabriqué les poinçons de frappe sur le modèle du coin ; 4° la marque particulière ou différent du directeur de l'Hôtel des monnaies où la pièce a été fabriquée.

Le *revers* doit porter : 1° les armes du souverain, une couronne ou un emblème ; 2° en exergue, l'indication du mode de gouvernement, une devise ou une sentence ; 3° l'énonciation de la valeur de la pièce ; 4° la lettre indiquant l'atelier monétaire où la pièce a été fabriquée.

Le millésime est marqué sur le revers, pour les pièces d'or et d'argent ; sur la face, au-dessous de l'effigie, pour les pièces de bronze.

L'empreinte de la face et celle du revers sont frappées dans le même axe, mais en sens inverse; elles forment tête-bêche. Le contraire a lieu dans les médailles.

Sur la *tranche* ou *cordon*, toutes les monnaies dont l'épaisseur le permet, portent une légende frappée en creux ou en relief, ou une cannelure.

La plus grande quantité des pièces actuellement en circulation, et surtout les pièces de bronze, ont été frappées sous le second Empire.

Le bronze n'étant qu'une monnaie d'appoint dans le pays d'émission et ne jouant d'ailleurs aucun rôle dans nos échanges internationaux, nous ne nous en occuperons pas autrement (1).

---

(1) A titre de curiosité, voici très exactement le tableau des espèces d'or et d'argent fabriquées en France, selon le système décimal, de 1795 au 1er janvier 1888 :

DÉSIGNATION DES TYPES	OR	ARGENT
—	fr.	
1re République (Hercule).	»	106.237.255 »
Napoleon.	528.024.440 »	887.830.055 50
Louis XVIII.	389.333.060 »	614.830.109 75
Charles X	52.918.920 »	632.511.320 50
Louis-Philippe.	215.912.800 »	1.756.938.333 »
(2e *République* 1848) :		
Génie pour l'or.	56.921.220 »	»
Hercule pour l'argent. . .	»	259.628.845 »
Déesse de la Liberté . . .	370.361.640 »	199.619.436 60
Napoléon III.	6.151.961.600 »	626.294.792 »
(3e *République* 1870) :		
Hercule pour l'argent. . .	»	363.848.840 »
Déesse de la Liberté . . .	»	81.172.149 »
Génie pour l'or.	1.005.461.550 »	»
TOTAUX	8.770.895.230 »	5.528.911.136 35

Disons, enfin, deux mots du *frai*, c'est-à-dire de l'usure que subit la monnaie par suite de la circulation. En passant de main en main, nos pièces de 20 fr. perdent environ 1 milli-

---

A déduire :		
Retiré de la circulation les pièces de 10 et 5 fr. or, petit module	71.082.860 »	»
Les pièces d'argent démonétisées de 2 fr., 1 fr., 0.50, 0.25, 0.20 c. . . .	»	222.166.304 25
RESTE NET. . . .	8.699.812.370 »	5.306.744.832 10
TOTAL des monnaies d'or et d'argent ayant cours.	14.006.557.202 10	

Voici maintenant le tableau récapitulatif par nature de pièces :

	OR	ARGENT
	fr.	fr.
Pièces de 100 fr.	59.600.700 »	—
— 50	46.848.450 »	—
— 40	204.432.360 »	—
— 20	7.212.931.980 »	—
— 10	965.051.690 »	—
— 5	210.947.190 »	—
Pièces de 5	—	5.060.606.240 »
— 2	—	85.829.890 »
— 1	—	108.277.482 »
— 0 50.	—	49.526.491 50
— 0 20.	—	2 504.728 60
	8.699.812.370 »	5.306.744.832 10

La valeur des monnaies décimales de bronze fabriquées en France jusqu'au 1er janvier 1888, est de 64.539.037 fr. 90 c., soit :

Pièces de 0 10 c.	34.128.983 90
— 0 05	27.293.740 65
— 0 02	1.922.706 52
— 0 01	1.193.596 93

Les monnaies de bronze émises en conformité de la loi du 6 mai

gramme par an. Cela équivaut, au bout de dix ans, à un déchet de 4 fr. 80 par kilogramme d'or de cette monnaie. La pièce de 10 fr., étant deux fois plus menue, s'use deux fois plus vite ; celle de 5 fr., quatre fois.

Quant au frai sur les pièces d'argent, il est encore beaucoup plus considérable, en raison de sa circulation plus grande.

Etant inévitable, le frai devait se tolérer, du moins dans une certaine limite. La tolérance consentie par l'Union latine est de 1/1000 pour les pièces d'or de 100 fr. et de 50 fr., de 2/1000 pour les pièces d'or de 20 fr. et de 10 fr., de 3/1000 pour les pièces d'or de 5 fr.; de 6/1000 pour la pièce de 5 fr. en argent. A partir de 1/2 0/0 au-dessous de ces limites de tolérance, les monnaies ne sont plus reçues. Les caisses publiques peuvent refu-

---

1852 ont été fabriquées avec les matières provenant de la fonte des anciens sous retirés de la circulation.

Les fabrications exécutées d'après les lois du 18 juillet 1860 et 2 août 1872 ont été faites avec des métaux neufs.

Enfin, pour être complet, voici l'indication des ateliers où ont été frappées les monnaies françaises :

LETTRES MONÉTAIRES			LETTRES MONÉTAIRES
Paris	A	Nantes	T
Rouen	B	Lille	W
Lyon	D	Strasbourg	BB
La Rochelle	H	Marseille	A. M.
Limoges	I	Genève (An VI à An VIII)	G
Bordeaux	K	Rome (1812-1813)	R et une couronne
Bayonne	L	Turin (1804-1813)	U
Toulouse	M	Gênes (1813-1814)	C L
Perpignan	Q	Utrecht (1812-1813)	un mât.

En outre de la lettre qui sert à désigner l'atelier où elles ont été frappées, les pièces portent deux autres signes particuliers appelés *différents*, dont l'un est la marque distinctive du graveur général des monnaies, l'autre celle du directeur de la Fabrication de l'Atelier monétaire.

L'Hôtel des Monnaies de Paris est le seul en activité qui soit en France, depuis la mise en vigueur de la loi du 31 juillet 1879.

ser une pièce d'or tombée, par l'usure, à 5/1000 plus bas que la limite inférieure de la tolérance légale. Toute pièce de monnaie peut être également refusée qui a perdu ses empreintes sur les deux faces.

On ne s'étonnera pas que cette déperdition de métal ait fait naître un danger dont il convient de s'inquiéter. La question vient précisément d'être mise à l'ordre du jour, à propos de la pièce de 20 fr. (la seule de nos monnaies qui soit employée dans nos échanges internationaux).

Depuis quelque temps, par suite d'une négligence dont nous n'avons pas à rechercher les responsabilités, notre circulation s'est notablement et rapidement appauvrie. En 1884, sur 100 pièces de 20 fr., il y en avait 1,17 plus lourde que le poids normal, 48,46 *bonnes*, c'est-à-dire dans la tolérance de la fabrication, 43,40 *suffisantes*, c'est-à-dire dans la tolérance de frai, 6,97 *légères*, c'est-à-dire au-dessous du degré d'usure toléré. En 1888, la répartition de 100 pièces donne : lourdes, 0,84 ; bonnes, 36,42 ; suffisantes, 54,88 ; légères, 7,86. Le mal s'est accentué. D'où il résulte qu'à cette heure, sur 50 millions de pièces de 20 fr., faisant 1 milliard de francs, il s'en trouve 3.930.000 défectueuses, auxquelles il manque en moyenne 9,9 millièmes de leur poids droit (1). Les changeurs profitent de cet état de choses pour pratiquer en grand le *trébuchage*, — opération qui consiste à trier à la petite balance appelée *trébuchet* les pièces de poids et à les livrer au commerce moyennant une prime. Il en résulterait que nos bonnes pièces d'or sortent en masse de la circulation, et que les

(1) *Journal des Débats* du 26 décembre 1888.

faibles nous restent (1). Plus la prime sur l'or s'élève, plus le danger est grand. La prime que la Banque de France croit devoir faire payer sur ses lingots, pour protéger son encaisse métallique, s'accroît en raison; elle s'est élevée jusqu'à 9 0/0 (2).

---

(1) Le trébuchage est pratiqué depuis très longtemps par les bijoutiers de l'étranger, notamment dans la Suisse allemande et à Genève.

(2) Voir le *Temps* du 27 octobre 1888 et la *Revue Economique et Financière*, octobre 1888.

DIVERS

LA BAISSE DE L'OR

Extrait du volume *La Baisse probable de l'Or*, par Michel Chevalier, membre de l'Institut.

Section IV. — CHAPITRE I

Du Débouché ouvert chez les peuples qui manquent manifestement aujourd'hui d'une suffisante proportion de métal dans leurs instruments des échanges. — (Pages 87 à 91.)

Je passe à l'Autriche. Supposons qu'elle frappe de la monnaie d'or pour un demi-milliard; c'est au delà de ce qu'il y a lieu d'attendre d'elle, et pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'on ne voit pas comment l'Empire d'Autriche pourrait avoir subitement besoin de pièces d'or en une aussi grande quantité. Le pays a toujours eu de la monnaie d'argent plus que de la monnaie d'or. Les pièces d'argent de 20 kreutzers (87 centimes) étaient la monnaie qu'on y rencontrait le plus, avant que le pays ne fût sous le régime du papier-monnaie, régime qui, on le sait, y date de 1848, et la majeure partie de ces espèces a dû rester, quoiqu'elle soit latente. Le numéraire métallique de l'Empire offrait depuis longtemps ces deux caractères : il était peu abondant et il consistait principalement en pièces d'argent d'un faible montant, parce que le public autrichien a l'habitude des billets de la Banque de Vienne, qui descendait très bas déjà avant qu'ils n'eussent un cours forcé. Les billets de 10 florins (26 fr.) et de 5 florins (13 fr.) abondaient. Jusqu'ici, rien n'autorise à croire que l'administration autrichienne, dans ses efforts pour dégager le pays du papier-monnaie, sous lequel il a le malheur de vivre encore en 1858, pense à changer de système, c'est-à-dire à répudier les billets de banque en petites coupures. Or, quand on a le billet de banque de 13 francs, à quoi bon les pièces d'or ? Il y a d'ailleurs ici un fait décisif : par le fait du nouveau système monétaire auquel l'Allemagne entière vient de se rallier, l'Autriche, de même que tous ses confédérés germaniques, s'est placée dans des conditions telles que les pièces d'or semblent ne devoir jouer désormais chez elle qu'un rôle secondaire, quand bien même, ce qui n'est pas vraisemblable, elle renoncerait aux billets de banque d'un faible montant, comme ceux de 26 et de 13 francs. Dans ce système monétaire en effet, c'est l'argent et non

pas l'or qui sert de pivot et qui est l'étalon. L'unité monétaire est en argent, et s'il est vrai que, même avec cette donnée, il soit possible, moyennant certaines combinaisons, d'assurer à l'or une circulation passablement large, on ne voit pas que ces combinaisons aient été adoptées par la Confédération germanique en général ou par l'Autriche en particulier, ou qu'elles aient grande chance de l'être ; les indications sont plutôt en sens opposé.

Je me place donc au delà du probable en admettant que l'Autriche offrira, d'ici à un certain nombre d'années, aux producteurs d'or, un débouché d'un demi-milliard de francs, soit 145.000 kilogrammes d'or, dans son mécanisme monétaire ; mais je dois faire la partie belle aux personnes qui veulent qu'il soit aisé de trouver un débouché à l'or des nouvelles mines.

Quant à la Turquie, il m'est impossible, quelque bonne volonté que j'y mette, de la prendre au sérieux ici. La Turquie n'a ni commerce, ni crédit ; ce qu'elle peut attirer et garder, en fait de matière d'or, est insignifiant, en comparaison de ce qui se produit de ce métal, et il n'y a pas lieu de lui attribuer le moindre poids dans le débat qui nous occupe.

Et puis, si l'on compte les Etats qui peuvent absorber de fortes quantités d'or, pourquoi ne pas compter aussi bien *ceux qui pourraient être tentés de démonétiser ce métal ?* Ce ne serait pas une prévision chimérique, car *la Hollande, pays où l'on possède au plus haut degré le sens pratique, a pris ce grand parti à peu près ;* la Belgique, autre pays où l'on entend les affaires, a fait de même. (En Hollande et en Belgique, les pièces d'or continuent de circuler, mais purement et simplement comme une marchandise dont le commerce règle journellement le cours, et, par conséquent, il en est fait peu d'usage). La puissante Compagnie anglaise des Indes a agi de la même façon dans ses vastes domaines. L'Espagne a commencé, en ce sens qu'elle a retiré l'attribution monétaire aux pièces d'or étrangères ; il serait impossible, assurément, qu'elle allât plus loin.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'une des raisons qui ont valu aux deux métaux précieux la fonction monétaire dont ils sont revêtus, simultanément ou séparément, dans les différents Etats civilisés, consiste en ce que ce sont des marchandises d'une valeur plus fixe en général que les autres. La fixité relative de valeur est une des conditions essentielles auxquelles un objet doit satisfaire pour servir de monnaie, car si cette fixité n'existait pas, comment la monnaie, ainsi constituée, pourrait-elle être la mesure des valeurs ? Du moment que cette condition cesse d'être remplie par l'un des deux métaux, on doit rester suspendue pour un laps de temps de quelque étendue, ce n'est ni plus ni moins, vis-à-vis de lui, qu'un cas de déchéance. Cela est si bien senti par les hommes versés dans ces matières, qu'en Angleterre, aujourd'hui que la baisse de la valeur de l'or est imminente et même déjà en voie de s'accomplir, de bons esprits ont émis l'avis qu'il fallait quitter l'étalon d'or et passer à l'étalon d'argent. L'or, désormais, suivant ces

personnes, devrait être démonétisé en Angleterre. J'aurai lieu, plus loin, de citer une publication remarquable où cette opinion est soutenue avec beaucoup de force. A plus forte raison, pour les pays tels que l'Espagne, où les deux métaux, l'or et l'argent, circulent parallèlement, sans que l'un soit qualifié positivement d'étalon par rapport à l'autre, une mesure pareille peut-elle être raisonnablement prévue ou tout au moins rangée au nombre des choses possibles ?

Je crois pouvoir passer ici sous silence le débouché de l'Asie et de l'Afrique. Tout le monde sait que dans les régences barbaresques, dans le Levant, en Chine et dans l'Orient, en général, l'argent est le métal préféré. C'est presque uniquement de l'argent que l'Europe expédie à ces contrées, et non pas de l'or. Ce n'est pas que, dans quelques-unes des régions de l'Asie lointaine, dans l'Inde, par exemple, l'or ne soit un métal apprécié et recherché ; mais les mines locales et celles des îles de la Sonde, particulièrement de l'île de Bornéo, qui sont importantes, suffisent à ces besoins.

En résumé, d'après ce qui précède, si l'on cherche à évaluer la quantité d'or qui pourrait être réclamée d'ici à une dizaine d'années, pour compléter ou rétablir sur ses fondements naturels le numéraire des Etats qui, notoirement, manquent de métaux précieux, ou qui, soumis au régime du papier-monnaie, sont en position de faire de grands efforts pour s'y soustraire, on n'arrive à rien qui soit bien considérable. L'Autriche seule apparaît comme pouvant accueillir une certaine proportion du noble métal, et c'est en vertu d'une hypothèse complaisante, que j'ai porté à 145.000 kilogrammes pesant l'or qui pourrait trouver un écoulement chez elle, aux conditions spécialement indiquées dans les lignes qui précèdent le présent chapitre. Cependant, pour ôter tout prétexte à la contradiction, je mettrai à plus du double, à 300.000 kilogrammes, la masse totale de l'or qui, pendant la période décennale à l'entrée de laquelle nous sommes, devra se placer dans l'Empire d'Autriche et dans les autres Etats où l'on éprouve des besoins analogues.

Voilà pour le premier des débouchés extraordinaires qui se présentent à l'or de la Californie et de l'Australie, ainsi qu'à celui dont il y a lieu de prévoir l'extraction dans la Russie boréale.

Section IV. — CHAPITRE II

De l'Accroissement que la Monnaie d'or peut éprouver du fait du développement des affaires et de la population. — Du Frai. — De la Thésaurisation. — Des Naufrages. — (Pages 93 et 94.)

. . . . . .

CHAPITRE II. — (Pages 98 et 99).

Ce n'est pas à dire que partout, à mesure que la population augmente, il ne faille pas plus de monnaies pour les transactions, autres que celles du commerce proprement dit, qui se passent dans

la vie civile, pour les achats au détail, par exemple, pour les salaires et pour mille menus paiements. Cette influence du chiffre de la population sur la quantité du numéraire métallique, et particulièrement de la monnaie d'or, peut surtout être sensible là où il n'y a pas de billets de banque de moins de 125 francs, comme en Angleterre, ou de moins de 100 francs, comme c'était chez nous jusqu'à la loi votée à la fin de la session de 1857 ; mais la population n'augmente, en quelque lieu que ce soit, qu'avec lenteur en comparaison de la croissance qu'a éprouvée la production de l'or. En Europe, c'est, selon les Etats, de 1/2 0/0 et 1 1/2 par an. (En France, l'accroissement de la population, mesuré par l'excédent des naissances sur les décès, n'a été, en moyenne, pendant l'espace triennal du 1er janvier 1851 au 31 décembre 1853, que de 152.738. Pour être de 1/2 0/0, il eût dû dépasser de 175.000. Les trois années suivantes peuvent être considérées comme un temps exceptionnel ; sous l'influence de diverses causes, elles offrent une population plutôt décroissante). Aux Etats-Unis, par une exception unique, c'est de 3 0/0, sinon d'un peu plus. Admettons en moyenne la proportion de 1 1/2 0/0, ce qui, pour l'ensemble, est une exagération. Maintenant, quelle est la masse de monnaie d'or d'où il faut partir ? Il serait bien difficile de porter au delà de 6 milliards ce qu'il en faut dans la circulation, indépendamment de la monnaie d'argent, pour la réunion des pays de la civilisation chrétienne (1). 1 1/2 0/0 sur cette somme fera 75 millions de francs, soit 22.000 kilogrammes d'or.

CHAPITRE II. — (Page 105).

. . . . . .

... Mais la France est presque le seul pays où un pareil fait puisse s'observer, car il n'a rien pu se présenter de semblable que

---

(1) La quantité des monnaies, tant d'argent que d'or, qui *circulaient* en Europe, il y a une trentaine d'années, était estimée à moins de 9 milliards. M. de Humboldt rapportait comme plausible, en 1827, le chiffre de 8.600 millions. (*Essai sur la Nouvelle Espagne*, T. III, page 469.) La masse a dû augmenter depuis lors, mais l'emploi des instruments que comportent et encouragent les institutions de crédit ou de comptabilité commerciale, s'est développé bien davantage, et aurait dispensé d'accroître en proportion des affaires la masse du numéraire métallique. Si l'on tient compte de ce que l'Amérique a donné, presque constamment jusqu'en 1848, beaucoup plus d'argent que d'or, à peu près dans la proportion de 3 francs du premier métal, contre 1 franc du second, on trouvera plausible notre assertion, que, eu égard aux monnaies d'argent que possède l'Europe et la civilisation chrétienne en général, et à l'organisation présente du mécanisme des échanges, l'ensemble des Etats chrétiens ne saurait avoir besoin de plus de 6 milliards en espèces d'or *dans la circulation*, tant que l'or n'aura pas baissé de valeur ; c'est même concéder beaucoup que d'admettre un pareil chiffre. Je souligne ces mots : *dans la circulation*, pour indiquer qu'il ne s'agit en ce moment que de celles-là, et que je fais abstraction de tout ce qui peut être enfoui ou thésaurisé sous une forme quelconque.

là où, avant la découverte des mines nouvelles, l'argent était la monnaie courante, et où les circonstances législatives ont permis à l'or de se substituer à l'argent dans le mécanisme monétaire, et ces contrées sont en très petit nombre. Il y en a un plus grand nombre où, depuis la même époque, la monnaie d'or a été réduite à un rang subalterne, sinon frappée d'exil. Qu'on double, au surplus, si on le veut, la somme ci-dessus de 200 millions, qui probablement est exagérée pour la France, afin d'avoir égard aux phénomènes analogues qui ont pu se produire ailleurs : nous voilà ainsi à 400 millions, c'est-à-dire à 115.000 kilogrammes de métal. Mais ici il convient de remarquer que le fait dont il s'agit n'est pas à se produire, qu'il est accompli presque dans toute l'étendue qu'il lui est donné d'atteindre ; que ce n'est donc point un emploi qui s'offre à l'or désormais ; que ce n'est rien de plus qu'un débouché dont a profité une assez modique fraction de la quantité d'or déjà très grande fournie par les mines nouvelles, en supplément de la production ancienne.

Section IV. — CHAPITRE III

Du Luxe et de l'Emploi qu'il peut offrir à l'or des nouvelles mines. — (Pages 106 à 114).

Que faut-il penser du débouché qui serait ménagé par les développements toujours croissants du luxe ? Sur ce point, il ne faut pas qu'on se fasse illusion : le siècle est moins fastueux qu'on ne le représente, ou plutôt il ne fait pas consister son faste à se donner beaucoup d'objets en or. Il aime la dorure, et, à en juger par Paris, il la répand dans les appartements, sur les meubles, les boiseries et les plafonds ; mais, en fait de bijoux, il n'en fait d'or que de très légers. On fabrique beaucoup de bagues en or, de boîtes de montre en or, mais très peu de ces articles qui exigeraient une quantité un peu forte de ce métal. La preuve en est écrite dans les relevés des établissements qu'en France on nomme bureaux de *garantie*.

Qui ne supposerait pas que dans la Grande-Bretagne, où une aristocratie opulente fait volontiers étalage de ses richesses, et où, depuis la paix de 1815, les fortunes commerciales se sont agrandies et multipliées à un degré surprenant, la fabrication des objets en or a dû prendre un accroissement considérable ? C'est pourtant le contraire qui est vrai. J'ai sous les yeux le relevé des opérations des bureaux anglais de garantie, depuis le commencement du siècle jusques et y compris 1850, qui a été publié par M. Porter dans son excellent ouvrage du *Progrès National*. D'après ce tableau, la progression de la fabrication des articles en or est restée, qui aurait pu le croire ? en arrière de celle de la population. De la première période quinquennale du siècle à celle qui se clôt en 1850, l'augmentation de la quantité d'or qui a passé par ces bureaux est de

50 0/0 ; pendant le même intervalle, a progression de la population a été bien plus forte: elle a double. Puis, si l'on se rend compte de la quantité d'or absolue que cette fabrication exige, on est confondu de la trouver aussi faible. C'est un atome, en comparaison de l'extraction totale. Pendant la dernière période quinquennale du demi-siècle, la moyenne annuelle n'a été que de 7.636 onces (216 kilogrammes). Indépendamment des indications de M. Porter, j'ai pu me procurer les chiffres relatifs aux deux exercices les plus voisins (1855 et 1856). La moyenne est de 295 kilogrammes, en comptant ce qui est destiné à l'exportation. Il faut dire que plusieurs articles, tels que les boîtes de montre, sont exclus de ce relevé; mais, qu'on double le total, qu'on le quadruple, qu'on le décuple, qu'on aille encore au delà, à combien cela montera-t-il, en comparaison de la production actuelle du métal ?

De l'Angleterre, passons à la France. Ici, peu s'en faut qu'on n'observe de même, dans la fabrication des objets en or, un mouvement en arrière par rapport à la population, lorsqu'on embrasse une certaine période, de près d'un demi-siècle aussi, dans laquelle est comprise, il est vrai, toute la durée de la Revolution. Necker, qui devait être bien informé, évaluait, en 1789, l'orfèvrerie fabriquée en France, tant en argent qu'en or, à 20 millions de matière ; en 1821, ce n'était que 21.750.000 francs, ce qui faisait dire à M. de Humboldt: « Les tableaux publiés par M. le comte de Chabrol prouveraient donc, si les évaluations de Necker sont exactes, que l'état de l'orfèvrerie n'a pas considerablement changé. » (*Essai sur la Nouvelle Espagne*, édition de 1827, t. III, p. 467). M. de Humboldt aurait dû ajouter que, l'emploi de l'argent ayant dû s'étendre parce que les couverts d'argent s'étaient beaucoup répandus, du moment que pour l'ensemble des deux métaux le changement était insignifiant, il s'ensuivait forcément que l'emploi de l'or avait dû se restreindre. Depuis 1821, une certaine progression se fait remarquer en France. D'après les bureaux de garantie, la moyenne des années 1822-23-24 donne 3.059 kilogrammes pour l'or, et la moyenne des deux années closes au 1er janvier 1857 était de 8.185 ; mais de ces quantités il y a lieu, comme on va le voir, de rabattre une partie pour tenir compte du vieux métal, de la vieille orfevrerie ou bijouterie qu'on remet au creuset. C'est donc le cas de dire, pour la France comme pour l'Angleterre, qu'un débouché aussi borné, s'accroissant aussi lentement, ne pourrait contribuer sérieusement à élever l'usage du précieux métal au niveau d'une production si grandement augmentée.

En 1827, M. de Humboldt a évalué la quantité d'or qu'employaient la bijouterie et l'orfèvrerie à 9.200 kilogrammes pour toute l'Europe; mais de là il y aurait à retrancher l'or vieux que Necker supposait faire la moitié, mais que d'autres, qui cependant n'étaient pas en position d'être mieux informés, ont mis fort au-dessous. Portons au double l'or que manipulent ces industries aujourd'hui et ne faisons aucune déduction pour le vieil or que fournit la refonte des anciens bijoux et ornements; ce sera comme si nous

quadruplions l'emploi effectif de l'or en 1827, en admettant l'hypothèse de Necker au sujet de la part pour laquelle la refonte du vieux entre dans la fabrication du neuf. Voilà donc le placement de 18.400 kilogrammes sur la production annuelle des mines.

Afin d'avoir égard largement à la petite quantité d'articles en or qui se fabriquent en dehors de l'Europe, dans les pays de la civilisation occidentale ou chrétienne, je veux dire aux Etats-Unis et dans le reste de l'Amérique, mettons le total à 25.000 kilogrammes, année moyenne, pour la période décennale qui s'ouvre. C'est le porter bien haut, car ces 25.000 kilogrammes, attribués ici à la bijouterie et à l'orfèvrerie, seraient indépendants de ce qu'il faudrait d'or pour deux annexes du même chapitre, la dorure et le galon, dont, dans un instant, nous tiendrons compte avec beaucoup d'ampleur. On voit par là quelle est la limite de ce que peuvent faire faire la bijouterie et l'orfèvrerie d'or pour empêcher ce métal d'être en excès sur le marché; c'est bien éloigné de ce qu'il faudrait.

Le monde, dira-t-on, a bien absorbé la masse de près de 40 milliards (1) d'argent ou d'or que l'Amérique a fournie depuis Christophe Colomb. Eh! sans doute, mais à quelle condition toute cette matière précieuse a-t-elle pu se placer?

A la condition que la valeur de l'argent baissât dans le rapport de 6 à 1, et celle de l'or dans le rapport de 4 à 1. C'est moyennant un changement analogue (sauf la proportion de la baisse, sur laquelle je ne me prononce pas), et c'est ainsi seulement, que l'or qu'on extrait avec tant d'abondance des mines nouvelles parviendra à se colloquer quelque part. L'essai que je soumets aujourd'hui au public est destiné à prouver, non pas que cette production inusitée du précieux métal ne saurait rencontrer un emploi à aucune condition, ce qui serait absurde, mais simplement qu'avec la valeur qu'il possède présentement par rapport à l'ensemble des autres marchandises en général, il ne pourrait réussir à s'écouler. Le genre humain n'est pas assez riche pour en payer aussi cher une masse aussi considérable, ni ne le sera de longtemps. Pour trouver une issue par où passer, il faut, de toute nécessité, que cette énorme extraction s'abaisse fortement dans sa valeur.

Mais n'anticipons pas sur la conclusion. Poursuivons l'énumération des différents débouchés extraordinaires qui peuvent être ouverts à la production extraordinaire de l'Australie et de la Californie, et, avant tout, finissons le compte du luxe : parlons de la dorure et des galons. A Paris, nous nous dorons beaucoup, nous prenons du galon d'une façon surprenante.

N'y a-t-il pas là une consommation très grande qui permette aux producteurs d'or de placer leur matière précieuse presque indéfiniment, sans qu'elle ait à baisser de valeur? — Afin de répondre à cette question, rendons-nous compte de la quantité de métal

---

(1) En comptant pour le franc 4 grammes et demi d'argent fin et 29 centigrammes d'or. Ce sont les termes posés par la loi du 7 germinal an XI.

qui est requise pour dorer une surface donnée. L'or, on le sait, est le plus malléable des métaux ; il l'est à un degré dont on se fait difficilement une idée lorsqu'on n'a pas interrogé la pratique. On le met en feuilles qui, par le progrès de l'industrie du battage, sont tellement minces aujourd'hui, que quatorze mille ne font que l'épaisseur d'un millimètre, et, par conséquent, 14 millions de feuilles l'une sur l'autre occuperaient une épaisseur totale d'un mètre seulement. Avec un mètre cube d'or massif, qui, à la vérité, ne pèserait pas moins de 19.258 kilogrammes, on pourrait dorer une superficie de 1.400 hectares ; avec 1.000 kilogrammes, on couvrirait d'or 72 hectares ou 720.000 mètres carrés. C'est un résultat qui confond l'imagination. Et pourtant, l'or qui sert à faire les galons s'étend bien plus encore. Le fond des fils dont le galon se tresse est d'argent, la surface seule est d'or, et avec un gramme d'or valant 3 fr. 44, on peut dorer un fil de 200 kilomètres de long. Dans une pièce d'or de 20 francs, il y a tout l'or nécessaire pour recouvrir un fil qui irait de Calais à Marseille.

Je pourrais faire remarquer encore que, dans le calcul de ce qu'on peut faire de dorure avec un mètre cube d'or ou bien avec 1.000 kilogrammes, j'ai parlé comme si c'était de l'or qu'on y employât ; supposition inexacte.

L'expérience démontre que, pour tirer tout le parti possible de la malléabilité de l'or, il y a de l'avantage à y mêler une certaine proportion d'alliage qui diminue d'autant l'emploi du métal précieux. Il est vrai que cette proportion n'est pas grande ; elle est d'environ 4 0/0, et nous en ferons abstraction.

Supposons maintenant que, dans un salon convenablement doré, il entre cinq mètres carrés pleins de feuilles d'or ; c'est, je le crois, être assez large. Avec 1.000 kilogrammes, on pourrait donc dorer 144.000 salons ou chambres, c'est-à-dire vingt fois au moins le nombre qui s'embellit ainsi tous les ans dans l'ensemble des rares villes où l'on dore l'intérieur des maisons. Avec ce qui resterait, quelle masse de cadres et de livres, de timbales d'argent, de couverts et d'épaulettes, et d'objets de toute sorte ne couvrirait-on pas de l'éclat de l'or ! Qu'on augmente le nombre de feuilles par salon, qu'on enfle autant qu'on le voudra le nombre des livres ou des cadres dorés, et l'on n'arrivera encore à rien qui mérite qu'on s'y arrête.

A Paris, où l'on bat à peu près la totalité de l'or qui sert à la dorure par application en France et dans une partie de l'Europe, le battage n'opère pas sur plus de 1.150 à 1.200 kilogrammes. Je tiens le fait d'un homme fort honorable, qui était à la tête de cette industrie, et qui en possédait à fond la statistique (feu M. Favrel, un des notables commerçants de Paris).

La dorure par la voie humide, c'est-à-dire au moyen d'une dissolution d'un sel d'or dans l'eau, ne consomme non plus qu'une très faible quantité de métal. De même, pour tout le galon de la passementerie de Paris ou de Lyon, il suffit d'un nombre médiocre de kilogrammes d'or.

En définitive, pour les dorures de toute sorte, ainsi que pour toute

espèce de passementerie en or, ce sera se placer au-dessus de la vérité que de porter à 10.000 kilogrammes la quantité d'or qui pourra être réclamée chaque année, d'ici à dix ans. Je raisonne toujours dans la supposition que le métal ne baisse pas de valeur ; car, encore une fois, si la baisse se déclare fortement, il arrivera de l'or comme de tout autre article en pareil cas, l'usage s'en étendra, la consommation s'en accroîtra.

Il est vraisemblable qu'au moment où j'écris, elle est loin d'atteindre 5.000 kilogrammes. En ajoutant la quantité admise hypothétiquement, de 10.000 kilogrammes, à celle que nous avons déjà supputée dans le même esprit de complaisance extrême, pour l'orfèvrerie et la bijouterie, nous arriverons à un emploi annuel de 35.000 kilogrammes pour les différents arts, pour les différentes formes de luxe.

Voilà donc à quoi se réduit, pour l'écoulement de l'or fourni par les mines nouvelles, la portée du luxe envisagé sous divers aspects. C'est une véritable déception pour le statisticien qui aurait cru apercevoir là un débouché indéfini. On peut cependant se rendre raison d'une consommation aussi restreinte. L'étalage de l'or en ustensiles plus ou moins massifs est le luxe des gens peu raffinés, dont l'œil s'est machinalement épris pour l'éclat d'un métal éblouissant et dont l'esprit se passionne pour une matière à laquelle le vulgaire attache l'idée de la richesse par excellence. C'est une magnificence réservée aux souverains chez les peuples primitifs ; c'était le faste des Incas, celui d'Attila et de Genséric ; c'était l'orgueil des peuplades sauvages que les Européens trouvèrent en Amérique : ces pauvres indigènes portaient des parcelles d'or suspendues au nez et aux oreilles.

Nos nations intelligentes, dont le goût est cultivé, ornent leurs appartements avec des étoffes artistement tressées, qui offrent des dessins élégants et des couleurs brillantes ou délicates. Elles les embellissent avec des objets d'art, des sculptures de tout genre, des tableaux de toutes les écoles ou de fines gravures. Un luxe pareil est plus intelligent, il est plus conforme à une civilisation avancée.

Ce n'est pas que je veuille soutenir ici l'opinion que, dans un accès de raffinement idéaliste, les peuples civilisés s'apprêtent à dédaigner désormais l'éclat de l'or ; je représente seulement que l'observation de ce qui se passe tous les jours sous nos yeux autorise à considérer la passion du luxe comme inclinant volontiers vers des satisfactions autres. A tant faire que de consacrer une grosse somme à un objet destiné à embellir la demeure, on recherche de préférence, le plus souvent, quelque chose qui se recommande autrement que par le poids qui y sera entré d'une matière aussi coûteuse que l'or. L'homme de peu de goût peut être flatté de posséder quelque grand vase d'une substance qui vaut seize cents fois son poids en cuivre, dix ou quinze mille fois son poids en fer, treize mille fois son poids en blé ; mais cette cherté est tellement excessive, que, pour les personnes qui ont le sentiment du beau, alors même qu'elles sont

riches, c'est une objection qui les arrête, et elles se retournent d'un autre côté. Cependant, l'or n'en a pas moins sa splendeur incomparable, et s'il éprouvait dans sa valeur une forte baisse, il est probable qu'alors, mais seulement alors, la mode lui viendrait dans une certaine mesure, sous la condition que le mérite de la forme égalât la beauté de la substance.

LE LIBRE-ÉCHANGE

ABANDONNÉ PAR LA VITICULTURE

Sous ce titre, M. Lecouteux constate et commente dans le *Journal d'Agriculture pratique* (Août 1889) le revirement d'idées qui s'est produit parmi les anciens intransigeants du libre-échange. C'est là, dit-il, « un fait économique considérable que nous sommes heureux d'enregistrer dans ce journal qui n'a rien négligé pour contribuer à cette réaction. La viticulture entre décidément dans le giron protectionniste. Qu'elle y soit la bienvenue : c'est un renfort extrêmement important pour soutenir les prochaines luttes qui vont précéder l'expiration des traités de commerce, en 1892. »

M. Lecouteux expose que rien n'est plus naturel qu'un pareil revirement. Il s'explique, il se motive par un changement dans notre situation économique :

La France a été longtemps *grand pays exportateur de vins de haute réputation*, et alors les viticulteurs, placés dans la situation supérieure où se trouvait l'Angleterre lorsqu'elle arbora, en 1846, la bannière de la liberté commerciale, les viticulteurs étaient les ardents champions d'un régime qui cherchait à obtenir à l'étranger de faibles droits sur certains produits de notre exportation, à la condition de payer ces conces-

sions par un abaissement de droits d'entrée sur les produits alimentaires et les matières premières de provenance extérieure. De là un véritable antagonisme d'intérêts entre la viticulture à peu près libre-échangiste, et l'agriculture qui souffrait de ce régime de privilèges contre elle.

Maintenant, autre situation, autres idées, autre logique. Par suite du phylloxera et autres fléaux viticoles, la France est devenue *pays importateur de vins*. Les viticulteurs étrangers lui font une rude concurrence, non seulement sur le marché universel, mais encore sur son marché national. Ses intérêts sont donc menacés. Elle tourne le dos au libre-échange. Elle est protectionniste à la manière de toutes les industries qui ont à soutenir leurs positions. Elle tient des congrès. Elle écrit des livres. Elle émet des vœux tendant à ce que les vins ne soient plus compris dans les traités de commerce, absolument comme naguère les producteurs de céréales et de bestiaux demandaient à l'Etat de rester maître de ses tarifs pour ne consulter que les besoins de ses nationaux.

L'agriculture a donné un bon exemple ; elle a désormais la viticulture pour alliée. Elle peut, dans une certaine mesure, compter sur les industries manufacturières, qui ont fini par comprendre que, dans notre pays d'égalité, le travail de notre population ne peut se soustraire à la loi des solidarités économiques, — que le temps des privilèges est passé, — que toutes les industries doivent être traitées sur le même pied par les douanes, tant qu'il y aura des douanes.

Il peut se faire que des considérations électorales ne soient pas étrangères à ces protestations contre le régime anti-égalitaire de 1860. S'il en est ainsi, l'agriculture, qui a le grand nombre électoral pour elle et qui n'est pas sans avoir appris à s'en servir au profit des saines idées économiques, l'agriculture ne peut

que se féliciter des alliances qui la recherchent, parce qu'elle est une force, une puissance en mesure de faire des députés et des sénateurs tenant compte de ses droits, de ses besoins, de ses intérêts qui sont généralement ceux du pays. Comprendre ainsi le suffrage universel, ce n'est donc pas servir des intérêts exclusifs, c'est soutenir ce qu'on a souvent appelé, à bon droit, le plus grand intérêt matériel du pays, c'est marcher dans les grands courants des solidarités économiques qui font dépendre nos prospérités industrielles des prospérités agricoles.

Il y a cas de force majeure pour l'adhésion de la viticulture au régime protecteur. Tandis que, d'une part, sa production diminuait par le phylloxera et autres agents de destruction, on a vu, d'autre part, la production étrangère se développer proportionnellement à notre déficit, et, par conséquent, au profit qu'elle trouvait à approvisionner notre marché. En 1881, les pays viticoles de l'Europe se classaient ainsi, eu égard au nombre d'hectolitres de vins qu'ils produisent par année moyenne :

France	34.781.000	hectolitres
Italie	27.000.000	—
Espagne	20.500.000	—
Autriche-Hongrie	8.300.000	—
Portugal	4.500.000	—
Allemagne	3.500.000	—
Russie d'Europe (1)	2.000.000	—
Etats du Danube	1.500.000	—
Grèce	1.500.000	—
Suisse	600.000	—
Total pour l'Europe	104.181.000	hectolitres

(1) La Russie développe, avec un soin particulier, ses vignobles de Crimée et du Caucase. Il faudra compter bientôt avec cette viticulture qui dispose de riches arrosages.

La valeur de cette production européenne serait, d'après notre statistique, de 5 milliards de francs.

La statistique ajoute à ces pays d'Europe :

L'Algerie, pour	800.000	hectolitres.
Madère.	18 à 20.000	—
Le cap de Bonne-Espérance. .	18 à 20.000	—
L'Australie.	70.000	—
Les Etats-Unis	800.000	—

En somme, la vigne se propage dans les cinq parties du monde, et le commerce international en reçoit un tel contre-coup qu'il n'est pas étonnant que le principe du libre-échange, si vigoureusement soutenu naguère par une école animée des plus beaux sentiments humanitaires, soit abandonné, jusqu'à de meilleurs temps, par une partie de ses adeptes qui se sont justement émus des ruines et des efforts de nos laborieux vignerons.

Il y a d'ailleurs des chiffres qui motivent ces conversions auxquelles nous applaudissons. On a dit qu'il y a plus de joies au ciel pour un pécheur repentant que pour dix arrivants qui n'ont jamais péché. Bienvenus soient donc nos libre-échangistes de la veille. Ils nous sont un renfort auquel nous devons attacher beaucoup de prix.

Le phylloxera, au dire de M. Tisserand, qui a suivi pied à pied sa marche envahissante, date de 1870-71 pour la France, mais ce n'est guère qu'en 1874 qu'il s'est manifesté avec une intensité vraiment désolante. Il a détruit complètement un million d'hectares de vignes qu'il a fallu arracher. Un demi-million d'hectares sont gravement atteints. Notre production vinicole est réduite de moitié. Et s'il est vrai, comme l'observe justement M. Tisserand dans sa statistique officielle de 1882 publiée en 1887, que nos exportations de vins ne soient pas sensiblement diminuées, il est de

fait à prendre en sérieuse considération que, depuis 1878, il y a une progression très accentuée dans nos importations. Voyons plutôt ce tableau parlant :

	VINS DE TOUTES SORTES		
	Production	Importation	Exportation
Années	hectolitres	hectolitres	h ctolitres
1874 . . .	63.146.000	681.000	3.232.000
1875 . . .	83.836.000	292.000	3.731.000
1876 . . .	41.847.000	676.800	3.331.000
1877 . . .	56.405.000	707.000	3.102.000
1878 . . .	48.729.000	1.603.000	2.795.000
1879 . . .	25.770.000	2.938.000	3.047.000
1880 . . .	29.667.000	7.219.000	2.488.000
1881 . . .	31.139.000	7.839.000	2.572.000
1882 . . .	30.886.000	7.537.800	2.618.000
1883 . . .	36.029.000	8.981.000	3.085.000
1884 . . .	34.781.000	8.118.000	2.470.000

A la suite de ce tableau, M. Tisserand ajoute : « Le fait du maintien de nos exportations en vins pendant que nos récoltes diminuaient, s'explique aisément : la France tire de l'étranger ce qui lui manque pour sa consommation intérieure et garde en réserve pour la consommation étrangère ses vins de grande qualité, auxquels rien ne saurait suppléer. » Après cette très juste observation, on comprend pourquoi la ville de Bordeaux a été longtemps l'une des arches saintes du libre-échange. Dans ce même ordre d'idées, on n'a pas non plus à s'étonner des doctrines économiques qui jouissent de la faveur du commerce marseillais. Tant il est vrai que chacun prêche pour son saint ! Tant il est rationnel, comme conséquence de ces habitudes, que le législateur recherche, non l'intérêt de telle ou telle ville, mais l'ensemble des intérêts publics !

Certes, on ne peut pas accuser nos vignerons d'avoir

jeté le manche après la cognée, pas plus qu'on ne peut reprocher à la science et à l'agriculture officielle de ne pas les avoir aidés dans l'œuvre nationale de la reconstitution de nos vignobles. L'argument de la routine demandant la protection de la douane n'est pas de mise dans notre question viticole. Tout a été fait par la chimie, par la pathologie végétale et par les pouvoirs publics, pour lutter contre des fléaux se succédant les uns aux autres. Et cependant, de guerre lasse, il a fallu ou il faudra recourir aux accroissements de droits contre les vins étrangers, contre les vins fraudés au dehors, contre les vins de raisins secs. Bref, ce qu'on avait blâmé pour l'agriculture en détresse, quoique cherchant à se sauver par la science, il a fallu se résigner à le faire comme moyen de salut pour la vigne. Il y avait maladie de la vigne, c'est vrai ; il n'y avait pas maladie des blés et des bestiaux, c'est encore vrai. Mais s'il y avait dissemblance à cet égard, il y avait incontestablement similitude dans cette situation, à savoir que les pays qui se sont lancés dans les plantations de vignes se sont présentés dans la lutte commerciale avec une somme d'avantages qui leur permettaient d'écraser notre marché. Fallait-il donc moins boire de vins en France, faute de vins français ? On a plus d'une fois, et non sans une pointe d'ironie, posé cette question comme on l'avait posée pour le blé et la viande; mais il est à croire que la question n'a pas arrêté certains libre-échangistes, car ils ont, comme l'agriculture, réclamé le secours de la douane. Evidemment, ils ont pensé qu'il y avait un puissant intérêt à reconstituer notre vignoble pour que, bientôt, la France viticole rendît le travail à ses légions d'ouvriers et le vin à ses nombreux consommateurs de l'intérieur et de l'étranger, sans parler ici de l'urgence qu'il y avait à mettre fin aux perturbations que la forte diminution des revenus

avait produites parmi les propriétaires de vignobles. On avait dit aussi, en d'autres temps, que la France, manquant de pain et de viande, devait chercher ailleurs ces denrées alimentaires de première nécessité. Il est consolant de voir aujourd'hui qu'on ne s'est pas attardé dans le même genre d'argumentation pour le vin. Bref, c'est un gros chiffre que celui qui exprime le nombre d'adhérents que le phylloxera et le mildew ont conquis au principe de la protection. Encore une fois, il n'y a pas à s'en défendre : cette conversion des libre-échangistes viticulteurs ou défenseurs de la viticulture, c'est une adhésion en toutes règles aux principes posés par l'agriculture lorsque, pour se reconstituer en vue des plus hauts rendements obtenus par de meilleurs procédés d'exploitation du sol, elle a voulu se défendre contre la concurrence étrangère. En cela, on a fait de l'opportunisme économique par excellence. On a préféré pourvoir aux exigences du présent. Plus tard, alors que la France produira son pain, sa viande, son vin, on verra ce qui doit être tenté en matière de commerce extérieur plus ou moins libre. Mais alors, comme maintenant, il sera utile de comparer la situation de notre production avec la situation des productions similaires de l'étranger, car si nous progressons, il faudra bien admettre que les étrangers ne se seront pas endormis sur leurs lauriers.

Il n'y a rien de tel, en notre pays, que de profiter des élections législatives pour faire prévaloir les principes qui, en temps ordinaire, restent à l'état d'espérances.

ACTE DE NAVIGATION DE L'ANGLETERRE

PASSÉ AU PARLEMENT, L'AN 1660 (1)

Le Seigneur ayant voulu, par une bonté particulière pour l'Angleterre, que sa richesse, sa sûreté, ses forces consistassent dans sa marine, le roi, les Seigneurs et les communes, assemblés en Parlement, ont ordonné que, pour l'augmentation de la marine et de la navigation, l'on observera dans tout le royaume le règlement suivant :

I. A commencer du premier jour de décembre 1660, il ne sera apporté ni emporté aucunes denrées ni marchandises dans toutes les colonies appartenantes ou qui appartiendront à S. M. ou à ses successeurs, en Asie, Afrique et Amérique, que dans ses vaisseaux bâtis en pays de la domination de l'Angleterre, ou qui appartiendront véritablement et réellement aux sujets de S. M. ; et des uns et des autres, le maître et les trois quarts des matelots au moins seront anglais. Les contrevenans seront punis par la saisie et confiscation de leurs vaisseaux et marchandises, dont le tiers appartiendra au roi, l'autre tiers au gouverneur de la colonie où se fera la saisie, et l'autre aux juges et dénonciateurs. Tous les amiraux et officiers ayant commission de S. M., pourront saisir les vaisseaux contrevenans partout où ils les trouveront ; et seront

---

(1) Extrait d'une publication intitulée : *Traité de commerce et de navigation entre la France et la Grande-Bretagne, ratifié en* 1886, *etc.* Paris, Ant. Baillet, 71, rue Sainte-Anne, 1814.

les dits vaisseaux réputés prises faites sur les ennemis, et partagées comme telles. La moitié de leur valeur appartiendra au roi, et l'autre sera partagée entre le capitaine et l'équipage du vaisseau qui les aura arrêtées.

II. Il est encore ordonné qu'aucune personne née hors des Etats de S. M., qui ne sera point naturalisée, ne pourra exercer, après le premier février 1661, aucun commerce, pour lui ou pour les autres, dans les dites colonies, sous les peines ci-dessus portées. Les gouverneurs des dites colonies seront tenus dorénavant de prêter serment publiquement, de faire observer les lois y mentionnées ; et ils seront déposés, quand il y aura preuve qu'ils aient négligé en aucune façon de les faire observer.

III. Il est encore ordonné qu'aucunes marchandises du crû de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique, ne pourront être apportées dans aucuns pays et terres de l'obéissance de S. M., dans des vaisseaux tels que ceux ci-dessus spécifiés, sous peine de saisie et de confiscation contre les contrevenans.

IV. Il est encore ordonné que les marchandises et denrées de l'Europe ne pourront être apportées en Angleterre par d'autres vaisseaux que par ceux qui sortiront des ports des pays où se fabriquent les marchandises et croissent les denrées, sous les peines ci-dessus exprimées.

V. Il est encore ordonné que le poisson de toute espèce, et même les huiles et fanons de baleine, qui n'auront pas été pêchés par des vaisseaux anglais, et seront apportés en Angleterre, payeront la douane étrangère en double.

VI. Il est encore défendu à tous vaisseaux qui ne seront pas anglais, et conformes aux règles ci-dessus exprimées, de charger quoi que ce soit dans un port d'Irlande ou d'Angleterre, pour le porter en aucun

autre endroit des Etats de S. M. : le commerce de port en port n'étant permis qu'aux seuls vaisseaux anglais, et ce, sous les mêmes peines de saisie et de confiscation.

VII. Il est encore ordonné que tous vaisseaux qui jouiront de toutes les diminutions faites ou à faire sur les droits de douane, seront les vaisseaux bâtis en Angleterre, ou ceux qui, étant de construction étrangère, appartiendront aux Anglais : les uns ou les autres ayant au moins le maître et les trois quarts de l'équipage anglais. S'il se trouve, à l'arrivée de quelques vaisseaux, que les matelots étrangers y soient en plus grand nombre que le quart de l'équipage, il sera fait preuve que la maladie ou les ennemis auront été cause de l'altération, et ce, par serment du maître et des principaux officiers du vaisseau.

VIII. Il est encore ordonné qu'aucune denrée ni marchandise du crû ou manufacture de Moscovie, non plus que les mâts et autres bois, le sel étranger, la poix, le goudron, la résine, le chanvre, le lin, les raisins, les figues, les prunes, les huiles d'olive, toute sorte de blés et de grains, le sucre, les cendres à savon, le vin, le vinaigre, les eaux-de-vie, ne pourront, après le 10 avril 1661, être apportés en Angleterre que dans des vaisseaux tels que ci-dessus. La même chose est ordonnée pour les raisins de Corinthe et autres marchandises des Etats du Grand-Seigneur, après le 21 septembre 1661. Nous exceptons seulement ceux des vaisseaux étrangers qui sont bâtis dans les lieux ou pays où croissent ces denrées, ou bien où l'on a coutume de les embarquer : à condition, toutefois, que le maître ou les trois quarts de l'équipage seront naturels du pays d'où viendra le vaisseau ; sans quoi, il serait sujet à saisie et confiscation.

IX. Il est encore ordonné que, pour prévenir les fausses déclarations que font les Anglais, en décla-

rant que les marchandises qui sont à des étrangers leur appartiennent; que tous les vins de France et d'Allemagne qui seront apportés dans les Etats de S. M., après le 30 octobre 1666, sur d'autres que sur des vaisseaux anglais tels que ci-dessus, payeront les droits du roi, et ceux des villes et ports où ces vins seront apportés, comme marchandises appartenantes à des étrangers ; et tous les bois, sel étranger, poix, goudron, résine, chanvre, lin, vins d'Espagne et de Portugal, et autres marchandises mentionnées ci-dessus, qui seront apportés en Angleterre après le 10 avril 1661, sur d'autres vaisseaux que des vaisseaux anglais, et les raisins de Corinthe et autres marchandises du crû et manufactures des Etats du Grand-Seigneur, après le 10 septembre 1661, seront réputés appartenir aux étrangers, et payeront comme tels.

X. Et pour prévenir les fraudes dont on pourrait se servir, en achetant et déguisant les vaisseaux étrangers, il est ordonné qu'après le 10 avril 1661, aucun vaisseau de construction étrangère ne sera réputé anglais et ne jouira des privilèges à eux accordés, jusqu'à ce que les propriétaires des dits vaisseaux aient fait apparaître aux directeurs de la douane, de leur demeure ou de la plus prochaine, sous leur serment, que les dits vaisseaux leur appartiennent de bonne foi, disant la somme qu'ils en auront payée, de qui ils les auront achetés, ainsi que le temps et les lieux où se sera fait l'achat, quels sont leurs bourgeois, s'ils en ont, lesquels bourgeois seront tenus de comparaître devant les dits directeurs ; et tous ensemble jureront que les étrangers n'ont aucune part ni portion, directement ni indirectement ; après quoi l'officier de la douane leur donnera un certificat, moyennant lequel les dits vaisseaux seront réputés de construction anglaise. Sera fait un duplicata dont les dits directeurs qui

seront en Angleterre, enverront le double à Londres, et ceux qui sont en Irlande, à Dublin, pour y en être tenu un bon et fidèle registre. Tous les officiers qui auront contrevenu aux règlements énoncés ci-dessus, après le 10 avril 1616, perdront leurs places et leurs gouvernements, ainsi que ceux qui auront permis aux vaisseaux étrangers les commerces qui leur sont prohibés.

XI. Il sera permis cependant aux vaisseaux anglais tels que ci-dessus, d'apporter dans tous les Etats de Sa Majesté les denrées et marchandises du Levant, quoiqu'ils ne les aient pas chargées dans le lieu où elles croissent et sont travaillées, quand les dits vaisseaux les auront embarquées dans un autre port qui sera dans la Méditerranée, au delà du détroit de Gibraltar.

XII. La même chose aussi aux mêmes vaisseaux pour les marchandises et denrées des Indes orientales, qui auront été embarquées dans un port situé au delà du cap de Bonne-Espérance.

XIII. Il sera encore permis aux dits vaisseaux de charger en Espagne les marchandises des Canaries et autres colonies d'Espagne ; et en Portugal, celles des Açores et autres colonies du Portugal.

XIV. Le présent acte ne s'étendra point aux denrées ni marchandises qu'il apparaîtra avoir été prises sur les ennemis de l'Angleterre, sans intelligence, ni fraude, par les vaisseaux anglais, tels que ci-dessus, et porteurs d'une commission de S. M. ou de ses successeurs.

XV. Le dit acte ne s'étendra pas non plus aux vaisseaux de construction écossaise, dont les trois quarts de l'équipage seront écossais, lesquels apporteront du poisson de leur pêche en Angleterre, du blé ou du sel d'Ecosse ; les dites marchandises ne paieront pas les droits de douane, comme appartenantes à des étrangers. L'huile dite de Moscovie, qui sera apportée d'Ecosse par les vaisseaux anglais tels que ci-dessus, jouira des mêmes avantages.

XVI. Il est encore ordonné que tout vaisseau français qui, après le 20 octobre 1660, abordera en quelque lieu que ce soit d'Angleterre et d'Irlande, pour y embarquer ou débarquer des passagers et marchandises, payera aux receveurs du roi cinq schellings du tonneau, et le port du dit vaisseau sera estimé par l'officier du roi. Les dits vaisseaux français ne pourront sortir du port ou havre, avant de payer le dit impôt, qui continuera tant que l'impôt de 50 sous par tonneau sera levé en France sur les vaisseaux des sujets du roi, et même trois mois après qu'il aura été supprimé.

XVII. Il est encore ordonné qu'après le 1er avril 1661, les sucres, tabacs et autres marchandises provenant du crû de nos colonies, n'en pourront être apportés en Europe, que dans les lieux de l'obéissance de S. M., où l'on sera obligé de débarquer les dites marchandises, sous peine de saisie et de confiscation. Les vaisseaux qui partiront des ports de S. M. en Europe pour les colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, seront tenus de donner caution, dans le lieu de leur départ, de mille livres sterling, s'ils ne passent pas cent tonneaux, et de deux mille livres sterling, si le vaisseau est d'une plus grande charge, qu'ils rapporteront leurs retours dans un port des Etats de S. M. ; les dits vaisseaux, en partant des colonies pour l'Europe, seront tenus de passer une déclaration contenant la quantité et qualité de leur chargement, par devant le gouverneur, avec l'obligation de le débarquer en Angleterre ; et les gouverneurs, après le 1er janvier 1661, seront obligés d'envoyer des copies de ces déclarations aux directeurs de la douane de Londres. Ne pourront aussi les dits gouverneurs donner pratique à aucun vaisseau, qu'il n'ait fait apparaître qu'il est anglais et conforme aux règlemens, et produit ses congés expédiés par les officiers de S. M.

L'ARTICLE 11

DU

TRAITÉ DE FRANCFORT

Beaucoup de personnes croient que l'article 11 du Traité de Francfort, dont la France a tant pâti, doit prendre fin avec l'ensemble de nos traités de commerce, le 1er février 1892.

C'est là, malheureusement, une erreur. Cet article 11, comme le traité lui-même, a une durée illimitée et il ne pourrait être modifié que par un accord commun — fort peu probable — entre l'Allemagne et la France, ou par une rupture violente du traité...

Mais comment, dira-t-on, nos négociateurs ont-ils pu consentir à signer cet article si contraire aux intérêts de notre pays ?

Quelques mots sont nécessaires pour expliquer les raisons, fort peu connues, en effet, qui ont présidé à cette détermination.

Lors des négociations de Francfort, quand on vint à examiner quels devraient être les rapports entre les deux pays : France et Allemagne, au point de vue commercial, — le traité de 1865 qui les liait étant abrogé par la guerre, — M. de Bismarck fit observer que, dans l'état des choses, il serait bien malaisé, bien délicat de conclure une nouvelle convention commerciale, et il proposa nettement que les deux puissances

s'accordassent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée.

M. Pouyer-Quertier, celui de nos négociateurs qui s'occupait spécialement de cette question, était protectionniste; protectionniste aussi M. Thiers, alors président de la République.

M. de Bismarck, au contraire, tenait encore ouvertement pour le libre-échange et les traités de commerce.

M. Pouyer-Quertier lui en fit l'observation et lui dit que ni lui ni M. Thiers n'avaient l'intention de renouveler les traités, du moins dans leur teneur actuelle, et qu'il lui devait cette déclaration pour ne pas surprendre sa bonne foi, à lui, libre-échangiste.

— Qu'à cela ne tienne, répondit M. de Bismarck, je suis libre-échangiste, c'est vrai, mais le mieux pourtant est de conclure selon que je vous le demande.

Et cela fut fait. Il fut stipulé que les deux nations jouiraient, réciproquement l'une chez l'autre, du traitement de faveur qu'elles accorderaient à l'une quelconque des six puissances suivantes : Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche et Russie.

*
* *

M. Pouyer-Quertier pouvait croire alors qu'il avait fait une bonne affaire pour la France qui, dans sa pensée, devait relever ses tarifs de douane, tandis que l'Allemagne laisserait les siens à des taux assez bas.

Ce fut le contraire qui arriva.

M. Pouyer-Quertier tomba du pouvoir et M. Thiers aussi ; nos traités de commerce furent prorogés et finalement refaits en 1881, sur des bases fort libérales.

Et pendant ce temps, dès 1879, M. de Bismarck, qui avait totalement changé d'opinion en matière économique, fit refaire le tarif général allemand, avec des

taxes fort élevées, et il renonça au système des traités de commerce. En d'autres termes, pendant que, contrairement à ce qu'avait voulu et cru notre négociateur, la France restait libre-échangiste, l'Allemagne, elle, devenait protectionniste.

Voilà pourquoi cet article 11, qui pouvait nous être avantageux, nous a été si nuisible. On peut voir, par ce qui précède, que c'est parce que nous l'avons bien voulu, car en 1881, quand nous avons refait nos traités de commerce, M. de Bismarck avait déjà opéré son évolution économique, qui date de 1879.

Les concessions que nous faisions à la Belgique, à la Suisse et aux autres, nous devions bien savoir que nous les accordions aussi à l'Allemagne, *ipso facto* et sans aucune réciprocité; et elle en a largement profité, comme on va le voir.

*
* *

Les résultats de ce double mouvement économique en sens inverse, les voici. Sans remonter trop loin, l'on constate que dans la période de 1876 à 1886, en dix ans, l'Allemagne a vendu en moyenne à la France, par an, pour 416 millions de francs de ses marchandises, alors que la moyenne de notre exportation en Allemagne n'a été que de 341 millions, ce qui nous met en déficit de 75 millions par an, soit, en dix ans, 750 millions, un joli chiffre. Encore faut-il dire que dans notre exportation en Allemagne, beaucoup de marchandises sont pour la Russie ou pour l'Autriche et sont sorties de notre douane sous la rubrique Allemagne. Cela grossit l'écart à notre préjudice.

J'ajoute tout de suite que notre industrie et notre commerce ont été effrayés de ce débordement de produits allemands qui, en 1876, avait dépassé le chiffre énorme de 476 millions et demi.

On s'est mis en devoir de lutter, et peu à peu on a réussi à refouler en partie cette invasion, puisque, en 1887, l'Allemagne ne nous a vendu que pour un peu moins de 322 millions de ses produits. Il y a donc une sensible différence avec le chiffre de 1876.

Il n'en est pas moins vrai que nos voisins nous envoient encore pour plus de 141 millions de francs d'objets fabriqués, dont beaucoup ont chez nous leurs similaires.

En laissant de côté les cotonnades d'Alsace, on trouve encore les tissus de laine pour 13 millions de francs environ ; les tissus de soie pour 8 millions et demi ; les papiers, cartons, gravures, lithographie pour plus de 15 millions ; les machines et mécaniques et ouvrages en métaux pour près de 23 millions ; les poteries, verres et cristaux pour près de 7 millions ; la bimbeloterie pour 6 millions ; les meubles pour 3 millions ; les ouvrages en écume de mer pour près de 3 millions, et pour des sommes variant de 1 à 2 millions : l'horlogerie, la bijouterie, les vêtements confectionnés, etc., etc.

Nous fabriquons en France tous ces objets ; pourquoi nous en vient-il d'Allemagne ? Par deux raisons : la première, c'est à cause du bon marché de ces produits, presque tous d'ordre inférieur ; la seconde, c'est à cause des droits de douane peu élevés que paient à notre frontière ces produits allemands, à la faveur du traité de Francfort.

*
* *

Or, maintenant qu'on sait d'où vient le mal et les résultats fâcheux qu'il a produits, le remède sera peut-être facile à trouver.

Nous entrons, virtuellement, dans la période électorale. Une des premières besognes qui s'imposera à la prochaine Chambre, c'est de régler la question éco-

nomique et de prendre une résolution à propos des traités de commerce qui expirent en 1892.

Les électeurs, au lieu de nommer des politiciens qui traitent un peu cavalièrement ces graves intérêts, feront bien de choisir des hommes d'affaires qui y regarderont à deux fois avant de livrer à nouveau l'industrie et l'agriculture françaises à l'Allemagne, en concluant des traités nouveaux.

Car tout ce qui sera fait pour ou avec l'une des six puissances que je viens d'indiquer profitera surtout à l'Allemagne, au détriment de notre propre production intérieure.

(*Petit Journal du 25 août 1889.*)

THOMAS GRIMM.

LA FABRIQUE LYONNAISE

Beaucoup de personnes se demandent encore comment il se fait que la fabrique lyonnaise reste attachée, en matière économique, au principe absolu du libre-échange, alors que toutes ou presque toutes les industries françaises, et la viticulture elle-même, en sont venues à répudier cette doctrine qu'elles jugent nuisible à leurs intérêts aussi bien qu'à l'intérêt général.

Ceux qui se font cette question et manifestent cet étonnement ignorent, sans doute, ce que c'est que la fabrique lyonnaise, ce qu'est, pour parler plus correctement, le fabricant lyonnais. Ils pensent que cette industrie est une industrie comme une autre, ayant ses risques industriels et les charges énormes des usines, des métiers, de tout un personnel de travailleurs, comme les filateurs et les tisseurs de laine, de coton, de lin, de chanvre.

Nullement; le fabricant lyonnais ne fabrique rien du tout, et le plus souvent c'est bien plus sur la valeur de la soie que sur la valeur du travail qu'il opère. Le fabricant lyonnais n'a pas de fabrique; il achète la soie et la fait tisser par des ouvriers ou d'autres entrepreneurs, *à leurs risques et périls* et non au sien. Et ainsi il a su se soustraire aux risques qui incombent aux autres industriels.

Ne nous croit-on pas ? Eh bien ! voici un témoignage d'une autorité incontestable. C'est celui de M. Aynard, de la Chambre de commerce de Lyon, qui connaît mieux que personne en France comment les choses se passent. Or, voici ce qu'il écrit dans une étude qu'il vient de publier sous ce titre : « Lyon en 1889. »

« Sauf quelques exceptions, le fabricant lyonnais ne possède ni métiers ni usines; il emploie les métiers et les usines des

autres. Il évite ainsi les deux plus grands dangers de l'industriel : le capital englouti dans les immobilisations, puis la production outrée et intempestive parce qu'il faut faire marcher l'usine ou les métiers que les frais généraux constants dévorent dans l'inaction. C'est pourquoi notre fabricant peut ne point s'enrichir, mais il succombe très rarement. Une faillite de fabricant atteignant quelque importance est chose à peu près inconnue à Lyon.

» Ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette organisation, qui subsiste dans les petits ateliers de la ville en vertu de la coutume de plusieurs siècles, a été appliquée au métier mécanique, qu'on a commencé à employer vers 1860. Par ce système, le fabricant lyonnais n'est point un industriel pur... Il fournit le capital, la matière première, la création, l'indication et le choix de l'article, et court le risque commercial ; l'ouvrier lui apporte à forfait et l'outil et le bras, tandis que dans les autres industries le patron a tout à sa charge : le bras est donné contre un salaire.

» Le fabricant lyonnais ne possède pas davantage les magnifiques ateliers dans lesquels se prépare ou s'achève le tissu : ateliers de teinture, d'apprêts, de gaufrage, d'impression, qui recouvrent avec tant d'art les misères de l'étoffe brute du charme de la couleur, ou bien lui donnent l'illusion de la richesse. »

Donc le fabricant lyonnais n'est point un industriel pur... et ne court que le risque commercial; c'est sur l'ouvrier, sur le travailleur à salaire, qu'il rejette le risque industriel; c'est le travailleur qui fournit le capital industriel lui-même.

A-t-on jamais écrit quelque chose de plus probant? Le fabricant lyonnais a une situation analogue à celle du négociant en vins, de Bordeaux; c'est un simple commerçant, échappant au risque de la production et qui, par conséquent, est assez indifférent à la question de travail, ayant surtout un intérêt de spéculation. C'est M. Aynard qui nous le dit et l'aveu est précieux à recueillir, venant de lui.

On conçoit, dès lors, pourquoi la Chambre de commerce de Lyon, une des seules et dernières, avec celle de Bordeaux, insiste encore pour ce qu'elle

appelle la liberté commerciale. Cette liberté est surtout nécessaire aux échanges commerciaux, à la spéculation dont la soie est l'objet.

Le *Bulletin consulaire* du mois de mai dernier publiait justement un rapport adressé à M. le Ministre des affaires étrangères par M. Amédée Marteau sur la situation du commerce et des industries en Suisse. Un chapitre spécial y est consacré à la soie, et nous y trouvons des appréciations qui expliquent bien pourquoi le commerce — nous ne disons pas l'industrie — de la soie a besoin de la liberté commerciale.

« La soie n'est pas seulement une matière première pour l'industrie, dit M. Amédée Marteau ; elle est aussi l'objet d'un commerce d'échanges très actif et d'une spéculation internationale très animée. C'est à ce point de vue qu'on doit se placer pour bien comprendre les motifs qui portent ceux qui s'y livrent à revendiquer la liberté commerciale la plus large possible, et à repousser toute taxe douanière qui serait une entrave à ces échanges de nation à nation. »

Après avoir énuméré les échanges de soies grèges et moulinées — matière première — entre la France, la Suisse et l'Italie ; après avoir montré que la Suisse, par exemple, après avoir acheté à l'étranger pour 113 millions de soies et filoselles moulinées, en revend pour 67 millions de francs, c'est-à-dire 50 pour 100 du total, le rapporteur ajoute : « On comprend bien qu'il faille, à ces opérations préliminaires et à cette spéculation, la plus grande liberté de mouvements. »

Et il la faut, assurément, car souvent on voit opérer sur la soie des syndicats internationaux, pour déterminer la hausse ou la baisse, comme cela a eu lieu en 1887, époque à laquelle un *consortium* franco-italo-suisse fit, par l'achat de tous les stocks disponibles, une hausse artificielle de 2 à 3 francs par kilogramme.

C'est donc une industrie à part que l'industrie de la soie, et nullement semblable à toutes les autres. Cela ressort avec la dernière évidence de ce qu'écrit M. Aynard. Sans responsabilité industrielle, le fabricant lyonnais est bien plus libre de ses mouvements, et l'un de nos confrères, en appréciant cette situation, a pu écrire ce qui suit :

« On conçoit quelle liberté d'allures cette organisation donne au fabricant lyonnais. Plus ses responsabilités sont réduites, plus son initiative peut être hardie et prompte ! »

Eh ! sans doute, répondrons-nous, là où il n'y a que de faibles responsabilités, on peut avoir plus de hardiesse aux dépens des autres. Mais enfin il y a cent industries en France où les responsabilités sont écrasantes et incombent tout entières à l'industriel, au manufacturier. Est-ce que cela n'explique pas éloquemment la différence des opinions économiques et les motifs de cette différence ?

Et tout le monde ne comprendra-t-il pas, maintenant, pourquoi la Chambre de commerce de Lyon, contrairement à l'opinion de la presque unanimité des Chambres de commerce des centres industriels, reste inféodée au libre-échange? C'est que, selon l'expression même de M. Aynard, le fabricant lyonnais — qui est en grande majorité dans cette chambre — *n'est pas un industriel pur et ne court que le risque commercial.*

Tout est là. Et cela importe à établir pour le compte que l'on aura à tenir — industriellement parlant — de l'opinion de la Chambre de commerce de Lyon dans la question de la liberté commerciale et des traités de commerce.

(*République française.*)

DISCOURS DE M. TIRARD

A L'INAUGURATION DE LA BOURSE DE COMMERCE

Le discours qu'a prononcé, le 24 septembre 1889, à l'inauguration de la Bourse du Commerce, M. le Président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, mérite qu'on s'y arrête, car il émet deux idées d'une grande justesse, que nous n'avons, pour notre part, cessé de défendre ici même. Nous nous féliciterons donc, on le conçoit, de les entendre exprimer par une voix aussi autorisée et en présence d'un auditoire auquel il n'était pas mauvais de parler avec cette très louable et très méritoire franchise.

M. Tirard a, d'abord, tracé une ligne de démarcation très nette entre le commerce *vrai* et la spéculation, et, en second lieu, il a avoué que si, en France, l'industrie est de premier ordre, il s'en faut qu'elle rencontre dans le commerce un auxiliaire à la hauteur de son rôle.

C'est ce que nous n'avons cessé, pour notre part, de dire et de répéter, en nous étonnant de voir que toutes les faveurs fussent, cependant, pour le commerce et les charges pour l'industrie.

Mais laissons la parole à M. Tirard ; une analyse de ce qu'il a dit en affaiblirait la portée.

Après avoir félicité les commerçants parisiens d'avoir enfin leur Bourse à eux, d'être

enfin chez eux, éloignés du Palais de la rue Vivienne, il a ajouté :

« Je me félicite de voir les affaires commerciales traitées dans un bâtiment spécial, en dehors des opérations de jeu et de pure spéculation qui tiennent une si large place dans les marchés financiers.

» Certes, j'ai la plus grande estime pour les honorables agents qui fonctionnent dans le palais de la Bourse des valeurs mobilières, mais je préfère que le commerce proprement dit ne soit pas confondu avec les spéculateurs dont le jeu est la principale affaire et dont les agents auxquels je viens de faire allusion ne sont pas toujours les maîtres.

» Assurément le commerce est libre, dans les limites de la loi, et je n'entends apporter aucune entrave à ses opérations; mais j'ai bien le droit d'espérer que, fidèle à ses traditions, la Bourse de commerce de Paris restera affectée aux transactions fermes et sérieuses, à l'exclusion des affaires fictives se réglant par des différences et qui, indépendamment des risques qu'elles font courir aux imprudents qui s'y livrent, ont le grave inconvénient de fausser la valeur des marchandises en faisant artificiellement et brusquement la hausse ou la baisse, au grand détriment de la production et de la consommation.

» Nous avons eu récemment un cruel exemple du danger de ces spéculations insensées et il faut souhaiter que cet exemple, qui aurait pu avoir d'effroyables conséquences, ne sera pas perdu. Autant nous devons honorer et encourager le commerce loyal et sérieux, entreprenant, quelquefois même hardi, autant il faut répudier l'agiotage, le jeu, la coalition et l'accaparement plus ou moins habilement dissimulés. »

On comprendra que nous approuvions hautement ces paroles du ministre qui remettent

chaque chose en sa place. Est-ce qu'on ne nous avait pas présenté la spéculation comme l'âme même du commerce ? Or, M. Tirard le déclare nettement, la spéculation a souvent pour inconvénient de fausser la vérité commerciale et de faire des hausses ou des baisses artificielles qui ruinent la production, c'est-à-dire le travail fécond, sans profit pour la consommation.

Et le ministre est tellement frappé de ce phénomène d'où résulte la différence, souvent arbitraire, entre le prix à la production et le prix à la consommation des produits, qu'il y revient et qu'il ne fait aucune difficulté d'en accuser le commerce de spéculation.

Et, à ce propos, il rend justice, une justice méritée, mais dont on a été jusqu'ici trop avare pour elle, à notre industrie, disons : à notre grande production nationale.

Ici encore il faut citer les paroles mêmes de M. le Président du conseil :

« Il faut bien le reconnaître : producteurs de premier ordre, nous ne sommes pas, à beaucoup près, d'aussi habiles négociants. Je parle, bien entendu, de la généralité, car je sais qu'il y a parmi nos commerçants de brillantes exceptions. La concurrence nous talonne de si près, cependant, que nous ne devons rien négliger pour conserver les positions acquises de longue date. Il faut que nous vendions nous-mêmes les produits que nous fabriquons si bien, et sans passer par des intermédiaires étrangers qui, tout naturellement, s'occupent d'abord du placement de leurs propres produits.

» Ce n'est pas seulement à l'étranger, c'est également à l'intérieur qu'il importe de renforcer la valeur de l'élément commercial, car l'*on sent en France, plus*

que partout ailleurs, le défaut de corrélation entre les prix de la production et ceux de la consommation.

» J'ai toujours été frappé, par exemple, de l'anomalie que présente en général la valeur des denrées. D'une part, une cherté excessive et croissante dans les grands centres de consommation, et, d'autre part, une baisse continue dans les prix payés à la production, baisse qui provoque les plaintes réitérées et unanimes de nos agriculteurs.

» Ce phénomène, depuis longtemps constaté et qui a motivé d'ailleurs la création de nombreuses sociétés coopératives de consommation, est certes de nature à provoquer l'étude des syndicats et des associations agricoles. »

« *Producteurs de premier ordre, nous ne sommes pas, à beaucoup près, d'aussi habiles négociants.* » Ainsi a parlé M. Tirard, s'adressant au grand commerce parisien. Nous prenons acte de cette vérité tombée, cette fois, de très haut, pour en tirer, le moment venu, les conséquences qu'elle comporte.

Et il a eu cent fois raison, M. le Ministre du commerce et de l'industrie, en rappelant que, faute de négociants, l'industrie française est obligée de subir le concours d'intermédiaires étrangers qui « s'occupent d'abord de leurs propres produits » et ne s'occupent des nôtres qu'après qu'ils ont placé les leurs ou quand ceux-ci leur font défaut.

On a parlé souvent des causes d'infériorité de l'industrie française. Voilà une de ces causes, et ce n'est pas la moindre. Notre industrie est la victime des spéculateurs et trop souvent, hélas ! des spéculateurs étrangers.

(*Travail National.*)

LE COMMERCE & L'INDUSTRIE

Le grand commerce parisien a enfin sa Bourse particulière ; il a quitté, selon l'heureuse expression employée par M. Tirard, dans le discours qu'il a prononcé la semaine dernière, à l'inauguration de ce monument, il a quitté le palais de la rue Vivienne, pour s'installer chez lui, *loin des affaires fictives, se réglant par des différences.*

M. le Président du conseil a exprimé le vœu que le commerce ne dégénérât point en spéculation et s'en tînt aux transactions fermes et sérieuses.

Et, à ce propos, M. Tirard a été heureusement inspiré ; la spéculation et le jeu faussent la valeur des marchandises en faisant artificiellement et brusquement la hausse et la baisse, au grand détriment tout à la fois de la production et de la consommation.

Production et consommation, voilà les deux grands termes de l'activité humaine ; entre elles vient se placer un agent nécessaire, assurément, mais qui peut les servir ou leur nuire grandement, suivant qu'il reste fidèle à sa mission, à son rôle ou qu'il s'en écarte.

Cet agent, c'est le commerce ; il s'écarte de son rôle et nuit à la production et à la consommation lorsqu'il devient le jeu, la spéculation, parce qu'il fausse les situations au grand détriment, il faut y insister, du consommateur et du producteur.

*
* *

Le commerce français, au nom et dans l'intérêt duquel tant de choses ont été faites, a-t-il toujours été à

la hauteur de son rôle et a-t-il servi l'industrie, la production, comme il eût convenu de le faire ?

C'est encore M. Tirard qui, dans le même discours, va répondre à cette question.

Ici, il faut citer les propres paroles du ministre, parce qu'elles ont une portée considérable, tombant de sa bouche.

Il faut bien le reconnaître, a-t-il dit ; producteurs de premier ordre, nous ne sommes pas, à beaucoup près, d'aussi habiles négociants. Je parle, bien entendu, de la généralité, car je sais qu'il y a parmi nos commerçants de brillantes exceptions. La concurrence nous talonne de si près, cependant, que nous ne devons rien négliger pour conserver les positions acquises de longue date. Il faut que nous vendions nous-mêmes les produits que nous fabriquons si bien, et sans passer par des intermédiaires étrangers qui, tout naturellement, s'occupent d'abord du placement de leurs propres produits.

Ce n'est pas seulement à l'étranger, c'est également à l'intérieur qu'il importe de renforcer la valeur de l'élément commercial, car *l'on sent en France, plus que partout ailleurs, le défaut de corrélation entre les prix de la production et ceux de la consommation.*

J'ai toujours été frappé, par exemple, de l'anomalie que présente en général la valeur des denrées. D'une part, une cherté excessive et croissante dans les grands centres de consommation, et, d'autre part, une baisse continue dans les prix payés à la production, baisse qui provoque les plaintes réitérées et unanimes de nos agriculteurs.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie ne fait donc nulle difficulté d'avouer que le commerce n'est pas ce qu'il devrait être ; qu'il est la cause des écarts souvent énormes qui existent entre les prix payés à la production et à la consommation, le tout à son profit, c'est-à-dire au profit de la spéculation surtout.

*
* *

Cet inconvénient, dont nous souffrons à l'intérieur, n'est pas le seul que signale le ministre. Il dit que, faute d'un corps commercial suffisant, nos industriels

sont obligés de passer par l'intermédiaire des négociants et commissionnaires étrangers qui, tout naturellement, s'occupent d'abord du placement de leurs propres produits.

Est-ce que Paris n'est pas encombré de commissionnaires étrangers, anglais et allemands surtout? Est-ce que cela n'explique pas bien comment il se fait que l'étranger déverse sur la France pour 550 à 600 millions de ses objets manufacturés?

C'est que, tandis que les étrangers ont, chez nous, et dans les centres commerciaux du monde, des négociants, des représentants qui s'occupent du placement de leurs produits nationaux, au grand bénéfice de leur industrie, nous, nous n'en avons pas ou presque pas, au grand dommage de la nôtre, obligée ainsi de subir les intermédiaires étrangers et de leur livrer trop souvent le secret de sa production.

Et ce n'est pas seulement M. Tirard qui parle ainsi. Notre ministre du commerce et de l'industrie n'a été, en quelque sorte, qu'un écho. De toutes parts, il nous revient, de l'étranger, des plaintes à cet égard.

Voici justement un article du *Courrier des Etats-Unis;* il date de quelques jours; il traite des intérêts du commerce français en Amérique. Que dit-il? Ceci entre autres choses:

Lorsque, dans ce vaste et riche pays des Etats-Unis, on voit pulluler les maisons de commerce anglaises, et surtout allemandes, et que l'on y découvre à peine quelques négociants français, on se demande avec tristesse si nous sommes encore à nous rendre compte des prodigieuses ressources de cette partie du Nouveau-Monde, ou bien si nous désertons la lutte.

Mais la surprise est grande lorsqu'on s'aperçoit que les Allemands, les Anglais et d'autres nationalités ont charge presque exclusive, comme consignataires, d'écouler nos produits! Sommes-nous donc incapables de vendre nous-mêmes les objets que nous fabriquons si bien?

On ne saurait trop le redire: commettre à des étrangers, qui sont le plus souvent nos adversaires secrets, le soin de développer au dehors notre commerce, c'est puiser ses inspirations dans

une logique tout au moins bizarre. En d'autres termes, c'est, de nos propres mains, organiser notre défaite.

Est-ce clair ? Nos industriels, nos producteurs, *de premier ordre*, comme le dit M. Tirard, sont obligés, faute de négociants français aux Etats-Unis, de passer par les intermédiaires anglais ou allemands !

Et cela ne se fait pas seulement aux Etats-Unis, mais un peu partout.

Et cependant qui parle haut, qui demande et commande ? Qui réclame des traités de commerce à longs termes ? C'est encore le commerce, ce commerce qui ne tient pas, ce semble, assez compte des intérêts de l'industrie nationale, dont il est, d'ailleurs, l'organe insuffisant.

Dans de telles conditions, il apparaît clairement que faire des traités, c'est protéger le commerce, — le commerce étranger surtout, — contre l'industrie ; on comprend qu'il les demande, mais on comprend que l'industrie presque unanimement les refuse.

Quoi qu'on en ait dit, quoi que les économistes aient prétendu, il apparaît clairement que notre éducation industrielle est faite, — l'Exposition le démontre nettement, — mais que notre éducation commerciale ne l'est pas.

C'est aux commerçants d'y aviser, il en est grand temps.

(*Petit Journal.*) THOMAS GRIMM.

AVONS-NOUS INTÉRÊT

A REFAIRE DES TRAITÉS DE COMMERCE ?

I

On met en avant, pour réclamer des traités de commerce, plusieurs raisons. On dit d'abord qu'ils donnent au commerce une stabilité nécessaire. Grâce aux conventions arrêtées et dont les conditions ne sauraient varier pendant un temps déterminé, le négociant et l'industriel peuvent se livrer sûrement à des opérations que de brusques changements de tarifs ne viendront pas troubler.

D'un autre côté, les traités de commerce favorisent, plus que tout autre régime commercial, les exportations.

Enfin, ils entretiennent entre les nations des relations qui contribuent à assurer le maintien de la paix, sans laquelle il n'y a ni commerce lucratif, ni industrie florissante.

Les adversaires des traités de commerce répondent que la stabilité dont on parle est garantie plus en théorie qu'en pratique ; que si les traités peuvent, sur certains points, aider au développement des exportations, ils peuvent aussi faciliter les importations et porter au travail national un préjudice que ne compensent pas les autres avantages. Quant à l'utilité de ces conventions au point de vue du maintien des bonnes relations avec les puissances, elle leur paraît au moins contestable.

Ils ajoutent, d'ailleurs, qu'il devient de jour en jour plus difficile de conclure des traités et plus dangereux de se lier pour longtemps. Enfin, ils font remarquer que le régime qu'il y aurait lieu de substituer à celui des traités de commerce tiendrait compte de tous les intérêts en cause et les sauvegarderait plus complètement.

Il convient d'examiner ces diverses observations.

II

Examen de cette affirmation que les traités de commerce assurent une stabilité sérieuse et profitable.

Un traité contracté avec une puissance (nous parlons de traités accompagnés de tarifs : ceux-là seuls doivent, selon nous, porter le titre de traités de commerce, les autres ne sont que des conventions commerciales), un traité, disions-nous, fixant pour une durée déterminée les conditions des échanges, semble, sans doute, devoir donner au commerce une stabilité avantageuse. Cependant, dans la pratique, cette stabilité existe-t-elle ? On pourrait le dire si nous n'avions qu'un seul traité avec une seule nation, ou même un seul traité, une fois arrêté, pour toutes les nations. Mais il n'en est pas ainsi. On ne fait pas un seul traité et l'on ne fait pas tous les traités à la fois. De 1860 à 1866, il y a eu huit traités. Or, chaque négociation emporte avec elle des concessions nouvelles qui, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, modifient les premiers arrangements. C'est ainsi que, pour parler des derniers traités, les viandes fraîches de boucherie, les viandes salées, les conserves n'avaient pas été comprises, en 1881, dans le traité belge, mais figurent au traité espagnol. Les fromages n'étaient repris ni dans le traité belge, ni dans le traité italien, mais le sont dans le traité suisse, qui est postérieur.

Le droit sur les vins était porté à 3 francs dans le traité avec l'Italie, lorsque le traité avec l'Espagne l'a, pour tous les pays, abaissé à 2 francs.

La série des négociations commerciales ne pouvant jamais être close, on n'est donc jamais assuré de la fixation d'un régime stable.

D'un autre côté, si l'existence d'un traité garantit à une nation qu'elle n'aura à payer, dans tel pays, que des droits déterminés, elle ne peut lui valoir la certitude qu'elle aura toujours à y adresser les mêmes quantités de produits. Nul ne saurait, sous ce rapport, promettre la stabilité. On l'a bien vu avec l'Italie. Et cependant, en faisant des traités de commerce, on agit comme si l'on y pouvait compter. Pour

garder des débouchés que l'on se figure être assurés, on se laisse aller à des concessions qui permettront peut-être, à d'autres produits étrangers, de faire aux siens une concurrence, pour laquelle on n'aura plus de compensations.

Il faut insister sur ce point, et, en parlant de stabilité, ne pas oublier, en effet, qu'un traité de commerce ne peut se faire que moyennant l'échange d'avantages réciproques. « Favorisez, avons-nous dit jusqu'ici, mes vins et mes tissus de soie, et je vous ferai des concessions sur les produits de mes manufactures de draps et de coton. » Or, la stabilité que réclament les premières de ces industries, on la leur procure au détriment des secondes. Et pourtant, ne sont-elles pas toutes des industries françaises? Alors même que quelques-unes seraient plus en mesure de se défendre, on leur porte un préjudice dont il est impossible de calculer l'étendue. Cette conduite est-elle équitable? Ne peut-il survenir des circonstances qui renversent les prévisions et qui transforment en concessions désastreuses celles qu'on avait cru être sans danger.

Jusqu'à présent, contre cette manière de procéder, les réclamations ont été timides; les traités se négociant secrètement et devant être votés ou repoussés dans leur entier, on a assez facilement accepté le fait accompli. Mais il n'en sera plus ainsi à l'avenir. Nous avons entendu formuler à cet égard d'énergiques protestations. Nous avons vu d'ailleurs le Parlement rejeter le traité avec la Grèce, parce que les concessions accordées à quelques produits étaient achetées au détriment de notre industrie vinicole.

Remarquons encore que de même que, par les traités, la liberté des étrangers est enchaînée, la nôtre l'est également. Quoi qu'il arrive, quelles qu'aient pu être les erreurs commises, quelles que soient les découvertes qui peuvent bouleverser les conditions de la production, nous sommes liés, et il faut nous soumettre jusqu'à la fin du traité.

Qui peut nous promettre que nous n'aurons pas plus à souffrir que ceux avec lesquels nous avons contracté? N'est-ce pas là un régime dangereux? Est-ce une stabilité bien enviable?

Compte-t-on pour rien aussi le trouble que doit nécessaire-

ment apporter l'approche de chaque échéance des conventions ? N'est-on pas amené à vivre alors au jour le jour, dans l'incertitude où l'on est du maintien des conditions anciennes, dont le terme du traité semble devoir tout naturellement provoquer le changement ?

On a exigé enfin jusqu'ici que nous fissions entrer dans notre tarif conventionnel des matières exemptes de droits au tarif général, et des matières dont les taxes restent celles inscrites à ce tarif. Nous avons été plus que généreux, car, dans le traité avec la Belgique, nous avons compris 106 articles exempts, tandis qu'il n'y en a que 82 dans le tarif de la Belgique, 20 dans celui de l'Italie, 7 dans celui du Portugal, 7 pour la Suède, 6 pour la Norvège, et qu'il n'y en a pas un seul dans les tarifs que nous ont donnés l'Espagne et la Suisse. Nous nous sommes donc liés, pour ces 106 articles, vis-à-vis de toutes ces puissances, alors qu'elles ne suivaient pas notre exemple. Mais quelles concessions sérieuses cette condescendance nous a-t-elle ménagées ?

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de les faire entrer en ligne de compte. C'est donc bénévolement que nous nous sommes interdit la faculté, soit d'établir des droits sur les articles exempts, afin d'augmenter nos recettes, comme nous l'avons voulu faire en vain en 1872, soit de relever les droits sur des produits que nous avions cru nécessaire de défendre, en maintenant pour eux ceux du tarif général. Evidemment, cette manière de procéder est abusive. Mais elle s'impose lorsqu'on fait des traités, et l'on arrive, ici encore, à la stabilité à rebours.

En résumé, nous pensons, avec ceux qui repoussent les traités, que l'on s'illusionne sur les avantages de la stabilité qu'ils procurent. Dans la pratique, il n'y a pas de stabilité réelle. Celle même que nous nous croyons en droit de nous promettre peut tourner contre nous. Si quelques-uns en recueillent parfois le fruit, d'autres en souffrent, et, somme toute, les avantages recueillis ne compensent pas les inconvénients. Dans tous les cas, ces avantages ne sont pas tels qu'il faille, pour se les procurer, enchaîner sa liberté, et d'ailleurs, pour les obtenir, le régime des traités de commerce n'est pas le seul auquel on puisse recourir.

III

Examen de l'opinion qui soutient que les traités de commerce sont nécessaires pour favoriser nos exportations.

Mais du moins, ajoute-t-on, ce régime favorise nos exportations en ménageant à nos produits des droits moins élevés à l'entrée des pays avec lesquels nous contractons. Sans ces ententes mutuelles, sans ces concessions réciproques, nous nous exposerions à diminuer ou même à tarir une des sources les plus fécondes de notre travail national.

Il importe de bien examiner cet argument, car quelle que soit l'importance de notre marché intérieur, quelque avantage que notre commerce puisse trouver à y être défendu, nous nous préoccupons toujours aussi de la nécessité d'assurer à nos producteurs des débouchés à l'étranger, et s'il était vrai que les puissances eussent accordé jusqu'ici, dans les traités, à nos principales marchandises d'exportation, des conditions particulièrement avantageuses, nous devrions admettre que si ces conditions n'ont pas amené un développement de nos exportations plus considérable qu'avant 1860, elles ont pu, du moins, prévenir une réduction qui, sans cela, se serait manifestée. Mais si nous constatons au contraire que les concessions obtenues n'ont été ni importantes ni nombreuses, et que nos produits fabriqués, notamment, payent, à l'étranger, des droits élevés, nous devrons reconnaître que nos exportations sont dues à d'autres causes qu'à celle qu'on leur attribue ordinairement.

Quels sont nos principaux articles d'exportation ? et quels avantages leur ont faits les puissances avec lesquelles nous avons traité ? Nous trouvons d'abord les *tissus de soie*. Or nous savons que les droits sont partout très élevés.

Les tissus de laine et de coton. — Ces articles ne sont pas d'ordinaire favorisés dans les traités. Nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

Les vins (270 millions). — Les vins ne figurent pas dans le tarif belge.

Ils payent en Suède, Norvège, Suisse, Portugal, les mêmes droits qu'avant les traités, savoir : en Suède et en Norvège 23 francs, en Suisse 3 fr. 50, en Portugal 3 fr.

En Autriche, les droits sont de 30 fr. pour les vins en fût et 50 fr. pour les vins en bouteille.

En Espagne, avant le traité, les vins mousseux payaient 20 centimes le litre, ils n'acquittent plus que 5 centimes ; les autres 6 centimes, ils n'acquittent plus que 2 centimes. C'est-à-dire le même prix que chez nous.

En Angleterre, 27 fr. 51 l'hectolitre.

Nous n'avons donc obtenu qu'une concession en Espagne, et nous l'avons payée de la réciprocité qui nous est, comme on sait, fort lourde à porter.

Les beurres (exportation en 1886 : 85 millions).

Ils étaient exempts en Belgique avant le traité.

Ils n'ont pas été repris dans les conventions avec le Portugal, où ils payent 94 centimes le kil. ; avec la Suède, la Norvège, où ils sont exempts ; avec la Suisse, où ils payent 1 fr. les 100 kil. Ils payaient 56 fr. les 100 kil. en Espagne et ne payent plus que 52 fr. 50. C'est encore un beau prix. Cette seule concession est peu importante.

Les peaux préparées (98 millions).

Les traités ne nous ont valu aucun abaissement.

Ouvrages en peau et cuir (134 millions).

Ils ne sont pas repris dans le traité belge.

En Espagne, les droits ont été réduits de plus d'un tiers, mais ils sont encore de 18 fr. 33 par kil. pour les gants, de 5 fr. 67 pour les chaussures, de 2 fr. 17 pour la sellerie et de 4 fr. 58 pour les autres ouvrages.

En Norvège et en Suède, les gants ont été abaissés de 3 fr. 23 à 2 fr. 50.

En Portugal, les gants payent toujours 62 centimes la paire. La cordonnerie et les ouvrages non dénommés ont été réduits de moitié, soit 2 fr. 40 la paire et 3 fr. 12 le kilo.

En Suisse, les droits sont restés les mêmes.

En Autriche, les droits vont de 40 à 65 fr. ; les gants payent 100 fr. les 100 kilos.

Malgré les réductions faites en Espagne et en Portugal, notre commerce qui, pour ces articles, est avec l'Espagne d'un

demi-million, a diminué depuis 1881 ; il en est de même avec le Portugal.

Confections (71 millions).

La situation, par suite des traités, n'a pas changé avec la Belgique, la Suède, la Norvège, la Suisse. En Espagne, au lieu d'acquitter, outre le prix du tissu, 50 0/0, les confections ne payent plus que 30 0/0. En Portugal, le tarif exigeait un droit double pour le coton et triple pour la soie ; il n'est plus que de 50 0/0. En France, nous demandons 10 0/0.

En Autriche, les confections payent 20 0/0 en plus des droits du tissu ; en Russie, 35 0/0 *ad valorem ;* aux États-Unis, 35, 40 et 60 0/0.

Fleurs artificielles (32 millions).

Rien n'a été modifié dans les tarifs de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse. La Suède et la Norvège, qui prélevaient des droits énormes, les ont réduits à 347 fr. les 100 kil., chiffre encore considérable.

Orfèvrerie et bijouterie (50 millions).

Il n'y a eu aucun changement avec la Belgique, la Suède, la Norvège, la Suisse ; pour l'Espagne, cet article est resté en dehors des traités, — l'orfèvrerie y paie 2 fr. l'hectogr. et la bijouterie 3 fr.

Le Portugal seul nous a fait une concession : — l'orfèvrerie et la bijouterie d'or y payaient, avant les traités, 312 fr. 50 ; celles d'argent, 187 fr. 50 le kil., droits exorbitants. On les a réduits à 120 fr. et à 60 fr. le kil. pour des articles qui ne paient en France que 5 fr. Malgré cela, nous ne faisons qu'un commerce insignifiant avec ce pays, tant les droits sont élevés.

Disons en passant qu'en Russie les droits sur l'orfèvrerie sont de 322 fr. le kil. et aux États-Unis de 40 0/0 à la valeur.

Horlogerie (19 millions).

Il n'y a eu de changement que pour la Suède et la Norvège, qui ont consenti à abaisser leurs droits pour les mouvements en caisse à 139 fr. les 100 kil., au lieu de 321 fr., ce qui est encore fort élevé.

Tabletterie (96 millions).

Les traités n'ont amené aucun changement.

Nous croyons en avoir dit assez pour établir que ce ne sont pas les quelques réductions obtenues sur des droits fort élevés qui ont pu contribuer à augmenter notre commerce d'exportation, et qu'il résulte bien de l'examen que nous venons de faire que nos derniers traités n'ont pas eu d'influence décisive sur ce commerce.

Mais ces concessions, il convient de remarquer qu'en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, nous n'avons pas été les seuls à les obtenir, et qu'il en serait de même à l'avenir. Or, comme aujourd'hui la concurrence est des plus actives, comme on nous prend nos modèles, nos procédés, nos marques, et que l'on fait à meilleur marché que nous, ce serait nous tromper que d'escompter ces avantages comme s'ils nous étaient personnels.

Il nous en reste de bien minces profits, mais ce qui doit nous rester surtout pour favoriser notre exportation, c'est notre goût, notre habileté, notre honnêteté, trois choses qui ont toujours plus fait que les traités pour l'expansion de nos produits, et qui feront plus encore, désormais, si nous savons y ajouter une propagande mieux entendue.

Toutefois, les renseignements statistiques ne viennent-ils pas diminuer la force des faits et des raisonnements que nous avons présentés ?

Dans un document publié par la Commission des valeurs de douane, nous trouvons, à la fin du rapport d'ensemble, une conclusion qui, pour être apportée avec beaucoup de mesure, ne doit pas moins être considérée comme un conseil pressant de continuer le régime des traités.

L'auteur arrive à cette conclusion en mettant en parallèle les progrès faits par l'exportation française dans les pays soumis au régime conventionnel et dans les pays restés en dehors des traités. Il rapproche d'abord les chiffres de notre commerce d'exportation en 1859 et en 1885, et il présente ce tableau où figurent neuf pays :

	Valeur de l'exportation française en millions de francs.	
	1859	1885
Angleterre	591.3	829.6
Autriche	5.7	15.7
Espagne	100.8	162.4
Belgique	168.6	437.3
Italie	185.5	177.3
Portugal	14.2	20.4
Suède et Norvège	5.8	12.0
Suisse	115.7	188.2
Totaux	1.191.6	2.002.9

Ces pays recevaient de nous, en 1859, pour 1.191.6 millions de marchandises ; ils en prenaient, en 1885, pour 2.002.9. L'augmentation, pour 27 ans, est de 810 millions, soit, par année, de 30 millions.

Le surplus de notre commerce d'exportation en 1859, soit 1.074.800.000 francs, et en 1885, soit 1.085.200.000 francs, nous a été pris par les puissances n'ayant pas de traités avec nous. L'auteur du rapport conclut de là qu'avec ces puissances, notre exportation n'a augmenté, en 27 ans, que de 11.200.000 fr., soit, par an, de 415.000 fr. environ.

Ainsi, d'un côté, 30 millions d'exportations ; de l'autre, 415.000 fr. par an.

Donc, les traités de commerce nous ont été avantageux.

Il faut d'abord remarquer que parmi les pays compris dans le tableau ci-dessus, figurent l'Angleterre et l'Autriche, qui n'ont pas de traités avec tarifs et auxquelles nous donnons seulement le traitement de la nation la plus favorisée. Le chiffre des exportations développées, dit-on, par les traités de commerce est donc considérablement grossi. Il est juste de retrancher de ce tableau les chiffres se rapportant à l'Angleterre et à l'Autriche, et de réduire le total de l'année 1859 de 1.191 millions à 594 millions, et celui de 1885 de 2.002 millions à 1.157 millions.

Il suit de là que nos exportations dans les pays où nous n'avons pas de traités ont été, en 1859, de 1.668 millions et non de 1.074 millions et, en 1885, de 1.930 millions au lieu de 1.085 millions. Il suit de là encore qu'entre 1859 et 1885, la différence des exportations n'est plus, pour les pays liés avec nous, que de 563 millions, soit, pour une période de

27 ans, 21 millions par an, au lieu de 30, et que, pour les pays sans traités, elle est de 261 millions, au lieu de 11, soit de 10 millions par an au lieu de 415.000 fr.

Ce résultat, il est vrai, est encore inférieur de 11 millions à celui que donne le relevé de nos exportations chez les nations liées envers nous par des tarifs, mais il n'échappera à personne que la liste de ces nations comprend la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Suède, la Norvège et la Suisse, c'est-à-dire les pays dont la plupart touchent à nos frontières et qui, de tout temps, nous ont demandé le plus de produits. On comprend que notre exportation y soit plus facile et plus considérable : même en l'absence de toutes les circonstances qui ont développé les rapports et les communications, elle y aurait toujours progressé.

Pour nous en convaincre, prenons en arrière, avant l'époque des traités, une période de onze ans seulement, de 1849 à 1859.

Exportations de France en :

	1849	1859	1885
	—	—	—
Espagne	54.6	100.8	162.4
Belgique.	77.5	168.6	437.3
Italie.	74.7	185.5	177.3
Portugal	2.7	14.2	20.4
Suède et Norvège	4.0	5.8	12.0
Suisse	46.1	115.7	188.2
	279.6	594.6	1.157.6

Nous voyons que dans ces 11 années, nos exportations avec ces pays voisins avaient augmenté de 315.000.000 de francs, soit de 31 millions par an, tandis qu'en 27 ans, après 1860, elles n'ont augmenté que de 563 millions, soit 21 millions par an.

Il est curieux aussi de rapprocher, pour l'ensemble de nos exportations de la période de 27 ans qui s'est écoulée de 1859 à 1885, une période de 27 ans antérieure à 1859, et d'examiner comment, en l'absence de traités, se sont maintenues nos exportations totales.

Le tableau suivant donne ce relevé.

Exportations de France :

1833	1859	Augm.	1859	1885 (1)	Augm.
—	—	—	—	—	—
560	2.266	1.706	2.266	3.087	825

De 560 millions en 1833, ces exportations s'étaient élevées, en 1859, à 2.266 millions, soit un accroissement total de 1.706 millions et annuel de 63 millions. Entre 1859 et 1885, cet accroissement n'a été, pour les 27 ans, que de 821 millions, soit, par an, de 30 millions, c'est-à-dire de moitié moindre que dans la période où nous n'étions pas liés par les traités de commerce et où nous n'avions pas toutes les facilités actuelles de transport, etc.

Il résulte donc de ces relevés statistiques que notre exportation dans les sept pays avec lesquels nous avons des traités accompagnés de tarifs a progressé, pendant 27 ans, de 1859 à 1885, de 21 millions par an, tandis qu'en 11 ans seulement, de 1849 à 1859, elle avait progressé annuellement de 31 millions.

Et pour l'ensemble de nos exportations, en comparant deux périodes de 27 ans, avant et après 1859, nous voyons, dans la période antérieure, l'augmentation être de 63 millions, et de 30 millions seulement dans la période postérieure, celle des traités.

Ces données nous permettent de ne pas accorder à la conclusion du rapport dont nous parlons l'importance qu'on lui a attribuée.

Mais ce travail n'a fait mention que des exportations ; il y a un intérêt réel à voir ce qu'ont été, dans les mêmes temps, les importations venant des sept pays cités et nos importations totales.

Importations en France venant de :

	1849	1859	1885
	—	—	—
Espagne	23.5	54.3	361.2
Belgique	103.0	160.1	404.4
Italie	93.7	134.9	262.6
Portugal	1.9	4.4	51.2
Suède et Norvège. . . .	15.8	42.6	»
Suisse	22.1	52.2	115.9
	260.0	452.5	1.063.6

(1) Les chiffres postérieurs à 1885 ne modifient pas le raisonnement.

De 1849 à 1859, venant des sept pays en question, nos importations ont augmenté en moyenne de 17.5 tous les ans et, de 1859 à 1885, de 22 millions 5.

Quant à nos importations pendant deux périodes de 27 ans, avant et après 1859, en voici le relevé :

Importations en France de tous pays.

1833	1859	Augm.	1859	1885	Augm.
—	—	—	—	—	—
491	1.641	1.150	1.641	4.088	2.447

De 1833 à 1859, elles ont progressé de 1.150 millions, soit annuellement de 42 millions, tandis que les exportations avaient gagné 63 millions.

De 1859 à 1885, elles se sont élevées de 2.447 millions, soit par an de 90 millions, tandis que les exportations n'ont augmenté que de 30 millions.

Il peut être curieux de jeter maintenant un coup d'œil sur le commerce d'exportation des nations qui n'ont pas de traités de commerce, du moins de traités sérieux, et de rapprocher les chiffres de ceux que fournit la statistique des pays liés par des traités :

	1875	1880	1885
	—	—	—
Russie	1.442.440	1.965.460	1.991.784
Allemagne . . .	3.093.800	3.560.296	3.546.772
Etats-Unis . . .	2.567.213	4.178.193	3.705.468
	7.103.453	9.673.959	9.248.024

Augmentation, 30 0/0.

France	3.872.632	3.467.889	3.185.000
Belgique	1.101.764	1.216.749	1.200.000
Italie.	1.033.682	1.132.289	1.134.000
Espagne	452.021	649.968	698.000
	6.460.000	6.446.000	6.217.000

Diminution, 4 0/0.

Ainsi, d'un côté, une augmentation de 30 0/0; de l'autre, une diminution de 4 0/0, en 10 ans.

Nous ne voulons pas tirer de ces chiffres des conclusions

trop absolues, mais nous nous croyons autorisés à dire que l'argument mis en avant ne saurait être invoqué par les partisans des traités de commerce.

IV

Examen des difficultés que présentera, à l'avenir, la conclusion des traités de commerce. — Des dangers de la clause de la nation la plus favorisée.

Nous pensons du reste que nous avons tous un peu légèrement admis et répété que nous vivons sous le régime des traités de commerce. En effet, depuis 1881, malgré une très grande bonne volonté, nous n'avons pu faire de traités véritables, de traités accompagnés de tarifs qu'avec la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Suède, la Norvège et la Suisse, c'est-à-dire avec des puissances secondaires. Nous n'en avons pas fait avec l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, les États-Unis, c'est-à-dire avec les pays qui renferment un nombre bien plus considérable de consommateurs. Nous avons conclu des conventions commerciales avec l'Angleterre et l'Autriche, mais par ces conventions nous avons donné à ces nations, sans qu'elles aient eu de concessions spéciales à nous faire, notre tarif conventionnel qu'elles savent ne pas devoir varier, alors qu'elles restent maîtresses de modifier le leur.

Si, de l'Europe, nous passons dans les autres parties du monde, nous voyons que nous n'avons aucune convention avec un grand nombre de contrées et avec aucune un traité accompagné de tarifs. Là encore les pays auxquels nous accordons le traitement de la nation la plus favorisée jouissent de notre tarif conventionnel fixe jusqu'en 1892, et nous, nous acquittons leur tarif, commun à tous, il est vrai, mais qui peut être relevé à chaque instant, sans que nous ayons la même faculté !

Est-ce là, nous le demandons, un régime économique ordonné et rationnel ? N'est-ce pas plutôt un régime bâtard auquel il faut évidemment renoncer ? Nous estimons qu'on y sera tout naturellement amené par l'impossibilité où l'on sera de le continuer. En effet, la négociation des traités de com-

merce présentera désormais des difficultés qu'elle n'offrait pas autrefois, au même degré.

Quand les différents produits étaient en quelque sorte cantonnés dans certains pays, auxquels on devait presque nécessairement s'adresser, il était plus facile de s'entendre. Les concessions se présentaient presque d'elles-mêmes. Mais aujourd'hui que chaque pays tend à s'affranchir de l'obligation où il était de s'approvisionner plus ou moins à l'étranger, et que, de tous côtés, les offres arrivent plus abondantes, quel accueil peut-on espérer en venant demander un traitement de faveur pour certains articles ? S'il s'agit de produits agricoles, on se heurtera contre la nécessité de ne pas laisser périr l'agriculture nationale et, dès lors, de ne pas l'exposer à une concurrence redoutable. S'il s'agit de produits manufacturés, on rencontrera un obstacle non moins sérieux. Est-ce lorsque toutes les nations cherchent à développer leurs manufactures et leurs usines qu'elles peuvent décourager les hommes qui s'efforcent de les doter d'une industrie nationale ?

On essuiera donc des refus, — ou bien l'on n'obtiendra que des concessions insuffisantes, — ou bien l'on sera entraîné à faire de son côté des concessions compromettantes, que le Parlement ne ratifiera pas.

Dans la situation actuelle, la conclusion des traités de commerce est donc presque impossible. C'est l'œuvre la plus délicate qui puisse être confiée à des négociateurs. Quelque habiles qu'ils soient, ils ne sauraient être certains qu'ils ont en tous points défendu les intérêts qui leur étaient confiés. S'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il doit toujours y avoir une partie dupée, ils ont à redouter que ce ne soit leur pays.

La difficulté que l'on signale apparaît plus encore avec l'habitude qui s'est introduite de terminer tous les traités par l'insertion d'une clause assurant à la nation contractante les avantages déjà accordés ou qui seront dans la suite accordés aux autres pays.

Cette clause semble toute naturelle ; mais on ne réfléchit pas assez aux conséquences qu'elle entraîne. Après de longs pourparlers, on concède à une puissance un abaissement de tarif sur tels ou tels articles, à la condition qu'elle réduira aussi les droits à l'entrée de son territoire sur tels autres produits de notre fabrication. Rien de mieux jusque-là. Mais

est-il logique, est-il juste de faire profiter de ces abaissements les nations qui n'ont consenti aucun sacrifice spécial ? C'est cependant ce qui se pratique.

On peut objecter que si nous donnons le profit de cette clause, nous jouissons de la réciprocité. Cela est vrai. Cependant il faut remarquer qu'à part trois ou quatre pays, en Europe, nous recevons beaucoup plus de produits de l'étranger que nous ne lui en envoyons, que notre marché est un des plus recherchés, et que dès lors nous ne retirons pas, en pratique, de la réciprocité le bien qu'en théorie elle semble devoir nous valoir.

D'ailleurs, ce mode de procéder est plus dangereux pour nous que pour aucun autre pays, à cause de l'existence du traité de Francfort qui donne à l'Allemagne le droit de réclamer les faveurs que nous faisons aux autres. C'est en vain, même, que dans ce traité on a stipulé que l'Allemagne ne jouirait que des avantages promis à la Belgique, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Suisse et les Pays-Bas, car ces puissances, si nous avons des conventions avec elles, devant, aux termes de la clause dont nous parlons, profiter des abaissements consentis à celles qui ne sont pas dénommées, l'Allemagne se trouve autorisée à les réclamer à son tour.

Ainsi, bien que l'Italie ne soit pas désignée dans l'article 11 du traité en question, l'Angleterre, la Belgique, qui y sont mentionnées, jouissant, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, des concessions que nous avons faites à l'Italie, l'Allemagne en a revendiqué le profit.

Quand deux nations stipulent qu'elles jouiront réciproquement des avantages accordés à d'autres puissances, elles peuvent donc prendre une résolution qui n'est pas entièrement équitable pour l'une ou pour l'autre, qui peut aller contre les intérêts de l'une ou de l'autre ; mais leur engagement est limité. Pour nous, au contraire, nous ne pouvons faire à personne une faveur sans que l'Allemagne la réclame aussitôt, et cette situation exige que nous fassions comme elle, que nous ne contractions pas de traités.

V

Examen de l'argument qui représente les traités de commerce comme nécessaires au point de vue politique.

Nous ne dirons qu'un mot de l'argument qui consiste à

avancer que les traités de commerce sont nécessaires pour maintenir les bonnes relations avec les pays qui nous entourent. L'expérience ne nous a que trop montré qu'à cet égard les plus larges concessions même ne sauraient nous ménager des alliances. Les intérêts sont les intérêts, ainsi qu'on le dit communément, pour les peuples comme pour les particuliers, et encore plus pour les premiers que pour les seconds. Lorsque ces intérêts parlent, un peuple s'affranchit plus aisément des liens que la sympathie ou la reconnaissance semblaient avoir étroitement resserrés.

VI

Résumé.

En résumé, le régime économique qu'on appelle le régime des traités de commerce est, tel qu'il est pratiqué, un régime bâtard, illogique et dangereux.

Les traités faits avec tarifs annexés ne nous valent qu'une stabilité relative, qu'une stabilité dont l'effet, suivant les circonstances, peut nous devenir préjudiciable.

Ils ont pour conséquence de nous entraîner à donner cette stabilité, vis-à-vis de nos tarifs, aux pays auxquels nous accordons notre tarif conventionnel, tout en restant exposés à la mobilité de leurs propres tarifs.

S'ils favorisent certains produits, c'est toujours au détriment de certains autres.

Dans le passé, nous n'avons pu en faire avec les grandes puissances; dans l'avenir, il est avéré qu'il sera plus difficile encore d'en conclure.

Ils nous forcent à admettre la clause de la nation la plus favorisée, même à l'égard des pays qui ne nous font aucun avantage, et nous amènent à donner nécessairement plus que nous ne recevons, puisque l'Allemagne recueille le bénéfice de toutes nos concessions.

S'il n'est pas établi que ce régime favorise nos exportations, il est peut-être plus certain qu'il aide au développement des importations.

Enfin, il enchaîne notre liberté dans un temps où nous assistons à une transformation économique dans le monde entier, et où la simple prudence conseille de ne pas engager l'avenir.

Ce sont là les principaux motifs qui nous portent à vous demander de repousser, en principe, l'idée du renouvellement des traités de commerce.

VII

Du régime à substituer aux traités de commerce. — Établissement d'un tarif commun minimum, — et d'un tarif général.

Mais quel régime substituer à celui-là? Nous serons fidèles à la proposition que l'Association a déjà mise en avant dès 1878, en soutenant qu'il est bien préférable de régler nos relations commerciales avec les autres pays, en établissant un tarif commun que nous offrirons à ceux qui nous traiteront favorablement, et un tarif général qui sera appliqué aux produits des nations qui ne voudraient pas nous accorder ce qu'elles donnent aux autres.

Ce tarif commun serait un tarif conventionnel, mais nous le ferions nous-mêmes, avec mûre réflexion, après l'examen sérieux des droits compensateurs qui doivent être accordés à chaque industrie, — et nous prenons ici ce mot dans son sens le plus large, aux industries de toute nature, aux industries agricoles, comme aux industries manufacturières. — Ces diverses industries seraient donc traitées sur le pied de l'égalité, et l'on ne verrait plus se produire les réclamations qui se font jour depuis longtemps.

Ce tarif ainsi établi, c'est-à-dire de telle sorte que les droits qu'on y aura inscrits soient la représentation, pour les produits étrangers, de toutes les charges qui pèsent sur notre production, ne sera pas un tarif de prohibition : il permettra seulement au travail national de lutter à armes égales avec la concurrence étrangère. Nous ne devons pas demander plus, mais nous devons demander cela. Dans ces conditions, nous n'aurions point à craindre de l'offrir.

La France n'aurait plus à faire de traités de commerce comme dans le passé, mais des conventions commerciales, en vertu desquelles elle concéderait, moyennant réciprocité, notre tarif minimum. Elle n'engagerait pas plus la liberté des autres que la sienne, mais elle aurait le droit de formuler

toute réserve pour le cas où un pays modifierait son tarif. L'intérêt qu'aurait ce pays à ne pas voir augmenter nos taxes nous serait une garantie qu'il ne relèverait pas les siennes. La liberté que nous aurions gardée nous permettrait, d'ailleurs, de peser sur ses résolutions, car il devrait toujours se préoccuper des déterminations que nous aurions le droit de prendre pour d'autres articles l'intéressant. Ce système ne favoriserait pas, comme on pourrait le croire, une guerre de tarifs : la guerre ne se ferait pas, parce que l'intérêt commun inspirerait les résolutions prudentes. Au surplus, nous rappellerons ce que nous avons dit tout à l'heure, à savoir que nos principaux produits d'exportation paient à l'étranger des taxes plus élevées que les produits similaires en France. Que si, cependant, il fallait en venir aux représailles, ne vaudrait il pas mieux avoir la liberté de les exercer, que d'être comme aujourd'hui, par exemple, à l'égard de nos plus forts concurrents, dans l'impossibilité de rien faire quand ils sont libres d'agir?

Ce ne serait là, bien certainement, qu'une très rare exception, nous le répétons.

Il faut comprendre, d'ailleurs, que, suffisamment défendue sur le marché intérieur, assurée d'y combattre dans des conditions équitables, notre industrie aurait moins à redouter qu'aujourd'hui les obstacles qu'on pourrait lui susciter, et trouverait dans cette situation plus de force pour chercher à les surmonter.

Quant au tarif général, il devrait être plus élevé que celui que nous avons aujourd'hui, mais il semble qu'on en fixera aisément les taxes, le jour où le tarif minimum aura été soigneusement établi. On le voit, dans notre pensée, contrairement à ce qui doit se pratiquer quand on se prépare à conclure des traités de commerce, la rédaction du tarif général devrait suivre celle du tarif minimum ou au moins se faire en même temps. Ce tarif réglerait les droits à exiger des produits venant des pays auxquels nous n'aurions pas concédé notre tarif commun.

Comme nous l'avons dit, l'Association a, en 1878, recommandé le système dont nous venons d'esquisser les lignes principales. A ce moment, il semble qu'il n'y ait que M. de Bismarck qui l'ait compris, car en 1879 il l'appliquait en Prusse. Lors des discussions auxquelles donna lieu en 1880 et

1881, dans le Parlement français, le vote du tarif général, l'idée d'un double tarif ne fut pas saisie, ou bien l'on était encore trop convaincu de l'utilité des traités de commerce pour y prêter attention, et M. Denis déposa en vain au Sénat une proposition dont notre Association lui fut reconnaissante. Malgré cet échec, nous n'avons cessé de reproduire l'idée; malgré la faiblesse des moyens dont nous disposons, quoiqu'on nous dise souvent que notre journal *le Travail National* n'est pas lu de tous ceux auxquels nous l'adressons, et qu'en apparence cette triste remarque soit vraie, cependant nous avons constaté que peu à peu l'idée avait fait son chemin, semblable à ces gouttes d'eau qui insensiblement percent la pierre et dont on est surpris de constater les progrès. La presse l'a reprise, et nous l'avons vue, dernièrement, à propos de la discussion ouverte sur la prorogation du traité italien, portée à la tribune de la Chambre et du Sénat.

Elle s'impose aujourd'hui. On devra l'examiner, l'approfondir, la discuter, et le moment nous semble venu pour l'Association de l'affirmer plus énergiquement que par le passé.

Aussi bien nous avons enfin trouvé dans les agriculteurs les alliés que nous attendions. La grande Société qui les réunit se prononce aujourd'hui contre le renouvellement des traités de commerce et pour le régime que nous avons appelé de nos vœux.

Il y a là un système bien caractéristique; cette adhésion doit faire cesser les hésitations qui subsisteraient encore et nous convaincre que nous nous étions placés dans la bonne voie.

A. P.

A l'occasion de l'Exposition de 1889, il s'est tenu, à Paris, de nombreux congrès, dans lesquels ont été débattues les questions économiques.

Un de ces congrès qui a pris le titre de « *Congrès international du commerce et de l'industrie* », s'est réuni, fin septembre 1889, sous la présidence de M. Poirrier, président de la Chambre de commerce de Paris.

Ce congrès s'est prononcé en faveur du renouvellement, en 1892, des traités de commerce.

Après avoir terminé ses travaux, M. Poirrier est allé présenter les membres du Congrès à M. Carnot, président de la République. Le *Travail National* a rendu compte, en ces termes, de cette cérémonie :

M. le sénateur Poirrier, président de la Chambre de commerce de Paris, a présenté à M. le Président de la République le bureau du Congrès « international » du Commerce et de l'Industrie qui s'est tenu, sous sa présidence, au Conservatoire des arts et métiers.

Il eût aussi bien pu lui présenter la totalité des membres dudit congrès, car ils eussent pu tenir dans un des plus petits salons de l'Elysée, tant leur nombre a été restreint. C'est que, précisément parce que ce congrès a été international, les industriels français, et, disons-le aussi, beaucoup de négociants français n'ont pas pensé qu'il était utile, ni opportun pour eux, de venir disserter sur leurs intérêts économiques, avec des étrangers dont les intérêts sont le plus souvent contraires aux leurs.

Ont-ils eu tort? on va le voir.

Voici en quels termes une note évidemment communiquée rend compte de l'entrevue avec M. le Président de la République :

« Après avoir parlé de diverses questions qui ont porté sur la législation maritime, sur les faillites, la lettre de change, etc., M. Poirrier a insisté sur les traités de commerce sous le régime desquels la prospérité des Etats européens s'est considérablement accrue depuis trente ans, et dont le renouvellement peut seul assurer aux négociants la sécurité et la suite nécessaires aux transactions internationales.

» Le Président de la République a répondu à peu près en ces termes :

« Je suis heureux de recevoir les membres du bureau du Congrès du Commerce et de l'Industrie. Je

remercie les étrangers d'avoir bien voulu s'associer à vos études, et j'espère qu'ils emporteront dans leur pays un souvenir durable de l'hospitalité qu'ils ont reçue. Je lirai les rapports et les résolutions que vous me remettez avec l'intérêt que méritent les graves questions qui y sont traitées.

» Le Parlement français va se réunir. *Je ne puis dire dans quel sens il les résoudra ; car ces problèmes se présentent sous des aspects divers, suivant le point de vue d'où on les considère.* »

Les paroles de M. le Président de la République sont la sagesse même, et elles ont dû quelque peu refroidir l'ardeur et le zèle « libéral » du bureau du Congrès « international » qui venait, avec l'espérance, sans doute, de faire sanctionner, par M. Carnot, les vœux que le congrès avait émis, ceux surtout qui ont trait aux deux graves questions du commerce d'échanges avec l'étranger et que le congrès a ainsi formulés :

— Que les relations commerciales entre les différentes nations soient réglées par des traités de commerce ;

— Que ces traités soient inspirés d'un esprit franchement et réciproquement libéral.

Tels sont les vœux qu'a adoptés le congrès « international » en une séance de quelques heures, presque sans discussion, après de beaux discours prononcés par des membres étrangers dont les gouvernements sont protectionnistes et qui se donnent la douce satisfaction de venir faire du libéralisme chez nous — ils l'espèrent — à nos dépens.

Voilà ce qu'a décidé, au pied levé, ce congrès de savants ; voilà comment il a prononcé sur

un des problèmes les plus ardus, les plus complexes, les plus difficiles à résoudre qui se puissent imaginer.

M. le Président de la République y a fait plus de façons et mis plus de discrétion prudente. Sa réponse témoigne d'un grand bon sens et d'une conception vraie de la situation.

Oui, en effet, l'opinion qu'on peut se faire sur cette question dépend du point de vue d'où on la considère. Elle dépend aussi de la situation de la nation qui a pour son compte à la résoudre. Telles nations qui ont une production industrielle dix ou vingt fois supérieure à leur consommation, comme l'Angleterre, la Belgique et la Suisse, ont intérêt à voir la liberté la plus grande s'établir pour les échanges internationaux; mais les autres, celles précisément dont la production intérieure peut être menacée par la concurrence étrangère, ont-elles le même intérêt?

Voilà la différence du point de vue. Il y en a un autre, encore, particulier à chaque pays même.

Le commerçant, lui, qui ne produit rien, a intérêt à pouvoir acheter au dehors, afin de mettre l'industrie étrangère en concurrence avec l'industrie intérieure et en obtenir les produits à meilleur marché. Il est donc naturellement libéral.

Mais l'intérêt du commerce, qui n'est qu'un intermédiaire, est-il supérieur à l'intérêt du producteur et doit-il lui être préféré? Tel est le second point de vue auquel il faut se placer pour résoudre sainement et sagement ce problème difficile.

Le congrès, répétons-le, n'y a pas mis tant

de façons. Se plaçant au point de vue théorique, et planant dans la pure doctrine, il a prononcé qu'il faut être libéral, en voulant bien ajouter que ce libéralisme doit être réciproque, mais sans s'expliquer, toutefois, sur cette réciprocité.

Ayant ainsi édifié un monument qu'il croyait solide, le congrès l'a présenté à M. le Président de la République, pensant qu'il allait l'admirer. Il s'est trouvé que ce n'était qu'un château de cartes, sur lequel M. Carnot a doucement et discrètement soufflé, et qui, tout de suite, s'est effondré.

(*Travail National.*) A. M.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 1

Chap. Ier. — La Révolution économique.

La France d'autrefois. — Le progrès. — Illusions chèrement payées. — Les pays neufs. — Les grandes routes commerciales. — La navigation à vapeur et les chemins de fer. — Les charges budgétaires de la vieille Europe. — Ses charges militaires. — La concurrence. — La nécessité de nous défendre. 1

Chap. II. — Notre Défense douanière.

Avant d'aborder la question monétaire. — L'obscurité de cette question. — Les spécialistes. — La question monétaire a-t-elle été étudiée dans ses rapports avec nos droits de douane ? — L'absence de précision qui a présidé à l'établissement de ces droits. — L'importance des questions de change 35

Chap. III. — La Question monétaire.

L'A B C de la question. — Court historique de la monnaie. — Les monnaies du globe. — La monnaie française. — La loi de l'an XI — Le papier-monnaie. — La crise monétaire étudiée dans ses rapports avec la question douanière. — L'Union Latine. — La démonétisation de l'argent. — Les deux étalons. — La dépréciation de l'argent. — Causes de la baisse de l'argent. — Causes ayant agi sur l'or. — Effets généraux produits par les variations de l'or et de l'argent. — Effets de la baisse de l'argent. — Les remèdes — Conclusions. — Aveux des monométallistes. — La nécessité de la protection démontrée par l'étude de la question monétaire 59

Chap. IV. — Libre-échange et Protection.

La doctrine libre-échangiste. — Les importations et les exportations de numéraire. — Ce qu'elles signifient. — Maîtres et disciples. — La balance commerciale. — Les dettes internationales. — Comment se règlent les importations et les exportations de marchandises. — La démonstration de la balance commerciale et M. Paul Leroy-Beaulieu. — Comment il est vrai de dire que : Les produits s'échangent contre les produits; — Plus un peuple importe, plus il s'enrichit ! — L'appauvrissement de la France. — Un même chiffre de produits échangés n'est pas toujours également avantageux aux deux pays échangistes. 109

Chap. V. — Les Economistes.

Ils se croient infaillibles. — L'économie politique classique. — Nécessité de réviser les formules. — Les bévues des économistes. — Les prophéties des maîtres. — Le système protecteur aux Etats-Unis. — Le docteur Bowring. — Le sentimentalisme. — La liberté de la boucherie. — Le lard salé d'Amérique. — La loi sur les sucres — La marine marchande. — Le prix du pain. — La clairvoyance des économistes à l'endroit de la question monétaire. — Les opportunistes et les intransigeants de l'économie politique. — M. Paul Leroy-Beaulieu et la viticulture — La nouvelle Ecole. 157

CHAP. VI. — LA POLITIQUE, LA PRESSE ET L'OPINION.

Les prévisions des économistes. — Ce que nous avons perdu au régime de 1860. — La composition de nos Parlements. — Les économistes de la presse politique. — Les conseilleurs. — Apôtres, mais non victimes. — Les industries parisiennes sont toutes protégées — Lyon et son libre-échange. — La façon dont se font les ministères. — M. Méline, ministre de l'agriculture. — L'opinion économique dans le Parlement. — L'absence de savoir et de convictions. — L'état d'esprit libre-échangiste. — L'union de l'agriculture et de l'industrie pour la défense commune. 243

CHAP. VII. — LA LIBERTÉ COMMERCIALE ET LA SPÉCULATION.

Les origines de l'idée libre-échangiste. — L'organisation du commerce. — La ruine du consommateur. — La multiplication des intermédiaires. — La liberté commerciale nous crée l'obligation de nous défendre. — Le règne de la camelote. — La science au service de la fraude. — Opinion de List sur le commerce. — La loi de l'offre et de la demande. — Les accaparements sont impossibles ! — La spéculation 287

CHAP. VIII. — CONCLUSION.

L'Exposition de 1889. — Le Nouveau monde et la vieille Europe. — Consolations libre-échangistes. — Tout pour l'honneur ! — Le Zollverein américain. — Le Zollverein britannique. — Les revenus douaniers du monde et la libre-échangiste Angleterre. — L'union douanière européenne. — Défendons-nous. — Conservons notre marché intérieur. — Notre marché colonial. — La politique douanière. — Le système des traités de commerce. — La tradition économique. — Les illusions de paix universelle. — Union de l'agriculture et de l'industrie. — Le libre-échange impossible actuellement. — La question sociale. — Le droit au travail. — Parallèle avec 1789. — La dépopulation de la France. — La doctrine de Malthus. — Encore les principes ! — Justice pour le travailleur de tout ordre et de tout rang 349

ANNEXES

QUESTION MONÉTAIRE.

La Querelle des mono et des bimétallistes. III
La Fabrication des monnaies françaises XXXI

DIVERS.

La Baisse de l'or XXXIX
Le Libre-échange abandonné par la viticulture XLIX
Acte de navigation de l'Angleterre (1660) LVII
L'Article 11 du Traité de Francfort. LXIII
La Fabrique lyonnaise. LXIX
Discours de M. Tirard à l'inauguration de la Bourse de Commerce. LXXIII
Le Commerce et l'Industrie. LXXVII
Avons-nous intérêt à faire des traités de commerce ? LXXXI

89-226 PARIS. — IMPRIMERIE CHARLES BLOT, RUE BLEUE, 7.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HC
275
D6
1890

Domergue, Jules
La révolution économique